# Charlevoix

## JOURNAL D'UN VOYAGE I




ÉDITION CRITIQUE
PAR PIERRE BERTHIAUME

BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

# Journal d'un voyage
# I

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

**Honoré Beaugrand**, *la Chasse-galerie et autres récits* (François Ricard)

**Paul-Émile Borduas**, *Écrits I* (André-G. Bourassa, Jean Fisette et Gilles Lapointe)

**Arthur Buies**, *Chroniques I, II* (Francis Parmentier)

**Jacques Cartier**, *Relations* (Michel Bideaux)

**Alfred DesRochers**, *À l'ombre de l'Orford* (Richard Giguère)

**Henriette Dessaulles**, *Journal* (Jean-Louis Major)

**Louis Fréchette**, *Satires et polémiques I, II* (Jacques Blais, Luc Bouvier et Guy Champagne)

**Alain Grandbois**, *Poésie I, II* (Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton)

**Alain Grandbois**, *Visages du monde* (Jean Cléo Godin)

**Alain Grandbois**, *Avant le chaos et autres nouvelles* (Chantal Bouchard et Nicole Deschamps)

**Claude-Henri Grignon**, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois et Yvette Francoli)

**Germaine Guèvremont**, *le Survenant* (Yvan G. Lepage)

**Jean-Charles Harvey**, *les Demi-civilisés* (Guildo Rousseau)

**Albert Laberge**, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

**Lahontan**, *Œuvres complètes I, II* (Réal Ouellet et Alain Beaulieu)

**Pamphile Le May**, *Contes vrais* (Jeanne Demers et Lise Maisonneuve)

**Joseph Lenoir**, *Œuvres* (John Hare et Jeanne d'Arc Lortie)

**Ringuet**, *Trente arpents* (Jean Panneton, Roméo Arbour et Jean-Louis Major)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

François-Xavier de Charlevoix

# Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale
# I

Édition critique
par
Pierre Berthiaume
Université d'Ottawa

1994
Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec), Canada H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 1682-1761

Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale

(Bibliothèque du Nouveau monde)
Comprend des réf. bibliogr. et un index.

ISBN 2-7606-1613-4 (série) – ISBN 2-7606-1620-7 (v. 1) – ISBN 2-7606-1621-5 (v. 2)

1. Amérique du Nord – Découverte et exploration françaises. 2. Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 1682-1761. 3. Nord-Ouest, Passage du. I. Berthiaume, Pierre. II. Titre. III. Collection.

E133.C42A4 1993 970.01'8 C94-940035-1

ISBN 2-7606-1620-7 (Tome I)
ISBN 2-7606-1613-4 (Tomes I et II)
Dépôt légal, 1er trimestre 1994
Bibliothèque nationale du Québec
*Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés*
Les Presses de l'Université de Montréal, 1994

# INTRODUCTION*

## *L'introuvable « mer de l'Ouest »*

À la fin de 1714, le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France, passe en France, où il demeure jusqu'en 1716. À Paris, il rencontre Jean Bobé, un prêtre passionné par la question de la découverte de la « mer de l'Ouest[1] ». À son retour au Canada, il prend connaissance d'un mémoire intitulé « Projet de la decouverte a faire dans les terres de l'Ouest de la Nouvelle France[2] », dans lequel Jacques de Noyon[3] signale que des Amérindiens ont rapporté du lac des Assiniboëls, ou Assiniboines, en l'occurrence vraisemblablement l'actuel lac Winnipeg[4], quelques pièces de monnaie en argent « qui paroissent avoir des caracteres de la Chine ». Le document ajoute que les Amérindiens ont soutenu à des commis du fort Bourbon, devenu fort Nelson après le traité d'Utrecht, qu'ils sont allés « dans un grand lac ou il y avoit flux

---

* Pour les sigles et les abréviations, voir *infra*, p. 83.

1. Voir J. Delanglez, « A Mirage : the Sea of the West », *RHAF*, vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 558-559. Sur Vaudreuil et Bégon, voir *infra*, p. 232, n. 47 et 48.

2. AN, Marine 3 JJ 68, n° 19, 7 feuillets paginés 5 à 11.

3. À la fin du XVII^e^ siècle, Jacques de Noyon explora la région située à l'ouest du lac Supérieur jusqu'aux lacs du Chien (Dog Lake) et La Pluie (Rainy Lake).

4. Deux localisations du lac paraissent possibles : le lac Winnipeg et le lac des Bois, ou Lake of the Woods (voir L. J. Burpee, *The Search for the Western Sea*, p. 199-200).

et reflux » et où ils ont rencontré des nations qui se servaient « de chaudieres qui leur ont parû de mesme metal que les tasses d'argent qu'on leur a fait voir[5] ».

Il n'en fallait pas davantage pour ressusciter le « mirage » de la mer de l'Ouest et relancer l'idée d'explorer l'*interland* du continent. Au Canada, Vaudreuil, appuyé par Michel Bégon, l'intendant de la colonie, propose au Conseil de Marine, « pour rendre le commerce de la Colonie et la rendre tres utile a la france [...] de faire la Decouverte de la Mer de l'Oüest qui est le seul coté ou l'on n'ait pas encore tenté de penetrer[6] ». Fin avril 1717, il envoie sept ou huit canots pour amorcer l'exploration et pour établir des postes[7].

À Paris, Jean Bobé, qui entretient un commerce épistolaire avec le géographe Guillaume de l'Isle, le fils de Claude de l'Isle[8], prépare une « dissertation » sur la question de la mer de l'Ouest[9]. Pendant ce temps, Guillaume de l'Isle retouche les textes de son père sur le sujet et François Le Maire produit un mémoire sur la mer de l'Ouest. La mission de François-Xavier de Charlevoix en Amérique, en 1720, est le résultat concret de toute cette effervescence intellectuelle[10].

5. AN, Marine 3 JJ 68, n° 19, p. 6 et 7.

6. Dépêche de Vaudreuil et de Bégon au Conseil de Marine, datée du 12 novembre 1716 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 17).

7. *Ibid.*, f. 20. Le Conseil de Marine entérine le projet le 3 février 1717 (AN, Marine $B^{1}$ 19, f. 96).

8. Voir notamment la lettre de Bobé à G. de l'Isle, datée du 8 janvier 1715, citée par Jean Delanglez (article cité, p. 563). Voir aussi la correspondance de Bobé pour les années 1717 et 1718 (AN, Marine 2 JJ 56, n° 26, surtout les textes des pièces 26a et 26d). Numa Broc orthographie le patronyme en un seul mot : Delisle. Nous préférons respecter l'orthographe ancienne du nom.

9. Lettre à G. de l'Isle, datée du 2 juillet 1717, signalée par Jean Delanglez (p. 564).

10. Voir L. J. Burpee, *The Search for the Western Sea*, p. 202 ; Marc de Villiers du Terrage, *la Découverte du Missouri et l'histoire du fort d'Orléans (1673-1728)*, p. 75.

« L'Amérique du Nord, on le sait, fut longtemps considérée moins comme un monde nouveau à exploiter que comme un obstacle majeur sur la route du Japon, de la Chine et des Indes[11] ». Au XVIII[e] siècle, faute de connaître la dimension du continent et de circonscrire avec précision la « mer Vermeille », qui se trouve au niveau de la Californie[12], la question du passage du continent américain au continent asiatique et celle de l'existence d'une mer à l'ouest de l'Amérique et au nord de la « mer Vermeille » ne sont pas résolues[13]. Il faudra attendre les voyages de James Cook et de Lapérouse, dans la seconde moitié du siècle, pour que les géographes prennent clairement conscience de la dimension de l'Amérique et que les cartographes délimitent mieux l'océan Pacifique. Dans une large mesure, la relance du projet d'exploration de l'ouest de l'Amérique s'inscrit dans une visée scientifique. Il s'agit de résoudre une énigme qui obsède les savants et les explorateurs depuis que Christophe Colomb a « découvert » l'Amérique en 1492 et que le Gymnase vosgien de Saint-Dié a distingué le nouveau continent de l'Asie en le baptisant « America », du nom d'Amerigo Vespucci, dans son *Universalis Cosmographiae*, publiée en 1507[14].

---

11. N. Broc, *la Géographie des philosophes*, p. 152. Voir aussi l'analyse de L. P. Kellogg dans Charlevoix, *Journal of a Voyage to North America*, t. I, p. xi-xii.

12. Dans une « Lettre de Mr. de Lisle touchant la Californie », le géographe français observe qu'on a appelé cette mer « mer Rouge », ou « mer Vermeille », par analogie avec la « mer Rouge qui sépare l'Arabie de l'Egypte » (dans J.-F. Bernard, *Recueil de Voiages au Nord*, t. III, p. 272).

13. Dans une lettre adressée à Cassini au début du XVIII[e] siècle, Claude de l'Isle s'interroge sur le caractère insulaire de la Californie (AN, Marine 2 JJ 56, n° 17b). Il revient sur la question au sujet d'une carte que le duc d'Escalone lui a fait parvenir (AN, Marine 2 jj 56, n° 17c). En 1717, *le Nouveau Mercure* publie une « Nouvelle Relation de la Louisianne », dans laquelle l'auteur, anonyme, observe que le Missouri « traverse un vaste Païs, dont on ne connoît point les bornes ; & qui peut être tient au Japon, s'il est vrai que ce dernier Empire ne soit qu'une presqu'Isle » (septembre 1717, p. 129-130). À peine cinq mois plus tard, le même périodique fait paraître une « Lettre Touchant la Loüisiane, autrement le Mississipi », dans laquelle on apprend que les Amérindiens, qui occupent les rives de la rivière Missouri, « assurent qu'elle prend sa source d'une montagne, de l'autre côté de laquelle un torrent forme une autre grande riviere, qui a son cours à l'Ouëst, & se décharge dans un grand lac qui ne peut être, en supposant la vérité de ce rapport, que la Mer du Japon » (février 1718, p. 116).

14. Voir A. Ronsin, *Découverte et baptême de l'Amérique*, p. 115-189.

Des intérêts économiques et politiques expliquent aussi que Paris, à la suggestion de Québec, décide de reprendre l'exploration de l'ouest du continent. La guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), qui a canalisé ressources humaines et financières, vient de prendre fin. La reprise de l'exploration devient donc possible. Elle est même souhaitable car, par le traité d'Utrecht, l'Angleterre est demeurée maîtresse de la baie d'Hudson. D'une part, elle contrôle ainsi une voie d'accès importante à l'une des régions les plus riches en peaux de fourrures ; d'autre part, comme on pense qu'il existe une communication entre la baie et la mer de l'Ouest, on craint que Londres soit en mesure de trouver le passage vers la mer. Pour Paris, il s'agit de prendre de vitesse un concurrent qui, s'il découvre le premier la voie d'accès à la mer de l'Ouest, pourrait s'emparer de tout le commerce des peaux du nord-ouest du continent, en plus de s'assurer le contrôle d'une route maritime importante entre l'Europe et l'Asie. En outre, le projet envoyé par Vaudreuil et par Bégon arrive à Paris au moment où le Régent relance la politique coloniale française. Après les « années de transition[15] » (1715-1717), la France réorganise sa politique, notamment avec la fondation, en septembre 1717, de la Compagnie d'Occident, et elle renoue avec une pratique coloniale plus agressive. Les besoins financiers de l'État expliquent en partie l'aventure louisianaise de la Régence et sans doute aussi l'intérêt porté par le Conseil de Marine au projet présenté par les administrateurs de la Nouvelle-France.

Les opérations à mener à l'ouest du Mississipi et des Grands Lacs s'inscrivent aussi dans la stratégie économique de la Nouvelle-France, amputée d'une partie de son territoire de traite au profit de l'Angleterre et menacée par le développement de la Louisiane aux marches de ses frontières[16]. Pour les autorités de la Nouvelle-France, le projet d'explorer l'ouest du continent permet de développer de nouveaux territoires de traite, d'agrandir la zone d'influence de la colonie et de s'assurer que celle-ci ne perde pas sa cote de popularité en France en

15. Sous-titre du second tome de l'*Histoire de la Louisiane française* de Marcel Giraud.

16. Le projet de découvrir la mer de l'Ouest est toujours resté présent dans l'esprit des administrateurs de la colonie, même pendant la guerre de Succession d'Espagne (voir J. Delanglez, article cité, *RHAF*, vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 554-559).

faveur de la Louisiane, qui provoque l'enthousiame des métropolitains et qui attire les capitaux.

Mais le projet d'exploration est loin d'être précis. Longtemps, on a cru que des voies fluviales, à l'intérieur de l'Amérique, menaient à la Chine, ce qui explique d'ailleurs le toponyme Lachine, donné à une banlieue de Montréal, il est vrai, par dérision[17]. Puis on a estimé que si les deux continents se touchaient, c'était par le nord et qu'entre les deux existait une mer qui était distincte, du moins en partie, de la « mer Vermeille » pratiquée par les Espagnols. C'est la thèse défendue par Claude de l'Isle à la fin du XVII[e] siècle dans ses « Conjectures sur l'Existence d'une mer dans la Partie occidentale de la Nouvelle France[18] ». Trois aires géographiques, à partir desquelles on croit pouvoir découvrir soit le passage maritime vers l'Asie, soit la voie terrestre qui réunit les deux continents, sont retenues : la baie d'Hudson et la route du nord, les Grands Lacs, les affluents droits du Mississipi.

Au cours de la colonisation française du Canada et de la Louisiane, les trois aires ont été tour à tour explorées. La première allusion à la possibilité d'atteindre le Pacifique par la baie d'Hudson se trouve dans la *Relation* de 1659-1660 de Jérôme Lalemant[19]. Compte tenu des conditions climatiques de la région, le missionnaire jésuite suggère de ne tenter l'exploration « qu'aux mois d'Aoust & de Septembre pendant lesquels seulement ce passage est moins engagé de glaces[20] ». En 1694,

17. Voir Normand Moussette, *En ces lieux que l'on nomma « La Chine »...*, Lachine, Cité de Lachine, 1978, p. 21-24 et 110-113.

18. AN, Marine 2 JJ 57, n° 12a. Bien que le document soit daté de 1702, Numa Broc estime qu'il a été rédigé vers 1695 (*la Géographie des philosophes*, p. 154, n. 16). Voir aussi le mémoire de Claude de l'Isle « sur la Decouverte que l'on a faite dans ces derniers temps de la Riv. du Mississipi & du Grand pais de la Louisiane » (AN, Marine 2 JJ 57, n° 12b), ses « Preuves du voisinage de la Nouvelle France avec le Nouveau Mexique Et de l'existence d'une mer dans la partie occidentale de cette meme Nouvelle France » (AN, Marine 2 JJ 57, n°12c), enfin, un document sans titre sur la question (AN, Marine 2 JJ 57, n°17x).

19. *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux Missions des Peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France, és années mil six cent cinquante neuf & mil six cent soixante*, *JR*, vol. 45, p. 220-224. Sur l'hypothèse du père Lalemant, voir Marthe Emmanuel, « Le passage du nord et la "mer de l'ouest" sous le régime français – réalités et chimères », dans *RHAF*, vol. 13, n° 3, décembre 1959, p. 346-347, et *la France et l'exploration polaire*, p. 129.

20. *JR*, vol. 45, p. 224.

Pierre Le Moyne d'Iberville tente vainement de trouver un passage vers l'ouest à partir de la baie[21]. Comme la voie d'accès par mer paraît pratiquement impossible, les Français chercheront à découvrir une voie fluviale qui, de la baie, les mènerait, en passant par le lac Winnipeg et par divers cours d'eau, jusqu'à l'océan Pacifique. Mais après le traité d'Utrecht, l'exploration des voies d'accès par la baie d'Hudson est abandonnée aux Anglais et c'est sur les possibilités qu'offrent les Grands Lacs que se replient les Français, d'autant que par le lac Supérieur il semble possible de pénétrer jusqu'au lac Winnipeg et de devancer les Anglais sur la route de l'ouest.

L'idée de passer par la route des Grands Lacs pour atteindre la mer de l'Ouest n'est pas neuve. Dès le 10 juillet 1603, sur le « Rapport d'un jeune homme sauvage Algoumequin », Samuel de Champlain apprend l'existence d'une « mer si grande » au-delà des chutes du Niagara que les Algonquins « n'en ont point veu la fin[22] ». Une fois connu chacun des Grands Lacs, l'espoir de découvrir une mer à l'ouest ne disparaît pas pour autant : c'est cet espoir qui est à l'origine de l'expédition de Nicolet, en 1634, au lac Michigan, où il explore la baie des Puants, aujourd'hui Green Bay, afin de découvrir un cours d'eau qui coule à l'ouest[23]. Dans sa *Relation* de 1640, incluse dans celle du père Barthélemy Vimont, Paul Lejeune estime qu'on pourra vraisemblablement gagner la « mer qui respond au Nord de la nouvelle Mexique » en passant « par le second grand lac des Hurons », soit le lac Michigan[24]. En juin 1680, Daniel Greysolon Dulhut expose son dessein de « pousser Jusques a la mer du costé de L'ouest nord ouest », alors

21. Voir aussi le mémoire présenté par le sieur Riverin, en 1694, si l'on se fie à la date ajoutée en marge du texte, « sur l'apparence qu'il y a De découvrir la mer de L'ouest par le Canada », plus précisément par la baie d'Hudson ou par « les terres », en remontant ou en descendant les rivières et les lacs du pays (BN, mss NAF 9287, f. 21-22, et NAF 9301, f. 191-195).

22. *Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 163.

23. Mais la première allusion claire à l'existence d'une « belle Riviere, grande, large, profonde & comparable [au] grand fleuve de S. Laurens », qui coulerait à l'ouest, n'apparaît que dans la *Relation* de 1659-1660 (*JR*, vol. 45, p. 234).

24. *JR*, vol. 18, p. 236. Voir aussi l'article, déjà cité, de Marthe Emmanuel (p. 345), ainsi que *la France et l'exploration polaire* (p. 128-129).

qu'il est en mission au lac Supérieur[25]. Des informations, obtenues des Amérindiens, lui laissaient croire qu'il pourrait atteindre l'océan Pacifique[26]. Versailles ne donnera pas suite au projet de Dulhut[27], mais ce dernier explorera la région pendant une dizaine d'années sans découvrir l'océan recherché.

Le Mississipi, la troisième voie, est originellement exploré par Louis Jolliet et par le père Jacques Marquette, en 1673, puis par Cavelier de La Salle, après 1680. Au début, c'est le fleuve lui-même qui semble constituer la voie d'accès à la mer de l'Ouest, puis, une fois découverte son embouchure dans le golfe du Mexique et ses sources, dans l'intérieur du continent, ce sont ses affluents droits qu'on cherche à reconnaître[28]. Ainsi, le projet d'exploration de Le Moyne d'Iberville, en 1700, implique-t-il, entre autres choses, la reconnaissance des « rivières qui descendent à la Mer de l'Ouest[29] ». En 1704, une dépêche de la Cour, datée du 2 juillet, mande à l'intendant de La Rochelle de faire arrêter un Français qui a proposé « au S. Le Sueur de se joindre a une Compagnie de Religionnaires qui s'est formé pour aller a la decouverte de la mer de l'Oüest par le Mississipy[30] ». L'ordre de la Cour suggère que Versailles entend conserver l'initiative dans le domaine de l'exploration

25. AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 9r. La mission de Dulhut consistait à explorer le territoire des « Nadouessioux » et des « Assinipoualaks » et à assurer la paix avec les nations riveraines du lac Supérieur. Voir aussi BN, ms. NAF 9287, f. 10-11.

26. Le « grand Lac d'ou l'eau ne vaut rien a boire » était vraisemblablement le lac Winnipeg (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 9). L. J. Burpee émet même l'hypothèse que les « eaux salées », auxquelles faisaient allusion les Amérindiens, soient celles du Great Salt Lake, dans l'actuel État de l'Utah (*The Search for the Western Sea*, p. 197).

27. Voir P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 37.

28. Dès 1674, à la suite des explications de Louis Jolliet qui suggère que le Mississipi débouche dans le golfe du Mexique, Claude Dablon, un jésuite, propose de poursuivre la recherche de la mer de l'Ouest en remontant une des rivières qui se jettent dans le fleuve, « par le 38 degré », soit le Missouri (J. Delanglez, article cité, *RHAF*, vol. 1, n° 3, décembre 1947, p. 364, et vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 549). C'est d'ailleurs en remontant le Missouri que Meriwether Lewis et William Clark atteindront le fleuve Columbia, puis l'océan Pacifique (1803-1806).

29. Texte cité par P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 178.

30. AN, Marine $B^2$ 176, f. 1.

du Mississipi, sans doute en partie parce que l'on croit possible de trouver un affluent du fleuve qui mène à l'océan Pacifique. Il est vrai que dans ses « Conjectures » Claude de l'Isle recommandait de remonter la rivière des Osages ou celle des Missouris « pour trouver la mer Pacifique[31] ». En 1709, Mandeville, un enseigne, écrit qu'il « y a lieu de croire [que l'exploration du Missouri] donneroit lieu à de grandes descouvertes[32] ».

Qu'en est-il à la veille du départ de Charlevoix pour le Canada ? Deux voies restent accessibles aux Français : celle des Grands Lacs et la route du Mississipi. C'est sur ces deux possibilités que Charlevoix doit « enquêter » au cours de son voyage[33]. Entre 1716 et 1720, année du départ de Charlevoix pour l'Amérique, cinq projets de recherche de la mer de l'Ouest ont retenu l'attention du Conseil de Marine : celui de Jacques de Noyon, parrainé par les autorités de la Nouvelle-France ; celui de François Le Maire, présenté en 1717 ; celui de Guillaume de l'Isle, daté lui aussi de 1717 ; celui de Jean Bobé ; enfin celui d'Antoine Laumet, dit Lamothe Cadillac, en 1718.

Pour appuyer son projet, Jacques de Noyon insiste sur les avantages commerciaux de la découverte du passage continental vers la mer de l'Ouest : la route des Grands Lacs rendrait la navigation vers la Chine « fort courte eü egard a celle que les vaisseaux font d'Europe pour y aller et sujette a beaucoup moins de risques et de fraix[34] », sans compter que la France pourrait ainsi récupérer le commerce des peaux de la Baie d'Hudson, perdu aux mains des Anglais depuis le traité d'Utrecht[35]. En outre, il soutient que l'exploration permettrait

31. AN, Marine 2 JJ 57, n° 12a. Voir aussi M. Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. II, p. 19.

32. « Extrait du Mémoire du sieur Mandeville, enseigne de la Compagnie de Vaulezard, à la Louisiane », dans P. Margry, *op. cit.*, t. VI, p. 184.

33. La mission de Charlevoix consiste à « aller dans les principaux postes de L'Amerique Septentrionale faire des enquêtes touchant la Mer de L'Ouest » (lettre de Charlevoix au comte de Toulouse, alors à la tête du Conseil de Marine, datée du 20 janvier 1723, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 102. Les lettres de Charlevoix sont reproduites à l'Appendice XI, p. 977-991).

34. AN, Marine 3 JJ 68, n° 19, p. 8-9.

35. *Ibid.*, p. 9.

non seulement de découvrir de nouvelles nations, mais « peut etre » même « des mines d'or et d'argent[36] ». Cela explique qu'il propose d'explorer le lac Supérieur et ses affluents[37]. De là les trois postes proposés par Vaudreuil et Bégon pour amorcer l'exploration de la région : le premier « a la Riviere Kamasnitigoya [Kaministiguia] dans le Lac Superieur. Un autre dans le Lac des Christinaux Et le trois^me^. dans celuy des Assinipoiles[38] ». Bien établis dans la région, les Français pourraient enquêter en toute quiétude auprès des Amérindiens et effectuer des reconnaissances[39]. Si intéressé qu'il ait pu être par ce projet, le Conseil de Marine l'a mis de côté, sans doute à cause de l'importance des coûts prévus et des effectifs demandés[40].

En mars 1717, François Le Maire présente un mémoire[41] dans lequel il explique qu'on « entend communément par la mer de l'Ouest, celle qui dans l'hemisphere Septentrional de la Terre, est interposée entre la partie la plus Orientale du Nord de l'Asie et la plus occidentale de l'Amerique la plus Septentrionale[42] ». Il situe donc très au nord cette mer, différente de la « mer Vermeille », qui baigne l'actuelle Californie. À défaut de la voie maritime, exclue, au sud, à cause des Espagnols qui contrôlent en partie les côtes occidentales de l'Amérique, et, au nord, à cause des conditions climatiques qui

36. *Ibid.*, p. 10.

37. Selon J. de Noyon, au fond du lac des Assiniboines, on trouve « une Riviere qui tombe dans la mer du Oüest » (AN, Colonies C^11E^ 16, f. 14).

38. *Ibid.*, f. 20. Comme dans le cas du lac des Assiniboines, L. J. Burpee signale deux localisations possibles pour le lac des Cristinaux : Rainy Lake, qu'il estime être la bonne, et celle, traditionnelle, de Lake of the Woods (*The Search for the Western Sea*, p. 199-200).

39. AN, Colonies C^11E^ 16, f. 20-21.

40. Dans leur « Projet pour la Decouverte de la mer de L'ouest », Vaudreuil et Bégon évaluent les frais de départ à quelque cinquante mille livres et suggèrent d'envoyer un corps expéditionnaire de cinquante hommes (*ibid.*, f. 28-31).

41. BN, ms. fr. 12105, f. 1-21. Le mémoire a été publié par J. Delanglez (« Louisiana in 1717 », *RHAF*, vol. 3, 1949, p. 94-110, 256-269, et 422-446). Sur la date de rédaction du mémoire, voir J. Delanglez, *ibid.*, p. 95-96.

42. *Loc. cit.*, p. 262.

règnent dans la baie d'Hudson[43], il ne retient que la voie terrestre, qui consiste à « traverser les terres qui sont a l'Ouest de la Louisiane superieure ou Septentrionale ». Selon lui, « plus on s'elevera vers le Nord, pour commencer la recherche de cette mer de l'Oüest, et moins on aura de chemin a faire pour la rencontrer[44] ». L'ennui, c'est qu'à mesure qu'on gagnera le nord, on sera « exposé a de grandes dificultez a raison du froid et des glaces ». Aussi propose-t-il de « prendre un milieu raisonnable », soit d'explorer « la hauteur des 45, 46, 47 ou 48 degrez[45] ». En remontant jusqu'à leurs sources soit le Missouri, soit le Moingona, l'actuelle rivière Des Moines, « on s'eleveroit facilement à cette hauteur ». Ensuite, il ne resterait plus qu'à « chercher quelque Riviere navigable qui eut son cours a l'Oüest ou Nordoüest pour s'y embarquer et la suivre[46] ». Au mieux, cette rivière mènerait directement à la mer, au pire, de cours d'eau en cours d'eau, on gagnerait l'océan[47]. En estimant que la recherche de la mer de l'Ouest doit s'effectuer entre 45° et 48° de latitude nord, François Le Maire subordonne la voie louisianaise à celle des Grands Lacs. Le Missouri et la rivière Des Moines ne sont que des routes à emprunter pour gagner une région située au nord-ouest des Grands Lacs qui, seule, lui paraît prometteuse. C'est cette dernière région qu'il propose d'explorer, même s'il suggère de passer par la Louisiane. Le

43. Par mer, observe Le Maire, il y a « deux voyes : la 1^e^ en penetrant la mer vermeille, et cotoyant la coste occidentale de la grande terre de l'Amerique Septentrionale ; mais les Espagnols ne seroient pas d'humeur a la permettre. La 2^e^ voye par mer est certaine, mais presque impraticable. Ce seroit de passer a travers les grandes bayes qui sont au Nord du Canada » (*loc. cit.*, p. 262-263).

44. *Loc. cit.*, p. 263.

45. *Loc. cit.*, p. 263.

46. *Loc. cit.*, p. 263. La route du Missouri est aussi proposée par Marc-Antoine Hubert, le commissaire-ordonnateur de la Louisiane, qui fait parvenir à la Cour, en octobre 1717, un mémoire sur l'ensemble de la colonie (voir P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 189).

47. L'hypothèse de François Le Maire n'est pas inconnue à Nicolas Bellin, qui a dressé les cartes qui accompagnent l'ouvrage de Charlevoix : sur la « Carte de la Louisiane Cours du Mississipi et pais voisins », insérée dans le tome II de l'*Histoire et description générale*, le Missouri, qui se jette dans le Mississipi à 39° 45′ de latitude nord, suit un cours orienté au nord-est qui le mène au-delà de 45° de latitude, là où son « cours n'est pas connu ». Le Missouri atteint pratiquement 48° de latitude près de Williston (North Dakota), puis redescend jusqu'à sa source, Canyon Ferry Lake (Montana), située à environ 46°.

long mémoire qu'il produit l'année suivante « n'innove en rien » sur celui-ci[48]. Dans une très large mesure, l'itinéraire de Charlevoix s'inscrit dans le projet de Le Maire et, comme lui, il estime que c'est dans la région qui se trouve au nord-ouest du lac Supérieur, où il espérait revenir avant de rentrer en France, qu'on a le plus de chance de trouver la mer Pacifique[49].

Dans ses "Conjectures sur l'existence d'une Mer dans la partie Occidentale du Canada, et du Mississipi[50] », inspirées par l'exposé sur la question présenté par son père[51], Guillaume de l'Isle analyse la possibilité de l'existence d'une rivière qui se jette dans la mer de l'Ouest. Son mémoire, daté de 1717, comporte cinq parties. Tout d'abord, le géographe français tente de situer Quivira, dont il croit la mer proche. Pour confirmer son assertion, il cite Gomara, Ramusio, Nicolosi, Purchas et même les *Relations* des jésuites[52]. Il n'omet pas, non plus, de rappeler une tradition des Illinois, selon laquelle « ils estoient autrefois establis sur cette Mer de l'Oüest ». Ensuite il s'évertue à démontrer que la mer de l'Ouest n'est pas la « Mer vermeille », le bras de mer qui sépare la Californie du Mexique, mais bien une autre mer qui communique avec le Japon. Il lui reste alors à proposer un chemin pour découvrir la mer de l'Ouest. C'est la quatrième partie de son mémoire. Le géographe retient deux routes : la première est celle du Missouri, qu'il faudrait remonter, tout en « prenant langue des Aouia », qu'il situe près des sources de la rivière, et en s'informant

48. M. Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. III, p. 132.

49. Dans la lettre qu'il envoie de Michillimakinac au comte de Toulouse, le 27 juillet 1721, il écrit qu'il espère trouver au lac Supérieur « des Connoissances plus certaines qu'ailleurs » et il manifeste son intention de « revenir ici le printemps prochain aprés avoir employé tout l'hyver a parcourir La Louysiane » (voir *infra*, p. 977).

50. Archives diplomatiques (Paris), Fonds divers, Amérique, vol. 1, f. 241-253. Voir aussi ses « Preuves de L'Existence d'une mer à l'occident de la Nouvelle France & d'un Détroit pour aller de la baye d'Hudson à la mer Pacifique » (AN, Marine 2 JJ 57, n° 12d).

51. Voir AN, Marine 2 JJ 57, n° 12a ; J. Delanglez, « A Mirage [...] », *RHAF*, vol. 1, n° 3, décembre 1947, p. 542-544 et 547-553 ; M. Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. II, p. 20.

52. Plus précisément celles de 1632, de 1641, de 1659-1660, de 1666 et de 1669-1670.

auprès des Panis, qu'il place précisément « à la source de cette riviere de l'Oüest ». La seconde consiste à gagner l'embouchure du Mississipi et à interroger les Cenis, « parmi lesquels du tems de M^r. d'Iberville il s'etoit retiré des Espagnols, les uns blancs, les autres mulatres chassez de Quivira par ces Sauvages ». Pour terminer, Guillaume de l'Isle tente de prouver que la mer de l'Ouest communique avec « la Mer du Sud par un detroit situé environ au 43^e. degré de latitude ». Sur la carte qui accompagne le mémoire, la source de la « Riv^re. de l'Ouest » se trouve à 40° de latitude nord et à 96° de longitude ouest, soit un peu à l'ouest du Missouri, près de l'actuelle ville de Falls City (Nebraska), entre Kansas City (Missouri), au nord, et Omaha (Nebraska), au sud. La rivière de l'Ouest court à l'ouest en conservant une latitude constante et elle gagne la mer près de Quivira, que de l'Isle situe aussi à 40° de latitude. À la hauteur de ce bourg, la mer mord profondément dans le continent, si bien que la côte décrit un arc qui passe un peu à l'ouest de Denver (Colorado), vers 107° ou 108° de longitude ouest. Le territoire américain se voit ainsi amputé de près du tiers de sa superficie. À l'instar de son père, Guillaume de l'Isle suggère de chercher la route de la mer de l'Ouest très au sud, à la hauteur de la Louisiane d'alors. Sans doute Claude et Guillaume de l'Isle se sont-ils laissé influencer par les récits de Mathieu Sagean[53], de Lahontan[54] et par une carte de Sauvigny, sur laquelle on trouve une « Riviere de l'Oüest », orientée vers les colonies espagnoles et qui « tombe[...] dans la Mer[55] ».

Le « Memoire Pour La decouverte de la mer de L'oüest dressé et présenté en Avril 1718. par Bobé prêtre de La Congrégation de la mission[56] », complété par des additions im-

53. C'est même Charlevoix qui a attiré l'attention de Claude de l'Isle sur la relation de Mathieu Sagean, dans laquelle le « créole » du Canada raconte avoir découvert une rivière qui l'a mené chez un peuple étrange, les Acaaniba, en contact avec l'Asie, du moins selon l'auteur de la relation (AN, Marine 2 JJ 56).

54. Sur la rivière Longue, voir R. Ouellet, *Œuvres complètes* de Lahontan, t. I, p. 43-44 et 394-430.

55. AN, Marine 2 JJ 57, n° 12a.

56. L'original se trouve à la bibliothèque Mazarine (ms. 2006). Les Archives nationales (Paris) en possèdent une copie (Colonies C^11E 16, f. 40-50). C'est cette seconde version que nous citons.

portantes[57], est le fruit de plusieurs années de recherches[58]. En se fondant sur le témoignage de Jean-Baptiste Taillandier, un jésuite qui effectua un voyage d'Acapulco à Manille en 1708[59], et sur celui de Martin Aguilar, un navigateur espagnol, qui reconnut la côte occidentale de la Californie, Jean Bobé affirme qu'il « Est tres Certain qu'il y a une mer Entre L'amerique et L'Asie et que cette Mer est Connüe jusqu'au 43e. degré de Latitude Nord[60] ». Plus précisément, il situe la mer de l'Ouest entre 44° de latitude, limite, selon lui, de la Californie, et 48° ou 50° de latitude, limites nord de l'océan, qu'il estime large de quelque 1 020 lieues[61]. Puis il soutient qu'au nord du Japon on trouve une terre, la Bourbonie, qui « n'est Séparée de la Nouvelle france par aucune mer ni par aucun detroit » et qui forme « un meme Continent avec la tartarie[62] ». Les deux continents se joindraient au nord, entre 45° et 70° de latitude[63].

Sur le plan maritime, les affluents du Mississipi et ceux des Grands Lacs du Canada lui paraissent gros de possibilités. À

---

57. « L'honneur et les avantages qui reviendront au Roy, à l'etat, a la Nation, et à la Religion et prise de possession de la mer de L'oüest et de la Bourbonie » (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 51-64) ; une « addition », qui comprend « Premierement La Decouverte du Golfe de La Californie depuis Son Embouchure dans La Mer jusqu'a Son Extremité. Ce qui prouve que la Californie N'est pas une Isle, Comme plusieurs ont Cru, Mais quelle est du Continent De L'Amerique. Deuxiesmement La Decouverte De la Cote Occidentale De la Californie jusqu'au Cap blanc » (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 65-73).

58. Dans le texte, plusieurs fois remanié, Bobé fait allusion à une lettre reçue « cette année 1720. » et il ajoute qu'il écrit sur la mer de l'Ouest depuis six ans (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 64). Jean Bobé a consacré à la question plusieurs mémoires, « aujourd'hui perdus », et c'est lui qui aurait persuadé François Le Maire de faire des recherches sur le sujet (voir M. Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, t. II, p. 20).

59. « Lettre du Pere Taillandier, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au P. Willard de la mesme Compagnie », *Lettres édifiantes et curieuses*, vol. 11, p. 92-179.

60. AN, Colonies $c^{11E}$ 16, f. 40.

61. *Ibid.*, f. 45.

62. *Ibid.*, f. 41.

63. *Ibid.*, f. 44. « Par consequent il est assure que si on marche toujours entre le 47e. et le 70e. degré De Latitude, on ne trouvera point la mer que l'on ne soit arrivé au golfe D'amour lequel est formez par les terres du japon, de la tartarie et de la bourbonie » (f. 41).

l'instar des géographes de l'époque et de Lamothe Cadillac[64], qui ignorent l'existence des Rocheuses, Jean Bobé croit que le réseau hydrographique américain comporte deux bassins reliés entre eux, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Il suffit donc de trouver le lieu de séparation des eaux en remontant les affluents du Mississipi jusqu'aux terres à partir desquelles coulent les rivières et les fleuves qui se jettent dans la mer de l'Ouest pour atteindre la mer. Tout en rejetant l'hypothétique existence de Quivira et de la « rivière Longue » de Lahontan, qu'il rapproche cependant du Colorado, Bobé n'en estime pas moins que la mer n'est pas « Eloignez de plus de deux Cent Lieues de la source du mississipi et du Missoury[65] ». En cela, il adhère aux thèses de Le Maire et de Lamothe Cadillac, tout en les critiquant[66]. Il souhaite même qu'on donne ordre aux autorités de la Nouvelle-France « d'envoier incessam[men]t des françois jusqu'a l'extremité Occidentale de la bourbonie » et d'entreprendre simultanément la découverte de la mer de l'Ouest, d'autant qu'elle « n'est pas Eloignée, et que l'on y peut aller par des rivieres[67] ».

Pour réussir, l'exploration devrait s'effectuer autant par la route des affluents du Mississipi que par celle des Grands Lacs et de la mer. Dans le cas du Mississipi, Bobé suggère de remonter le fleuve jusqu'à sa source afin de gagner une « grande riviere » dont la source serait à « l'est nord est » et qui « prend son cours vers L'Ouest et par consequent ou mediatement ou immediatement doit tomber dans la mer de l'Ouest ». C'est la première route[68]. Seconde route : remonter le Missouri, la Moingona (Des Moines River) ou la rivière Saint-Pierre (Minnesota River) jusqu'à leurs sources, où « on trouvera a la hauteur des terres D'autres rivieres qui ont leurs cours vers L'Ouest ». Ce serait la « route la plus aisée et la plus agreable[69] ». Troisième route proposée : les terres comprises « Entre le Nouveau Mexique et le Missoury », où l'on devrait trouver des rivières qui mènent « mediatement ou immediatement

64. Voir *infra*, p. 22-23.

65. AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 41.

66. *Ibid.*, f. 42-43.

67. *Ibid.*, f. 47.

68. *Ibid.*, f. 47.

69. *Ibid.*, f. 48.

dans la Mer de la louisiane occidentale par la hauteur du 37e. jusqu'au 44e. degré[70] ». L'itinéraire passe en réalité par le golfe du Mexique : Bobé croyait probablement que les différentes mers, golfe du Mexique, mer Vermeille et mer de l'Ouest, communiquaient entre elles. Toutefois, la région appartenait à l'Espagne, ce qui réduisait la marge de manœuvre des explorateurs français. Une quatrième route passe par un affluent du Missouri, à partir duquel on gagne la rivière Colorado, dont le cours, orienté au « Sud Ouest », conduit « dans le golfe de Californie par le 30e. degré[71] ». Il s'agit d'une variante de la route précédente, sujette aux mêmes inconvénients. Une fois étudiées les possibilités que présentent les affluents du Mississipi, Bobé s'intéresse aux routes à l'ouest des Grands Lacs du Canada. La route « la plus sure et la plus commode » est celle du lac Supérieur, déjà proposée par les autorités coloniales en 1716. À l'instar de Vaudreuil et Bégon, il suggère d'établir des postes qui serviraient de relais à l'exploration vers l'ouest[72]. Une dernière route fluviale, la sixième, lui semble prometteuse : celle des rivières à l'ouest du lac des Assiniboines[73]. Faute, sans doute, de bien connaître la géographie du Canada, Bobé ne semble pas se rendre compte que les deux dernières routes se confondent en partie. Il est vrai qu'à partir du lac Supérieur, il compte qu'on découvrira une « rivierre de L'oüest » qui mène « dans la Mer de bourbonie », alors que la route du lac des Assiniboines devrait mener à des rivières qui ont « leurs sources dans le Nord de la bourbonie[74] ». À ses yeux, la route du lac des Assiniboines passe plus au nord que celle du lac Supérieur. Enfin, dernière route : celle de la mer. Pour découvrir la mer de l'Ouest, ainsi que toute la côte occidentale de l'Amérique et celle, orientale, de la Bourbonie et du nord de l'Asie, il suffit d'envoyer un navire « à la chine par le detroit de le maire avec ordre de suivre toujours la Coste depuis la pointe meridionale de la Californie jusqu'au detroit d'uriez[75] ». Cette dernière route, celle, finalement,

70. *Ibid.*, f. 48.
71. *Ibid.*, f. 49.
72. *Ibid.*, f. 49.
73. *Ibid.*, f. 50.
74. *Ibid.*, f. 49 et 50.
75. *Ibid.*, f. 50.

qu'emprunteront en partie Cook et Lapérouse, dans la seconde moitié du siècle, permettra de résoudre la question de la mer de l'Ouest.

Le dernier texte qui a pu influencer Charlevoix est la « Relation » d'Antoine Laumet, dit Lamothe Cadillac[76], le commandant de Michillimakinac, dont la copie est achevée « À Versailles, au Parc-aux-Cerfs », le 31 juillet 1718[77]. Le mémoire, dressé à partir de deux lettres, datées de 1696, a dû originellement être présenté en 1698 ou en 1699, lors du voyage de Lamothe Cadillac en France[78]. Selon lui, on trouve sur le territoire des Sioux une rivière qui coule « dans la profondeur des terres jusqu'à 1,000 lieues » et dont la source demeure encore inconnue[79]. Or, d'ajouter Lamothe Cadillac, dans cette région, « toutes les rivières prennent leurs sources de quelque lac situé sur une montagne, ou hauteur de terre en équilibre, qui a deux pentes qui forment quasi tousjours deux ou plusieurs rivières[80] ». En somme, d'un côté de ces terres élevées, coulent les affluents du Mississipi, à l'est ; de l'autre, des rivières qui mènent à la mer, à l'ouest. Lamothe Cadillac propose alors de remonter la rivière Saint-Pierre, l'actuelle Minnesota River, « dont la source est au Sud-Ouest à 48 degrez de latitude et à 276 de longitude », et de gagner ainsi le lac « situé et assis sur une élévation de terre[81] », qui l'alimente. À partir de là, on trouvera des cours d'eau orientés à l'ouest qui mèneront à la « mer de l'Ouest ou dans quelque autre mer[82] ». Toutefois, chez Lamothe Cadillac, la « profondeur » des terres demeure impressionnante : les distances qu'il s'agit de parcourir sont de l'ordre des « 12 ou 1,500 lieues[83] ». Le continent retrouve une

76. La relation a été publiée par P. Margry (*Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 75-132).

77. Voir P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 679.

78. J. Delanglez, « A Mirage [...] », *RHAF*, vol. 1, n° 3, décembre 1947, p. 379, n. 91, et p. 381, n. 94.

79. P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 125.

80. P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 126. Sans doute est-ce Edward Hayes, un Anglais, qui, en 1602, a soutenu le premier la thèse que le réseau hydrographique américain se divisait en deux, à partir de montagnes (voir J. Delanglez, article cité, *RHAF*, vol. 1, n° 3, décembre 1947, p. 350-351).

81. P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 127.

82. *Ibid.*, t. V, p. 127.

83. *Ibid.*, p. 126.

dimension plus proche de la réalité, encore que Lamothe Cadillac ne produise aucune précision géographique ni aucune carte.

Une fois éliminées les routes susceptibles de soulever des protestations de la part des autorités espagnoles, les deux voies qui retiennent l'attention de Versailles sont celles des Grands Lacs et du Mississipi[84]. Or les deux voies posent des difficultés importantes. Le territoire des Grands Lacs est immense et celui du Mississipi se divise en plusieurs routes, dont on ignore tout, ou presque. Ainsi, les différents mémoires ne tranchent pas vraiment dans le choix des routes à parcourir à partir du Mississipi : on suggère, presque en vrac, de remonter aux sources du fleuve, d'explorer le Missouri et ses affluents, de parcourir les rivières Saint-Pierre (Minnesota River) ou Moingona (Des Moines River), ou encore de remonter la rivière Rouge (Red River), dont les sources se trouvent dans l'État du Texas. En outre, les routes proposées sont loin d'être précises. Lorsque Bobé écrit qu'en gagnant les sources d'un des affluents du Mississipi, « on trouvera a la hauteur des terres D'autres rivierres qui ont leurs Cours vers L'Ouest[85] », ou encore qu'on devrait pouvoir atteindre « mediatement » la mer de l'Ouest à partir d'une route, il réduit la complexité des réseaux hydrographiques américains et il simplifie sensiblement les opérations à réaliser[86]. Autre difficulté, les mémoires ne dé-

84. Comme le rappelle Marcel Giraud, « en adhérant à la proposition de Vaudreuil » de poursuivre la recherche de la mer de l'Ouest par les Grands Lacs, « le Régent n'a pas entendu rejeter la voie du Missouri, mais seulement tirer parti d'une suggestion qui paraissait aisément réalisable » (*Histoire de la Louisiane française*, t. II, p. 23).

85. AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 48.

86. Un bel exemple de cette complexité se trouve dans le « Chemin du Lac Superieur au lac des Assiniboiles d'ou on va par une Riviere a la mer De l'Oüest » : à la sortie du lac Supérieur, on remonte la rivière « Gamanissigoüen » jusqu'à un lac, au bout duquel on suit à nouveau la même rivière jusqu'à un second lac d'une dizaine d'arpents, « qui n'a point de Décharge ». Suit un portage d'une lieue pour gagner une rivière « qui a environ 10. lieües », et qui descend dans un lac que l'on nomme le lac au Canot. Aprés avoir rangé le lac six lieues, on pénètre dans une anse où « l'on fait un portage dans une pointe de tremble que l'on traverse d'environ 3. arpents d'ou l'on tombe Dans une petite Riviere ». On « marche environ deux jours en Canot » dans cette rivière, soit quelque vingt lieues, jusqu'à une chute. Un portage permet alors de gagner un petit lac « au bout duquel il se trouve un Détroit de Roches », d'où l'on gagne le lac des Cris. On suit ce lac « en tirant sur

cident pas entre les possibilités offertes par chaque route[87]. Enfin, la longueur des routes varie sensiblement. Entre les quatre cents lieues de la rivière de l'ouest des de L'Isle[88] et les mille deux cents à mille cinq cents lieues que Lamothe Cadillac estime devoir être parcourues pour trouver l'océan[89], la différence est importante. Au total, les projets soulèvent plus de questions qu'ils n'en résolvent.

Cela n'a rien d'étonnant. C'est la méthode même d'analyse qui est sujette à caution. Ce sur quoi travaillent les géographes, ce sont des hypothèses qui ne sont pratiquement pas soumises à une analyse critique. Claude de L'Isle, tout comme Jean Bobé, effectue une recension des informations accumulées depuis plusieurs années en faisant des recoupements entre elles. Ainsi le témoignage des relationnaires espagnols est pris pour argent comptant et personne ne semble se soucier sérieusement de leur véracité. Celui des coureurs des bois et des voyageurs français n'est pas davantage soumis à un examen critique. Leur bonne foi n'est jamais mise en doute et on ne s'interroge guère sur leur crédulité, sur l'intérêt qu'ils peuvent avoir de repartir à l'aventure, voire sur les erreurs dont leur témoignage peut être empreint. Dans le cas des informations tirées des Amérindiens, on fait fi des difficultés qu'impliquent les différences de langues et on ne tient pas compte des enjeux militaro-économiques que peut représenter pour des tribus de l'Ouest la venue d'Européens parmi elles. Enfin, tous les mémoires reposent sur une absence de connaissances géographiques fondées et sur une cartographie rudimentaire, sinon erronée.

Au lieu de lancer des expéditions, toujours coûteuses, dans toutes les directions, le Conseil de Marine a sans doute jugé sage d'analyser les routes proposées, quitte à n'en retenir

---

la gauche pendant 8. lieües, au bout desquels ce lac se Décharge et forme » une rivière qu'il faut descendre « pendant six jours en faisant au moins 80. lieües » jusqu'au lac des « Assiniboels » (*Ibid.*, f. 13-14).

87. Par exemple, la seconde route de Bobé consiste à « remonter la Rivierre du Missoury ou celle de Moingona ou bien Celle de S[t]. pierre » (*Ibid.*, f. 48).

88. Le cours d'eau a « plus de 400 lieües » (Archives diplomatiques (Paris), Fonds divers, Amérique 1, f. 248).

89. P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 126.

qu'une et à y envoyer une expédition conséquente. Il avait besoin d'obtenir des renseignements précis sur les routes à suivre et sur les difficultés des parcours : le nombre et la longueur des portages, la présence de tribus amérindiennes sur les territoires à découvrir, l'existence d'obstacles naturels pouvaient modifier la composition de l'expédition et son organisation. Ce sera la mission de Charlevoix.

Pourquoi un jésuite ? D'une part, dans le passé, les missionnaires ont souvent participé à des explorations[90], de l'autre, ils offrent des garanties quant au sérieux de l'expédition : avec les jésuites, les risques que les explorateurs « sous pretexte Daller faire Cette Decouverte S'arrêtent a faire la traitte des pelleteries[91] » sont pratiquement réduits à néant. En outre, l'envoi d'un seul homme limitait les dépenses à engager dans l'opération, ce que souhaitait le Régent[92], d'autant plus qu'un membre de la Compagnie de Jésus pouvait compter sur l'appui de ses confrères dispersés dans les différentes missions.

---

90. Leur connaissance des langues amérindiennes, leur rôle pacificateur et le contrôle moral qu'ils pouvaient exercer sur les membres d'une expédition ont permis aux missionnaires de la Compagnie de Jésus d'occuper une place importante dans l'exploration de l'Amérique du Nord.

91. Jean Bobé, AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 58.

92. Dans l'« Extrait du Memoire du Roy du 26. Juin 1717. », adressé à Vaudreuil et à Bégon, les autorités françaises leur demandent « quelle Depense il faudroit faire pour continuer cette Decouverte [de la mer de l'Ouest] en la reduisant au meilleur marché » (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 36). Charlevoix reconnaît lui aussi l'importance de la question financière dans la décision du Régent : « Il y a environ trois ans et demi, que quelques Personnes ayant présenté à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Comte de Toulouse quelques memoires sur la Mer de L'Ouest, un officier des trouppes du Canada fut destiné pour en faire la Découverte à la tête de 50. hommes. Mais comme il faisoit ses Preparatifs Son Altesse Royale Monseigneur le Duc D'Orleans ayant fait reflexion que ce Voyage ne se pouvoit faire sans une grande depense, et qu'on n'avoit encore rien de certain qui fit juger qu'elle seroit utile, changea de dessein, et résolut d'envoyer une personne dans les Principaux postes du Canada et de La Louysiane, qui s'informât des naturels du pays et des françois habitans, voyageurs ou Missionnaires de quelle manière il falloit s'y prendre pour faire la découverte qu'on meditoit, et s'il y avoit apparence d'y reussir » (lettre du 1er avril 1723. Voir Appendice XIc, p. 986). La somme allouée à Charlevoix pour réaliser l'expédition était de huit cents livres par an. À cette somme, le Conseil de Marine ajouta quatre cents livres pour défrayer le coût du voyage de Paris au port d'embarquement pour l'Amérique (AN, Colonies $F^{1A}$ 22, f. 277 et 278 ; Colonies $F^{1A}$ 22, f. 31).

Sans doute Charlevoix s'est-il proposé pour réaliser l'enquête et le Conseil de Marine a-t-il retenu sa candidature, peut-être parce qu'il connaissait le Canada, pour y avoir séjourné de 1705 à 1709[93]. Toutefois, nous ne possédons aucun document sur les négociations qui ont eu lieu entre la Compagnie de Jésus, plus précisément Charlevoix, et le Conseil de Marine. Les discussions ont peut-être été orales, si bien qu'il n'en reste pas trace.

## *Le voyage de Charlevoix*

Charlevoix quitte vraisemblablement Paris vers la mi-juin 1720. Le 16, il est vis-à-vis Langeais, sur la Loire, et le mercredi 19, il arrive à Rochefort. Le 31 juin, a lieu l'embarquement sur le *Chameau*.

Le Conseil de Marine avait souhaité que le navire mît à la voile au plus tard le 15 mai[94], mais le 19 juin, il manque encore vingt-cinq recrues pour compléter l'armement du navire[95], si bien que ce n'est que le dimanche 30 juin que la flûte du roi quitte Rochefort pour s'aller ancrer dans la rade de l'île d'Aix, en face du port[96].

L'appareillage du vaisseau a lieu le 2 juillet et le jeudi 4, le *Chameau* met à la voile[97]. Les huit premiers jours de la traversée, le navire est poussé par des « petits vents favorables » qui le mettent deux cents lieues en mer[98], puis il rencontre tant de

93. Les termes de la dépêche adressée aux commissaires chargés de la régie de la Compagnie des Indes, le 6 juillet 1721, suggèrent que c'est Charlevoix qui s'est proposé pour effectuer la mission de découverte : « Le Roy a accepté M. la Proposition que le pere Charlevoix Jesuite a fait de travailler à la decouverte de la Mer de l'Oüest » (AN, Colonies B 44, f. 62). En plus de cette mission, Charlevoix devait examiner la question des limites de l'Acadie. Du moins le soutient-il dans une lettre adressée au ministre Rouillé, le 23 août 1749 (AN, Colonies $C^{11D}$ 8, f. 163-164).

94. La Rochelle, Archives du port de Rochefort, 1 E 94, p. 201.

95. Elles seront remplacées par « 25 des prisonniers qui sont à La Rochelle » (*ibid.*, p. 723).

96. AN, Marine $B^1$ 52, f. 21-22.

97. Journal de mer de Voutron (AN, Marine 4 JJ 11, n° 7, f. 1).

98. *Ibid.*, f. 1. Charlevoix écrit, pour sa part, que les vents ne durèrent que quatre ou cinq jours (voir *infra*, p. 170).

vents contraires et de « grains » qu'il « bat » la mer quarante-quatre jours avant de gagner le Grand Banc de Terre-Neuve, le vendredi 16 août, où il essuie un violent orage au cours de la nuit[99].

Le lundi 19, faute de connaître exactement la latitude à laquelle il est, à cause du mauvais temps qui l'empêche de prendre hauteur, Voutron « fris[e] les roches qui sont à 20 Lieux du Cap de raye[100] » (Cape Race), au sud de Terre-Neuve. Le 23 août, le vaisseau range l'archipel Saint-Pierre et Miquelon et le 25, à la pointe du jour, après avoir essuyé un nouvel orage au cours de la nuit, il se trouve au niveau de Cape Ray, la pointe occidentale de l'île de Terre-Neuve.

Ce n'est que le mardi 27 août que le navire gagne l'entrée du golfe[101]. Le lendemain, il est en vue du cap Gaspé, la pointe qui s'avance au bout de l'actuel parc Forillon, mais des vents contraires « tracaserent pendant six jours » la marche du navire[102].

Le 3 septembre, le navire range Mont-Louis, mais le 4, une épaisse brume nuit à la manœuvre[103]. Le jeudi 5, Voutron mouille devant Matane. Le 8, il tente de traverser le fleuve pour gagner la rive nord et poursuivre sa route. Le 11, le navire s'approche de l'île Verte et de l'îlet Rouge, mais des vents contraires obligent Voutron à mouiller un peu en aval. Le *Chameau* est arrêté pendant cinq jours, avant de pouvoir atteindre Moulin Baudé, où il mouille le 16[104]. À cause du mauvais temps, il reste à l'ancre le 17 et ce n'est que le 18 qu'il passe la pointe aux Alouettes pour aller mouiller « au dessus de l'isle au Lievre[105] » (aux Lièvres), près de l'actuelle ville de Rivière-du-Loup.

Le jeudi 19, le navire atteint l'île aux Coudres, mais au niveau des Éboulements, faute de vent, il doit être toué. Le 20,

99. *Ibid.*, f. 1 ; Charlevoix, voir *infra*, p. 174-176.

100. *Ibid.*, f. 1.

101. *Ibid.*, f. 2.

102. *Ibid.*, f. 2.

103. *Ibid.*, f. 2.

104. *Ibid.*, f. 3.

105. *Ibid.*, f. 3.

il range le cap Tourmente et mouille, le 22, près de l'île d'Orléans. Enfin, le lundi 23 septembre, après quatre-vingt-trois jours de navigation, le *Chameau* jette l'ancre devant Québec et, le lendemain, dans la rade de la ville[106].

Charlevoix, qui s'est fait conduire en canot à Québec, le 23 septembre, devra y demeurer tout l'hiver, « la Saison Se trouvant trop avancée » pour qu'il puisse entreprendre son voyage d'exploration[107]. Il profite de son séjour pour « tirer des voyageurs [. . .] des lumieres » sur la géographie du nord-ouest du continent et sur les routes possibles de l'ouest, mais il n'obtient aucun renseignement utile[108]. Au cours de l'automne, il rédige un mémoire sur les limites de l'Acadie, qui sont alors contestées entre les couronnes de France et d'Angleterre[109]. À la mi-février 1721, il effectue « un petit Voyage de Dévotion » à Lorette[110] et au début du mois de mars, il se prépare à quitter la capitale de la Nouvelle-France pour entreprendre son voyage à travers le continent[111].

Le mercredi 5 mars, « après deux jours de marche », Charlevoix arrive à Trois-Rivières[112], où il reste jusqu'au dimanche 9. Il traverse alors en partie le lac Saint-Pierre pour gagner Saint-François. Le jeudi 13, il quitte Saint-François et arrive, le lendemain, à Montréal[113].

---

106. *Ibid.*, f. 3.

107. Lettre au comte de Toulouse, datée du 20 janvier 1723 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 102).

108. *Ibid.*, f. 102.

109. AN, Colonies $C^{11E}$ 2, f. 63-68 (copie du mémoire, daté du 19 octobre 1720). En 1719, avant son départ pour le Canada, Charlevoix avait déjà été appelé par les autorités coloniales à examiner les « pretentions » anglaises sur l'Acadie. Il y aurait « travaillé Pendant Dix mois » (AN, Colonies $C^{11D}$ 8, f. 163-164).

110. Voir *infra*, p. 237.

111. Dans une dépêche datée du 7 juin 1720, le Conseil de Marine explique à Vaudreuil et à Michel Bégon que « l'intention de S. M^té^. est » qu'ils permettent à Charlevoix « de monter dans les pays d'En haut avec deux canots, et 8. voyageurs ». Le document précise que « les marchandises qu'ils porteront, et dont ils feront commerce[,] serviront à les indemniser des Depenses qu'ils feront pour ce voyage » (AN, Colonies B 42, f. 448).

112. Voir *infra*, p. 279.

113. Voir *infra*, p. 331.

Il doit attendre que le fleuve soit « libre[114] » pour poursuivre sa route. Aussi en profite-t-il pour interroger, une fois encore, les voyageurs qui peuvent connaître l'ouest du continent[115] et visiter la ville. Au début d'avril, il se rend à Chambly et y retrouve un ami, M. de Sabrevois[116]. Le 1er mai, il est au Sault-Saint-Louis, prêt à commencer son long voyage vers les Grands Lacs et la Louisiane. Parti du Sault le 1er mai, en compagnie du baron de Longueuil et de M. de La Chauvignerie, envoyés en mission à Niagara pour s'opposer à l'établissement d'un fort anglais dans la région[117], Charlevoix gagne le fort de Cataracoui (Kingston) le mardi 13 mai, après avoir remonté le fleuve et passé par les Cèdres (3 mai), le Côteau du Lac (4 mai), le lac Saint-François (5 mai), les Chenaux du Lac (6 mai), le Long-Sault (7 mai) et les Mille-Îles après avoir été arrêté une journée entière à cause de la pluie (9 mai).

Dès le lendemain de son arrivée à Cataracoui, il quitte le poste et se rend à l'Anse à la Famine, sur la rive orientale du lac Ontario (16 mai). Du vendredi 16 mai au jeudi 22, il range la rive méridionale du lac pour gagner l'entrée de la rivière Niagara, puis, le lendemain 23, le « fort » de Joncaire sur la rivière. Il y demeure jusqu'au 27, et profite de l'occasion pour aller observer les chutes du Niagara (le lundi 26 mai). Le 27 mai, il gagne l'entrée du lac Érié, puis range la rive septentrionale du lac jusqu'au Détroit[118] et au fort Pontchartrain, où il arrive le vendredi 6 juin. Dans le *Journal*, Charlevoix, peu porté à traduire ses émotions, se dira enchanté par la beauté des rives du lac.

Il quitte l'endroit le 9, mais doit rebrousser chemin. Il ne part vraiment du poste français que le 18 juin et navigue à peine quelques lieues avant d'être arrêté par un orage. Le 19 juin, il traverse enfin le lac Saint Clair et le samedi 21 juin, vers les dix heures du matin, il entre dans le lac Huron. L'expédition longe la rive occidentale du lac pour atteindre, le 28 juin, le poste de Michillimakinac.

---

114. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C11E 16, f. 102).

115. *Ibid.*, f. 102.

116. Voir *infra*, p. 357, n. 1.

117. Voir *infra*, p. 494-496, n. 3, 5 et 8.

118. Exception faite d'un petit détour à l'intérieur des terres pour éviter la Longue Pointe (Long Point), qui s'avance dans le lac.

Au début du mois de juillet, Charlevoix accompagne à la baie des Puants (Green Bay) M. de Montigny qui va rejoindre son poste[119]. Il en profite pour interroger des Sioux et il acquiert la certitude que c'est en explorant le lac Supérieur et la région à l'ouest du lac qu'il pourra se faire une idée des possibilités d'atteindre la mer de l'Ouest par l'intérieur du continent[120]. De retour à Michillimakinac, il apprend que Zacharie Robutel de La Noue[121] est passé par le poste et qu'il a pris le chemin de Montréal. Charlevoix part à sa poursuite, le rejoint et l'interroge. La Noue confirme « qu'au delà de la nation du Brochet il y en avoit une autre qui n'étoit pas loin de la Mer », comme le lui avait déjà affirmé Pachot[122]. Charlevoix est alors « un peu en balance » de ce qu'il doit faire[123]. D'une part, la saison est « trop avancée pour entreprendre d'aller au lac Superieur[124] », de l'autre, il n'a pas d'ordre de la Cour pour l'autoriser à effectuer cette exploration[125]. Aussi, faute de pouvoir réaliser immédiatement son projet, Charlevoix prépare-t-il le terrain pour l'année suivante : il remet des instructions aux officiers chargés de commander dans la région de l'ouest pour qu'ils récoltent des informations ; il demande qu'on s'informe si les Sioux sont toujours prêts à recevoir un missionnaire parmi eux ; il profite de la présence du père Joseph-

119. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 102). Voir *infra*, p. 593, n. 1.

120. *Ibid.*, f. 102.

121. En 1717, Zacharie Robutel de La Noue (voir *infra*, p. 980, n. 16.) établit le poste de la rivière « Kanastigoya », dans le nord du lac Supérieur, l'un des trois postes prévus par Vaudreuil pour amorcer l'exploration de l'ouest du continent. Il y demeure jusqu'en 1721.

122. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 102). Il s'agit de Jean-Daniel-Marie Viennay-Pachot, qui sera désigné pour guider Charlevoix au lac Supérieur. Malheureusement, comme on le verra, Charlevoix ne put revenir à Michillimakinac pour effectuer ce voyage. Il n'existe pas de « Nation du Brochet », mais on trouve un lac Brochet à la frontière des actuelles provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, au nord du lac Reindeer, qui possède une baie, baptisée Brochet Bay, où se trouve un village : Brochet. Sans doute le nom attribué aux Amérindiens désigne-t-il un clan qui vivait dans la région.

123. Lettre du 1$^{er}$ avril 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 106).

124. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 102).

125. Lettre du 1$^{er}$ avril 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 106). La lettre qu'il adresse de Michillimakinac au comte de Toulouse, le 27 juillet 1721 (voir Appendice XIa, p. 977), témoigne précisément de son intention d'explorer le lac Supérieur l'année suivante.

Jacques Marest pour le « questionner » et il interroge des voyageurs qui passent à Michillimakinac[126].

Le mardi 29 juillet, il se met en route pour se rendre au fond du lac Michigan et le 6 août, il entre dans la rivière Saint-Joseph, pour gagner le fort Saint-Joseph, le jeudi 7 août. Il aurait pu ne jamais arriver à ce poste : en effet, le 6 août, à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph, un coup de fusil d'un des membres de son escorte, qui faillit le prendre pour un ours, aurait pu mettre un terme à son voyage. Coup de chance qui est suivi par un malheur : Charlevoix tombe malade et il ne peut reprendre la route que cinq semaines plus tard, le 11 septembre.

Ce jour-là, il entreprend de traverser le lac Michigan afin de rejoindre la petite rivière Chicago et de là, la rivière des Illinois, mais le vent l'oblige à rebrousser chemin. Le 16 septembre, nouveau départ, mais cette fois, par la route de la rivière Kankakee. Le 27, Charlevoix atteint la Fourche, soit l'endroit où la rivière Kankakee se jette dans la rivière des Illinois, et le 29, il arrive au premier village des Illinois, où l'attend une déception. Les ordres que la Cour devait faire parvenir aux autorités de la Louisiane pour lui permettre de poursuivre sa route ne sont pas arrivés. Sans l'aide des missionnaires, qui ont avancé l'argent nécessaire à la poursuite de son voyage, Charlevoix risquait de ne pouvoir gagner la Nouvelle-Orléans[127]. Mais la route est loin d'être sûre et Charlevoix hésite à poursuivre sa descente de la rivière. Finalement, le 5 octobre, après avoir baptisé la fille du chef des Illinois de Pimiteouy (Upper Peoria Lake), il se rembarque et, le jeudi 9 octobre au soir, il entre dans le Mississipi. Le 10, il dépasse le Missouri et le 12, il arrive aux Kaskaskias, où il reste presque un mois.

Parti des Kaskaskias le 10 novembre, il connaît des conditions difficiles : le froid devient « excessif » et le 20 novembre, la neige se met à tomber. Charlevoix dépasse toutefois la rivière Wabash, le 15 novembre, et le 2 décembre, il est à la hauteur des bouches de l'Arkansas. Le 9, il gagne la rivière Yazoo

126. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 102-103). Le père Joseph-Jacques Marest (1653-1725) séjourna pratiquement sans arrêt à Michillimakinac de 1688 à sa mort.

127. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 103).

et le 15, il arrive chez les Natchez, où il reste un peu plus longtemps que prévu afin d'assumer le service religieux de la fête de Noël. Le 26 décembre, en compagnie d'Adrien Pauger[128], il se rembarque. Le jeudi 1er janvier 1722, il gagne Bâton Rouge et le lundi 5, à cinq heures du soir, il débarque à la Nouvelle-Orléans.

À la fin du mois de janvier, Charlevoix accompagne Adrien Pauger inspecter les passes à l'embouchure du fleuve[129], puis il se rend au Biloxi, où il arrive le 31 janvier. Sans doute Charlevoix effectue-t-il ce voyage faute de pouvoir réaliser le projet qui lui tient à cœur. En effet, il n'a pas l'intention de demeurer en Louisiane, mais de remonter le Mississipi afin de gagner le lac Supérieur pour poursuivre son enquête sur la mer de l'Ouest. Mais l'hostilité des Chicachas, qui viennent de s'en prendre à des voyageurs, et une jaunisse qui le retient au Biloxi lui interdisent de reprendre la route du Canada. Charlevoix ne désarme pas pour autant. Il pense alors passer à Saint-Domingue afin d'y trouver un navire qui le puisse transporter à Québec[130]. Son séjour dans la colonie n'aura pas toutefois été absolument perdu car, en février, il effectuera une tentative de réconciliation entre Le Moyne de Bienville et Marc-Antoine Hubert[131].

Le 24 mars 1722, Charlevoix quitte le poste de Biloxi et cinq jours plus tard il est de retour à la Nouvelle-Orléans. Le 1er avril, il rejoint l'*Adour*, une flûte de la Compagnie des Indes en partance pour Saint-Domingue, et le dimanche de Pâques (5 avril), l'appareillage du navire a lieu. Malheureusement, le 14, vers les huit heures du soir, le bâtiment s'échoue sur l'une des Keys de la Floride. Le 15 au matin, les passagers sont évacués alors que l'équipage essaie de dégager le navire. Les efforts pour renflouer l'*Adour* s'avèrent inutiles et la tension monte au

128. Sur Adrien Pauger, voir *infra*, p. 839, n. 4.

129. Voir la lettre de Bienville au Conseil de Marine, le 25 janvier 1722 (AN, Colonies $C^{13A}$ 7, f. 4).

130. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 103) ; lettre du 1er avril 1723 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 107).

131. Jean-Baptiste Bénard de La Harpe, *Journal historique*, p. 286-287. Sur Marc-Antoine Hubert, voir *infra*, p. 796, n. 12. Sur Bienville, voir *infra*, p. 906, n. 5.

sein de l'équipage, qui menace de se mutiner. Le 16, grâce à l'autorité des officiers, la révolte est contenue. Le lendemain, une tentative de sauvetage effectuée par un navire anglais qui croise la route du vaisseau français échoue et, le 19, les officiers décident d'abandonner le bâtiment. Le 23, un bateau « en botte[132] » est monté et, le lendemain, les passagers et les membres de l'équipage se divisent en deux groupes, certains voulant passer à La Havane, les autres choisissant de se rendre à Saint-Augustin, un poste espagnol de la Floride[133]. On s'entend pour répartir les naufragés sur les trois esquifs sauvés du désastre : la chaloupe et le canot iront à Cuba, alors que le bateau en botte, baptisé *Saint-Sauveur*, se dirigera vers le poste espagnol. Mais Charlevoix parvient à réconcilier tout le monde et, le samedi 25 avril, la chaloupe, le canot et le *Saint-Sauveur* entreprennent de se rendre à Saint-Augustin. Toutefois, à la fin de la journée, les gens de la chaloupe prennent la direction de La Havane. Alors, d'un commun accord, ceux du canot et du bateau décident de tenter de revenir au Biloxi en rangeant la côte.

Commence alors une pénible navigation. Du 26 avril au 10 mai, alors qu'il faut rationner les vivres, les naufragés rangent le littoral de la Floride en risquant de s'échouer ou, s'ils s'aventurent en haute mer, de couler. Enfin, le vendredi 15 mai, grâce à la rencontre d'une chaloupe espagnole, les naufragés peuvent mieux se diriger et, le 21, diminués des gens du canot qui sont allés rejoindre les Espagnols de la chaloupe rencontrés le 15, les naufragés gagnent Saint-Marc (Saint Marks). Le 23, ils quittent le poste espagnol et, le 28, ils arrivent à la baie Saint-Joseph, où ils trouvent un détachement français qui est à la poursuite de déserteurs. Le 30, les naufragés, accompagnés des soldats français, reprennent la route de la Louisiane. Le 1er juin, ils gagnent Pensacola et, le mercredi 3, ils arrivent au Biloxi, à la grande surprise de tous, personne n'étant au courant du naufrage de l'*Adour*.

Charlevoix demeure dans la colonie jusqu'au 22 juin, alors qu'il s'embarque sur la *Bellone*, à destination du Cap

132. Voir *infra*, p. 873, n. 10.

133. Aujourd'hui Saint Augustine (Florida).

Français[134]. Le mardi 30, le navire met à la voile pour Saint-Domingue. Le mercredi 22 juillet, le vaisseau arrive à La Havane et, le 23, le capitaine demande la permission d'entrer dans le port. Les autorités espagnoles refusent. Aussi, le 24 juillet, le navire reprend-il sa route, sans que Charlevoix ait pu rencontrer Mathieu Sagean, comme il le souhaitait[135]. Après avoir rangé la côte cubaine, le navire amorce une remontée vers le nord pour contourner les Bahamas et redescendre ensuite vers Saint-Domingue pour entrer dans le port du Cap Français, le mardi 1er septembre 1723.

Malheureusement, Charlevoix arrive trop tard pour monter sur un navire en partance pour Québec, le dernier ayant mis à la voile huit jours plus tôt[136]. C'est pourquoi, le vendredi 25 septembre, Charlevoix quitte le Cap Français pour rentrer en France sur le *Louis-de-Bourbon*. Après plus de quatre-vingt-dix jours de navigation, le navire fait escale à Plymouth, en Angleterre, le mercredi 2 décembre 1723. Le 25, le navire reprend la mer et, le samedi 26, vers midi, il jette l'ancre au Havre-de-Grâce. Le lendemain, Charlevoix gagne Rouen, où il se repose, vraisemblablement au couvent des jésuites, avant de rentrer à Paris. Pendant son séjour à Rouen, il rencontre Henri Joutel, qui a publié une version remaniée de l'histoire des dernières explorations lasalliennes de Henri de Tonti[137]. Entre son départ de Paris, à la mi-juin 1720, et sa dernière lettre, datée du mardi 5 janvier 1723, quelque trente mois se sont écoulés. De ces deux années et demie de course en mer et de voyage en terre américaine, que rapporte Charlevoix ?

---

134. Les Archives nationales conservent le résumé d'une lettre de Charlevoix adressée au Conseil et datée du 15 juin 1722, dans laquelle Charlevoix, après avoir exposé les difficultés qu'il a rencontrées dans sa tentative pour retourner à Québec en passant au Cap Français sur l'*Adour*, explique que « l'Esperance qu'il a de pouvoir regagner quebec et une Espece de necessité ou il se trouve de quitter la Louisianne et dont le s[r]. Hubert pourra rendre compte au con[sei]l l'engagent à s'embarquer sur la Bellone » pour se rendre au Cap Français (Cap Haïtien) et, de là, à Québec, si le voyage est possible, ou en France (AN, Colonies C[13B] 1, f. 69-70). Il ne nous a pas été possible de préciser ce que le texte entend par l'« Espece de necessité » à laquelle Charlevoix fait allusion.

135. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 103). Sur Sagean, voir *infra*, p. 983, n. 31.

136. Lettre du 1er avril 1723 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 107).

137. Voir *HDG*, t. II, p. 38.

## *Résultats de l'enquête*

À vrai dire, les résultats de l'enquête sont pauvres[138]. Charlevoix en convient lui-même : à Québec, à Trois-Rivières, à Montréal, il interroge les voyageurs, « mais toutes [s]es recherches n'eurent pas grand Succès », d'autant qu'il doit se méfier des Canadiens qui, trop honteux de reconnaître leur ignorance, « ne font point de difficulté de substituer des Romans » à la place de la vérité[139]. En cours de route, même absence de renseignements sûrs : chaque fois qu'il en a l'occasion, Charlevoix se renseigne auprès des voyageurs qu'il rencontre, mais, dans l'ensemble, il a « trouvé tant de contradictions dans leurs rapports » qu'il n'a « pas jugé y devoir faire beaucoup de fonds[140] ». Il comptait revenir au poste du lac Supérieur, où il espérait « trouver des Connoissances plus certaines qu'ailleurs[141] », notamment en interrogeant les « Cristinaux[142] », mais il ne put réaliser son projet, la remontée du Mississipi étant devenue trop risquée à cause de l'hostilité des tribus riveraines[143] et le retour par le Canada s'étant avéré impossible. Au surplus, les conditions dans lesquelles s'est déroulé son voyage ne lui ont guère été favorables : à deux reprises, Charlevoix tombe malade, au poste de Saint-Joseph, près du lac Michigan, où il est « retenu six semaines », puis au Biloxi, où une maladie, encore une fois de six semaines, le

138. « L'excellent homme, dont la perspicacité n'était pas toujours la première qualité, souffrit du climat, voyagea parfois un peu vite, écouta beaucoup, copia encore plus, et, devant la discordance des renseignements recueillis, se trouva fort embarrassé à son retour » (Marc de Villiers du Terrage, *la Découverte du Missouri*, p. 75). Voir aussi le jugement de Jean-Baptiste Bénard de La Harpe sur l'itinéraire de Charlevoix : *infra*, p. 817, n. 1.

139. Lettre adressée au comte de Toulouse, datée du 20 janvier 1723 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 102).

140. *Ibid.*, f. 103.

141. Lettre rédigée à Michillimakinac et datée du 27 juillet 1721 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 96).

142. Lettre adressée au comte de Morville, datée du 1$^{er}$ avril 1723 (AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 106). Charlevoix pensait même, une fois revenu au lac Supérieur, s'« abandonner à quelques [Sioux] qui auroient voulu [le] mener à la Mer » (lettre du 20 janvier 1723, AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 104).

143. AN, Colonies $C^{11E}$ 16, f. 104.

« mit entierement hors d'Etat de remonter le Mississipi selon [son] premier projet[144] ».

Il n'a pas davantage de succès avec les recherches qu'il comptait faire effectuer par les gens sur place. Au lac Supérieur, il remet « de bons memoires à monsieur de S[t] Pierre qui commande a Chagouamigon où les Sioux vont de temps en temps », pour qu'il les interroge ; en outre, il prie « Monsieur des Chaillons », qui succède à La Noue au poste du lac Supérieur, de poursuivre les recherches amorcées par son prédécesseur ; il presse enfin un voyageur canadien de se rendre chez les Sioux afin de savoir s'ils étaient encore prêts à recevoir un missionnaire[145]. Mais les résultats de toutes ces démarches, si tant est qu'elles aient été prises au sérieux, ne sont pas connus. À l'instar des « memoires », qu'il s'attend que le Régent reçoive de ceux qui n'ont pas voulu tout lui dire[146], sa quête d'informations n'a débouché sur rien de concret. Même sa tentative de rencontrer Mathieu Sagean à Cuba a échoué[147].

C'est, pratiquement, les mains vides que Charlevoix rentre en France. Son voyage n'ajoute rien de neuf à ce qui était déjà connu et il ne corrige pas les erreurs des géographes ou des voyageurs. Ainsi, au sujet de la route du lac Supérieur, Charlevoix, après avoir interrogé La Noue et Pachot, qui sont censés bien connaître la région, conclut « qu'au delà de la nation du Brochet, il y en avoit une autre qui n'étoit pas loin de la Mer[148] ». Il précise aussi qu'il a questionné le père Marest,

144. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 103). Dans la lettre qu'il adresse au comte de Morville, le 1[er] avril 1723, Charlevoix écrit qu'il n'a été arrêté au poste de Saint-Joseph que cinq semaines (AN, Colonies C[11E] 16, f. 106). Si l'on se fie à la chronologie du *Journal*, sujette toutefois à caution, puisque la vingt-deuxième lettre est datée du 16 août 1721 et la vingt-troisième, du 8 août, Charlevoix arrive au fort de la rivière Saint-Joseph le 7 août 1721 (*infra*, p. 633) et ne quitte le poste que le 16 septembre (*infra*, p. 724), soit un peu plus de cinq semaines après son arrivée.

145. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 102).

146. Lettre du 27 juillet 1721 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 96). Voir aussi le rapport sur sa demande, fait « Pour estre porté à Monseigneur le Duc d'Orleans », daté du 26 décembre 1721 et marqué « approuvé », à l'avis du Conseil de Marine « de lui [Charlevoix] faire part des Memoires qui pourront estre receus » (AN, Colonies C[11A] 43, f. 428).

147. Lettre du 20 janvier 1723 (AN, Colonies C[11E] 16, f. 103).

148. *Ibid.*, f. 102. Sur la « Nation du Brochet », voir *supra*, p. 30, n. 122, *infra*, p. 980.

qui a pratiqué les Sioux, et des voyageurs qui lui « parurent plus instruits[149] », mais il ne rapporte pas leurs propos, peut-être parce qu'ils infirmaient l'hypothèse de la proximité de la mer de l'Ouest. Quant au lac des Assiniboines, il note dans son *Journal* qu'il a rencontré à Montréal un Français qui l'a assuré y avoir été, puis il se contente de rapporter « l'opinion commune », mais sans en garantir la pertinence[150]. Les résultats sur la route mississipienne ne sont pas plus concluants. Dans le cas des rivières Saint-Pierre (Minnesota) et Moingona (Des Moines), Charlevoix se contente de rapporter des informations de seconde main et, dans le cas de la rivière Rouge (Red River), il ne produit que des observations superficielles. Enfin, sur le Missouri, il se limite à reprendre les propos des Amérindiens, qui soutiennent que la rivière « sort des Montagnes Pelées, fort hautes, derriere lesquelles il y a un grand Fleuve, qui en sort apparemment aussi, & qui coule à l'Ouest[151] ». Aucune des énigmes posées par la découverte de la mer de l'Ouest n'est résolue et les résultats de l'enquête de Charlevoix n'apportent, pour ainsi dire, rien de neuf : à la fin de sa lettre au comte de Toulouse, Charlevoix conclut : « Il paroit certain, que depuis les 40. degrez de Latitude Nord, et meme encore plus bas jusqu'aux 50. les terres de L'ouest se terminent a la Mer tantot plus proche de La Louysiane et tantot plus loin ». Il ajoute que « la tradition des Illinois du Canada est que ces Illinois ou Miamis Occidentaux [qui vivraient à l'ouest des Sioux] sont proches de la mer », où l'on aurait aperçu des Européens et leurs « vestiges[152] ». Enfin, il rappelle que selon les Amérindiens, à la hauteur des sources du Mississipi, du Missouri ou de la rivière Saint-Pierre, « on trouve des rivieres qui courent à L'Ouest[153] ». Au total, l'enquête n'a rien donné et on comprend que Charlevoix propose de la

149. *Ibid.*, f. 102-103.

150. Voir *infra*, p. 422-423.

151. Voir *infra*, p. 763-764.

152. Comme le rappelle Jean Delanglez, les Sioux, qui racontaient avoir aperçu des forteresses ou qui prétendaient atteindre la mer de l'Ouest en peu de jours, « *inserted in their accounts legendary native lore concerning the West* » (« A Mirage [...] », *RHAF*, vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 551).

153. AN, Colonies C$^{11E}$ 16, f. 103-104.

reprendre en établissant une mission chez les Sioux, de façon à obtenir « toutes les lumieres qu'on souhaite d'avoir[154] ».

Même ce projet avorte. Paul Bodin, le provincial des jésuites de France, ne put trouver les deux missionnaires à envoyer chez les Sioux, « à cause de la mission de la Louisiane qui s'organisait cette même année[155] », si bien que Charlevoix se mit à la disposition du ministre pour « aller établir la nouvelle Mission » et profiter de son séjour pour « continuer les enquêtes » commencées durant son voyage[156]. La réponse des autorités françaises n'a rien d'engageant : si elle confirme l'intention du Régent d'établir les deux missionnaires, elle précise cependant qu'on est déterminé « à ne pas faire continuer la Decouverte De la mer » avant d'obtenir, par les missionnaires destinés aux Sioux, « des connoissances qui pourroient donner lieu De suivre ces Decouvertes ou D'en abandonner le projet[157] ». Lorsqu'il devint évident que Paul Bodin ne parviendrait pas à trouver les deux missionnaires à envoyer chez les Sioux, Charlevoix eut beau revenir à la charge et se rendre « toutes les semaines » à la porte de l'hôtel particulier du Régent « aux jours marqués pour [ses] audiances », il ne fut pas même reçu[158]. Quant à l'établissement de missionnaires parmi les Sioux, le projet s'avéra plus difficile que prévu et il ne put être réalisé immédiatement[159].

Sur les plans cartographique et géographique, le voyage de Charlevoix n'apporte pas de renouveau. La « Carte de la Louisiane cours du Mississipi et pais voisins », dressée par Nicolas Bellin pour accompagner l'ouvrage de Charlevoix, signale encore que le cours du Missouri « n'est pas connu »,

154. Lettre au comte de Morville, datée du 1er avril 1723 (AN, Colonies C11E 16, f. 107). Charlevoix croit alors qu'il faut « remonter le Missouri dont la source n'est certainement pas loin de la mer » (*ibid.*, f. 107).

155. C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. II, p. 178.

156. Lettre du 11 mai 1723 (AN, Colonies C11E 16, f. 108).

157. Notes en marge du texte de la lettre du 11 mai 1723 (BN, ms. NAF 9287, f. 250).

158. Lettre du 26 juin 1723 (AN, Colonies C11E 16, f. 109).

159. C. de Rochemonteix, *op. cit.*, t. II, p. 180-181.

qu'on « ne connoit pas les Sources du Moingona » et que le cours de la rivière Rouge « n'est bien connu que jusqu'aux Natchitoches[160] ». Pire, celle de l'Amérique septentrionale comporte une « Riviere de l'Ouest » qui sort du lac des Bois, au sud du « Lac des Assiniboels », pour rejoindre, à l'ouest, le « Lac Ouinipigon », à partir duquel coule, toujours vers l'ouest, un mythique « Fleuve de l'Ouest[161] ». Les informations rapportées par Charlevoix n'ont pas permis d'améliorer la connaissance des territoires de l'ouest de l'Amérique du Nord. On ne s'étonne pas, dès lors, que les « Remarques » de Nicolas Bellin sur les cartes dressées pour l'ouvrage de Charlevoix se limitent, dans le cas de la mer de l'Ouest, à « hardiment conclure l'existence d'une Mer au Nord de la Californie & du Nouveau Mexique, & par conséquent à l'Ouest du Canada[162] ». À la vérité, Nicolas Bellin dégage aussi une autre conclusion, qui n'est pas sans mérite : la mer de l'Ouest est « proprement la Mer du Sud[163] ». La distinction entre mer du Sud et mer de l'Ouest s'estompe, mais cette rectification n'a pas de rapport avec les résultats de l'enquête de Charlevoix. D'autre part, Nicolas Bellin maintient des erreurs qu'aurait dû, ou pu, corriger l'enquête de Charlevoix : la distance entre le lac Supérieur et la mer (« 300. lieuës ») et la représentation du réseau hydrographique à l'ouest du lac Supérieur (« une suite de Lacs & de Rivieres, par lesquelles on peut communiquer du Lac Supérieur avec [la mer][164] ») ne permettent pas d'espérer, dans l'immédiat, d'améliorations dans la cartographie américaine.

Échec, du moins partiel, sur le plan de l'enquête géographique ; succès, cependant, sur le plan du discours : le *Journal* de voyage de Charlevoix est l'un des derniers grands textes français sur la Nouvelle-France, voire une sorte de testament.

160. Charlevoix, *HDG*, t. II.

161. Charlevoix, *HDG*, t. I. Nicolas Bellin observe même, là où le tracé du fleuve s'interrompt (le contour de la côte ouest du continent n'est pas dessiné) : « Icy suivant le raport des Sauvages commence le flux et reflux ».

162. « Remarques de M. Bellin », dans Charlevoix, *HDG*, t. III, p. xviij.

163. *Ibid.*, p. xviij.

164. *Ibid.*, p. xviij.

## *« Projet d'un corps d'histoires du Nouveau Monde »*

Le *Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amerique Septentrionale* forme l'essentiel du troisième tome de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*[165]. Pour saisir le lien entre les deux textes, il faut rappeler le « Projet d'un corps d'Histoires du nouveau Monde », présenté dans le *Journal de Trévoux* en janvier 1735[166]. À cette époque, Charlevoix a déjà publié une *Histoire de l'établissement des progrés et de la décadence du christianisme dans l'empire du Japon*[167], qui ne porte pas, il est vrai, sur le « Nouveau Monde », et une *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*[168], auxquelles il faut ajouter *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation*[169]. Dans une certaine mesure, le « projet » est le fruit de son expérience d'historien, tout autant qu'une définition du travail à venir. Le but de Charlevoix est de produire un « Corps historique » de « tous les Pays, qui étoient inconnus aux Européens avant le XIV siecle ». Mais comment donner à cet ensemble sa cohérence, alors que les colonies des différentes puissances européennes n'ont pratiquement pas de liens entre elles ? « Quel rapport, par exemple, y a-t-il entre la Nouvelle Angleterre & la Nouvelle Espagne ? » La difficulté contraire existe aussi : dans le cas de colonies administrées par le même État, par exemple la Nouvelle-France et la Louisiane, « on ne pourroit [en] parler séparément, sans tomber dans des redites, ou sans les mutiler ». La solution, purement technique,

---

165. En plus du texte du *Journal*, qui inclut une « Dissertation préliminaire Sur l'Origine des Amériquains », le tome trois comprend des « Remarques de M. Bellin, Ingenieur de la Marine sur les Cartes et les Plans qu'il a été chargé de dresser, pour joindre à l'Histoire générale de la Nouvelle France du Révérend Pere de Charlevoix, de la Compagnie de Jesus : Et au Journal de son Voyage dans cette Partie du Monde » (p. i-xix en tête du volume), le « Projet d'un corps d'histoires du Nouveau Monde » (p. j-iv, à la fin du volume) ; des « Fastes chronologiques du Nouveau Monde et des Etablissemens que les Européens y ont faits » (p. v-xl) ; enfin une « Liste et Examen des Auteurs que j'ai consultés pour composer cet Ouvrage » (p. xlj-lxj).

166. P. 160-172. Le texte est reproduit dans l'*Histoire et description générale* (t. III, p. j-iv). Nous citons le texte du *Journal de Trévoux*.

167. Rouen, Jacques Joseph Le Boullenger, 1713, 3 volumes. L'ouvrage est réédité chez le même éditeur et chez Guillaume Behourt en 1715, chez le second en 1725, puis chez Giffart en 1754.

168. Paris, Jacques Guérin, 1730-1731, 2 volumes.

169. Paris, Antoine Claude Briasson, 1724, xxxx, 412 p.

à dire vrai, proposée par Charlevoix pour « donner une uniformité » à ce corps d'histoires, consiste à lier l'ensemble des ouvrages par une « méthode » commune. Ainsi placera-t-il « à la tête de chaque Histoire un Catalogue exact de tous les Auteurs, qui auront écrit sur le même sujet ». Ce premier « préliminaire » est suivi d'un second, soit « une Notice générale du Pays », dans laquelle Charlevoix fera « entrer tout ce qui regarde le caractere de la Nation, son origine, son gouvernement, sa Religion, ses bonnes & ses mauvaises qualitez, le climat & la nature du pays, ses principales richesses », le tout complété, « à la fin de l'Ouvrage », par des « Articles de l'histoire naturelle » et par « toutes les Pieces, qui n'auront pû avoir lieu dans le corps de l'Histoire, & qui pourront néanmoins apprendre quelque chose d'intéressant : comme ce qui regarde le Commerce & les Manufactures, les Plantes & les animaux, la Médecine, &c. ». Toute la matière du *Journal* constitue ce second « préliminaire[170] ».

## *Composition*

La forme même du *Journal* modifie la structure de ce second préliminaire. D'une part, le texte marie observations personnelles et apport livresque, de l'autre, l'ordonnancement de la matière obéit aux règles du genre. Tout « journal » de voyage se fonde sur l'expérience du voyageur. En principe, son discours témoigne de ses activités, de ses observations et de ses émotions. Cependant, le but de Charlevoix, en faisant paraître son *Journal* à la suite de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*, est moins de rapporter les péripéties de son voyage au Canada et en Louisiane que de dresser un bilan exhaustif des richesses des deux colonies, d'analyser leur développement, de décrire les mœurs des Amérindiens, enfin de présenter la faune et la flore américaines. Le projet déborde le cadre du journal. Aussi, en plus de reprendre à son compte des observations des gens avec lesquels il a voyagé ou qu'il a rencontrés, Charlevoix complète-t-il ses informations par une importante documentation écrite. Dans le *Journal*, l'apport documentaire tiré d'ouvrages publiés ou de textes manuscrits

170. Ce que reconnaît Charlevoix dans le « corps » même de l'*Histoire et description générale*, lorsqu'il renvoie au « Journal, qui sert de préliminaire à cette Histoire » (t. I, p. 184, note « a »).

l'emporte sur les notes prises en cours de route. À la limite, Charlevoix aurait pu écrire son *Journal* sans quitter Paris. Du reste, ce n'est pas la première fois que Charlevoix s'inspire des textes d'autrui, les réécrit, pour composer un ouvrage. L'*Histoire de l'établissement des progrés et de la décadence du christianisme dans l'empire du Japon*, publiée en 1713[171], repose sur l'*Histoire de l'Eglise du Japon*, du jésuite Jean Crasset, parue en 1689[172] ; l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, publiée en 1730-1731, est, comme l'indique Charlevoix, « écrite particulierement sur des Memoires Manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, Jesuite, Missionnaire à Saint Domingue & sur les Pieces Originales, qui se conservent au Dépôt de la Marine ». Charlevoix et le père Le Pers ont d'ailleurs échangé une correspondance qui montre que Charlevoix avait mission de réécrire l'ouvrage pour lui donner une forme qui en permette la publication[173].

Le cas du *Journal* est toutefois différent : pour le rédiger, Charlevoix n'utilise pas un texte en particulier, quitte à le modifier et à le compléter par des informations tirées d'autres auteurs; il a recours à plusieurs ouvrages, dont il présente d'ailleurs la liste[174]. À ces documents, il faut ajouter les dépêches des gouverneurs et des intendants et un volumineux mémoire d'Antoine-Denis Raudot déposés « au dépôt de la Marine », qui constituent « le véritable fond » dans lequel Charlevoix a « puisé tout ce qui regarde le Gouvernement politique & militaire de la Nouvelle France[175] », ainsi que les documents con-

171. Rouen, Jacques-Joseph Le Boullenger, 3 vol.

172. Paris, E. Michallet. Au départ, Charlevoix n'avait « dessein que de mettre, sous une autre forme, l'*Histoire de l'Eglise du Japon* », mais à la lecture d'autres ouvrages, notamment celui de Daniello Bartoli, *Dell' Historia della Compagnia di Giesù*, paru en Italie en 1656 (ce qui suggère que Charlevoix connaissait la langue italienne), il décide de refondre entièrement l'ouvrage du père Crasset afin de produire « l'Histoire du Japon la plus complette qui eut encore paru » (t. I, préface).

173. Voir ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 41-43 (« Extraits des lettres du P. Le Pers au P. de Charlevoix au sujet de l'histoire de S[t] Domingue »), f. 44-45 (mémoire de Charlevoix pour répondre au père Le Pers), f. 46-47 (double du texte précédent).

174. Voir la « Liste et examen des auteurs que j'ai consultés pour composer cet ouvrage » (*HDG*, t. III, p. xlj-lxj), qui s'applique à l'ensemble de l'ouvrage et, partant, au *Journal*.

175. *Ibid.*, p. lxj.

servés au « dépôt des Plans de la Marine », fort utiles « pour ce qui regarde la partie géographique » de l'ouvrage[176].

Pour réaliser son dessein, Charlevoix doit trier la matière des différentes pièces mises à sa disposition et harmoniser les informations qu'elles contiennent afin de dresser une synthèse cohérente. De façon concrète, il fait un *patchwork* à partir des textes qu'il lit, quitte à les retoucher sur le plan stylistique et à les compléter par des apports étrangers. Ainsi, pour décrire les mœurs et les coutumes des Amérindiens du Canada, Charlevoix s'est-il, le plus souvent, contenté de démarquer le texte des *Mœurs des Sauvages ameriquains, comparées aux mœurs des premiers temps*, de Lafitau. Le mode d'emploi paraît assez simple : distribution de la matière sur plusieurs « lettres » de façon à maintenir l'illusion du mode de récit adopté ; réduction du volume du discours, trop long pour être intégré sans inconvénients à un journal de voyage ; interventions limitées de l'auteur au sein de l'information. Il n'est que de lire les « lettres » de Charlevoix, en principe adressées à la duchesse de Lesdiguières, pour observer que l'auteur distribue les informations sur les Amérindiens non pas en fonction d'observations sur le terrain, mais selon un ordre qui relève de l'esprit de synthèse.

Lettre après lettre, Charlevoix décrit les mœurs des Amérindiens, leur mode de vie, leur gouvernement et leur foi, le tout entrecoupé de descriptions du voyage. L'artifice est parfois manifeste, par exemple lorsque Charlevoix justifie la reprise de la description des mœurs amérindiennes par un retard à poursuivre le voyage[177]. À la limite, il fait même l'économie de toute justification pour poursuivre sa présentation des Amérindiens[178]. Il s'agit moins de rapporter ce qu'il a vu que de dresser un bilan de ce que l'on connaît des mœurs des

176. *Ibid.*, p. lxj.

177. « J'allois fermer cette Lettre, lorsque l'on m'est venu dire que nous ne partirions pas demain, comme je m'y attendois. Il faut bien prendre patience, & mettre le tems à profit : je vais donc reprendre l'article des guerres des Sauvages, qui ne sera pas sitôt épuisé » (voir *infra*, p. 506).

178. Après avoir décrit Michillimakinac, Charlevoix ajoute : « Voilà, Madame, ce qui m'a paru digne d'observation sur ce Poste, si célebre dans les Voyages & dans les Relations du Canada. Je reprends les Mœurs & les Coutumes des Sauvages, & après avoir parlé de ce qui concerne leurs Guerres, je vais vous entretenir de leurs Mariages » (voir *infra*, p. 582).

Amérindiens pratiqués par les Français, comme l'indique son projet de janvier 1735.

C'est pourquoi Charlevoix a recours à l'ouvrage de Lafitau : à ses yeux, il n'y a « rien de si exact » sur le sujet des mœurs amérindiennes[179]. Mais les deux volumes des *Mœurs des Sauvages ameriquains* débordent le cadre d'un journal de voyage et Charlevoix a dû réduire la matière qu'il a empruntée à son confrère. Par exemple, pour la description des « petites Expéditions » (Charlevoix[180]), ou guerre « particuliere » faite par de « petits partis » (Lafitau[181]), Charlevoix a effectué un découpage dans le texte de Lafitau, quitte à laisser de côté nombre d'éléments qui auraient trop alourdi son *Journal*. Si l'on fait abstraction des ajustements d'ordre stylistique et des raccords exigés par le découpage de l'information, Charlevoix a pratiquement recopié et soudé entre elles des phrases de l'ouvrage de Lafitau. Pour tout ce qui touche la description des us et coutumes des Amérindiens, les *Mœurs des Sauvages ameriquains* servent de noyau, à peine modifié quant à l'essentiel, autour duquel gravitent des informations complémentaires[182]. Même la réduction du texte s'opère sous la forme de l'explication ou, si l'on préfère, de l'interprétation : ainsi, au lieu de reprendre le texte de Lafitau sur le fait qu'on ne s'oppose pas à ces petits partis « quand l'intérêt de la Nation n'y est pas lui-même opposé[183] », Charlevoix se contente d'écrire que ces expéditions « sont ordinairement sans conséquence[184] ». Autre exemple : les raisons évoquées par Lafitau pour légitimer l'opposition des chefs à ces petites expéditions (affaiblissement militaire du village, politique extérieure, projet secret) se ramènent, chez Charlevoix, à une phrase explicative : « il faudroit avoir de grandes raisons pour s'y opposer[185] ». En revanche, Charlevoix interprète la pensée de Lafitau lorsqu'il

179. « Liste et examen des auteurs », *HDG*, t. III, p. lviij.

180. Voir *infra*, p. 476.

181. *Mœurs*, t. II, p. 167-169.

182. Finalement, Charlevoix décrit plutôt les mœurs des Iroquois que celles des Amérindiens en général, dans la mesure où l'ouvrage de Lafitau porte essentiellement sur les tribus iroquoises.

183. *Mœurs*, t. II, p. 167.

184. Voir *infra*, p. 476.

185. Voir *infra*, p. 476.

note qu'on « tâche d'intimider les uns par de faux bruits[186] » : l'infinitif déborde le sens du texte de Lafitau, qui observe simplement que les chefs « les laissent partir & les font revenir par de faux avis qu'ils leur font donner adroitement en chemin[187] ». Lafitau décrit objectivement un fait ; Charlevoix en explicite le mécanisme psychologique.

Le découpage pratiqué par Charlevoix lui permet non seulement d'omettre des détails qui risqueraient d'accroître indûment le volume de son *Journal*[188], mais aussi de faire l'économie de l'analyse comparative que pratique Lafitau et qui constitue l'objet même de son ouvrage. Systématiquement, Charlevoix gomme les passages dans lesquels Lafitau établit une comparaison entre les mœurs des Amérindiens et celles des « Anciens ». Le discours du *Journal* impose l'abandon d'une analyse qui a peu à voir avec le témoignage d'un voyageur. Cela ne signifie pas pour autant que les comparaisons établies par Lafitau et les références aux textes anciens ou aux relations de voyages qu'il indique en marge de son texte soient passées inaperçues aux yeux de Charlevoix. Il s'en faut de loin. En lisant l'ouvrage de Lafitau, ou celui de n'importe quel autre auteur, Charlevoix ne cesse de s'inspirer de leur discours, même des sections qu'il ne reprend pas dans son *Journal*. Par exemple, pour décrire les premiers exercices des jeunes Amérindiens et l'émulation qui existe entre eux[189], Charlevoix puise dans l'ouvrage de Lafitau, tout en omettant la comparaison que ce dernier établit avec les Lacédémoniens[190]. Toutefois, la comparaison ranime vraisemblablement un souvenir des années d'études chez Charlevoix, qui note qu'il « n'est pas nécessaire de placer leur déjeuner au haut d'un Arbre, comme on faisoit aux jeunes Lacédémoniens[191] ». L'observation, absente chez

186. Voir *infra*, p. 476.

187. *Mœurs*, t. II, p. 168.

188. La comparaison des textes permet de constater que Charlevoix laisse de côté les deux derniers paragraphes de la description de Lafitau, qui portent sur l'apport des guerriers des autres tribus et sur les circonstances de ces guerres. Il ne rapporte pas non plus le jugement que Lafitau porte sur ces conflits.

189. Voir *infra*, p. 654.

190. *Mœurs*, t. I, p. 599.

191. Voir *infra*, p. 654.

Lafitau, a dû être suggérée à Charlevoix par la comparaison des mœurs amérindiennes à celles des Spartiates, sinon par la référence de Lafitau à un compendium dans lequel, à défaut de trouver le fait qu'il rapporte, Charlevoix a pu puiser le souvenir d'une anecdote sur l'éducation spartiate, apprise ailleurs[192]. Parfois, Charlevoix fait un usage plus immédiat, plus direct de l'apparat critique des *Mœurs des Sauvages ameriquains*. Pour présenter la « Justice » amérindienne, il reprend en grande partie le texte de Lafitau[193]. Or, ce dernier indique que son analyse repose sur la *Relation de ce qui s'est passé dans le Pays des Hurons en l'annee 1636*, de Jean de Brébeuf[194]. Il n'en fallait pas plus à Charlevoix pour consulter la relation et pour ajouter aux informations tirées de Lafitau des renseignements empruntés au père de Brébeuf, notamment sur la punition des chamans qui pratiquent la magie[195] ou encore sur le « Reglement pour choses trouvées[196] ». En somme, pour compléter ou pour dramatiser sa description des mœurs amérindiennes, il n'a eu qu'à puiser dans l'ouvrage de Lafitau : anecdotes rapportées par celui-ci ou références en marge du texte ont constitué une mine inépuisable de renseignements pour Charlevoix. Ce mode d'emploi, il le pratique sur tous les textes qui s'y prêtent. Par exemple, c'est en lisant le texte de Nicolas Lémery sur le castor qu'il a trouvé la référence au mémoire de Michel Sarrazin, qu'il a consulté pour décrire les méthodes de chasse du castor. D'ailleurs, il précise la référence du texte[197]. On le constate,

192. Dans son ouvrage, Lafitau fait allusion aux rudes mœurs pédagogiques des Lacédémoniens et à leur alimentation en signalant, en marge du texte : « Vid. Cragium de Repub. Laced. Lib. 3. Inst. 8 » (*Mœurs*, t. I, p. 599). Il s'agit d'une allusion à l'« *Institutum VIII. Pueri flagris ad aram Dianae orthiae stato tempore caedantur* », de la « *Tabula Nona De Exercitiis corporis* » (Niels Kragg, *Cragii Ripensis De Republica Lacedaemoniorum Libri IIII*, Heidelberg, Pierre de Saint-André, 1593, p. 192-195). Or l'« *Institutum II. Pueri in primis ad venationem assuefiant* », de la « *Tabula Nona de exercitis corporis* » (*op. cit.*, p. 184), a pu rappeler un souvenir de collège, sinon inspirer à Charlevoix sa remarque. Voir *infra*, p. 654, n. 3.

193. *Mœurs*, t. I, p. 484-495. Voir *infra*, p. 562, n. 19.

194. La référence, signalée en marge du texte des *Mœurs des Sauvages ameriquains* (t. I, p. 493), renvoie plus précisément aux pages que le père de Brébeuf a consacrées à la question (*JR*, vol. 10, p. 220-222).

195. Voir *infra*, p. 567, n. 30.

196. Voir *infra*, p. 568, n. 31.

197. Voir *infra*, p. 264, n. 11.

chez lui, l'art d'écrire est avant tout un art de réécrire les textes. Le *Journal* n'échappe pas à ce mode de composition, d'autant que le projet de l'auteur est de dresser un bilan des connaissances sur les deux colonies françaises, et non de témoigner d'une expérience personnelle.

Pourtant, expérience personnelle il y a dans le *Journal*. Charlevoix a bel et bien effectué un voyage en Amérique et il en a rapporté des observations et des impressions sur l'état des « réductions » amérindiennes, sur les administrateurs coloniaux, sur les « concessions » louisianaises ou sur la nature du continent. Toutefois, même le témoignage plus personnel de l'auteur s'inscrit dans un genre aux règles convenues qui enlèvent pratiquement toute spontanéité au discours. En effet, on devine que les « lettres » adressées à la duchesse de Lesdiguières sont artificieuses[198]. Le projet encyclopédique et l'importance des emprunts de Charlevoix se marient difficilement aux divisions chronologiques qu'implique une correspondance. Son ouvrage se rattache à la tradition des *Relations* missionnaires du XVII^e^ siècle et à celle, plus contemporaine, des *Lettres édifiantes et curieuses* publiées par les jésuites.

Au reste, beaucoup de voyageurs, au XVIII^e^ siècle, ont eu recours à des lettres, adressées à un correspondant réel ou fictif, pour raconter un voyage. C'est que le cadre épistolaire forme une armature commode pour distribuer la matière sur plusieurs chapitres, ou lettres, évitant ainsi l'ennui d'un exposé trop scolaire. Dans le cas de Charlevoix, le procédé paraît d'autant plus évident qu'il s'inspire le plus souvent des ouvrages d'autrui. Ainsi peut-il, par exemple, découper la matière empruntée à droite et à gauche et produire un ordonnancement synthétique de celle-ci en justifiant les divisions apportées à l'information par les circonstances du voyage :

> Ces Notions, Madame, écrit-il à la fin de la treizième lettre, m'ont paru nécessaires pour vous donner une connoissance parfaite de ce qui regarde la guerre des Sauvages, dont je vous entretiendrai dans mes Lettres, jusqu'à ce que j'aye épuisé ce sujet, ou, si ce

198. Comme l'écrit Léon Pouliot, « il est permis de se demander si elles ont été réellement adressées à la destinataire ou si elles sont tout simplement un genre littéraire. Cette dernière opinion nous paraît plus probable » (*Charlevoix (1682-1761)*, p. 12).

> sont des digressions, elles ne sont pas tout-à-fait étrangeres à mon sujet. D'ailleurs un Voyageur tâche de placer le moins mal qu'il peut tout ce qu'il apprend sur sa route[199].

Singulière prolepse de la part de l'auteur qui, tout en signalant qu'il doit placer le moins mal possible ce qu'il apprend en cours de route, sait cependant qu'il parlera des guerres amérindiennes. Bien sûr, la remarque de Charlevoix sert surtout à préparer le terrain à l'information qui suit, comme le ferait l'en-tête d'un chapitre, mais de façon élégante. Non seulement les lettres permettent-elles de distribuer la matière, de l'ordonner, mais en plus elles confèrent au discours l'élégance d'un échange amical et le caractère vivant d'une narration faite à chaud.

En outre, le caractère intime de la correspondance authentifie le discours en plus de confirmer l'existence du voyage. En effet, l'envoi de lettres, datées de lieux différents, fait mieux sentir la marche du voyageur que ne le ferait une narration continue. Chaque lettre marque les étapes du voyage et en pose, en quelque sorte, le décor. Les lettres ponctuent l'itinéraire du voyageur et elles traduisent, presque concrètement, son activité.

Mais, parfois, l'auteur trahit l'artifice. On peut, par exemple, s'interroger sur l'enchaînement chronologique des lettres vingt-deux et vingt-trois, la première datée du 16 août 1721, la seconde, du 8 août. Que penser aussi d'une correspondance dont on dit qu'elle n'atteindra peut-être le destinataire qu'une fois le périple achevé ? C'est du moins ce que suggère Charlevoix à la fin de la lettre vingt-cinq[200]. D'ailleurs, le destinataire, sans doute tiré d'une liste des bienfaiteurs de la Compagnie de Jésus, est si peu individualisé qu'il est interchangeable : il a suffi à un éditeur du XIX^e^ siècle de modifier le genre des adresses, de transformer « Madame » en « Monsieur », pour publier

199. *Infra*, p. 472.

200. « Je finis, Madame, parce que l'article des Morts me meneroit trop loin, & que tout se dispose pour mon Voyage ; je retrouverai apparemment bientôt le loisir de vous écrire de nouveau, mais vous n'en serez pas plus avancée, car d'ici aux Illinois, il n'y a nulle apparence que je rencontre aucune occasion de vous faire tenir mes Lettres, de sorte que si je vous en écris quelqu'une avant que d'y arriver, vous la recevrez peut-être aussi tard, que si je ne vous écrivois qu'au terme » (*infra*, p. 720-721). Le même problème, toutefois, pouvait se poser dans le cas d'une vraie correspondance.

une partie du *Journal* de Charlevoix avec un destinataire masculin sans que le texte en soit affecté[201]. L'absence d'allusions personnelles et d'expression de sentiments implique que l'adresse à un destinataire n'est rien d'autre qu'un artifice commode ou une façon de remercier ceux qui appuient d'une façon ou d'une autre la Compagnie de Jésus, voire de rendre hommage à ceux que les jésuites doivent ménager.

Certains reports de la matière ou, au contraire, certains raccords manifestent le caractère factice des lettres. « Mais cet article », écrit Charlevoix à la fin de la quinzième lettre, au sujet du supplice des prisonniers de guerre, « me meneroit trop loin, & nous partons demain de grand matin[202] ». La coupure permet de distribuer l'information, fort longue, sur une autre lettre et d'éviter un texte qui rebute par son caractère didactique. Les raccords sont parfois tout aussi artificiels :

> [...] tandis que mes Gens nageoient de toutes leurs forces, j'ai bien avancé une nouvelle Lettre, & pendant qu'ils prennent un peu de repos je vais l'achever, pour la donner à des Canadiens, que nous avons rencontrés ici, & qui vont à Montreal. Je reprends mon récit, où j'en étois demeuré dans ma derniere[203].

Certes, il n'est pas absolument impossible d'écrire une lettre dans un canot d'écorce, que Charlevoix présente pourtant comme une frêle embarcation soumise à l'agitation de l'onde, mais il est peu probable qu'un voyageur y décrive de façon analytique des pratiques amérindiennes, au demeurant empruntées à un ouvrage étranger. Les explications de Charlevoix pour poursuivre la rédaction ou, à l'inverse, pour mettre un terme à une lettre ne sont rien d'autre qu'un procédé de rhétorique destiné à répartir la matière sur différentes lettres afin d'éviter la pédanterie d'un exposé par trop encyclopédique et de maintenir l'illusion du déplacement du voyageur. En réalité, c'est à Paris, alors qu'il avait en mains les documents dont il s'est servi pour rédiger son texte, que Charlevoix, sans doute à partir des notes qu'il avait prises en cours de route, a composé son journal de voyage.

---

201. T., *les Bords du Saint-Laurent des lacs et autres fleuves du Canada en 1720 et 1721*, Limoges, Barbou Frères, 1858 (voir *infra*, p. 998, n. 15).

202. *Infra*, p. 515.

203. *Infra*, p. 517.

## *La publication*

Dès son retour en France, en 1723, Charlevoix manifeste l'intention de faire paraître son journal de voyage et une « Histoire générale des Découvertes & des Etablissemens des François dans l'Amérique Septentrionale ». C'est du moins ce qu'il soutient dans la préface de son *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, parue en 1730-1731[204]. Comme on le sait, l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* et le *Journal* de voyage de Charlevoix ne paraîtront qu'en 1744, vingt ans après le voyage. Comment expliquer ce retard ? Deux hypothèses ont été avancées.

La première, fondée sur l'analyse de la politique française, suggère qu'on a empêché Charlevoix de faire paraître son ouvrage. Selon Jacques-Auguste-Marie Crétineau-Joly,

> [...] en 1720 le Régent le [Charlevoix] chargea de visiter de nouveau ces contrées, et d'y recueillir les renseignements dont le pouvoir avait besoin pour augmenter la prospérité des colonies. Charlevoix traça un plan que Louis XIV n'aurait pas manqué de faire fructifier ; son successeur se contenta d'en prohiber la publication. « Les lettres de ce Jésuite, dit le comte de Barbé-Marbois, étaient adressées à la duchesse de Lesdiguières. On les tint fort secrètes. Si elles eussent été publiées alors, la colonie [la Louisiane] aurait eu infailliblement une autre destinée ; mais cette correspondance ne vit le jour que vingt-cinq ans plus tard. » Les projets du Père Charlevoix effrayèrent le gouvernement de Louis XV, qui, à peine sorti des mains de la Régence, se croyait encore obligé d'être Anglais[205].

---

204. « Tout en arrivant de l'Amérique & avant que de partir pour Rome, j'avois annoncé le Journal du Voyage, que je venois de faire par Ordre du Roi, avec une Histoire générale des Découvertes & des Etablissemens des François dans l'Amérique Septentrionale, dont j'avois parcouru la meilleure partie ; & je me croyois obligé d'employer les premiers momens du loisir, dont je commençois à joüir, à remplir l'engagement, que j'avois avec le Public » (*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, t. I, p. viij).

205. *Histoire religieuse, politique, littéraire de la Compagnie de Jésus composée sur les documents inédits et authentiques*, Paris, P. Mellier, 1851, t. V, p. 106. À deux détails près (point-virgule au lieu d'un point après le patronyme : « Lesdiguières » ; « vingt-cinq ans après », au lieu de « vingt-cinq ans plus tard »), la citation est exacte (François, marquis de Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane [...]*, Paris, Firmin Didot, 1829, p. 122). Toutefois, l'interprétation de J.-A.-M. Crétineau-Joly fausse la perspective du texte du marquis de Barbé-Marbois, qui met l'accent sur le souci du Régent et de ses proches de dissimuler l'état réel de la colonie louisianaise et qui ne pense aucunement au pacifisme du cardinal de Fleury.

L'hypothèse, séduisante, accréditée par une remarque du père Le Pers, avec lequel Charlevoix était en correspondance au sujet de la rédaction de l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*[206], et par la réaction d'un auteur anglais après la parution de l'ouvrage[207], suggère que la politique pacifiste du cardinal de Fleury a eu un rôle à jouer dans le retard apporté à la publication de l'ouvrage. De fait, l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* ne paraît qu'après la mort du cardinal, survenue le 29 février 1743, alors que les tensions entre la France et les autres puissances européennes s'accentuent. Le 20 octobre 1740, la mort de l'empereur Charles VI amorce la crise de la succession au trône impérial ; le 22 décembre, les troupes de Frédéric II envahissent la Silésie. Dès lors l'Europe s'achemine vers une nouvelle guerre, celle de la Succession d'Autriche (1741-1748), et les autorités françaises n'ont plus de raison d'interdire la publication d'un ouvrage susceptible d'irriter les adversaires de la France, dont l'Angleterre.

Une seconde hypothèse « politique » peut aussi être avancée. Dans une analyse de la « Relation par lettres » d'Antoine-Denis Raudot, Françoise Weil se demande si ce n'est pas Antoine-Denis Raudot, un des secrétaires au Département de la Marine et des Colonies et directeur de la Compagnie des Indes, de 1718 à 1724 ou 1725, qui serait « intervenu en 1723

206. Dans une lettre datée du 25 novembre 1728, Jean-Baptiste Le Pers demande à Charlevoix de lui faire parvenir « six exemplaires de [son] voiage du Canada et 50 de l'*histoire de S^t^*. Domingue avec autant » de *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation* (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 10). La demande du père Le Pers ne signifie pas que l'*Histoire et description générale* soit achevée, puisque la demande porte aussi sur l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, qui ne l'est pas, mais elle suggère que le texte est avancé, du moins dans l'esprit du père Le Pers.

207. Tant par son utilisation du toponyme « Canada », que par ses allusions aux limites de l'Acadie, toujours en litige en 1744, l'ouvrage de Charlevoix a provoqué l'ire d'un auteur anglais, qui, en 1754, a produit un mémoire pour défendre les prétentions de Londres sur l'Acadie et l'Amérique. Le texte a été traduit en français sous le titre suivant : « Conduite des François par rapport à la Nouvelle Ecosse depuis son premier Etablissement jusqu'a present, ou on expose les faussetés et les absurdités des raisons qu'ils employent pour eluder la force du Traité d'Utrecht et soutenir leurs injustes procedés. En forme de Lettre a un Membre du Parlement a Londres Imprimé par J. Jeffereys Geographe de son Altesse Royale la princesse de Galles au Coin de la ruë S^t^. Martin » (AN, Colonies C^11D^ 8, f. 165-203).

pour empêcher » la publication du *Journal*[208]. Ici, la décision de retarder la parution de l'ouvrage de Charlevoix peut se fonder autant sur des motivations personnelles (empêcher la parution d'un ouvrage concurrent à la « Relation par lettres » que Raudot n'avait pas fait paraître) que sur des raisons politiques (le voyage de découverte de Charlevoix a eu peu de succès et, au surplus, comme l'observe François de Barbé-Marbois, la description de la Louisiane par Charlevoix et surtout celle des « concessions » ne pouvait guère plaire aux autorités coloniales, qui préféraient sans doute dissimuler l'état réel de la colonie au public[209]). Cette seconde hypothèse paraît d'autant plus intéressante qu'à son retour Charlevoix ne semble pas avoir été reçu avec enthousiasme par les responsables du Département de la Marine. En arrivant, Charlevoix rend compte de sa mission au comte de Toulouse, alors à la tête du Conseil de Marine[210], puis il doit recommencer ses démarches auprès du comte de Morville, lorsque celui-ci assume la direction du Département de la Marine, en février 1723[211], et que prennent fin les différents « conseils » instaurés au cours de la Régence. Selon toute vraisemblance, en réponse à la lettre de Charlevoix, le comte de Morville a aiguillé celui-ci sur Raudot[212], qui aurait « classé » l'affaire[213]. Charlevoix n'obtient rien pour l'établissement de missionnaires chez les Sioux, d'autant qu'il se récuse

208. « Raudot, Charlevoix et les Amérindiens » (dactylographie, p. 5). Selon Françoise Weil, Raudot aurait détenu un « pouvoir extraordinaire [...] sous la Régence » (*loc. cit.*, p. 5).

209. Voir *Histoire de la Louisiane*, p. 120-123. Réal Ouellet pense que Versailles est intervenu pour retarder la parution de l'ouvrage « pour ne pas fournir aux Anglais des renseignements précis sur l'Amérique du Nord » (« Introduction », *Œuvres complètes* de Lahontan, t. I, p. 53, n. 141). Mais alors, comment expliquer que le même pouvoir change d'avis en 1744 ? Au demeurant, à notre connaissance, rien dans les archives de la Marine et des Colonies n'étaie cette hypothèse.

210. Voir sa lettre du 1er avril 1723, adressée au comte de Morville (Appendice XIc, p. 986).

211. Ce dernier ne demeurera d'ailleurs à la tête du Département que cinq mois et il sera remplacé par Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, qui occupera la fonction jusqu'en avril 1749.

212. Hypothèse émise par Joseph-Edmond Roy (« Essai sur Charlevoix », *MSRC*, 3e série, vol. 1, section I, 1907, p. 44).

213. J.-E. Roy, article cité, p. 45.

lui-même comme candidat pour y exercer l'apostolat[214], et il ne remet pas à Antoine-Denis Raudot « le memoire » que lui avait commandé le comte de Morville[215]. Dans ces conditions, on a pu juger inopportune son intention de faire paraître un ouvrage sur la Nouvelle-France et le récit de son voyage de découverte de la mer de l'Ouest. Voilà pour les hypothèses « politiques ».

Ces hypothèses présupposent que Charlevoix est rentré en France avec le texte de son *Histoire et description générale* et de son *Journal* de voyage dans ses bagages, ou, à tout le moins, le brouillon déjà rédigé[216]. Il n'en est rien. Le *Journal* a été composé en France car il est essentiellement un amalgame de textes empruntés à différents auteurs. Pour le rédiger, Charlevoix a dû effectuer des recherches qui lui ont demandé du temps, ne fût-ce que pour consulter les archives du Département de la Marine et des Colonies. Or Charlevoix fonde lui-même son retard à faire paraître l'*Histoire et description générale* sur ses nombreuses occupations. En tête de *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation,* il écrit :

> Redevable, comme j'ai lieu de le croire, aux mérites de la Fondatrice des Ursulines de Canada, de ce que je n'ai pas fini mes jours dans une terre étrangére à la fleur de mon âge : il m'a semblé que je ne pouvois rien faire de moins pour honorer ma bienfaitrice, que de la bien faire connoître au public[217].

Si Charlevoix ne fait pas paraître son ouvrage sur le Canada dès son retour en France, c'est parce qu'il veut avant tout

---

214. Lettre adressée au comte de Morville, datée du 11 mai 1723 (voir Appendice XId, p. 989).

215. *Ibid.*

216. John Gilmary Shea soutient même que Charlevoix « composa son histoire dans le presbytère, encore subsistant, du village sauvage de Caughnawaga, sur le St. Laurent, et [qu']il eut recours aux livres déjà imprimés sur le Canada, aux œuvres manuscrites existant dans la Colonie, et aux documents officiels dans les archives du gouvernement à Paris » (« Le Canada et ses historiens », *Journal de Québec*, n° 54, 8 mai 1855, p. 1). L'affirmation ne repose sur aucun fondement. D'ailleurs, Charlevoix est resté trop peu de temps à Montréal pour pouvoir consulter les documents de la colonie, qui devaient, du reste, se trouver à Québec, et composer son ouvrage : il arrive à Montréal le 14 mars 1721 et quitte la ville à la fin d'avril, après avoir effectué un voyage à Chambly, au début du mois.

217. *Op. cit.*, p. jx.

s'acquitter d'une dette morale, comme le montre la date de l'« approbation » de la *Vie de la Mere Marie de l'Incarnation*, signée par A. Lemaire, le 14 novembre 1723. « L'ex-voto d'un voyageur reconnaissant[218] » passe avant le témoignage de son expérience sur le terrain. Or *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation* est à peine publié, que Charlevoix doit partir pour l'Italie, où il restera trois années[219]. Ces trois années, il les occupera vraisemblablement à effectuer des recherches dans des bibliothèques, en plus de se consacrer à la préparation de la traduction italienne de *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation*[220]. À son retour en France, c'est l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue* qui prend tout son temps. En effet, le père Le Pers, qui fournit les « Memoires Manuscrits » en vue de la rédaction de l'histoire de l'île, exerce des pressions sur Charlevoix pour qu'il achève l'ouvrage le plus rapidement possible[221]. Après 1731, c'est la rédaction du *Journal de Trévoux* qui l'occupe[222], et ce, jusqu'en 1744, si bien qu'il n'a guère de temps à consacrer à son histoire de la Nouvelle-France et de la Louisiane. En somme, si l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* ne paraît pas avant 1744, ce n'est pas parce qu'on en a interdit la publication, mais parce que Charlevoix, pris par différentes tâches, n'a pu en achever la rédaction plus tôt.

Le désir de Charlevoix, en 1723 ou 1724, de faire paraître son journal de voyage et une histoire générale de la colonisation française en Amérique du Nord n'implique pas que les textes aient déjà été prêts. La rédaction du journal, qui comporte, comme on l'a vu, des informations tirées d'ouvrages

---

218. J.-E. Roy, article cité, p. 48.

219. « Je fus obligé de partir pour l'Italie, où je restai trois ans », écrit-il en tête de son *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue* (t. I, p. vij).

220. Voir C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xix ; J.-E. Roy, article cité, p. 54.

221. La hâte du père Le Pers « me fi[...]t quelque peine », note Charlevoix, qui explique qu'il avait annoncé la publication de son ouvrage sur le Canada (*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, t. I, p. viij).

222. « Mais la publication de la *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation* (1724), et un voyage qu'il fit alors à Rome ne lui permirent pas de se donner tout entier à ce travail. Et il était bientôt repris par son premier devoir : la critique littéraire au *Journal de Trévoux* » (L. Pouliot, « François-Xavier de Charlevoix, S. J. », dans *Documents historiques*, n° 33, 1957, p. 23).

d'autrui, parfois manuscrits, et celle de l'histoire des trois principales colonies françaises en Amérique, Acadie, Nouvelle-France et Louisiane, exigent des recherches et un travail de rédaction impossibles à réaliser dans un court laps de temps. Compte tenu de l'ampleur de l'ouvrage et des occupations de Charlevoix, à supposer que des pressions ne se soient pas exercées pour en retarder la publication, l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France* n'aurait guère pu voir le jour avant 1740, année au cours de laquelle Charlevoix obtient la « permission » de Jean Lavaud, le provincial des jésuites de France, de faire paraître l'ouvrage[223].

En effet, à son retour d'Italie, en 1727, Charlevoix doit s'atteler sérieusement à la rédaction de l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*, amorcée dès le printemps 1724[224]. À lire les lettres de Jean-Baptiste Le Pers à Charlevoix, entre le 16 décembre 1727 et le 16 août 1731[225], et le « memoire » préparé par ce dernier pour répondre au père Le Pers[226], qui lui avait fourni les manuscrits sur lesquels il travaillait, on devine que le travail de rédaction a été laborieux. Le 16 décembre 1727, le père Le Pers notifie à Charlevoix qu'il n'est pas nécessaire qu'il mentionne son nom dans l'ouvrage à paraître[227], ce qui suggère que le missionnaire croit la rédaction de l'histoire de Saint-Domingue en bonne voie, mais le 26 juillet 1728, le père Le Pers le presse davantage car il craint que ce dernier n'ait pas encore commencé l'ouvrage[228]. Sans doute le missionnaire croyait-il que Charlevoix n'avait qu'à retoucher son texte, qu'à faire la toilette des manuscrits qu'il avait envoyés en France, pour transformer ses observations en histoire. Charlevoix, manifestement, ne l'entend pas ainsi. Il demande vraisemblable-

223. La permission est datée du 13 juillet 1740. L'ouvrage a été lu par trois théologiens de la Compagnie de Jésus, ce qui suggère qu'il était prêt plus tôt.

224. « Je commencai a travailler à l'histoire de St Domingue vers pasque de l'année 1724. », écrit-il dans son « Memoire pour repondre au P. Le Pers » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 44).

225. *Ibid.*, f. 1-40.

226. *Ibid.*, f. 44-48.

227. *Ibid.*, f. 1.

228. *Ibid.*, f. 1-5.

ment des compléments d'informations[229] et il entend consulter les documents conservés au « depost de la marine », l'ancêtre des Archives de la Marine et des Colonies, et les cartes du Dépôt des cartes et plans de la Marine[230]. De là une certaine mésentente entre les deux jésuites. Le 14 février 1729, le père Le Pers, qui craint que la rédaction de l'ouvrage soit passée aux mains du père Margat, ordonne presque à Charlevoix d'accélérer son rythme de travail : « au nom de Dieu plus de remise », lui écrit-il[231].

Charlevoix accuse du retard dans la composition de l'histoire de Saint-Domingue peut-être parce qu'il a amorcé son histoire de la Nouvelle-France et de la Louisiane. Comme le montrent les lettres du ministre Maurepas, datées des 12 avril 1729 et 15 septembre 1729, adressées à Clairambault et à La Blandinière, Charlevoix travaille déjà à son histoire du Canada[232]. Du reste, dans sa lettre du 29 novembre 1729, le père Le Pers ironise sur le fait qu'on lui demande de savoir gré à Charlevoix d'avoir laissé de côté son ouvrage sur le Canada pour achever l'*Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue*[233]. Si la rédaction de l'histoire de Saint-Domingue retarde celle de l'ouvrage sur les colonies françaises de l'Amérique du Nord, elle n'empêche toutefois pas Charlevoix de commencer ses re-

229. La lettre du père Le Pers, datée du 31 août 1728, contient une carte générale de Saint-Domingue et un complément d'informations, dont « le sixième », ou sixième partie de ses mémoires (*ibid.*, f. 7-8).

230. Voir la lettre de Maurepas à Charlevoix, datée du 12 avril 1729, dans laquelle le ministre autorise celui-ci à « prendre des copies des Mémoires et plans qui sont au depost de la marine » qui pourront lui être utiles à la rédaction de « l'histoire de S[t] Domingue » et à « celle du Canada » (AN, Colonies B 53, f. 33). Voir aussi la lettre du ministre adressée à Clairambault, alors responsable des archives conservées au Département de la Marine et des Colonies, incluse dans celle adressée à Charlevoix (*ibid.*, f. 32 et Marine C[7] 67, « papiers Clairambault ») et la lettre du ministre adressée à M. de La Blandinière, alors responsable du Dépôt des cartes et plans de la Marine, datée du 15 septembre 1729, dans laquelle Maurepas autorise La Blandinière à communiquer à Charlevoix les plans dont ce dernier a besoin pour écrire « l'histoire de S[t]. Domingue et du Canada ausquelles il travaille », mais en interdisant de les déplacer (*ibid.*, f. 75). Une missive dans le même sens, aussi datée du 15 septembre, est envoyée à Clairambault et à Charlevoix (*ibid.*, f. 75 et 75-76).

231. ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 15-16.

232. *Ibid.*

233. *Ibid.*, f. 19.

cherches sur le Canada. Les récriminations du père Le Pers et les autorisations du ministre Maurepas suggèrent que Charlevoix travaille simultanément aux deux histoires et qu'il a dû abandonner partiellement son travail sur le Canada pour achever l'histoire de Saint-Domingue, qui paraît en 1730-1731[234].

Charlevoix pourrait alors se consacrer entièrement à son *Histoire et description générale de la Nouvelle France*[235]. Il n'en est rien. D'une part, il doit produire un « Mémoire sur l'entreprise de M. de la Vérenderie pour la découverte de la mer de l'Ouest[236] » (mars-avril 1731), de l'autre, à partir de 1733, il œuvre au *Journal de Trévoux*, à la direction duquel il est attaché[237]. Charlevoix ne fait pas que rédiger des articles et des comptes rendus, comme il le suggère dans son « avertissement » en tête de l'*Histoire et description générale*[238], il occupe au sein de l'équipe directoriale des fonctions, qui, pour n'être pas officielles, n'en sont pas moins importantes. En effet, à partir de 1734, a commencé un « nouvel ordre de choses », pour reprendre l'expression de l'auteur anonyme (sans doute le père Louis-Bertrand Castel) du manuscrit conservé dans les Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale sous la cote n° 11 364[239]. L'agence du journal, alors « dirigée par le P. Rouillé se compose des PP. Castel, Brumoy, Charlevoix, de la Tour et Bougeant, qui rassemblent les matériaux. Leur

234. La « permission » du provincial de France est datée du 27 janvier 1730. L'« approbation » est donnée le 29 juin, et le « privilège », daté du 9 juillet, est enregistré le 31 juillet 1730.

235. Le 1er avril 1732, le ministre autorise Clairambault à remettre à Charlevoix « les pieces » dont il a besoin pour poursuivre son travail sur son « histoire du Canada » car « l'éloignement du College de Loüis le Grand au Depost de la marine ou il a besoin de prendre des eclaircissemens, retarde beaucoup son ouvrage » (AN, Colonies B 56, f. 28).

236. AN, Marine 2 JJ 57, n° 9b, et ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 163, f. 66-68. Accusé de réception du document, reçu le 17 avril, par le ministre, le 15 mai 1731 (AN, Colonies B 55, f. 26). Voir C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIIe *siècle*, t. I, p. 206-208.

237. Voir Alfred Baudrillart, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, p. 537 ; C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xix ; J.-E. Roy, article cité, p. 64.

238. « Obligé depuis un grand nombre d'années d'employer une partie de mon tems à rendre compte au Public des Ecrits des autres » (t. I, p. vj).

239. Cité par Jean Sgard et Françoise Weil, « Les anecdotes inédites des *Mémoires de Trévoux* (1720-1744) », *Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976, p. 199. Pour l'attribution du texte au père Castel, voir p. 193.

sont adjoints également les PP. Hongnant, Fontenay et Jean Souciet[240] ». Si l'on en croit le père Castel, de 1732 à 1744, Charlevoix tient le rôle d'éminence grise, au point de « choisir et [de] diriger l'assemblée des journalistes[241] » :

> Le P. de Charlevoix fait trop la besogne d'autrui et pas assez la sienne, écrit le père Castel. Il est journaliste, agent sans l'être, se donne pour tout, réforme tout, va partout, voit tout, dit tout, suivant la définition : *carolus via, carolus videns, carolus vox*, comme le *veni, vidi, vici* de César.
>
> Le P. Charlevoix, toujours ami des agents qui commencent et ennemi de ceux qui finissent, a une bonne qualité pour les agents. Il a toujours une multitude d'extraits longs et courts en poche, au service d'un journal défaillant[242].

Bref, « l'agence du P. Souciet [1737-1744] a été le règne du P. Charl[evoix][243] », qui a dû alors consacrer beaucoup de temps et d'énergie au *Journal de Trévoux* et, partant, travailler de façon moins constante à l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*.

Faute de manuscrits ou de correspondance, il est difficile, sinon impossible, de suivre les étapes de la rédaction de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*. Toutefois, compte tenu de l'ampleur du projet et des occupations de Charlevoix, on peut penser que la rédaction de l'ouvrage a été longue et que le texte n'a guère été prêt à être remis à l'éditeur avant 1739, date à laquelle s'arrête la bibliographie de la « Liste et Examen des Auteurs » consultés par Charlevoix[244]. Cela signifie que Charlevoix a travaillé sur le sujet pendant près de douze ou quinze ans, selon que l'on adopte l'hypothèse qu'il a amorcé ses recherches à son retour d'Amérique ou d'Italie.

---

240. Jean Sgard, « Chronologie » du *Journal de Trévoux, Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976, p. 191.

241. Jean Sgard et Françoise Weil, article cité, p. 194.

242. Cité dans *Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976, p. 200. Selon le père Castel, Charlevoix avait « la belle facilité d'en [des extraits] faire 30 en un mois » (*ibid.*, p. 201).

243. Cité dans *Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976, p. 202.

244. La référence la plus tardive est un ouvrage de l'abbé Lenglet du Fresnoy, *Principes de l'Histoire pour l'éducation par années & par leçons*, publié à Paris de 1736 à 1739 (t. III, p. lx). Il est vrai, cependant, que l'*Histoire et description générale* s'arrête à 1731 (t. II, p. 501), même si elle comprend une allusion à la mort du père Mareuil, survenue en 1742 (t. II, p. 334, n. « a »).

Le 13 juillet 1740, Jean Lavaud, le provincial des jésuites de France, donne son aval à la publication et l'« approbation », signée Hardion, est donnée le 1er février 1741. Le « privilège » d'impression, octroyé à Pierre-François Giffard le 30 mars 1741, est enregistré le 8 mai 1741. Le 24 juillet 1742, alors qu'il est procureur des missions du Canada et de la Louisiane, Charlevoix écrit au cardinal de Fleury qu'il est très occupé « sous trois presses : sous celle du Journal, qui revient tous les mois, et sous deux de l'histoire de la nouvelle france, dont on fait en même tems deux Editions[245] ». L'impression de l'ouvrage semble avoir été retardée à cause de démêlés avec la justice qu'ont eus deux des éditeurs, Didot et Barrois. Dans une lettre non datée, adressée à M. de Marville, Charlevoix explique le retard apporté à l'impression de l'ouvrage, « sous presse depuis vint mois », par l'emprisonnement « des sieurs Didot et Barrois[246] ». L'ouvrage, complété d'une dédicace à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, datée du 15 octobre 1743, paraît enfin en août 1744[247].

## *Réception*

« Surnommé l'Hérodote des missions de la Compagnie de Jésus » par un père de la Compagnie[248], Charlevoix a eu droit à des jugements plus sévères de la part des historiens laïques[249],

245. Archives diplomatiques (Paris), Mémoires et documents, Fonds divers, Amérique, vol. 8, 1735-1742, f. 234-235.

246. ASQ, Fonds Verreau, carton 53, liasse 36.

247. Le *Mercure de France* d'avril 1744 annonce que l'ouvrage commence à paraître et, en juillet de la même année, le journal en annonce la publication (p. 771 et 1587-1588).

248. C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, t. 1, p. 178.

249. Exception faite de Gilbert Chinard qui estime que Charlevoix est « un grand historien », mais qui nuance son affirmation en ajoutant que, dans son *Journal*, Charlevoix « montre plus de personnalité » que dans l'*Histoire et description générale*, où « souvent il ne fait que répéter dans les mêmes termes ce que l'on avait dit avant lui » (*l'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, [1913], p. 333-334). Pour sa part, Albert Merchier écrit : « Charlevoix a beaucoup vu, partant, beaucoup retenu » (« Le Canada au siècle dernier d'après un Saint-Quentinois », *Union géographique du Nord de la France*, vol. 8, janvier-février 1887, p. 36).

qui, tel Pierre Margry, lui ont reproché la « légèreté » de ses jugements, parfois, l'« ignorance des choses » qu'il avance. Ses livres seraient « écrits trop vite » pour mériter tout le crédit qu'ils ont aux yeux de certains lecteurs[250]. Mais ces reproches portent sur l'*Histoire*, beaucoup plus que sur le *Journal*, qui forme, au dire du critique de la *Bibliothèque Raisonnée des ouvrages de Savans de l'Europe*, la partie la « plus utile dans l'Ouvrage du Père *Charlevoix* », car « c'est-là ce qui appartient en propre à l'Auteur, & un Lecteur raisonnable préférera toujours infiniment les Mémoires d'un témoin oculaire, à la compilation la mieux écrite[251] ». En effet, « le Père *Charlevoix* a été au Canada, il a vu les choses par lui-même, c'est le moyen d'en parler avec plus de précision & de vérité[252] ». Au XVIII[e] siècle, on prend pour acquis que Charlevoix a rédigé son *Journal* essentiellement à partir d'observations personnelles :

> [...] la méthode, qu'il a suivie, estime le critique du *Journal de Trévoux*, est toute simple. À mesure, qu'il avance dans sa route, il fait connoître tous les lieux, où il passe ; quand il s'arrête, il acheve de remplir ses Lettres de ce qu'il apprend en chemin, ou de ce qu'il a sçu d'ailleurs. Il finit ses Lettres, quand il trouve quelque occasion pour les envoyer. En un mot, c'est un Voyageur attentif & curieux, qui rend compte de tout ce qu'il voit, de ce qu'il a puisé dans les meilleures sources, de ses Observations, de ses Réfléxions, de ses Aventures mêmes à une personne, qu'il ne pouvoit se dispenser d'instruire, parce que son rang, sa naissance, sa vertu, & son mérite lui devoient faire regarder la priere, qu'elle lui en avoit faite comme des ordres, ausquels il ne pouvoit se dispenser d'obéir[253].

Ce jugement, écrit au lendemain de la parution de l'ouvrage, est, dans l'ensemble, confirmé par les critiques modernes. En effet, si Gustave Charlier signale que Charlevoix a été

---

250. *Découvertes et établissements des Français*, t. I, p. iv, et t. IV, p. lxix. Voir aussi B. G. Trigger, *les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 38-42.

251. Vol. 37, seconde partie, 1746, p. 284.

252. *Ibid.*, p. 269. W. F. E. Morley abonde dans le même sens : Charlevoix aurait été « *a keen observer and a reliable reporter* » (« A Bibliographical Study of Charlevoix's *Histoire et Description Générale de la Nouvelle France* », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, n° 2, 1963, p. 21). Pourtant, dès 1749, François Picquet (1708-1781), un missionnaire formé chez les sulpiciens, accusait Charlevoix d'être « un grand menteur, qui s'est trompé sur beaucoup de choses » (Voir P. Kalm, *Voyage*, p. 537).

253. Février 1745, p. 318-319.

« un compilateur, découpant sans vergogne des pages entières dans des œuvres d'autrui » pour rédiger son *Journal*[254], Émile Salone, en 1905, et Léon Pouliot, en 1957, pour nous en tenir à deux exemples, abondent dans le sens du critique du *Journal de Trévoux*[255].

En outre, Charlevoix « écrit avec cette facilité & cette pureté, qui fait honneur à la plus grande partie des Ecrivains de sa Nation », estime le critique de la *Bibliothèque Raisonnée*[256]. Le « style simple et naturel[257] » de l'*Histoire et description générale* constitue l'une des qualités les plus reconnues à l'ouvrage :

> Charlevoix, qui assimila pendant de longues années les grands écrivains de l'antiquité et du XVII[e] siècle français, et qui baigna pendant toute sa vie dans la tradition humaniste et philologique d'un des collèges jésuites les plus renommés d'Europe, possède une phrase admirablement balancée, élégante et variée, qui ne le cède qu'aux meilleurs auteurs de son siècle[258].

---

254. *De Ronsard à Victor Hugo*, p. 223.

255. « Charlevoix a tout ce qu'il faut pour inspirer confiance. Il a deux fois visité l'Amérique française. La seconde fois, il l'a même traversée, de part en part, du golfe de Terre-Neuve au Mississipi. C'est un historien consciencieux. [...] Les dix lettres qu'il adresse de la colonie à la duchesse de Lesdiguières donnent un tableau assez vivant de la Nouvelle-France en 1721 » (É. Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 427-428). « Charlevoix a tout ce qu'il faut pour mériter la confiance du lecteur : documentation sûre et abondante, connaissance personnelle et directe des institutions et des conditions particulières du pays dont il parle, esprit d'observation sagace, jugement solide et serein » (L. Pouliot, « François-Xavier de Charlevoix, S. J. », *Documents historiques*, n° 33, 1957, p. 24). Toutefois, de façon plus ambiguë, François de Barbé-Marbois écrit : « L'extrême discrétion de la Compagnie dont il était membre, ne lui permettait pas de tout dire ; mais ce qu'il dit est sincère, et surtout dans le récit de ce qu'il a vu » (*Histoire de la Louisiane*, p. 120). Rappelons enfin le jugement de Pierre Heinrich : autant cet historien de la Louisiane se méfie de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*, autant il estime que le *Journal* « au contraire est de tous points remarquable. Observateur perspicace, le savant jésuite nous a laissé un précieux tableau de la Louisiane au sortir de la grande crise provoquée par le système de Law » (*la Louisiane sous la Compagnie des Indes*, p. xvi). Il est vrai que dans le cas de la Louisiane, les observations de Charlevoix paraissent plus personnelles que celles qui portent sur la Nouvelle-France.

256. Vol. 37, seconde partie, 1746, p. 269. Jugement confirmé par le rédacteur du *Journal de Verdun*, qui note que « ce nouvel œuvre du P. de *Charlevoix* a paru intéressant & bien écrit, comme tout ce qui sort de sa plume » (*Suite de la Clef ou Journal historique sur les matieres du tems*, vol. 57, juin 1745, p. 409).

257. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. vi.

258. D. M. Hayne, *DBC*, t. III, p. 116.

En revanche, on lui reproche sa partialité à l'endroit des Anglais[259] et surtout l'orientation même de son ouvrage, trop soumis à une perspective religieuse et missiologique[260]. Ainsi est-on parfois excédé par sa « crédulité » à l'endroit des miracles ou de la sainteté des néophytes évangélisés par les jésuites[261]. Plus grave, on a constaté qu'il « possède [le] goût du refaire », pour reprendre l'expression de Joseph-Edmond Roy[262], et qu'il a emprunté beaucoup aux voyageurs qui l'ont précédé en Amérique et à nombre de ses contemporains[263].

Dans le cas du *Journal*, on lui reproche essentiellement l'ordonnancement de la matière du récit : que la description des mœurs amérindiennes soit « dispersée presque à chaque page de son Voyage » au lieu d'être rassemblée « en un Corps[264] ». Les digressions de Charlevoix rendent son texte « diffus[265] » et lui donnent un « style un peu lâche et prolixe[266] », estime-t-on. En somme, ce qu'on reproche à Charlevoix, c'est de dresser un inventaire des us et coutumes des Amérindiens, d'intégrer dans son discours des informations qui débordent son expérience vécue et, par conséquent, de produire un récit de voyage qui n'en est pas un.

---

259. Voir *Bibliothèque Raisonnée*, vol. 37, seconde partie, 1746, p. 272-275.

260. Dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains*, Cornelius de Pauw met souvent en doute la valeur des observations de Charlevoix, à qui il reproche son « style missionnaire » (Berlin, [s. édit.], 1771, t. II, p. 101).

261. Voir notamment *Bibliothèque Raisonnée* (vol. 37, seconde partie, 1746, p. 277) ; J.-F. Michaud, *Biographie universelle* (t. VII, p. 659) ; F.-X. Garneau, *Histoire du Canada* (t. I, p. vi). Cela n'empêche pas le critique du *Journal de Verdun* de souhaiter que Charlevoix réalise la totalité de son projet de corps d'histoires du Nouveau Monde (*Suite de la Clef ou Journal historique sur les matieres du tems*, vol. 57, juin 1745, p. 404).

262. "Essai sur Charlevoix", *MSRC*, 3[e] série, vol. 1, section I, p. 50.

263. J. H. Kennedy : « *Father Charlevoix, who borrowed more from his contemporains and predecessors than perhaps any other observer* » (*Jesuit and Savage in New France*, New Haven, Yale University Press, 1950, préface). Pour sa part, M.-A. Cliche observe qu'il « n'est pas toujours facile de distinguer dans l'*Histoire* et le "Journal" l'apport original de l'auteur et le legs de ses prédécesseurs » (*DOLQ*, t. I, p. 372).

264. *Bibliothèque Raisonnée*, vol. 37, seconde partie, 1746, p. 289.

265. L.-M. Chaudon, *Nouveau Dictionnaire historique-portatif*, Amsterdam [Rouen], M.-M. Rey, 1769, t. II, p. 601.

266. J.-F. Michaud, *Biographie universelle*, t. VII, p. 659.

Cela n'a pas empêché beaucoup d'auteurs de puiser dans l'ouvrage de Charlevoix[267]. Le quinzième volume de l'*Histoire générale des voyages*, de l'abbé Prévost, contient des références qui renvoient à l'*Histoire et description générale*[268] et le quatorzième volume reprend des passages complets du *Journal*[269]. Dans ses *Études critiques*, Joseph Bédier montre toute la dette contractée par Chateaubriand à l'endroit de Charlevoix[270]. Les historiens ont eux aussi lu Charlevoix. L'*Histoire du Canada* (1845-1852) de François-Xavier Garneau, l'*Histoire du Canada* (1852[271]) de Charles-Étienne Brasseur de Bourbourg, les *Vies des Justes* (1857), de Guy-Toussaint-Julien Caron, ou encore le *Cours d'histoire du Canada* (1861), de l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, doivent beaucoup à l'ouvrage de Charlevoix, jusqu'au point d'en reprendre, à l'occasion, des passages complets. Même les rédacteurs du *Dictionnaire raisonné*, peu suspects de sympathie à l'endroit des jésuites, citent Charlevoix[272].

À leur façon, les écrivains anglais ont eux aussi rendu hommage à Charlevoix. Le récit de voyage de John Carver, *Travels through the Interior Parts of North-America, in the Years 1766, 1767, and 1768*, publié à Londres en 1778, s'inspire parfois directement de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*[273]. La *New and Complete Collection of Voyages and Travels*, publiée en 1778 par John Hamilton Moore, fait une large place à Charlevoix[274]. L'*Historical Collections of Louisiana* (1846-1853),

---

267. Voir L. Pouliot, *Étude sur les Relations*, p. 26.

268. On trouve aussi des références à l'ouvrage de Charlevoix dans plusieurs autres volumes de l'ouvrage.

269. La presque totalité des lettres XXXIV et XXXV sur la Louisiane et la Floride et de nombreux extraits du voyage de Charlevoix. Voir W. F. E. Morley, « A Bibliographical Study of Charlevoix's *Histoire et Description Générale de la Nouvelle France* », *Cahiers de la société bibliographique du Canada*, vol. 2, 1963, p. 40.

270. P. 125-294.

271. Voir W. F. E. Morley, article cité, p. 43.

272. Voir les articles « Enchantement » (vol. 5, p. 618), « Enseigne » (vol. 5, p. 712), « Fêtes des morts » (vol. 6, p. 572), et « Funérailles » (vol. 7, p. 373).

273. Voir W. W. Folwell, *A History of Minnesota*, Saint-Paul, Minnesota Historical Society, 1921, t. I, p. 59.

274. L'ouvrage produit un résumé des lettres III à XXXVI du *Journal*, fait à partir de la traduction anglaise de 1761 (voir W. F. E. Morley, article cité, p. 41-42).

de Benjamin Franklin French, reproduit les lettres XXVIII à XXXII, qui portent sur la Louisiane[275]. Les Anglais se sont aussi intéressés à l'ouvrage pour des raisons qui ont peu à voir avec la littérature. À peine deux ans après la publication de l'*Histoire et description générale*, paraît à Boston *An Account of the French Settlements in North America*. Le texte, qui comprend une description de Québec tirée du *Journal* et traduite en anglais[276], suggère que les colons de la Nouvelle-Angleterre s'intéressent à l'ouvrage de Charlevoix pour des raisons stratégiques, sinon militaires. Le fait est confirmé par la parution, la même année, de *The Importance and Advantage of Cape Breton*. Le « Pamphlet » de 72 pages, paru à Londres, reproduit la description du cap Breton de l'*Histoire et description générale*[277] et illustre la nécessité de conserver le poste pour la couronne britannique. D'ailleurs, selon le traducteur de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*, c'est l'ouvrage de Charlevoix qui aurait fait comprendre l'importance du Canada aux Anglais[278]. Singulier destin pour un ouvrage qui se voulait une défense et illustration des colonies françaises en Amérique du Nord.

275. T. III, p. 119-196.

276. P. 20-26.

277. T. II, p. 385-388.

278. « *It is, beyond Doubt, the most perfect Account of* Canada *that is extant. And it is said that it was from this Work in particular that our Ministers formed their Notions of the Importance of* Canada, *and the vast Advantages which might be derived therefrom* » (*Letters to the Dutchess of Lesdiguieres*, « Advertisement of the Translator »).

# NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

## *La langue du* Journal

À bien des égards, la langue du *Journal* témoigne des hésitations des écrivains et des imprimeurs au sujet de l'orthographe et des règles de grammaire, objets de nombreuses réformes au siècle des Lumières[1]. En outre, comme beaucoup d'écrivains du temps, dont Voltaire, qui pouvait laisser « passer de grosses fautes » susceptibles de défigurer « les mots et le sens » de ses textes[2], Charlevoix n'a sans doute pas révisé de près son texte. Les nombreuses inconséquences orthographiques qui se trouvent dans l'*Histoire et description générale* sont plus probablement le fait des protes qui ont composé le texte que des traits propres à l'auteur[3]. Enfin, on peut se demander si la

1. Dans l'article « Encyclopédie », Denis Diderot traduit bien la difficulté d'effectuer une réforme de la langue : « On prononce une langue, on en écrit une autre ; & l'on s'accoûtume tellement pendant le reste de sa vie à cette bisarrerie qui a fait verser tant de larmes dans l'enfance, que si l'on renonçait à sa mauvaise ortographe pour une plus voisine de la prononciation, on ne reconnoîtroit plus la langue parlée sous cette nouvelle combinaison de caractères » (*Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 4, p. 639).

2. A. François, « Le XVIII[e] siècle », dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2[e] partie, 1[er] fascicule, p. 926.

3. Rappelons qu'en 1719, les *Mémoires de Trévoux* produisent un « Plan d'une orthographe suivie, pour les Imprimeurs » (août 1719, p. 1325-1330), dans lequel on propose de « supprime[r] toutes les *s* muettes, toutes les lettres doubles qui ne se prononcent pas, l'*y* presque partout » (Alexis François, *op. cit.*, f. 1[er], p. 931). On devine qu'il pouvait y avoir des différences notables entre le texte manuscrit de l'auteur et sa version imprimée.

langue du Journal est bien celle de Charlevoix. La question peut paraître absurde. Elle ne l'est pas quand on sait l'importance des sources de Charlevoix et surtout quand on mesure à quel point celui-ci a repris, parfois presque mot à mot, de larges extraits des textes de Nicolas Denis, d'Antoine-Denis Raudot, de Gédéon de Catalogne, de Joseph-François Lafitau ou des relationnaires du XVII[e] siècle. En recopiant les textes dont il s'inspirait, et même s'il les ajustait et les modifiait, Charlevoix a pu être influencé par les modes orthographiques de leurs auteurs. Aussi, avant d'analyser la langue du *Journal*, il convient d'étudier celle des lettres autographes de Charlevoix[4].

Comme dans tous les textes manuscrits de l'époque, les majuscules obéissent autant à des impératifs de civilité et de déférence (*Son Altesse, le Roy, M. le Comte, les Ministres, M. le Marquis, le Gouverneur*) qu'au jeu d'une calligraphie fondée sur le mouvement de la main (*j'y travaillai Pendant dix mois* ; *en grandes et Petites Antilles* ; *peuple feroce et Anthropophage* ; *un grand nombre d'Esclaves* ; *donnoient un Mulet* ; *que les Banqueroutiers et les malfaiteurs* ; *qu'avant les Pertes qu'elle*; *quoique l'Elevation de* ; *le cacao, le Tabac, les pois, les haricots* ; *les Anciens auteurs Espagnols*). Ce mouvement de la main explique peut-être aussi que des noms propres ne soient pas toujours écrits avec une majuscule (*Roy de france, nouvelle Ecosse*).

Autre trait de l'orthographe charlevoisienne : l'absence fréquente d'accent à l'intérieur des mots (*S[t] Pol de Leon, a depensé, nouvelle Orleans, les preparatifs, plenipotentiaires, reglement, manquerent, un memoire, Amerique, detacha, considerable, demarches, meridien, differentes, caractere*, etc.). Toutefois, cette règle n'est pas absolue et on lit sous sa plume : *général, déja, détachement*, etc. D'autre part, l'accent circonflexe marque le plus souvent la disparition récente d'une lettre dans un mot (*côte*, pour *coste* ;

4. Documents utilisés dans l'analyse qui suit : lettre de Charlevoix à M. Ranjart, un négociant de La Rochelle, datée du 15 septembre 1742 (ASQ, fonds Verreau, reg. 035, pièce 34) ; lettre de Charlevoix au même, datée du 3 novembre 1742 (*ibid.*, pièce 32) ; lettre de Charlevoix au même, datée du 23 novembre 1742 (*ibid.*, pièce 33) ; lettre de Charlevoix au ministre Rouillé, datée du 23 août 1749 (AN, Colonies C[11D] 8, f. 163-164) ; fragment d'un texte sur une opération militaire à la fin du XVII[e] siècle (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 63) ; fragments de mémoires sur Saint-Domingue (*ibid.*, vol. 171, f. 76-87 et 89-91).

*paroît*, pour *paroist* ; *même*, pour *mesme* ; *arrêter*, pour *arrester*[5]), encore que Charlevoix écrive : *isle* et *coute*, par exemple. En outre, il coiffe parfois le « u » de l'accent circonflexe (*vû*, *scûre*, *assûrer*), sans que cela soit systématique. Le tréma sert à signaler des faits de prononciation (*jamaïque*, *qui l'avoit parcouruë*, *elles furent bien reçûës*, *etenduë*, *lieuës*, *connuës*, *charruë*, *boëte*). Enfin, l'accent grave, peu utilisé[6], n'est pas pour autant omis : *congrès*, *première*, *dès que*, *à*, *là*, *au delà*[7].

Charlevoix a aussi tendance à conserver les formes orthographiques anciennes, notamment le « oi » des imparfaits et des conditionnels[8]. En plus de respecter les consonnes à connotations étymologiques, vraies ou fausses (*sçait*, *sçavoir*, *Estomach*[9]), Charlevoix n'innove guère par rapport à l'orthographe classique. Ainsi le « ez » sert-il parfois encore à marquer le pluriel (*degrez*), le « és », désignant toujours la deuxième personne du pluriel (*si vous ne trouvés point, vous pouvés, vous avés, mettés à la ligne*). Charlevoix écrit encore *vint*, pour *vingt*, *tems* et *longtems*, sans « p », et il omet le « t » à la fin des pluriels en « ens » (*mouvemens*), tout en écrivant *habitants*[10]. Il conserve le « y », que les différentes réformes remplacent par « i » : *Roy*, *Louys*, *Baye*, *caye*, *pluye*, *hyver*[11].

À l'opposé du *Journal*, où abondent les variations orthographiques, notamment dans le cas des doubles consonnes, les

5. Parmi les réformes proposées au XVIII[e] siècle, le remplacement des « s » de l'ancienne orthographe par un accent circonflexe est l'une de celles qui ont le mieux réussi. Voir A. François, *op. cit.*, 1[er] fascicule, p. 967.

6. Charlevoix se sert plutôt de l'accent aigu que de l'accent grave ou circonflexe quand il s'agit de marquer la prononciation : *prés*, *être*, *peut-être*, etc.

7. Toutefois, il orthographie toujours : *déja*.

8. Dès 1734, ce « oi » est remplacé par « ai » dans les *Lettres philosophiques* de Voltaire. Il est vrai, cependant, que ce n'est qu'à la fin du siècle, sinon au début du XIX[e], que cette réforme sera suivie par tous.

9. Au XVIII[e] siècle, la suppression des lettres étymologiques et analogiques est recommandée, mais les réformes concrètes demeurent timides. Aussi, faute d'être complètes, les réformes mènent à d'étonnantes inconséquences : *nopces* devient *noces*, mais *baptême*, *condamner*, *acquérir* ne sont pas réformés. *Poing* conserve le « g », mais ni *loin*, ni *soin*. Si *nu* perd son « d », *nid* le conserve. Voir A. François, *op. cit.*, 1[er] fascicule, p. 938.

10. En cela, il désobéit aux injonctions des grammairiens qui demandent qu'on omette le « t » à la fin du pluriel des mots en « ant » (A. François, *op. cit.*, 1[er] fascicule, p. 938).

11. Mais il écrit : *celui*, et non *celuy*.

manuscrits de Charlevoix présentent une orthographe systématique, quoique parfois étonnante[12] : *septentrionnal*, *cabanne*[13], *Planette*, *exaggeration*, *raport*[14].

Au total, les documents autographes de Charlevoix présentent des caractéristiques attendues dans un texte du XVIII^e siècle. On peut même observer que son vocabulaire est riche et qu'il ne commet pas de fautes de grammaire[15].

Mais la calligraphie de Charlevoix, même par rapport à celle de beaucoup d'écrivains de l'époque, est souvent difficile à déchiffrer[16]. Les copistes, qui ont mis les textes au propre, et les typographes, qui ont eu entre les mains ces versions des copistes, sans doute corrigées par Charlevoix, ont pu hésiter sur l'orthographe et ils ont dû ajouter de façon plus ou moins systématique leurs propres variantes. Cela explique les différences notables dans la graphie des mots à l'intérieur même de chacune des deux éditions du *Journal* et entre l'une et l'autre.

Autant l'orthographe des manuscrits de Charlevoix semble soutenue, autant celle de l'ouvrage publié paraît erratique. Non seulement trouve-t-on des variations entre les deux éditions[17], mais aussi à l'intérieur d'une même édition. Par

12. Cela explique sans doute les hésitations des copistes, qui ont mis le texte au propre, et celles des protes, qui l'ont composé.

13. Mais il écrit *savane* avec un seul « n ».

14. En 1740, à la suite des suggestions des grammairiens, l'Académie propose de supprimer « dans plusieurs mots les lettres doubles qui ne se prononcent pas » et de faire disparaître tous les « b », « d », « h », et « s » inutiles (A. François, *op. cit.*, 1^er fascicule, p. 937). Mais comme la réforme n'est pas conséquente et qu'elle n'affecte pas les consonnes doubles de plusieurs mots (*accuser*, *attaquer*, *nouvelle*, *commode*, *flatterie*, par exemple), ce sont parfois les mots dont on a modifié l'orthographe qui font figure d'exception. Aussi, écrivains et typographes continuent-ils d'hésiter (*ibid.*, p. 938). À la fin du siècle, la question de la suppression des lettres doubles « ne passait pas encore pour tranchée » (*ibid.*, p. 959).

15. Bien qu'on puisse parfois hésiter sur la présence, ou non, du « s » à la fin des mots au pluriel, ou du « e » muet à la fin des mots qui le demandent. Mais c'est là une question de calligraphie plutôt que de grammaire.

16. Charlevoix possédait une écriture penchée dans laquelle, souvent, les lettres se limitent à un simple trait, notamment dans le cas des « t », des « s » et des « r », à l'intérieur des mots. En outre, Charlevoix laissait souvent un espace entre les lettres d'un même mot, ce qui n'en facilite pas la lecture.

17. Rappelons que le *Journal* paraît en 1744 en deux formats distincts : une édition in-4°, en un volume, qui constitue le tome III de l'*Histoire et description générale* (édition A) ; une édition in-12°, en deux volumes, qui forment les tomes V et VI de l'ouvrage (édition B).

exemple, le patronyme *Joncaire* est écrit avec un « c », puis avec un « qu » (*Jonquaire*), à moins d'une page de distance dans l'édition in-4°, puis à nouveau avec un « c », à la page suivante[18]. Le substantif *neige* varie d'orthographe à plusieurs reprises dans les deux éditions, comme si on hésitait sans cesse entre *neige* et *nége*[19]. Dans certains cas, sans doute peut-on imputer les différences à des changements de typographes, mais lorsque l'orthographe du mot varie à quelques pages de distance, voire à quelques lignes, on est en droit de penser que c'est le même ouvrier qui hésite entre plusieurs graphies.

En plus des majuscules commandées par un nom propre, on trouve des majuscules de politesse à l'endroit des autorités (*le Roi*, *le Supérieur des Jésuites*), de déférence pour les titres des fonctionnaires (*le Gouverneur General*, *l'Intendant*), de respect à l'égard de certains corps sociaux (*les Missionnaires*, *les Récollets*, *les Jésuites*) ou encore de respect à l'endroit de valeurs morales ou intellectuelles (*la Vertu*, *la Pudeur*, *la Foi*). En cela, Charlevoix ne se distingue pas des écrivains de l'époque. Le *Journal* comporte aussi des majuscules pour désigner des entités abstraites (*la Philosophie*, *la Medecine*, *le Commerce*) ou des ensembles (*les Animaux*, *les Campagnes*, *les Simples*, *les Femmes*, *les Offrandes de Tabac*), ce qui est moins usité. Autre particularité du *Journal*, la présence de majuscules pour désigner un objet spécifique ou déterminé par le contexte (*la Riviere de Niagara*, *le Pays des Hurons*, *un Ours*, *un Fresne*, *le Chasseur*, *la Féte se termine par un Festin*), sans que cet usage soit absolu. On trouve aussi des majuscules au début de substantifs qui ne renvoient ni à un groupe d'objets spécifiques, ni à des objets véritablement déterminés (*des Poteaux*, *des Bâtons*, *les belles Actions des Anciens*, *des Chaussons de Peaux de Chevreuils passés à la Fumée*). Ici encore, il n'y a pas de règle fixe et les mêmes mots peuvent être écrits ailleurs sans majuscule. Enfin, l'édition in-12° comporte beaucoup moins de majuscules que l'édition in-4°, plus luxueuse, comme si la présence des majuscules était un signe de la qualité et de la richesse de l'édition.

---

18. Voir *infra*, p. 489, n. 38, 491 et 493. Il est vrai que le « qu » remplace parfois le « c » chez Charlevoix : *une lieuë quarrée* (ACJ, Vanves, Brotier, vol. 171, f. 87).

19. Orthographiée *nege* par Charlevoix (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 85).

Sur le plan de l'orthographe, le *Journal* montre qu'on a souvent eu à choisir entre plusieurs façons d'écrire les mots et suggère qu'on a hésité entre formes anciennes et formes plus modernes. Par exemple, le « c » de *picquent*, dont la présence s'explique par la dérivation (*pic* : *picquer*), disparaît parfois, tout comme le « u » de *naviguer*, sans doute, ici, pour obéir aux injonctions des lexicographes qui estimaient illogique d'écrire *naviguer* et *navigation*. Plus intéressant semble le problème du doublement des consonnes. Si dans l'édition in-4° on trouve *cofre*, *ofre*, *soufre*, *sufrage*, dans l'édition in-12 on lit *coffre*, *offre*, *souffre*[20], *suffrage*. *Soufler* est orthographié de la même façon dans les deux éditions, avec un seul « f ». Au vrai, dans le cas du « f », l'édition in-4° fait plus souvent l'économie du second « f » que l'édition in-12°. En revanche, *Le Boullanger* prend deux « l » dans l'édition in-4°, et un seul dans l'édition in-12°. Le cas de la consonne « n » paraît plus ambigu. On lit : *La Havanne*, *Amerique Septentrionnale*, dans l'édition in-4° ; *La Havane*, *Amerique Septentrionale*, dans l'édition in-12°[21]. Même phénomène pour les lettres « p » et « t », qui sont parfois doublées, sans qu'on puisse distinguer une pratique systématique dans l'une ou l'autre édition : *approcher* (A), *aprocher* (B) ; *échaper* (A), *échapper* (B) ; *envelope* ou *enveloppe* (A et B) ; *ataper* (A), *attraper* (B); *inquietter* (A), *inquieter* (B) ; *maltraiteroit* (A), *maltraitteroit* (B). En outre, il arrive qu'à l'intérieur de la même édition, la consonne « t » soit doublée : *acheter* et *minute*, par exemple, s'écrivent aussi *achetter*, *minutte*.

Autre phénomène orthographique : le remplacement de certaines consonnes par d'autres en fonction de leur homophonie. Ainsi, l'édition in-12° remplace-t-elle le « s » de *bisarrerie* par un « z »[22]. Plus intéressants nous semblent les cas de la lettre « c », employée comme consonne fricative sifflante sourde

20. Écrit avec un seul « f » par Charlevoix (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 85).

21. Mais on trouve aussi l'adjectif *Septentrionnale*, écrit avec deux « n », dans l'édition in-12°.

22. Le copiste, ou le typographe, a pu raisonnablement hésiter s'il a lu le mot dans le texte autographe de Charlevoix, qui calligraphie parfois les deux lettres de façon presque identique. À noter que Charlevoix écrit : *horison* (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 80).

dans des mots aujourd'hui écrits avec un « t » (*essencielle*[23]), et de la lettre « s », employée, elle aussi, comme consonne fricative sifflante sourde dans le substantif *chanse*[24]. L'orthographe obéit ici à des règles phonétiques. Sans doute pour des raisons semblables, hésite-t-on entre « c » et « qu » comme consonnes occlusives palatales sourdes : *Cartier* ou *Quartier, Joncaire* ou *Jonquaire*. Quant au substantif *friction*, il est singulièrement orthographié : *frixion*, peut-être par homophonie, à moins que ce soit par contamination par le terme *fluxion*, les frictions servant à atténuer les fluxions, ou par analogie avec le mot *reflexion*. Enfin, le « i » et le « y » s'emploient plus ou moins indifféremment au gré des deux éditions : *Eclipse* (A), *Eclypse* (B) ; *huytres* (A), *huitres* (B) ; *Louys* (A), *Louis* (A et B); *Roy* ou *Roi* (A et B). Le « ï » remplace parfois le « y » dans *monnoyes*[25].

Autre domaine où l'orthographe est hésitante : les mots empruntés aux langues amérindiennes. Dans les deux éditions, l'orthographe des termes, des toponymes et des noms amérindiens varie : *Jouskeka* s'écrit parfois *Jouskequa*, *Eskimaux*, *Esquimaux*[26], et *Mississaguez* perd un « s » dans l'édition in-12° (*Missisaguez*). Charlevoix, les copistes et les typographes étaient justifiés d'hésiter dans la mesure où l'orthographe des termes amérindiens, variable dans les *Relations* des jésuites et d'un texte à un autre, à l'époque, était loin d'être arrêtée. Rappelons que plusieurs toponymes amérindiens au Québec ont connu des variations orthographiques au cours de l'histoire, ce qui confirme la difficulté d'arrêter l'orthographe de termes étrangers, surtout lorsqu'ils proviennent d'une langue orale dont la prononciation varie d'une tribu à l'autre.

Les accents constituent à eux seuls un cas particulier. Si « la grande réforme typographique du dix-huitième siècle, qui atteint aussi l'écriture, c'est celle des accents [. . .] le régime en

23. Dans l'édition in-12°, le mot est orthographié de façon moderne : *essentielle*.

24. Sans doute s'agit-il d'un archaïsme : sur la « Carte geographique de la Nouvelle Franse » de Samuel de Champlain, datée de 1612, le toponyme prend un « s » et non un « c ».

25. Dans l'édition in-12°, on trouve parfois *monnoïes*, parfois *monnoyes*.

26. Phénomène qui se rapproche du cas des occlusives palatales sourdes, « k » et « qu » pouvant être permutés.

avait été très indécis jusque là[27] ». Réduits à trois types dans le *Journal*, l'accent aigu, l'accent circonflexe et le tréma[28], les signes diacritiques prennent souvent des significations qu'ils n'ont pas dans la langue moderne.

Peu usité à l'intérieur des mots, l'accent aigu sert surtout à marquer l'accentuation de la dernière syllabe, notamment dans le cas des participes passés et des mots qui se terminent par « é » : *Benac*, *chetif*, *leger*, *necessité*, *peché*[29], *verité* (mots qui prennent aujourd'hui un accent sur la première syllabe) ; *circonference*, *considerable*, *deliberation*, *préceder*, *réflechi*, *represente* (mots aujourd'hui accentués à l'intérieur). En revanche, beaucoup de mots qui ne sont plus accentués possèdent un accent dans le *Journal* : *appésantir*, *dégré*, *éxiger*, *fémelle*, *impréssion*, *Méxiquain* et *Méxique*, par exemple. Sans doute, ces accents signalent-ils des faits de prononciation de l'époque, sinon celle de Charlevoix. Pour des raisons vraisemblablement identiques, l'accent aigu est parfois remplacé par l'accent circonflexe : *extrêmité*, *mêlange*, *moitiê*[30]. Au total, l'accent aigu produit des informations sur la prononciation des syllabes, si bien qu'il peut modifier l'orthographe des mots, par exemple dans le cas du substantif *neige*.

L'accent circonflexe indique d'abord la disparition d'une lettre, le plus souvent le « s » (*idolastre* : *idolâtre* ; *bientost* : *bientôt* ; *nostre* : *nôtre* ; *plustost* : *plûtôt*), mais aussi d'autres lettres, par exemple dans *nôces*, alors que l'accent remplace le « p » de l'ancienne orthographe : *nopces*. Comme on l'a signalé, il sert aussi à indiquer la prononciation des syllabes. Toutefois, il apparaît aussi là où on ne l'attend guère : *brûme*, *chemîn*, *étendûë*,

27. A. François, *op. cit.*, 1er fascicule, p. 967.

28. L'accent grave est pratiquement absent du *Journal*. Le plus souvent, c'est l'accent aigu qui indique la prononciation des mots : *espéce*, *reméde*, *Collége*, *grossiérement*.

29. En revanche, *pêche* (aller à la pêche) s'écrit *péche* dans le *Journal*.

30. Le cas de *oû*, adverbe ou pronom relatif, est particulier dans la mesure où l'accent grave ne semble pas faire partie des caractères typographiques de l'imprimeur. Comme le rappelle A. François, sur le « a », le « e » et le « o », l'accent circonflexe a encore « tendance à marquer le timbre. Mais il partage ce privilège avec un nouveau venu : l'*è* ». Cependant, « l'è met beaucoup de temps à pénétrer dans l'usage » (*op. cit.*, 1er fascicule, p. 968).

*rechûte*, *toîts*, par exemple. Cependant les mêmes mots sont parfois orthographiés sans accents, mais aucune des deux éditions ne corrige l'autre de façon systématique.

Quant au tréma, il indique que la voyelle qui précède la lettre sur laquelle il est placé doit être prononcée distinctement (*païs*, *maïz*) et ce, même dans le cas de termes qui, aujourd'hui, ne comportent plus de tréma : *étendûë* ou *étenduë*, par exemple. Par rapport à la langue du XVII^e^ siècle, le tréma « perd beaucoup de terrain » et il ne sert plus qu'à « distinguer deux voyelles contiguës dont la prononciation pourrait être équivoque[31] ».

On aura remarqué que Charlevoix, ou le typographe, écrit : *trouvera-t'on*, *ajoute-t'il*, *reviendra-t'il*, etc. Le signe graphique de l'élision remplace le trait d'union dans le cas de la forme élidée de « te » devant une voyelle, vraisemblablement par un phénomène de contamination[32].

La ponctuation du *Journal* présente des caractéristiques qui méritent d'être soulignées. À l'instar des manuscrits, l'ouvrage publié respecte l'usage de mettre un point après un chiffre et celui des virgules « ouvrantes » entre deux propositions dont l'une est complément de l'autre : *Je ne crois pourtant pas que ce soit par cette raison, qu'ils l'ont nommé (...)* ; *ou le peu de curiosité des François, pour en avoir la connoissance*. La virgule sert aussi à marquer une pause entre deux propositions de même nature, même si elles sont unies par le « & » : *mais il s'en est réservé l'usufruit, & il y a rassemblé dix-huit ou vint Familles de sa Nation*. Elle permet aussi de distinguer et de souligner les deux termes d'une comparaison : *la Langue Algonquine n'a pas autant de force, que la Huronne* ; *parce qu'elles sont plus élevées, que les autres*. Enfin elle sert à isoler les propositions relatives : *on prétend que le Castoreum, qui vient de Dantzic, est meilleur que celui de Canada* ; *on jouoit dans la Cabanne du Chef, & dans une Place, qui est vis-à-vis*. Par rapport à l'usage contemporain, le recours aux virgules est nettement plus fréquent dans le *Journal*.

À tout prendre, avec ses « s » longs, qui ne disparaissent qu'à la fin du siècle, et avec sa distinction, presque constante,

31. A. François, *op. cit.*, 1^er^ fascicule, p. 969.

32. Le phénomène, qui est tout simplement un archaïsme, s'observe aussi dans les manuscrits de Charlevoix (voir ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 83).

entre les « i » et « j » et les « u » et « v », distinction qui ne sera véritablement entérinée par l'Académie qu'en 1762, la langue du *Journal* s'inscrit dans la dynamique orthographique du siècle, marquée autant par la volonté de modifier l'orthographe que par le caractère timoré des réformes proposées : si le joug des normes s'appesantit, « l'incertitude orthographique persiste[33] ».

## *Le texte de base*

L'*Histoire et description générale de la Nouvelle-France* paraît en 1744, en deux formats, in-4° et in-12°. L'édition in-4° comprend trois volumes ; l'in-12°, six volumes. Le *Journal* occupe le troisième volume de l'édition in-4° et les volumes cinq et six de l'édition in-12°. Cinq éditeurs, Didot, Pierre-François Giffard, Nyon Fils, Rollin Fils et Veuve Ganeau, diffusent l'ouvrage, chacun n'indiquant que son adresse sur les exemplaires qui lui reviennent.

Le texte a manifestement été imprimé par un seul imprimeur : tous les exemplaires des éditions in-4° sont rigoureusement identiques, comme le sont aussi ceux des éditions in-12°. Même les lettres mal imprimées se retrouvent aux mêmes endroits des différents exemplaires. Seules les cartes ne sont pas toujours placées entre les mêmes pages, sans doute parce qu'elles ont été insérées au moment de la reliure des cahiers en volumes.

Toutefois, nous l'avons signalé, il existe des variantes entre les deux versions, in-4° et in-12°. L'édition de luxe, l'édition in-4°, semble avoir servi de texte de base à l'édition in-12°[34].

33. A. François, *op. cit.*, 1er fascicule, p. 968.

34. L'édition in-12°, qui a parfois été « *regarded as the second edition* », a été publiée « *simultaneously with the three-volume quarto edition* [...]. *It has the same text as the preceding, but with a less-detailed index. The same double-illustration plates used with the* "Description des plantes" *in the other edition are used here (volume four), but each engraving is cut into two illustrations* » (W. F. E. Morley, « A Bibliographical Study of Charlevoix's *Histoire et Description Générale de la Nouvelle France* », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, t. II, 1963, p. 28).

C'est l'édition in-4° que nous reproduisons[35], avec les variantes de l'édition in-12°, dénaturée par des modifications fautives.

Dans les archives de la Compagnie de Jésus, conservées à Vanves, on trouve trois séries de critiques manuscrites, aux calligraphies différentes, qui portent sur l'*Histoire et description générale*. Manifestement rédigées peu après la publication de l'ouvrage par des missionnaires qui connaissaient le Canada, ces critiques présentent un intérêt tel que nous intégrons à notre annotation toutes celles qui portent sur le *Journal*. Nous n'avons malheureusement pu identifier leurs auteurs. Fonds Brotier, volume 171, f. 64-67 : critiques du *Journal* à partir de l'édition in-4° ; f. 68-71 (premier tiers) : critique du *Journal* à partir de l'édition in-12° ; f. 71 (deux derniers tiers)-73 : critique du *Journal* à partir de l'édition in-12° ; f. 74 : critique du tome I de l'*Histoire et description générale* (édition in-12°) ; f. 75 : critique sur un sujet différent ; f. 75 : deux remarques sur le *Journal* (édition in-4°) et sur la « Liste et examen des auteurs ».

Seules modifications apportées : la résolution du « s » long (*ſ*) en « s » moderne (texte de Charlevoix), le remplacement du tilde (~) par la lettre à laquelle il correspond, la transcription du *i* consonne en *j* et du *u* consonne en *v*, la traduction du « ȣ » en « ou » (textes cités dans les notes), la mise en intertitres des manchettes de l'édition de 1744. Les abréviations ont été résolues et les termes restitués mis en italique.

Les variantes (en italique) sont placées entre des mots repères (en romain) qui les situent dans le texte. Chaque variante est précédée du numéro de la ligne du texte et d'une lettre (A, pour l'édition in-4° ; B, pour l'édition in-12°).

35. Les corrections de l'*errata* (*HDG*, vol. III, p. 543) sont intégrées au texte.

*Page laissée blanche*

# CHRONOLOGIE DE CHARLEVOIX

## 1682

*29 octobre* Naissance de Pierre Charlevoix, à Saint-Quentin[1].

## 1698

*15 septembre* Entrée au noviciat de Paris[2].

---

1. La date du 24 octobre 1682, retenue par certains auteurs, dont Camille de Rochemonteix (*les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 367) et Léon Pouliot (*Charlevoix (1682-1761)*, p. 7) serait due à l'erreur d'un copiste : le catalogue de l'Archivum Romanum Societatis Jesu de Rome (*Francia* 17) indique la date du 29 octobre (voir C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xv). Mais « un doute demeure sur la date de naissance de Pierre-François-Xavier dont l'extrait baptistaire n'a pas été retrouvé » (J. Sgard, notice sur Charlevoix, *Dictionnaire des journalistes*, p. 87). Parents de Pierre Charlevoix : Élisabeth Le Lavoy et Roger de Charlevoix. Sans doute Charlevoix a-t-il pris le prénom de François-Xavier (du nom de « l'apôtre des Indes ») au moment de son entrée dans la Compagnie de Jésus.

2. « Il y fit un an de rhétorique et continua sa philosophie au collège Louis-le-Grand (1701-1704) » (J.-E. Roy, « Essai sur Charlevoix », *MSRC*, 3^e^ série, t. I, section 1, 1907, p. 13). En somme, « il suit la filière normale : deux ans de noviciat, deux ans de littérature, trois ans de philosophie », avant de venir à Québec comme professeur de grammaire, écrit Léon Pouliot (« François-Xavier de Charlevoix, S. J. », *Documents historiques*, n^o^ 33, p. 5). Pour sa part, David M. Hayne observe qu'à la fin du XVII^e^ siècle, « les jésuites de la province de Paris faisaient l'essai d'un nouveau programme de formation pour les régents de leurs collèges, et il est probable que Charlevoix fit ses études selon le plan récent : une année de rhétorique après le noviciat, puis quatre années de philosophie au collège Louis-le-Grand à Paris » (*DBC*, t. III, p. 111).

1700

*Fin septembre* Il prononce ses vœux[3].

1705

*Septembre* Arrivée à Québec[4].

1708

*Septembre* Court voyage à Montréal[5].

1709

Retour en France, au collège Louis-le-Grand[6].

1712

Ordination[7].

1715

Publication de l'*Histoire de l'établissement, des progrés et de la décadence du Christianisme dans l'empire du Japon*[8].

1719

Il est chargé de rédiger un mémoire sur les limites de l'Acadie[9].

---

3. C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xv.

4. C. E. O'Neill avance la date du 7 septembre (*ibid.*). Charlevoix « professa la grammaire » au collège des jésuites de Québec de 1705 à 1709 (C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 367, n. 4).

5. Charlevoix écrit au sujet d'une expédition contre un village anglais : « J'en fus instruit des premiers, parce que je me trouvai à Montreal sur le Port même, lorsque le Parti y débarqua vers la mi-Septembre » (*HDG*, t. II, p. 327).

6. Il y fait « quatre ans la théologie » (C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 367 ; D. M. Hayne, *DBC*, t. III, p. 111).

7. C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xv. Selon David M. Hayne, c'est en 1713 que Charlevoix fut ordonné prêtre (*DBC*, t. III, p. 111).

8. Rouen, Guillaume Behourt, 1715, 3 vol.

9. En 1719, le maréchal d'Estrées et l'abbé Dubois, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères « chargèrent Charlevoix d'examiner sur quoi étaient

## 1720

| | |
|---|---|
| *2 juillet* | Appareillage du *Chameau* pour le Canada. |
| *23 septembre* | Arrivée à Québec. |
| *19 octobre* | « Memoire sur les limites de l'Acadie envoyé de Quebec a Mgr le Duc D'orleans Regent[10] ». |

## 1721

| | |
|---|---|
| *Début mars* | Départ de Québec pour Trois-Rivières. |
| *14 mars* | Arrivée à Montréal. |
| *28 juin* | Arrivée à Michillimakinac. |
| *29 juillet* | Départ de Michillimakinac. |
| *7 août* | Arrivée au fortin de la rivière Saint-Joseph. |
| *9 octobre* | Charlevoix entre dans le Mississipi. |

## 1722

| | |
|---|---|
| *5 janvier* | Arrivée à la Nouvelle-Orléans. |
| *5 avril* | Départ de la Louisiane sur l'*Adour*. |
| *14 avril* | Naufrage de l'*Adour* au large des Keys de la Floride. |
| *3 juin* | Retour au Biloxi. |
| *22 juin* | Second départ de la Louisiane, sur la *Bellone*. |
| *1^er^ septembre* | Arrivée au Cap François (Cap Haïtien). |

---

fondées les prétentions des Anglais » sur le territoire. Charlevoix y travailla « dix mois ». Son mémoire, aujourd'hui perdu, est connu par le résumé qu'en a fait François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil (voir J.-E. Roy, « Essai », p. 30, et Archives diplomatiques (Paris), Mémoires et documents, Fonds divers. Amérique, vol. 6, p. 248). Toutefois, on trouve aux Archives diplomatiques un « Memoire general sur les limites de l'Acadie », sur lequel les mots « Le P. De charlevoix j. » sont rayés (Correspondance Angleterre, 1720 (supplément), vol. 334, f. 26-42. Cote aimablement fournie par M. François Moureau).

10. AN, Colonies C^11E^ 2, f. 63-68. Au vrai, Charlevoix ne fait que mettre la dernière main à son rapport.

*25 septembre* Départ de Saint-Domingue sur le *Louis-de-Bourbon*.

*2 décembre* Arrivée à Plymouth.

*26 décembre* Retour de Charlevoix au Havre-de-Grâce.

1724

Publication de *la Vie de la Mere Marie de l'Incarnation*[11].

1724-1727

Voyage en Italie[12].

1729

*12 avril* Maurepas autorise Charlevoix à consulter les fonds du dépôt de la Marine et les plans du dépôt des cartes et plans de la Marine[13].

*15 septembre* Maurepas refuse à Charlevoix la permission de retirer des documents du dépôt de la Marine[14].

1730-1731

Publication de l'*Histoire de l'Isle espagnole ou S. Domingue*[15].

1731

*Mai* Envoi d'un mémoire sur le projet d'exploration de La Vérendrye[16].

---

11. Paris, Ant. Claude Briasson, 1724.

12. Dans une lettre datée du 16 décembre 1727, Jean-Baptiste Le Pers affirme avoir reçu, seize (?) mois plus tôt, une lettre de Charlevoix qui l'informait de son départ imminent de Rome (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 1)

13. AN, Colonies B 53, f. 33.

14. *Ibid.*, f. 75 ; Marine $C^7$ 67, papiers Pierre Clairambault.

15. Paris, Jacques Guérin, 1730-1731, 2 vol.

16. ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 163, f. 66-68 ; AN, Marine 2 JJ 57, n° 9b. Selon David M. Hayne, Charlevoix a été consulté au début de 1730 et il mit plus d'une année à achever son mémoire (*DBC*, t. III, p. 114).

1732

*1er avril* Charlevoix obtient la permission de retirer des pièces du Dépôt de la Marine[17].

1733

Il est attaché à la direction des *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*, subséquemment appelés *Journal de Trévoux*[18].

1734

Début du « nouvel ordre de choses » dans les *Mémoires de Trévoux*[19].

1735

*Janvier* Publication dans le *Journal de Trévoux* du « Projet d'un corps d'histoires du Nouveau Monde[20] ».

1736

Parution de l'*Histoire et description générale du Japon*[21].

1737

Arrivée de Jean Souciet à la tête de l'agence du *Journal de Trévoux* : l'influence de Charlevoix devient prépondérante[22].

---

17. AN, Colonies B 56, f. 28.

18. C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xix ; J.-E. Roy, article cité, p. 64. Selon J.-E. Roy, « Charlevoix fut chargé, pour sa part, de signaler au public l'apparition des livres nouveaux » (*ibid.*, p. 65).

19. L'agence, dirigée par le père Rouillé, se compose des pères Castel, Bougeant, Brumoy, Charlevoix, de La Tour. Charlevoix paraît alors jouer un rôle important au sein de l'équipe de direction des *Mémoires de Trévoux*. Voir *supra*, p. 57-58.

20. C'est le seul article signé par Charlevoix dans le périodique des jésuites.

21. Réédition amplifiée de l'ouvrage paru en 1715.

22. Elle le sera jusqu'en 1745.

1742

Charlevoix est nommé procureur des missions des jésuites du Canada et de la Louisiane, ainsi que du monastère des ursulines de la Nouvelle-France[23].

*Juin* Parution dans le *Journal de Trévoux* de l'« Eloge historique de M. le Cardinal de Polignac » (attribué à Charlevoix).

1744

Parution de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France.*

1749

*23 août* Lettre au ministre Rouillé au sujet des limites de l'Acadie[24].

1756

Publication de l'*Histoire du Paraguay*[25].

1761

*1er février* Mort au collège de La Flèche[26].

---

23. C. E. O'Neill, dans *Charlevoix's Louisiana*, p. xxi. Selon Léon Pouliot, la nomination de Charlevoix a lieu en 1741 (« François-Xavier de Charlevoix, S. J. », p. 16). Il occupera la fonction jusqu'en 1749, alors qu'il sera remplacé par Michel Mésaiger (voir D. M. Hayne, *DBC*, t. III, p. 115).

24. AN, Colonies $C^{11D}$ 8, f. 163-164. Copie de la lettre : AN, Colonies $C^{11E}$ 3, f. 14-15.

25. Paris, Didot, Giffard et Nyon.

26. *Mercure de France*, mars 1761, p. 216. Comme le rappelle David M. Hayne, « on connaît peu de choses des dernières années de Charlevoix, qu'il vécut dans la retraite au collège des jésuites de La Flèche » (*DBC*, t. III, p. 116).

# SIGLES et ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| ACJ | Archives de la Compagnie de Jésus |
| AN | Archives nationales de France (Paris) |
| ANC | Archives nationales du Canada (Ottawa) |
| ASQ | Archives du Séminaire de Québec |
| AUQ | Archives des ursulines de Québec |
| BL | British Library (Londres) |
| BN | Bibliothèque nationale (Paris) |
| *BRH* | *Bulletin des recherches historiques* |
| *DBC* | *Dictionnaire biographique du Canada* |
| *DOLQ* | *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* |
| f. | folio ou folios |
| fr. | fonds français (Bibliothèque nationale) |
| *HDG* | Charlevoix, *Histoire et description générale* |
| JR | Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France 1610-1791* |
| *MSRC* | *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada* |
| ms. | manuscrit |
| mss | manuscrits |
| n. | note |
| NAF | Nouvelles acquisitions françaises (Bibliothèque nationale) |
| n. f. | non folioté |
| n° | numéro |
| n. p. | non paginé |

| | |
|---|---|
| p. | page |
| *RHAF* | *Revue d'histoire de l'Amérique française* |
| s. d. | sans indication de date |
| s. édit. | sans indication d'éditeur |
| s. l. | sans indication de lieu |
| t. | tome |
| vol. | volume |
| [ ] | addition ou modification de lettre ou de mot |
| [nombre] | pagination du texte de base |
| [*sic*] | incorrection signalée |
| / | fin de vers |
| // | changement de paragraphe |

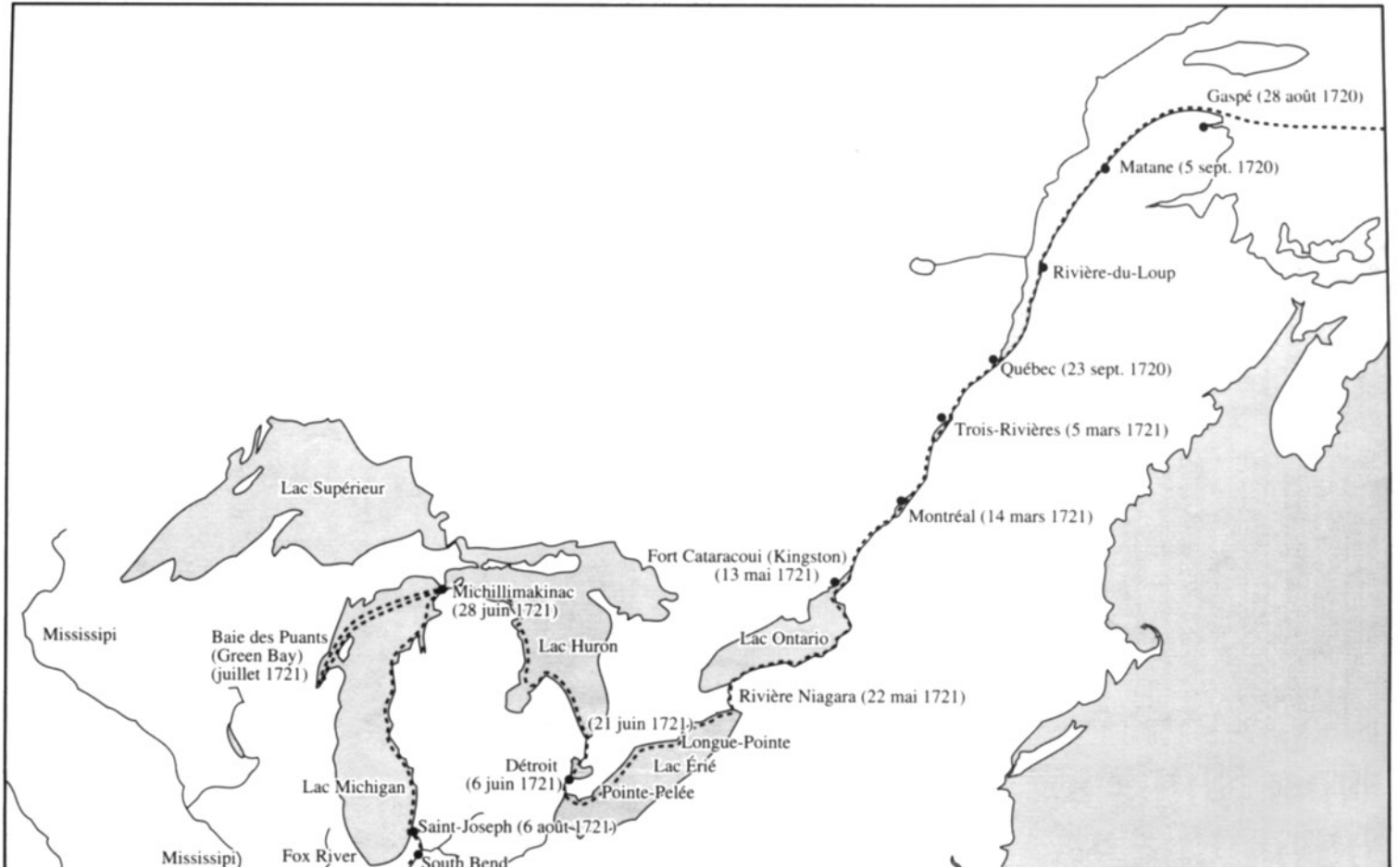
---

*VARIANTES*

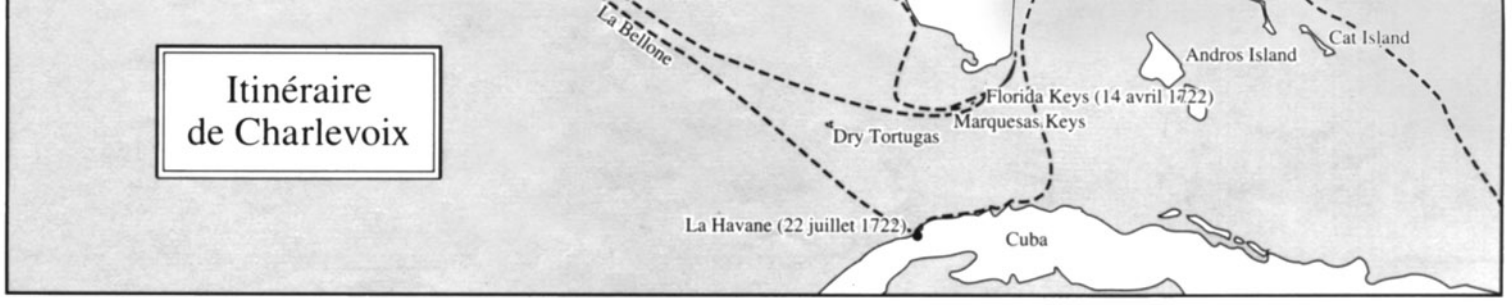
A : édition in-4° ; B : édition in-12°.

## ÉQUIVALENCE DES PRINCIPALES MESURES DE LONGUEUR USITÉES DANS LE *JOURNAL*

| | |
|---|---|
| Lieue | 4,911 km |
| Ligne | 0,226 cm |
| Pied du roi | 32,5 cm |
| Pouce | 2,707 cm |


Gaspé (28 août 1720)
Matane (5 sept. 1720)
Rivière-du-Loup
Québec (23 sept. 1720)
Trois-Rivières (5 mars 1721)
Montréal (14 mars 1721)
Fort Cataracoui (Kingston)
(13 mai 1721)
Lac Supérieur
Michillimakinac
(28 juin 1721)
Mississipi
Baie des Puants
(Green Bay)
(juillet 1721)
Lac Huron
Lac Ontario
Rivière Niagara (22 mai 1721)
(21 juin 1721)
Longue-Pointe
Détroit
(6 juin 1721)
Lac Érié
Lac Michigan
Pointe-Pelée
Saint-Joseph (6 août 1721)
Mississipi
Fox River
South Bend


Peru
Kankakee River
(fourche Kankakee-Illinois) (27 sept. 1721)
Des Moines River
Wabash River
Illinois River
(entrée dans le Mississipi)
(9 oct. 1721)
Missouri
Kaskaskias River
(12 oct. 1721)
Ohio
(15 nov. 1721)
Mississipi
White River
Memphis
Arkansas
Alabama River
Yazoo River
Apalachicola River
Pearl River
Ouachita River
Red River
Natchez (15 déc. 1721)
Mississipi
Biloxi (31 janvier 1722 et 3 juin 1722)
Suwannee River
Lac
Pontchartrain
Dauphin Island
Bâton-Rouge (1er janvier 1722)
Horn Island
Cat Island
Baie des Apalaches
Nouvelle-Orléans (5 janvier 1722)
Chandleur Island
Great Abaco Island
Grand Bahama
Eleuthera Island
L'Adour


Itinéraire
de Charlevoix
La Bellone
Florida Keys (14 avril 1722)
Marquesas Keys
Dry Tortugas
La Havane (22 juillet 1722)
Cuba
Andros Island
Cat Island

*Page laissée blanche*

# Journal d'un voyage

*Page laissée blanche*

# JOURNAL D'UN VOYAGE FAIT PAR ORDRE DU ROI DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE ;

ADRESSÉ À MADAME LA DUCHESSE DE LESDIGUIÈRES.

Par le P. DE CHARLEVOIX,
de la Compagnie de JÉSUS.

*Page laissée blanche*

# TABLE DES SOMMAIRES POUR LE TROISIÈME VOLUME[1].

## DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR L'ORIGINE DES AMERIQUAINS.

*Sentimens de plusieurs sçavans Auteurs, qui ont traité plus au long cette Question. Ce que Jean de Laet pense de celui du Pere de Acosta, de ceux de Lescarbot, de Breverood, & de Grotius. Ses démêlés avec ce Dernier. Son sentiment particulier. Ce qu'il dit de celui de Moraez. Sentiment de George de Hornn. À quoi se doit réduire la Question proposée, & comment on peut y répondre.*

## JOURNAL D'UN VOYAGE DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

### LETTRE PREMIÈRE.

*Voyage de Paris à Rochefort. Danger, que courut l'Auteur sur la Loire.*

### LETTRE II.

*L'Auteur s'embarque & met à la voile. Description du grand Banc de Terre-Neuve. Causes des vents & des brumes, qui y régnent. Tempête. Des Moruës, & de la pêche de ce Poisson. Combat de la Baleine & de l'Espadon. Du Flettan. Erreur des Pilotes, & le danger, où elle met le Vaisseau du Roy. Du Cap de Raze. Des Isles de S. Pierre. Du Golphe de S. Laurent, & des Isles aux Oiseaux. Du Cap des Rosiers. De Gaspé, & de l'entrée du Fleuve S. Laurent. Description de l'Isle d'Anticosty. Du Saguenay & de Tadoussac. De l'Isle aux*

1. La table ne figure pas dans l'édition in-12°.

*Coudres, & du Goufre. De la Baye de S. Paul. Des Marées du Fleuve, & de la déclinaison de la Boussole. De l'Isle d'Orleans.*

## LETTRE III.

*Origine du nom de Quebec. Du Sault de Montmorenci. Situation de Quebec. Description de cette Ville, de ses principaux Edifices. L'Évêché, la Cathedrale & le Seminaire. Du Fort, & du Cap aux Diamans. Des Recollets & des Ursulines, du College des Jésuites, de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital Géneral, des Fortifications, des Habitans de Quebec, différence des Colonies Angloises & Françoises.*

## LETTRE IV.

*Aventure d'un Navire Provençal. Description de la Mission de Lorette. Ferveur des Sauvages. Idées fausses, qu'on s'est fait en France du Canada. Fautes, qu'on a faites dans l'Etablissement de cette Colonie. Mauvaise conduite par rapport au Commerce des Pelleteries. Des Congés, & de leurs abus. Divers changemens dans les Monnoyes.*

## LETTRE V.

*Difference du Castor du Canada, & de celui de l'Europe. Du poil du Castor. Description anatomique de cet Amphibie. Du* Castoreum. *Du Castor gras, & du Castor sec. Differens usages du poil de Castor. Industrie & travaux du Castor, sa prévoyance. Des Castors Terriers. De la Chasse du Castor. Quelques particularitez sur cet Animal. Du Rat musqué.*

## LETTRE VI.

*Maniere de courir la poste en Traîne. Des Seigneuries du Canada. Du droit de Patronnage. Le Commerce permis aux Gentils-Hommes. Situation de Beckancourt. D'où étoit venu le nom de* Riviere puante *à la Riviere de Beckancourt. Du Village des Abénaquis de Beckancourt. Situation de la Ville des* Trois Rivieres. *Du Lac de* S. Pierre. *Description de la Ville des Trois Rivieres. Origine de son Etablissement. Du Cap de la Magdeleine. De la Chasse de l'Ours. L'Ours passe six mois sans manger & sans boire. Maniere, dont on chasse cet Animal. Cérémonïe ridicule, qui se pratique, quand on a tué un Ours. Réception, qu'on fait aux Chasseurs à leur retour, quelques particularitez sur les Ours. Des Chiens de chasse.*

## LETTRE VII.

*Des Isles* de Richelieu *& de* S. François. *Du Village des Abenaquis de S. François. Du Suc d'Erable, du Fort de Richelieu. Autres Forts dans les Paroisses. Belles actions d'une Dame & d'une Demoiselle Canadiennes. De l'Elan, ou de l'Orignal. En quel tems il faut le chasser. Diverses manieres de le chasser. Comment le Carcajou lui donne la chasse. Du Cerf & du Caribou. De la chasse du Bœuf. Description du Bœuf Sauvage, & du Bœuf musqué. Du Chevreuil. Du Loup Servier, & du Renard. De ce qu'on appelle la menuë Pelleterie.*

## LETTRE VIII.

*Des Isles* de Richelieu. *Différence du Pays de Quebec, & de celui de Montreal. Description de l'Isle* de Montreal. *Description de la Ville. De l'Isle* de Jesus, *& de la Riviere* des Prairies. *Du Sault* au Recollet. *Des Environs de Montreal. Du Sault S. Louis. Des Iroquois de la Montagne. Désordres causés par la Traite de l'Eau-de-Vie dans les Villages du Sault S. Louis, & de la Montagne. De la Foire de Montreal. Calomnie du Baron de la Hontan à ce sujet. De la Pêche du Loup Marin. Description du Loup Marin. Ses diverses espéces. Usage de la chair & de la peau de cet Animal. Particularités des Loups Marins. Des Vaches Marines. Marsouins de deux couleurs. De la Pêche du Marsoin. Des Baleines.*

## LETTRE IX.

*Poissons du Golphe & du Fleuve S. Laurent. Du Lancornet. De la Goberge, de la Truite saumonée. De la Tortuë, &c. Du Poisson armé : comment ce Poisson chasse aux Oiseaux. Mariage de la Seine. De la Pêche de l'Esturgeon. Poissons particuliers au Canada. Aigles de deux espéces. Perdrix de trois espéces. Autres Oiseaux. Des Cardinaux. De l'Oiseau-Mouche : en quoi il differe du Colibry des Isles. Du Serpent à Sonnettes. Des Bois du Canada. Des Pins de deux espéces. Quatre espéces de Sapin. Deux sortes de Cedres. Des Chênes, Erables, &c. Arbres particuliers au Canada.*

## LETTRE X.

*Pourquoi on ne connoît en France le Canada, que par son mauvais côté. Excès du froid. Ses inconvéniens. Réflexions sur ses causes. De la Pêche des Anguilles. Du passage des Tourtes. Heureuses condi-*

*tions des Colons du Canada : plusieurs ne sçavent pas en profiter. Bonnes & mauvaises qualités de ces Créoles.*

## LETTRE XI.

*De la Bourgade Iroquoise du Sault saint Louis. Ferveur de ses premiers Habitans. Des Habitans de Terre-Neuve. Des Eskimaux. Des Peuples des Environs du Port Nelson. Etenduë de la Nouvelle France. Des Sioux. Des Assiniboils. Du Lac des Assiniboils. Des Peuples de la Langue Algonquine. Des Nations Abénaquises. Des Algonquins inférieurs. Des Sauvages du Nord. Des Algonquins. Des Outaouais. Des Pouteouatamis, & des autres Sauvages des environs de la Baye. Des Outagamis, des Mascoutins, & des Kicapous. Des Miamis & des Illinois. Des Peuples de la Langue Huronne.*

## LETTRE XII.

*Des Rapides du Fleuve saint Laurent. Réflexions sur* Catarocoui, *& sur le chemin, qu'on prend pour y aller. Description des Canots d'écorce. Du Lac de saint François. De l'Isle* Tonihata. *Description du Fort de Catarocoui. Caractere de la Langue Huronne. Caractere de la Langue Algonquine. En quoi different les Peuples de ces deux Langues. Origine de la Guerre, que les Algonquins & les Hurons ont eu à soutenir contre les Iroquois. Les suites de cette Guerre.*

## LETTRE XIII.

*Route de Catarocouy à l'Anse* de la Famine. *Description du Pays. Des Vignes du Canada. Description de l'Anse de la Famine. Du flux & du reflux des Lacs. Pourquoi en Canada les Arbres n'ont point encore de feüilles au mois de May. Maniere de chanter la Guerre parmi les Sauvages. De leur Dieu de la Guerre. De la déclaration de Guerre. Digression sur la Porcelaine du Canada. Des Bracelets & des Coliers de Porcelaine. De leur usage. Du Calumet, de son usage & de son origine.*

## LETTRE XIV.

*Desagremens & incommodités des Voyages en Canada. Description de la Côte du Sud du Lac* Ontario. *Motifs, qui engagent les Sauvages à faire la Guerre. De quelle maniere on s'y résout. Préparatifs du Chef. Déliberation du Conseil. Mesures, qu'on prend pour avoir*

*des Prisonniers. Chants, Danses, & Festins de Guerre. Idée, que ces Peuples ont du courage ; épreuves, où l'on met les Guerriers pour connoître s'ils en ont. Précautions pour les Blessés. Comment les Miamis se préparent à la Guerre. Description des Raquettes pour marcher sur la neige, & des Traînes pour porter le Bagage. Adieux des Guerriers. Leurs Armes offensives & deffensives. Du soin, qu'ils ont de porter leurs Dieux. Description de la Riviere de* Casconchiagon, *& de deux Fontaines singulieres. Description de la* Baye des Tsonnonthouans, *& de la Riviere de* Niagara.

LETTRE XV.

*Projet d'un Etablissement à Niagara. Opposition inutile des Anglois à cet Etablissement. Description du Pays de Niagara. Description de la Danse du Feu. Histoire à ce sujet. Autre fait singulier. Description du Sault de Niagara. Observations sur cette Cascade. Circonstances de la marche des Guerriers. Du Campement : de l'entrée dans le Pays Ennemi. Des approches & de l'attaque. De la maniere de combattre. Instinct des Sauvages pour connoître les traces de leurs Ennemis. Des signes, qu'on laisse de la Victoire. Précautions pour assûrer la Victoire, & pour garder les Prisonniers. Comment on annonce la Victoire dans les Villages.*

LETTRE XVI.

*Premiere réception des Prisonniers. Leurs bravades. Ce qu'on leur fait souffrir à leur entrée dans le Village. Distribution, qu'on en fait. Comment on décide de leur sort. De l'adoption d'un Captif. De ceux, qui sont destinés au feu. Principes de la barbarie, qu'on exerce envers eux. Courage d'un Capitaine Iroquois brûlé par les Hurons. Habileté des Sauvages dans leurs négociations.*

LETTRE XVII.

*Description du Lac* Erié. *De la Côte Septentrionale de ce Lac. Agrémens de ces Voyages. Des Cédres blancs & rouges. Arrivée au* Détroit, *de la nature du Pays. Des Sauvages établis auprès du Fort du Détroit. Conseil de trois Nations chez le Commandant du Détroit. Quel en fut le résultat. En quelle disposition l'Auteur trouve les Hurons du Détroit. Réception, que lui font les Pouteouatamis. Du Jeu* du Plat, *ou* des Osselets. *Usage superstitieux de ce Jeu pour la guérison des Malades. De l'herbe à la Puce, & de ses effets. Des Citrons du Détroit.*

## LETTRE XVIII.

*Pourquoi les Sauvages sont plus aisés à convertir, que les Nations policées. Idée générale de leur Gouvernement. Division des Nations en Tribus. Observation sur les noms des Chefs. De la succession & de l'élection des Chefs. De leurs pouvoirs. Des Assistans, ou Conseillers. Du Corps des Anciens. Des Chefs de Guerre. Pouvoir des Femmes dans quelques Nations. Sagesse des Conseils. Des Orateurs. Des intérêts de ces Peuples. Politique des Iroquois. Du gouvernement des Villages. Ses défauts. Principes de ces défauts. De quelle maniere les Hurons punissent l'Assassinat. Punition des Magiciens. Réglement pour les choses trouvées. Trait singulier à cette occasion. Combien les Sauvages sont sensibles au point d'honneur.*

## LETTRE XIX.

*Depart du Détroit. Soin, que les jeunes Sauvages prennent de se parer. Description de la Côte Occidentale du* Lac Huron. *Situation de* Michillimakinac. *Description du* Lac superieur. *Fable des Sauvages touchant ce Lac. Mines de Cuivre. Traditions des Sauvages sur Michillimakinac. Abondance de la Pêche dans ce Canton. Des Isles & de la Nation du* Castor. *Du Mariage des Sauvages. De la pluralité des Femmes, des degrez de parentés, qui empêchent les Mariages. Loix particulieres touchant les Mariages. Jalousie des Sauvages. De quelle maniere se traitent les Mariages. Des Cérémonies du Mariage. Avantages des Meres sur les Peres. Des Accouchemens, & de leurs suites. Du soin, que les Meres prennent de leurs Enfans. De l'imposition du nom. Observation à ce sujet.*

## LETTRE XX.

*De la Baye des* Noquets. *Des Isles des* Pouteouatamis. *Des* Malhomines, *ou* Folles Avoines. *Des Peuples appellés* Puants. *Du Fort & de la Mission de la Baye. Espagnols défaits par des Sauvages du Missouri. Conseil des* Sakis, *& à quel sujet. Danse du Calumet. Danse de la Découverte. Des Traités, qui se font par le moyen de la Danse du Calumet. Autres Danses. Danses ordonnées par les Médecins. Superstitions des Peuples voisins de la Baye. Diverses Nations au Nord & à l'Ouest.*

## LETTRE XXI.

*Observation sur les Courans des Lacs. Portrait des Sauvages. Leur force, leurs vices : pourquoi ils ne se multiplient pas. Avantages,*

*qu'ils ont sur nous. Leur mémoire, leur pénétration, & leur jugement. Leur grandeur d'ame ; leur constance dans les douleurs : leur valeur. Les égards, qu'ils ont les uns pour les autres. Leur fierté & leurs autres défauts. Des qualités du cœur. Du peu de naturel des Enfans pour leurs Parents. Sociétés particulieres de deux Sauvages. De la couleur de ces Peuples. Pourquoi ils n'ont point de poil sur le corps.*

## LETTRE XXII.

*Danger de la navigation du Lac* Michigan. *Observation sur les Rivieres, qui s'y déchargent du côté de l'Orient. Riviere* du Pere Marquette. *Aventure arrivée à l'Auteur dans la Riviere de Saint Joseph. Du Gin-Seng du Canada. Du Févier & du Sassafras. Secret des Sauvages sur les Simples & sur les Mines de leurs Pays. Du Jeu des Pailles. Autres Jeux. Suites funestes de l'yvrognerie. Bonheur des Sauvages. Mépris, qu'ils font de notre maniere de vivre. Du soin, que les Meres prennent de leurs Enfans. Figures ridicules, que quelques-unes leur donnent.*

## LETTRE XXIII.

*Ce qui fortifie les Sauvages, & les rend si bien-faits. Leurs premiers exercices, & leur émulation entr'eux. À quoi se réduit l'éducation, qu'on leur donne. Leurs passions. Leur habillement. Comment & pourquoi ils se peignent & se picquent le corps & le visage. Ornemens des Hommes : ornemens des Femmes, leurs occupations. De la culture des Terres. Des semences & des recoltes. Des différens grains & légumes, que les Sauvages cultivent, de leur façon de les accommoder, de leurs autres vivres. Ouvrages des Hommes & des Femmes. De leurs outils. Forme de leurs Villages. Leur maniere de se fortifier. De leurs hyvernemens, & de ce qu'ils y ont à souffrir. Leur malpropreté. Incommodité de l'Eté. Portrait en racourci des Sauvages.*

## LETTRE XXIV.

*Des Traditions des Sauvages. Origine des Hommes selon eux. Ce qu'ils entendent par les Esprits. Des bons & des mauvais Génies. Dispositions requises pour avoir un Génie tutélaire. Ils en changent quelquefois, & pourquoi. De leurs sacrifices. Des jeûnes, des vœux. Rapport des Sauvages avec les Hébreux. Leurs Prêtres. Ce qu'ils pensent de l'immortalité de l'Ame. Leur idée sur ce qu'elle devient, quand elle est séparée du corps. Pourquoi on porte à manger sur les Tombeaux. Présens, qu'on fait aux Morts. Du Pays des Ames. Com-*

*ment ils prétendent qu'on mérite d'être éternellement heureux. Des Ames des Bêtes. De la nature des Songes selon les Sauvages. Histoire à ce sujet. Maniere, dont on se débarrasse d'un rêve, quand il en coûte trop pour y satisfaire. Description de la Fête des Songes.*

## LETTRE XXV.

*Des mauvais Génies, & des Sorciers. Des Jongleurs : leurs prestiges. De la Pyromancie. Installation des Jongleurs. Des Prêtres. Maladies ordinaires parmi les Sauvages. Usage, qu'ils font de leurs Simples. Divers autres remedes. De la Sueur. Principes, sur quoi roule la Médecine des Sauvages. Idée extravagante sur les Maladies. Imposture des Jongleurs. Leur cruauté à l'égard des Malades désesperés. Des Autmoins de l'Acadie.*

## LETTRE XXVI.

*Depart du Fort de la Riviere de Saint Joseph. Des Sources du Theakiki. Ce qui se passe à la mort des Sauvages. Leur générosité à l'égard des Morts. Des Funérailles. Des Tombeaux. Des Revenans. Diverses pratiques au sujet des Morts. Ce qui se passe après l'Enterrement. Du Deuil. Du Veuvage, & des Secondes Nôces. Idée des Sauvages sur ceux, qui meurent de mort violente. De la Fête des Morts.*

## LETTRE XXVII.

*Description du Theakiki. De la Riviere des Illinois. Réception des Prisonniers parmi les Illinois. Maniere, dont ils les brûlent. Particularités sur les Partis de Guerre. Chant lugubre des Illinois. Des Perroquets de la Louysiane. Du Village de Pimiteouy. L'Auteur se trouve entre quatre Partis ennemis. Son embarras. Histoire singuliere du Chef de Pimiteouy. Maniere, dont les Illinois pleurent les Morts. Attentions du Chef pour la sûreté de l'Auteur, qui baptise sa Fille.*

## LETTRE XXVIII.

*Industrie des Sauvages pour surprendre leurs Ennemis. Cours de la Riviere des Illinois. Son entrée dans le Micissipi. Village des Tamarouas. Des Mines de la Riviere* Marameg. *Description des* Kaskaskias. *Arbres Fruitiers de la Louysiane. Differens Peuples établis sur le Missouri & aux environs. Description du Micissipi au-dessus des Illinois. Differentes Tribus des Illinois. Tradition du Péché de la premiere Femme, & du déluge. Idées des Sauvages sur les Astres.*

*Comment ils connoissent le Nord, quand le Ciel est couvert. Ce qu'ils pensent des Ecclipses & du Tonnerre. Leur maniere de diviser le tems.*

LETTRE XXIX.

*Utilité du Poste des Illinois. Froid extrême. Maniere de naviger sur le Micissipi. Pourquoi les Feuilles tombent si tôt & poussent si tard aux Arbres de la Louysiane. De la Riviere Ouabache. Mines de Fer. Chats sauvages. Noyers, & leurs Proprietés. Marques des Guerriers. Des* Chicachas. *Riviere des Chicachas. Forêts de la Louysiane. Riviere des* Akansas. *Différentes Tribus de ces Sauvages. Concession de M. Law. Mortalité parmi les Akansas.*

LETTRE XXX.

*De la Riviere des* Yasous. *Du Fort des François sur cette Riviere. Des Caïmans. Concession mal placée. Goufre, Carriere. Description du Pays des* Natchez. *Succès du Tabac dans ce Canton. Cotton, Indigo. Description du grand Village & du Temple des Natchez. Particularités sur cette Nation. Du Grand Chef, ou Soleil, & de la Femme-Chef. Ce qui arrive à leur mort. Mœurs des Natchez : Leur Police. Description d'une Fête. Premices offertes dans le Temple. De leurs Mariages. De la levée des Soldats, des Provisions. Des Marches & des Campemens. Comment les Prisonniers sont traités. Changement de noms. Récompense des Guerriers. Des Jongleurs. Du Deuil. Des Traités. Audience donnée aux Ambassadeurs. Religion du Feu dans toute la Floride.*

LETTRE XXXI.

*Description de la* Nouvelle Orleans. *Missionnaires aux Natchez sans fruit. Les François dépourvûs de secours spirituels aux Natchez. Description de la Baye & du Village des Tonicas. Du Chef des Tonicas. Etat de cette Nation. De la Riviere Rouge. Concessions mal placées. Seconde Pointe coupée. Autres Concessions en mauvais état. Observations. Des* Bayagoulas, *des* Oumas, *des* Chetimachas, *des* Colapissas. *Autres Concessions. Des* Taensas, *des* Chapitoulas.

LETTRE XXXII.

*Remarques sur la situation de la Nouvelle Orleans. Terres nouvelles, & changemens arrivés à l'embouchure du Fleuve. Etat de la Nouvelle Orleans. Des* Chaouachas. *Des Passes du Micissipi. De l'Isle* Toulouse, *ou de* la Balise. *Salines. Description des Embouchures du Micissipi. De la principale Embouchure du Micissipi : des autres Passes.*

*Moyen de creuser la principale. Où il faut placer les Habitations. Difficulté de naviger sur ce Fleuve. D'où vient l'idée peu juste, qu'on a en France de la Louysiane.*

## LETTRE XXXIII.

*Arrivée au Biloxi. Description de la Côte, de la Rade, & de ce Poste. De la Cassine, ou Apalachine. De la Cire de Myrthe. De la Riviere de la* Maubile. *De la Baye de* Saint Bernard. *Les François y sont prévenus par les Espagnols. Départ du Biloxi. Observations sur cette Côte. Tempête & ses suites funestes : Du Lac de* Pontchartrain. *L'Auteur s'embarque sur l'Adour. Ce Navire mal gouverné. Difficulté de naviger sur le Micissipi en le descendant.*

## LETTRE XXXIV.

*L'Adour met à la Voile. Observation sur l'Eau du Micissipi. Description de la Côte Septentrionnale de l'Isle de Cuba. Mauvaise manœuvre faite sur l'Adour. Naufrage de ce Navire. Mesures de l'Equipage pour se sauver. Sauvages sur les Isles des* Martyrs. *Ce qui se passe entr'eux & les François. Les Passagers entrent en défiance de l'Equipage. Plusieurs Passagers sauvés par un coup de la Providence. Embarras causés par les Sauvages. Qui étoient ces Sauvages. Dissension dans l'Equipage. Fermeté des Officiers. Un Navire Anglois tâche en vain de secourir l'Equipage. Description des Martyrs. Visite du Cacique des Sauvages. Autorité de ce Cacique. Il refuse des Guides pour aller à Saint Augustin. On délibere sur le parti, qu'on doit prendre : on se divise. Le plus grand nombre retourne au Biloxi. Désespoir des Matelots. Incommodités de cette Côte de la Floride : les vivres manquent. Deux sortes d'Huitres. Rencontre d'un Equipage Espagnol, qui avoit aussi fait naufrage. Danger d'être dégradé sans ressource. Arrivée à* Saint Marc d'Apalache. *Description du Pays. Départ de Saint Marc. Marées du côté de* Pensacole. *Fausse allarme. Arrivée à* Saint Joseph. *Description de ce Poste. Politesses du Gouverneur Espagnol. Départ de Saint Joseph. Description de la Côte. Canal & Isle de* Sainte Rose. *Arrivée à Pensacole. Etat de ce Poste. Arrivée au Biloxi.*

## LETTRE XXXV.

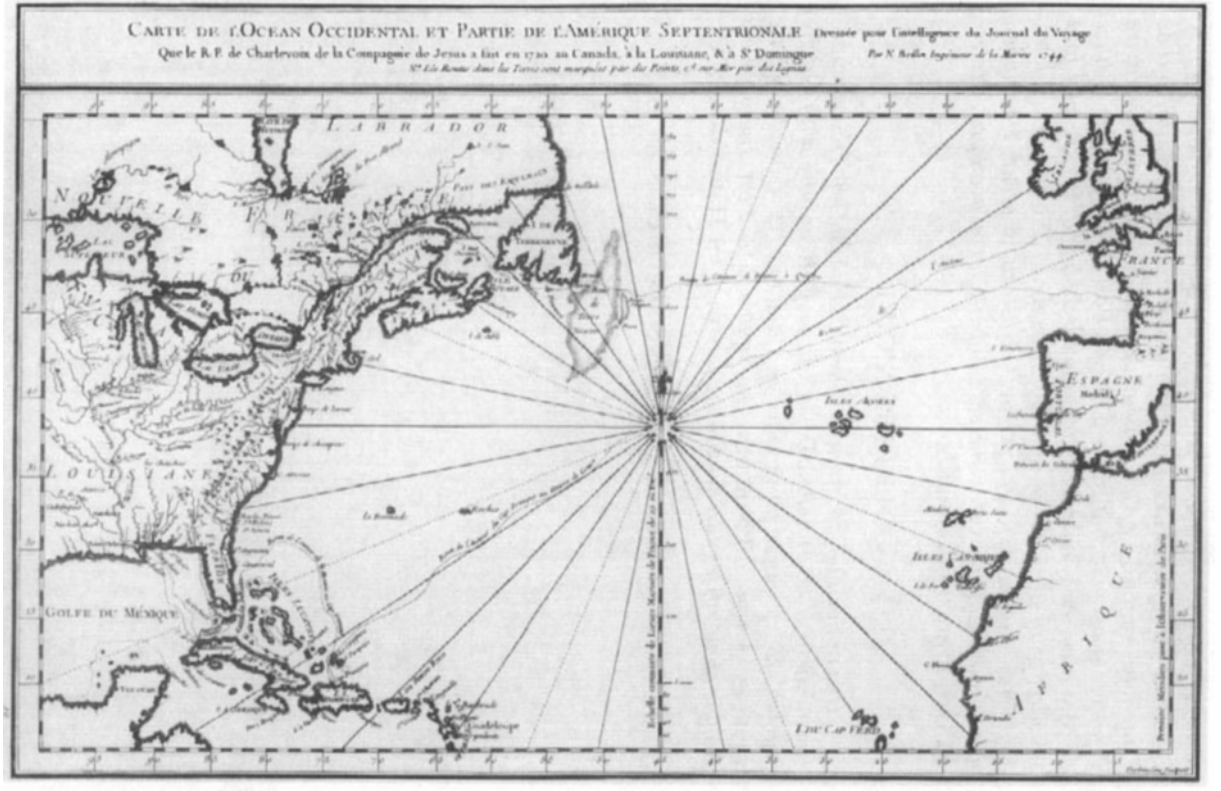
*Pensacole rendu aux Espagnols. Ordre de transporter le Quartier Général à la Nouvelle Orleans. Interlope Anglois au Biloxi. Désertions fréquentes dans la Louysiane. Conspiration découverte. Les Anglois*

*tâchent d'attirer à eux nos Alliés. Départ du Biloxi. Observations sur le chaud, & sur les hauteurs. Description du Port de la* Havane. *Sort de l'Interlope Anglois. Le Gouverneur de la Havane refuse au Navire François la permission d'entrer dans son Port. Description de la Baye de* Matance. *Débouquement du Canal de Bahama. Route, qu'il faut prendre pour aller de-là à Saint Domingue. Erreur des Pilotes. Embarras, où nous jette cette erreur. Quel Parti on prend. Description de la grande Caïque. Succès inesperé du parti, qu'on avoit pris. Arrivée au* Cap François *de Saint Domingue.*

LETTRE XXXVI.

*Description du Cap François. De la Plaine du Cap. Observations. Remarques sur les Dorades. Départ du Cap. Rencontre d'un Navire Anglois, & ce qui se passe entre ce Capitaine, & celui du Navire François. Arrivée à* Plymouth. *Description de ce Port. Industrie des Anglois pour surprendre les Forbans. Arrivée au* Havre de grace.

Fin de la Table des Sommaires.


Carte de l'Ocean Occidental et Partie de l'Amérique Septentrionale Dressée pour l'intelligence du Journal du Voyage
Que le R.P. de Charlevoix de la Compagnie de Jesus a fait en 1720 au Canada, à la Louisiane, & à St Domingue
Par N. Bellin Ingenieur de la Marine 1744
Labrador
Nouvelle
France
Louisiane
Golfe du Mexique
Isles Antilles
Isles Canibales
France
Espagne
Madrid
Ile du Cap Vert
Afrique

# [1] JOURNAL D'UN VOYAGE FAIT PAR ORDRE DU ROY DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONNALE ;

OÙ L'ON TROUVERA LA DESCRIPTION
Géographique, & l'Histoire Naturelle des Pays, que l'Auteur a parcourus, les Coûtumes, le Caractere, la Religion, les Mœurs, & les Traditions des Peuples, qui les habitent.

Addressé à *Madame* la DUCHESSE DE LESDIGUIERES[1].

## DISSERTATION PRÉLIMINAIRE, SUR L'ORIGINE DES AMÉRIQUAINS.

Après avoir lû presque tout ce qui a été écrit sur la maniere, dont l'Amérique a pu être peuplée, il me paroît qu'on est aussi peu avancé, qu'on pouvoit l'être, avant qu'on eût agité cette grande question. Cependant on feroit un juste Volume, si on vouloit seulement rapporter les differentes [2] opinions des Sçavans sur ce sujet. Mais la plûpart ont tellement donné dans la chimére ; presque tous ont appuyé leurs conjectures sur des fondemens si ruineux, ou ont eu recours à des convenances de noms, de mœurs, de Coûtumes, de Religion & de langages, si frivoles, qu'il est, ce me semble, aussi inutile de les réfuter, qu'impossible de les concilier.

1. Note de l'auteur : *Gabrielle-Victoire de Rochechouart Mortemart, morte en 1741.* Elle est le sixième enfant de Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, prince de Tonnay-Charente, marquis d'Éverly, baron de Bray-sur-Seine, maréchal des galères de France, gouverneur de Champagne et de Brie, et d'Antoinette-Louise de Mesme, fille d'un président au parlement de Paris ; le 12 septembre 1702, elle épouse Alfonse de Créquy, marquis de Canoples, puis duc de Lesdiguières ; elle meurt le 24 mars 1740, à l'âge de 69 ans, sans laisser de postérité.

Il n'est peut-être pas étonnant que les Premiers, qui ont traité cette matiere, se soient égarés dans une route, qui n'étoit pas frayée, & où ils marchoient sans guide. Ma surprise est que ceux, qui ont le plus approfondi la chose, & ont eu pour cela des secours, que n'avoient pas ceux, qui les ont précedés dans ce travail, ayent donné dans de plus grands travers encore : ils auroient pourtant pû les éviter, s'ils s'étoient attachés à un petit nombre de principes certains, que quelques-uns ont assez bien établis ; les conséquences simples & naturelles, qu'on en doit tirer, suffisoient à mon avis pour satisfaire & fixer la curiosité du Public, que le grand étalage d'une érudition mal placée, & qui souvent porte à faux, ne fait que rejetter dans ses premieres incertitudes. C'est ce que je me flatte de rendre sensible par le peu, que j'en vais rapporter[2].

On fut sans doute fort étonné dans notre Hemisphere, lorsqu'on y apprit que l'on avoit découvert un Nouveau Monde dans l'autre, où jusques-là on n'avoit imaginé qu'une vaste Mer, sur laquelle on ne croyoit pas qu'il fût de la prudence de s'exposer. Cependant, à peine Christophe COLOMB y eut reconnu quelques Isles, & surtout celle, qu'il nomma l'*Isle Espagnole*, où il trouva des Mines d'Or, que lui-même se persuada que cette Isle étoit, tantôt l'*Ophir* de SALOMON[3], tantôt le *Zipangri*, ou le *Cipango* de Marc POL de Venise[4]. VATABLE & Robert

2. La « dissertation » permet à Charlevoix de développer une thèse déjà soutenue dans son *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue* (t. I, p. 51) et, surtout, de faire acte de foi en faveur de la thèse monogéniste.

3. Le premier *Livre des Rois* signale l'existence d'une expédition maritime entreprise sous le règne de Salomon vers une contrée aurifère du nom d'Ophir et effectuée sur des navires montés par des équipages phéniciens du roi Hiram (1 *Rois*, IX, 26-27) ou Huram (2 *Chroniques*, VIII, 17-18). Une seconde expédition eut même lieu (1 *Rois*, X, 11-12 et 2 *Chroniques*, IX, 10). Plus tard, Josaphat, roi de Juda, échoua dans sa tentative d'envoyer des navires à Ophir (1 *Rois*, XXII, 49). La situation d'Ophir « est discutée depuis des siècles et aujourd'hui encore elle est un sujet de controverse. Les opinions sur ce sujet peuvent se ramener à trois classes, la première plaçant Ophir en Arabie, la seconde en Afrique, la troisième dans l'Inde » (F. Vigouroux *et al.*, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 1829).

4. Le mercredi 5 décembre 1492, Christophe Colomb découvre l'île Espagnole (Hispaniola), qui prendra plus tard le nom de Santo Domingo. Alors qu'il explore l'île, il croit comprendre que celle-ci est proche d'un continent habité par un peuple appelé « Caniba ». Il ne lui en faut pas davantage pour se convaincre qu'il est aux marches de l'Asie et que le terme Caniba désigne « le peuple du *Grand Can* » (*Relations*, t. II, p. 180). Plus tard, le 24 décembre, Colomb situe à l'est de l'île le « Civao » des Amérindiens, qu'il traduit

ESTIENNE ont cru aussi que c'étoit dans l'Amérique, que Salomon envoyoit ses Flottes chercher de l'or[5], & Colomb a cru voir des restes de ses Fourneaux dans les Mines de *Cibao*, les plus belles & les plus abondantes de l'Isle Espagnole, & peut-être de tout le Nouveau Monde.

ARIAS MONTANUS non-seulement a placé *Ophir* & *Parvaïm* dans le Nouveau Monde, mais il donne pour Fondateur à *Juktan*, Ville chimérique du Perou, JECTAN, Fils d'HEBER ; à l'Empire même du Perou, & à celui du Mexique, [3] qu'il prétend être Ophir, un des Fils de Jectan, qui portoit ce nom. Il ajoûte qu'un autre Fils du même Patriarche, nommé dans l'Ecriture JOBAB, fut le Pere des Peuples de la Côte de *Paria* ; que la Montagne Orientale *Sephar*, jusqu'où Moyse dit que les Enfans de Jectan s'avancerent, en partant de *Messa*, est la fameuse Chaîne des *Andes*, qui s'étend du Nord au Sud le long du Perou & du Chili[6]. L'autorité de ce sçavant Interpréte de l'Ecri-

---

par « Cipango », et où se trouvent d'abondantes mines d'or (t. II, p. 229). Obsédé par la contrée fabuleuse décrite dans le troisième livre du *Devisement du monde* de Marco Polo (chapitre CLVIII), le navigateur génois croit reconnaître partout Cipango, soit le Japon. En revanche, il ne fait jamais allusion à Ophir ; Gregorio Garcia, dans *Origen de los Indios*, dont s'inspire Charlevoix, se contente de dire que Colomb identifiait « *la Provincia de Cibao* » avec Cipango (éd. de 1729, p. 242).

5. Dans son annotation de la *Bible* (t. I, *Regum* III, n. 50), Vatable (?- 1547) associe Indes occidentales et Ophir. Par contre, dans le cas de Robert Estienne (1503-1559), la chose paraît moins certaine. Dans l'index des noms propres qu'il produit dans les *Bibles* qu'il a fait imprimer, rien ne permet d'associer l'Amérique à Ophir. Au reste, Gregorio Garcia et Juan de Solórzano Pereira, dont s'inspire Charlevoix (voir *infra*, p. 110-111), omettent le nom de Robert Estienne, tout en citant celui de Vatable, parmi ceux qui ont placé Ophir en Amérique. Peut-être Charlevoix prend-il les « India », dans lesquelles Estienne situe « Sephar », pour les Indes occidentales alors que l'auteur du XVI^e^ siècle pense manifestement aux Indes orientales.

6. Charlevoix résume la thèse exposée dans les *Antiquitatum Iudaicarum Libri IX*, (Leyde, Imprimerie plantinienne, 1593, p. 19-20) de Benito Aria Montano (1527-1598), qui associe le Nouveau Monde à Jectan, ou plutôt à Yogtân, l'un des fils d'Heber, le premier des Hébreux. Yogtân engendra treize enfants mâles qui donnèrent chacun leur nom à une tribu, sinon à un peuple (*Genèse*, X, 24, 25, 26 et 29). Un des fils de Yogtân, rappelle Aria Montano, se nomme Ophir, mot composé des mêmes lettres que « Phiru » (Pérou), car le « ph », en hébreu, se prononce « p » et le « o » a pu se métamorphoser en « ou ». Au surplus, le patronyme Jectan n'est pas sans analogie avec le toponyme Yucatan. Aria Montano situe d'ailleurs Ophir au Pérou et le mont « Sepher » dans les Andes (*Antiquitatum*, p. 26). Voir aussi la carte de l'Amérique du Sud qui accompagne l'ouvrage.

ture a entraîné dans le même sentiment POSTEL[7], BECAN[8], POSSEVIN[9], GENEBRARD[10], & quantité d'autres. Enfin les Espagnols ont avancé qu'au tems de l'invasion de leur Pays par les Maures, une partie des Habitans se réfugia en Amérique. Ils prétendirent même au quinziéme siécle y retrouver des Provinces de leur Empire, que le malheur des tems leur avoit enlevées, & sur lesquelles ils avoient, disoient-ils, des droits incontestables. OVIEDO, un de leurs plus célébres Auteurs, n'a pas craint d'avancer que les *Antilles* sont les fameuses *Hespérides*[11], si vantées par les Poëtes, que Dieu, en les faisant passer sous la domination des Rois Catholiques, n'a fait que leur restituer ce qui leur avoit appartenu trois mil cent cinquante ans auparavant, du tems du Roy HESPERUS, de qui elles avoient reçu le nom, qu'elles portoient, & que Saint Jacques & Saint Paul y ont prêché l'Evangile[12] : ce qu'il appuye de l'autorité de Saint

7. Si dans *De Originibus seu de Hebraicae linguae [...]*, (Paris, Denis Lescuyer, [1538]), et dans *De Originibus seu de Varia [...] historia [...]* (Bâle, J. Oporinus, [1553]), Guillaume Postel (1510-1581) situe Ophir « *ad Moluchas, ac continentem terram in sinu maris Sur* », dans sa *Cosmographicae Disciplinae compendium* (1561), il suggère qu'Ophir se trouve au Pérou (p. 32-33).

8. Becanus, ou plutôt Jan Van Gorp (1518-1572), reprend la thèse d'Aria Montano et son analyse linguistique dans un ouvrage qui lui est dédié : *Opera Ioan. Goropii Becani [...]*, Anvers, Christophe Plantin, 1580, (p. 112).

9. Dans son *De apparatu ad omnium gentium historiam* (Venise, J. B. Ciotto, 1632), Antonio Possevino (1533 ou 1534-1611) renvoie aux textes d'Aria Montano et de Genebrard. Sur Possevino, on pourra consulter François de Dainville, *la Géographie des humanistes* (p. 47-54).

10. La *Chronographia in duos libros distincta* (Louvain, 1570), de Gilbert Genebrard (1537-1597), précise même les dates de naissance d'Heber et de Phaleg dont les descendants peuplèrent l'Amérique (p. 31-36). Toutefois, ce dernier auteur propose aussi une autre origine des Amérindiens : les Tartares (p. 159).

11. Voir *infra*, p. 119, n. 51.

12. Gonzalo Fernandez de Oviedo y Valdès (1478-1557) avance deux hypothèses pour expliquer l'origine des Amérindiens. La première repose sur la légendaire expédition de marchands carthaginois qui auraient découvert, puis colonisé, une île située quelque part dans l'Atlantique (*l'Histoire naturelle et generalle des Indes [...]*, Paris, M. de Vascosan, 1536, f. 8). La seconde, fondée sur les « histoires » espagnoles, suggère que les « Indes sont les fameuses isles Hesperides, ainsi appellees du douzieme Roy d'Espagne nommé Hesperus » (f. 8). Cette seconde hypothèse s'appuie sur l'historiographe Isidore de Séville, qui associe systématiquement le nom des nations connues à un patronyme tiré de l'Antiquité (*Isidori Hispalensis Episcopi originum sive Etymologiarum, libre XX*, dans *Corpus Grammaticorum Latinorum Veterum [...]*, Leipzig, B. G. Teubner et F. Claudius, 1833, t. III, livre IX, chapitre II, p. 283-286) et qui reprend la thèse

Gregoire dans ses Morales[13]. Si on ajoûte à cela ce que Platon a dit qu'au-de-là de son Isle *Atlantide*, il y avoit un très-grand nombre d'Isles, derriere ces Isles un très-vaste Continent, & derriere ce Continent la vraie Mer[14], il se trouvera que le *Nouveau* Monde n'étoit rien moins que nouveau pour les Anciens. Et que deviendroit alors l'opinion de THEOPRYRASTE PARACELSE, qui a soûtenu que chaque Hemisphere avoit eu son Adam[15] ?

Postel, que j'ai déja cité, & qui s'est rendu fameux par ses opinions hasardées, a cru que toute l'Amérique Septentrionnale avoit été peuplée par les Atlantides, Habitans de la Mauritanie, & il est le premier, qui ait séparé tellement les deux Amériques à l'Isthme de Panama, que les Habitans de l'une, selon lui, & ceux, qui l'ont suivi, n'ont rien de commun dans leur origine avec les Habitans de l'autre[16]. Mais dans ce cas, j'aimerois mieux encore mettre, comme a fait BUDBECKS l'Atlantide dans le Nord, aussi bien que les Colonnes d'Hercules, & dire que c'est la Scandinavie, qui a peuplé l'Amé[4]rique Septentrionnale,

---

de Berosus sur l'existence du roi Hesperus, le fondateur mythique de l'Espagne (*Berosus Babilonicus de his Quae praecesserunt inundationem terrarum*, [Paris, J. de Marnef], 1511, f. xiii). De là la conclusion de Fernandez de Oviedo Y Valdès : les Hespérides, ou l'Amérique, ont déjà appartenu à l'Espagne et, par l'intermédiaire de Christophe Colomb, Dieu a voulu remettre « ceste seigneurie & domination long temps apres en Espagne » (f. 10).

13. L'allusion à saint Grégoire le Grand, qui se trouve dans le *proeme* du cinquième livre de l'ouvrage de Fernandez de Oviedo y Valdès (f. 68), renvoie au *Sancti Gregorii Magni Romani Pontificis Moralium libri, sive Expositio in Librum B. Job*, livre XIII, chapitre X (voir Jacques-Paul Migne, *Patrologiae Cursus completus*, series prima, Paris, J.-P. Migne, vol. 75, p. 1222-1224).

14. Voir *infra*, p. 112, n. 32.

15. Charlevoix reprend une remarque de *Origen de los Indios* (1607) de Gregorio Garciá, réédité en 1729 : selon l'hypothèse paracelséenne, il y aurait eu « *dos Adanes, uno in Asia, i otro en las Indias Occidentales* » (*Origen*, 1729, p. 248). La thèse défendue par Philipp Aureol Theophrast Bombast von Hohenhein, dit Paracelse, dans *De Praesagiis* (Bâle, Pierre Perna, 1569, p. 98-102), s'inscrit dans les thèses préadamites déjà exposées par Giordano Bruno et par Isaac de La Peyrere (voir V. Pinot, *la Chine et la formation de l'esprit philosophique en France (1640-1740)*, Paris, Geuthner, 1932, p. 195-200). Commentaire de Charlevoix au sujet de G. Garcia : « tout ce qu'on a jamais imaginé sur l'origine des Amériquains, & sur la maniere, dont ce Nouveau Monde a été peuplé, s'y trouve ramassé, & exposé avec une érudition infinie, mais qui n'est pas toujours nécessaire » (« Liste et examen des auteurs », *HDG*, t. III, p. lix).

16. Voir Guillaume Postel, *Cosmographicae Disciplinae compendium*, p. 4 et 13-14.

que d'y envoyer les Maures des Côtes d'Afrique[17]. D'autre part, GOMARA & Jean de LERY font descendre tous les Amériquains des Cananéens chassés de la Terre promise par Josué : quelques-uns au contraire font passer par le Nord de l'Asie en Amerique les Israëlites que SALMANAZAR emmena Captifs dans la Médie[18]. Mais THEVET qui croyoit comme eux que les Israëlites ont peuplé le *Nouveau* Monde, conclut qu'ils se sont répandus par toute la Terre, de ce qu'on a trouvé dans une des Açorres une espece de Tombeau avec des caracteres Hébraïques[19]. Cet Auteur n'étoit pas bien instruit du fait. Ce n'est pas un Tombeau, qu'on a trouvé dans l'Isle de *Corvo*, la plus Septentrionnale des Açorres[20], mais une Statue Equestre, montée sur un pied d'estal, où il y avoit des caracteres, qu'on n'a pu déchiffrer.

Augustin TORNIEL estimoit que c'étoit par le Japon, & par le Continent, qui étoit au Nord de cet Archipel, que les Descendans de Sem & de Japhet ont passé en Amérique, & de-là dans les Terres, qui sont au Sud du Détroit de *Magellan*[21].

110 B qui *est* au

17. Coquille : il faut lire *Rudbeck* au lieu de *Budbecks*. Une réédition de l'*Atlantica illustrata [...]* (Uppsala, Literis Wernerianis, 1733) d'Olof Rudbeck (1630-1702) en 1733 a pu attirer l'attention de Charlevoix : le tome II expose les explorations des Scandinaves au nord du globe et le chapitre X du tome III décrit la première république de l'Atlantide, fondée, selon Rudbeck, par des Scandinaves (p. 159-342). Sur les colonnes d'Hercule, voir *infra*, p. 139, n. 102.

18. Francisco Lopez de Gomara (1510-1560 ?), qui estime que le peuplement de l'Amérique s'est effectué par le nord de l'Asie, ajoute que « Cam n'a point tant peché contre son pere Noë, que ces Indiens ont offensé Dieu ». Aussi croit-il « qu'ils sont descendus de lui [Cham], & ont esté ses successeurs en la malediction » de Dieu (*Histoire generalle des Indes occidentales [...]*, Paris, Michel Sonnius, 1569, f. 475), malédiction qui condamnait les fils de Cham à devenir des esclaves, du moins dans les éditions plus anciennes de la *Bible* (*Genèse*, IX, 18 et 22). Les éditions modernes remplacent le substantif esclave par celui de serviteur. Jean de Léry (1534 ?-1613 ?) fait lui aussi des Amérindiens des maudits, « issus de la race corrompue d'Adam » par le biais des fils de Cham (*Histoire d'un voyage Faict en la terre du Bresil autrement dite Amerique [...]*, Genève, A. Chuppin, 1580, p. 261).

19. André Thevet (1503 ?-1592) signale la découverte sur l'île de « Sainct Michel », dans les Açores, de « quelques lettres Hebraiques grandes de quatre doigts », gravées sur deux monuments de pierre, dont il remet à plus tard l'interprétation (*la Cosmographie universelle*, t. II, p. 1022).

20. Les Açores comprennent neuf îles, dont Corvo, au nord de l'archipel.

21. Voir Augustino Torniello (1543-1622), *Annales sacri et profani [...]*, Cologne, Cornelius von Egmondt, 1622, p. 141-142.

Un Sicilien, nommé MARINŒUS, sur ce qu'on publia de son tems qu'on avoit trouvé une Médaille d'Auguste dans une des Mines du Perou, ne douta point que les Romains n'eussent envoyé une Colonie dans ce Pays-là, comme s'il n'eût pas été plus naturel de croire que quelque Espagnol avoit laissé tomber cette Médaille, en visitant les Mines[22]. Paul JOVE a rêvé que les Méxiquains étoient venus dans les Gaules, & fondoit cette opinion bisarre sur ce que l'un & l'autre Peuple sacrifioit des Hommes à ses Fausses Divinités[23]. Mais si cette prétenduë ressemblance pouvoit faire une preuve, n'auroit-il pas mieux valu envoyer au Méxique des Gaulois, qu'on sçait avoir eu de tout tems beaucoup de goût pour les Voyages, & peuplé un très-grand nombre de Provinces de leurs Colonies ?

Les Frisons ont aussi eu leurs Partisans au sujet de l'Origine des Amériquains. Suffridus PETRI & HAMCONIUS ont écrit que les premiers Habitans du Perou & du Chili étoient sortis de la Frise[24]. Jacques CHARRON & Guillaume Postel font le même honneur aux Gaulois[25] ; Abraham MILIUS aux

22. Voir Lucio Marineo (1460 ?-1533 ?), *Opus de rebus Hispaniae memorabilibus* (s. l., s. édit., 1553), f. 106. Dès 1598, Abraham Ortelius observe que la médaille a vraisemblablement été « perduë d'aucuns Espagnolz, qui de nostre temps y sont venuz & arrivez, & depuis retrouvée » (*Théâtre de l'univers [...]*, Anvers, Imprimerie plantinienne, 1598, f. 5).

23. Paolo Giovio (1483-1552) ne dit pas explicitement que les Mexicains sont venus en Gaule : c'est seulement la pratique des sacrifices humains qu'il fait passer de l'Amérique à l'Europe : voir *les Eloges et vies briefvement descrites [...]*, Paris, Galliot du Pré, 1559, « Sous le portraict de Dom Hernando Cortese », f. 61b.

24. C'est dans la réédition de *Origen de los Indios* (1729, p. 273) de Gregorio Garciá que Charlevoix a lu que Suffridus Petri (1527-1597) fait descendre les Amérindiens des Frisons. Nous n'avons pu trouver trace de cette hypothèse dans le *De Frisiorum Antiquitate et origine* de Suffridus Petri (Franecker, J. Horreus, 1698), l'ouvrage signalé comme source de Gregorio Garciá par son commentateur de 1729. En revanche, Martinus Hamconius (1550-1620) soutient bien que les Amérindiens proviennent de la Frise (*Frisia seu De Viris rebusque Frisiae illustribus libri duo*, Franecker, J. Lamrinck et J. Starter, 1620, p. 7-9).

25. Jacques Charron (1541-1603) n'affirme pas que les Amérindiens descendent des Gaulois : il en suggère seulement l'hypothèse en se fondant sur la conformité des mœurs qu'il croit observer entre les deux ethnies et en rappelant que la ville de Mexico est bâtie comme les cités qu'érigeaient les « anciens Venetes Gaulois » (*Histoire universelle de toutes les nations [...]*, Paris, T. Blaise, 1621, p. 1191 et 1198). Pour sa part, Guillaume Postel fait allusion au passage des Gaulois en Amérique dans son *Cosmographicae Disciplinae compendium* (p. 56-58).

anciens Celtes[26] ; le Pere KIRKER aux Egyptiens[27] ; & Robert LE COMTE aux Phéniciens[28], chacun à l'exclusion de tous les autres. Je passe quantité d'autres opinions, beaucoup moins soûtenables encore, & qui sont toutes également fondées [5] sur de simples conjectures, dénuées de vraisemblance, pour venir à ceux, qui ont le plus creusé la matiere.

Le Premier est le P. Gregorio GARCIA, Dominiquain Espagnol, qui après avoir lontems travaillé dans les Missions du Perou & du Méxique, imprima en 1607 à Valence un Traité en Espagnol de l'*Orïgine des Indiens du Nouveau Monde* ; où il rapporte & discute un très-grand nombre d'opinions diverses sur ce sujet. Il propose chaque opinion, comme on fait une Question en Philosophie : il nomme ses Auteurs & ses Partisans, il apporte leurs preuves, il répond aux objections, & ne décide point. Il y a joint les traditions des Peruviens, des Méxiquains, & des Insulaires d'*Haïti*, qui est l'Isle Espagnole, & qu'il avoit apprises sur les lieux mêmes. Il dit ensuite son sentiment, qui est que plusieurs Nations differentes ont contribué à peupler l'Amérique : il auroit pu s'en tenir là. Ce sentiment a quelque chose de plus, que de la vraisemblance, & il devoit, ce semble, lui suffire de l'appuyer, comme il fait, de quelques preuves tirées de la varieté des Langues, des Caracteres, des Coûtumes, & des Religions, qu'on a remarquée dans les differentes Contrées du Nouveau Monde. Mais il en admet un si grand nombre de

26. Voir Abraham Milius (1563-1637), *De Origine animalium, et migratione populorum*, p. 48-51.

27. Athanase Kircher (1602-1680) s'intéresse surtout aux rapports entre les anciens cultes égyptiens et les religions pratiquées en Asie et en Amérique. Voir le chapitre V, intitulé « *De religione Americanorum Ægyptiacae parallela* » du « *syntagma* V » de l'*Œdipus aegyptiacus [...]* (Rome, V. Mascardi, 1652, t. I), et le chapitre IV, « *De Expeditione Ægyptiorum, seu Captitarum, in Indiam, Chinam, & reliquas Asiae regiones facta* », du *Prodromus coptus sive aegyptiacus* (Rome, S. Cong. de propag. Fide, 1636). Mais c'est vraisemblablement d'une remarque de Gregorio Garciá que s'inspire Charlevoix : dans la réédition de *Origen de los Indios* (1729), on peut lire : « *En Tiempos Antiquos, dice Kirchero, que los Egypcios sacaron de su Tierra numerosas Colonias, i que poblaron la China, el Catay, el Japon, i los Indias Occidentales* » (p. 248).

28. Charlevoix a vraisemblablement trouvé la thèse de Robertus Comtaeus exposée dans le *De Originibus Americanis* (p. 19) de Georges de Hornn. Robertus Comtaeus a fait paraître à Amsterdam en 1644 un essai de trois pages, aujourd'hui introuvable : *Roberti Comtaei Nortmanni De Origine gentium Americanarum dissertatio* (Amsterdam, Nicolas Ravesteyn, 1644).

celles, dont les Auteurs des autres opinions avoient fait usage, qu'il affoiblit la sienne, en voulant la fortifier. En 1729 Dom André Gonzalez de BARCIA fit réimprimer à Madrid l'Ouvrage de ce Religieux, considérablement augmenté ; mais en y ajoûtant beaucoup d'érudition, il n'a pas mis ses Lecteurs plus en état de prendre leur parti[29].

Le Second est le Pere Joseph de ACOSTA, Jesuite Espagnol, qui a aussi passé une grande partie de sa vie dans l'Amérique, & duquel nous avons deux excellens Ouvrages ; l'un en Castillan, intitulé : *Historia Natural y Moral de las Indias* ; l'autre en Latin, sous ce titre : *De promulgando Evangelio apud Barbaros, sivè de procurandâ Indorum Salute*[30]. Cet Auteur, dans le Premier Livre de son Histoire, après avoir rapporté le sentiment de PARMENIDE, d'ARISTOTE, & de PLINE, qui ne croyoient pas qu'il y eut des Hommes entre les deux Tropiques, ni qu'on eût jamais navigué à l'Occident de l'Afrique, plus loin que les Canaries, regarde la prétenduë Prophétie de Medée dans Seneque, comme une simple conjecture de ce Poëte, qui ne pouvant se persuader qu'il n'y eût point de [6] Terre au-delà de l'Ocean Occidental, & voyant que la navigation commençoit à se perfectionner, jugeoit qu'on ne seroit pas lontems sans faire de ce côté-là quelque découverte[31]. Quant à ce que j'ai

29. Gregorio Garciá (1554-1627) vécut une dizaine d'années au Pérou et au Mexique avant de faire paraître, à Valence, en 1607, *Origen de los Indios*. Réimprimé et très considérablement augmenté en 1729, l'ouvrage rend compte des réflexions de l'ensemble des historiens et des cosmographes sur la question de l'origine des Amérindiens. Charlevoix a abondamment puisé dans la version de 1729 de l'ouvrage pour rédiger sa « dissertation ».

30. Parue en 1590, l'*Historia natural y moral de las Indias* a été traduite en français dès 1598 sous le titre *Histoire naturelle et moralle des Indes, tant Orientalles qu'Occidentalles*. Le *De Promulgando Evangelio apud Barbaros : sive De Procuranda Indorum Salute* a été publié en 1670, mais date sensiblement de la même époque que l'ouvrage précédent. Jugement de Charlevoix sur José de Acosta : « Auteur qui est très-estimé » (« Liste et examen des auteurs », *HDG*, t. III, p. xlvij).

31. « Dans un certain nombre d'années un temps viendra où l'Océan ouvrira les barrières du monde et où l'on découvrira une terre immense ; Tethys révélera un nouveau monde et Thulé ne sera plus alors la dernière des terres » (*Médée*, dans *Tragédies*, texte établi et traduit par Léon Herrmann, Paris, Les Belles Lettres, 1961, t. I, p. 149-150). La prophétie peut sembler étonnante, mais comme le constate José de Acosta, Sénèque, en homme avisé, a simplement su prévoir que les hommes feraient des découvertes en explorant les mers (*Histoire naturelle et moralle des Indes*, t. I, f. 24). En général, les géographes de l'Antiquité limitaient les régions habitables à la zone tempérée. C'est le cas

déja cité du Timée de Platon, cela paroît à l'Historien Espagnol une pure fiction, dans laquelle des Disciples de ce Philosophe, zelés pour sa gloire, s'efforçoient, pour sauver son honneur, de trouver quelque ingénieuse allégorie[32].

Au Chapitre seiziéme, le P. de Acosta commence à éxaminer par quelle voïe les premiers Habitans de l'Amérique ont pu passer dans ce grand Continent, & il rejette d'abord la voye directe & préméditée de la Mer, par la raison qu'aucun ancien Auteur n'a parlé de la Boussole. Il ne trouve pourtant point d'inconvénient à dire que des Bâtimens ont pû être jettés sur les Côtes de l'Amérique par quelque tempête, & sur cela il cite[33], comme un fait constant, la Fable du Pilote, qu'un vent forcé avoit poussé vers le Bresil, & qui laissa en mourant ses Memoires à Christophe Colomb. Il rapporte ensuite ce que Pline a écrit de quelques Indiens, qu'un mauvais tems avoit dégradés sur les côtes de la Germanie, & dont le Roi des Sueves fit present à Quintus Metellus Celer[34]. Il ne trouve non plus

---

d'Aristote (*Aristotelis Meteorologicorum Libri IV*, Leipzig, F. C. G. Vogel, 1834, t. I, livre II, chapitre 5, nº 10-11, p. 97-98) et de Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, texte établi, traduit et commenté par Jean Beaujeu, Paris, Les Belles Lettres, 1950, livre II, p. 75-76). Quant à l'œuvre de Parménide, dont il ne reste que quelque cent cinquante vers, elle est connue à travers le commentaire de Posedonius, qui rapproche les thèses de celui-ci de celles d'Aristote (*Posedonii Rhodii Reliquiae Doctrinae [...]*, Leyde, Hook et ses associés, 1810, p. 94). L'analyse de José de Acosta s'inscrit dans une perspective nationaliste : son rappel des théories des géographes de l'Antiquité et sa réfutation des « divinations » de Sénèque, du voyage d'Hannon, rapporté par Pline, ou du *Timée* de Platon, constituent des ripostes à tous ceux qui, « prestendans amoindrir en cest endroit la felicité de nostre siecle, & la gloire de nostre nation, s'efforcent de monstrer, que ce nouveau monde a esté congneu des anciens » (*op. cit.*, f. 22).

32. Deux textes de Platon portent sur l'Atlantide : *Timée* (*Œuvres complètes*, texte établi et traduit par Albert Rivaud, Paris, Les Belles Lettres, 1963, t. X, p. 25a-25d) et *Critias* (*ibid.*, p. 113c-121c). Pour José de Acosta, les exégètes du *Timée* « donnent une interprétation fort ingénieuse & artificieuse » de l'ouvrage (*op. cit.*, t. I, f. 25). Aussi estime-t-il qu'on trouve surtout dans les textes de Platon des « choses ridicules, qui ressemblent plus les fables, ou contes d'Ovide, qu'une histoire, ou Philosophie digne de estre mise en avant » (*ibid.*, t. I, f. 45).

33. Note de l'auteur : *Chapitre XIX.* Voir note 35.

34. Voir *Histoire naturelle*, livre II, p. 75. Au moment où a lieu l'événement rapporté par Pline, qui s'inspire de Cornelius Nepos, Quintus Metellus Celer était proconsul de Gaule. Au IIIe siècle, les Suèves étaient fixés entre le Rhin, la Souabe et le Danube.

rien que de croyable dans ce qui est rapporté sous le nom d'Aristote, qu'un Navire Carthaginois ayant été pris d'un Vent d'Est forcé, qui le porta fort loin à l'Occident, l'Equipage y découvrit des Terres, jusques-là inconnuës ; & il conclut de ces faits, que selon toutes les apparences, l'Amérique a reçu par de semblables voyes une partie de ses Habitans : mais il ajoûte qu'il en a fallu nécessairement chercher une autre, pour peupler cette Partie du Monde, quand ce ne seroit que pour y transporter certains Animaux ; qu'on ne peut pas raisonnablement supposer avoir été embarqués sur des Navires, ni avoir fait à la nâge de si grands Trajets[35].

Ce Passage, continuë le Pere de Acosta, ne peut être que par le Nord de l'Asie ou de l'Europe, ou par les Terres, qui sont au Sud du Détroit de Magellan, & de ces trois routes, n'y en eût-il qu'une de pratiquable, c'en est assez pour comprendre comment l'Amérique s'est peuplée peu à peu, sans avoir recours à la navigation, dont on ne voit nulle trace dans les Traditions des Amériquains. Pour fortifier ce rai[7]sonnement, il observe que les Isles, qui sont trop éloignées du Continent, pour supposer qu'on puisse y aller dans les petits Bâtimens, dont se servent les Peuples du Nouveau Monde, telle qu'est la Vermude[36], se sont trouvées désertes ; que la premiere fois, qu'on apperçut des Vaisseaux à la Côte du Perou, les Peruviens en témoignerent une surprise extrême, & que les Animaux, qui vraisemblablement y sont allés par Terre, ou en traversant tout au plus de petits Détroits, comme les Tygres & les Lyons,

200 B chercher *un* autre

35. Charlevoix résume les chapitres XVI à XXI de l'*Histoire naturelle et morale des Indes* (t. I, f. 31-43). José de Acosta évoque bien le texte de Pline l'Ancien sur des Indiens déportés en Germanie par des tempêtes, puis le *Livre des merveilles* du pseudo-Aristote, dans lequel on trouve des allusions aux expéditions de Carthaginois vers une île de l'océan Atlantique (voir Marianne Mahn-Lot, *la Découverte de l'Amérique*, Paris, Flammarion, « Questions d'histoire », 1970, p. 89). Sur la fable du pilote espagnol qui aurait donné à Colomb la « cognoissance » du nouveau monde « pour paye de son logis ou il [Colomb] l'avoit receu », voir Acosta, *op. cit.*, t. I, f. 37-38.

36. Îles Bermudes, au nord-est des Antilles, découvertes par Juan Bermudez.

étoient inconnus dans les Isles de cet Hemisphere, même les plus peuplées[37].

Dans le Chapitre XXII, il revient à l'Atlantide de Platon, & refute, peut-être un peu trop sérieusement, l'opinion de quelques-uns, qui ont voulu réaliser cette chimere ; car il ne balance pas à la traiter ainsi, & qui s'étoient mis dans la tête, que de cette Isle prétenduë il n'y avoit qu'un très-court trajet en Amérique[38]. Dans le Chapitre suivant, il rejette le sentiment de ceux, qui s'autorisant du Quatriéme Livre d'Esdras[39], ont avancé que ce grand Pays a été peuplé par les Hébreux. Il leur objecte, 1°. que les Hébreux avoient des Caracteres, & qu'aucun Peuple Amériquain n'en connoissoit l'usage : 2°. que ceux-ci ne faisoient aucun cas de l'argent, & que ceux-là en ont toujours été fort avides : 3°. que les Descendans d'Abraham ont de tout tems été fort attachés à la Circoncision, qui n'est pratiquée en aucun endroit de l'Amérique : 4°. qu'ils ont toujours conservé avec un grand soin leur Langage, leurs Traditions, leurs Loix, leurs Cérémonies, qu'ils n'ont jamais cessé d'attendre un Messie ; que depuis leur dispersion dans toutes les Parties du Monde, ils ne se sont relâchés en rien de toutes ces choses, & qu'on n'a point de raison de croire qu'ils y eussent plutôt renoncé en Amérique, où l'on n'en voit aucun vestige, que partout ailleurs[40].

---

37. Selon José de Acosta, faute de connaître l'usage de la boussole, les Anciens n'ont pu passer en Amérique (*op. cit.*, t. I, f. 32-33), sinon « par cas fortuit & par force de tourmente » (f. 37-38). Mais il « est plus vray-semblable de penser, que les premiers peupleurs des Indes y sont venus par terre » (f. 39) et que le Nouveau Monde « n'est point du tout divisé ny séparé de l'autre monde ; [...] que l'une & l'autre terre se joignent & continuent en quelque part, ou à tout le moins s'avoisinent & approchent de bien pres » (f. 41). Suit alors l'analyse des trois routes possibles, telle que Charlevoix la présente.

38. Voir *supra*, p. 112, n. 32.

39. La numérotation d'*Esdras* renvoie à la table de la *Bible* grecque qui comprenait quatre livres sous ce titre : *Esdras* I et II correspondent à *Esdras* et à *Nohémie*, selon la table moderne ; *Esdras* III et IV sont en fait des volumes apocryphes (voir *la Sainte Bible*, Paris, Éditions du Cerf, 1961, p. xi).

40. Charlevoix résume quatre des objections formulées par José de Acosta (*op. cit.*, t. I, f. 47), mais il passe sous silence deux autres arguments avancés par l'historien espagnol : l'un au sujet des vêtements, l'autre au sujet des mœurs pacifiques des Juifs, peu compatibles avec celles des Amérindiens (f. 47-48). Charlevoix traduit ici presque mot à mot une remarque de Jean de Laet (1593-1649) : voir *Notae ad dissertationem Hugonis Grotii*, p. 101-102.

Dans le vintquatriéme Chapitre, il observe qu'il est beaucoup plus aisé dans cette discussion de réfuter les systêmes des autres, que d'en établir un nouveau ; que le défaut d'Ecriture & de Traditions certaines dans les Amériquains rend leur origine très-difficile à découvrir, & qu'on ne peut rien assûrer sur cela sans temerité : que tout ce qu'on y peut permettre à la conjecture, c'est que ce grand Continent s'est peuplé peu à peu par les voyes, dont nous avons fait mention : qu'il ne peut croire que ces transmigrations soient anciennes ; [8] & que selon toutes les apparences, les Premiers, qui ont tenté ce Passage, ont été plutôt des Chasseurs, ou des Peuples errans, que des Hommes civilisés ; mais que quand bien même les premiers Colons du Nouveau Monde auroient été tels, il n'y auroit pas lieu de s'étonner que leurs Descendans eussent dégéneré, & alteré la Religion & les Mœurs de leurs Ancêtres : que le manque de plusieurs choses suffisoit pour leur faire perdre leurs anciens usages, & que faute de secours pour se transmettre leurs Traditions d'âge en âge, ils ont dû les oublier insensiblement, ou les défigurer de maniere à les rendre tout à fait méconnoissables ; que l'exemple de plusieurs Peuples de l'Espagne & de l'Italie, qui semblent n'avoir de l'Homme, que la figure, donne à tout ceci un grand air de vraisemblance : que le Déluge, dont les Amériquains ont conservé le souvenir, ne lui paroît pas être celui, dont il est parlé dans l'Ecriture, mais quelque inondation particuliere, dont de très-habiles Gens prétendent qu'il reste dans l'Amérique des preuves certaines : enfin qu'on ne sçauroit démontrer que les plus anciens monumens de l'Amérique soient antérieurs au treiziéme, ou au quatorziéme siécle, & qu'en remontant plus haut, on ne trouve que des Fables & des Contes si pueriles[41], qu'il n'est pas possible d'en tirer même une conjecture raisonnable[42].

41. Conte est un substantif féminin au XVIII^e siècle (voir A. Prévost, *Manuel lexique*).

42. En réalité, Charlevoix couvre ici la matière des chapitres XXIV et XXV de l'*Histoire naturelle et moralle des Indes*. La conclusion de José de Acosta sur les songes des Amérindiens et sur le fait que « tout ce qu'ils disent du paravant n'est qu'une confusion embrouillee de si obscures tenebres qu'on n'y peut trouver aucune verité » (t. I, f. 50) est traditionnelle chez les missionnaires jésuites. Encore ici, Charlevoix suit de très près le texte des *Notae* de Jean de Laet (p. 102-103).

Jean de LAET, le troisiéme Auteur, dont je dois rapporter le sentiment, trouve qu'il y a bien du bon & du solide dans celui du Pere de Acosta. Voici ce qu'il n'en approuve point. 1°. Il prétend que ce Jésuite suppose mal à propos qu'on ne peut faire de longs trajets sur Mer sans le secours de l'Aiguille aimantée, puisqu'absolument parlant, on peut naviger en observant le cours des Astres : qu'il semble même se contredire en soûtenant que la Boussole est une invention récente, après avoir rapporté lui-même que l'usage en étoit ancien au Mosambique dès le quinziéme siécle : qu'il avance sans le prouver, que les Orientaux ne l'avoient pas, avant qu'elle eût été trouvée par les Occidentaux : qu'il falloit bien enfin qu'on pût s'en passer, ou qu'elle fut connuë dans les premiers tems, puisque dans notre Hemisphere même plusieurs Isles assez éloignées du Continent, ont été peuplées peu de tems après le Déluge[43].

2°. Qu'il donne pour des faits certains l'Histoire du Pilote, [9] dont on a prétendu que les Memoires avoient appris la route du Nouveau Monde à Christophe Colomb, & celle des Indiens envoyés par le Roi des Sueves à Metellus Celer ; qu'on sçait que les Espagnols n'ont publié la premiere, que par jalousie contre le Grand Homme, à qui ils avoient obligation de la possession de tant de riches Pays, mais qui avoit le malheur de n'être pas né en Espagne ; & qu'ils n'ont donné cours à la seconde, que pour enlever aux Portugais la gloire d'avoir les Premiers ouvert un chemin aux Indes, en faisant le tour de l'Afrique : qu'il se trompe, s'il croit possible le passage des Terres Australes jusqu'au Détroit de Magellan, sans traverser la Mer ; puisque la découverte du Détroit de le Maire en a fait voir l'impossibilité. Mais l'erreur du P. de Acosta, si c'en est une, étoit excusable,

43. Charlevoix résume les pages 74-76 des *Notae*, mais en intervertissant l'ordre des arguments de Jean de Laet, qui s'en prend d'abord aux théories de Grotius et qui n'amorce qu'à la page 72 l'analyse des thèses de José de Acosta. Jugement de Charlevoix sur le *Novus orbis, seu descriptionis Indiae Occidentalis* (1633) de Jean de Laet : l'ouvrage « est rempli d'excellentes recherches, tant par rapport aux établissemens des Européens dans l'Amérique, que pour l'Histoire naturelle, le caractére & les mœurs des Amériquains. L'Auteur a puisé dans les bonnes sources. Il étoit d'ailleurs habile homme, & fait paroître par tout un grand discernement, & une très-bonne critique ; excepté en quelques endroits, où il n'a consulté que des Auteurs Protestans, & s'est trop livré aux préjugés de sa Religion » (« Liste et examen des auteurs », *HDG*, t. III, p. xlviij-xlix).

car lorsqu'il écrivoit, le Maire n'avoit point encore trouvé le Détroit, qui porte son nom[44].

3°. Qu'il fait peupler l'Amérique trop tard, & qu'il est contre toute apparence que ce vaste Continent, & quelques-unes des Isles, qui l'environnent, ayent eu un si grand nombre d'Habitans à la fin du quinziéme siecle, si on n'avoit commencé à les habiter, que depuis deux cent ans. Jean de Laët prétend qu'il n'y a aucune raison de juger que le Déluge, dont la tradition s'est conservée parmi les Amériquains, n'est pas le Déluge Universel, dont Moyse nous a décrit l'Histoire dans la Genese[45].

Outre le Jésuite Espagnol, trois autres Ecrivains ; un François, un Anglois, & un Hollandois, qui ont traité le même sujet, ont passé par l'examen du docte Flamand. Ce sont LESCARBOT, BREVEROOD, & GROTIUS. Il ne connoissoit apparemment pas l'Ouvrage du P. Garcia, dont j'ai déja parlé, non plus que celui de Jean de SOLORZANO PEREYRA, Jurisconsulte Espagnol, qui a pour titre : *De Jure Indiarum*, dont le premier Volume, où l'Auteur rapporte toutes les opinions des Sçavans sur l'Origine des Amériquains, fut imprimé en 1629[46].

Quoiqu'il en soit, Marc Lescarbot, Avocat au Parlement de Paris, étoit un Homme d'esprit, & qui avoit de l'érudition, mais qui donnoit un peu dans le merveilleux. J'ai parlé de lui en plusieurs endroits de mon Histoire[47]. En rapportant les diverses

307 B l'environnent, *eussent* eu

44. Charlevoix reprend, en les résumant, les thèses des *Notae* : la fable du pilote (p. 78), l'histoire des Indiens envoyés à Metellus Celer (p. 79-80), la question du passage du détroit de Le Maire (p. 93-94), découvert en 1615, soit vingt-cinq ans après la parution de l'*Historia natural y moral de las Indias*.

45. *Notae*, p. 103-105.

46. Juan de Solórzano Pereira, *Disputatio de Indiarum Jure sive de justa Indiarum Occidentalium inquisitione, acquisitione, et retentione [...]*, ([Madrid], Francesco Martinez, 1629).

47. Selon Charlevoix, Marc Lescarbot (1570 ?-1630 ou 1634) « a ramassé avec beaucoup de soin tout ce qui avoit eté écrit avant lui touchant les premieres decouvertes des François dans l'Amerique : tout ce qui s'est passé dans la Floride Françoise, l'expédition du Chevalier de Villegagnon au Bresil, & le premier établissement de l'Acadie par M. de Monts. Il paroît sincere, bien instruit, censé & impartial » (« Liste et examen des auteurs », *HDG*, t. III, p. xlvij). Ce jugement, confirmé dans le corps de l'ouvrage (t. I, p. 119), n'empêche pas Charlevoix de garder un esprit critique à l'endroit de Lescarbot et de signaler ses erreurs sur le second voyage de Verrazano en Amérique en 1525 (t. I, p. 6) et l'existence d'un lac qui communiquerait « avec la Mer du Sud » (t. I, p. 54).

opinions sur la question presente, qui étoient en vogue de son tems, il rejette comme frivoles les applica[10]tions, que l'on faisoit de quelques Prophéties à ce sujet, surtout de celle d'ABDIAS à la conversion des Indes Occidentales par le ministere des Espagnols & des François, les seules Nations, qui ayent véritablement entrepris ce grand œuvre ; car les Portugais, qui ont converti le Bresil, peuvent être compris sous le nom d'Espagnols, & les Missionnaires des autres Nations de l'Europe, qui ont eu part à la Publication de l'Evangile dans le Nouveau Monde, n'y sont allés que sous la Banniere des Couronnes de France, d'Espagne & de Portugal. En effet Abdias n'a eu certainement en vûë que les Iduméens, & il n'y a pas un mot dans sa Prophétie, qui puisse, avec quelque sorte d'apparence, être appliqué à l'Amérique[48].

Lescarbot panche un peu plus vers le sentiment de ceux, qui ont transporté dans le Nouveau Monde les Cananéens chassés de la Terre promise par Josué. Il y trouve au moins quelque vraisemblance, en ce que ces Peuples, aussi-bien que les Amériquains, avoient la coûtume de faire sauter leurs Enfans par-dessus le feu, en invoquant leurs Idoles, & de manger la chair humaine. Il approuve ce que le Pere de Acosta dit des accidens, qui peuvent avoir fait aborder quelques Navires en Amérique, & du passage par le Nord de l'Europe & de l'Asie. Il croit que toutes les Parties du continent se touchent, ou du moins que, s'il y a quelque Détroit à passer, comme celui de Magellan, qu'il supposoit séparer deux Continens, il se pourroit bien faire qu'ils n'eussent point arrêté les Animaux, qu'on trouve dans le Nouveau Monde, puisque Jacques CARTIER a vû

48. Au chapitre III du premier livre de l'*Histoire de la Nouvelle France*, intitulé « Conjectures sur le peuplement des Indes Occidentales, & consequemment de la Nouvelle France comprise sous icelles », Marc Lescarbot rappelle que d'aucuns « se sont servis de quelques Propheties & revelations de l'Ecriture sainte tirées par les cheveux » pour soutenir que « les Hespagnols [devaient] habiter ce nouveau monde » (p. 19). Une note en marge du texte renvoie à « Abdias chap. I. vers 25 & 4. Esd. 13. vers. 45. 46. 47. », et enfin à « Sap. 12. vers. 4. 5. ». Selon les exégètes, la prophétie d'Abdias, qui ne comporte que vingt et un versets, « est dirigée contre Édom », contrée occupée par les Iduméens, soit les descendants d'Ésaü ou Édom, et située au sud et au sud-est de la Palestine. Les dix premiers versets annoncent la ruine d'Édom, les versets 11 à 16 expliquent la cause du désastre, enfin les derniers versets exaltent Israël, appelé à vaincre ses ennemis et dont le royaume s'étendra de tous côtés (voir F. Vigouroux *et al.*, *Dictionnaire de la Bible*, t. I, p. 20-23).

un Ours de la grosseur d'une Vache, faire à la nâge un trajet de quatorze lieuës. Enfin il propose son sentiment propre, qu'il ne paroît pourtant donner, que comme une simple conjecture[49].

Est-il croyable, dit-il, que Noé, qui a vêcu trois cent cinquante ans après le Déluge, ait ignoré qu'au-delà de l'Océan Occidental il y a une grande partie du Monde ; & s'il l'a connu, manquoit-il de moyens pour la peupler ? Y avoit-il plus de difficulté à passer des Canaries aux Açorres, & des Açorres au Canada, ou des Isles du Cap-Verd au Bresil, que du Continent de l'Asie au Japon, ou à d'autres Isles encore plus éloignées ? Il rapporte à ce sujet tout ce qu'on trouve dans les Anciens, surtout dans Elien[50] & dans Platon, des vestiges, qui restoient, dit-il, encore de leur tems, de la connoissance [11] de l'Amérique. Il ne voit rien, qui empêche de dire que les Hesperides des Anciens sont les Antilles, & il explique la Fable du Dragon, qui, selon les Poëtes, en gardoit les Pommes d'or, des differens Détroits, qui serpentent autour de ces Isles, & que de fréquens naufrages ont pu faire regarder comme impratiquables[51]. Il ajoûte à cela beaucoup d'autres observations géographiques, qui ne sont pas toutes fort éxactes, & que Jean de Laët réfute très-bien.

Ce Critique remarque aussi avec raison que, si les Cananéens sacrifioient leurs Enfans à leurs Idoles, on ne lit dans aucun endroit des Livres Saints qu'ils fussent Anthropophages. Il convient de la possibilité & de la vraisemblance du passage des Hommes & des Animaux par le Nord dans l'Amérique, & il avouë qu'il est aisé de comprendre comment des Hommes ainsi transplantés dans un Pays désert, & si éloigné, y sont devenus

49. Charlevoix résume le texte de Marc Lescarbot : passage des Cananéens et possibilité de naufrages (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 19-21), jonction des deux continents (p. 24), anecdote tirée de la relation de Cartier (p. 25). L'anecdote de l'ours qui traversa à la nage la mer entre la terre ferme et l'île aux Oiseaux, en 1534, se trouve dans la première relation de voyage de Cartier (voir *Relations*, p. 96).

50. Claudius Ælianus (vers 170 – vers 235), un écrivain romain, choisit la langue grecque pour rédiger ses *Histoires variées* et les *Particularités des animaux*.

51. *Histoire de la Nouvelle France*, p. 25-29. Les Hespérides étaient des îles fabuleuses de l'Atlantique, du nom des trois filles d'Atlas. Selon la légende, ces dernières possédaient un jardin dont les arbres produisaient des pommes d'or. Un dragon à cent têtes gardait les précieux fruits.

Sauvages & Barbares ; mais il regarde comme un vrai Paradoxe, il trouve même du ridicule à imaginer que Noë ait jamais pensé à peupler ce grand Continent[52]. Sa mauvaise humeur, excitée sans doute par quelques-unes des preuves de Lescarbot, qui véritablement ne sont pas de trop bon alloy, l'a empêché de voir ce qu'il peut y avoir de sensé dans cette conjecture. Il est assez ordinaire aux Sçavans d'en user de la sorte : comme si la verité & la vraisemblance cessoient d'être telles, parce qu'on mêle de mauvaises preuves parmi celles, dont on les appuye.

EDOUARD DE BREVEROOD, sçavant Anglois, après avoir réfuté le sentiment insoûtenable, qui fait descendre tous les Tartares des Israëlites, & montré que l'ignorance de la véritable étymologie du nom de *Tartares*, laquelle vient, non de l'Hebreu, ni du Syriaque, mais du Fleuve *Tartar* ; veut que ce soit uniquement cette nombreuse Nation, qui ait peuplé le Nouveau Monde : & voici ses preuves. 1°. L'Amérique a toujours été plus peuplée du côté de l'Asie, que du côté de l'Europe. 2°. Le génie des Amériquains a un très-grand rapport avec celui des Tartares, qui ne se sont jamais appliqués à aucun Art ; ce qui n'est pourtant pas universellement vrai. 3°. La couleur des uns & des autres est à peu près la même : il est certain que la difference n'est pas considerable, & peut être l'effet de celle du Climat, & des Drogues, dont les Amériquains se frottent. 4°. Les Animaux féroces, [12] qu'on voit en Amérique, & qu'on ne peut raisonnablement juger y avoir été transportés par Mer, ne peuvent y avoir passé que par la Tartarie. Il répond ensuite à une objection, qu'on lui peut faire sur ce que les Tartares sont circoncis, & il soûtient que la circoncision n'a jamais été en usage parmi les Tartares, qu'après qu'ils eurent embrassé le Mahométisme[53].

---

52. Charlevoix ne retient qu'une partie de la longue critique de Jean de Laet à l'endroit des thèses de Lescarbot (voir *Notae*, p. 108-122). Il omet notamment de signaler que Jean de Laet retourne l'argument de Lescarbot sur la présence de cannibales en Amérique pour conclure qu'il est plus vraisemblable de penser que les Amérindiens descendent des Scythes, eux-mêmes anthropophages, plutôt que des Cananéens (*Notae*, p. 111).

53. Charlevoix modifie le nom d'Edward Brerewood (1565 ?-1613) qui, dans le chapitre XIII, intitulé « Des Juifs és diverses parties du monde », des *Recherches curieuses sur la diversité des langues et religions, par toutes les parties du Monde* (Paris, O. de Varennes, 1640), aborde la question des Tartares (p. 163-168), celle, plus complexe, des animaux (p. 169-170), enfin celle de la pratique de la circoncision (p. 170-171).

De Laët se contente d'exposer cette opinion du docte Anglois, laquelle consiste à rejetter le sentiment, qui fait descendre les Tartares des Israëlites, transferés par Salmanasar ; & à donner à tous les Amériquains les Tartares pour Ancêtres[54]. Nous verrons ce qu'il pense lui-même de cette origine, lorsque nous exposerons son sentiment propre. Mais il faut auparavant examiner ce qui se passa entre lui & le fameux Hugues Grotius, sur le sujet que nous traitons. La dispute fut très-vive de part & d'autre, & ne fit guéres qu'embrouiller la question.

En 1642. Grotius publia un petit Ouvrage *in-quarto* sous ce Titre : *De Origine Gentium Americanarum*, où il commence par supposer que l'Isthme de Panama fut jusqu'au tems de la découverte du Nouveau Monde par les Espagnols une barriere regardée comme impénétrable entre les deux parties de l'Amérique ; d'où il conclut, que les Habitans de l'une & de l'autre n'avoient rien de commun dans leur Origine. MILIUS, qu'il ne cite point, avoit avancé ce Paradoxe avant lui[55]. Or, si on en croit le docte Hollandois, à l'exception de l'Yucatan, & de quelques autres Provinces voisines, dont il fait une classe à part, toute l'Amérique Septentrionnale a été peuplée par les Norvégiens, qui y passerent par l'Islande, le Groenland, l'Estotiland[56], & la Norimbegue[57]. Il avouë néanmoins qu'ils y furent suivis quelques siécles après par des Danois, des Suédois, & d'autres Peuples Germaniques[58].

54. Voir J. de Laet, *Notae*, p. 122-131. Salmanasar V, roi d'Assyrie (726-722 av. J.-C.) prit la Samarie en 721 av. J.-C. et fit déporter les Israélites.

55. Voir Abraham Milius (1563-1637), *De Origine animalium, et migratione populorum*, p. 37.

56. Voir *infra*, p. 125, n. 66.

57. Le toponyme *Orambega* apparaît après le voyage de Giovanni da Verrazano et il désigne approximativement la région de l'actuel État du Rhode Island (États-Unis) sur la carte de Girolamo da Verrazano de 1529 (voir M. Mollat du Jourdin et J. Habert, *Giovanni et Girolamo Verrazano navigateurs de François Ier*, p. 160 ; M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 435, n. 128). Le terme, orthographié de différentes façons (*Norombega, Norumbega, Norembegue*), « connaîtra une grande fortune au XVIe siècle » (M. Bideaux, *loc. cit.*). Voir *infra*, p. 125.

58. Voir Hugo de Groot, dit Grotius (1583-1645), *De Origine Gentium Americanarum Dissertatio*, p. 6-10. Toutefois, selon Georges de Hornn, c'est Guillaume Postel qui a proposé le premier deux peuplements distincts de l'Amérique en fonction de l'isthme de Panama (*De Originibus Americanis*, p. 9-10) : voir *supra*, p. 107, n. 16.

Il tire la plus grande partie de ses preuves de la conformité des mœurs & de la ressemblance des noms ; mais il faut convenir, que rien n'est plus forcé que ces prétendus rapports, dont il paroît néanmoins fort persuadé, & qu'il ne persuade à personne. Ce qui l'oblige de mettre à part l'Yucatan, c'est l'usage de la Circoncision, dont il s'est mis dans la tête qu'on a trouvé des traces dans cette Province, & une prétenduë Tradition ancienne des Habitans, qui portoit que [13] leurs Ancêtres avoient été sauvés des flots de la Mer ; ce qui a fait croire à quelques-uns, ajoûte-t'il, qu'ils étoient issus des Hébreux. Il réfute néanmoins cette opinion avec les mêmes argumens à peu près, dont s'est servi Breverood, & il estime, avec Dom Pierre MARTYR D'ANGLERIE, que les Premiers, qui peuplerent l'Yucatan, furent des Ethiopiens jettés sur cette Côte par une tempête, ou par quelque autre accident. Il juge même que ces Ethiopiens étoient Chrétiens, ce qu'il infere d'une espéce de Baptême usité dans le Pays. Il ne sçauroit disconvenir, que le langage des Amériquains Septentrionnaux n'est proprement ni Éthiopien, ni Norvégien, mais cette difficulté ne l'arrête point : il en cherche, comme il peut, la solution dans le mêlange des Peuples divers, qui se sont établis dans la suite des tems dans cette partie du Nouveau Monde, & dans leur vie errante, qui les a obligés, dit-il, de se faire de nouveaux jargons[59].

Il passe de-là aux Nations les plus voisines du Détroit de Magellan, & s'imaginant voir beaucoup de ressemblance entre celles, qui sont établies en-deçà dans le Continent de l'Amérique Méridionnale ; & celles, qui demeurent au-delà, il décide que les Premieres tirent leur Origine des Dernieres ; & que celles-ci, aussi-bien que les Habitans de la Nouvelle Guinée, sont venuës des Moluques & de l'Isle de Java. Néanmoins le génie particulier des Peruviens, leurs Loix, leurs Coûtumes, leur

59. Voir Grotius, *op. cit.*, p. 10-13. Dans ses *Notae*, Jean de Laet cite le texte de Grotius, pour le faire suivre d'une « *annotatio* » critique (*Notae*, p. 7-72). Au sujet de la référence à Petro Martire d'Anghiera, Jean de Laet accuse tout simplement Grotius de l'avoir inventée (*Notae*, p. 47). Lorsqu'il reprend la question des Éthiopiens pour répondre aux objections de Jean de Laet, Grotius ne produit pas la référence litigieuse (voir *De Origine Gentium Americanarum Dissertatio Altera*, 1643). Si bien que dans sa *Responsio ad Dissertationem secundam Hugonis Grotii*, parue en 1644, Jean de Laet revient sur l'erreur de Grotius (p. 60).

Police, les superbes édifices, qu'ils avoient construits, & les débris des Navires Chinois, que des Espagnols, dit-il, ont aperçus à l'entrée de la Mer Pacifique, au sortir du Détroit de Magellan, ne lui permettent point de douter, que cette Nation ne soit originairement une Colonie Chinoise ; ce qui se confirme, ajoûte-t-il, par le culte du Soleil également établi dans l'un & dans l'autre Empire, par la ressemblance de leurs caracteres & de leur maniere d'écrire, & par la réputation, qu'ont eu les anciens Chinois, d'exceller dans la Navigation. Enfin il rejette l'Origine Tartare ou Scythe[60] des Amériquains par le peu de conformité, qui se trouve, selon lui, entre les mœurs & les coûtumes des uns & des autres : il insiste principalement sur ce que ceux-ci n'ont point de chevaux, dont on sçait, dit-il, que les Scythes ne peuvent absolument se passer[61].

Pour faire tomber ce systême, il suffit de montrer, qu'il [14] porte presque toujours à faux, & c'est ce que le Critique Flamand rend très-sensible. Il ne prouve pas moins bien que Grotius n'est pas plus heureux à attaquer les sentimens des autres, qu'à établir le sien. En effet il observe que tous les Scythes n'ont pas l'usage des chevaux, puisque plusieurs habitent des Pays, qui n'en peuvent pas nourrir ; à quoi il ajoûte, que dans le sentiment de ceux, qui prétendent que c'est par la Scythie, que l'Amérique a été peuplée, il n'est pas nécessaire de dire, que tous ceux, qui ont pénétré par-là dans le Nouveau Monde, étoient Scythes ou Tartares ; que les Pays, qu'il a fallu traverser, n'étoient nullement propres pour les chevaux ; que la coûtume des Scythes, quand ils se voyent contraints de passer quelque Détroit de Mer, est de tuer leurs chevaux, de les écorcher, & de couvrir de leurs peaux les Bâtimens, sur lesquels ils s'embarquent. Il soûtient enfin que, selon toutes les apparences, ces transmigrations se sont faites assez peu de tems après la dispersion des petits-fils de Noë, & qu'alors les Scythes & les Tartares pouvoient bien ne pas encore faire usage de Chevaux[62].

60. Nom ancien de plusieurs peuples du nord-est de l'Europe et du nord-ouest de l'Asie. La Scythie était une vaste région située au nord du Pont-Euxin ou Mer Noire.

61. Voir Grotius, *De Origine Gentium Americanarum Dissertatio* ; origine chinoise des Péruviens (p. 13-15), rejet de l'origine tartare des Amérindiens (p. 3-6).

62. Voir J. de Laet, *Notae*, p. 10-11 et p. 152-159.

Il prouve l'antiquité de ces Colonies par la multitude des Peuples, qui habitoient l'Amérique Septentrionnale, lorsqu'on en fit la découverte ; & quant à l'impossibilité prétenduë de franchir l'Isthme de Panama, il en fait voir l'absurdité par le peu d'obstacles, que les Européens ont trouvés dans ce passage[63]. Il entreprend ensuite de montrer, que les Américains les plus Septentrionnaux ont beaucoup plus de ressemblance, soit dans les traits du visage, soit dans la couleur, soit dans la maniere de vivre avec les Scythes, les Tartares & les Samojedes[64], qu'avec les Norvégiens & les Peuples Germaniques ; & sur ce que Grotius fait partir ceux-ci de l'Islande, il remarque fort bien que cette Isle n'a commencé d'être peuplée par les Norvégiens qu'à la fin du IX^e^. siècle de l'Ere Chrétienne ; qu'alors même il n'y passa que quelques Familles, & qu'ainsi elle ne fut pas si-tôt en état d'envoyer en Amérique des Colonies assez nombreuses, pour avoir produit tant de milliers d'Hommes, qui dans le quinziéme siécle remplissoient ces vastes Contrées[65].

La route, que Grotius fait prendre à ses Norvégiens, fournit encore à son Adversaire de puissantes armes pour le combattre. Il lui fait observer, que le Groënland est en[15]trecoupé de vastes & profonds Détroits de Mer, presque toujours glacés, que tout le Pays est couvert de neiges très-hautes, & qui ne fondent jamais entiérement ; que la Frislande, si elle existe, ne peut être qu'une partie du Groënland, ou de l'Islande ; & qu'il n'y a nul fond à faire sur tout ce qu'en ont débité les deux Freres Zanis : que l'Estotiland, suivant le rapport de ces deux Nobles Vénitiens, est fort éloigné de la Frislande, puisque de leur tems il n'y avoit aucun Commerce entre ces deux Pays, & que ce fut par un pur hasard, que des Pêcheurs eurent connoissance de ce Dernier : que ce Royaume enchanté, dont le Souverain avoit une si magnifique Bibliothéque, a disparu

524 B partie *de* Groënland

63. J. de Laet, *Notae*, p. 11-17.

64. Les Samoyèdes, du groupe linguistique ouralique, habitent la toundra sibérienne, entre le cours inférieur de l'Ob jusqu'à l'Iénisséi, et, au nord-est, sur la presqu'île de Taïmyr.

65. J. de Laet, *Notae*, p. 17-19.

depuis qu'on a parcouru le Nord de l'Amérique[66] ; que la Norimbegue, où Grotius conduit les Norvegiens, n'est gueres moins fabuleuse ; que ce nom, dans lequel ce Sçavant trouve avec complaisance un si grand rapport avec celui de Norvege, n'est pas le nom du Pays, mais un nom factice, dont personne ne connoît le Parrain ; que les Naturels du Pays l'appelloient *Agguncia* ; que ce Pays est bien éloigné au Sud de l'endroit, où l'on avoit supposé qu'étoit l'Estotiland, puisqu'il fait partie de la Côte Méridionnale de la Nouvelle France, entre l'Acadie & la Nouvelle Angleterre[67].

Grotius avoit beaucoup appuyé sur la terminaison en *are*, si commune dans l'Ancien & le Nouveau Méxique. Laët le tire de ce retranchement, en faisant voir que presque tous ces noms sont modernes, & de la façon des Espagnols. Il renverse avec la même facilité l'argument, que Grotius tiroit des Traditions des Méxiquains, en observant que quand ces Peuples se sont placés aux environs du Lac de Mexico, ils y ont trouvé quantité de Barbares, qui parloient toutes sortes de Langues, entre lesquelles il n'y avoit aucune affinité, ni aucune sorte d'analogie ; de sorte qu'après les avoir subjugués, ils furent contraints d'établir des Interprétes pour les pouvoir gouverner. Cette vaine ressemblance de noms avoit encore fait imaginer à Grotius dans la Californie un Peuple *Alavard*, qu'il fait descendre des Lombards ; Laët lui répond que le nom d'*Alavard* pourroit bien n'avoir point d'autre fondement, que celui d'*Alvarado*, Capitaine

66. Au sujet des découvertes attribuées aux frères Zani, ou Zeni, Charlevoix observe que « l'*Estotiland*, qu'on plaçoit au Nord ou à l'Ouest de Labrador, avoit été découvert en 1390. par des Pêcheurs du *Frislend*. Antoine Zani, dit-on, noble Venitien, & Nicolas Zani, son Frere, étant partis des côtes d'Irlande, avoient été poussés par la tempête sur le Frisland, qu'on croit faire partie du Groenland, & là eurent connoissance de cette découverte. Ils font dans leur relation une description magnifique de l'Estotiland ; mais cette relation est visiblement un roman » (« Fastes chronologiques du nouveau monde, et des etablissemens que les Européens y ont faits », *HDG*, t. III, p. ix). C'est en 1558 que paraît la relation du voyage qu'auraient effectué Antonio et Nicolo Zani à la fin du XVI^e^ siècle. Ils se seraient fixés au Friseland (sans doute les îles Foer- Oër) et auraient navigué le long des côtes de Norvège, d'Islande et du Groenland, puis jusqu'en Estotiland, qu'on identifie soit avec Terre-Neuve, soit avec le Labrador. Mais le récit de leur voyage, publié bien après l'exploration des côtes de l'Amérique du Nord, est sujet à caution (voir J. Godechot, *Histoire de l'Atlantique*, Paris, Bordas, 1947, p. 34-35).

67. J. de Laet, *Notae*, p. 20-28.

Espagnol, qui avoit suivi Fernand Cortez au Méxique, & peut-être aussi dans la Californie, dont on sçait que [16] ce Conquerant en a fait la premiere découverte[68].

Laët fait voir ensuite que Grotius ne réussit pas mieux à montrer une conformité de Mœurs, de Coûtumes, de Traditions, & de Forme de gouvernement entre les Amériquains Septentrionnaux & les Norvegiens ; presque tout ce qu'il en rapporte, étant fondé sur de faux Mémoires. Puis il vient à l'argument, que tire son Adversaire de la Circoncision & du Baptême prétendu des Peuples de l'Yucatan. Il soûtient d'abord qu'il est contre toute vraisemblance d'aller chercher un Pays renfermé entre des Colonies Norvegiennes, pour y placer des Afriquains, qui auroient dû plus naturellement prendre Terre au Bresil, ou du moins s'arrêter aux Antilles, qu'il[s] auroient rencontrées sur leur passage, en supposant qu'ils auroient passé le Tropique. Il avouë que D. Pierre Martyr d'Anglerie en parlant des Peuples de l'Yucatan, dit que plusieurs étoient circoncis, mais il prétend que cet Auteur Italien a été mal informé, puisque, ni Antoine de HERRERA, ni le Pere de Acosta, ni Oviedo, dont l'autorité est fort supérieure à la sienne, n'ont parlé, ni de cette Circoncision, ni de ce Baptême, ni des Croix dressées sur les Tombeaux, que comme de pures Fables. Enfin, pour faire passer des Abyssins en Amérique, il falloit les faire partir de la Côte Occidentale d'Afrique, & Laët assûre que Grotius s'est trompé, en avançant que les Etats du Roi d'Ethiopie s'étendoient jusques-là. Il est cependant certain par des Relations Portugaises que le Roi de Benin relevoit du Monarque Abyssin[69].

Laët dit peu de choses sur la maniere, dont Grotius prétend que l'Amérique Méridionnale a été peuplée par les Habitans des Terres, qui sont au Sud du Détroit de Magellan ; il se contente de remarquer que ces Terres ne sont que des Isles, & qu'au-delà, jusqu'aux Terres Australes, il y a une étenduë immense de Mer : qu'on ne sçait pas encore au juste ce qu'il y a entre ces Terres & la Nouvelle Guinée, & que tous les

68. J. de Laet, *Notae*, p. 28-30. Sur Hernan Cortez, voir *infra*, p. 148, n. 133.

69. J. de Laet, *Notae*, p. 41-56. Laet fait allusion à la quatrième décade du *De Orbe novo*, de Petro Martire d'Anghiera (chapitre 1, p. 290).

Amériquains Méridionnaux, sans en excepter les Peuples, qui étoient soumis aux Incas du Perou, parloient une infinité de Langues differentes. Les preuves, sur lesquelles Grotius établissoit l'Origine Chinoise des Peruviens, ne paroissent[70] pas beaucoup plus solides à son Censeur.

Premierement, dit-il, le caractere des deux Nations, & [17] leur goût pour les Arts sont extrémement opposés. En second lieu, personne n'a encore dit que les Chinois ayent jamais adoré le Soleil ; & quand cela seroit, ce culte est commun à tant de Peuples, qu'on n'en peut tirer aucun argument dans la question présente. Il est vrai que les Incas du Perou, aussi-bien que les Monarques Chinois, se disoient les Fils du Soleil ; mais combien d'autres Princes ont pris ce titre, ou l'ont reçû de leurs Sujets ? Les Méxiquains ne le donnerent-ils pas même à Cortez, soit pour lui faire honneur, soit parce qu'il venoit de l'Orient. En troisiéme lieu, Grotius s'est encore plus grossiérement trompé, en assûrant que les Peruviens se servoient de Caracteres figurés, comme les Chinois, & les plaçoient comme eux, en lignes perpendiculaires ; puisque le Pere de Acosta, qui a demeuré lontems au Perou, & Garcilasso de la VEGA, qui y étoit né du Sang même des Incas[71], assûrent qu'on n'y connoissoit ni Caracteres, ni l'usage d'aucune sorte d'écriture. Ce que le Docte Hollandois avoit ajoûté, que MANGO CAPA, le Premier des Incas, étoit Chinois, ne pouvoit être qu'une conjecture, ou une fable inventée par quelque Voyageur ; car il n'en est fait aucune mention dans les Traditions du Perou.

Enfin, Laët déclare qu'il n'a jamais lû dans aucun Auteur qu'on ait trouvé des débris de Navires Chinois dans la Mer Pacifique. La chose lui paroît même assez difficile à croire, par la raison, que, pour aller de la Chine au Perou, les Vents sont toute l'année tellement contraires, qu'il seroit plus court de prendre le grand détour par l'Occident, que la route directe. Il

70. On lit *pàroissent* dans les deux éditions de 1744. Nous corrigeons le texte.

71. Note de l'auteur : *Il en descendoit par sa Mere.* Garcilaso de La Vega (1539-1616) est le fils de Sebastián Garcilaso de La Vega y Vargas et d'une princesse inca. Il est l'auteur des *Comentarios reales que tratan del origen de los Incas* (1609), de *La Florida del Inca o historia del adelantado Hernando de Soto* (1605) et de *La Historia general del Peru* (1609).

ajoûte que, si les Péruviens descendoient des Chinois, ils auroient conservé du moins quelques vestiges de l'art de naviguer, & l'usage du fer, au lieu qu'ils ne connoissoient ni l'un, ni l'autre ; qu'il étoit donc bien plus naturel de faire venir les Peruviens & les Peuples du Chili, leurs Voisins, de quelque Nation Indienne. Il y en a toujours eu d'assez policées, pour être capables de donner naissance à un Empire tel, qu'étoit celui du Perou[72].

Grotius répliqua ; mais en Ambassadeur, & en Sçavant étonné de ce qu'on avoit osé le contredire. Laët un peu piqué, le ménagea moins dans sa repartie : il lui fit voir qu'il ne disoit rien de nouveau, que des injures, & prétendit que [18] dans une dispute purement litteraire, le caractere d'Ambassadeur ne donnoit aucun avantage à un Ecrivain, ni aucun poids à ses raisons[73].

Grotius triomphoit de ce que son Adversaire étoit convenu que le Groenland avoit été peuplé par les Norvégiens : voilà donc, disoit-il, une partie de l'Amérique : dont les Habitans tirent leur origine de la Norvege. Or qui auroit empêché ces Norvégiens Groenlandois d'aller plus loin[74] ? Il ne s'agit pas, répond de Laët, de sçavoir si quelques Peuples du Nord ont passé en Amérique par le Groenland ; mais si tous les Amériquains viennent de la Norvége ; & je soûtiens que cela est impossible. ANGRIMUS JONAS, Islandois, assûre que la premiere découverte du Groenland n'a été faite qu'en 964. Herrera & GOMARA nous apprennent que les *Chichimeques* s'établirent sur le Lac de Mexico en 721. Ces Sauvages venoient du Nouveau Mexique & du voisinage de la Californie. Telle est la Tradition constante des Méxiquains : l'Amérique Septentrionnale avoit donc des Habitans plusieurs siécles avant qu'elle en ait pû recevoir de la Norvege par le Groenland.

641 B l'Amérique : *donc* les

72. J. de Laet, *Notae*, p. 56-70.

73. Effectivement, Grotius réagit assez agressivement aux observations de Jean de Laet dans *De Origine Gentium Americanarum Dissertatio Altera* (1643, p. 6), ce à quoi Jean de Laet répliqua dans *Responsio ad Dissertationem secundam Hugonis Grotii* (1644, p. 1-2).

74. Grotius, *Dissertatio Altera*, p. 7-8.

Il n'est pas moins constant que les vrais Méxiquains fonderent leur Empire en 902, après avoir subjugué les *Chichimeques*, les *Otomias*, & les autres Barbares, qui s'étoient emparés des environs du Lac de Mexico : & le Pere de Acosta nous assûre que chacun de ces Peuples avoit sa Langue particuliere. On sçait d'ailleurs que les Méxiquains venoient eux-mêmes de la Californie, ou du Nouveau Méxique, & qu'ils avoient fait, du moins pour la plûpart, le voyage par Terre. Ils ne sont donc point venus de la Norvege[75].

Grotius ayant ainsi erré dans le principe par un Anachronisme évident, tout ce qu'il bâtit sur ce fondement, n'est plus qu'une suite de ce premier égarement : & son Antagoniste, qui avec toute la liberté Belgique, croit être en droit de ne le regarder que comme un Sçavant, dont le système lui paroît ruineux, & qui, offensé à son tour de ce que l'ayant attaqué avec assez de modération, il n'en avoit pas reçû le retour de politesse, qu'il en attendoit, le suit pas à pas dans tous ses écarts, & les lui remet sans cesse devant les yeux.

Le docte Ambassadeur s'imaginoit avoir lû dans Herrera [19] que les Insulaires de *Baccalaos* ressemblent parfaitement aux Lappons. Laët, après avoir protesté qu'il n'a pu trouver ce fait dans l'Historien Espagnol, repete ce qu'il avoit déja dit, qu'il ne nie point que quelques Amériquains n'ayent pu avoir tiré leur origine de l'Europe ; puis ramenant son Adversaire au Mexique, il lui demande ce que peuvent avoir de commun les Mexiquains avec les Habitans de l'Isle Baccalaos ? Il avouë ensuite qu'Herrera parle d'une espece de Baptême, & de Confession usitée dans l'Yucatan & dans les Isles voisines, mais

75. Jean de Laet, *Responsio*, p. 17-26. L'analyse de Laet et le résumé qu'en donne Charlevoix posent quelques problèmes : Jean de Laet indique l'année 984 (*Responsio*, p. 18), et non 964, comme le dit Charlevoix, alors que Jonsson Arngrim parle de l'an 982 dans *Specimen Islandiae Historicum* (Amsterdam, 1643, p. 149), qu'a pu consulter Jean de Laet, et dans *Gronlandia edur Groenlandz Saga*, publié ultérieurement (Sklhollte, H. Kruse, 1688, p. 8). Si l'allusion à Gomara est juste (voir *Historia de Mexico [...]*, Anvers, Johann Steels, 1554, f. 301), celle à Herrera pose une difficulté : celui-ci ne dit pas que les *Chichimeques* s'installèrent à Mexico en 721, mais en 902 (voir *Historia, decada* III, *libro* II, chapitre X, t. II, p. 75). Pourtant, Laet s'appuie bel et bien sur lui pour confirmer sa thèse, tout en se gardant de le citer, alors qu'il le fait dans le cas de Gomara (voir *Responsio*, p. 18-19).

il soûtient que le Culte de ces Barbares étoit mêlé de tant d'impiétés, & si manifestement Idolâtre, qu'on ne peut raisonnablement supposer qu'ils l'eussent reçû des Abyssins Chrétiens. Il ajoûte qu'il est bien plus naturel d'attribuer toutes ces marques équivoques de Christianisme & de Judaïsme, qu'on a cru appercevoir en plusieurs Provinces du Nouveau Monde, au Démon, qui a toujours affecté de contrefaire le Culte du Vrai Dieu. Cette remarque est de tous les bons Auteurs, qui ont parlé de la Religion des Peuples nouvellement découverts, & fondée sur l'autorité des Peres de l'Eglise[76].

Sur ce que Grotius ne trouvoit point de difficulté à dire que les Ethiopiens avoient pû, avec le tems, changer leur couleur sous un Soleil moins brûlant, que celui, qu'ils avoient quitté, Laët lui répond que les Peuples Blancs peuvent bien perdre un peu de leur blancheur sous un Climat plus chaud, que celui, où ils sont nés ; mais qu'il est sans exemple que les Descendans d'un Noir soient devenus blancs dans un Pays froid, & que la couleur des Negres ne vient pas seulement de l'ardeur du Soleil, puisque les Brasiliens & tant d'autres, qui habitent sous les mêmes paralleles, ne l'ont point. Enfin, il releve une derniere erreur de Grotius, qui s'étoit persuadé que les Chinois ne connoissoient point l'Imprimerie avant l'arrivée des Portugais dans leur Pays, & par-là vouloit se tirer d'une objection, qu'on auroit pû faire contre son systême de l'Origine Chinoise des Peruviens[77].

Il me paroît qu'il n'y a rien à ajoûter à la Critique, que Jean de Laët a publiée du sentiment du célébre Grotius ; il faut voir maintenant, s'il a été aussi heureux à bien établir le sien. Il rapporte d'abord, sur l'autorité de quelques Auteurs cités par Pline, mais qui ne paroissent pas avoir été fort [20] habiles Géographes, que dans quelques Isles peu éloignées de l'Afrique, & du nombre desquelles sont les Canaries, on a vû des

76. J. de Laet, *Responsio*, p. 10-11.

77. Grotius, *Dissertatio Altera*, p. 22-25 ; J. de Laet, *Responsio*, p. 75 et 98. Charlevoix met fin aux discours des deux auteurs, sans doute parce que ceux-ci reprennent les arguments avancés dans leurs premiers ouvrages. Il omet même de signaler leur discussion sur les langues (*Dissertatio Altera*, p. 12-16 ; *Responsio*, p. 39-50), bien qu'il en fasse, plus bas, un moyen sûr pour retracer l'origine des Amérindiens.

Edifices anciens, preuve certaine qu'elles avoient été habitées avant leur découverte par les Européens. Il faut convenir, dit-il, que puisqu'elles ont été dans la suite entierement désertes, les Habitans se sont retirés ailleurs, & il y a bien de l'apparence qu'ils ont passé en Amérique, le trajet n'étant ni long, ni difficile[78].

Cette Transmigration, suivant le calcul de ces Auteurs, doit être arrivée il y a environ deux mille ans : alors les Espagnols étoient fort inquiettés par les Carthaginois, & peu de tems après ils ne le furent pas moins par les Romains. Or n'est-il pas naturel de penser que plusieurs d'entre eux songerent à se réfugier en des Pays, où ils n'eussent pas à craindre qu'on vînt encore troubler leur repos ? Et qui a pu les empêcher de se retirer dans les Antilles, en passant par les Açorres, qui sont à moitié chemin ? Les Bâtimens des Carthaginois étoient fort propres pour cette navigation, & pouvoient servir aux Espagnols de modéles pour en construire de semblables. Ils avoient devant les yeux l'exemple assez récent du célébre HANNON, Carthaginois, qui avoit navigué fort loin à l'Occident[79]. Il n'y a pas moins de vraisemblance à dire que des Isles du Cap Verd on ait traversé au Bresil. Les *Autololes*, que Pline a placés dans leur voisinage, étoient Getules, & non pas Ethiopiens ; leur couleur & leurs mœurs conviennent assez avec celles des Brasiliens[80].

La Grande-Bretagne, l'Irlande, & les Orcades paroissent aussi au Sçavant d'Anvers très-propres à fonder une conjecture toute semblable en faveur de l'Amérique Septentrionnale. Il rapporte à ce sujet ce qui est marqué dans l'Histoire du Pays de Galles, écrite par le Docteur David POWEL, sous l'année 1170. MADOC, dit cet Historien, un des Fils du Prince OWEN GUYNETH, las & rebuté des Guerres Civiles, qui s'étoient élevées entre ses Freres après la mort de leur Pere, arma plusieurs Vaisseaux, les pourvut de tout ce qui étoit nécessaire

78. Charlevoix résume la première des « *Observationes* » des *Notae* de Jean de Laet (p. 132-137).

79. Hannon est un navigateur carthaginois du VI^e^ siècle av. J.-C. qui entreprit de ranger l'Afrique.

80. J. de Laet, *Notae*, p. 133-137. Dans cette première « *observatio* », Jean de Laet suit de près les textes de Pline, de Polybe et de Cornelius Nepos pour fonder son hypothèse.

pour un voyage de long cours, & alla chercher de nouvelles Terres à l'Occident de l'Irlande. Il en trouva de très-fertiles, & qui n'étoient point habitées : il y débarqua une partie de son Monde, puis retourna en Angleterre, où il fit de nouvelles Recruës, qu'il mena dans sa Colonie[81]. Laët [21] paroît faire beaucoup de fond sur cette Histoire, & il en conclut qu'on a pu former de pareilles Entreprises dans toutes les Isles Britanniques. Il seroit à souhaiter, ajoûte-t'il, qu'on se fût appliqué à comparer les Langues de quelques-unes des Régions de l'Amérique Septentrionnale avec celles de l'Irlande & du Pays de Galles[82].

De-là il vient aux Scythes, & fait un parallele de leurs mœurs avec celles des Amériquains. Il prouve d'abord par le témoignage de Pline, que ce nom étoit autrefois commun à toutes les Nations Septentrionnales de l'Asie & de l'Europe ; & qu'on le donnoit même quelquefois aux Sarmates & aux Germains, quoique dans la suite on l'ait restraint aux Peuples, qui habitoient à l'extrémité du Nord, où plusieurs ont été lontems ignorés du reste du Monde. Il prétend que parmi eux il y avoit beaucoup d'Anthropophages ; que tous ont pû envoyer des Colonies en Amérique, & que si on lui objecte qu'il n'y a d'Antropophages, que dans l'Amérique Méridionnale, c'est que tous ceux, qui étoient dans ce détestable usage y ont passé[83]. Il pouvoit sans doute s'épargner la peine de répondre si mal à une objection, que Personne ne lui auroit apparemment faite, puisque plusieurs Amériquains Septentrionnaux ont toujours été, & sont encore Anthropophages : mais continuons de le suivre dans l'exposition de son systême. Je dis son systême, car où les Mémoires manquent pour constater le vrai, c'est une nécessité pour lui, comme pour tous ceux, qui traitent cette question, d'avoir recours au vrai-semblable, & il doit suffire de ne s'en pas éloigner.

Pline, à la vérité, dit que les Scythes se picquoient d'avoir beaucoup de Chevaux ; mais il ne le dit point de tous les Scythes. STRABON parle de plusieurs, qui étoient au Nord de

81. Voir David Powel, *The History of Wales [...]*, Londres, M. Clark, 1697 (1584), p. 195-196.

82. J. de Laet, *Notae*, p. 137-151.

83. J. de Laet, *Notae*, p. 152-159, soit la « *Tertia Observatio De Veterum Scytharum moribus & institutis, & eorum comparatio cum Americanorum moribus* ».

la Mer Caspienne, & dont une partie menoient une vie errante : ce qu'il rapporte de leurs mœurs & de leur façon de vivre, s'accorde en bien des choses avec ce qu'on a remarqué dans les Sauvages de l'Amérique : & il n'est pas fort étonnant, ajoûte Laët, que ces rapports ne soient pas absolument parfaits ; car ces Peuples, avant même que de sortir de leur Pays, differoient déja les uns des autres, & ne portoient pas le même nom : le changement de demeure a fait le reste. On trouve les mêmes rapports entre plusieurs Nations [22] Amériquaines, & les Samojedes établis sur le grand Fleuve Oby[84], tels que les Russiens nous les ont représentés ; & il est bien plus naturel de supposer que des Colonies de ces Peuples ont passé en Amérique, en traversant la Mer Glaciale sur leurs traînes, que de faire faire aux Norvégiens tout le chemin, que Grotius leur a tracé. Outre que les Amériquains tiennent beaucoup moins de ceux-ci, que des Samojedes & des Scythes Nomades[85].

De l'Amérique Septentrionnale Laët passe à la Méridionnale, & examine si elle a pu recevoir des Habitans par la Mer Pacifique. Les Isles de Salomon sont à huit cent lieuës des Côtes du Perou, & on sçait aujourd'hui qu'elles sont séparées des Terres Australes par une Mer, dont on ne connoît point encore toute l'étenduë. Le Pere de Acosta ne les croyoit pas fort éloignées de la Nouvelle Guinée, qu'il jugeoit être un Continent : mais le Chevalier Richard HAWKINS Anglois, prétend avoir vérifié que c'est une Isle[86]. Il faut donc, continuë le docte

84. Fleuve Ob ou Obi, long de quelque 5 150 kilomètres, qui se jette dans l'océan Glacial, ou Arctique, en formant le golfe d'Ob.

85. J. de Laet, *Notae*, p. 159-163. Selon J. de Laet, qui s'inspire en partie de l'ouvrage de Jonsson Arngrim (*Specimen Islandiae Historicum*), le peuplement de l'Islande et du Groenland diffère de celui de l'Amérique. Laet fonde aussi son analyse sur l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (livre IV, chapitres XXV et XXVI, et livre VI, chapitre XIV) et sur la *Géographie* de Strabon (chapitres II et VIII du livre XI : voir édition de 1805-1819, t. IV, p. 184 et 240-241).

86. *The Observations of Sir Richard Hawkins Knight, in his Voyage into the South Sea, Anno Domini 1593* (Londres, John Jaggard, 1622), auquel renvoie J. de Laet, ne contient pas l'affirmation que celui-ci lui prête. L'erreur s'explique peut-être par une allusion du navigateur anglais aux îles Salomon (p. 120), ce qui a pu laisser croire qu'il avait rangé la Nouvelle-Guinée. Autre source possible d'erreur : *The Principall Navigations* (Londres, G. Bishop, R. Newberie et R. Barker, 1598-1599, 2 t.), dans lequel Richard Hakluyt résume deux voyages de John Hawkins, le premier en 1564, le second en 1567-1568, en Guinée. Mais il s'agit de la Guinée africaine (t. II, deuxième partie). Du reste, ce n'est qu'en 1606 que L. Vaez de Torres découvrit le détroit entre l'Australie et la Nouvelle-Guinée, qui porte encore son nom.

Flamand, que l'Amérique Méridionnale ait été peuplée par cette grande Terre Australe, la même que Dom Pierre Ferdinand Giros, Portugais, & Dom Ferdinand de Quiros, Espagnol, rangerent l'espace de huit cent lieuës en 1609. & en 1610[87]. Ce Dernier, qui a donné son nom à une partie de cette Terre, marque dans sa Lettre au Roy Catholique que le Pays, où il débarqua en plusieurs endroits, étoit fort peuplé, & qu'il y avoit vû des Hommes de toutes les couleurs[88]. Mais n'est-il pas étrange que Laët aime mieux faire peupler l'Amérique Méridionnale par une Terre, qui en est séparée par une Mer immense, & beaucoup plus que du reste du Monde, que par la Septentrionnale, laquelle, en supposant qu'elle a été peuplée la premiere, doit naturellement avoir fourni des Habitans à tout le Nouveau Monde[89].

Pour appuyer ce qu'il avoit déja dit, que l'Amérique n'a pû être peuplée par la Mer Pacifique, il observe que les vents de la partie de l'Est, qui y regnent toujours, ne permettent point de naviguer d'Occident en Orient ; puis il examine plusieurs Langues Amériquaines pour les confronter, & ce n'est point-là le meilleur endroit de son Ouvrage ; [23] au moins si nous en jugeons par l'Extrait, qu'il nous donne d'un Vocabulaire Huron,

87. Note de l'auteur : *Voyez dans les Fastes Chronologiques à quoi il faut réduire ce Voyage de Quiros, & quelle est la vraie situation des Isles de Salomon.* Pour Charlevoix, qui a peut-être lu dans les « papiers » de Guillaume de l'Isle le récit de l'« Expédition et decouvertes du capitaine Fernandez De Quiros dans la partie Australe inconnuë, en 1605. pour aller chercher les Isles Salomon. Item. Terres Australes du S^t. Esprit » (AN, Marine 2 JJ 57, n° 11), les terres inventées par Pedro Fernandez de Quiros (1565-1615) se situent « au Sud de l'extremité Orientale de la Nouvelle Guinée, & forment les Côtes de l'Est de la Terre de *Carpenterie* » (« Fastes chronologiques du Nouveau Monde », *HDG*, t. III, p. xxix). L'expédition espagnole eut lieu en 1605-1607. À son retour en Espagne, Fernandez de Quiros présenta un mémoire pour poursuivre son exploration (1610) et sollicita à de nombreuses reprises l'appui du pouvoir pour organiser une nouvelle expédition vers le continent austral. « Dom Pierre Ferdinand Giros » est le nom portugais de Pedro Fernandez de Quiros.

88. La *Relacion de un memorial que presento a su magestad el capitan Pedro Fernandez de Quiros, sobre la poblacion y descubrimiento de la cuarta parte des Mundo, Australia Incognita, su gran rigueza y fertilidad, descubierta por el mismo capitan*, parue originellement en 1612 (*Historia del descubrimiento de las regiones Austriales*, Madrid, Manuel G. Hernandez, 1875, t. IV, p. 77-186 et 216-228) signale que les hommes qu'il a découverts étaient « blancs, brun-doré, mulâtres, et indiens, et un mélange des uns et des autres » (p. 218. Traduction du texte espagnol : M^me Sara-Maria Zawell de Kunstmann).

89. J. de Laet, *Notae*, p. 163-172 (« *Observatio quarta* »).

pour opposer cette Langue à celle du Mexique ; car il l'a tiré du Frere Gabriël Saghart, Recollet, qui entendoit très-peu le Huron[90].

Il ne paroît pas mieux instruit de la Religion des Sauvages du Canada, dans laquelle il tâche de trouver des vestiges, qui le puissent conduire à leur premiere Origine ; & en effet tout cet étalage d'érudition ne le mene pas bien droit à son but. D'ailleurs, quoique Personne de son tems n'ait fait une étude plus suivie, & n'ait parlé plus exactement que lui des Indes Occidentales, il trouveroit aujourd'hui bien des choses à réformer dans son Ouvrage[91].

Il finit par l'exposition, qu'il fait en peu de mots du sentiment d'Emmanuel de MORAEZ, Portugais, tiré du vintiéme Livre de son Histoire du Bresil, laquelle n'est pas encore imprimée. Suivant cet Auteur, ce sont les Carthaginois & les Israëlites, qui ont peuplé toute l'Amérique. Sa preuve, à l'égard des Premiers, est qu'ils ont fait des découvertes bien loin de l'Afrique, & que le Sénat de Carthage en interrompit le cours, d'où il est arrivé que ceux, qui se trouvoient alors dans les Pays nouvellement découverts, n'ayant plus aucun commerce avec leur Compatriotes, & manquant de beaucoup de choses, sont tombés dans la barbarie. Quant aux Israëlites, Moraëz prétend que, pour trouver un rapport parfait entre eux & les Brasiliens, il ne manque à ceux-ci que la Circoncision. Ce seroit encore beaucoup, si on considére l'attachement invincible de ceux-là à cette pratique[92]. Mais il y a bien d'autres points aussi essentiels,

90. J. de Laet, *Notae*, p. 172-186 (« *Quinta Observatio* »). La référence de J. de Laet est *le Grand Voyage du pays des Hurons* (1632), de Gabriel Sagard, qui comporte un petit dictionnaire de la langue huronne.

91. J. de Laet, *Notae*, p. 187-216 : foi des Amérindiens (« *Observatio sexta* », p. 187-195) ; organisation politique des tribus (« *Septima observatio* », p. 196-202) ; traits physiques des Amérindiens (« *Observatio octava* », p. 202-207) ; caractéristiques sociales (« *Observatio nona* », p. 207-211) ; habitat et monuments (« *Observatio decima* », p. 211-215) ; calendrier des Amérindiens (« *Observatio undecima* », p. 215-216).

92. Charlevoix emprunte le nom de Manuel de Moraes, parfois orthographié de Morais, à Jean de Laet, qui le cite dans ses *Notae* (p. 216-219). L'œuvre à laquelle fait allusion Jean de Laet est peut-être le *De Rebus Brasiliensibus*, recensé dans la *Bibliotheca Hispana Nova*, de D. Nicolao Antonio Hispalensi (Madrid, « Apud Joachimum de Ibarra Typographum Regium », 1783, t. I, p. 353), ou, plus probablement, l'*Historia da America*, signalée dans la *Bibliotheca Lusitana*, de D. Barbosa Machado (Coimbra, Atlântida Editora, 1966, t. III,

en quoi ces deux Nations different, & je puis assûrer que cette prétenduë ressemblance, qui a tant frappé l'Historien Portugais, est tout au plus un faux air, qui saisit au premier coup d'œil, & disparoît, quand on y regarde de près, & qu'on ne s'est pas laissé prévenir.

Jean de Laët ayant donc bien réfuté les opinions, qu'on avoit avancées jusqu'à lui ; & n'ayant pas prouvé la sienne avec le même succès, un Sçavant Hollandois, nommé Georges de HORNN, entra dans la lice ; & il y entra avec d'autant plus de confiance, qu'il crut tirer un grand avantage des nouvelles découvertes, que ses Compatriotes & les Anglois venoient de faire au Nord de l'Asie, de l'Europe, & de l'Amérique[93].

[24] Après avoir rapporté tout ce qu'on a jamais imaginé, c'est-à-dire, tout ce qu'on trouve dans le Pere Garcia, & dans Solorzano sur le sujet, qu'il entreprend de traiter, il met dans tout son jour la difficulté de prendre son parti ; difficulté fondée sur le peu de connoissance, que nous avons des extrémités de la Terre, du côté du Nord & du côté du Sud, & sur ce que les Espagnols, qui les Premiers ont découvert le Nouveau Monde, en ont ruiné les plus anciens monumens : témoin ce grand Chemin double de Quito à Cuzco ; Entreprise, à laquelle les Romains mêmes n'ont rien exécuté de comparable[94]. Il ne craint pourtant pas de se promettre un heureux succès de ses

p. 318). Les bibliographes notent que les deux ouvrages n'ont jamais paru, ce que confirme le *Dicionario Bibliographico Brasileino* (Mendelin, 1969, t. VI, p. 168). Enfin, Serafim Leite signale une *Historia do Brasil* de « Manuel de Morais », mais pour observer qu'elle n'a même pas dû être écrite (*Historia da Companhia de Jesus no Brasil*, Lisbonne et Rio de Janeiro, Libraria Portugalia et Instituto Nacional do Livro, 1945, t. V, livre II, p. 369). Malgré les recherches effectuées par des archivistes et des bibliothécaires de l'Arquivo Nacional da Torre do Tombo, de la Biblioteca de Ajuda, de la Biblioteca Nacional du Portugal, de la Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra, de la Koninklijke Bibliotheek Albert I et de la Koninklijke Bibliotheek de Hollande, nous n'avons pu retrouver le manuscrit dont se serait servi Jean de Laet.

93. Allusion aux expéditions anglaises et hollandaises faites sous l'impulsion de la Compagnie des Indes Orientales, fondée en 1602, qui permirent des découvertes importantes tant en Amérique qu'en Asie.

94. Note de l'auteur : *Voyez M. BERGIER, sur les Grands Chemins des Romains.* Allusion à la description des voies « Americaines, qui se sont trouvees au Peru » par Nicolas Bergier (*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, Paris, C. Morel, 1722, p. 222-223).

recherches, & trouve que le Pere de Acosta décide bien légerement qu'on ne peut sans témérité se répondre de réussir dans cette Entreprise. Voyons s'il n'a pas lui-même justifié ce qu'il blâme dans l'Auteur Espagnol.

Il déclare d'abord qu'on ne croit pas possible que l'Amérique ait été peuplée avant le Déluge, vû le peu de tems, qui s'est écoulé depuis la Création du Monde, jusqu'à ce grand événement. De très-habiles Gens ont pourtant cru que dès-lors il y avoit autant d'Hommes sur la Terre, qu'il y en a aujourd'hui, du moins la chose est-elle possible, & c'en est assez pour ne point assûrer le contraire. Il faut avoüer néanmoins que de Hornn n'est pas seul de son sentiment ; mais ce qu'il ajoûte, ne donne pas une grande idée de son exactitude, ou de sa bonne foi. Selon lui, Lescarbot fait naître Noë dans le Nouveau Monde ; cependant l'Historien François n'a rien écrit, qui approche de ce Paradoxe[95].

Il pose ensuite pour principe qu'après le Déluge, les Hommes & les Animaux Terrestres ont pénétré dans l'Amérique par Terre, par Mer, de dessein formé & par hasard ; que les Oiseaux y ont passé en volant ; ce qui ne doit point paroître étrange, puisqu'on en a vû suivre pendant trois cent lieuës des Vaisseaux, sans s'arrêter, & qu'il se rencontre par-tout des Rochers, & des Isles, où ils peuvent se reposer. Ainsi, selon lui, Jean de Laët a eu raison de dire que l'article des Oiseaux ne fait aucune difficulté. Tout le monde ne sera pourtant pas de leur avis, car combien connoissons-nous de Volatilles, qui ne peuvent ni nâger, ni voler si loin ? [25] Le Pere de Acosta a aussi très-bien observé, au jugement du docte Hollandois, que les Bêtes Fauves ont pu trouver un passage libre par les Terres, & que, si l'on n'a rencontré dans le Nouveau Monde, ni Chevaux, ni Bœufs, il pouvoit ajoûter, ni Elephans, ni Chameaux, ni Rhinoceros, ni beaucoup d'autres ; c'est que les Nations, qui y ont passé, n'en avoient point l'usage, ou n'ont pas eu la commodité de les y conduire. Il y a cependant des Bœufs en Amérique, mais d'une espece très-differente de tous ceux, que nous connoissons dans notre Hémisphere[96].

95. G. de Hornn, *De Originibus Americanis*, p. 20-21.

96. Allusion aux bisons : voir *infra*, p. 322, n. 65.

Pour ce qui est des Hommes, de Hornn exclut de l'Amérique, 1°. Les Ethiopiens, & tous les Noirs, tant de l'Asie que de l'Afrique : le peu de Negres, qu'on a trouvé dans la Province de *Careta*, y ayant sans doute été conduits par quelque accident, ou par quelque hazard peu de tems auparavant. 2°. Les Norvégiens, les Danois, les Suédois, les Celtes, en un mot, tous les Peuples du Nord & du milieu des Terres de l'Europe & de l'Asie. Cependant les Celtes & les anciens Bretons étoient grands Navigateurs & autant à portée qu'aucun autre Peuple de se transporter en Amérique. 3°. Les Samojedes & les Lappons. Sa raison pour exclure toutes ces Nations, est qu'en Amérique on ne voit personne, qui ait les cheveux blonds & frisés, ni qui porte de la barbe, si ce n'est les *Miges*, dans la Province de *Zapoteca*, les *Scheries*, vers *Rio de la Plata*, & les *Malopoques*, dans le Bresil[97]. Les Esquimaux ont aussi les cheveux blonds ; & ces exceptions ne laissent pas d'embarrasser.

Tous les Indiens de l'Asie, continue de Hornn, croyent la Métempsycose : donc ils n'ont point passé en Amérique, où on ne la connoît point[98]. Cependant de bons Auteurs, & surtout le Sçavant KOEMPFER, prétendent que la Métempsycose n'a été portée aux Indes, que par XACA, qui vraisemblablement étoit un des Prêtres Egyptiens, que Cambise chassa de leur Pays, quand il en eut fait la conquête. Avant lui, la Religion du Feu, & le Culte du Soleil, étoient répandus dans la Perse & dans les Indes, & l'un & l'autre sont fort anciens dans une bonne partie de l'Amérique[99]. Autre preuve, qui ne me paroît pas plus convainquante, quoiqu'appuyée de l'autorité de DIODORE de Sicile. Les Indiens n'ont jamais, dit-on, envoyé de Colonies hors de chez eux : donc ils n'ont [26] point contribué à peupler le Nouveau Monde[100]. Ces propositions générales sont bien

917 B conduits *peu de tems auparavant* par quelque accident, ou par quelque hazard. 2° 922 B autant portée

97. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 21-22 et 25-27.

98. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 30-31.

99. Allusion aux thèses défendues par Engelbert Kaempfer (et non Koempfer) dans son *Histoire Naturelle, Civile et Ecclésiastique de l'Empire du Japon* (1712, t. I, p. 24 et 31-33).

100. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 31. Le texte de Diodore de Sicile, auquel de Hornn fait allusion, se trouve dans *Diodori Siculi Bibliothecae Historicae* [...], Bâle, Henri Pierre, 1548, liber III, cap. X, p. 58.

difficiles à démontrer, sur-tout par rapport à un Pays tel que les Indes, occupé par tant de Nations, de mœurs, d'usages, & de génies si differens.

Les Grecs & les Latins sont encore exclus du Nouveau Monde. Ils ne pouvoient pas, selon notre Auteur, naviguer au-delà de Cadix, par la raison, que les Carthaginois, puissans sur la Mer Atlantique, ne les y auroient pas soufferts[101]. Cette preuve me paroît bien foible, sur-tout par rapport aux Grecs, qui ayant fondé Cadix, pouvoient y être assez forts pour tenir la Mer malgré les Carthaginois. J'aimerois mieux dire qu'HERCULES[102] s'étant persuadé qu'il n'y avoit rien au-delà de cette Mer, il n'est pas venu à l'esprit de ses Compatriotes de s'y embarquer, ce qui ne seroit pourtant qu'une conjecture assez aisée à détruire.

Enfin, les Chrétiens, les Hébreux, les Mahométans, si on en croit de Hornn, ne se sont point établis dans le Nouveau Monde[103] ; & si ce Sçavant ne rejette pas absolument tout ce qu'on a publié des Croix, du Baptême, de la Circoncision, de la Confession, des Jeûnes, & des autres pratiques de Religion, dont on a prétendu avoir trouvé des vestiges dans l'Yucatan & ailleurs, nous allons voir quel égard il y a eu dans l'arrangement de son système, dont voici le plan.

Il suppose d'abord que l'Amérique a commencé d'être peuplée par le Nord ; & regardant comme une supposition dénuée de fondement, la Barriere de l'Isthme de Panama, que Grotius a cru n'avoir point été franchie avant les Espagnols, il soûtient que les premieres Colonies sont allées beaucoup au-delà, puisque l'on rencontre dans toute l'étenduë de ce Continent, dans la Partie Méridionnale, comme dans la Septentrionnale, des traces certaines du mêlange des Nations du Nord avec celles, qui sont venuës d'ailleurs[104]. Il croit que les premiers Fondateurs de ces Colonies sont des Scythes ; que les Phéniciens & les Carthaginois ont abordé ensuite en Amérique par

101. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 32.

102. Demi-dieu de la mythologie latine, identifié avec Héraclès, fils de Jupiter et d'Alcmène. L'un de ses exploits fut de séparer les monts Calpé (Europe) et Abyla (Afrique), appelés depuis colonnes d'Hercule, de chaque côté du détroit de Gibraltar.

103. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 33.

104. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 38-43.

l'Ocean Atlantique, & les Chinois par la Mer Pacifique, mais que de tems en tems d'autres Peuples ont pû y passer par quelqu'une de ces voyes, ou y avoir été jettés par la Tempête ; enfin, que quelques Chrétiens & quelques Juifs ont pû s'y trouver transportés par quelque événe[27]ment semblable, mais dans un tems, où tout ce Nouveau Monde étoit peuplé[105].

Il observe, ce me semble, très-bien que les Géans, qu'on a pu voir en quelques endroits de l'Amérique, ne prouvent rien ; que si dans les premiers siécles ils étoient moins rares, on ne peut pas dire qu'ils ayent jamais fait un Corps de Nation ; que comme leurs Descendans n'ont pas tous hérité de leur taille, des hommes d'une structure ordinaire ont pu produire, & produisent encore aujourd'hui de ces Colosses, ainsi qu'on le peut voir dans les Relations modernes de la Virginie, & du Sénegal[106]. Jusqu'ici il ne dit rien de nouveau, & la plupart de ses observations avoient été faites avant lui : mais voici du neuf, qui lui est propre : il passe de la possibilité au fait, & des conjectures aux assertions, & cet essor une fois pris, il va fort loin : suivons-le, il nous divertira, & de tems en tems il nous dira d'assez bonnes choses.

Laissant à part les Scythes, qu'il suppose avoir passé par le Nord en Amérique, & y avoir formé les premieres Peuplades, il établit une premiere transmigration de Phéniciens, en posant pour principe que dès les premiers tems ils ont été Navigateurs, & ont rempli tout notre Hemisphere de leurs Colonies : mais il est bon d'observer, que sous le nom de Phéniciens, il comprend aussi les Cananéens. Il trouve dans STRABON que les Phéniciens sont entrés dans la Mer Atlantique, & ont bâti des Villes au-delà des Colonnes d'Hercules. APPIEN, continuë-t'il, & PAUSANIAS ont écrit que les Carthaginois, qui étoient originaires de Phénicie, ont couvert toutes les Mers de leurs Flottes : HANNON a fait le tour de l'Afrique ; les Canaries étoient connuës des Anciens. On sçait d'ailleurs que les premiers Phéniciens établis en Afrique y ont eu à soûtenir de grandes guerres contre les Naturels du Pays, qui leur ruinerent plus de trois cent Villes dans la Mauritanie. ERASTOTHENE est ici son garant, & il préfere l'autorité de cet ancien Ecrivain

105. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 43-44.

106. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 70.

à celles de Strabon & d'ARTEMIDORE, qui le contredisent. Où ces Phéniciens, ajoûte-t'il, auroient-ils pû se retirer, après de si grandes pertes, que dans l'Amérique[107] ?

Cette premiere Transmigration lui paroît certaine, dès qu'elle est possible, & il la juge très-ancienne ; mais il se [28] mocque d'OPMÉER, qui a avancé que les Afriquains des environs du Mont Atlas ont navigué en Amérique avant le Déluge[108]. Il croit bien que tout ce que Platon a dit de l'Atlantide, n'est pas exact, mais il prétend qu'il y a du vrai dans la description, qu'il en fait. Il observe qu'on a nommé Atlantides toutes les Isles, qui sont à l'Occident de l'Afrique, & il estime vraisemblable que l'Atlantide de Platon étoit dans l'Amérique, & qu'elle a été submergée par le Déluge, dont il reste encore quelque leger souvenir parmi les Amériquains. Il dit encore que, selon Pierre Martyr d'Anglerie, les Insulaires des Antilles racontoient que leurs Isles avoient été autrefois jointes à la Terre-ferme, & n'en avoient été séparées, que par des Tremblemens de Terre, & de grandes Inondations[109] : qu'on trouve encore dans le Pérou des vestiges d'un Déluge, & que toute l'Amérique Méridionnale est pleine d'eau[110]. Il auroit pû y joindre la Septentrionnale, où la Nouvelle France seule a plus d'eaux, que tout le reste de ce grand Continent.

107. C'est dans les chapitres III, IV et V du second livre de son ouvrage que G. de Hornn signale les qualités de marins des Phéniciens, auxquels il associe les Cananéens. À la fin du chapitre IV, il observe que les Phéniciens se sont répandus dans les îles et dans la majeure partie de l'Europe (*op. cit.*, p. 77) Pour les allusions à Strabon, à Appien, à Pausanias et à Érastothène, voir p. 81-83. Sources de G. de Hornn : Strabon, *Géographie* (t. V, livre XVI, p. 221-223, et livre XVII, p. 450-451) ; Appien, *Appiani Alexandrini romanarum historiarum* (Amsterdam, Joh. Jansson et Johannis, 1670, t. I, p. 2-3 et 139, et le « *Liber lybicus* ») ; Pausanias, *Pausaniae accurata Graeciae Descriptio [...]* (Hanovre, les héritiers de C. Marnix, 1613, livre I, « Attica », p. 22, ou, en traduction, *Description de la Grèce de Pausanias*, Paris, J.-M. Eberhart, 1814, t. I, chapitre XIII, p. 80-83) ; Érastothène, *Erastothenis Geographicorum Fragmenta* (Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1789, livre III, p. 200). Au sujet du texte de Strabon et d'Artemidore qui contredisent Érastothène, voir Strabon, *Géographie* (t. V, p. 453 et 462).

108. Voir Pieter Van Opmeer, *Opus Chronographicum orbis Universi a mundi ex ordio usque ad annum M. DC. XI. [...]*, Anvers, Jérôme Verdussen, 1611, p. 9.

109. Voir Petro Martire d'Anghiera, *De Orbe Novo*, p. 118-119. L'ouvrage parut en 1587.

110. G. de Hornn, *De Originibus Americanis*, p. 84-91.

Diodore de Sicile a écrit que les Phéniciens avoient navigué fort loin dans l'Océan Atlantique, & forcés par des Tempêtes, avoient pris Terre à une grande Isle, à l'Occident de la Lybie, où ils avoient trouvé un Terrein fertile, des Fleuves naviguables, & de somptueux Edifices[111]. De Hornn explique ceci de la seconde Transmigration de ces Peuples en Amérique. Diodore ajoûte que dans la suite les Carthaginois, vexés par les Tyriens & par les Habitans de la Mauritanie, qui ne leur donnoient ni paix, ni tréve, menerent dans cette Isle des Colonies, & tinrent la chose secrette, afin d'avoir toujours de ce côté-là une retraite assûrée, en cas de disgrace. D'autres Auteurs, que de Hornn ne nomme pas, ont prétendu que ces Voyages se faisoient à l'insçû des Magistrats, lesquels s'appercevant que leur Etat se dépeuploit, & ayant découvert la source de ce désordre, défendirent cette navigation sous de très-griéves peines[112].

Enfin, la troisiéme Transmigration des Phéniciens dans le Nouveau Monde fut occasionnée, selon notre Auteur, par un Voyage de trois ans, que fit la Flotte Tyrienne, qui étoit au service de Salomon. D'abord, sur l'autorité de Joseph, il assûre qu'Asion-Gaber, où se fit l'embarquement, est un Port de la Méditerrannée. La Flotte, ajoûte-t'il, alloit chercher [29] des Dents d'Eléphans & des Paons sur la Côte Occidentale d'Afrique, qui est *Tharsis* : c'est aussi le sentiment de M. HUET[113] : puis de l'Or à *Ophir*, qui est *Haïti*, l'Isle Espagnole : Christophe Colomb l'avoit dit avant lui, selon quelques-uns, & Vatable a certainement été du même sentiment. De Hornn revenant ensuite aux Isles Atlantiques, veut nous persuader que les Phéniciens y ont eu en divers tems des Colonies, & que la *Cerné* des Anciens est la Grande Canarie, laquelle doit son nom aux Cananéens, qui s'y réfugierent[114].

Une des Canaries s'appelle *la Gomera* : le docte de Hornn ne doute point qu'elle ne doive son nom aux Amorrhéens, qui

111. Allusion au chapitre XX du cinquième livre du *Diodori Siculi Bibliothecae Historicae [...]*.

112. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 91-92. Voir aussi Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane*, t. III, p. 73-77.

113. Voir Daniel Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens* (Paris, F. Fournier et A. Urbain, 1716), p. 28 et 32, et *Demonstratio Evangelica* (Venise, J. Lovisa, 1733), t. I, p. 211.

114. Voir G. de Hornn, *op. cit.*, p. 94-100 (chiffrée 200 par erreur).

vinrent l'habiter, après avoir été chassés de la Palestine par les Hébreux. Faut-il s'étonner après cela, s'il retrouve *le Cham* des Phéniciens dans les *Chemez* de l'Isle Haïti, dans les *Camis* du Japon, & dans le *Chile Cambal* de l'Yucatan ? Tout est à peu près de la même force & du même goût dans le détail, où il entre ensuite pour découvrir des traces de la Religion & des Mœurs Phéniciennes dans le Nouveau Monde. Mais il fait ici une remarque, que je ne dois point passer sous silence, c'est que les premiers Phéniciens, qui s'établirent dans l'Afrique, & dans les Isles Baleares, n'avoient ni Caracteres, ni aucun usage de l'Ecriture, & que Cadmus, qui étoit Phénicien, porta dans la Grece, non les Caracteres, dont sa Nation s'est servie depuis, mais ceux, dont se servoient de son tems les Egyptiens[115].

Toutes ces Transmigrations ont précédé de plusieurs siécles la Venuë de Jesus-Christ : en voici de plus modernes. Notre Auteur distingue trois sortes de Scythes, qui ont passé dans le Nouveau Monde, des Huns, des Tartares du Cathay, & des Chinois[116]. À coup sûr, les Partisans de l'Antiquité de la Nation Chinoise ne lui passeront pas que ce grand Empire a eu des Scythes pour Fondateurs, & ceux mêmes, qui n'admettent point ce qu'il y a d'incertain dans les prétentions de quelques Chinois, ne seront pas de son avis. Il est aujourd'hui constant que l'Empire Chinois n'est pas fort postérieur aux Petits-Fils de Noë. Mais nous ne finirions point, si nous voulions relever toutes les suppositions fausses & hasardées de l'Ecrivain Hollandois[117].

Sous le nom de Huns, il comprend des Nations sans nombre, qui occupoient un Pays immense : & l'occasion du pas[30]sage de plusieurs en Amérique fut, selon lui, leur multitude & leurs guerres intestines. Pour ce qui est de la route, qu'il

115. Charlevoix ne retient qu'une partie de l'analyse des langues de Georges de Hornn (*op. cit.*, p. 100-119) et il se contente de résumer son étude des mœurs et des pratiques cultuelles des Phéniciens comparées à celles des Amérindiens (p. 120-130).

116. « *Scytharum triplex genus in Americam venit : Hunni, Kithae, Sinae* », écrit Georges de Hornn (*op. cit.*, p. 143).

117. Le commentaire de Charlevoix est à replacer dans le contexte des luttes qui opposaient les « philosophes » aux jésuites, les premiers se servant de l'antiquité des peuples asiatiques pour mettre en doute la chronologie de la *Bible*.

leur fait prendre, il prétend qu'ils passerent par l'extrémité du Nord, où ils trouverent des Mers glacées. Puis oubliant ce qu'il venoit de dire du nombre infini de ces Barbares, que leurs vastes Contrées ne pouvoient plus contenir ; comme il avoit déja oublié ce qu'il avoit dit d'abord, que les premieres Peuplades de l'Amérique s'étoient formées par les Scythes, il nous avertit que si les Quartiers Septentrionnaux de l'Amérique sont les moins peuplés, c'est que le Pays des Huns l'a été fort tard, & qu'encore aujourdhui il ne l'est pas beaucoup[118].

Mais, allerent-ils tous par le même chemin ? Non, car tandis que le plus grand nombre tournoit à droite, vers l'Orient, ceux, qu'on appelloit *Finnes*, & que Corneille TACITE place dans la Finlande, les *Samojedes*, & les *Caroliens* prirent à gauche par l'Occident, traverserent la Nouvelle Zemble, la Lapponie, & le Groënland, d'où il juge aussi que des Norvegiens, qui avoient été autrefois débarqués dans le Groënland, & dont on ne trouva plus un seul en 1348, ont pénétré dans le Nord de l'Amérique, pour y chercher des Pays plus habitables[119]. Rien dans le fond n'empêche de croire que les Eskimaux & quelques autres Nations voisines de la Baye d'Hudson, tirent leur Origine des Norvégiens Groënlandois, s'il y en a jamais eu. Ce qui est certain, c'est que les Eskimaux n'ont rien de commun, ni pour le langage, ni pour les mœurs, ni pour la maniere de vivre, ni pour la couleur du Corps & des Cheveux avec les Peuples du Canada même, leurs plus proches Voisins.

Quant à certains Animaux, tels que les Lions & les Tygres, qui, selon toutes les apparences, ont passé de la Tartarie & de l'Hircanie[120] dans le Nouveau Monde, leur passage pourroit bien être une preuve que les deux Hemispheres se touchent

118. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 144-151.

119. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 152-159. L'allusion à Publius Cornelius Tacitus renvoie à *Mœurs des Germains*, dans lequel l'historien romain signale qu'au nord de la Germanie, dans une région mal connue, vivent les « Peucins, les Vénèdes et les Fennes », dont il se demande s'ils forment « des nations germaniques ou sarmates », expression désignant des nations scythes qui occupaient un territoire au nord-est de l'Europe actuelle (voir *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1904, p. 648).

120. L'Hyrcanie désigne une vaste région comprise entre l'Iran et le sud-est de la mer Hyrcanienne, ou Caspienne.

par le Nord, du côté de l'Asie, & ce n'est pas la seule, que nous en ayions, si ce que j'ai souvent oüi raconter, comme un fait certain, du Pere GRELLON, Jésuite François, est véritable. Ce Pere, dit-on, après avoir travaillé quelque tems dans les Missions de la Nouvelle France, passa à celles de la Chine. Un jour, qu'il voyageoit en Tartarie, il rencontra une Femme Huronne, qu'il avoit connuë en [31] Canada : il lui demanda par quelle aventure elle se trouvoit dans un Pays si éloigné du Sien ? Elle répondit qu'ayant été prise en guerre, elle avoit été conduite de Nation en Nation jusqu'à l'endroit, où elle se trouvoit[121]. On m'a encore assûré qu'un autre Jésuite passant par Nantes au retour de la Chine, y avoit rapporté un trait assez semblable d'une Femme Espagnole de la Floride : elle avoit été prise, disoit-il, par des Sauvages, & donnée à une Nation plus éloignée, & par celle-ci à une autre ; elle avoit ainsi successivement passé de Pays en Pays, traversé des Régions très-froides, & s'étoit enfin rencontrée en Tartarie, y avoit épousé un Tartare, qui avoit passé en Chine avec les Conquérans, & s'y étoit établi[122].

A la vérité ceux, qui ont navigué le plus loin à l'Orient de l'Asie, en suivant les Côtes d'Yesso[123], ou de Kamtschatka, ont prétendu appercevoir l'extrémité de ce Continent, & ont conclu qu'entre l'Asie & l'Amérique, il n'y avoit point de communi-

121. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 169-170. Adrien Grelon, ou Greslon, naît à Aubeterre ou à Périgueux, le 27 ou le 29 avril 1618 ; il entre dans la Compagnie de Jésus, le 5 novembre 1635 ou le 1er juin 1643 ; il passe au Canada, le 14 août 1647 (*Journal* des jésuites, *JR*, vol. 30, p. 190), et rentre en France, le 23 août 1650 ; le 25 mars 1654, il part pour la Chine ; il décède en Chine, ou en France (selon C. de Rochemonteix), en 1696 (voir J. Dehergne, *Répertoire des Jésuites de Chine*, p. 119-120 ; A. Melançon, *Liste des missionnaires jésuites*, p. 38 ; C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, t. II, p. 116 ; R. G. Thwaites, *JR*, vol. 71, p. 147). L'anecdote rapportée par Charlevoix se trouve dans le « Memoire Pour La decouverte de la mer de L'oüest dressé et presenté en Avril 1718. par Bobé prêtre de La Congregation de la mission » (AN, Colonies C11e 16, f. 46). Charlevoix a pu aussi l'entendre racontée par un jésuite, à Paris, voire au Canada.

122. La source de l'anecdote est peut-être orale. Un fait semblable, qui met en scène une « femme mexiquaine » retrouvée en Chine par un missionnaire qui la confessa, le père Martini, est rapporté par Villermont dans une lettre adressée à l'abbé de Dangeau (voir lettre du 15 août 1701 dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. VI, p. 174).

123. Aujourd'hui Hokkaïdo, une grande île du nord du Japon.

cation par Terre ; mais outre que François GUELLA, Espagnol, si on en croit Jean Hugues de LINSCHOOTEN, a vérifié que cette séparation n'étoit qu'un Détroit de cent milles de large, les dernieres navigations des Japonnois donnent lieu de juger que ce Détroit n'est qu'une Baye, au-dessus de laquelle on peut passer par Terre[124].

Revenons à Georges de Hornn. Cet Ecrivain ne s'exprime pas exactement, lorsqu'il dit que l'Amérique Septentrionnale est remplie de Lions & de Tygres. On trouve bien dans le Pays des Iroquois une espece de Tygres, dont le poil est de petit gris, qui ne sont pas mouchetés, dont la queuë est fort longue, & dont la chair est bonne à manger[125] : mais à cela près, ce n'est que vers le Tropique, que l'on commence à voir de vrais Tygres & de vrais Lions, ce qui ne prouve pourtant point, qu'ils n'y soient point venus de la Tartarie & de l'Hircanie : mais comme en avançant toujours au Sud, ils y ont trouvé des Climats, qui leur convenoient davantage, on peut croire qu'ils ont tout-à-fait abandonné les Pays Septentrionnaux[126].

Ce que SOLIN & Pline rapportent, que les Scythes Anthropophages ont dépeuplé une grande étenduë de Pays, jusqu'au Promontoire *Tabin* : & ce que Marc Pol de Venise nous apprend, qu'au Nord-Est de la Chine & de la Tartarie il y a de vastes Pays inhabités, pourroient bien confirmer la conjec[32]ture de notre Auteur touchant la retraite d'un grand nombre de Scythes en Amérique. On trouve dans les Anciens les noms de quelques-uns de ces Peuples : PTOLÉMÉE parle des *Tabiens* ; Solin nomme les *Apaléens*, qu'il dit avoir eu pour Voisins les *Messagetes*, & que Pline assûre avoir disparu. Ammien MARCELLIN dit expressément que la crainte des Anthropophages obligea plusieurs des Habitans de ces Contrées à se réfugier ailleurs. Toutes ces Autorités forment, ce me semble, au moins une forte conjec-

124. L'allusion au voyage, étrangement rapide, de Francisco de Gualle d'Acapulco aux Philippines, avec retour au Mexique en passant par Macao et le Japon, se trouve dans *le Grand Routier* de Jean Hugues Van Linschoten (Amsterdam, Jean Evertsz Cloppenbuch, 1619, p. 120-124).

125. Sans doute le lynx. Voir *infra*, p. 325, n. 72.

126. Le tigre et le lion ne sont pas des animaux indigènes de l'Amérique.

ture, que plus d'une Nation Amériquaine a une Origine Scythe ou Tartare[127].

Jusques-là de Hornn ne s'égare donc pas si loin de son but, qu'il n'y revienne de tems en tems, & l'on reconnoît le Sçavant jusques dans ses écarts. Mais à la fin on diroit qu'à force de vouloir conjecturer sur des convenances de noms, la tête lui a tourné. Qui ne riroit, par exemple, en lui voyant avancer sérieusement que les *Apalaches*, Nation Floridienne[128], sont les *Apaléens* de Solin, & que des *Tabiens* de Ptolémée sont descendus les *Tombas* du Perou ? Ce qui suit est encore plus risible. Il y a, dit-on, un Peuple Voisin des Mogols, qu'on appelle *Huyrons*. Voilà les *Hurons* du Canada : Herodote donne aux Turcs le nom d'*Yrcas*. Voilà les Iroquois & les *Souriquois* de l'Acadie. Par malheur pour de si rares découvertes, la conjecture porte à faux : car tous ces noms des Sauvages de la Nouvelle France, ou presque tous, sont de la façon des François[129].

Il y a plus, les Hurons & les Iroquois, à qui notre Auteur donne des Origines si differentes, parlent à peu près la même langue ; l'une est une Dialecte de l'autre : au lieu que les Souriquois, auxquels de Hornn donne les mêmes Ancêtres, qu'aux Iroquois, n'ont absolument rien de commun avec eux dans le Langage, ni dans le caractere d'esprit. La Langue, qu'ils

127. G. de Hornn, *De Originibus Americanis*, p. 173-174 et 176-177. Le texte renvoie à l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (texte établi, traduit et commenté par Jean Beaujeu, Paris, Les Belles Lettres, 1950, t. I, livre VI, section 20, p. 452) et au *Polyistor* de Solin (1577, p. 47 et 52). En outre, Georges de Hornn cite Ptolémée (*Geographiae Universae [...], pars secunda*, Cologne, P. Keschedt, 1597, p. 236). Charlevoix modifie légèrement l'affirmation de Georges de Hornn sur les Tabiens : celui-ci n'écrit pas qu'on trouve le nom de ce peuple chez Ptolémée, mais que près du mont Tabin vivent des Tatares, qu'il appelle Tabiens. De fait, Ptolémée n'emploie pas le substantif « Tabieni » dans son ouvrage. Toutefois, le nom apparaît sur la carte qui accompagne l'édition Mercator de sa *Geographiae libri octo*, de 1605. *Les Dix-huit livres qui nous restent des XXXI. de l'Histoire qu'avoit composez Amnian Marcellin* font allusion aux mœurs anthropophages des peuples de la région (1600, p. 529, ou 1672, chapitres II et III du livre XXXI, t. III, p. 1403). Le désert, décrit par Marco Polo aux chapitres LVII et LXII du *Devisement du monde*, serait le désert de Gobi.

128. Sur les Apalaches, voir *infra*, p. 856, n. 12.

129. G. de Hornn, p. 177 (« Apalchenos » et « Tambos »), p. 179 (« Huyrones »), p. 184 (« Souriqui & Yroqui »). Comme le rappelle Charlevoix, tous ces termes sont européens. Du coup, l'analyse de Georges de Hornn perd ses fondements.

parlent est une Dialecte Algonquine[130], & le Huron est aussi different de l'Algonquin, que le Latin l'est de l'Hébreu. Ne faut-il pas aussi avoir l'imagination bien frappée, pour se persuader que le *Meyra Humona* des Brasiliens, & le *Païcuma* des Habitans de Santa-Cruz, viennent de Saint Thomas, & sont dérivés de la Langue des Turcs, qui avant que de passer en Amérique, avoient eu quelque connoissance de cet Apôtre[131] ?

La confiance abandonne notre Auteur, lorsqu'il semble [33] qu'elle devroit moins lui manquer ; il n'ose décider, si l'Amérique Méridionnale a peuplé les Terres Australes, ou si elle en a reçu ses Habitans[132] : mais il la retrouve bientôt, & elle lui fait entreprendre de débrouiller l'Origine des Empires du Pérou & du Méxique. Il convient avec plusieurs Historiens, que ces Monarchies n'étoient pas fort anciennes, lorsque les Espagnols les détruisirent, & que leurs Fondateurs ont eu à combattre des Peuples Barbares, établis depuis lontems dans les Pays, qu'ils avoient choisis, sur-tout dans le Méxique, où les mœurs étoient bien moins douces au tems de Cortez[133], que parmi les Péruviens. Cette difference venoit apparemment de ce que les Conquerans du Méxique n'étoient pas aussi policés, que ceux du Perou[134].

Les uns & les autres, si on en croit de Hornn, sont néanmoins sortis des mêmes lieux : ce sont, dit-il, les Peuples du Cathay ; les Japonnois, qui en sont originaires ; les Chinois, qu'il suppose toujours descendus des Scythes ; quelques Egyptiens

130. *Dialecte* est un substantif masculin, selon Furetière (1690) et les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), mais, rappellent A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas : « fém. comme en lat[in] et en grec, PORT-ROYAL, RICHEL[ET], VOLT[AIRE], DIDER[OT] » (*Dictionnaire général de la langue française*, t. I, p. 735). Les trois auteurs expliquent que les écrivains, préoccupés d'étymologie, ont voulu effectuer des « retours artificiels », au surplus souvent erronés, au genre latin ou grec des mots. C'est précisément le cas pour le terme *dialecte* (t. I, p. 191, n° 555). Voir aussi A. François, "Le XVIII[e] siècle", dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2[e] partie, 2[e] fascicule, p. 1570. Sur la question des langues, voir *infra*, p. 424-435.

131. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 218-219. L'apôtre Thomas, selon les *Acta Thomae*, apocryphes, aurait évangélisé la région entre la mer Caspienne et le golfe arabo-persique et il serait même allé jusqu'aux Indes.

132. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 220-222.

133. Hernan Cortez (1485-1547) soumit le Mexique entre 1519 et 1525.

134. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 222-225.

& quelques Phéniciens, de qui ces deux Empires ont reçu toute leur Police, leur Religion, & les Arts[135]. Voilà assûrement une Origine bien mélangée, & bien bisarrement assortie. Mais enfin le Sçavant Hollandois veut que tous ces Peuples ayent envoyé des Colonies en Amérique, & pour le prouver, il n'est pas concevable où il va chercher des noms Cathayens, Coréens, Chinois, & surtout Japonnois dans toutes les Parties du Nouveau Monde. Il y a souvent entre ces noms à peu près le même rapport, qu'entre l'*Alfana* & l'*Equus* de MÉNAGE ; mais aussi on leur fait faire un si long chemin, qu'on ne doit pas être surpris, s'ils ont si fort changé sur la route[136].

Il n'y a pas jusqu'aux *Chiquites* du Paraguay, dont il ne fasse dériver le nom, lequel est purement de la façon des Espagnols, de celui de Cathay. Le nom d'*Incas*, qui étoit celui de la Famille Impériale du Perou, a, selon lui, trop de ressemblance avec le même nom de Cathay, pour qu'il soit permis de douter que ces Souverains ne tirassent leur Origine de ce grand Pays. En un mot, chercher des Catayens en Amérique, c'est, dit-il, chercher des Grecs en Italie, & des Phéniciens en Afrique. Les Coréens appellent leur Pays *Caoli* : donc la *Califórnie* a été peuplée par une Colonie Coréenne. *Chiappa*, Province du Méxique, peut-il venir d'ailleurs [34] que de *Giapan*, nom, que quelques-uns donnent au Japon ? Montezuma, Empereur du Méxique, avoit une Barbe à[137] la Chinoise : il n'en faut pas davantage pour le faire Originaire de la Chine. Ce n'est pourtant pas sans scrupule, que notre Auteur quitte les étymologies pour la figure de la Barbe : mais cette Barbe est fort singuliere dans un Méxiquain. D'ailleurs il trouve que le nom du Monarque a beaucoup d'affinité avec celui du *Motuzaïuma*, qu'il prétend, je ne sçai sur quelle autorité, être un titre d'honneur au Japon : ainsi ce Prince pourroit bien tirer son Origine de ces Isles[138].

135. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 233.

136. Allusion à l'étymologie du terme Alfana, proposée par Gilles Ménage dans *Origini della lingua italiana* (Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669, p. 32-33).

137. On lit *â* dans les deux éditions de 1744. Nous corrigeons le texte.

138. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 240-248 (rapprochements terminologiques) et p. 276 (question de la pilosité).

Cependant ce ne sont ni les Cathayens, ni les Japonnois, qui ont fondé la Monarchie Méxiquaine : de Hornn en fait honneur à Facfur, Roy de la Chine, qui, détrôné par Cublay, Grand Cham des Tartares, s'enfuit avec cent mille Hommes sur mille Vaisseaux en Amérique, & y devint le Fondateur d'un nouvel Empire. Manco[139], autre Prince Chinois, Originaire du Cathai, avoit fondé deux siécles auparavant celui du Perou. Voilà bien des noms, que les Peres COUPLET, LE COMTE & DU HALDE ne sçavoient pas[140]. Manco avoit porté les Arts à une très-grande perfection, & ce fut lui, qui éleva ces Edifices somptueux, qui étonnerent si fort les Espagnols. Il ne mena point de Chevaux en Amérique, parce que de son tems, dit Marc Pol de Venise, il n'y en avoit point à la Chine. Mais pourquoi les Chinois du Perou n'ont-ils pas conservé leurs caracteres ? c'est, répond de Hornn, qu'ils étoient trop difficiles à écrire ; ils ont trouvé qu'il étoit plus court & plus aisé d'y suppléer par des figures symboliques[141].

Voilà une partie de ce qui a été écrit sur la question présente, & je suis bien trompé, si la simple exposition de tant d'opinions diverses n'est pas suffisante pour fournir à tout Lecteur attentif les lumieres, dont il a besoin pour prendre le seul parti, qui convienne sur cette grande controverse, qu'on n'a fait qu'embrouiller, en voulant l'éclaircir. Il me paroît qu'elle se réduit à ces deux points. 1°. Comment le Nouveau Monde a-t-il pu être peuplé ? 2°. Par qui, & par quelle voye l'a-t'il été ?

Rien, ce me semble, n'est plus aisé que de répondre au premier. L'Amérique a pu être peuplée, comme les trois autres

139. « *Coblai. Mango.* Noms inconnus aux H[istoriens] car ils ne l'etoient pas. *facfur*, veu » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 75).

140. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 254-256. Ouvrages dont Charlevoix se sert pour mettre en doute l'hypothèse de Georges de Hornn : Philippe Couplet, *Tabula Genealogica Trium Familiarum imperialium Monarchiae Sinicae [...]*, Paris, la Bibliothèque royale, 1686 ; Louis Le Comte, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* et *Des Cérémonies de la Chine*, 1701 ; Jean-Baptiste du Halde, *Description Géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise [...]*, Paris, P. G. Le Mercier, 1735.

141. G. de Hornn, *op. cit.*, p. 267-276.

parties du Monde. On s'est formé sur cela des diffi[35]cultés, qu'on croyoit insolubles, & qui ne l'étoient point. Les Habitans de l'un & de l'autre Hemisphere, sont certainement les Descendans d'un même Pere. Ce Pere commun avoit reçu du Ciel un ordre précis de peupler toute la Terre, & elle l'a été[142]. Il a fallu pour cela franchir des difficultés, & on les a franchies. Y en avoit-il de moins grandes pour les extrêmités de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe ; pour se transporter dans des Isles assez éloignées de ce grand Continent, que pour passer en Amérique ? non sans doute. La navigation, qui s'est si fort perfectionnée depuis trois ou quatre siécles, étoit peut-être plus parfaite dans les premiers tems, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Du moins ne peut-on pas douter qu'elle ne fût alors dans le dégré de perfection nécessaire, pour le dessein, que Dieu avoit de peupler toute la Terre.

Tant que les Auteurs, que j'ai cités, s'en sont tenus à cette possibilité, qu'on ne sçauroit nier, ils ont raisonné fort juste ; car s'il n'est pas démontré qu'il y ait un passage par Terre en Amérique, soit au Nord de l'Asie & de l'Europe, soit au Sud ; le contraire ne l'est point[143] : d'ailleurs des Côtes de l'Afrique au Bresil ; des Canaries aux Açorres, des Açorres aux Antilles, des Isles Britanniques & des Côtes de France en Terre-neuve, la Traversée n'est ni longue ni difficile : j'en pourrois dire autant de la Chine au Japon, du Japon & des Philippines aux Isles Mariannes, & de-là au Méxique. Il y a dans l'Asie des Isles aussi

1292 B de *plus* grandes

142. Allusion à *Genèse*, I, 28. L'ordre de peupler toute la terre est réitéré après le déluge : voir *Genèse*, IX, 1 et 7.

143. En 1744, l'existence du détroit de Behring n'est pas absolument assurée. Au cours de son expédition, décidée en 1719 et réalisée en 1726, Behring, qui atteint le cap de Dejnev, ne parvient pas à apercevoir l'Amérique, à cause de la brume. Une nouvelle expédition russe a lieu en 1734-1742, sous le commandement de Behring. Cette fois, on fixe de façon plus précise le tracé des côtes américaines et sibériennes. Toutefois, ce n'est qu'en 1750 que Guillaume de l'Isle fait connaître les résultats de l'expédition. Seules les explorations de Lapérouse, de Malaspina et de Vancouver permettront de mieux connaître la région. Sur cette question, voir Numa Broc, *la Géographie des philosophes*, p. 160 et 307.

éloignées de tout Continent, où l'on n'a pas été surpris de trouver des Hommes ; pourquoi le seroit-on d'en avoir trouvé dans l'Amérique ? & peut-on concevoir que les Petits-Fils de Noë, lorsqu'ils furent obligés de se séparer, & de se répandre, selon les desseins de Dieu, par toute la Terre, ayent été dans l'impossibilité de peupler presque la moitié de l'Univers ?

Il falloit donc s'en tenir là ; mais la question étoit trop simple, & la réponse trop aisée à faire. Les Sçavans veulent discuter, & ils ont cru pouvoir décider comment, & par qui l'Amérique a été peuplée : & parce que les Histoires ne leur fournissoient rien pour cela, plûtôt que de demeurer court, ils ont réalisé les conjectures mêmes les plus frivoles. Une simple convenance de noms, une légere apparence leur ont paru des preuves, & sur ces fondemens ruineux ils ont bâti [36] des systêmes, dont ils se sont entêtés, dont les plus ignorans peuvent appercevoir le faux, & qu'on renverse souvent par un seul fait, qui ne peut être contesté. De-là il est arrivé que la maniere, dont le Nouveau Monde a reçu ses premiers Habitans, demeurant fort incertaine, on a imaginé des difficultés, où il n'y en avoit point ; on a porté l'extravagance jusqu'à se persuader que les Amériquains n'étoient point issus du premier Homme, que nous reconnoissons pour notre Pere commun ; comme si l'ignorance de la maniere, dont un fait est arrivé, devoit le faire juger impossible, ou lui donnoit même un dégré de difficulté.

Ce qu'il y a en ceci de plus singulier[144], c'est qu'on n'a pas pris, pour sçavoir ce qu'on cherchoit, le seul moyen, qui nous restoit : je veux dire, la confrontation des Langues[145] : en effet dans la recherche, dont il s'agit, il me paroît que la connoissance des Langues principales de l'Amérique, & leur compa-

144. Critique du *Journal*, trop longue pour être placée en note. Voir Appendice Ia, p. 935.

145. « Cela me paroit sensement pensé, et moi qui ne pense guere, je l'ai pensé il y a long tems. Que ne proposés vous au P. Guât [?] de f[aire] remplir par les Mis[sionnai]res un Vocabulaire de toutes les Langues q[u'i]l[s] connoissent ? La chose seroit aisée ; il ne le faudroit pas bien ample. Une centaine de mots des choses les plus communes Elémens, Ciel, astres, animaux &c suffiroit peut être pour la comparaison. . . » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

raison avec celles de notre Hemisphere, qui sont regardées comme Primitives, pourroient nous faire parvenir à quelque heureuse découverte ; & que ce moyen le moins équivoque de tous, de remonter à l'origine des Nations, n'est pas aussi difficile, qu'on pourroit le croire. Nous avons eu, & nous avons encore des Voyageurs & des Missionnaires, qui ont travaillé sur les Langues, qu'on parle dans toutes les Provinces du Nouveau Monde. Il ne faudroit que faire un Recueil de leurs Grammaires & de leurs Vocabulaires, & les rapprocher des Langues mortes, ou vivantes de l'ancien Monde, qui passent pour être originales. Les Dialectes mêmes, malgré l'altération, qu'elles ont souffertes[146], tiennent encore assez de la matrice, pour nous fournir de grandes lumieres.

Au lieu de ce moyen, qu'on a négligé, on a cherché dans les Mœurs, les Coûtumes, la Religion, & les Traditions des Amériquains, leur premiere Origine : cependant je suis persuadé que cet examen ne peut produire qu'un faux jour, plus capable d'éblouir & d'égarer, que de conduire sûrement au but, qu'on se propose. Les anciennes Traditions s'effacent de l'esprit de ceux, qui n'ont, ou qui pendant plusieurs siécles n'ont eu aucun secours pour les conserver ; & la moitié du Monde est dans le cas. De nouveaux événemens, un nouvel ordre de choses, font naître d'autres Tra[37]ditions, qui effacent les premieres, & sont effacées à leur tour. Au bout d'un siécle ou deux on n'a plus rien, qui puisse servir de guide pour retrouver la trace des premieres Traditions.

Les Mœurs dégénerent en très-peu de tems par le Commerce avec d'autres Nations, par le mélange de plusieurs Peuples, qui se réunissent ; par le changement de domination, toujours suivi d'une nouvelle forme de gouvernement. À combien plus forte raison cette altération de mœurs & de caractere doit-elle être sensible parmi des Peuples errans, devenus Sauvages, vivant sans principe, & sans regles, qui les rappellent aux Mœurs antiques, telles que sont l'éducation, & la société. Les Coûtumes s'abolissent encore plus aisément. Un nouveau genre de vie en introduit de nouvelles, & l'on a bientôt oublié celles,

146. Sur le genre du terme *dialecte*, voir *supra*, p. 148, n. 130.

que l'on a abandonnées. Que dirai-je de la privation des choses les plus nécessaires à la vie ? La nécessité, où l'on est de s'en passer, en fait perdre les noms avec l'usage.

Enfin rien n'a essuyé de plus promptes, de plus fréquentes & de plus étranges révolutions, que la Religion. Quand une fois on a renoncé à l'unique véritable, on ne tarde point à la perdre de vûë, & on s'engage dans un labyrinthe d'erreurs si peu liées entr'elles, parce que l'inconséquence & les contradictions sont l'appanage essentiel du mensonge, qu'il ne reste pas le moindre fil, qui puisse ramener à la vérité. Nous en avons vû dans le siécle précédent un exemple bien sensible. Les Boucaniers de *Saint* Domingue étoient Chrétiens, & n'avoient de commerce qu'entr'eux : toutefois en moins de trente ans, par le seul défaut d'exercice de Religion, d'instruction, & d'une autorité, qui les retînt dans le devoir, ils en étoient venus jusqu'à n'avoir plus du Chrétien que le Baptême. S'il avoient subsisté seulement jusqu'à la troisiéme génération, leurs Petits-Fils auroient été aussi peu instruits des principes du Christianisme, que les Habitans de la Nouvelle Guinée, ou des Terres Australes. Peut-être auroient-ils conservé quelques pratiques, dont ils n'auroient pû rendre raison, & n'est-ce pas de cette sorte que tant de Nations Infidéles se sont trouvées avoir mélé dans leur Culte Idolatre, des Cérémonies, qui paroissoient copiées d'après les nôtres[147] ?

Il n'en est pas de même des Langues. Je conviens qu'une [38] Langue vivante est sujette à de continuels changemens, & comme toutes l'ont été, on peut dire qu'aucune ne s'est conservée dans sa pureté originale. Mais il n'en est pas moins vrai, que malgré les changemens, que l'usage y a faits, elles n'ont pas perdu tout ce qui les distinguoit des autres, ce qui suffit pour ce qu'il nous faut dans le cas présent ; & que des ruisseaux, qui

147. Sur la « Religion » des boucaniers, voir Charlevoix, *Histoire de l'Isle espagnole* (t. II, p. 43). Charlevoix s'inscrit dans le mode de pensée du père Joseph-François Lafitau, qui estime que les pratiques cultuelles amérindiennes présentent des éléments qui évoquent la foi « véritable » et qu'elles témoignent, par là, d'une origine commune. Au cours des âges, « l'ignorance & les passions » auraient corrompu et altéré la foi originelle (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 15).

sont sortis des principales sources, je veux dire des dialectes, on peut remonter jusqu'aux Langues Meres, comment cela ? c'est que, suivant la remarque d'un sçavant Académicien[148], les Langues Meres se reconnoissent en ce qu'elles sont plus énergiques, que celles, qui en sont dérivées, parce qu'elles ont été formées sur la nature ; qu'elles contiennent un plus grand nombre de mots imitatifs des choses, dont ils sont les signes ; qu'elles doivent moins au hazard, & que le mêlange, qui a formé les dialectes, fait toujours perdre à celle-ci une partie de l'énergie, que leur donnoit le rapport naturel de leur son avec les choses, dont ils étoient les signes institués[149].

De-là je conclus, que si l'on trouve dans l'Amérique des Langues, qui ayent ces caracteres, il n'est pas permis de douter qu'elles ne remontent à la premiere origine des Langues ; & par conséquent que les Nations, qui les parlent, n'ayent passé dans cet Hemisphere assez peu de tems après la premiere dispersion des Peuples ; surtout, si dans notre Continent elles sont entierement inconnuës. J'ai déja observé, qu'on suppose gratuitement que les arrieres Petits-Fils de Noë, ou n'ont pu passer dans le Nouveau Monde ou n'y ont pas pensé. Je ne vois en effet aucune raison, qui puisse autoriser une pareille supposition ; & qui peut croire de bonne foi, que Noë & ses Enfans en sçavoient moins que nous : que l'Artisan & le Pilote du plus grand Navire, qui ait jamais été, d'un Navire, qui devoit voguer sur une Mer, laquelle n'avoit plus de bornes, & qui avoit à se garan-

148. Note de l'auteur : *M. l'Abbé DUBOS, Histoire de la Peinture & de la Poësie.* Voir note suivante.

149. Pour Jean-Baptiste Dubos, « les mots qui dans leur prononciation imitent le bruit qu'ils signifient, ou le bruit que nous ferions naturellement pour exprimer la chose dont ils sont un signe institué, ou qui ont quelque autre rapport avec la chose signifiée sont plus énergiques que les mots qui n'ont d'autre rapport avec la chose signifiée que celui que l'usage y a mis ». Or les « langues qu'on appelle langues mères pour n'être pas dérivées d'une autre langue, mais pour avoir été formées du jargon que s'étoient fait quelques hommes dont les cabanes étoient voisines, doivent contenir un plus grand nombre de ces mots imitatifs que les langues dérivées » (*Réflexions critiques sur la poesie et sur la peinture*, Paris, Jean Mariette, 1719, t. I, p. 292-294). Sur la conception des langues mères et des langues dérivées au XVIII^e siècle, voir Georges Gusdorf, *l'Avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1973, p. 329-359 ; Marie-Rose de Labriolle, « *Le Pour et contre* et son temps », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 1, 1965, p. 77-79.

tir de tant d'écuëils[150], ait ignoré, & n'ait pas communiqué[151] à ceux de ses Descendans, qui ont vécu avec lui, & par qui devoit s'exécuter l'ordre du Créateur, de peupler l'Univers, ne leur ait pas, dis-je, communiqué l'art de naviguer sur un Océan plus calme, & renfermé dans ses anciennes limites ?

Est-il même bien décidé, que l'Amérique n'a point eu [39] d'Habitans avant le Déluge ? Est-il vraisemblable que Noë & ses Enfans n'ont connu que la moitié du Monde ; & Moyse ne nous apprend-il pas que toutes les Terres & les Isles les plus éloignées ont été peuplées[152] ? Comment accorder cela avec la prétention de ceux, qui soûtiennent que les Premiers Hommes ignoroient l'art de naviguer ; & peut-on bien dire sérieusement, contre l'autorité d'un témoignage si respectable, comme a fait Jean de Laët, que la navigation est un effet de l'audace des Hommes ; qu'elle n'entroit point dans les vûës directes du Créateur, & que Dieu avoit abandonné la Terre aux Hommes, & l'Eau aux Poissons[153] ? D'ailleurs les Isles ne sont-elles point partie de la Terre, & n'y a-t-il point des endroits du Continent, où il étoit plus naturel d'aller par Mer, que par de longs détours, souvent impratiquables, ou du moins d'une difficulté capable de faire tout entreprendre pour les éviter ?

Il est certain que l'art de naviguer a eu le sort de quantité d'autres, dont on n'a aucune preuve que nos premiers Peres ont été privés, dont quelques-uns sont perdus, & d'autres n'ont été conservés que dans un petit nombre de Nations : mais qu'est-ce que cela prouve ? Il faut toujours en revenir à ce principe, que les Arts nécessaires aux desseins de Dieu n'ont point été ignorés de ceux, qui les devoient remplir. L'industrie en a

---

150. « Tant d'écueils : les eaux s'eleverent de 15 coudées des montagnes et puis [d'une autre main] elle n'en avoit nul [besoin(?)] la main de Dieu conduisoit, et Noé n'en étoit pas plus en etat de naviguer [ligne biffée] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 75).

151. « *N'ait pas communiqué* leur N'y a t il point un peu de Paralogisme ? autre chose est construire un vaisseau tout fermé qui doit voguer au gré des flots sans gouvernail sans voiles sans manœuvres, ou plus [mot illisible] mêm[e] p[ou]r Piloter autre chose &c » (*ibid.*, f. 71).

152. Allusion à *Genèse*, XI, 9. La composition de l'ensemble du *Pentateuque* était traditionnellement attribuée à Moïse.

153. Pour Jean de Laet, la « *curiositas, cum audacia conjuncta* » est à l'origine des expéditions maritimes entreprises par les hommes (voir *Notae*, p. 75).

peut-être fait inventer, qui n'étoient qu'utiles ; & la cupidité en a fait découvrir, qui ne pouvoient servir, qu'à satisfaire nos passions. On peut croire aussi que ce qui en a fait tomber plusieurs dans l'oubli, c'est qu'ils n'étoient plus nécessaires, & que telle a été la navigation de long cours, dès que toutes les parties de la Terre ont eu des Habitans. Il suffisoit pour le Commerce de ranger les Côtes, & de traverser aux Isles les plus proches. Faut-il s'étonner que, faute d'usage, on ait perdu le secret de faire de longues courses sur un Elément si inconstant, & si souvent orageux ?

Qui peut même assûrer qu'on l'ait perdu si-tôt ? Strabon dit en plusieurs endroits que les Habitans de Cadix & tous les Espagnols avoient de grands Vaisseaux, & excelloient en l'art de naviguer[154]. Pline se plaint de ce que de son tems la navigation n'étoit pas aussi parfaite, qu'elle l'avoit été plusieurs siécles auparavant[155] ; les Phéniciens & les Carthaginois ont eu lontems la réputation d'être habiles & hardis [40] Navigateurs. Le P. de Acosta convient que Vasco de Gama trouva parmi les Habitans du Mozambique l'usage de la Boussole[156]. Les Insulaires de Madagascar ont une Tradition, qui porte que les Chinois ont envoyé une Colonie dans leur Isle[157]. Rejetter cette

154. Voir Strabon, *Géographie*, t. I, p. 277.

155. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre II, chapitre LXVII, t. II, p. 73-75. À notre connaissance, Pline ne soutient pas que la navigation se soit dégradée. Au contraire, au chapitre LVII du septième livre de son ouvrage (p. 118-120), il montre comment les hommes ont apporté des améliorations techniques aux navires au cours de l'histoire.

156. Voir J. de Acosta, *Histoire naturelle et moralle des Indes*, p. 36a.

157. La population primitive malgache, souvent appelée « Vazimba », est vraisemblablement formée d'« Indonésiens plus ou moins bantouisés à la suite du passage, sur les côtes de l'Afrique orientale, de navigateurs indonésiens, à l'époque de la thalassocratie indonésienne, à laquelle a succédé la thalassocratie arabe dans l'ouest de l'océan Indien à partir du VIII^e siècle » (Édouard Ralaimihoatra, *Histoire de Madagascar*, Madagascar, Éditions de la librairie de Madagascar, 1982, p. 9). Suivirent une immigration arabe (une première vague au IX^e-X^e siècle), puis une immigration malaise (X^e-XI^e siècle), auxquelles s'ajoutèrent des Juifs, des Africains, des Indiens, des Japonais, enfin des Chinois. Ces derniers seraient venus à Madagascar au moment des expéditions maritimes de Tchen Ho, entre 1405 et 1433, sous le règne de l'empereur Tch'eng-tsou (*ibid.*, p. 9-13). Peut-être trouve-t-on un reliquat de cette colonisation dans l'histoire des frères Rahadzi et Racoube, venus à Madagascar de Mangadsini ou Mangaroro, un pays oriental (voir É. de Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, Paris, Jean Henault, 1658, p. 48-51).

Tradition sur l'impossibilité de naviguer si loin sans Boussole, n'est-ce pas une pure pétition de principe ? Car enfin si la Boussole est nécessaire pour aller de la Chine à Madagascar, j'ai autant de droit de dire, sur la foi d'une Tradition constante dans une grande Isle ; les Chinois ont passé à Madagascar, donc ils connoissoient l'usage de la Boussole ; qu'on en a de raisonner ainsi : les Chinois ignoroient l'usage de la Boussole, donc ils n'ont point passé à Madagascar. Je n'entreprends pourtant pas de soûtenir le fait, quoique je puisse le faire avec de bons Auteurs ; mais je serois aussi fondé à l'avancer, que d'autres à le rejetter.

Les Chinois, dont l'Origine remonte aux Petits-Fils de Noë, ont eu anciennement des Flottes ; c'est un fait assez bien établi dans l'Histoire : Qui a pu les empêcher de passer au Mexique par les Philippines ? Les Espagnols font tous les ans cette route. De-là ils ont pu en rangeant la Côte peupler toute l'Amérique du côté de la Mer du Sud. Les Isles Mariannes, & tant d'autres, qu'on découvre tous les jours dans l'espace de Mer, qui sépare la Chine & le Japon de l'Amérique, ont pu être peuplées de la même maniere, les unes plûtôt, & les autres plus tard. Les Habitans des Isles de Salomon, ceux de la Nouvelle Guinée, de la Nouvelle Hollande[158], & des Terres Australes ressemblent trop peu aux Amériquains, pour qu'on puisse imaginer qu'ils ayent la même origine, si on ne remonte pas aux tems les plus éloignés. Leur ignorance ne permettra jamais de sçavoir d'où ils la tirent ; mais enfin tous ces Pays sont peuplés : il est bien vraisemblable que quelques-uns l'ont été par accident. Or s'ils l'ont pu être de cette maniere, pourquoi veut-on qu'ils ne l'ayent pas été dans le même tems & par la même voye, que les autres parties de la Terre ?

Les anciens Celtes & les Gaulois, si renommés par leur habileté dans la Navigation, qui ont envoyé tant de Colonies jusqu'aux extrémités de l'Asie & de l'Europe, & dont on ne sçauroit presque nier que l'Origine ne remonte jusqu'aux [41] Enfans de Japhet, n'ont-ils pas pu pénétrer par les Açorres jusqu'en Amérique ? & si on objecte que les Açorres étoient sans Habitans au quinziéme siécle, je réponds que ceux, qui les

1501 B Salomon, & ceux

158. L'Australie : voir N. Broc, *la Géographie des philosophes*, p. 27.

Premiers ont découvert ces Isles, les ont sans doute négligées, pour aller s'établir dans de plus grandes, de plus fertiles, & dans un Continent immense, dont elles ne sont pas fort éloignées. Les Eskimaux & quelques autres Nations de l'Amérique Septentrionnale ressemblent si fort à ceux du Nord de l'Europe & de l'Asie, & si peu aux autres Peuples du Nouveau Monde, qu'il n'est pas difficile de reconnoître qu'ils descendent des Premiers, & qu'ils n'ont rien de commun dans leur Origine moderne avec les Seconds ; je dis leur Origine moderne, car il n'y a guéres d'apparence qu'elle soit ancienne ; & il n'y a aucun inconvénient à supposer que des Pays si peu habitables, ont été habités plus tard que les autres.

Il n'en est pas de même du reste de l'Amérique ; on ne me persuadera jamais qu'une partie si considérable de la Terre ait été ignorée ou négligée des premiers Fondateurs des Nations ; & la raison, qui se tire du caractere des Amériquains, & de la peinture affreuse, qu'on en a faite d'abord, ne prouve rien contre leur antiquité. Il y a trois mille ans au plus, que l'Europe étoit pleine de Peuples aussi Sauvages & aussi peu policés, que la plûpart d'entr'eux, & elle en a encore quelques restes. L'Asie, le premier séjour des Hommes, & par conséquent le premier siége de la Religion, des bonnes mœurs, des Sciences & des Arts, & le centre des plus anciennes & des plus pures Traditions, ne voit-elle pas encore ses plus florissants Empires environnés de la plus épaisse barbarie ? L'Egypte, qui s'est vantée d'avoir été la source des plus belles connoissances, & qui est retombée dans l'ignorance la plus profonde ; l'Empire des Abyssins si ancien, & autrefois si florissant ; la Lybie, qui a produit tant de Grands Hommes ; la Mauritanie, d'où sont sortis tant de Sçavants en tout genre, n'ont-ils pas toujours eu dans leur voisinage des Peuples, qui sembloient n'avoir de l'Homme que la figure ? Pourquoi s'étonner que les Amériquains, si lontems ignorés du reste du Monde, soient devenus Barbares & Sauvages, & que leurs plus florissants Empires se soient trouvés dénués de tant de choses, qu'on croyoit d'une nécessité indispensable dans notre Hemisphere.

[42] Qu'on recherche ce qui avoit rendu si feroces les Montagnards des Pyrenées, dont plusieurs le sont encore ; quelle

1538 B L'Asie, le premier siége de la Religion

est l'Origine des Lappons & des Samojedes, d'où sont venus les Cafres & les Hottentots[159]. Pourquoi sous les mêmes paralleles il y a des Noirs en Afrique, & il n'y en a point ailleurs ; & on pourra trouver de quoi répondre aux mêmes questions touchant les Eskimaux[160] & les Algonquins[161], les Hurons[162] & les Sioux[163], les Guayranis[164] & les Patagons[165]. Que si on demande pourquoi les Amériquains n'ont point de barbe, ni de poil par tout le corps, & pourquoi la plûpart sont de couleur rougeâtre, je demanderai à mon tour pourquoi la plûpart des Afriquains sont noirs ? Cette question n'entre pour rien dans la dispute sur l'Origine des Amériquains.

Les Nations Primitives se sont mêlées & divisées à diverses reprises ; les guerres étrangeres & domestiques, aussi anciennes que la passion de dominer ; la nécessité de se séparer & de s'éloigner, soit parce qu'un Pays ne pouvoit plus contenir ses Habitans, qui se multiplioient à l'infini, soit parce que les plus Foibles étoient obligés de fuir devant les plus Forts ; l'inquiétude & la curiosité, si naturelles aux Hommes, mille raisons, qu'il est aisé d'imaginer, & qui entroient toutes dans les desseins de la Providence ; la maniere, dont se sont faites ces transmigrations ; la difficulté de conserver les Arts & les Traditions parmi des Fugitifs transplantés dans des Pays incultes, & hors de portée d'avoir quelque Commerce avec les Nations civilisées : tout cela est aisé à concevoir. Les accidens imprévûs, les tempêtes & les naufrages ont certainement contribué à peupler

1571 A se *multiploient* à <corrigé d'après B>

159. Les Cafres occupaient la région du sud-est de l'Afrique et les Hottentots, l'Afrique australe et du sud-ouest.

160. Voir *infra*, p. 413, n. 11, et p. 414, n. 16.

161. Le terme désigne des bandes qui occupaient un territoire qui s'étendait de la rivière des Outaouais au Saint-Maurice. Mais Charlevoix englobe peut-être sous le mot l'ensemble des tribus du groupe linguistique algonquin : voir *infra*, p. 424-435.

162. Au XVII[e] siècle, les Ouendats occupaient le territoire du sud de l'Ontario, jusqu'à ce que les Iroquois les obligent à émigrer vers Québec ou à s'intégrer à leurs nations. Voir *infra*, p. 238, n. 3.

163. Voir *infra*, p. 421, n. 38.

164. Les Guaranis formaient une importante population indigène de l'Amérique du Sud que les jésuites ont tenté d'évangéliser en créant les « réductions » du Paraguay.

165. Les Patagons occupaient une région située au sud du Chili et de l'Argentine.

toute la Terre habitable ; & faut-il s'étonner après cela de certains rapports, qu'on apperçoit entre des Peuples aujourd'hui si éloignés les uns des autres, & de la difference, qui se trouve entre des Nations voisines ?

On peut comprendre encore qu'il a dû[166] arriver qu'une partie de ces Hommes errants, ou forcés par la nécessité de se réunir pour se défendre, & se soustraire à la domination d'un Peuple puissant, ou entraînés par l'éloquence & l'habileté d'un Législateur, ayent formé des Corps de Monarchies, se soient soumis à des Loix, se soient rassemblés en Corps de Nations. Tels ont été les commencemens des plus anciens Empires dans l'Ancien Monde ; tels ont pu être ceux du Perou & du Mexique [43] dans le Nouveau ; mais les monumens historiques nous manquent pour en sçavoir davantage, & il n'y a, je le répete, que la connoissance des Langues primitives, qui puisse porter quelque jour dans ces ténébres. Il est assez étonnant qu'on ait négligé jusqu'à présent un moyen si naturel, & d'une exécution si facile, de faire des découvertes aussi intéressantes pour le moins, que la plûpart de celles, qui occupent les Sçavans depuis deux siécles. On connoîtroit du moins parmi ce prodigieux nombre de Peuples divers, qu'on voit dans l'Amérique, & differens entr'eux de Langage, quels sont ceux, qui parlent des Langues totalement differentes de celles de l'Ancien Monde, & qui par conséquent doivent être censés avoir passé en Amérique dans les premiers tems, & ceux, qui, par l'Analogie de leur Langue avec celles, qui sont en usage dans les trois autres Parties du Monde, donnent lieu de juger que leur Transmigration est plus récente, & doit être attribuée, ou à quelque naufrage, ou à quelque accident semblable à ceux, dont j'ai parlé dans le cours de cette Dissertation[167].

1602 B totalement *si* différentes

166. On lit *du* dans les deux éditions de 1744. Nous corrigeons le texte.

167. Les hommes passèrent vraisemblablement en Amérique par le détroit de Behring à la fin du pléistocène, en suivant des troupeaux de mammifères. Les conditions du passage paraissent avoir été particulièrement favorables à deux moments : entre 50 000 et 40 000 ans et entre 26 000 et 8 000 ans avant l'ère chrétienne (H. E. Driver, *Indians of North America*, p. 3-8). Mais l'hypothèse de traversées hasardeuses d'hommes en provenance de l'Europe, voire de l'Asie, n'est pas à exclure absolument (P. Farb, *les Indiens*, p. 229-237). Sur cette question, voir C. W. Ceram (pseud. de Kurt Wilhem Marek), *le Premier Américain, La découverte archéologique de l'Amérique*, Paris, Fayard, 1972, p. 324-329.

*Page laissée blanche*

[44] # JOURNAL HISTORIQUE D'UN VOYAGE DE L'AMERIQUE.

*Addressé à M^de^ la DUCHESSE DE LESDIGUIÈRES*[1].

Juin 1720.

## PREMIERE LETTRE.

A Rochefort, ce trentiéme de Juin, 1720.

MADAME,

Vous avez souhaitté que je vous écrivisse régulierement par toutes les occasions, que j'en pourrois trouver, & je vous l'ai promis, parce qu'il ne m'est pas permis de vous rien refuser : mais je crains fort que vous ne vous lassiez bientôt de recevoir mes Lettres : car je ne puis me persuader que vous les trouviez aussi intéressantes, que vous avez cru qu'elles le devoient être. En effet, c'est sur un Journal suivi, que vous avez compté ; mais en premier lieu, je prévois que les Messagers, dont je me servirai, pour vous faire tenir mes Lettres, ne seront pas tous bien fidéles, ni des plus exacts ; & si cela est, vous n'aurez qu'un Journal tronqué & sans suite : d'ail[45]leurs je ne sçai pas trop de quoi je les remplirai. Car vous n'ignorez pas que l'on m'envoye dans un Pays, où je ferai souvent cent lieuës, & davantage, sans rencontrer un Homme, & sans voir autre chose que des Bois, des Lacs, des Rivieres & des Montagnes. Et quels Hommes encore, que ceux, qu'on y peut rencontrer ? Des Sauvages, dont je n'entends point la Langue, & qui ne sçavent pas la mienne. De plus, que me diroient-ils ? Ils ne sçavent rien ; & que leur dirai-je ? Ils ne sont pas plus curieux d'apprendre des nouvelles d'Europe, que vous ni moi, Madame, ne le sommes d'être instruits de leurs affaires.

1. Voir *supra*, p. 103, n. 1.

En second lieu, quand je serois Homme à user du privilége des Voyageurs ; je vous connois trop, pour oser prendre cette liberté avec vous, & pour me flatter de vous en faire accroire. Mais ne craignez rien, je ne me sens point d'inclination à forger des aventures ; j'ai déja fait l'expérience de ce que dit un Ancien qu'on ne change point de caractere en passant la Mer, ni en changeant de Climat, & j'espere conserver celui de sincérité, que vous me connoissez, en parcourant l'Amérique, & les Mers, qui la séparent de nous[2]. Vous étiez en peine de ma santé, qui ne vous paroissoit pas en assez bon état pour entreprendre un Voyage si pénible ; graces au Seigneur, elle se fortifie de jour en jour, & je voudrois bien être aussi sûr d'avoir toutes les autres qualités nécessaires, pour m'acquitter, comme il faut, de la Commission, dont on m'a chargé[3]. Mais croiriez-vous bien, Madame, que j'ai déja pensé perir à moitié chemin de Paris à Rochefort ? Vous n'avez, peut-être pas oublié que je vous ai souvent dit que nos Rivieres de France ne sont que des Ruisseaux, en comparaison de celles de l'Amérique : il s'en est peu fallu que la Loire n'ait été vengée de cet outrage.

36 B Mer, en changeant de Climat ; j'espere

2. Variation de Charlevoix sur un thème de Lucrèce, qui observe que les hommes vivent « ignorant ce qu'ils veulent l'un et l'autre, et cherchant sans cesse à changer de place, comme s'ils pouvaient ainsi jeter bas leur charge [...] C'est ainsi que chacun cherche à se fuir soi-même ; mais le plus souvent incapable, on le voit, d'y échapper, on reste attaché malgré soi à ce moi qu'on déteste, parce que, malade, on ne saisit pas la cause de son mal » (*De rerum natura*, III, dans *De la Nature*, texte établi et traduit par Alfred Ernout, Paris, Les Belles Lettres, 1948, t. I, p. 153). Le texte de Lucrèce a aussi inspiré Sénèque, qui observe : « Un voyage en remplace un autre, les spectacles se succèdent. Comme dit Lucrèce : De la sorte chacun se fuit toujours lui-même. Mais à quoi bon, si le dédoublement est impossible ? On se suit soi-même, importun, très pesant compagnon » (*De tranquillitate animi*, dans *Traités philosophiques*, texte établi, traduit et annoté par François et Pierre Richard, Paris, Garnier Frères, 1936, t. II, p. 356 et 357).

3. Allusion à sa mission d'enquêter sur les routes possibles pour atteindre la mer de l'Ouest. Une dépêche, datée du 7 juin 1720, adressée au marquis de Vaudreuil et à Bégon, en fait foi : « Le Roy a chargé, Messieurs, le Pere de Charlevoix qui vous remettra cette depeche de la Decouverte de la Mer de L'ouest, & l'intention de S[a] M[ajes]té est que vous luy permettiés de monter dans le pays d'en haut avec deux canots, & 8. voyageurs les marchandises qu'ils porteront, & dont ils feront commerce & serviront a les indemniser des Depenses qu'ils feront pour ce Voyage » (AN, Colonies B 42, f. 448). Sur la mission de Charlevoix, voir *supra*, p. 14-26.

J'avois pris une Cabanne à Orleans avec quatre ou cinq Officiers du Régiment de Conti, Infanterie[4]. Le seize, étant vis-à-vis de Langets[5], & ne pouvant avancer à cause d'un vent contraire assez fort, nous voulûmes gagner cette Bourgade pour nous assûrer d'un bon gîte, au cas qu'il fallût y passer la nuit. Il falloit pour cela traverser la Riviere, & nous le proposâmes à nos Bateliers, qui y témoignerent de la répugnance ; mais c'étoit de jeunes Gens, & comme nous insistâmes, ils n'oserent nous contredire. Nous n'étions pas encore [46] au milieu du Canal, que nous aurions bien voulu être à recommencer ; mais il n'étoit plus tems, & ce qui me fâchoit le plus, c'est que c'étoit moi, qui avoit ouvert l'avis, qu'on se repentoit fort d'avoir suivi. Nous étions véritablement en grand danger, & on le voyoit bien sur le visage de nos Conducteurs ; ils ne se démonterent pourtant point, & manœuvrerent si bien, qu'ils nous tirerent d'affaire.

Le danger passé, quelqu'un de la Compagnie, lequel avoit été plusieurs fois sur le point de se déshabiller pour se jetter à la nâge, se mit à crier de toute sa force, mais d'un ton, qui faisoit voir que le Cœur lui battoit encore, que j'avois eu grand' peur. Il disoit peut-être plus vrai, qu'il ne pensoit ; mais à coup sûr, il devinoit, car pour écarter les reproches, que l'on commençoit à me faire, & pour tâcher de persuader les autres, qu'il n'y avoit pas de danger, j'avois fait assez bonne contenance. On rencontre assez souvent de ces faux Braves, qui, pour cacher la frayeur, dont ils sont saisis, veulent faire diversion, en donnant sur ceux, qui sont beaucoup plus rassûrés qu'eux-mêmes. Cependant, Madame, si je croyois aux présages, voilà bien de quoi augurer mal d'un Voyage, où je dois faire plus de trois

4. Créé le 4 octobre 1692, sous le titre de Barrois, le régiment est donné en propriété, le 14 novembre 1713, à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, dont il prend alors le nom. En 1719, le régiment fait campagne dans les Pyrénées, ce qui explique sans doute la présence de ses officiers à Orléans. Le régiment reprend son nom originel en 1776 (voir L. Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Paris, J. Corréard, 1849-1854, t. VII, p. 230-240, et t. VIII, p. 269).

5. Aujourd'hui Langeais, situé sur la rive droite de la Loire, à 25 kilomètres de Tours. Le toponyme s'orthographiait aussi *Langets, Langest, Langeay, Langey, Langeis, Langez* et *Langeai* (Bruzen de La Martinière, *le Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, t. III).

mille lieuës sur Mer[6], & naviguer en Canot d'Ecorce sur deux des plus grands Fleuves du Monde, & sur des Lacs presque aussi grands & pour le moins aussi orageux, que le Pont Euxin & la Mer Caspienne.

La Loire ne fut point traitable tout le reste du jour, & nous couchâmes à Langets ; nos Officiers, qui avoient à leur tête leur Lieutenant de Roi[7], étoient de fort honnêtes gens, & d'un aimable commerce. Ils avoient d'ailleurs beaucoup de Religion, & ils en donnerent une preuve, qui n'avoit rien d'équivoque. Une espece d'Aventurier, moitié Petit-Maître, & moitié Bel-esprit, s'étoit joint à eux à Paris : jusqu'à Orleans il s'étoit assez contenu, mais du moment que nous fûmes embarqués, il commença de s'émanciper un peu, & insensiblement il tint des propos fort libres sur la Religion. J'eus la consolation de voir que tous nos Officiers en furent offensés au point, qu'aucun ne voulut loger avec lui à Langets. Ce fut un jeune Lieutenant, qui lui en fit la déclaration, & qui l'obligea d'aller chercher ailleurs un gîte.

J'arrivai ici le dix-neuf ; on m'y attendoit, parce que j'é[47]tois chargé des Pacquets de la Cour ; mais on y attendoit aussi de l'argent, & il n'est arrivé qu'aujourd'hui. Je vais demain m'embarquer sur le *Chameau*, grande & belle Flûte du Roi[8], laquelle est en Rade sous l'Isle d'Aix, & j'y serai en pays de

98 B chargé *de* Pacquets

6. Au XVIII[e] siècle, on trouve « la lieue commune de France, la lieue marine, employée tant en France qu'en Angleterre, des lieues de 17½, 20, 25 et même 28 au degré, des lieues de terre, lieues d'une heure, etc. ». La lieue commune de France, celle dont se sert vraisemblablement Charlevoix, mesure 15 120 pieds français, un pied étant évalué à 0,3248 mètre (A. Champagne, *Nouvelles études sur les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 146-147). Ainsi Charlevoix estime-t-il son itinéraire à quelque 14 733 kilomètres. Sur la mesure de la lieue chez Charlevoix, voir aussi G. A. Baker, « The St. Joseph-Kankakee Portage », *Northern Indiana Historical Society*, n° 1, 1899, p. 34-36.

7. « Lieuten[an]t de Roi. Conti Inf[ante]rie en a t il un ? [mot illisible] Lieu[tenan]t Colonel » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

8. La flûte est « le nom d'un navire de charge, à fond plat, large, gros et lourd, dont la poupe était ronde ». La France, qui l'avait empruntée aux Provinces-Unies, l'employa surtout pour le transport des vivres et des munitions (A. Jal, *Glossaire nautique*). Selon Étienne Taillemite, les flûtes, qui apparurent « dès la première moitié du XVII[e] siècle », présentaient « l'avantage de se contenter d'un équipage relativement réduit » (*Bougainville et ses compagnons autour du monde*, t. I, p. 35). Sur *le Chameau*, voir Appendice II, p. 944.

connoissance. J'ai déja fait Campagne avec M. de VOUTRON[9], qui la commande, & avec CHAVITEAU[10], son premier Pilote : j'ai eu à Quebec pour Disciple M. le Comte de VAUDREUIL[11], son Capitaine en second, & j'ai vécu en Canada avec quelques- 105
uns des Officiers & des Passagers. On nous assûre que nous

9. Gédéon Nicolas, sieur de Voutron (au N.-O. de Rochefort) appartient à une famille anoblie par l'échevinage de La Rochelle au XVI[e] siècle (*Bulletin de la société des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, vol. 12, 1892, p. 7-9) et qui embrassa le protestantisme. À la différence de son père, qui s'expatria, Gédéon abjura après la révocation de l'édit de Nantes et entra dans la Marine royale comme enseigne de vaisseau, le 20 mars 1689. Sa carrière n'y fut guère brillante : promu lieutenant de vaisseau le 1[er] janvier 1696, il n'accéda au grade de capitaine qu'en se retirant du service en 1732, peu avant de mourir à Rochefort, le 8 septembre 1733. Le commandement du *Héros*, en 1705, fut sans doute l'un des premiers qui lui furent confiés. En 1707, montant l'*Indien* pour Saint-Domingue, il se livra, comme la plupart des officiers de l'époque, à des activités commerciales qui lui valurent les foudres de Pontchartrain : interdit le 21 mai 1710, il ne fut rétabli que le 6 novembre suivant. En 1714, il fut désigné pour commander l'*Africain*, armé pour Québec, lorsqu'un premier commandant fut inopinément démonté. Voutron devait conserver ce commandement pour la campagne de 1715 et obtint d'embarquer comme pilotes Chaviteau père et fils (lettre de Pontchartrain du 30 avril 1715 : AN, Colonies B 37, f. 90), mais le départ fut décommandé. En 1716, c'est avec le *François* qu'il fit le voyage de Québec et en 1720, on lui confia le *Chameau* (note rédigée par M. Marc Perrichet). Voir le journal de bord de Voutron, Appendice III, p. 948.

10. Il s'agit vraisemblablement de Guillaume Chaviteau, qu'un placet, adressé au Conseil de Marine par son frère Jacques, le 21 février 1722, présente comme premier pilote « pour la riviere de Quebec », soit le Saint-Laurent (Archives du port de Rochefort, 1 E 99, p. 265-266). Il a dû remplacer son père, lui aussi pilote, lorsque Voutron a jugé ce dernier « vieux et cassé », n'ayant plus « ni la veue ni l'intelligence nette » (Archives du port de Rochefort, 1 E 86, p. 450-451). Guillaume mourut noyé, au cours du naufrage du *Chameau*, en 1725 (renseignements fournis par M. Marc Perrichet).

11. Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil : fils aîné de Philippe de Rigaud de Vaudreuil et de Louise-Élisabeth de Joybert de Soulanges et de Marson ; né à Québec, le 26 septembre 1691, il fait carrière dans la Marine : brevet d'enseigne en pied et de garde-marine en 1698, lieutenant en juin 1705, capitaine en mai 1710, brevet d'enseigne en 1711, lieutenant de vaisseau en juin 1713 ; il sert sur le *François* (1716), sur l'*Éléphant* (1718), sur le *Chameau* (1720 et 1723) et sur le *Dromadaire* (1722 et 1725) ; en 1729, il commande l'*Éléphant*, qui fait naufrage près du cap Brûlé, à quelque cinquante kilomètres de Québec ; en 1730, il est second à bord du *Rubis*, puis à nouveau commandant d'un navire, la *Charente*, en 1735 ; il est nommé capitaine de vaisseau en avril 1738 et il commande l'*Intrépide* en 1747, dans l'escadre attaquée par l'amiral Edward Hawke ; il obtient le titre de chef d'escadre en 1748 et est promu lieutenant général en août 1753 ; il termine sa carrière à Rochefort comme commandant de la Marine ; son décès a probablement lieu en 1763 (voir É. Taillemite, *DBC*, t. III, p. 602-603).

avons un très-bon Equipage, & il n'est point d'Officier de Marine, qui ait plus d'expérience pour la navigation, que nous allons faire, que notre Commandant. Ainsi je ne pouvois rien désirer de mieux, & pour la sûreté du Navire, & pour l'agrément de la Société.

Je suis, &c.

Juillet 1720.

# SECONDE LETTRE.

*Voyage de la Rochelle à Quebec : Quelques Remarques sur cette Navigation, sur le Grand Banc de Terre-neuve, & sur le Fleuve Saint Laurent.*

A Quebec, ce vint-quatre Septembre, 1720.

MADAME,

J'arrivai hier en cette Ville, après quatre-vint-trois jours d'une lente & assez fâcheuse Traversée : nous n'avions pourtant que mille lieuës à faire ; ainsi vous voyez qu'on ne va pas toujours sur Mer *per la via delle Poste*, comme disoit M. l'Abbé de CHOISY[1]. Je n'ai point fait de Journal de ce Voyage, parce que le mal de Mer m'a beaucoup fait souffrir pendant plus d'un mois. Je m'étois flatté d'en être quitte, parce que j'avois déja payé deux fois le tribut[2] ; mais il y a des tempérammens, qui ne peuvent sympathiser avec cet Elément, & le mien est de cette espece. Or, dans l'état, où ce mal nous réduit, il n'est pas possible de faire attention à [48] ce qui se passe sur le Vaisseau. D'ailleurs rien n'est plus stérile qu'une Navigation comme celle-ci ; aussi n'y est-on occupé qu'à examiner d'où vient le Vent, combien on avance, & si l'on est en route : car pendant les deux tiers du chemin, on ne voit que le Ciel & l'Eau. Je vais néanmoins vous marquer ce que ma mémoire me fournira de plus propre à vous amuser pendant un quart-d'heure, pour tenir, autant qu'il m'est possible, la parole, que je vous ai donnée.

1. Soit quelque 4 911 kilomètres. Le texte auquel fait allusion Charlevoix se trouve dans le *Journal du voyage de Siam fait en M. DC. LXXXV. et M. DC. LXXXVI.* (Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687), de François Timoléon, abbé de Choisy : le 27 novembre 1685, un peu avant le départ des envoyés français du Siam, il écrit : « nous aurons audiance de congé ; *e poi in Franza per la via delle poste* » (p. 285).

2. Lors de son premier voyage au Canada, à l'aller, en 1705, et au retour, en 1709.

Nous restâmes en Rade tout le premier de Juillet, & le second nous apareillâmes à la faveur d'un petit soufle du Nord-Est. Les trois premiers jours les Vents furent toujours du bon côté, mais bien foibles, & on s'en consoloit, parce que la Mer étoit belle. Il sembloit qu'elle voulût nous amadoüer, avant que de se montrer dans toute sa mauvaise humeur. Le quatriéme, ou le cinquiéme le Vent tourna & nous mit à la Bouline[3]. La Mer devint grosse, & pendant près de six semaines nous fûmes secoués de la bonne maniere. Les Vents ne faisoient que tourner, mais ils nous prenoient bien plus souvent par devant que par derriere, & nous étions presque toujours au plus près[4].

*Août 1720.*

*Description du grand Banc.*

Le neuviéme d'Août nos Pilotes se croyoient sur le *Grand Banc de Terre-neuve*, & ils ne se trompoient pas de beaucoup. Ils étoient même en regle ; car un bon Pilote doit toujours être un peu de l'Avant de son Vaisseau[5] ; mais depuis le neuf jusqu'au seize, nous ne fîmes presque point de chemin. Ce qu'on appelle le Grand Banc de Terre-neuve, est proprement une Montagne cachée sous les Eaux, environ à six cent lieuës de France du côté de l'Occident. Le Sieur DENYS, duquel nous avons un très-bon Ouvrage sur l'Amérique Septentrionnale, & un Traité fort instructif de la Pêche de la Moruë[6], donne à cette Montagne cent cinquante lieuës d'étenduë du Nord au Sud ; mais,

3. Note de l'auteur : *Aller à la Bouline, c'est prendre le Vent de biais.* « Aller à la Bouline, ou : au plus près du vent », explique A. Jal, consiste à obliquer la voile pour prendre le vent sous un angle étroit. La bouline est un « cordage attaché, par le moyen de branches, à la ralingue latérale d'une voile. Tiré dans la direction de l'avant du navire, il tend à présenter mieux au vent la voile qui est orientée obliquement à la quille » (*Nouveau Glossaire nautique*).

4. Note de l'auteur : *Etre au plus près, c'est quand on pince le Vent, en le prenant de biais, parce qu'il vient presque de devant.* Pour l'explication de la manœuvre, voir note précédente.

5. Note de l'auteur : *C'est-à-dire, se croire plus avancé qu'il n'est.* Par mesure de précaution, les pilotes estimaient être plus avancés que ne l'indiquaient leurs calculs afin d'éviter de toucher terre ou de s'échouer sur des récifs.

6. La morue (*Gadus morhua*), un poisson anacanthinien de la famille des Gadidés, vit dans l'Atlantique Nord et l'océan Arctique, d'où elle émigre par bancs vers le sud pour frayer.

selon les Cartes Marines les plus exactes, son commencement, du côté du Sud, est par les quarante & un dégrez de Latitude Nord, & son extrémité Septentrionnale est par les quarante-neuf dégrez, vint-cinq Minutes[7].

[49] La verité est que ses deux extrémités se terminent tellement en pointe, qu'il est mal aisé d'en marquer exactement les bornes. Sa plus grande largeur, d'Orient en Occident, est d'environ quatre-vint-dix lieuës Marines de France & d'Angleterre, entre les quarante & les quarante-neuf dégrez de Longitude. J'ai oui dire à des Matelots qu'ils y avoient moüillé l'Ancre à cinq brasses ; ce qui est encore contre le Sieur Denys, lequel prétend qu'il n'y en a jamais trouvé moins de vint-cinq. Mais il est certain qu'en plusieurs endroits il y en a plus de soixante. Vers le milieu de sa Longueur, du côté de l'Europe, il forme une espece de Baye, qu'on a nommée *la Fosse* ; & c'est ce qui fait que de deux Navires, qui sont sur la même ligne, & à la vûë l'un de l'autre, l'un trouvera fond, & l'autre ne le trouvera pas[8].

Avant que d'arriver au Grand Banc, on en rencontre un plus petit, qui s'appelle *le Banc Jacquet*[9]. Il est par le travers du milieu de sa longueur : quelques-uns même le font précéder

7. Allusion à la *Description géographique et Historique des costes de l'Amerique septentrionale* (1672) et à l'*Histoire naturelle Des Peupes [sic], des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amerique Septentrionale, & de ses divers Climats* (1672), de Nicolas Denys. Les deux tomes constituent un seul ouvrage. N. Denys situe le grand Banc à « vingt-cinq lieuës ou environ de l'Isle de Terre-Neufve » et il précise que le banc a « environ cent cinquante lieuës d'un bout à l'autre, & quelques cinquantes lieuës en son plus large » (*Histoire naturelle*, p. 30). Voir aussi la description du Grand Banc par Jean de Laet, *Histoire du Nouveau Monde*, p. 38-39.

8. Nicolas Denys : le banc a « en son plus haut vingt-cinq brasses d'eau » (*Histoire naturelle*, p. 30). Les bancs de Terre-Neuve sont formés par une série de hauts fonds situés au sud et au sud-est de l'île, entre 43° et 47° 30′ de latitude nord. La profondeur de l'eau oscille entre 30 et 100 mètres. Ces hauts fonds ont vraisemblablement été formés par les apports des divers courants : le Gulf Stream, au sud, et les courants froids, au nord. Le Grand Banc forme une espèce de plateau presque rectangulaire sous la mer, entre 48° et 54° de longitude est. Son fond varie entre 40 et 90 mètres, mais il comporte des « fosses » qui sont beaucoup plus profondes (voir Ch. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 27-30).

9. Sur la carte qui accompagne le *Voyage fait par ordre du Roi en 1750 et 1751 Dans l'Amerique septentrionale* (Paris, Imprimerie royale, 1753), de Joseph-Bernard de Chabert, le Banc Jaquet se trouve à l'est du Grand Banc, plus précisément entre 50° 15′ et 51° de longitude, et 44° 30′ et 45° 40′ de latitude.

d'un autre, auquel ils donnent la figure d'un Cône : mais j'ai vû des Pilotes, qui des trois n'en font qu'un, & se tirent des objections, qu'on leur fait, en disant, qu'il y a sur le Grand Banc des cavités, dont la profondeur a trompé ceux, qui n'en distinguent trois, que pour n'avoir pas filé assez de Cable. Quoiqu'il en soit de la grandeur & de la figure de cette Montagne, dont il n'est pas possible d'être instruit au juste, on y trouve une quantité prodigieuse de Coquillages, & plusieurs espéces de Poissons de toutes grandeurs ; la plûpart servent de nourriture ordinaire aux Moruës, dont le nombre semble égaler celui des Grains de Sable, qui couvrent le Banc. Depuis plus de deux siécles on en charge tous les ans deux à trois cent Navires, & il n'y paroît presque point[10]. On ne feroit pourtant pas mal de discontinuer de tems en tems cette Pêche, d'autant plus que le Golphe de Saint Laurent, le Fleuve même, pendant plus de soixante lieuës, les Côtes de l'Acadie[11], celles de l'Isle Royale[12] & de Terre-neuve, ne sont guéres moins fournies de ce Poisson, que le Grand Banc. Ce sont là, Madame, de vraies Mines, qui valent mieux, & demandent beaucoup moins de frais, que celles du Perou & du Méxique.

88 B que *celle* du

10. Dès 1504, pense-t-on, des pêcheurs portugais fréquentaient les bancs de l'île de Terre-Neuve, rangée en 1497 par Giovanni Cabotto, un Vénitien au service du roi d'Angleterre Henry VII, puis par Cortereal, en 1501. Les pêcheurs français se seraient intéressés à leur tour à la région, car la morue de Terre-Neuve se vendait sur les marchés de Bréhat et de Rouen en 1508 et 1510. Si l'on se fie au témoignage de Pierre Grignon, la zone de pêche était connue des Bretons depuis 1504. À l'époque où Jacques Cartier entreprit ses explorations, des navires normands, basques et bretons venaient chaque année pêcher sur les bancs de Terre-Neuve. Voir Cartier, *Relations*, p. 13-14 ; Ch. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 215-229 ; G.-B. Ramusio, *Discorso d'un gran Capitano di mare Francese del luoco di Dieppa*, dans *Navigationi et viaggi*, dans *Terzo Volume delle navigationi e viaggi [...]*, Venise, Imprimerie des Giunti, 1561, f. 423 ; A. Ronsin, *Découverte et baptême de l'Amérique*, p.71-72.

11. La « Carte de la partie Orientale de la Nouvelle France ou Canada », de Nicolas Bellin, qui accompagne l'*Histoire et description générale* (t. I), signale la présence de plusieurs « Bancs d'Acadie où l'on fait la Pêche » : Banc du Cap de Sable, Banc de la Heve, Banc de Sincembre et bancs de la Baye des Isles.

12. La même carte signale l'existence des « Bancs Craus » au sud-est de l'île Royale, aujourd'hui île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse (voir *infra*, p. 188, n. 66).

*Causes des Vents & des Brumes, qui y regnent.*

Nous eûmes beaucoup à souffrir tout le tems, que les Vents contraires nous retinrent sur les Frontieres du Royaume des [50] Moruës ; car c'est bien le plus désagréable & le plus incommode Parage de tout l'Océan. Le Soleil ne s'y montre presque jamais, & la plûpart du tems l'air y est couvert d'une Brume froide & épaisse, qui fait connoître les approches du Banc, de maniere à ne s'y pas méprendre. Quelle pourroit être la cause d'un Phénomene si marqué & si constant ! Seroit-ce le Voisinage des Terres & des Forêts, qui les couvrent ? Mais outre que le *Cap de Raze*, qui est la Terre la plus proche du Grand Banc, en est éloigné de trente-cinq lieuës[13], la même chose n'arrive point de tous les autres côtés de l'Isle ; & de plus, l'Isle de Terre-neuve n'est embrumée, que du côté du Grand Banc : par-tout ailleurs ses Côtes joüissent d'un air pur, & d'un Ciel serein. Il est donc vraisemblable que c'est la proximité du Grand Banc, qui cause les Brouillards, dont le Cap de Raze est ordinairement enveloppé, & il en faut chercher la cause sur le Banc même. Or voici sur cela ma conjecture, que je soumets à la décision des Sçavans.

Je commence par observer que nous avons un autre signe de l'approche du Grand Banc : c'est que sur toutes ses extrémités, qu'on appelle communément ses *Ecorres*[14], la Mer est toujours glapissante, & les Vents impétueux. Ne pourroit-on point regarder cela comme la cause des Broüillards, qui y regnent, & dire que l'agitation de l'Eau, dont le fond est mêlé de Sable & de Vases, épaissit l'Air & l'engraisse[15], & que le Soleil n'en attire que des Vapeurs grossieres, qu'il ne peut jamais bien résoudre ? On me demandera d'où vient cette agitation de la Mer

13. Soit quelque 172 kilomètres du Cap de Raze : voir *infra*, p. 182, n. 46.

14. « Ecore est une escarpe ou un précipice sur le bord de la mer, ou à l'extrémité d'un banc ou d'une basse » (Georges Guillet de Saint-Georges, troisième partie des *Arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, 1678, cité par A. Jal, *Glossaire nautique*). Plus succinct, Joseph-Bernard de Chabert écrit qu'on « nomme *acore* l'extrémité des bancs » (*op. cit.*, p. 33).

15. Expression absente chez Jal, qui signale toutefois que le substantif *vent* entre dans un tel nombre d'expressions qu'il a dû renoncer à les recenser. Dans son « Journal de navigation », Antoine-Joseph Pernety emploie l'expression « tems engraissé » et explique : « ou tems gras, et un ciel nébuleux, ou un horizon chargé » (BN, ms. fr. 19 033, f. 1).

sur les Ecorres du Grand Banc, tandis que par-tout ailleurs, & sur le Banc même, il regne un calme profond ? La voici, si je ne me trompe. On éprouve tous les jours dans ces Parages des Courans, qui portent tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. La Mer irrégulierement poussée par ces Courans, & heurtant avec impétuosité contre les bords du Banc, qui sont presque partout à pic, en est repoussée avec la même violence, ce qui cause l'agitation, qu'on y remarque[16].

Que si la même chose n'arrive point aux approches de tous les Hautsfonds, c'est que tous n'ont pas une aussi grande étenduë, que celui-ci ; qu'il n'y a point de Courans aux environs, qu'ils n'y sont pas si forts, ou qu'ils ne s'y croisent pas, [51] qu'ils ne rencontrent pas des bords aussi roides, & n'en sont point repoussés avec autant de force. Il est certain d'ailleurs, comme je l'ai déja observé d'après les Marins, que l'agitation de la Mer, & les Vases, qu'elle remuë, contribuent beaucoup à épaissir l'Air, & à *engraisser* les Vents ; mais que ces Vents, quand ils n'ont point d'autre cause, ne s'étendent pas bien loin, & que sur le Grand Banc, à quelque distance des Bords, on est tranquille comme dans une Rade, à moins d'un Vent forcé, qui vienne d'ailleurs.

*Tempête.*

Ce fut un Vendredi, seiziéme d'Août, à sept heures du soir, que nous nous trouvâmes sur le Grand Banc, par soixante & quinze Brasses d'eau. Arriver au Grand Banc, cela s'appelle *bancquer* ; en sortir, c'est *débancquer* ; ce sont deux mots, dont la Péche des Moruës a enrichi notre Langue[17]. C'est la coûtume, quand on a trouvé fond, de crier : *Vive le Roi*, & on le fit de bon cœur. Notre Equipage soupiroit après la Moruë fraîche, mais le Soleil étoit couché, le Vent étoit bon, & on jugea à propos d'en profiter. Vers les onze heures du soir, Vent forcé de Sud-Est,

16. Les brouillards, fréquents, proviennent sans doute de la rencontre des courants d'eau froide en provenance du nord et des courants d'eau chaude du Gulf Stream (voir Ch. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 10).

17. Le « mot se dit en parlant d'un navire qui va pêcher la moruë sur le grand Banc, & on l'appelle, un Banqué. On dit aussi qu'on est banqué ou débanqué, pour dire qu'on est sur le grand Banc, ou hors du grand Banc » (N. Aubin, *Dictionnaire de Marine*). Champlain emploie l'expression dans ses *Voyages*, 1613 (dans *Works*, t. II, p. 160).

lequel, avec la seule *Miséne*[18], nous auroit fait faire trois lieuës par heure. S'il n'y avoit eu que cela, en serrant, comme on fit dans la minute, toutes les autres Voiles[19], nous n'aurions pas été à plaindre ; mais il survint une Pluïe si abondante, qu'on auroit dit que toutes les Cataractes du Ciel étoient ouvertes. Ce qu'il y eut de pis, c'est que le tonnerre commença par où il finit ordinairement ; il tomba si près de nous, que le Gouvernail en fut engourdi[20], & que tous les Matelots, qui faisoient la Manœuvre, en ressentirent le contre-coup. Il redoubla ensuite, & cent Piéces de Canon n'auroient pas fait plus de bruit. On ne s'entendoit point ; un coup n'attendoit pas l'autre ; on ne se voyoit point au milieu des Eclairs, parce qu'on en étoit ébloui. Enfin pendant une heure & demie, il sembloit que nous étions à la Tranchée ; le Cœur battoit aux plus intrépides ; car le Tonnerre restoit toujours sur notre tête, & s'il étoit tombé une seconde fois, nous aurions pû aller servir de pâture aux Moruës, aux dépens desquelles nous avions compté de faire bientôt bonne chere. Castor ou Pollux, car je ne sçai lequel des deux étoit en faction, sous le nom de *Feu Saint Elme*[21], nous avoit bien avertis de tout ce fra[52]cas, & sans cela, nous aurions bien pû être surpris, & tourner sous Voiles.

18. « C'est la voile qui est entre le beaupré & la grande voile du grand mât d'un navire » (Richelet, 1680).

19. « Plier une voile et l'attacher avec des cordelettes, c'est la Serrer » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

20. « ENGOURDIR. v. act. Oster la liberté du mouvement de quelque membre » (Furetière, 1690). Furetière et les auteurs du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) affirment que le verbe « se dit figurément des choses spirituelles », mais ils ne précisent pas si le verbe est usité dans le cas des objets. L'expression ne figure dans aucun dictionnaire des termes de marine.

21. Note de l'auteur : *On ne manque guéres de voir ces Feux sur les Vergues, à l'approche d'une Tempête.* Différents noms étaient donnés au phénomène : « Bien souvent avant que la tourmente ne soit accoisée, il paroist de nuict sur le haut du vaisseau, au mast, à la cage ou hune, & parmy les cordages des flammes de feu innocent & volage, grandement lumineux, & ce jusques au nombre de trois, que les Mariniers nomment, *Sainct Nicolas, Saincte Claire, Saincte Helene*, [...] les Portugais l'appellent *corpo santo di Peter* [...], les Castillans *San Elmo*, les Italiens la *disiata luce S. Hermo.* [...] Les Anciens les nommoient quand il y en avoit deux Castor & Pollux, & les estimoient bon presage » (E. Cleirac, *Us et Coustumes de la mer*, p. 28). Pour sa part, A. Jal explique : « phénomène électrique, connu des marins de l'antiquité, qui avaient donné à cette double aigrette lumineuse le nom des jumeaux Castor et Pollux » (*Glossaire nautique*).

Au bout d'une heure & demie, la Pluye cessa, le Tonnerre ne grondoit plus que de loin, & les Eclairs n'étoient plus que de foibles lueurs à l'Horison. Le Vent étoit toujours bon, & n'étoit plus si brutal, & la Mer paroissoit unie comme une Glace. Chacun alors voulut aller se coucher, mais tous les Lits étoient inondés, la Pluye ayant pénétré par les fentes les plus imperceptibles, ce qui est inévitable, quand le Vaisseau est fort agité. On fit comme on put, & on se trouva encore très-heureux d'en être quitte à si bon marché. Tout ce qui est violent ne dure point, sur-tout le Vent de Sud-Est, au moins dans ces Mers. Il n'est constant, que lorsqu'il se fortifie peu à peu, & souvent il finit par une Tempête. Le Calme revint avec le jour ; nous n'avançions pas, mais nous nous désennuyâmes en pêchant.

*Des Moruës, & de la Pêche de ce Poisson.*

Tout est bon dans la Moruë, quand elle est fraîche ; elle ne perd même rien de sa bonté, & elle devient un peu plus ferme, quand elle a été deux jours dans le Sel ; mais ce sont les Pêcheurs seuls, qui en mangent ce qu'elle a de plus excellent, c'est-à-dire, la Tête, la Langue, & le Foye, qui délayé dans l'Huile & le Vinaigre, avec un peu de Poivre, lui fait une Sausse exquise. Pour conserver tout cela, il faudroit trop de Sel : ainsi on jette à la Mer tout ce qu'on n'en peut pas consommer dans le tems de la Pêche[22]. La plus grande Moruë, que j'aye vûë, n'avoit pas trois pieds : cependant celles du Grand Banc sont les plus fortes : mais il n'y a peut-être point d'Animal, qui, à proportion de sa grandeur, ait la Gueule plus large, ni qui soit plus vorace. On trouve de tout dans le Corps de ce Poisson, jusqu'à des têts de Pots cassés[23], du Fer, & du Verre. On s'étoit imaginé qu'il digeroit tout cela, mais on est revenu de cette erreur, qui n'étoit fondée que sur ce qu'on lui avoit trouvé des morceaux de Fer à moitié usés. On est persuadé aujourd'hui que le *Gau* ; c'est le nom, que les Pêcheurs ont donné à l'Estomach de la Moruë, se retourne comme une Poche, & que

22. « Malgré les Puristes on dira consommes, non consumes en fait de vivres du moins » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

23. « *Teste de pot cassé*. C'est quelque partie de pot de terre, qui est cassée » (Richelet, 1680).

ce Poisson se décharge, en le retournant, de tout ce qui l'incommode[24].

On appelle en Hollande *Cabeliau*, une sorte de Moruë, qui se pêche dans la Manche & dans quelques autres endroits, & qui ne differe des Moruës de l'Amérique, que par [53]ce qu'elle est plus petite[25]. On se contente de saler celle du Grand Banc, & c'est ce qu'on appelle *Moruë Blanche*, & plus communément, *Moruë Verte*. M. DENYS dit à cette occasion qu'il a vû faire en Canada d'aussi beau Sel, que celui, qu'on y porte de Brouage, mais qu'après qu'on en eut fait l'essai dans des Marais creusés exprès, on les reboucha[26]. Ceux, qui ont le plus crié que ce Pays n'étoit bon à rien, ont été plus d'une fois ceux mêmes, qui ont empêché qu'on n'en retirât aucun avantage.

La Moruë séche, ou la Merluche ne se peut faire que sur les Côtes : cela demande de grands soins, & beaucoup d'expérience. M. Denys, qui convient que tous ceux, qu'il a vû faire ce Commerce en Acadie, s'y sont ruinés, prouve parfaitement, & rend très-sensible qu'on a eu tort d'en conclure que la Moruë n'y est pas abondante. Mais il prétend que pour y faire la Pêche avec succès, il faut que les Pêcheurs soient établis dans le Pays ; & voici quel est son raisonnement. Toute Saison n'est pas propre pour cette Pêche ; on ne la peut faire que depuis le commencement du Mois de Mai jusqu'à la fin du Mois d'Août. Or si vous faites venir des Matelots de France, ou vous les payerez pour toute l'année, & les frais absorberont les profits, ou vous ne les payerez que pendant la Pêche, & ils n'y trouveront pas leur compte. Car de dire qu'on les employera le reste du tems à scier des Planches, & à couper du Bois, c'est une erreur ;

24. « Comme la moluë est gourmande, aussi-a-[t-]elle la propriété de revirer son estomac, que les pescheurs appellent gau, & quand elle a quelque chose dedans qui l'incommode elle le fait revenir à la gueule, comme qui tourneroit sa pochette, & puis la remettre & par ce moyen jette tout ce qu'elle ne peut digerer ou qui l'incommode » (N. Denys, *Histoire naturelle*, p. 180-181).

25. « CABILLAUD. n. m. (XIII[e] s. *cabillaut* ; du néerl. *Kabeljau*). Nom vulgaire de la morue fraîche. On dit aussi CABELIAU » (Robert, 1977).

26. Voir N. Denys, *Histoire naturelle*, p. 27-54. Nous n'avons pas trouvé l'allusion à des marais salins dans le texte. Nicolas Denys signale que les patrons des navires de pêche s'approvisionnaient en sel au départ, à « Brouage, Oleron, Ré, ou Bretagne » (*ibid.*, t. II, p. 34). L'expression *morue verte* désigne encore le poisson salé, mais non séché.

ils n'y gagneront certainement pas ce qu'ils dépenseront ; ainsi, ou il faudra qu'ils ruinent l'Entrepreneur, ou ils mourront de faim.

Mais s'ils sont Habitans, on en sera mieux, servi & il ne tiendra qu'à eux d'être à leur aise. On connoîtra les bons Ouvriers ; ils prendront leur tems pour la Pêche, ils choisiront les bons endroits, ils gagneront beaucoup pendant quatre mois, & le reste de l'année ils travailleront pour eux dans leurs Habitations[27]. Si on s'y étoit pris de cette sorte il y a cent cinquante ans, l'Acadie seroit devenuë une des plus puissantes Colonies de l'Amérique. Car tandis qu'on publioit en France, avec une sorte d'affectation, qu'il n'étoit pas possible d'y rien faire, elle enrichissoit la Nouvelle Angleterre par la seule Pêche, quoique les Anglois n'y eussent pas tous les avantages, que nous y pouvions avoir.

[54]Quand on est sorti du Grand Banc, on en rencontre plusieurs autres plus petits, & tous presque également poissonneux. La Moruë n'est pas même le seul Poisson, qu'on trouve dans cette Mer. On y voit à la verité peu de Requins[28], point du tout de Dorades[29], de Bonites[30], ni de tous ces autres Poissons, qui demandent des Mers plus chaudes : mais en récompense elle est remplie de Baleines[31], de Soufleurs[32], d'Espadons[33], de Marsoüins[34], de Flettans[35], & de quantité d'autres de moindre

250 B de *Requiems*, point

27. Voir N. Denys, *op. cit.*, p. 243-252.

28. Voir *infra*, p. 362, n. 30 et 31.

29. La dorade (*Chrysophrys*) est un poisson acanthoptérygien de la famille des Sparidés qui vit au fond des mers chaudes et qui se nourrit de crustacés, de mollusques et de poissons.

30. La bonite, une variété de thon (*Thunnus*), est un poisson acanthoptérygien de la famille des Scombridés.

31. Le terme peut désigner plusieurs cétacés : la baleine, le cachalot, le rorqual, etc.

32. « Ancien nom des cétacés (cachalots ; dauphins) » (Robert, 1987). Voir R. Ouellet dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 588, n. 321.

33. Sans doute Charlevoix confond-il l'orque épaulard et l'espadon. Voir n. 36.

34. Voir *infra*, p. 352-353, n. 58, 59 et 60.

35. Voir n. 37.

valeur. Nous y avons eu plus d'une fois le plaisir du Combat de la Baleine contre l'Espadon, & rien n'est plus amusant. L'Espadon est de la grosseur d'une Vache, long de sept à huit pieds, & son Corps va toujours en rétrécissant vers la queuë. Son nom vient de son arme, espece d'Espadon long de trois pieds, & large de quatre doigts. Il est posé sur son nez, & de chaque côté il a une suite de Dents de la longueur d'un pouce, rangées dans une distance égale les unes des autres. Ce Poisson se met à toute sauce, & c'est un excellent manger. Sa Tête est plus délicate, que celle du Veau, plus grosse & plus quarrée. Il a les yeux extrémement gros.

*Combat de la Baleine & de l'Espadon.*

Jamais la Baleine & l'Espadon ne se rencontrent, qu'ils ne se battent, & c'est, dit-on, celui-ci, qui est toujours l'Agresseur. Quelquefois deux Espadons se joignent contre une Baleine, & alors la partie n'est pas égale. La Baleine n'a pour Arme offensive & défensive, que sa Queuë : pour s'en servir contre son Ennemi, elle plonge la Tête, & si elle peut frapper l'Espadon, elle l'assomme d'un coup de la Queuë, mais il est fort adroit à l'esquiver, & aussi-tôt il fond sur la Baleine, & lui enfonce son Arme dans le Dos. Le plus souvent il ne la perce pas jusqu'au fond du Lard, & ne lui fait pas grand mal. Quand elle le peut voir s'élancer pour la Frapper, elle plonge, mais l'Espadon la poursuit dans l'Eau, & l'oblige à se remontrer. Alors le Combat recommence, & dure jusqu'à ce que l'Espadon perde de vûë la Baleine, qui bat toujours en retraite, & qui nâge mieux que lui à fleur d'eau[36].

36. Ce combat, qui impressionnait les voyageurs, est presque devenu un leitmotiv des récits de voyages : Richard Hawkins en décrit un en 1593 (*The Observations of Sir Richard Hawkins*, 1622, p. 45), Chrestien Leclercq en 1691 (*Nouvelle Relation de la Gaspesie*, p. 493-494), Louis Hennepin en 1697 (*Nouvelle Decouverte*) et Lahontan en 1703 (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 261). Toutefois, l'espadon n'attaque pas la baleine. L'agresseur de celle-ci ne peut être que l'orque épaulard (*Orcinus orca*), un mammifère cétacé de la famille des Odontocètes, à peau noire, tachée de blanc, à nageoire dorsale haute et pointue. Sur cette question, voir R. Ouellet dans Lahontan, *op. cit.*, t. I, p. 261, n. 25.

*Du Flettan.*

Le *Flettan* est comme une grande Plie : il paroît que ce qu'on appelle *Flet*, est son diminutif[37]. Il est gris sur le Dos & blanc sous le Ventre. Sa longueur est ordinairement de quatre à cinq pieds, sa largeur au moins de deux, & il en a un d'épaisseur. Il a la Tête fort grosse ; tout en est exquis & [55] fort tendre : on tire des Os un Suc, qui vaut mieux que la moële la plus fine. Ses yeux, qui sont presque aussi gros que ceux de l'Espadon, & les bords des deux côtés, qu'on appelle *Relingues*[38], sont des morceaux très-délicats. On jette tout le Corps à la Mer pour engraisser les Moruës, dont le Flettan est le plus dangereux ennemi, & qui ne fait qu'un repas de trois de ces Poissons. Je ne vous dirai rien, Madame, de toutes les especes d'Oiseaux, qui vivent sur ces Mers, & qui n'y subsistent, que de la Pêche, car tous sont Pêcheurs. Bien des Voyageurs en ont parlé, & ils n'en ont rien dit, qui mérite qu'on s'y arrête.

Le dix-huit, bon vent : nous croyons que les Vents nous ont porté un peu trop au Sud, & nous faisons l'Ouest-Nord-Ouest, pour nous remettre dans notre latitude. C'est que depuis dix ou douze jours nous n'avons point vû le Soleil, & que par conséquent nous n'avons pû prendre hauteur[39]. Cela arrive assez souvent, & c'est ce qui fait le plus grand danger de cette navigation. Vers les huit heures du matin on apperçoit un petit Bâtiment, qui sembloit venir à nous, on va au-devant, & quand il est proche, on lui demande par quelle latitude nous sommes ? C'étoit un Anglois, & le Capitaine répondit dans sa Langue : on crut entendre que nous étions par les 45 dégrés. Il n'y avoit pourtant pas trop à s'y fier, car il pouvoit être dans la même erreur que nous. Cependant on se rassûre, & comme le Vent continuoit à être bon, on se flatte, s'il ne change point, d'avoir passé le Golphe dans deux jours.

37. « FLET. s. m. Petit poisson de mer fort plat comme une limande » (Furetière, 1690). Le flétan est un poisson plat des mers froides, de la famille des Pleuronectidés, qui peut atteindre trois mètres.

38. Diéreville observe lui aussi que ce sont les « bords des côtez [du flétan] que les Pêcheurs appellent les Ralingues » (*Relation du Voyage du Port Royal*, p. 42). L'orthographe *relingue* semble être particulière au *Journal*.

39. Prendre hauteur : relever la latitude. La hauteur est la « quantité (mesurée par un arc de grand cercle) dont un astre est élevé au-dessus de l'horizon » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

*Erreur des Pilotes, & le danger, où elle met le Vaisseau.*

Vers les quatre heures du soir le Vent tomba, & nous en fûmes consternés ; c'étoit cependant notre salut. À onze heures de nuit l'Horison parut fort noir devant nous, quoique par-tout ailleurs le Ciel fût très-serein. Les Matelots de quart[40] ne balancerent point à dire que c'étoit la Terre. L'Officier se mocqua d'eux, mais comme il les vit persister dans leur sentiment, il commença à croire qu'ils pouvoient bien avoir raison. Par bonheur il faisoit si peu de vent qu'à peine le Navire gouvernoit ; ainsi il espera que le jour viendroit avant qu'on approchât cette Terre de trop près. À mi[56]nuit le quart changea. Les Matelots, qui succederent aux Premiers, furent d'abord de leur avis ; mais leur Officier entreprit de leur prouver par de bonnes raisons que la Terre ne devoit point être là, & que ce qu'ils voyoient, étoit une Brume, qui se dissiperoit avec l'Aurore. Il ne les persuada point, & ils s'obstinerent à soûtenir que le Ciel étoit trop pur, pour être embrûmé de ce côté-là, s'il n'y avoit point de Terre.

Au point du jour, ils se mettent tous à crier qu'ils voyent la Terre. L'Officier, sans daigner même y regarder, leve les épaules, & quatre heures sonnant, il va se coucher, en disant qu'à son réveil il trouvera cette prétenduë Terre fonduë. Son Successeur, qui étoit le Comte de Vaudreuil[41], plus circonspect, commence par faire serrer quelques Voiles, & ne fut pas lontems sans s'appercevoir que cette précaution étoit nécessaire. Dès que le jour parut, on vit l'Horison presque tout bordé de Terres, & on découvrit un petit Navire Anglois mouillé à deux portées de Canon de nous. M. de VOUTRON[42], qui en fut averti, fit aussi-tôt appeller l'Officier incrédule, qu'on eut bien de la peine à faire sortir de sa Chambre, d'où il protestoit que nous ne pouvions pas avoir une Terre si près de

40. Note de l'auteur : *L'Equipage d'un Vaisseau est partagé en quatre Bandes, dont chacune est en Faction pendant quatre heures. C'est ce qu'on appelle* faire le Quart. *Chaque Bande est commandée par un Officier.* Faire le quart, « c'est être de service pendant un quart ». Le « quart » est « la garde du bâtiment, pendant un espace de temps que l'usage a rendu variable. Autrefois ce temps était de six heures, quart de la journée » (A. Jal, *op. cit.*).

41. Voir *supra*, p. 167, n. 11.

42. Voir *supra*, p. 167, n. 9.

nous. Il vint cependant après deux ou trois semonces, & à la vûë du danger, que son entêtement nous avoit fait courir, il fut saisi d'étonnement. C'est pourtant le plus habile Homme de France pour naviguer sur ces Mers, mais trop d'habileté nuit quelquefois, quand on s'y fie plus que de raison.

Cependant, Madame, si le Vent n'étoit point tombé la veille à quatre heures du soir, nous nous serions perdus dans la nuit ; car nous courions à pleines Voiles sur des Brisans[43], dont il ne nous auroit pas été possible de nous tirer. L'embarras étoit de sçavoir où nous étions. Ce qu'il y avoit de certain, c'est que la veille nous n'étions point par les quarante-cinq dégrez. Mais étions-nous plus au Nord, ou plus au Sud ? C'est sur quoi les sentimens furent partagés. Un de nos Officiers assûra que la Terre, qui paroissoit devant nous, étoit l'Acadie ; qu'il y avoit fait un voyage, & qu'il la reconnoissoit : un autre soûtint que c'étoit les *Isles de Saint Pierre*[44]. Mais quelle apparence, lui dit-on, que nous soyions si avancés ? Il n'y a pas encore vint-quatre heures que nous [57] étions sur le Grand Banc, & il y a plus de cent lieuës du Grand Banc aux Isles de Saint Pierre. Le Pilote Chaviteau[45] prétendit que c'étoit le *Cap de Raze*[46]. Qu'il y ait de l'erreur dans notre Estime, dit-il, cela n'est plus douteux, & il ne faut pas s'en étonner, vû qu'il n'est pas possible de se regler sur des Courants, qu'on ne connoît pas, & qui varient sans cesse, & que la hauteur nous a manqué pour nous redresser. Mais il est hors de toute vraisemblance que nous puissions être ni sur les Côtes de l'Acadie, ni aux Isles de *Saint* Pierre[47].

---

43. « Roches à fleur d'eau, bancs de sable ou élévation de terre sur lesquels la mer vient se briser en écumant, avec un bruit qu'on entend de plus ou moins loin » (A. Jal, *op. cit.*).

44. L'archipel français de Saint-Pierre et Miquelon.

45. Voir *supra*, p. 167, n. 10.

46. Cap de Razo, sur la carte de 1612, qui accompagne les *Voyages* de Champlain (dans *Works*, t. I, planche LXXXI), puis Cap de Raze, sur celle de 1632 (*ibid.*, t. III, planche X). Aujourd'hui Cape Race, qui forme la pointe sud-est de l'île de Terre-Neuve.

47. Note de l'auteur : *En 1725 le même Chaviteau se trompa dans son Estime d'une maniere bien plus funeste. Il étoit encore Pilote du Roi sur* le Chameau, *& ayant été plusieurs jours sans prendre hauteur, la nuit* [B du 25 d'Août] du 27 d'Août ce Navire se brisa sur un Rocher, près de Louysbourg, dans l'Isle Royale, & personne ne se sauva. On trouva sur les Journaux des Pilotes qu'ils s'en croyoient encore à 70 lieuës. Le navire a « pery à 3. lieues de louisbourg la nuit du 27. au

Son raisonnement nous parut juste, nous aurions néanmoins bien désiré qu'il se fût trompé, car nous comprenions combien il étoit fâcheux d'être affalés[48] sous le Cap de Raze. Dans cette incertitude on prit le parti d'aller consulter le Capitaine du Navire Anglois, que nous avions devant nous, & Chaviteau en reçut l'ordre. A son retour il nous rapporta que les Anglois avoient été aussi surpris que nous, de se trouver dans cette Baye, mais avec cette difference, que c'étoit là, où ils avoient affaire : que le Cap de Raze étoit devant nous, le *Cap de Brolle* par notre travers[49], dix lieuës au-dessous ; que du milieu de ces Brisants, sur lesquels nous avions couru risque de nous perdre, il sortoit une Riviere, à l'entrée de laquelle il y avoit une Bourgade Angloise, où le petit Navire alloit porter des Provisions[50].

28. aoust [1725] par un coup de vent du Sud-Est tres violent », lit-on dans une dépêche du ministre de la Marine datée du 21 octobre 1725 (AN, Colonies $f^3$ 2, f. 454). Si l'on se fie aux chiffres avancés par Vaudreuil et Bégon, quelque 316 personnes seraient mortes dans le naufrage (AN, Colonies B 48, f. 912). Selon Placide Gaudet, le vaisseau se brisa sur un rocher couvert, nommé « Roche sous l'eau », ou « Chameau Rock », situé à « huit milles environ au nord de Louisbourg » (*BRH*, vol. 9, n° 7, juillet 1903, p. 193-194). Voir les pièces publiées par P. Gaudet (*BRH*, n$^{os}$ 7 et 8, juillet et août 1903) et la lettre de Bigot de La Mothe, l'intendant de Nantes, datée du 14 décembre 1725 (AN, Marine $B^3$ 303, f. 454-455).

48. A. Jal : « quand le courant, le vent ou la négligence de celui qui le gouverne, porte un navire hors de la direction de sa route, on dit que ce navire est affalé, qu'il s'est laissé affaler » (*Glossaire nautique*). Cependant Charlevoix signale à la page précédente que le vent est tombé. Sans doute donne-t-il au verbe le sens attesté par Furetière : « AFFALÉ. adj. masc. Terme de Marine, qui se dit d'un vaisseau qui est arresté sur la coste, qui ne peut s'élever, ni courir au large par trop, ou trop peu de vent » (1690).

49. Aujourd'hui Cape Broyle, à quelque cinquante kilomètres au nord-est de Cape Race.

50. Faute de précisions de la part de Charlevoix, il est difficile de situer l'endroit où *le Chameau* est affalé. Trois baies de la péninsule d'Avalon (Terre-Neuve) paraissent correspondre à la description de Charlevoix. En premier, Renews Harbour, qui sert d'embouchure à un cours d'eau, où se trouve un port de pêcheurs, Renews, et dont l'entrée contient des récifs : Shag Rock, Anchor Rock et Renews Rock. Plus au sud, on trouve Seal Cove, où se déverse un petit cours d'eau et où est bâti un village, Cappahagden. La côte est aussi hérissée de brisants. Enfin, au nord de Renews Harbour, se trouve Fermeuse Harbour, qui présente des caractéristiques semblables aux deux autres lieux : des bourgs, Port Kirwan, à l'entrée, Fermeuse, au fond, s'y sont développés, des brisants rendent la côte dangereuse et de petits cours d'eau se déversent dans la mer.

Il y a quinze ans qu'il nous arriva dans ce même Parage une aventure fort singuliere, & qui nous fit courir un aussi grand risque peut être que celui, dont je viens de vous entretenir. C'étoit peu de jours après la Notre-Dame d'Août[51], & nous avions essuyé jusques-là d'assez grandes chaleurs. Un matin, en nous levant, nous fûmes saisis d'un froid, qui fit recourir tout le monde à ses Habits d'Hyver. Nous ne pouvions comprendre d'où cela venoit, le tems étant fort beau, & le vent ne venant point du Nord. Enfin, le troisiéme jour à quatre heures du matin un Matelot se mit à crier de toute sa force *au Lof*, c'est-à-dire, mettez le Gouvernail à venir au Vent[52]. Il fut obéi, & un moment après on apperçut une Glace énorme, qui rasoit le Vaisseau, & contre laquelle il se seroit brisé, [58] si le Matelot n'avoit pas eu des yeux marins, car à peine y voyoit-on, & si le Timonnier eût été moins prompt à changer son Gouvernail.

Je n'ai point vû, Madame, cette Glace, car je n'étois point levé ; mais tous ceux, qui étoient alors sur le Pont, nous assûrerent qu'elle paroissoit aussi haute que les Tours de Notre-Dame de Paris, & qu'elle passoit du moins de beaucoup les Mâts du Navire. J'ai souvent vû soûtenir que cela étoit impossible, parce qu'il eût fallu qu'elle eût été prodigieusement profonde pour s'élever si haut au-dessus de la Mer, & qu'il n'est pas possible qu'il se forme une Glace de cette hauteur. À cela je réponds en premier lieu, que pour nier le fait, il faut donner le démenti à bien du Monde, car ce n'est pas la premiere fois que l'on a vû en Mer de ces Ecueils flottans[53]. La Mere de l'INCARNATION faisant la même route que nous, courut le même danger en plein jour : la Glace, qui pensa la faire perir, faute de vent pour l'éviter, fut apperçuë de tout l'Equipage & jugée beaucoup plus grande encore, que celle que nous ren-

51. L'Assomption, célébrée le 15 août.

52. Le lof est le côté du navire frappé par le vent : aller ou venir au lof est manœuvrer de façon à faire venir le navire au vent (voir A. Jal, *Glossaire nautique*).

53. La comparaison avec les tours de Notre-Dame, hautes de 69 mètres, se trouve déjà dans la *Relation* de 1616 de Pierre Biard (*JR*, vol. 3, p. 180). Le passage, au printemps, paraît effectivement risqué, à cause de ces « montagnes de crystal », pour reprendre une métaphore de Paul Lejeune (*Relation* de 1632, *JR*, vol. 5, p. 16) et de la sœur Chauson (ACJ, Vanves, carton Canada 16 (1), p. 2).

contrâmes. Elle ajoûte que l'on donna l'Absolution Générale, comme on fait dans les plus grands perils[54].

Il est certain en second lieu que dans la Baye d'Hudson il y a de ces Glaces formées par la chûte des Torrents, qui tombent du haut des Montagnes, & qui se détachent avec un grand fracas pendant l'Eté, & sont ensuite portées par les Courants de côté & d'autre. Le Sieur JÉRÉMIE, qui a passé plusieurs années dans cette Baye, dit qu'il a eu la curiosité de faire sonder au pied d'une de ces Glaces, qui étoit échoüée, & qu'on fila cent brasses de ligne, sans trouver le fond[55]. Je reviens à notre aventure.

*Du Cap de Raze.*

Le Cap de Raze, Madame, est la Pointe du Sud-Est de l'Isle de Terre-neuve : il est situé par les quarante-six dégrez, & environ trente minutes de Latitude-Nord[56]. La Côte court de-là cent lieuës à l'Ouest, prenant un peu du Nord, & se termine au *Cap de Raye*, qui est par les quarante-sept dégrez[57]. Presque à moitié chemin est la Grande Baye de *Plaisance*[58], qui forme un

54. L'iceberg qui menaça le navire sur lequel Marie Guyart (1599-1662) voyageait était grand « comme une Ville escarpée, & munie de ses défenses. Il y avoit des avances qui paroissoient comme des Tours : Les Glaçons s'étoient tellement accumulez audessus qu'on les eût pris de loin pour des Donjons : il y avoit des fleches, & des pointes de glace si élevées qu'étant montée au haut du Vaisseau pour voir le peril qu'elle avoit évité, elle n'en avoit pû voir la cime. En un mot, il ne se pouvoit rien voir de plus épouventable, que cet écueil flottant, qui étoit peut-être le plus extraordinaire, & le plus prodigieux en son espece que la mer eut jamais produit » (*la Vie de la mere Marie de l'Incarnation*, p. 396). Charlevoix précise que c'est le père Barthélemy Vimont qui donna l'absolution générale (*ibid.*, p. 393).

55. Expérience effectivement rapportée par Nicolas Jérémie dans sa « Relation du Détroit et de la Baye de Hudson » (dans J.-F. Bernard, *Recueil de Voiages au Nord*, 1732, t. III, p. 310-311). Sur N. Jérémie, voir *infra*, p. 985, n. 43.

56. Latitude exacte du cap : 46° 40′. Sa longitude : 53° 05′ (C. Morissonneau, *le Langage géographique*, p. 58).

57. Aujourd'hui Cape Ray, à Terre-Neuve : 46° 37′ ; 59° 19′ (C. Morissonneau, *op. cit.*, p. 59).

58. « Plesence », sur la carte de 1612 de Champlain (dans *Works*, t. I, planche LXXXI), ou « Plaisance », dans les *Voyages*, publiés en 1632 (*ibid.*, t. V, p. 158), désigne un port de l'île de Terre-Neuve : 47° 14′ ; 53° 58′ (C. Morissonneau, *op. cit.*, p. 58). Dans son *Histoire et description générale*, Charlevoix observe que la baie formait « un Port commode, & un des plus beaux, que la Nature ait formés dans l'Amerique Septentrionnale » (t. I, p. 418).

des plus beaux Ports de l'Amérique. A l'Ouest-Sud-Ouest de cette Baye il y a un Morne[59], qu'on apperçoit de loin, & qui sert à la reconnoître : on l'a nommé le *Chapeau Rouge*, parce qu'en effet il paroît de loin avoir la forme [59] d'un Chapeau, & que la couleur en est rougâtre[60]. Le vint-trois à midi nous étions par son travers, & le soir nous rangeâmes[61] les Isles de Saint Pierre, que nous avions à *stribord*, c'est-à-dire, à main droite.

*Des Isles de Saint Pierre.*

Ce sont trois Isles, dont les deux Premieres sont fort hautes, & du côté, où nous étions, il ne paroissoit que des Montagnes couvertes de mousse. On prétend que cette mousse couvre en quelques endroits de très-beau Porphyre. Du côté de Terre-neuve il y a quelques Terres labourables, & un assez bon Port, où nous avons eu quelques Habitations. La plus grande & la plus Occidentale des trois, qu'on appelle plus communément l'Isle *Maguelon*[62], n'est pas si haute que les deux autres, & son Terrein paroit fort uni. Elle a environ trois quarts de lieuës de long. Le vint-quatre au point du jour elle restoit cinq ou six lieuës derriere nous, mais depuis minuit nous n'avions pas eu de vent. Vers les cinq heures du matin il s'éleva un petit soufle de Sud-Est. En attendant qu'il fût assez fort pour enfler nos Voiles, on s'amusa à pêcher, & on prit une assez grande quantité de Moruës. On s'arrêta deux heures plus qu'il ne falloit

59. Morne : « nom que les François habitans de l'Amerique donnent à un cap élevé, ou à une petite montagne qui s'avance en mer » (N. Aubin, *Dictionnaire de Marine*).

60. Le cap de Chapeau-Rouge (46° 53′ ; 55° 22′), ou de « Chappeau Rouge », sur la carte de 1632 de Champlain (dans *Works*, t. VI, p. 240), forme la pointe ouest de l'entrée de la baie de Plaisance. Selon Jacques Bernard (*Navires et gens de mer à Bordeaux vers 1400 – vers 1550*, Paris, S. E. V. P. E. N., 1968, p. 621-622), le toponyme proviendrait des bonnets rouges que portaient les marins au XVI^e^ siècle (cité par Michel Bideaux, dans Cartier, *Relations*, p. 332, n. 237).

61. « *Ranger* est pris souvent pour Passer auprès de ; ainsi on dit : Ranger la terre » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

62. Cartier range les îles Saint-Pierre et Miquelon entre les 11 et 16 juin 1536, mais ne leur donne aucun nom (*Relations*, p. 184). Le toponyme Maguelon n'apparaît ni chez Cartier ni chez Champlain, qui parle toujours des îles Saint-Pierre, au pluriel (voir *Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 94 ; *Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 117 et 170 ; *Voyages*, 1632, *ibid.*, t. V, p. 158).

à cette Pêche, & nous eûmes bientôt tout lieu de nous en repentir.

Il étoit huit heures, quand on appareilla, & nous courûmes tout le jour, dans l'esperance de découvrir le Cap de Raye, qui étoit sur notre droite, ou la petite *Isle de Saint Paul*[63], que nous devions laisser à la gauche, & qui est presque vis-à-vis du Cap de Raye ; mais la nuit se ferma, sans que nous eussions rien vû. On eut bien voulu alors avoir profité du tems, que nous avions perdu. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que vers le minuit nous essuyâmes une Tempête assez semblable à celle, que nous avions essuyée sur le Grand Banc, & que ne pouvant douter que nous ne fussions près de l'une des deux Terres, entre lesquelles nous devions passer, nous n'osâmes profiter du Vent, qui nous auroit fait faire bien du chemin. Ainsi, malgré l'avis de Chaviteau, qui répondoit de passer sans risque, on mit *en Panne*[64].

[60] Au point du jour nous apperçûmes le Cap de Raye, sur lequel les Courants nous portoient, & pour surcroît de disgrace, nous n'avions plus de Vent pour nous soûtenir. Nous étions presque dessus, lorsque sur les cinq heures & demie du matin un petit air de Vent de Nord-Ouest vint fort à propos à notre secours. Nous n'en perdîmes rien, et nous nous tirâmes du mauvais pas où nous étions. Le Nord-Ouest, après nous avoir rendu ce bon office, nous auroit fait bien plaisir de céder la place à un autre ; mais il ne le fit point, & pendant deux jours il nous retint à l'entrée du Golphe de Saint Laurent. Le troisiéme jour nous passâmes entre l'Isle de Saint Paul, & le *Cap*

63. Lors de son passage près du cap Breton, le 27 mai 1536, Cartier nomme la pointe nord-est de l'île « cap de sainct Paul » (*Relations*, p. 185), l'actuel Cape North (C. Morissonneau, *le Langage géographique*, p. 36). Chez Champlain, le toponyme désigne une île, parfois orthographiée au pluriel (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 94), et nommée « st pol », sur la carte de 1612, puis « S[t] Paul », sur celle de 1632. Sans doute le toponyme s'est-il déplacé de la pointe de la côte à l'île, qui a conservé le toponyme : Saint Paul Island, dans le détroit de Cabot.

64. Note de l'auteur : *Mettre en Panne, c'est arrêter le Vaisseau, quand il est sous Voiles. Pour cela on cargue les grandes Voiles, & on dispose les Huniers de telle sorte, que le Vent souffle dans la grande Misene pour lui faire battre le Mât, & dans la petite, pour l'éventer. Ainsi, le Vaisseau poussé des deux côtés, n'avance point.* En somme, il s'agit de « brasser certaines voiles sur le mât pour équilibrer celles qui reçoivent le vent sur leur face postérieure, et arrêter par là l'élan du navire » (A. Jal, *Glossaire nautique*). Sur Chaviteau, voir *supra*, p. 167, n. 10.

*Saint Laurent*[65], qui est la pointe la plus Septentrionnale de l'Isle Royale[66]. Ce Passage est fort étroit, & on ne s'y hazarde point, quand le Ciel est embrumé, parce que l'Isle de Saint Paul est si petite, que la Brume la cache aisément. Celui, qui est entre cette Isle & le Cap de Raye est beaucoup plus large : mais nous étions parés pour prendre l'autre, lorsque le Vent changea, & nous en profitâmes.

*Du Golphe de Saint Laurent, & des* Isles aux Oiseaux.

Le Golphe de Saint Laurent a quatre-vint lieuës de long, qu'un bon Vent de Sud-Est nous fit faire en vint-quatre heures à l'aide des Courants[67]. Environ à moitié chemin on rencontre les *Isles aux Oiseaux*, que nous rangeâmes à la petite portée du Canon, & qu'il ne faut pas confondre avec celles, que Jacques CARTIER découvrit auprès de l'Isle de Terre-neuve[68]. Celles,

65. Aujourd'hui Cape Saint Lawrence, en Nouvelle-Écosse. Nommé « cap de Lorraine » par Cartier en 1536 (*Relations*, p. 183), le cap prend le nom de « S. Laurens » sur la carte de Descelliers, datée de 1550, et, plus tard, sur celles qui accompagnent les *Voyages* de Champlain (« c s[t] loran », en 1612 ; « C. S[t] Laurens », en 1632).

66. Aujourd'hui île du Cap-Breton. Dans *Des Sauvages* (1603), Champlain écrit : « du costé de l'Est [de l'actuel détroit de Canseau] est une isle qui s'appelle sainct Laurens, où est le cap-Breton » (dans *Works*, t. I, p. 170). En 1613, Champlain donne à l'île le nom de « terre du cap Breton » (*ibid.*, t. I, p. 235).

67. À vol d'oiseau, entre Cape Saint Lawrence et les terres du Québec, la distance est de quelque 350 kilomètres, soit environ 72 lieues. Selon Charlevoix, le toponyme, donné par Jacques Cartier à la baie, est lié à la fête de saint Laurent, qui tombe le 10 août (*HDG*, t. I, p. 10). Toutefois, selon C. Morissonneau, le passage de Cartier eut lieu le 8 août 1535. Lors de son premier voyage, en 1534, le navigateur malouin avait appelé l'entrée du golfe, à la sortie du détroit de Belle-Isle, la « Grant Baye », du nom que lui auraient indiqué les hommes du capitaine Thiennot, un marin rochelais (voir J. Cartier, *Relations*, p. 120 et 131 ; C. Morissonneau, *le Langage géographique*, p. 32 et 33). Le toponyme Saint-Laurent s'étendra à tout le fleuve, originellement appelé par Cartier « grand fleuve de Hochelaga » (J. Cartier, *op. cit.*, p. 132).

68. L'« isle des Ouaiseaulx », rangée par Jacques Cartier, le 21 mai 1534, ou « isle es Oyseaulx » (7 juillet 1535), désigne en réalité Funk Island, à Terre-Neuve (voir C. Morissonneau, *op. cit.*, p. 27). Cartier n'a pas, à proprement parler, découvert l'île puisque le toponyme « Ihla dos aves » apparaît dès 1505 sur une carte de Reinel (voir M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 25, n. 43). L'endroit décrit par Charlevoix est formé de rochers que Cartier baptisa « isles de Margaulx », du nom des « oiseaux » qui y nichaient : des pingouins. Le toponyme variera et l'endroit sera appelé « isle aux Oyseaulx », notamment par Jean Alphonse (voir M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 321, n. 144).

dont il s'agit, sont deux Rochers, qui m'ont paru s'élever à pic, environ soixante pieds au-dessus de l'Eau, & dont le plus grand n'a gueres que deux ou trois cent pas de circuit. Ils sont fort près l'un de l'autre, & je ne crois pas qu'il y ait entre les deux assez d'Eau pour une grande Chaloupe. Il est difficile de dire de quelle couleur ils sont, car la fiente des Oiseaux en couvre absolument la surface, & les bords. On découvre néanmoins en quelques endroits, des veines d'une couleur rougeâtre.

On les a visitées plusieurs fois ; on y a chargé des Chaloupes entieres d'Œufs de toutes les sortes, & on assûre que l'infection y est insupportable. On ajoûte qu'avec les Goëlans[69] & les Tangueux[70], qui y viennent de toutes les Terres voisines, on y trouve quantité d'autres Oiseaux, qui ne sçauroient voler. La merveille est que dans une multitude si pro[61]digieuse de Nids, chacun trouve d'abord le Sien. Nous tirâmes un coup de Canon, qui mit l'allarme dans toute cette République Volatille, & il se forma au-dessus des deux Isles un nuage épais de ces Oiseaux, lequel avoit bien deux ou trois lieuës de circuit.

Le lendemain, vers le point du jour, le Vent tomba tout-à-coup. Encore deux heures, & nous doublions *le Cap des Rosiers*[71], nous entrions dans le Fleuve de Saint Laurent, qui coule Nord-Est, & Sud-Ouest ; & le Vent de Nord-Ouest, qui s'éleva bientôt, nous eût servi, mais nous avions perdu deux heures le vint-quatre à pêcher, & en conséquence deux jours à l'Entrée du Golphe ; il fallut attendre ici que le Nord-Ouest tombât, & nous attendîmes cinq jours, pendant lesquels nous ne fîmes pas cinq lieuës. Ce retardement ne fut pas même le

69. Le goéland est un oiseau de mer de la famille des Laridés qui niche au sol sur les côtes et vit en colonies.

70. Le vocable désigne le grand pingouin (*Pinguinus impennis*), aussi appelé « apponatz », par Cartier (*Relations*, p. 96), et « Guillaume », par Gabriel Sagard (*Histoire du Canada*, p. 143). Il s'agit d'un oiseau de la famille des marmettes (les Alcidés), qui a fréquenté autrefois les eaux de l'Atlantique Nord, mais qui est aujourd'hui disparu (voir W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 228-229).

71. Le toponyme apparaît dans la *Relation de ce qui s'est passé durant l'année 1631*, de Champlain (dans *Works*, t. VI, p. 200), et sur la carte de 1632. Mais Champlain ne paraît pas être le parrain du nom. Selon l'abbé Ferland, qui cite vraisemblablement une source orale, le cap prit ce nom « parce que, autrefois, il était couvert de rosiers sauvages » (voir P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 109-110).

plus grand mal, qu'il nous fit : il étoit très-froid, il nous secoua beaucoup, & peu s'en fallut qu'en tombant, il ne nous fît perir de la maniere, que vous allez voir. Mais il faut auparavant vous faire la Carte du Pays, où nous étions.

*Du Cap des Rosiers, de Gaspé, & de l'Entrée du Fleuve Saint Laurent.*

Le Cap des Rosiers est proprement l'entrée du Fleuve Saint Laurent, & c'est de-là, qu'il faut mesurer la largeur de son Embouchure, qui est d'environ trente lieuës[72]. Un peu en-deçà, plus au Sud, sont la Baye & la Pointe de *Gaspé*, ou *Gachepé*[73]. Ceux, qui prétendent que le Fleuve Saint Laurent a quarante lieuës de large à son Embouchure, le mesurent apparemment de la Pointe Orientale de Gaspé. Au-dessous de la Baye on apperçoit une espece d'Isle, qui n'est au fond, qu'un Rocher escarpé, d'environ trente toises de long, de dix de haut, & de quatre de large[74]. On diroit un Pan de vieille Muraille, & on assûre qu'il touchoit autrefois au *Mont Joli*, qui est vis-à-vis, dans le Continent[75]. Ce Rocher a dans son milieu une ouverture en forme d'Arcade, par laquelle une Chaloupe Biscayenne peut passer à la Voile[76], & c'est ce qui lui a fait donner le nom

72. À vol d'oiseau, entre le cap des Rosiers et la Longue-Pointe de Mingan, sur la rive nord, le golfe a quelque 170 kilomètres de largeur, soit près de 35 lieues, si l'on ne tient pas compte de la pointe est de l'île d'Anticosti, qui coupe en partie le fleuve à cette hauteur.

73. Le toponyme, d'origine amérindienne, selon l'abbé Deschênes (« Gespey est un mot micmac qui a le sens de finistère », *Revue des questions historiques*, 1934, p. 422), apparaît, semble-t-il, sur un document daté du 15 avril 1599, sous la forme « Ysles de Gachepé » (*Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 2, nº 1, janvier-mars 1964, p. 55-56). À l'origine, l'endroit est désigné par le toponyme « Honguedo », vraisemblablement indiqué à Cartier par les fils de Donnacona qu'il emmenait avec lui (voir M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 335, n. 259, et p. 352, n. 90).

74. La toise mesurait 6 pieds, soit 1,949 mètre. Dimension du rocher selon Charlevoix : 58,47 mètres de long, 19,49 mètres de haut, 7,79 mètres de large. Voir n. 77.

75. « Montjoli est sur un monticule d'où l'on voit à perte de vue les riantes campagnes environnantes ; d'où son nom de Mont-Joli », d'expliquer P.-G. Roy (*les Noms géographiques*, p. 279).

76. « CHALOUPE BISCAYENNE, fr. s. m., Espèce de barque longue ou Chaloupe dont se servaient surtout les riverains du golfe de Biscaye. Elle est très-pointue de l'arrière comme de l'avant ; sa mâture consiste en un grand

d'*Isle Percée*[77]. Les Navigateurs reconnoissent qu'il en sont proches, lorsqu'ils apperçoivent une Montagne plate, qui s'éleve au-dessus de plusieurs autres, & qu'on a nommée *la Table à Roland*[78]. L'Isle *Bonaventure*[79] est à une lieuë de l'Isle Percée, & presque à la même distance est l'Isle *Miscou*[80], laquelle a huit lieuës de circuit, & un très-bon Havre. Un peu au large de cette Isle [62] il sort du milieu de la Mer une Source d'Eau Douce, qui bouillonne, & jaillit assez haut.

mât vertical, et un mât de misaine qui s'incline beaucoup vers la poupe. Les deux voiles de la Biscayenne sont quadrangulaires, ou, comme on dit improprement : carrées ; celle du grand mât présente au vent une très-large surface » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

77. Le rocher, une imposante masse calcaire, percée par l'usure de l'eau, mesure 471 mètres de long, 88 mètres de haut et autant de large. Des gravures du XVIII^e^ siècle le représentent avec deux arches. L'une d'elles s'effondra au XIX^e^ siècle, laissant à la proue du rocher un pilier isolé. Pas plus que celle de Charlevoix, la description de Champlain ne signale la seconde arche (voir *Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 167).

78. Selon Gabriel Sagard, ce sont des matelots qui ont donné ce nom au cap « à cause de sa hauteur, & les diverses entre-coupures qui sont au sommet d'icelle » (*Histoire du Canada*, p. 144). Le terme « table » désignait une haute montagne au sommet plat et uni. Quant au nom Roland, plusieurs hypothèses ont cours : forme carrée de la montagne qui roule, pour ainsi dire, vers la mer ; nécessité de rouler autour de la montagne pour l'aborder par derrière ; nom d'un joueur qui aurait pactisé avec le diable au sommet de la montagne ; nom de quelqu'un qui y aurait mangé par choix ou par nécessité ; allusion au mont découpé par le coup d'épée de Roland dans la chanson de geste qui porte son nom (voir J. Poirier, *Regards sur les noms de lieux*, p. 113 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 457). Le toponyme est resté longtemps en usage : M^gr^ Joseph-Octave Plessis parle encore dans son *Journal de la Mission de 1811* du mont Saint-Anne (toponyme actuel), « dont le sommet porte le nom de Table à Roland » (J. Poirier, *op. cit.*, p. 113).

79. Cartier signale son existence en 1534, mais ne lui donne pas de nom (*Relations*, p. 113). Champlain, qui la range le 15 juillet 1603, indique qu'elle « s'appelle l'isle de Bonne-adventure » (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 168). Pierre-Georges Roy se demande si le toponyme n'est pas tiré du nom d'un navire, le *Bonaventure*, venu faire le trafic des morses, nombreux à cet endroit, en 1591 (*op. cit.*, p. 75).

80. L'île, basse et sablonneuse, de forme ovale (environ cinq kilomètres et demi, d'est en ouest, par une dizaine de kilomètres, du nord au sud), située dans la baie des Chaleurs, a conservé son nom. En micmac, *msigotj*, d'où pourrait provenir le nom actuel, signifie : « terre à foin ». Mais le terme peut aussi être d'origine algonquine et il signifierait alors : « couleur de sang ». Enfin, le toponyme pourrait être une déformation du mot *miscouk*, qui signifie : « dernière pointe », et qui représenterait assez justement la situation de l'île (voir E. Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 65).

Tous ces Parages sont excellens pour la Pêche, & le Mouillage y est bon partout. Il seroit même aisé d'y établir des Magasins, qui serviroient d'Entrepôt pour Quebec. Mais on a perdu à faire le Commerce des Pelleteries un tems infini, qu'on auroit dû employer à assûrer celui des Moruës, & de quantité d'autres Poissons, dont cette Mer abonde, & à se fortifier dans des Postes, dont on a connu trop tard l'importance. Il étoit naturel qu'ayant si près de nous des abris sûrs & commodes, nous allassions y attendre le retour du bon Vent, mais on esperoit de moment en moment qu'il reviendroit, & on vouloit en profiter à l'heure même.

*Septembre 1720.*

Enfin le Jeudi deuxiéme de Septembre le Nord-Ouest tomba sur le midi ; alors nous trouvant sans pouvoir avancer, ni presque manœuvrer, nous nous amusâmes à pêcher, & cet amusement nous fut encore fatal. Car le Timonnier, plus attentif à la Pêche, qu'à son Gouvernail, laissa venir le Vent sur les Voiles, ce qui s'appelle en termes de Marine, *prendre Chapelle*[81]. Pendant le calme nous avions déja beaucoup dérivé sur l'Isle d'*Anticosty*, l'accident, dont je parle nous en fit approcher de si près, parce que les Courants nous y portoient, que nous voyions déja tout à découvert les Brisants, dont l'Isle est bordée en cet endroit. Pour comble de disgrace, le petit soufle de vent, qui venoit de s'élever, nous manqua au besoin.

Pour peu que ce Calme eût duré, c'étoit fait de nous. Un moment après nos Voiles s'enflerent un peu, & nous voulûmes revirer de Bord ; mais le Navire, contre son ordinaire, refusa

81. À défaut de l'expression utilisée par Charlevoix, on trouve « *Faire chapel*, anc. (De *Chapel*, chapeau) [...] Se faire un chapeau de ses voiles, s'en coiffer. (V.), soit par une saute de vent, soit parce que le timonier négligent n'a pas suffisamment veillé à la barre, soit pour toute autre raison analogue, est dit : Faire chapel. Faire chapel, dans certaines circonstances, est souvent un grand danger. – Les personnes qui ne connaissent pas l'origine de la locution dont nous venons d'expliquer le sens écrivent : Faire chapelle » (A. Jal, *Glossaire nautique*). C'est effectuer une « fausse manœuvre qui, sur un faux coup de barre ou une saute brutale de vent, provoque un virement de bord imprévu » (É. Taillemite, *Bougainville et ses compagnons autour du monde*, t. II, p. 425).

de venir au Vent[82], & cela deux fois de suite : preuve certaine que le Courant, qui l'entraînoit, étoit bien fort. Nous nous crûmes sans ressource, parce que nous étions bien près des Ecueils pour risquer de revirer de Vent arriere[83]. Mais après tout, il n'y avoit point d'autre parti à prendre. On mit donc la main à l'œuvre, plutôt pour n'avoir rien à nous reprocher, que dans l'esperance de nous sauver ; & dans l'instant même nous éprouvâmes que Dieu vient au secours de ceux, qui s'aident. Le Vent tourna au [63] Nord, il fraîchit peu à peu, & vers les sept heures du soir la Pointe d'Anticosty, qui nous avoit fait tant de peur, étoit parée[84].

*Description de l'Isle d'Anticosty*[85].

Cette Isle s'étend environ quarante lieuës Nord-Est & Sud-Ouest, presque au milieu du Fleuve Saint Laurent. Mais elle a

82. Note de l'auteur : *Tourner en présentant la Prouë au Vent.* A. Jal décrit ainsi la manœuvre : « Tourner. Un navire qui tourne horizontalement sur lui-même, pour présenter au vent le côté opposé à celui qui le recevait avant cette évolution, est dit *Virer de bord*, ou comme on disait plus exactement autrefois : *Virer le bord* » (*op. cit.*). Le même auteur précise qu'un navire « vire vent devant, quand, pour tourner, il serre le vent de très près, et met dans la direction du vent, sa proue ».

83. Note de l'auteur : *Tourner en présentant la Poupe au Vent.* Revirer signifie virer le bord, chez Jal. D'autre part, « un bâtiment Vire vent arrière lorsque, dans le mouvement de rotation qu'il exécute, le vent frappe directement sur sa poupe, avant de frapper sur le côté que ce navire veut lui présenter désormais » (*op. cit.*).

84. Doublée.

85. Rangée par Cartier dès son premier voyage, en 1534 (*Relations*, p. 117-118), l'île sera baptisée « isle de l'Assumption », au cours du second voyage, en 1535, à cause du jour de son invention, le 15 août, fête de l'Assomption (*ibid.*, p. 132). « On doit à Thevet la première mention, à peine déformée, du toponyme actuel : "isle de l'Assumption, que les mesme Sauvages nomment Naticousti" (« Grand Insulaire », manuscrit datant de 1587, BN, ms. fr. 15452, f. 154 r°). La carte Levasseur mentionne en 1601 l'île de *Naticosti* et Champlain recueillera en 1613 le toponyme *Anticosty*, qui apparaît sous sa forme définitive chez Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, éd. 1609, p. 289) » (M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 354, n. 97). Le toponyme provient peut-être des termes amérindiens *Natascoueh* (où l'on chasse l'ours, en montagnais), *Natigôsteg* (terre avancée, en micmac), *Natashkuan* (où nous chassons l'ours) (M. Bideaux, *ibid.*, p. 354, n. 97), sinon de l'expression espagnole *ante costa* (en face de la côte) (voir J. Poirier, *Regards sur les noms de lieux*, p. 121-122 ; E. Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 20 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 34-38).

fort peu de largeur. Elle fut concédée au Sieur JOLIET à son retour de la Découverte du Micissipi, mais on ne lui fit pas un grand présent[86]. Elle n'est absolument bonne à rien. Elle est mal boisée, son Terroir est stérile, & elle n'a pas un seul Havre, où un Bâtiment puisse être en sûreté. Il courut un bruit, il y a quelques années, qu'on y avoit découvert une Mine d'Argent, & faute de Mineurs, on fit partir de Quebec, où j'étois alors, un Orfévre, pour en faire l'épreuve : mais il n'alla pas bien loin. Il s'apperçut bientôt aux discours de celui, qui avoit donné l'avis, que la Mine n'existoit que dans le Cerveau blessé de cet Homme, lequel lui recommandoit sans cesse d'avoir confiance en Dieu. Il jugea que si la confiance en Dieu pouvoit par miracle faire trouver une Mine, il n'étoit pas nécessaire d'aller jusqu'à Anticosty, & il revint sur ses pas[87]. Les Côtes de cette Isle sont assez poissonneuses ; toutefois je suis persuadé que les Héritiers du Sieur Joliet troqueroient volontiers leur vaste Seigneurie pour le plus petit Fief de France.

Quand on a passé cette Isle, on a le plaisir de se voir toujours entre deux Terres, & de s'assûrer du chemin, que l'on fait : mais il faut naviguer avec bien de la circonspection sur le Fleuve. Le Mardi troisiéme nous laissâmes à gauche les *Monts Notre-Dame*[88], & le *Mont-Louys*[89] ; c'est une Chaîne de Montagnes fort hautes, & entre lesquelles il y a quelques Vallons, qui

86. En mars 1680, Louis Jolliet obtient l'île en « fief » et « seigneurie » de l'intendant Jacques Duchesneau, « en considération de sa découverte du pays des Illinois et de son voyage dans la baie d'Hudson ». Le 29 mai de la même année, la concession est ratifiée par Louis XIV. La position de l'île lui conférait alors une valeur stratégique sur le plan des pêcheries et du trafic des fourrures (voir D. MacKay, *Anticosti, Le paradis retrouvé*, Montréal, La Presse, 1983, p. 16 et 18 ; J. Schmitt, *Monographie de l'île d'Anticosti, Golfe Saint-Laurent*, Paris, A. Hermann, 1904, p. 22). Sur l'expédition de Louis Jolliet, voir *infra*, p. 636, n. 8.

87. Le 29 octobre 1707, Jérôme de Phélypeaux de Pontchartrain accuse réception d'une dépêche de l'intendant du port de Rochefort, dans laquelle ce dernier annonce la découverte d'une mine d'argent dans l'île d'Anticosti (AN, Marine $B^2$ 199, f. 365). Charlevoix a pu entendre parler de cette découverte à Québec, où il se trouvait alors.

88. Selon Michel Bideaux, le toponyme remonte probablement à Cartier, qui découvrit ces montagnes le 15 août 1535 (J. Cartier, *Relations*, p. 353, n. 96). Aujourd'hui monts Chic-Chocs, en Gaspésie.

89. Selon Pierre-Georges Roy, on aurait baptisé ainsi le lieu en l'honneur du roi (*les Noms géographiques*, p. 280-281). Aujourd'hui un village, une rivière et une anse portent le même nom.

étoient autrefois habitées par des Sauvages. Les environs du Mont-Louys ont même de fort bonnes Terres, & on y trouve quelques Habitations Françoises. On y pourroit faire un Etablissement fort avantageux pour la Pêche, surtout pour celle de la Baleine, & il ne seroit pas inutile aux Navires, qui viennent de France ; ils y trouveroient des secours, dont ils ont quelquefois un extrême besoin. La nuit suivante, le Vent augmenta, & peu s'en fallut qu'il ne nous jouât d'un mauvais tour. Nous n'étions pas loin de la Pointe de *la Trinité*[90], que nous devions laisser sur notre droite ; mais nos Pilotes ne s'en croyoient pas si proches ; [64] d'ailleurs ils s'estimoient assez au large, pour ne rien craindre. M. de Voutron s'éveilla en sursaut, en criant de bander au large[91]. Si cet ordre eût été differé d'un quart d'heure, le Navire étoit brisé contre la Pointe, qui parut quelques momens après. Le quatriéme au soir nous mouillâmes, pour la première fois, un peu au-dessous de ce qu'on appelle les *Mammelles de Matane*[92]. Ce sont deux Têtes d'une même Montagne, laquelle est éloignée du Rivage de deux lieuës. Je ne crois pas qu'on puisse voir un Pays plus sauvage. On n'y apperçoit que de mauvais Bois, des Rochers, du Sable, & pas un pouce de bonne terre. A la vérité il y a de belles Fontaines, de bon Gibier & en abondance, mais la Chasse y est presque impraticable à tout autre, qu'à des Sauvages & à des Canadiens.

Nous restâmes là pendant quatre jours, parce que de l'autre côté du Fleuve nous avions à parer la Batture de *Manicouogan*, fameuse par plus d'un naufrage, & qui avance

631 A de *Matance* <corrigé d'après B>. Ce

90. Sans doute Baie-Trinité-Est, qui ferme la pointe nord-est de la baie de la Trinité, dans laquelle se jette la rivière de la Trinité. La baie est fermée au sud par la Pointe-à-Poulin.

91. « Bander ses voiles, pour dire, s'en aller, parce qu'en effet le vent fait *bander* les voiles d'un vaisseau qui sort d'un port » (Furetière, 1690). Sur Voutron, voir *supra*, p. 167, n. 9.

92. Matane, que Champlain orthographie « Mantanne » (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 95), « Menthane » (*Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 117), « Mantane » (*Voyages*, 1632, *ibid.*, t. V, p. 172), « Montonne » (carte de 1612), voire, « Motoane » (carte de 1632). Selon Charlevoix, au cours de l'été 1688, une entreprise de pêche a été établie « aux environs de la Riviere *Matane* », mais n'a pas eu de suites (*HDG*, t. I, p. 539-540).

deux lieuës dans le Fleuve[93]. Elle tire son nom d'une Riviere, qui sort des Montagnes de *Labrador*, forme un assez grand Lac, qui porte le même nom, & plus communément celui de *Saint Barnabé*, & se décharge dans le Fleuve au travers de la Batture même. Quelques-unes de nos Cartes l'appellent *la Riviere Noire*[94].

Le huitiéme nous appareillâmes : ce n'étoit pas la peine, pour le chemin, que nous fîmes ; mais la varieté désennuye, & l'exercice est bon aux Matelots. La nuit du dix à l'onze nous fîmes quinze lieuës ; encore la moitié d'une, & nous aurions paré le Passage le plus important du Fleuve. D'ailleurs nous aurions gagné les fortes Marées, car jusques-là elles ne sont presque pas sensibles, si ce n'est sur les Bords : mais le Vent tourna tout-à-coup au Sud-Ouest, & nous obligea de chercher un abri : nous le trouvâmes sous *l'Isle Verte*[95], où nous restâmes cinq jours. Nous n'y manquions de rien, mais au bout de ce tems-là nous voulûmes voir si du côté du Nord nous trouverions, comme on nous l'avoit fait esperer, des Vents de Terre, qui pourroient nous faire entrer dans les grandes Marées.

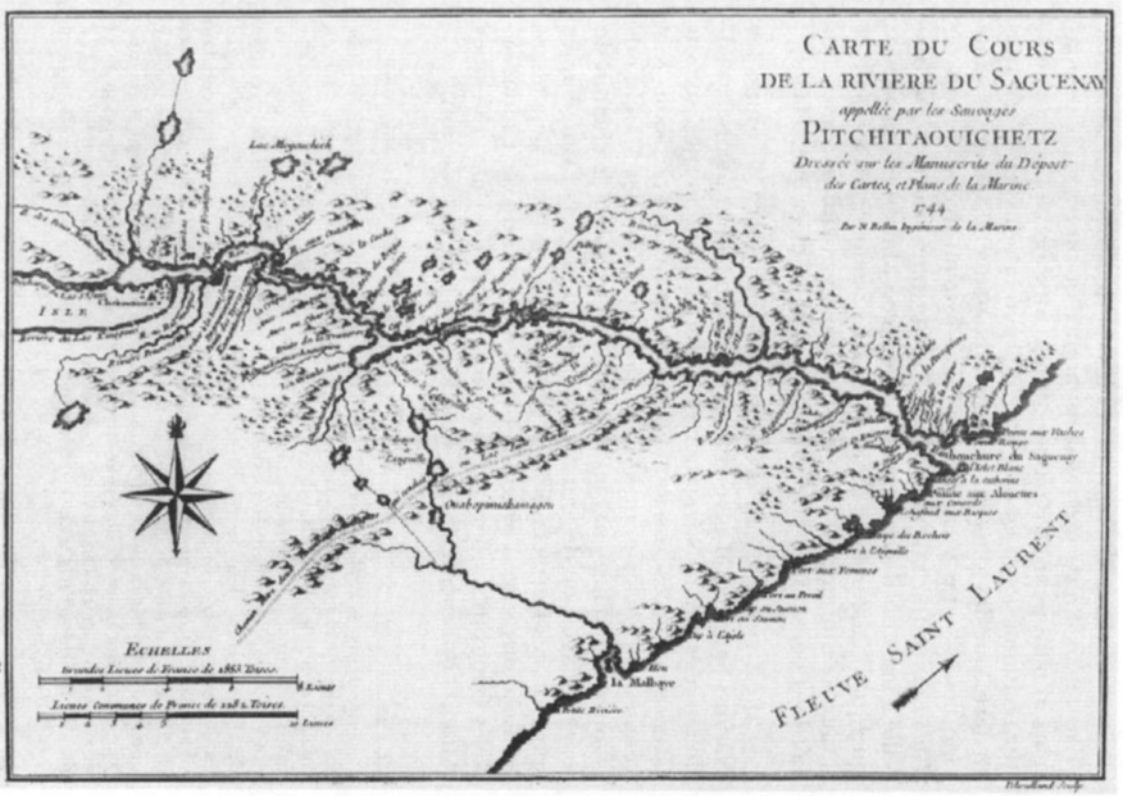
*Du Saguenay & du Port de Tadoussac.*

Nous allâmes donc mouiller au *Moulin Baude* ; la traverse est de cinq lieuës. En arrivant je demandai à voir ce Moulin, & on me montra quelques Rochers, d'où sort un Ruisseau [65]

93. Déjà, dans *Des Sauvages*, 1603, Champlain signale la présence de « basses », soit de brisants, et de « bancs de sable » qui rendaient la navigation à l'embouchure de la rivière Manicouagan fort périlleuse (dans *Works*, t. I, p. 175).

94. Aujourd'hui rivière Manicouagan. Sur la « Carte de la partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada », que Nicolas Bellin a dressée pour accompagner *l'Histoire et description générale*, le lac Manicouagan (et non « Manicouogan ») porte aussi le nom de « S. Barnabé », mais la rivière s'appelle « R. de Manicouagan ou R. S^te^. Marguerite », nom qu'on trouve aussi chez Champlain, vraisemblablement pour désigner une rivière qui porte encore le même nom et qui est située plus à l'est, près de Sept-Îles (voir C. Morissonneau, *le Langage géographique*, p. 65). Selon J. Lalemant, on donna originellement le nom de Saint-Barnabé au lac parce qu'on célébra la première messe sur ses rives le 11 juin 1663, jour de la fête de ce saint (*Relation* de 1663-1664, *JR*, vol. 49, p. 52).

95. L'île Verte, découverte en septembre 1535 par Jacques Cartier, en même temps que l'île aux Basques et l'île aux Pommes, est située en face de l'embouchure du Saguenay. Dans ses *Voyages* (1632), Samuel de Champlain signale que « les Rochelois [y] venoient à la desrobée traitter de peleteries avec les sauvages » (*Voyages*, 1632, dans *Works*, t. V, p. 178).


CARTE DU COURS
DE LA RIVIERE DU SAGUENAY
appellée par les Sauvages
PITCHITAOUICHETZ
Dressée sur les Manuscrits du Dépost des Cartes, et Plans de la Marine
1744
Par N. Bellin Ingénieur de la Marine
Lac Mequinchick
ISLE
Echelles
Lieues communes de France de 2283 Toises.
Lieues communes de France de 228 à Toises.
Ile Malbaye
FLEUVE SAINT LAURENT

d'une Eau claire[96]. C'est du moins de quoi bâtir un Moulin à l'Eau ; mais il n'y a gueres d'apparence qu'on n'y en bâtisse jamais. Il n'est peut-être pas au Monde un Pays moins habitable, que celui-là. Le *Saguenay* est un peu au-dessus, c'est une Riviere, que les plus gros Vaisseaux peuvent remonter vint-cinq lieuës[97]. En y entrant on laisse à main droite le Port de *Tadoussac*, où la plupart de nos Géographes ont marqué une Ville ; mais où il n'y a jamais eu qu'une Maison Françoise, & quelques Cabannes de Sauvages, qui y venoient au tems de la Traite, & qui emportoient ensuite leurs Cabannes, comme on fait les Loges d'une Foire : & ce n'étoit en effet que cela.

Il est vrai que ce Port a été lontems l'abord de toutes les Nations Sauvages du Nord & de l'Est ; que les François s'y rendoient, dès que la Navigation étoit libre, soit de France, soit du Canada ; que les Missionnaires profitoient de l'occasion, & y venoient négocier pour le Ciel. La Traite finie, les Marchands retournoient chez eux, les Sauvages reprenoient le chemin de leurs Villages, ou de leurs Forêts, & les Ouvriers Evangéliques suivoient ces Derniers pour achever de les instruire. Cependant les Relations & les Voyageurs parloient beaucoup de Tadoussac, & les Géographes ont supposé que c'étoit une Ville : quelques Auteurs ont même avancé qu'elle avoit une Jurisdiction[98].

---

96. Dans ses *Voyages* de 1613, Champlain décrit un atterrissage à Tadoussac sans indiquer le nom de « la radde du port » (dans *Works*, t. II, p. 9). Mais en 1632, il note que Moulin Baude se trouve « à une lieue du port de Tadoussac » et qu'il en constitue « la rade » (*ibid.*, t. V, p. 2 et 174). Est-ce à dire que le toponyme est apparu entre 1608, date du passage de Champlain dans la relation de 1613, et 1620, date du mouillage raconté dans le récit de 1632 ? Quoi qu'il en soit, on ne trouve pas trace du toponyme avant la mention qu'en fait Champlain. D'après une tradition, rapportée par Joseph-Edmond Roy, « la rive gauche du ruisseau qui coule au moulin Baude se terminait autrefois par une longue pointe de terre qui s'avançait dans le fleuve et formait comme une baie naturelle. Deux rochers isolés formaient l'extrémité de cette presqu'île, et ils avaient été appelés par les marins le *bonhomme et la bonne femme Baude* » (« Le moulin Baude », *BRH*, vol. 9, n° 1, janvier 1903, p. 28 ; extrait de *Voyage au pays de Tadoussac*).

97. La « ripviere et chemin du royaume et terre du Saguenay », découverte par Cartier le 1er septembre 1535 (*Relations*, p. 135), a conservé son nom. Voir les quatre descriptions que produit Champlain dans ses *Voyages* (*Voyages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 96 et 121-124 ; *Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 16-19 ; *Voyages*, 1632, *ibid.*, t. IV, p. 40).

98. Note de l'auteur : *M. l'Abbé LANGLET DU FRESNOY*. Nicolas Lenglet du Fresnoy fait de Tadoussac « la seconde ville de la nouvelle France »

Au reste, Tadoussac est un bon Port, & on m'a assûré que vint-cinq Vaisseaux de Guerre y pouvoient être à l'abri de tous les Vents, que l'Ancrage y est sûr, & que l'Entrée en est facile. Sa figure est presque ronde, des Rochers escarpés[99] d'une hauteur prodigieuse l'environnent de toutes parts, & il en sort un petit Ruisseau, qui peut fournir de l'Eau à tous les Navires. Tout ce Pays est plein de Marbre, mais sa plus grande richesse seroit la Pêche des Baleines. En 1705, étant mouillé avec *le Heros*[100] dans ce même endroit, je vis en même tems quatre de ces Poissons, qui entre Tête & Queuë, étoient presque de la longueur de notre Vaisseau. Les Basques ont fait autrefois cette Pêche avec succès, & on voit encore sur une petite Isle, qui porte leur nom, & qui est un peu plus bas que l'Isle Verte, des

(*Méthode pour étudier la géographie*, 1716, t. III, p. 176. Voir aussi l'édition de 1736, t. IV, p. 339). Le toponyme apparaît, déformé, dans le « Grand Insulaire » d'André Thevet : « la riviere et pays de Saguenay, que les Sauvages appellent Thadoyseau » (BN, mss fr. 15452-15453, f. 153). Selon Charles-Honoré Laverdière, les noms « *Tadoussac* ou *Tadouchac* » veulent « dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*) » (dans *Œuvres de Champlain*, t. I, p. 68, n. 5). C'est à Tadoussac qu'aurait été inhumé Jacques Michel, l'homme qui aida les frères Kirk à s'emparer de Québec en 1628 (voir Ch.-H. Laverdière, *op. cit.*, t. III, p. 1273-1274).

99. « Rochers escarpés. J'y ai été & n'en ai point vû, si ce n'est peut étre aux deux extremités : » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Le ruisseau, qui se jette dans la baie de Tadoussac, porte aujourd'hui le nom de ruisseau du Lac de l'Aqueduc.

100. « En 1705. étant mouillé avec le Heros dans ce même endroit. C'est le p[ère] qui parle » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 62). Le 7 juin 1705, l'ordre de « mettre le Heros en estat de partir » était transmis au capitaine d'Arquian (AN, Colonies B 27, f. 39) et le 24 juin, une dépêche, adressée à l'intendant du port de Rochefort, précisait au sujet du navire : « les Peres Jesuites ont demandé le passage sur un vaisseau pour quatre de leurs peres Scavoir 2 prestres & 2 qui ne le sont pas Sa Ma[jes]té a bien voulu le leur accorder & elle desire que vous les y fassiez recevoir » (AN, Colonies B 27, f. 94). Sans doute Charlevoix était-il l'un des quatre jésuites destinés au Canada. En plus des missionnaires, le navire transportait l'intendant Raudot, qui devait remplacer M. de Beauharnois. Les instructions royales précisaient que le *Héros* devait mettre à la voile avec les flûtes le *Profond* et la *Loire*, et prendre sous escorte les vaisseaux qui passaient en Amérique (AN, Marine $B^4$ 29, f. 231-232). Selon Courbon-Saint-Leger, qui commandait le *François*, un des vaisseaux qui fit la traversée, l'escadre accompagna « 60. bastimens marchand » (AN, Marine $B^4$ 29, f. 198). Le *Héros* fit son « atterage aux costes du Canada le 20$^e$ aout » et il mouilla dans la rade de Québec le 6 septembre (Arquian, AN, Marine $B^4$ 29, f. 233. Nos remerciements à M. Marc Perrichet qui a attiré notre attention sur ce volume du fonds Marine des Archives nationales).

restes de Fourneaux, & des Côtes de Baleines. Quelle difference entre une Pêche séden[66]taire, qu'on pourroit faire tranquillement dans un Fleuve, & celle, qu'on va faire sur les Côtes du Groenland avec tant de risques & de dépenses !

Les deux jours suivans point de Vent de Terre, & nous regrettons fort notre premier mouillage, auprès duquel il y avoit des Habitations Françoises ; au lieu qu'ici on ne voit ni Hommes, ni Bêtes. Enfin le troisiéme jour à midi nous levons l'Ancre, & nous franchissons le Passage de l'*Isle Rouge*[101], qui n'est pas aisé. Il faut d'abord porter sur cette Isle, comme si on vouloit y aborder ; c'est pour éviter la *Pointe aux Alouettes*[102], qui est à l'Entrée du Saguenay, sur la gauche, & qui s'avance beaucoup dans le Fleuve. Cela fait, on revire de bord. Le Passage au Sud de l'Isle Rouge est beaucoup plus sûr ; mais il auroit fallu pour cela retourner sur nos pas, & le Vent auroit pû nous manquer. L'Isle Rouge n'est qu'un Rocher presqu'à fleur d'Eau, qui paroît véritablement rouge, & sur lequel plus d'un Navire a fait naufrage[103].

*De l'Isle aux Coudres, & du Goufre.*

Le lendemain, avec un peu de Vent & de Marée, nous allâmes mouiller au-dessus de *l'Isle aux Coudres*, qui est à quinze lieuës de Quebec & de Tadoussac. On la laisse à gauche, & ce Passage est dangereux, quand on n'a pas le Vent à souhait. Il est rapide, étroit, & d'un bon quart de lieuë. Du tems de CHAMPLAIN il étoit beaucoup plus aisé ; mais en 1663 un Tremblement de Terre déracina une Montagne, la lança sur l'Isle aux Coudres, qu'elle aggrandit de moitié, & à la place, où

101. Îlet Rouge et les bancs de l'îlet Rouge, peut-être ainsi nommés à cause de la couleur du sol, estime Pierre-Georges Roy (*les Noms géographiques*, p. 206).

102. À une « petite lieuë » de Tadoussac, explique Gabriel Sagard, « sur le chemin de Kebec, est l'Isle aux Alloüettes, ainsi nommée pour le nombre infiny qui s'y en trouve tous les ans, environ le mois de Septembre » (*Histoire du Canada*, p. 156). La pointe porta aussi le nom de « sainct Matthieu », si l'on en croit Champlain (*Des Sauvages*, 1603, et *Voyages*, 1613, dans *Works*, t. I, p. 97, et t. II, p. 10).

103. Au cours de son exploration du fleuve, en 1535, Cartier signale, lui aussi, les difficultés que présente le passage (*Relations*, p. 135).

étoit cette Montagne, il parut un Goufre, dont il ne fait pas bon de s'approcher[104]. On pourroit passer au Sud de l'Isle aux Coudres, & ce Passage seroit facile & sans danger, il porte le nom de M. d'Iberville, qui l'a tenté avec succès, mais la coûtume est de passer au Nord, & la coûtume est une loi souveraine pour le commun des Hommes[105].

104. Découverte et baptisée ainsi par Cartier le 6 septembre 1535 à cause de la quantité de « couldres franches [...] fort chargez de nozilles » qu'il y trouva (*Relations*, p. 136), l'île a conservé son toponyme. Comme le signale Charlevoix, le passage, à l'époque de Champlain, paraît moins dangereux, quoique « du costé du Surouest [l'île soit] fort batturiere » (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 21). Voir aussi sa description de l'île : *Des Sauvages*, 1603, *ibid.*, t. I, p. 23. Dans son *Histoire et description générale*, Charlevoix observe au sujet du tremblement de terre de 1663 que « vis-à-vis du Cap Tourmente, il y eut de si grandes avalaisons d'eaux sauvages, qui couloient du haut des Montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut emporté » et que « l'Isle *aux Coudres*, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Québec, devint alors beaucoup plus grande, qu'elle n'étoit auparavant » (t. I, p. 368-369). Sa description s'inspire du récit du père Lalemant, qui écrit dans sa *Relation* de 1662-1663 : « il y avoit une petite Montagne sise sur le bord du fleuve, d'un quart de lieuë ou environ de tour, laquelle s'est abysmée, & comme si elle n'eust fait que plonger, elle est ressortie du fond de l'eau, pour se changer en Islet, & faire d'un lieu tout bordé d'écueils, comme il estoit, un havre d'asseurance contre toutes sortes de vents » (*JR*, vol. 48, p. 48). Le terme « Goufre », qu'emploie Charlevoix pour désigner vraisemblablement la région des Éboulements, peut prêter à confusion, dans la mesure où Champlain appelle « une petite riviere qui entre assez avant dedans les terres [au niveau de l'actuelle baie Saint-Paul] la riviere du gouffre » (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 21).

105. Avant le tremblement de terre de 1663, si l'on se fie à Cartier, « le passaige [était] plus seur et meilleur entre le nort et ladicte ysle que vers le su pour le grand nombre des basses bancqs et rochiers qui y [étaient] et aussi qu'il y a[vait] petit fons » (*Relations*, p. 182). La passe du sud, appelée « Passe d'Iberville » est clairement indiquée sur la « Carte de l'Isle d'Orleans et du Passage de la Traverse dans le Fleuve S. Laurent », de Nicolas Bellin, datée de 1744. La passe se trouve au sud des îlots aux Grues, Sainte-Marguerite, Grosse, et aux Rats, au sud de l'île d'Orléans, et non aux Coudres, comme l'indique Charlevoix (ANC, cartothèque, H 12 / 340 (1. d') Orléans 1744 -NMC 0001558). Dans une lettre qu'il adressait au chevalier d'Albert, datée du 5 mars 1737, Radouay, un officier de marine, expose clairement le problème que posait le passage près de l'île d'Orléans : « au lieu de passer la passe de la traverse d'Orlean, comme l'on faisoit de mon tems, l'on continu sa routte vers l'E. laissant la passe vers le Nord, et par ce moyen l'on evite la traverse et le passage de l'isle au Coudre, qui est tres estroit avec de grands courants, de sorte que je me trouvay soulagé quand je l'eu passé et repassé. Les deux routtes se rejoignent apres ce detroit epineux, mais de mon tems, l'on entoit la bande du nord de la riviere comme plus saine et plus hautte ; maintenant l'on prefere de ranger la coste du Sud, parce qu'on y peut, dit-on, moüiller partout, et qu'on la dit fort saine » (AN, Marine 1 JJ 1, pièce 34).

*De la Baye de Saint Paul*

Au-dessus du Goufre, dont je viens de parler, est la *Baye de Saint Paul*[106], où commencent les Habitations du côté du Nord, & où il y a des Pinieres, qu'on estime beaucoup ; on y trouve surtout des Pins rouges[107] d'une grande beauté, & qui ne cassent jamais. Messieurs du Séminaire de Quebec sont Seigneurs de cette Baye[108]. Six lieuës plus haut est un Promontoire extrémement élevé, où se termine une Chaîne de Montagnes, qui s'étend plus de quatre cent lieuës à l'Ouest. [67] On l'appelle le *Cap-Tourmente* apparemment parce que celui, qui l'a ainsi baptisé, y a essuyé quelques coups de Vent[109]. Le mouillage y est bon, & on y est environné d'Isles de toutes les grandeurs, qui forment un très-bon abri. La plus considérable est *l'Isle d'Orleans*, dont les Campagnes, toutes cultivées, paroissent comme un Amphithéâtre, & terminent gracieusement la vûë. Cette Isle a environ quatorze lieuës de circuit, & en 1676 elle fut érigée en Comté, sous le nom de Saint Laurent, en faveur de François BERTHELOT, Secretaire Général de l'Artillerie, qui l'avoit acquise de François de LAVAL, Premier Evêque de

106. Appelée « baye du Gouffre » par Champlain (carte de 1632), la baie porte déjà son nom moderne dans la *Relation* de 1662-1663 de Jérôme Lalemant : « la Baye (dite de S. Paul) », écrit-il au sujet du lieu (*JR*, vol. 48, p. 48).

107. Voir *infra*, p. 378, n. 89.

108. Note de l'auteur : *On y a découvert depuis peu une fort belle Mine de Plomb.* Selon une dépêche du 13 avril 1734, adressée au gouverneur Beauharnois et à l'intendant Hocquart, c'est un Amérindien qui « a aporté [à Québec] un morceau de mine de plomb » en provenance de Baie-Saint-Paul (AN, Colonies B 61, f. 510). En octobre 1739, l'idée d'exploiter la ressource se concrétise en partie avec l'envoi d'une « Carte de la Baye S[t] Paul », sur laquelle Chaussegros de Léry a « marqué en rouge, les veines de mines » (AN, Colonies $C^{11A}$ 72, f. 245-246). L'année suivante, l'intendant Hocquart fait effectuer une expertise « pour approfondir les mines de plomb qui s'y trouvent » (AN, Colonies $C^{11A}$ 73, f. 103 et f. 36-38).

109. « Cap Tourmente apparemm[e]nt. C'est Champlain qui l'a ainsi nommé ; il en donne la raison. L. 3. ch 4. » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Champlain explique : « l'avons ainsi nommé, d'autant que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleve comme si elle estoit plaine » (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 21). Le phénomène signalé par Champlain est confirmé par Gabriel Sagard (voir *Histoire du Canada*, p. 158).

Quebec[110]. Elle avoit déja quatre Villages, & on y compte aujourd'hui six Paroisses assez peuplées[111].

Des deux Canaux, qui forment cette Isle, il n'y a que celui du Sud, qui soit naviguable pour les Vaisseaux. Les Chaloupes mêmes ne sçauroient passer par celui du Nord, que de Marée haute. Ainsi du Cap-Tourmente il faut traverser le Fleuve, pour aller à Quebec, & cette traverse a ses difficultés. Il s'y rencontre des Sables mouvans, sur lesquels il n'y a pas toujours assez d'Eau pour les plus gros Navires, ce qui oblige à ne s'y engager jamais, que quand la Marée monte. On éviteroit encore

110. Découverte le 7 septembre 1535 par Cartier et baptisée « isle de Bascuz », à cause des vignes qui s'y trouvaient (*Relations*, p. 136-137 et 140), l'île prend le nom d'île d'Orléans, au retour de l'explorateur. Commentaire de Michel Bideaux : « si elle ne résulte pas d'une inadvertance, cette seconde nomination, qui donnera à l'île son nom actuel, peut être postérieure au retour à Saint-Malo et réparer une omission : Charles d'Angoulême, devenu duc d'Orléans par la mort de son frère aîné François (1536) avait été le seul des trois fils de François I^er^ à ne pas avoir été honoré au cours du voyage de 1534 » (dans Cartier, *Relations*, p. 405, n. 581). Lorsqu'elle fut octroyée aux sieurs Cheffaud de la Regnardière, Castillon, Lauzon, Fouquet, Berryer, Rosée, Duhamel et Juchereau, le 15 janvier 1636, l'île formait un tout avec la seigneurie de Beaupré. Le 24 avril 1674, M^gr^ de Laval, acquéreur des droits des premiers concessionnaires, détache l'île de la seigneurie de Beaupré et l'échange à François Berthelot contre l'île Jésus, près de Montréal, avec compensation de vingt-cinq mille livres et abandon au nouveau propriétaire de l'île des droits seigneuriaux. En 1676, un édit royal reconnaît officiellement les droits de François Berthelot sur l'île, rebaptisée pour l'occasion : Île et Comté de Saint-Laurent. Après 1725, l'île reprit officiellement son nom originel, mais sans doute ne l'avait-elle jamais perdu dans l'usage populaire (voir J. Poirier, *Regards sur les noms de lieux*, p. 79-93 ; J.-C. Pouliot, *l'Île d'Orléans*, p. 29-31, 49-88 et 158-166).

111. « *6 Paroisses*. Cinq seulem[en]t Peut etre en avoit on designé 6. [mot illisible] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). En 1661 (selon J.-C. Pouliot) ou 1666 (selon J. Poirier), est fondée la paroisse Sainte-Famille et en 1679 les paroisses Saint-Pierre, Saint-François, Saint-Jean et Saint-Paul (nom primitif de la paroisse Saint-Laurent) « ouvrent leurs registres » (J. Poirier). Quant à Sainte-Pétronille, il s'agissait d'une simple chapelle, érigée en 1653 sous le nom de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, et elle ne sera détachée de Saint-Pierre et de Saint-Laurent qu'en 1870, date à laquelle elle sera érigée canoniquement en paroisse. La critique formulée au début de cette note paraît donc juste. C'est peut-être une carte de Gédéon de Catalogne, datée de 1709, qui a induit Charlevoix en erreur : en plus du nom des cinq paroisses connues, figure celui d'Argentenay, un fief qui comprenait la paroisse Saint-François (voir M. Trudel, *Atlas historique du Canada français*, p. 68). Cependant, dans son mémoire sur le Canada, daté de 1712, Gédéon de Catalogne ne recense que cinq paroisses (AN, Colonies C^11A^, vol. 33, f. 230).

cet embarras en prenant le Passage de M. d'Iberville[112]. Le Cap Tourmente, d'où l'on part pour faire la traverse, est éloigné de cent dix lieuës de la Mer, & l'Eau du Fleuve y est encore Saumâtre. Elle n'est bonne à boire qu'à l'Entrée des deux Canaux, qui séparent l'Isle d'Orleans. C'est un Phénoméne assez difficile à expliquer, surtout, si on fait attention à la grande rapidité du Fleuve, malgré sa largeur.

*Des Marées du Fleuve, & de la Déclinaison de la Boussole.*

Les Marées montent ici réguliérement cinq heures, & baissent pendant sept. A Tadoussac elles montent & descendent pendant six heures ; & plus on monte le Fleuve, plus le Flux diminuë, & le Reflux augmente. A vint lieuës au-dessus de Quebec le Flux est de trois heures, & le Reflux de neuf. Au-delà il n'y a plus de Marée sensible[113]. Quand elle est à demi flot dans le Port de Tadoussac, & à l'Entrée du Saguenay, elle ne fait que commencer à monter à *Checoutimi*, vint-cinq lieuës plus haut sur cette Riviere, & néanmoins elle se trouve haute aux trois endroits en même tems. Cela vient sans doute de ce que la rapidité du Saguenay, plus grande encore que [68] celle du Fleuve Saint Laurent, refoulant la Marée, fait pendant quelque tems l'équilibre de Checoutimi avec l'Entrée de la Riviere dans le Fleuve. Cette rapidité au reste n'est au point, où on la voit, que depuis le Tremblement de Terre de 1663. Ce Tremblement renversa une Montagne dans la Riviere, dont elle rétrécit le Lit, & forma une Péninsule, qu'on appelle *Checoutimi*, au-dessus de laquelle il y a un Rapide, que les Canots mêmes ne peuvent pas franchir : la profondeur du Saguenai, depuis son Embouchure jusqu'à Checoutimi, est égale à sa rapidité. Aussi n'oseroit-on pas y jetter les Ancres, si

112. Voir *supra*, p. 201, n. 105.

113. « a Vingt Lieues au dessus de Quebec La marée n'est plus sensible *Note*. La marée est sensible jusqu'au lac S[t]. pierre qui est a trente Lieues de Quebec & les Eaux de ce lac gonflent Beaucoup aux grandes marees » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). Une autre critique s'applique au même passage : « plus de marée sensible Elle l'est aux 3 Riv [Trois-Rivières] 28 l[ieues] et aux grandes mers jusques dans le Lac S[t] Pierre plus de 30 l[ieues] au dessus de Quebec » (*ibid.*, f. 71).

on n'avoit pas la facilité d'amarrer les Vaisseaux aux Arbres, qui couvrent les Bords de cette Riviere[114].

On a encore observé que dans le Golphe Saint Laurent, à huit ou dix lieuës au large, les Marées sont differentes, selon les diverses positions des Terres, ou la variété des Saisons ; qu'en quelques endroits elles suivent les Vents, & qu'en d'autres elles vont contre le Vent ; qu'à l'Embouchure du Fleuve, en certains mois de l'année, les Courants portent toujours en pleine Mer, & en d'autres, toujours à Terre ; enfin, que dans le Fleuve même, jusques vers *les Sept Isles*[115], c'est-à-dire, pendant soixante lieuës, il n'y a point de Flux du côté du Sud, ni de Reflux du côté du Nord. Il n'est pas trop aisé d'apporter de bonnes raisons de tout cela ; ce qu'on peut dire, ce semble, de plus raisonnable, c'est qu'il se fait sous l'Eau des mouvemens, qui produisent ces irrégularités, ou qu'il y a des Courants, qui vont & viennent de la surface au fond, & du fond à la surface, à la maniere des Pompes[116].

114. Aujourd'hui Chicoutimi. Le toponyme, d'origine amérindienne, a été orthographié de différentes façons au cours de l'histoire. Selon qu'on prête au mot une origine crise ou algonquine, il signifie « jusqu'où c'est profond », ou « l'eau cesse d'être profonde ». Le terme peut aussi provenir de *ichkoimi*, qui veut dire : « c'est ce qui reste de l'eau profonde » (voir H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, p. 389-390 ; E. Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 31 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 130-131). Nous n'avons pas retrouvé la source de Charlevoix sur les suites du tremblement de terre de 1663 à Chicoutimi.

115. Découvertes le jeudi 19 août 1535 et originellement baptisées « ysles rondes » par Cartier (*Relations*, p. 133), les Sept-Îles forment un archipel composé de six îles et d'une presqu'île qui, vue du navire, a pu induire l'explorateur malouin en erreur. Dès le samedi suivant, soit le 21 août, Cartier identifie les îles par le toponyme « sept ysles » (*ibid.*, p. 134). Quant à la distance mentionnée par Charlevoix, elle dépend, bien sûr, du lieu où il fait commencer le fleuve.

116. L'explication de Charlevoix s'inscrit dans le mode de pensée de Luigi Ferdinando Marsigli qui distingue trois causes à l'agitation de l'eau : la pente des fonds marins, le vent, enfin l'attraction lunaire. Après avoir observé qu'il y a des courants « continuels, & interrompus » et des courants « dans la superficie de l'eau, & dans le fond », il constate que les flux et les reflux manifestent d'étonnantes irrégularités, et que les courants en profondeur paraissent défier toute logique, si bien qu'il avoue son incapacité à rendre compte de ces phénomènes : il n'a trouvé, conclut-il, « qu'une extrême obscurité » (*Histoire physique de la mer [...]*. Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1725, p. 44-50). Comme l'observe Numa Broc, au XVIII^e siècle, le phénomène des marées et celui des variations des courants fluviaux n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante (*la Géographie des philosophes*, p. 214-215).

Une autre observation à faire ici, c'est que la déclinaison de la Boussole, qui dans quelques Ports de France n'est guéres que de deux ou trois dégrez Nord-Ouest, va toujours en diminuant jusques par le travers des Açorres, où elle n'est plus sensible ; mais qu'au-delà elle augmente de telle sorte que sur le Grand Banc de Terre-neuve elle est de vint-deux dégrez & plus ; qu'ensuite elle commence à diminuer, mais lentement, puisqu'elle est encore de seize dégrez à Quebec, & de douze au Pays des Hurons, où le Soleil se couche trente-trois minutes plus tard, qu'à Quebec[117].

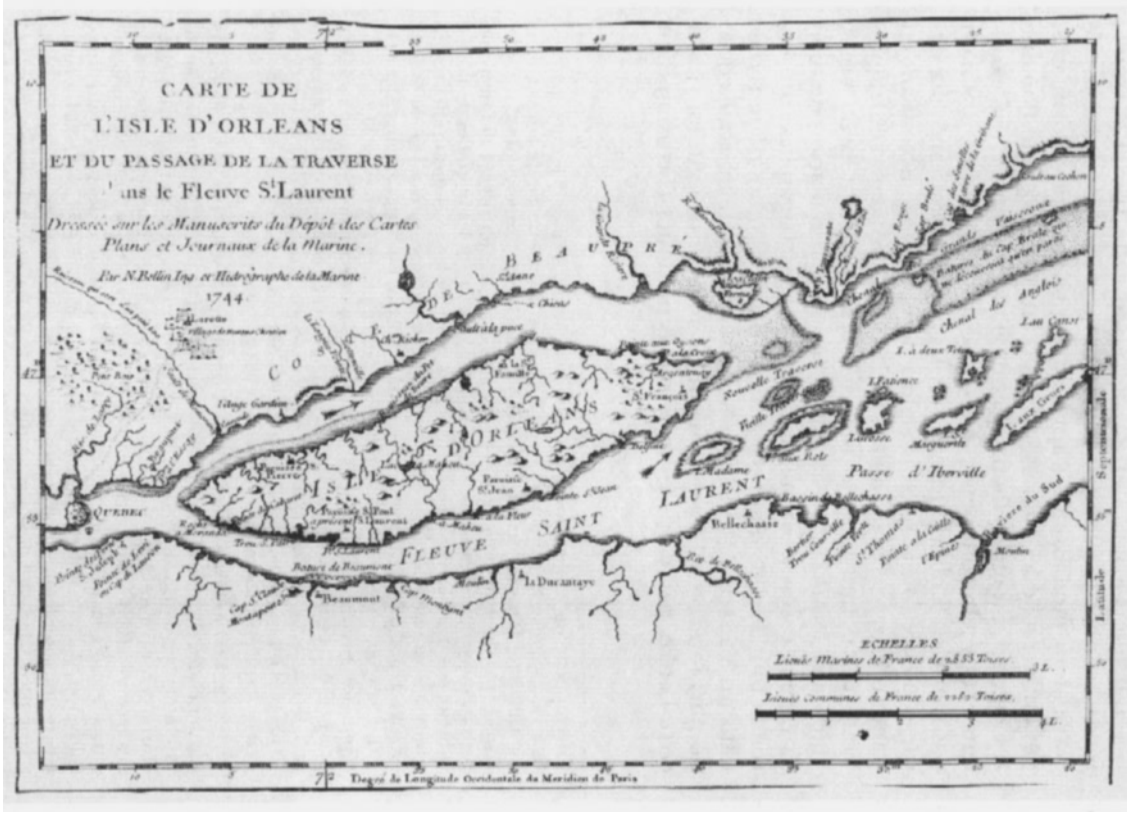
*De l'Isle d'Orleans.*

Le Dimanche vint-deux nous étions mouillés par le tra-[69]vers de l'Isle d'Orleans, où nous allâmes nous promener en attendant le retour de la Marée. Je trouvai ce Pays beau, les Terres bonnes, & les Habitans assez à leur aise. Ils ont la réputation d'être un peu Sorciers, & on s'addresse, dit-on, à eux, pour sçavoir l'avenir, ou ce qui se passe dans des lieux éloignés. Par exemple, si les Navires de France tardent un peu trop, on les consulte pour en avoir des nouvelles, & on assûre qu'ils ont quelquefois répondu assez juste. C'est-à-dire, qu'ayant deviné une ou deux fois, & ayant fait accroire, pour se divertir, qu'ils parloient de science certaine, on s'est imaginé qu'ils avoient consulté le Diable[118].

---

117. Déclinaison magnétique au niveau de Bonavista (Terre-Neuve) : 28° 13′ ouest, au centre de la limite est. Variation annuelle : 3,1′. Déclinaison magnétique au niveau de Québec : 16° 59′. Déclinaison magnétique dans la région de la baie Georgienne, le pays des Hurons : 06° 02′ ouest, au centre de la limite ouest, à 08° 07′ ouest, au centre de la limite est. Variation moyenne annuelle : 0,9′ est (Cartes de Bonavista, de Québec (21 L 14) et de Bruce, Direction des Levées et de la cartographie, Ministère de l'énergie, des mines et des ressources du Canada, 1971, 1973 et 1988).

118. « *note* : Ce qui est dit Des Sorciers de l'Isle D'orleans, Comme ce qui se lit Dans la suite du Journal Historique touchant les Jongleurs sauvages n'a aucun fondement. Une simple Credulité, ou une credule simplicité est tout Le fondement du pouvoir des uns et des autres. Tous les plus habiles Jongleurs sauvages n'ont jamais Rien fait & ne feront jamais Rien qui approche de la Dexterite Des moins Habiles de nos Joueurs de Gobelets... il y a d'Excellens Simples Dans ce pays. Les Sauvages ont connoissance de La vertu & des proprietés de quelques uns, & s'en servent tres avantageusement pour guerir quelques maladies & sur tout les playes, & pour cacher Leurs Remedes ils Les


CARTE DE
L'ISLE D'ORLEANS
ET DU PASSAGE DE LA TRAVERSE
dans le Fleuve S.t Laurent
Dressée sur les Manuscrits du Dépôt des Cartes
Plans et Journaux de la Marine.
Par N. Bellin Ing.r et Hidrographe de la Marine
1744
BEAUPRE
CÔTE DE
ISLE D'ORLEANS
FLEUVE SAINT LAURENT
Passe d'Iberville
QUEBEC
Beaumont
La Ducantaye
Bellechasse
Les Grues
ECHELLES
Lieuës Marines de France de 2853 Toises
Lieuës communes de France de 2282 Toises
Degrés de Longitude Occidentale du Meridien de Paris

Lorsque Jacques Cartier découvrit cette Isle, il la trouva toute remplie de Vignes, & la nomma *l'Isle de Bacchus*. Ce Navigateur étoit Breton ; après lui sont venus des Normands, qui ont arraché les Vignes, & à Bacchus ont substitué Pomone & Céres[119]. En effet elle produit de bon Froment[120] & d'excellens Fruits. On commence aussi à y cultiver le Tabac, & il n'est pas mauvais. Enfin le Lundi vint-trois, *le Chameau* mouilla devant Quebec, où je m'étois rendu deux heures auparavant en Canot d'Ecorce. J'ai un millier de lieuës à faire dans ces fragiles Voitures, il faut que je m'y accoûtume peu à peu. Voilà, Madame, ce que j'ai pû me rappeller des particularités de mon Voyage. Ce sont, comme vous voyez, des bagatelles, qui seroient tout au plus bonnes à amuser des Personnes désœuvrées dans un Vaisseau. J'aurai peut-être dans la suite quelque chose de plus intéressant à vous mander : mais je n'ajoûterai rien à cette Lettre, parce que je ne veux pas manquer l'occasion d'un

---

Enveloppent de mille choses exterieures Comme Dances, festins, paroles, figures, &c. ainsy se comporterent en france il n'y a pas un Siecle Les premiers [mot illisible] Dans les armees » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). Dans le cas des habitants de l'île d'Orléans, auxquels on prêtait des dons, on peut avancer des explications : les insulaires pêchaient les anguilles, la nuit, à la lueur des flambeaux ; cette activité a pu alarmer les riverains du fleuve qui y auraient vu une opération diabolique (voir P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 202). D'autre part, à la suite de Damase Potvin, on peut se demander si le terme sorcier n'est pas une déformation du mot sourcier et si la fâcheuse réputation prêtée aux insulaires ne provient pas de colons envieux face à la prospérité des cultivateurs de l'île, qu'on expliquait par des procédés magiques (*le Saint-Laurent et ses îles [...]*, éd. revue et corrigée, Québec, Éditions Garneau, 1945, p. 41-44). Voir aussi Robert-Lionel Séguin, *la Sorcellerie au Québec du XVII^e^ au XIX^e^ siècle*, Montréal, Leméac, 1971, p. 99-100).

119. Voir n. 110. En plus des deux toponymes qui lui furent attribués par Cartier et de celui donné par François Berthelot, l'île porta un temps le nom de Sainte-Marie : dans sa *Relation* de 1650-1651, Paul Ragueneau rapporte que les Hurons christianisés, qui se réfugièrent sur l'île après leur défaite aux mains des Iroquois, lui donnèrent ce « nom sacré » (*JR*, vol. 36, p. 202). Pour pouvoir s'installer sur l'île, les colons français ont dû débroussailler les terres afin de les cultiver et, partant, enlever les vignes sauvages. L'opération, partielle ou peut-être même complète, a dû avoir lieu entre l'octroi, le 15 janvier 1636, de l'île en seigneurie à Cheffaud de la Regnardière, Castillon, Lauzon, Fouquet, Berryer, Rosée, Duhamel et Juchereau, et 1670, date approximative de l'érection du premier moulin banal, le moulin à vent de Sainte-Famille, devenu nécessaire à cause de l'importance de la population et de l'abondance des récoltes (voir Joseph-Camille Pouliot, *l'Île d'Orléans, Glanures historiques et familiales*, Québec, Éditions Garneau, 1945, p. 37-42).

120. Autre terme pour désigner le blé.

Navire Marchand, qui est sur le point de mettre à la Voile. 845
J'aurai l'honneur de vous écrire encore par le Vaisseau du Roi[121].

Je suis, &c.

121. « [...] la locution : *Les Vaisseaux du Roi* signifiait : Les navires de toutes grandeurs, armés ou non, appartenant au Roi, c'est-à-dire, construits, armés, équipés et entretenus aux frais du trésor royal » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

*Page laissée blanche*

Octobre 1720.

## [70] TROISIÉME LETTRE.

*Description de Quebec, Caractere de ses Habitans, & de la façon de vivre dans la Colonie Françoise.*

A Quebec, ce vint-huit Octobre, 1720.

MADAME,

Je vais vous parler de Quebec ; toutes les Descriptions, que j'en ai vûës jusqu'ici, sont si défectueuses, que j'ai cru vous faire plaisir, en vous représentant au vrai cette Capitale de la Nouvelle France[1]. Elle mérite véritablement d'être connuë, n'y eût-il que la singularité de sa situation ; car il n'y a au Monde que cette Ville, qui puisse se vanter d'avoir un Port en Eau douce, à six-vint lieuës de la Mer, & capable de contenir cent Vaisseaux de ligne. Aussi est-elle placée sur le Fleuve le plus naviguable de l'Univers.

*Origine du nom de Quebec.*

Ce Fleuve, jusqu'à l'Isle d'Orleans ; c'est-à-dire, à cent dix ou douze lieuës de la Mer, n'a jamais moins de quatre à cinq lieuës de large ; mais au-dessus de l'Isle il se rétrécit tout-à-coup de telle sorte, que devant Quebec il n'a plus qu'un mille de largeur ; c'est ce qui a fait donner à cet endroit le nom de

1. Selon C. de Rochemonteix, cette description de Québec s'inspire de la *Relation par lettres* d'Antoine-Denis Raudot, qu'il attribue par erreur au père Antoine Silvy (*op. cit.*, p. xi-xii). Pour « représenter » Québec, Charlevoix a bénéficié d'un document incomparable : le plan en relief de la ville, de Chaussegros de Léry (voir *infra*, p. 231, n. 46). Grâce à ce plan, qui lui a permis d'avoir une vue d'ensemble de la ville, grâce aussi à ses observations personnelles, Charlevoix a produit une description qui n'est pas sans évoquer un guide touristique.

*Quebeio*, ou *Quebec*, qui en Langue Algonquine signifie *Rétrécissement*[2]. Les Abénaquis, dont la Langue est une Dialecte Algonquine, le nomment *Quelibec*, qui veut dire ce qui est fermé, parce que de l'entrée de la Petite Riviere de la *Chaudiere*[3], par où ces Sauvages venoient à Quebec du voisinage de l'Acadie, la pointe de *Levi*[4], qui avance sur l'Isle d'Orleans, cache entierement le Canal du Sud ; l'Isle d'Orleans cache celui du Nord, de sorte que le Port de Quebec ne paroît de-là qu'une grande Baye.

*Du Sault de Montmorenci.*

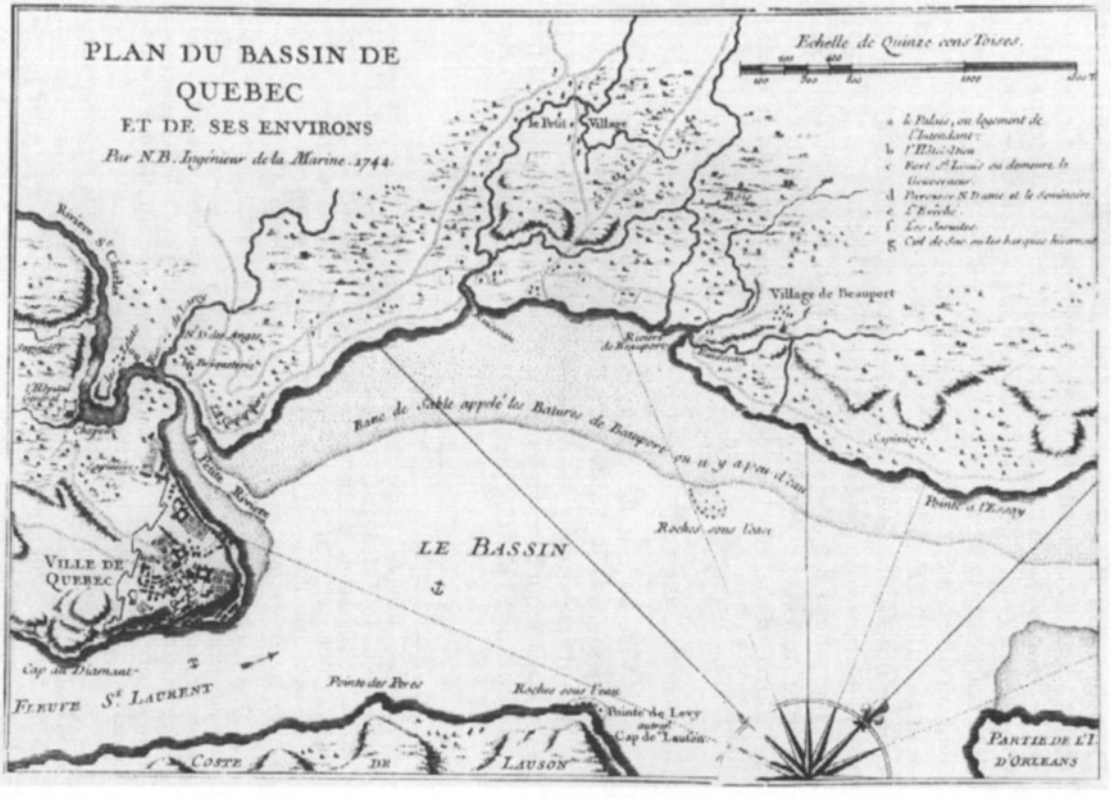
La premiere chose, qu'on apperçoit en entrant dans la Rade, est une belle Nappe d'Eau, d'environ trente pieds de large, & de quarante de haut[5]. Elle est immédiatement à

2. Source de Charlevoix : « P[remi]ere Lettre / A Quebec ce 30. 7$^{bre}$. 1705 », vraisemblablement d'Antoine-Denis Raudot, si l'on se fie à la calligraphie du texte (AN, Colonies C$^{11A}$ 122, f. 12). Une partie des « lettres » se trouve aux Archives nationales de France (AN, Colonies C$^{11A}$ 122) et une autre, sous forme de photocopies, aux Archives nationales du Canada (ANC, MG 18, E 29). Dorénavant, nous identifierons cette série sous le nom de « papiers Raudot ». « Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot *Kebec* ou *Kepac* signifie rétrécissement », explique Charles-Honoré Laverdière, qui ajoute que *Kebec*, en micmac, signifie aussi « *rétrécissement des eaux* formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent » (dans *Œuvres de Champlain*, t. I, p. 296, en note). Une autre hypothèse est proposée par Raudot dans sa « Relation par lettres » : comme la ville « est scituée en partie sur un gros Cap qui avance beaucoup et qui fait une espece de bec dans le fleuve les premiers qui le virent qui etoient Normands remarquant la figure qu'il faisoit se mirent à dire les uns aux autres : Queubec ; Depuis ce tems cet endroit a porté ce nom et on l'a donné à la ville qui y est bastie dessus » (Deutsche Staatsbibliothek, ms. Phill 1935, f. 23). Avant que Champlain n'impose le toponyme actuel, le lieu a d'abord été connu sous le nom de Stadaconé (J. Cartier, *Relations*, p. 138). C'est le 3 juillet 1608 que Champlain aborde à « Quebecq » pour y construire une habitation qui constitue le « berceau » de la Nouvelle-France et du Canada (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 24-34).

3. La Chaudière a sa source dans le lac Mégantic et se jette dans le fleuve presque en face de Québec. À quelque six kilomètres de son embouchure, elle forme une chute. Son toponyme proviendrait de la forme que les remous de son courant donnent aux pierres.

4. La pointe de Lévis tire son nom d'Henri de Levis, ou Levy, duc de Ventadour (1596-1651), nommé vice-roi (1625-1627) après que son oncle, Henri de Montmorency, se fût démis de cette fonction en sa faveur. Voir n. 6.

5. « *40 de haut* Geometriquem[en]t mesuré elle en a 150 ou même 180 » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Pehr Kalm signale aussi l'erreur : voir *Voyage*, p. 826. Hauteur de la chute : 83, 5 mètres, soit plus de 275 pieds.


PLAN DU BASSIN DE
QUEBEC
ET DE SES ENVIRONS
Par N.B. Ingénieur de la Marine. 1744.
Echelle de Quinze cens Toises.
a. le Palais, ou logement de l'Intendant.
b. l'Hôpital.
c. Fort St. Louis ou demeure le Gouverneur.
d. Paroisse N. Dame et le Séminaire.
e. L'Evêché.
f. Les Jesuites.
g. Cul de Sac ou les barques hivernent.
le Petit Village
Village de Beauport
Rivière St. Charles
Rivière de Beauport
Banc de Sable appelé les Batures de Beauport ou il y a peu d'eau
Petite Rivière
Pointe à Puiseaux
Rochers sous l'eau
LE BASSIN
VILLE DE QUEBEC
Cap au Diamant
FLEUVE St. LAURENT
Pointe des Pres
Rochers sous l'eau
Pointe de Levy autrement Cap de Lauzon
COSTE DE LAUSON
PARTIE DE L'I. D'ORLEANS

l'En[71]trée du Petit Canal de l'Isle d'Orleans, & on la voit d'une longue Pointe de la Côte Méridionnale du Fleuve, laquelle, comme je l'ai déja observé, paroît se recourber sur l'Isle d'Orleans. Cette Cascade a été nommée le *Sault de Montmorenci*[6], & la Pointe porte le nom de *Levi*. C'est que la Nouvelle France a eu successivement pour Vice-Rois l'Amiral de Montmorenci, & le Duc de Ventadour, son Neveu. Il n'y a personne, qui ne crût qu'une Chûte d'eau si abondante, & qui ne tarit jamais, ne soit la décharge de quelque belle Riviere : elle ne l'est pourtant que d'un chetif Ruisseau, où en quelques endroits on n'a pas de l'Eau jusqu'à la cheville du pied ; mais il coule toujours, & il tire sa Source d'un joli Lac éloigné du Sault d'environ douze lieuës[7].

*Situation de Quebec.*

La Ville est une lieuë plus haut, & du même côté, à l'endroit même, où le Fleuve est le plus étroit. Mais entr'elle, & l'Isle d'Orleans il y a un Bassin d'une bonne lieuë en tout sens, dans lequel se décharge la *Riviere de Saint Charles*, qui vient du Nord-Ouest[8]. Quebec est entre l'Embouchure de cette

6. C'est Champlain qui, sur la carte de la rade de Québec qui accompagne ses *Voyages* de 1613, donna au « torrent d'eau » en aval de la place fortifiée le nom de « grant saut de Montmorency » (*Des Sauvages*, dans *Works*, t. I, p. 128 ; *Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 24-25 (planche III) ; *Voyages*, 1632, *ibid.*, t. IV, p. 47), du nom d'Henri II, duc de Montmorency (1595-1632), amiral de France, en 1612, et vice-roi de la Nouvelle-France de 1620 à 1625.

7. Avant de se jeter dans le fleuve, la rivière Montmorency, qui reçoit les eaux de nombreux cours d'eau, dont celles de la rivière des Neiges, qu'alimente un lac du même nom, et auquel pense vraisemblablement Charlevoix, s'élargit à deux reprises pour former le lac des Petites Îles et le lac du Délaissé. Pour sa part, Champlain situait le lac des Neiges à « environ dix lieues dedans les terres » (*Voyages*, 1632, dans *Works*, t. IV, p. 47).

8. Lors de son voyage en 1608, Champlain découvrit, un peu en amont du confluent de cette rivière et du Saint-Laurent, des « vestiges » d'une habitation qui lui firent conclure qu'il s'agissait de l'endroit où hiverna Cartier en 1535-1536. Baptisé rivière Saincte Croix par l'explorateur malouin en l'honneur de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix (*Relations*, p. 138 et 361-362, n. 187, 188 et 189), le cours d'eau changea de nom lorsque les récollets le nommèrent Saint-Charles en « l'honneur de Monsieur Charles de Bouës [Boves], grand Vicaire de Ponthoise, Pere & Fondateur de [leur] Mission » (C. Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, t. I, p. 157). Selon Gabriel Sagard, les Montagnais appelaient la rivière « Cabire-coubat, à raison qu'elle tourne & faict plusieurs pointes » (*Histoire du Canada*, p. 162).

Riviere, & le *Cap aux Diamants*, lequel avance un peu dans le Fleuve[9]. Le mouillage est vis-à-vis, il a vint-cinq brasses d'Eau, & l'Ancrage y est bon : toutefois, quand le Nord-Est soufle violemment, les Vaisseaux chassent quelquefois sur leurs Ancres, mais sans danger[10].

*Description de Quebec.*

Lorsque Samuel de CHAMPLAIN fonda cette Ville en 1608, la Marée montoit quelquefois jusqu'au pied du Rocher[11]. Depuis ce tems-là le Fleuve s'est retiré peu à peu, & a enfin laissé à sec un grand Terrein, où l'on a bâti la Basse Ville, laquelle est présentement assez élevée au-dessus du Rivage, pour rassûrer les Habitans contre l'inondation du Fleuve. La premiere chose, qu'on rencontre en débarquant, est une Place de médiocre grandeur, & de figure irréguliere, laquelle a en face une suite de Maisons assez bien bâties, & addossées contre le Rocher, ainsi elles n'ont pas beaucoup de profondeur. Elles forment une Ruë assez longue, qui occupe toute la largeur de

61 B de *Champlain* fonda

9. Le toponyme tire son origine de la mésaventure de Cartier qui, lors de son troisième voyage au Canada, en 1541-1542, « trouva bonne quantité de pierres [qu'il crut] être des diamants », ainsi que « certaines feuilles d'or fin de l'épaisseur d'un ongle » (*Relations*, p. 197). Il s'agissait, en réalité, de cristaux de quartz et de pyrite de fer. Toutefois, l'endroit où Cartier a trouvé ses « diamants » et ses « feuilles d'or » est l'actuel cap Rouge, à quelques kilomètres en amont du cap Diamant (*ibid.*, p. 196-197 et 414-415, n. 45, 58, 59 et 60). Voir *infra*, p. 223, n. 26.

10. « Les vaisseaux chassent quelquefois Sur leurs ancres mais sans Danger *note* : on a vû plusieurs fois Des Vaisseaux, & plusieurs a La fois aller Echouer & se Briser Une Lieuë & Demie & Deux Lieuës au Dessus de Quebec » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65).

11. Charlevoix fonde vraisemblablement son affirmation sur le plan de la rade de Québec de 1608 : Champlain (1570?-1635), qui place l'habitation nouvellement construite à l'extrême pointe des terres, suggère que l'eau arrive jusqu'aux pieds des bâtiments. Les lettres « T » et « Y », qui identifient respectivement des « prairies qui sont inondées des eaux à toutes les marées » et une « coste de gravier, où il se trouve quantité de diamants un peu melleurs que ceux d'Alanson », confirment la proximité des eaux du fleuve à marée haute (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 24-25, planche III). Le plan de l'« Abitation de Quebecq », daté lui aussi de 1608, ne laisse qu'un mince espace entre les fondations des bâtiments et la rive du fleuve (*ibid.*, t. II, p. 38-39).

la Place[12], & s'étend à droite & à gauche jusqu'aux deux Chemins, qui conduisent à la Haute Ville. La Place est bornée sur la gauche par une petite Eglise, & sur la droite par deux rangées de Maisons placées paralellement. Il y en a une de l'autre côté entre l'Eglise & le Port, & au détour du Cap aux Diamants, il y a encore une suite [72] assez longue de Maisons sur le bord d'une Anse, qu'on appelle l'*Anse des Meres*[13]. On peut regarder ce Quartier comme une espece de Fauxbourg de la Basse Ville.

Entre ce Fauxbourg & la Grande Ruë on monte à la Haute Ville par une Pente si roide, qu'il a fallu y faire des Dégrez, de sorte qu'on n'y peut monter qu'à pied. Mais en prenant de la Place sur la droite, on a pratiqué un Chemin, dont la pente est plus douce, & qui est bordé de Maisons[14]. C'est à l'endroit, où les deux Montées se réunissent, que commence la Haute Ville du côté du Fleuve ; car il y a encore une Basse Ville du côté de la Riviere Saint Charles. Le premier Bâtiment de remarque,

12. C'est sur les rues Notre-Dame, Saint-Pierre et Sous-le-Fort, le long des quais et autour de la petite place du marché, établie en 1673, que les marchands ont d'abord développé l'activité commerciale de la ville. Après l'installation, en novembre 1686, d'un buste du roi, don de l'intendant Jean Bochart de Champigny, la place du marché devient la place Royale. Elle reprend son ancien nom en 1700 et le conservera jusqu'en 1890. En 1943, la place est de nouveau appelée place Royale. La rue, « qui occupe toute la largeur de la Place » et qui mène aux deux « Chemins », qui conduisent à la haute-ville, est la Côte de la Montagne ; la rue Sous le Fort est la rue Notre-Dame (voir M. Gaumond, *la Place Royale*, p. 7-23 ; J. Hare *et al.*, *Histoire de la ville de Québec*, p. 57 et 63).

13. « *&* *au Detour* &c il faudroit dire et en tournant vers le cap aux Diam[ants] il y a encore. .. *D'une anse* qu'on appelle le *Cul de sac*. L'anse des meres n'est point la mais au-delà du Cap, & il n'y a point de maisons » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). L'anse des Mères, parfois orthographiée *anse des Mers*, se trouve « au bas du Cap aux Diamants », plus précisément entre le cap et l'anse au Foulon. Louis Prat, capitaine de Port à Québec, y avait établi un chantier naval en 1712 (lettre de Louis Prat, datée du 6 novembre 1712, AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 182).

14. Pour sa part, Pehr Kalm, qui a séjourné à Québec en août 1749, estime qu'il n'y a « qu'une route pour monter de la basse ville à la haute », soit « à l'endroit où la colline a été entaillée ; partout ailleurs, elle est tellement escarpée que l'escalade en est très pénible ». Mais l'hiver, le chemin subit « de nombreux dommages du fait de ceux qui en effectuent la descente, et c'est aussi tout un art, et un art difficile, que de réussir cela sans déraper un certain nombre de fois, car l'eau y ruisselle continuellement en quelques endroits » (*Voyage*, p. 317).

qu'on trouve à droite du premier côté, est le Palais Episcopal : toute la gauche est bordée de Maisons. Vint pas plus loin on se trouve entre deux Places assez grandes : celle de la gauche est la Place d'Armes[15], sur laquelle donne *le Fort*, où loge le Gouverneur Général : les Récollets sont vis-à-vis, & d'assez belles Maisons occupent une partie du contour de la Place.

Dans celle de la droite on rencontre d'abord la Cathédrale, qui sert aussi de Paroisse à toute la Ville. Le Séminaire est à côté, sur l'Angle, que forment le Fleuve & la Riviere Saint Charles. Vis-à-vis de la Cathédrale est le College des Jésuites, & dans les entredeux il y a des Maisons assez bien bâties. De la Place d'Armes on enfile deux Ruës, qui sont traversées par une troisiéme, & qui forme une assez grande Isle, toute occupée par l'Eglise & le Couvent des Récollets. La seconde Place a deux Descentes à la Riviere Saint Charles, l'une fort roide, à côté du Séminaire, & où il y a peu de Maisons ; l'autre, à côté de l'Enclos des Jésuites, laquelle tourne beaucoup, à l'Hôtel-Dieu à mi-côte, est bordée de Maisons assez petites, & aboutit au Palais, où demeure l'Intendant. De l'autre côté des Jésuites, où est leur Eglise, il y a une Ruë assez longue, où sont les Ursulines. Au reste toute la Haute Ville est bâtie sur un Fond, partie de Marbre, & partie d'Ardoise[16].

97 B Riviere *de* Saint Charles 106 B à mi-*côté*, est 107 B où *loge* l'Intendant

15. La place d'Armes naît avec l'érection du fort Saint-Louis, par Champlain, en 1620 : l'étroitesse du bâtiment oblige les soldats à effectuer leur exercice sur un terrain voisin du fortin (L. Noppen *et al.*, *Québec, trois siècles d'architecture*, p. 410-411).

16. Note de l'auteur : *On peut voir par le Plan gravé de cette Ville qu'elle a crû assez considérablement depuis vint ans.* Allusion au plan de Québec, dressé par Nicolas Bellin, qui accompagne le *Journal*. Dans la critique qu'il fait de son travail, Nicolas Bellin précise au sujet de certaines cartes, dont le plan de Québec : « ce sont des morceaux de détails, que je puis assûrer être curieux, & avoir quelque exactitude, les ayant travaillés sur de bons Mémoires » (« Remarques de M. Bellin, Ingenieur de la Marine, sur les cartes et les plans, qu'il a été chargé de dresser, pour joindre à l'Histoire générale de la Nouvelle France », *HDG*, t. III, p. viij). Pourtant il n'est pas certain que le plan de Québec soit de lui : si l'on se fie au « Plan de la ville de Quebec. Designé d'apres le Plan en Relief que Monsieur Chaussegros de Leris, Ingenieur en Chef envoya en France en l'année 1720 pour etre mis au Louvre » (reproduit dans le *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. 1, 4e partie, p. 20), on constate que le plan de la ville de Québec de Nicolas Bellin est rigoureusement

*Description de ses principaux Edifices.*

Telle est, Madame, la Topographie de Quebec, qui, comme vous voyez, a une assez grande étenduë, dont presque toutes les Maisons sont bâties de Pierres, & où l'on ne [73] compte pourtant qu'environ sept mille Ames[17]. Mais pour achever de vous donner une juste idée de cette Ville, je vais vous faire connoître plus particulierement ses principaux Edifices. Je vous parlerai ensuite de ses Fortifications. L'Eglise de la Basse-Ville a été bâtie en conséquence d'un Vœu fait pendant le Siége de Quebec en 1690. Elle est dédiée sous le nom de *Notre-Dame de la Victoire*, & elle sert de Succursale pour la commodité des Habitans de la Basse Ville[18]. Sa structure est très-simple, une

semblable à celui de Chaussegros de Léry. Nicolas Bellin a vraisemblablement tiré un plan à partir de celui, en relief, de Chaussegros de Léry, à moins qu'il n'ait repris le plan que Chaussegros de Léry, ou un autre, a dressé à partir du plan en relief. L'observation de Charlevoix sur le marbre et l'ardoise a appelé une critique : « partie de marbre, partie d'ardoise. *note* : ce marbre & cette ardoise ne se trouvent par malheur que Dans le journal historique. il se pourroit que L'autheur qui a Demeuré Long tems a Quebec auroit pris pour de l'ardoise une pierre noiratre que la violence du froid fait effeuilleter. mais pour le marbre je ne vois pas ce qui luy a Donne Lieu d'y En croire : peut-etre multiplie-t-il l'Espece du Marbre de maniere que Les pierres Les plus communes s'y trouvent Renfermées » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). Selon Pehr Kalm, il s'agirait de « schiste noir compact », que les Québécois trouvaient sur la colline et sur « la plupart des hauteurs des pentes abruptes » des environs, et qu'on retrouvait dans « la plupart des édifices publics et des demeures particulières » de la ville (*Voyage*, p. 327 et 329). Mais certains édifices publics possédaient des toits en ardoise importée de France (*ibid.*, p. 324).

17. En 1716, la population est estimée à 1 988 personnes (*Recensement de la ville de Québec pour 1716*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie., 1887, p. 2), ou à 2 408 personnes, toujours en 1716, sans compter le clergé, évalué à quelque 165 hommes (J. Hare *et al.*, *Histoire de la ville de Québec*, p. 35 et 324). En 1726, la ville aurait eu une population de 2 704 personnes (*ibid.*). Toutefois, durant la saison estivale, à cause de l'arrivée des vaisseaux et de la venue de traiteurs, la population devait s'accroître sensiblement. Le recensement général de la colonie envoyé par Michel Bégon (accusé de réception de la dépêche le 8 novembre 1718) indique un total de 23 313 personnes en 1718 : 23 curés, 28 missionnaires, 20 prêtres séculiers, 15 jésuites, 12 récollets, 110 religieuses hospitalières, 51 ursulines, 71 sœurs de la Congrégation, 3 662 hommes, 3 926 femmes, 7 911 garçons et 7 484 filles (AN, Marine $B^1$ 41, f. 70).

18. Prévue depuis 1680-1681, l'église est construite à partir de décembre 1687 sur l'emplacement du vieux magasin de Champlain, érigé en 1624, alors désaffecté. En 1690, après l'échec de William Phipps devant Québec, l'église prend le nom de Notre-Dame-de-laVictoire. En 1711, après le naufrage, à l'île aux Œufs, de la flotte de l'amiral Walker en route pour assiéger Québec, le

propreté modeste en fait tout l'ornement. Quelques Sœurs de la Congrégation, dont je vous parlerai dans la suite, sont logées entre cette Eglise & le Port[19] : elles ne sont que quatre ou cinq, & tiennent une Ecole.

*L'Evêché.*

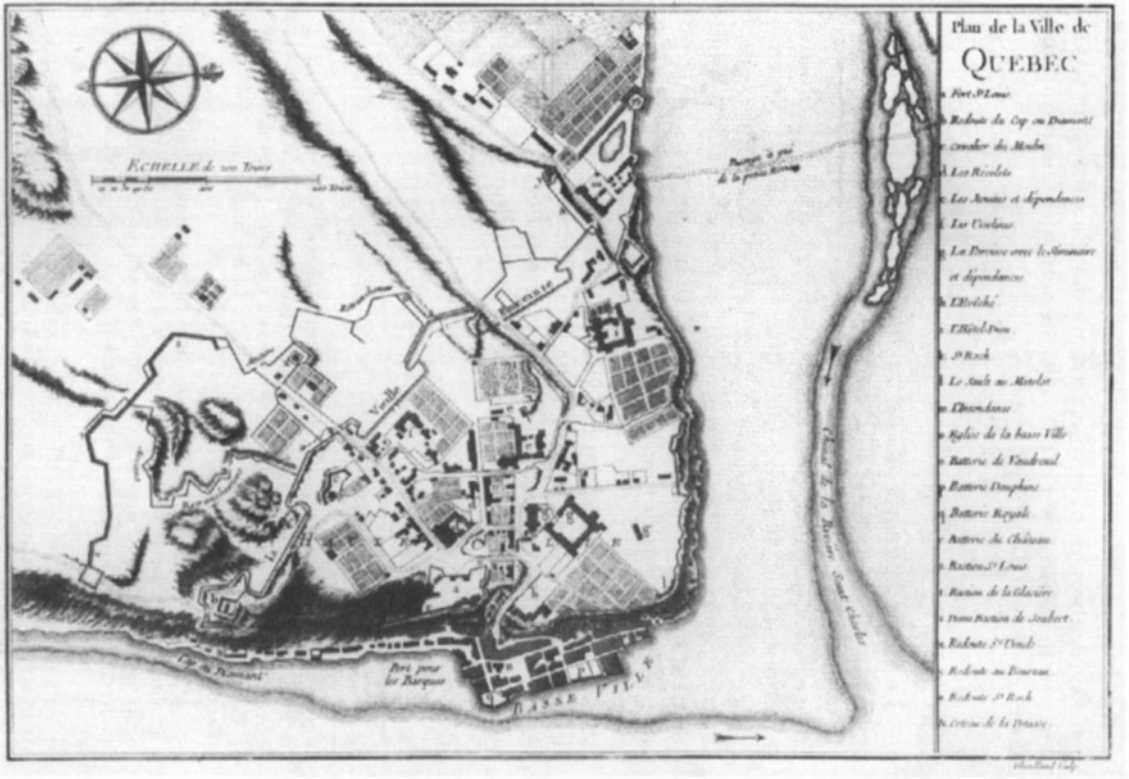
Le Palais Episcopal n'a de fini que la Chapelle, & la moitié des Bâtimens, que porte le Dessein, suivant lequel ce doit être un Quarré long. S'il est jamais achevé, ce sera un très-bel Edifice[20]. Le Jardin s'étend jusques sur la Croupe du Rocher, & domine toute la Rade. Quand la Capitale de la Nouvelle France sera aussi florissante que celle de l'Ancienne (& il ne faut désespérer de rien, Paris a été lontems beaucoup moins que n'est Quebec aujourd'hui) qu'autant que les yeux pourront porter, ils ne verront que Bourgs, Châteaux, Maisons de Plaisance, & tout cela est déja ébauché : que le Fleuve de Saint Laurent, qui roule majestueusement ses Eaux, & les amene de l'extrémité du Nord, ou de l'Ouest, y sera couvert de Vaisseaux : que l'Isle d'Orleans & les deux Bords des deux Rivieres, qui forment ce Port, découvriront de belles Prairies, de riches

134 B faut *pas* désespérer

nom de l'église est changé pour celui de Notre-Dame-des-Victoires. En 1723, on fera appel à Jean Maillou pour terminer l'édifice (voir Michel Germain de Couvert, « Relation de la defaite des Anglois a Quebec », *JR*, vol. 64, p. 46 ; M. Gaumond, *la Place Royale*, p. 17 et 74-76 ; L. Noppen *et al.*, *Québec, trois siècles d'architecture*, p. 24-25, 37 et 176-179).

19. « *Entre cette Egl. & le Port.* Non, mais elles occupent toute l'Ile qui est a gauche de la Batterie Dauphine marqué *P* » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Il s'agit des religieuses hospitalières de Saint-Augustin, de la Congrégation de la Miséricorde de Jésus, dont Charlevoix parle plus bas : voir *infra*, p. 226, n. 33.

20. Confiés à Claude Baillif, les travaux de construction du palais épiscopal de M^gr^ de Saint-Vallier sur la côte de la Montagne commencèrent en 1692 et se poursuivirent jusque vers 1700. Une seule aile est alors réalisée. Selon le projet originel, la chapelle devait former le centre du palais. « Ornée d'une façade en pierre de taille devant laquelle s'élève un ordre d'architecture et couronnée par un amortissement en forme d'accolade, cette chapelle constitue l'exemple le plus élaboré de la présence de l'architecture française au Québec, au cours du XVII^e^ siècle » (voir L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 22 et p. 295-299 ; J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 37).


Plan de la Ville de
QUEBEC
Fort St Louis
Redoute du Cap ou Donnacona
Couvent des Meres
Les Recolets
Les Annexes et dependances
Les Ursulines
La Terrasse avec le Seminaire
et dependances
L'Eveché
L'Hôtel Dieu
St Roch
Le Stade ou Marché
Dependance
Eglise de la basse Ville
Batterie de Vaudreuil
Batterie Dauphine
Batterie Royale
Batterie du Château
Bastion St Louis
Bastion de la Glacière
Demi Bastion de Malbot
Redoute St Claude
Redoute au Boucher
Redoute St Roch
Chemin de la Pointe
ECHELLE de 200 Toises
Basse Ville
Port pour les Barques
Cap aux Diamants
Chemin de la Pointe aux Trembles

Côteaux & des Campagnes fertiles, & il ne leur manque pour cela que d'être plus peuplées : qu'une partie de la Riviere Saint Charles, qui serpente agréablement dans un charmant Vallon, sera jointe à la Ville, dont elle fera sans doute le plus beau Quartier : que l'on aura revêtu toute la Rade de Quays magnifiques : que le Port sera environné de Bâtimens superbes, & qu'on y aura trois ou quatre cent Navires chargés des richesses, que nous n'avons pas encore sçu faire valoir, & y apporter en échange celles de l'Ancien & du Nouveau Monde, vous m'avouerez, Madame, que cette Terrasse offrira un point de vûë, que rien ne pourra égaler, & que dès à présent ce doit être quelque chose de fort beau.

*La Cathédrale, & le Séminaire.*

La Cathédrale ne seroit pas une belle Paroisse dans un des [74] plus petits Bourgs de France ; jugez si elle mérite d'être le Siége du seul Evêché, qui soit dans tout l'Empire François de l'Amérique, beaucoup plus étendu, que n'a jamais été celui des Romains. Son Architecture, son Chœur, son Grand'Autel, ses Chapelles sentent tout-à-fait l'Eglise de Campagne. Ce qu'elle a de plus passable, est une Tour fort haute, solidement bâtie, & qui de loin a quelque apparence[21]. Le Séminaire, qui touche à cette Eglise est un grand Quarré, dont les Bâtimens ne sont point encore finis. Ce qui est fait, est bien construit, & avec toutes les commodités nécessaires en ce Pays-ci. C'est pour la troisiéme fois qu'on bâtit cette Maison. Elle fut brûlée toute entiere en 1703. Et au mois d'Octobre de l'année 1705, comme on achevoit de la rétablir, elle fut de nouveau presque toute consumée par les flammes. Du Jardin on découvre toute la

21. Après l'incendie de l'église de Notre-Dame-de-la-Recouvrance, en 1640, un nouvel édifice est construit. Commencé en 1647, il n'est terminé qu'en 1660. Devenue, en 1664, église paroissiale, l'église, appelée Notre-Dame-de-la-Paix, à cause de la paix de 1645 avec les Iroquois, change de nom et prend celui d'Immaculée-Conception, sans doute parce que la paix conclue n'eut pas de suites. Élevée au rang de cathédrale en 1674, elle subit, entre 1684 et 1697, de nombreuses transformations. Entre 1744 et 1748, d'autres travaux modifient l'apparence de l'édifice, qui sera détruit lors de la conquête. La cathédrale sera reconstruite (1768-1772) sous la direction de Jean Baillargé (voir L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 24, 36, 156-161).

Rade, & la Riviere de Saint Charles, autant que la vûë peut s'étendre[22].

*Du Fort & du Cap aux Diamants.*

Le Fort est un beau Bâtiment, qui doit être flanqué de deux Pavillons saillans ; mais il n'y en a encore qu'un de fait. On va, dit-on, travailler incessamment à l'autre[23]. On y entre par une Cour assez spacieuse & régulière, mais il n'y a point de Jardin, parce que le Fort est construit sur le bord du Roc. Une belle Galerie avec un Balcon, qui regne tout le long des Bâtimens, y supplée en quelque sorte. Elle commande la Rade, au milieu de laquelle on peut se faire entendre aisément avec un porte-voix, & on y voit toute la Basse Ville sous ses pieds[24]. En sortant du Fort, & prenant sur la gauche, on entre dans une assez grande Esplanade, & par une pente douce on arrive à la cime du Cap aux Diamants, qui est une fort belle Plate-forme.

22. Fondé en 1663 par M^gr^ de Laval, le séminaire loge d'abord dans la maison de la veuve de Guillaume Couillard. En 1675, le petit séminaire de l'Enfant-Jésus est construit. Il est complété, en 1678, par un grand corps de logis et, en 1696, par une chapelle. En 1701, puis en 1705, des incendies ruinent les bâtiments. Les travaux de reconstruction s'échelonneront sur vingt-cinq ans. Au moment de son passage à Québec, en août 1749, Pehr Kalm note que le séminaire, qui forme un grand bâtiment au nord-est de la cathédrale, « possède une grande cour sur l'un de ses côtés et, du côté qui donne sur le fleuve, un vaste jardin et un grand potager. De tous les édifices de la ville, il n'en est aucun qui jouisse d'une perspective plus belle et plus agréable que celle que l'on découvre de [son] jardin, situé sur la pente qui descend vers le fleuve » (*Voyage*, p. 319). Le séminaire sera sérieusement endommagé au cours du siège de la ville, en 1759, puis par un incendie, en 1772 (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 77-78 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 23, 36, 226-234).

23. Note de l'auteur : *Il est achevé.*

24. Sur des structures héritées de Montmagny, qui datent de 1647, agrandies en 1683, est construit, entre 1692 et 1695, à l'initiative de Frontenac, un nouveau fort, le château Saint-Louis, selon les plans de François de La Joue. Les travaux, interrompus par ordre du roi en 1700, reprennent en 1719. L'édifice, haut de deux étages, présente deux bastions du côté de la place d'Armes et deux demi-bastions du côté de la falaise. La cour intérieure du château, délimitée par des murs et par des bâtiments, contient notamment une poudrière. À l'est, une terrasse, de même longueur que le château, domine le fleuve. Selon Pehr Kalm, la perspective y est magnifique et « c'est là que l'on sort ordinairement l'été pour se détendre après le repas [et] c'est là que les hommes vont et viennent en attendant une entrevue avec le gouverneur général » (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 75 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 318 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 21-22, 34, 272-278).

Outre l'agrément de la vûë, on respire en ce lieu l'air le plus pur ; on y voit quantité de Marsouins, blancs comme la Nége[25], jouer sur la surface des Eaux, & on y ramasse quelquefois des Diamants, plus beaux que ceux d'Alençon. J'y en ai vû d'aussi bien taillés, que s'ils fussent sortis de la main du plus habile Ouvrier. Autrefois ils y étoient fort communs, & c'est ce qui a fait donner au Cap le nom, qu'il porte. Présentement ils y sont fort rares[26]. La Descente du côté de la Campagne est encore plus douce, que du côté de l'Esplanade.

*Des Récollets & des Ursulines.*

Les Peres Récollets ont une grande & belle Eglise, & qui [75] leur feroit honneur à Versailles. Elle est proprement lambrissée, ornée d'une large Tribune ; un peu massive, & d'une Boiserie bien travaillée, qui regne tout au tour, & dans laquelle sont pris les Confessionnaux. C'est l'Ouvrage d'un de leurs Freres Convers. Enfin rien n'y manque, mais il faudroit en ôter quelques Tableaux, qui sont fort grossierement peints ; Le Frere LUC[27] y en a mis de sa façon, qui n'ont pas besoin de ces

25. Voir *infra*, p. 353, n. 59.

26. Comme le rappelle André Thevet au sujet de Jacques Cartier : « Davantage s'y trouvent des pierres, tant en plat pays que aux montaignes, lesquelles sont si belles, & bien taillees par la seule nature, que les premiers qui les trouverent, pensoient desia, comme ils m'ont dit, estre riches, croyans que ce fussent de vrays Diamens, desquels elles ont la couleur & figure, mais estans de pardeça, ils se veirent trompez : d'où est venu le Proverbe, Voila un Diament de Canada » (*la Cosmographie universelle*, t. II, f. 1015). Trois quarts de siècle plus tard, en 1603, Champlain remarquera aussi « le long de la coste dudict Quebec, des diamants dans les rochers d'ardoyse, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon » (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 129-130). Le diamant d'Alençon est un faux diamant : « il y a aussi de faux *diamants*, comme ceux d'Alençon, qui croissent en un village nomme Hertré à deux lieues de la ville, dans un terrain sablonneux & plein de roches, dont les pierres sont fort dures & grises & le sable fort luisant. On en trouve de la grosseur d'un œuf & plus ; il y en a de si nets & de si brillants, qu'ils ont trompé quelques Lapidaires » (Furetière, 1690). Voir *supra*, p. 215, n. 9.

27. Claude François, frère Luc en religion : né à Amiens en 1614, il étudie la peinture à Paris, puis à Rome ; de retour en France, il travaille au Louvre, sous la direction de Nicolas Poussin, de 1640 à 1642 ; il entre chez les récollets en 1644, après la mort de sa mère, et passe au Canada en 1670, pour un séjour de quinze mois : il dessine alors les plans de la chapelle de l'Hôpital général et peint notamment le retable qui y est destiné ; de retour à Paris, il peint de nombreuses toiles pour les chapelles canadiennes, dont une *Assomption*, pour la chapelle des récollets et une tête de *Saint François d'Assise* (aujourd'hui à Montréal) ; il meurt en 1685 (voir G. Morisset, *DBC*, t. I, p. 321-323).

ombres. La Maison répond à l'Eglise : elle est grande, solidement bâtie, commode, accompagnée d'un Jardin spacieux & bien cultivé[28]. Les Ursulines ont essuyé deux incendies, aussi-bien que le Séminaire ; avec cela elles ont si peu de Fonds, & les Dots, qu'on reçoit des Filles de ce Pays, sont si modiques, que dès la premiere fois que leur Maison fut brûlée, on pensa à les renvoyer en France. Elles sont néanmoins venuës à bout de se rétablir toutes les deux fois, & l'on acheve actuellement leur Eglise. Elles sont proprement, & commodément logées : c'est le fruit de la bonne odeur, qu'elles répandent dans la Colonie, de leur œconomie, de leur sobriété, & de leur travail : elles dorent, elles brodent, toutes sont utilement occupées, & ce qui sort de leurs mains est ordinairement d'un bon goût[29].

28. C'est Louis Houel, secrétaire du roi et contrôleur général des salines de Brouage, qui aurait suggéré à Champlain de prendre avec lui des récollets. Les pères Denis Jamay, Jean d'Olbeau (ou Dolbeau), Joseph Le Caron, et le frère Pacifique du Plessis passent alors en Nouvelle-France, et ils arrivent à Tadoussac le 25 mai 1615 (voir Champlain, *Voyages*, 1619, dans *Works*, t. III, p. 17-34). La résidence des récollets, érigée sur la rive sud de la rivière Saint-Charles, est abandonnée au moment de la prise de Québec par les Kirk, en 1629. De retour dans la colonie en 1670, les six frères mineurs, dont le frère Luc, doivent reconstruire leur maison avant de s'y installer, en 1673. En plus de leur résidence de la rivière Saint-Charles, les récollets obtiennent une concession dans la haute-ville, « ou estoit cy devant la seneschaussée » (AN, Colonies, $F^3$ 6, f. 11). En 1692, ils cèdent leur couvent de la rivière Saint-Charles à $M^{gr}$ de Saint-Vallier, qui y fonde un hôpital général, et ils s'établissent dans la haute-ville. Dès cette année-là, ils construisent un édifice en bois et, en 1693, ils amorcent la construction du couvent et de l'église Saint-Antoine. L'ensemble, modeste, ordonné autour d'une cour carrée, sera détruit par un incendie en 1796 (voir P. Kalm, *Voyage*, p. 319 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 23-24, 25, 222-225). Au sujet des boiseries, Bacqueville de La Potherie signale qu'elles sont « de noyer de huit à dix pieds de haut » et précise que « le tableau du Maître-hôtel est un Christ que l'on descend de la Croix » (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 246).

29. En 1639, Madame de La Peltrie consacre une partie de ses biens à la fondation d'une maison d'éducation destinée aux Amérindiennes sous la direction des ursulines. Situé entre les rues Sainte-Anne et Saint-Louis, le premier monastère des ursulines, contruit en 1641, est rasé par un incendie, en 1650. Reconstruit sur les mêmes fondations, il est à nouveau détruit par le feu en octobre 1686. Les religieuses entreprennent presque aussitôt la reconstruction des bâtiments (juillet 1687). En 1694, la supérieure, sœur Marie-des-Anges, propose l'érection d'un ensemble d'immeubles autour de deux cours carrées, l'une réservée à la communauté, l'autre prévue pour les élèves. Faute de fonds, seule une aile, l'aile des Parloirs, commencée en 1715, est achevée en 1717. La chapelle extérieure, commencée en 1718, ne sera consacrée qu'en 1722, après le passage de Charlevoix (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 78 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 280-281 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.* p. 11, 22-23, 36, 241-251 ; R. Traquair, *The Old Architecture of Quebec*, p. 29-35).

*Du College.*

Vous aurez sans doute vû, Madame, dans quelques Relations que le College des Jésuites est un très-bel Edifice. Il est certain que, quand cette Ville n'étoit qu'un amas informe de Barraques Françoises & de Cabannes Sauvages, cette Maison, la seule, avec le Fort, qui fût bâtie de Pierres, faisoit quelque figure : les premiers Voyageurs, qui en jugeoient par comparaison, l'avoient representée comme un très-beau Bâtiment ; ceux, qui les ont suivis, & qui, selon la coûtume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les Cabannes ont disparu, & les Barraques ont été changées en Maisons, la plûpart bien bâties, de sorte que le College dépare aujourd'hui la Ville, & menace ruine de toutes parts[30].

La situation n'en est pas même avantageuse ; il est privé du plus grand agrément, qu'on eût pu lui procurer, qui est celui de la vûë. Il avoit d'abord celle de la Rade en perspective, & ses Fondateurs avoient été assez bons, pour s'imaginer qu'on les en laisseroit jouir ; mais ils se sont trompés. La Cathédrale & le Séminaire leur font un masque, qui ne leur [76] laisse plus que la vûë de la Place, laquelle n'a pas de quoi les dédommager de celle, qu'ils ont perduë. La Cour de ce College est petite & malpropre, rien ne ressemble mieux à une Cour de Métairie. Le Jardin est grand & bien entretenu, & il est terminé par un Petit Bois, reste précieux de l'antique Forêt, qui couvroit autrefois toute cette Montagne[31].

30. Note de l'auteur : *On a depuis peu rebâti tout le College, & il est maintenant fort beau.* Charlevoix n'a pu voir l'édifice qui a été construit entre 1725 et 1730. Voir note suivante.

31. Arrivés en 1625, les jésuites s'installent en face des récollets, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. Au cours de l'occupation anglaise de 1629-1632, leur résidence est détruite. À leur retour dans la colonie en 1632, les jésuites occupent la maison des récollets pendant qu'on leur érige de nouveaux bâtiments dans la haute-ville, non loin du fort Saint-Louis. La chapelle, en bois, prend le nom de Notre-Dame-de-la-Recouvrance. En 1640, un incendie détruit les bâtiments. Les pères reconstruisent leur résidence et leur collège. En 1666, ils entreprennent la construction d'une église. En même temps, ils agrandissent les bâtiments déjà existants. Le collège sera reconstruit et agrandi entre 1725 et 1730. À l'époque de son passage, Pehr Kalm constate lui aussi que le jardin des jésuites n'offre aucune perspective intéressante (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 77 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 319 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 11, 22, 24, 216-220).

L'Eglise n'a rien de beau en dehors, qu'un assez joli Clocher : elle est toute couverte d'Ardoises, & c'est la seule du Canada, qui ait cet avantage ; car tout est ici couvert de Bardeaux. En dedans elle est fort ornée. Une Tribune hardie, légere, bien pratiquée, & bordée d'une Balustrade de Fer, peint, dorée, & d'un bon Ouvrage : Une Chaire de Prédicateur toute dorée, & bien travaillée en Fer & en Bois : trois Autels bien pris ; quelques bons Tableaux ; point de Voûte, mais un Lambris plat assez orné ; point de Pavé, mais un bon Plancher, qui rend cette Eglise supportable en Hyver, tandis qu'on est transi de froid dans les autres. Je ne vous parle point des *quatre grandes Colonnes cilyndriques & massives, d'un seul Bloc d'un certain Porphyre noir comme du Geay, sans taches & sans fils*, dont il a plu au Baron de LAHONTAN d'enrichir le Grand'Autel : elles y seroient beaucoup mieux sans doute, que celles, qu'on y voit, qui sont creuses, & grossierement marbrées[32]. On pardonneroit pourtant volontiers à cet Auteur, s'il n'avoit défiguré la vérité, que pour donner du lustre aux Eglises.

*De l'Hôtel-Dieu.*

L'Hôtel-Dieu a deux grandes Sales, l'une pour les Hommes, & l'autre pour les Femmes. Les Lits y sont bien tenus, les Malades bien servis, & tout y est commode & d'une grande propreté. L'Eglise est derriere la Sale des Femmes, & n'a de considérable que le Maître-Autel, dont le Retable est fort beau[33].

---

32. L'église des jésuites, écrit Lahontan, est « située au centre de la Ville. Elle est belle, grande & bien éclairée. Le grand Autel est orné de 4. grandes colomnes Cylindriques & massives d'un seul bloc, de certain porphire de Canada noir comme du Geai sans tâches & sans fils » (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 271). Comme on le constate, Charlevoix a omis le complément du nom (« porphire de Canada »), qui modifie sensiblement le sens de la phrase. Peut-être Lahontan fait-il allusion au « schiste noir compact », dans lequel il était impossible d'« apercevoir la moindre strie », et dont on se servait dans la construction des édifices (P. Kalm, *Voyage*, p. 327).

33. « *Retable considerable.* Il n'y en a pas meme » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 72). En 1637, la duchesse d'Aiguillon obtient une concession de sept arpents sur laquelle elle compte faire élever un hôpital pour les Amérindiens. Il sera officiellement fondé le 15 avril 1639 (AN, Colonies $F^3$ 3, f. 192). Dès 1638, on commence à construire l'édifice. À leur arrivée au Canada, les hospitalières de Saint-Augustin sont déçues par les bâtiments qu'on leur destine et s'installent à Sillery, près de la mission des jésuites. Elles font entreprendre la construction de leur monastère dans la haute-ville (1642), où elles logent à partir du 29 mai 1644, alors que leur maison n'est pas encore

Cette Maison est desservie par des Religieuses Hospitalieres de Saint Augustin, de la Congrégation de la Miséricorde de Jesus, & dont les premieres sont venuës de Dieppe. Elles ont commencé à se bien loger ; mais selon toutes les apparences elles n'acheveront pas sitôt, faute de fonds. Comme leur Maison est située à mi-côte, sur un platon[34], qui avance un peu sur la Riviere de Saint Charles, elles jouissent d'une assez belle vûë.

La Maison de l'Intendant se nomme *le Palais*, parce que le Conseil Supérieur s'y assemble. C'est un grand Pavillon, [77] dont les deux extrémités débordent de quelques pieds, & où l'on monte par un Perron à double Rampe. La Façade du Jardin, qui a la vûë sur la Petite Riviere, & qui y conduit de plein pied, est beaucoup plus riante, que celle de l'Entrée. Les Magasins de Roi sont sur la Cour à droite, & la Prison est derriere. La Porte d'entrée est masquée par la Montagne, sur laquelle est la Haute Ville, & qui ne présente en cet endroit, qu'un Roc escarpé fort désagreable à la vûë. C'étoit bien pis encore avant l'incendie, qui réduisit, il y a quelques années, tout le Palais en Cendres ; car il n'y avoit point d'Avant-Court, & les Bâtimens étoient sur la Ruë, qui est assez étroite[35].

*De l'Hôpital Général.*

En suivant, cette Rûë, ou pour parler plus juste, ce Chemin, on entre d'abord dans la Campagne, & au bout d'un demi

terminée. Entre 1654 et 1658, elles font ériger de nouveaux bâtiments et en 1672, un autre corps de bâtiment, la « sale des hommes », en même temps que des travaux d'adduction d'eau. Entre 1696 et 1698, une autre aile, due aux plans de François de La Joue, complète l'édifice. Un incendie rasera l'édifice en 1755 (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 78-79 ; Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. v-xxxi, 10-11, 49, 53-55, 62-64, 87-97, 170, 172-173, 281 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 228-231 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 22, 36, 208-215).

34. Platon : voir *infra*, p. 738, n. 11. Situés à la « périphérie nord-ouest de la Haute-Ville », le monastère et l'Hôtel-Dieu occupaient « un terrain de choix » (J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 78).

35. Note de l'auteur : *Ce Palais fut encore entierement brûlé en 1726.* Construit en 1684 par l'intendant de Meulles sur le site de l'ancienne brasserie établie par Jean Talon sur les rives de la rivière Saint-Charles, le « Palais » est incendié dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713. Il est reconstruit, sur un plan dessiné par l'ingénieur La Guer Morville, entre 1715 et 1719. En 1726, un incendie détruit partiellement l'édifice (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 69 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 22, 34-35, 290-294).

quart de lieuë on trouve l'Hôpital Général. C'est la plus belle Maison du Canada, & elle ne dépareroit point nos plus grandes Villes de France. Les Peres Récollets occupoient autrefois le Terrein, où elle est située. M. de Saint VALLIER[36], Evêque de Quebec les a transferés dans la Ville, a acheté leur Emplacement, & y a dépensé cent mille écus en Bâtimens, en Emmeublemens & en Fondations. Le seul défaut de cet Hôpital est d'être bâti dans un Marais ; on espere y remédier, en desséchant le Marais ; mais la Riviere de *Saint* Charles fait en cet endroit-là un Coude, où les Eaux ne coulent pas aisément, & c'est ce qu'on ne pourra jamais bien corriger.

Le Prélat Fondateur a son Appartement dans la Maison, & y fait sa résidence ordinaire ; il a loué son Palais, qui est encore son Ouvrage, au profit des Pauvres. Il ne dédaigne pas même de servir d'Aumônier à l'Hôpital, aussi-bien qu'aux Religieuses, & il en remplit les fonctions avec un zéle & une assiduité, qu'on admireroit dans un simple Prêtre, qui vivroit de cet Emploi. Des Artisans, ou autres, à qui leur grand âge, ou leurs infirmités ôtent le moyen de gagner leur vie, sont reçûs dans cet Hôpital jusqu'à la concurrence du nombre de Lits, qui y sont fondés, & trente Religieuses sont occupées à les servir. C'est un Essein de l'Hôtel-Dieu de Quebec ; mais pour les distinguer, l'Evêque leur a donné quelques Réglemens particuliers, & leur fait porter une [78] Croix d'Argent sur la Poitrine. La plûpart sont Filles de Condition, & comme ce ne sont pas les plus aisées du Pays, le Prélat en a doté plusieurs[37].

291 B elle située

36. Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier : naissance à Grenoble, le 14 novembre 1653 ; études au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris ; ordonné prêtre en 1681, il est nommé à la tête de l'évêché de Québec, en 1685, après la démission de M^gr^ de Laval (il n'a alors que le titre de grand vicaire de M^gr^ de Laval), puis sacré évêque, à Paris, le 25 janvier 1688 ; au cours d'un voyage de retour au Canada, en 1704, il est fait prisonnier par les Anglais (son emprisonnement dure cinq ans) ; il meurt à Québec le 26 décembre 1727. Son administration fut marquée de plusieurs crises, surtout entre 1688 et 1704, mais aussi de réalisations importantes : début de construction de l'évêché, en 1688 ; fondation de l'Hôpital général, en 1692 ; installation des jésuites et des récollets à Montréal, la même année (voir G. Frégault, *le XVIII^e^ siècle canadien*, p. 91-98 ; A. Rambaud, *DBC*, t. II, p. 342-349).

37. Fondé en mars 1692, l'Hôpital général est confié à quatre hospitalières tirées de l'Hôtel-Dieu (AN, Colonies F^3^ 4, f. 17 et F^3^ 7, f. 94). Le 7 avril 1699, M^gr^ de Saint-Vallier érige l'Hôpital général en maison indépendante, si bien

*Des Fortifications.*

Quebec n'est pas fortifié régulierement, mais on travaille depuis lon-tems à en faire une bonne Place[38]. Cette Ville n'est pas même facile à prendre dans l'état, où elle est. Le Port est flanqué de deux Bastions[39], qui dans les grandes Marées sont presqu'à fleur d'Eau, c'est-à-dire, qu'ils sont élevés de vint-cinq pieds de Terre, car la Marée, dans les Equinoxes, monte à cette hauteur. Un peu au-dessus du Bastion de la droite, on en a fait un demi, lequel est pris dans le Rocher, & plus haut, à côté de la Galerie du Fort, il y a vint-cinq Pieces de Canon en batterie. Un petit Fort quarré, qu'on nomme *la Citadelle*, est encore au-dessus, & les Chemins, pour aller d'une Fortification à l'autre, sont extrémement roides. A la gauche du Port, tout le long de

que le gouverneur et l'intendant doivent s'interposer entre l'évêché et la communauté des hospitalières de l'Hôtel-Dieu pour trouver une solution au différend. Le 31 mai 1701, un arrêt du Conseil d'État entérine l'existence d'une communauté d'hospitalières indépendantes, responsables de l'Hôpital général (AN, Colonies F$^3$ 8, f. 241). Entre 1695 et 1712, la résidence des récollets est convertie en hôpital et presque tous les anciens bâtiments sont reconstruits (voir G. Frégault, *op. cit.*, p. 116-119 ; Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, *op. cit.*, p. 273, 293, 296 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 242-243 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 35 ; R. Traquair, *The Old Architecture of Quebec*, p. 19-29, 203-207).

38. Jusqu'à la fin du XVII$^e$ siècle, Québec demeure une ville mal fortifiée. Mais après l'attaque de Phipps en 1690, alors qu'on a dû édifier à la hâte une enceinte, au vrai une palissade, pour protéger la ville, on estime nécessaire de mieux assurer la défense de la ville. En 1693, Boisberthelot de Beaucours entreprend l'érection d'une enceinte composée de deux bastions, de deux demi-bastions et de trois courtines, qui coupe le jardin des ursulines. L'enceinte est achevée en 1702, mais les travaux se poursuivent jusqu'en 1709 et ils comprennent notamment l'érection de la batterie Royale dans la basse-ville et de la redoute du cap aux Diamants, commencées respectivement en 1691 et en 1693. Après son arrivée au Canada en 1716, Chaussegros de Léry propose un plan pour améliorer les défenses de la ville, mais le coût des travaux est jugé trop élevé. Il suggère alors de doubler l'enceinte existante. Approuvé en 1718, le projet est abandonné car la paix semble assurée. Ce n'est qu'en 1746, après la chute de Louisbourg, que les travaux de fortification de la ville reprendront sérieusement. Ainsi, au moment du passage de Charlevoix, la ville ne possède qu'un système de défense incomplet, comprenant des ouvrages temporaires devenus plus ou moins permanents (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 57-61 ; L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 20-21, 29-32, 111-153).

39. « BASTION. S. m. Boulevart, grosse masse de terre qui est souvent revestuë de pierre, qui s'avance en dehors de la place pour la fortifier à la moderne. Il est composé de deux faces ou pans de muraille, qui font un angle saillant ; & de deux flancs qui l'attachent aux courtines, avec une gorge par où on y entre » (Furetière, 1690).

la Rade, jusqu'à la Riviere de Saint Charles, il y a de bonnes Batteries de Canon & quelques Mortiers.

De l'Angle de la Citadelle, qui regarde la Ville, on a fait une Oreille de Bastion[40], d'où l'on a tiré un Rideau en équerre[41], qui va joindre un Cavalier fort exhaussé[42], sur lequel il y a un Moulin fortifié. En descendant de ce Cavalier, on rencontre à une portée de Fusil, une premiere Tour bastionnée, & à la même distance de celle-ci, une seconde. Le dessein étoit de revêtir tout cela d'une Chemise[43], qui auroit eu les mêmes Angles, que les Bastions, & qui seroit venuë se terminer à l'extrémité du Roc, vis-à-vis le Palais, où il y a déja une petite Redoute[44], aussi-bien que sur le Cap aux Diamants. Je ne sçai pourquoi cela n'a pas été exécuté. Tel étoit, Madame, à peu près l'état de la Place en 1711, lorsque les Anglois firent pour la conquête du Canada un grand Armement, qui échoua par la

40. Sans doute plutôt *oreillon*, qui, « en termes de Fortifications, est une grosse & solide masse de pierre qui se fait sur le tiers du flanc du bastion à l'endroit de l'espaule » (Furetière, 1690). Plus précis, Richelet écrit qu'il s'agit d'une « Masse de terre revétüe de muraille, qu'on avance sur l'épaule des bastions à casemate pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré & empêcher qu'il ne soit démonté par l'assiégant » (1680). Dans leur *Glossarium Artis Festungen Der wehrbau nach einführung der feuerwaffen*, Rudolf Huber et Renate Reith recensent les graphies suivantes : *orillon*, *orillion*, *oreillon*, qu'ils traduisent par *ear*, en anglais, et par *ohr*, en allemand (Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1979, p. 67).

41. « RIDEAU, en terme de Guerre, se dist d'une petite eminence étenduë en forme de colline, qui sert à couvrir un camp, ou à donner quelque avantage à un poste » (Furetière, 1690).

42. « CAVALIER, en terme de Fortification, est une terrasse ou platteforme eslevée de 18. ou 20. pieds sur le rempart pour y mettre du canon, & battre dans la campagne. On l'appelle ainsi, à cause qu'il est autant eslevé sur les autres ouvrages, qu'un homme à cheval l'est sur un homme à pied » (Furetière, 1690). Le « cavelier du moulin » est visible sur une cartouche de Fonville, datée de 1699 (voir L. Noppen *et al.*, *op. cit.*, p. 118).

43. « On dit en termes de Guerre, qu'on a mis à un *bastion* ou autre ouvrage de terre, une *chemise* de pierre, pour dire, qu'on l'a revestu ou soûtenu d'une muraille » (Furetière, 1690).

44. « REDOUTE, S. f. Petit fort quarré qu'on fait dans les circonvallations, trenchées & lignes d'approche, pour flanquer des lignes, & placer des corps de garde, ou pour deffendre quelques passages. Elles ont dix à quinze toises de face avec un fossé de neuf à dix pieds de largeur & de profondeur » (Furetière, 1690).

témérité du Général de la Flotte, lequel, contre l'avis de son Pilote, s'approcha trop près des Sept Isles, y perdit tous ses plus gros Navires, & trois mille Hommes de ses meilleures Troupes[45].

Quebec est encore aujourd'hui dans le même état, ce que vous pourrez justifier sur le Plan en Relief, que Monsieur de CHAUSSEGROS DE LÉRY, Ingénieur en Chef, envoye cette année en France, pour être mis au Louvre avec les autres[46]. Mais après vous avoir parlé du matériel de notre Capitale, [79] il faut vous dire deux mots de ses principaux Habitans ; c'est son bel endroit, & si, à ne considérer que ses Maisons, ses

346 B vous *pourriez* justifier

45. Allusion à la tentative avortée d'invasion de la colonie, en 1711, par une flotte anglaise. Au cours de la guerre de Succession d'Espagne, qui débute en 1702, l'Angleterre envoie une flotte s'emparer de Port-Royal (1710), puis monte une expédition contre la Nouvelle-France : en juillet 1711, à Boston, une flotte, qui comprend quinze navires de guerre et soixante-neuf bâtiments de transport, est placée sous les ordres de l'amiral Hovenden Walker. Parti le 30 juillet, après avoir vainement offert quelque cent mille livres au capitaine Denys de La Ronde, alors en ambassade à Boston, pour qu'il guide l'escadre dans le Saint-Laurent, Walker capture un navire français dans le golfe et demande, inutilement, à Paradis, son capitaine, de le piloter dans le fleuve. Le 23 août, la brume tombe au moment où s'élèvent des vents forts : huit navires sont jetés sur les écueils de l'île aux Œufs. Quelque sept cent quarante hommes périssent et non trois mille, comme l'écrit Charlevoix. Walker croise dans les parages pendant deux jours afin de retrouver les survivants, puis, après un conseil de guerre tenu à bord du vaisseau amiral, abandonne la conquête de la colonie française (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 210-212).

46. En 1716, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (3 octobre 1682-23 mars 1756) est envoyé au Canada pour y lever les plans des fortifications et faire des recommandations au sujet des défenses à réaliser afin d'assurer la sécurité de Québec et de Montréal (AN, Colonies B 38, f. 139 et 247 ; Marine $B^1$ 42, f. 62). Sur place, il obtient le titre d'ingénieur en chef, poste qu'il conservera jusqu'à sa mort (voir F. J. Thorpe, *DBC*, t. III, p. 124-128). Au cours de son analyse des travaux à effectuer à Québec (AN, Colonies B 39, f. 228 et 229), Chaussegros de Léry a l'idée de construire un plan en relief de la ville. Il est difficile de savoir combien de temps il y travailla, mais celui-ci devait être terminé au moment de l'arrivée de Charlevoix à Québec. Le plan en relief est transporté à Rochefort sur le *Chameau* à l'automne 1720, puis au Havre et de là, à Paris, par la Seine (AN, Colonies $F^3$ 10, f. 164 ; AN, Marine $B^1$ 55, f. 4 ; AN, Colonies B 44, f. 31 ; AN, Colonies B 44, f. 38). Ce plan, qu'on pouvait encore admirer au début du siècle, a été détruit (voir R. Baudry, « Les plans en relief de Québec, Montréal et Louisbourg », *RHAF*, vol. 16, n° 2, septembre 1962, p. 213-218).

Places, ses Ruës, ses Eglises & ses Edifices Publics, on pourroit la réduire au rang des plus petites Villes de France, la qualité de ceux, qui l'habitent, lui assûre le titre de Capitale.

*Des Habitans.*

J'ai déja dit qu'on ne compte guéres à Quebec, que sept mille Ames ; mais on y trouve un petit Monde choisi, où il ne manque rien, de ce qui peut former une Société agréable. Un Gouverneur Général[47] avec un Etat Major, de la Noblesse, des Officiers, & des Troupes. Un Intendant[48], avec un Conseil Supérieur, & les Jurisdictions Subalternes[49] ; un Commissaire

47. Note de l'auteur : *M. le Marquis de Vaudreuil.* Philippe de Vaudreuil (c. 1643-10 octobre 1725) : arrivé au Canada en 1687 ; il est nommé gouverneur de la colonie, gouverneur intérimaire de Montréal au moment du massacre de Lachine (1689), puis gouverneur de la ville (1698-1703) après la mort de Louis-Hector de Callière, le 26 mai 1703 ; il le demeurera jusqu'à sa mort. Le 21 novembre 1690, il avait épousé Louise-Élisabeth de Joybert de Soulanges et de Marson. Le gouverneur est le représentant du roi dans la colonie et il exerce le commandement militaire sur les troupes réglées et sur la milice, en plus de donner les ordres aux bâtiments de la Marine royale et de pouvoir réquisitionner les navires marchands, s'il le juge à propos. Il est assisté de trois commandants militaires, d'un lieutenant du roi et de deux majors, à Trois-Rivières et à Montréal. La politique indigène est de son ressort (voir H. Blet, *la Colonisation française des origines à 1789*, Paris, Arthaud, 1946, p. 195 ; Ch.-A. Julien, *les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 200-201 ; G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 311-314 [exemple de « commission » de gouverneur] ; P.-G. Roy, *les Officiers d'état-major*, p. 11, 94-98, 181-187 ; Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 591-600).

48. Note de l'auteur : *M. Bégon.* Michel Bégon de La Picardière (1667-1747) : nommé intendant de la colonie, le 31 mars 1710, il n'arrive au Canada qu'en 1712 ; il devient intendant du Havre en 1723, où il sert une dizaine d'années. Le 9 janvier 1711, il avait épousé Jeanne-Élisabeth de Beauharnois de La Boische. L'intendant est le chef civil de la colonie et il a autorité sur la justice, sur la police et sur les finances (voir G. Frégault, *op. cit.*, p. 170-180 ; Ch.-A. Julien, *op. cit.*, p. 201-202 ; G. Lanctot, *op. cit.*, t. II, p. 315-317 [exemple de « commission » d'intendant] ; Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. III, p. 60-67).

49. Créé le 1er avril 1663 (AN, Colonies A 21, f. 5-6 ; Colonies F3 3, f. 285), le Conseil souverain constitue la première tentative d'organisation administrative et judiciaire de la colonie. Composé de l'intendant, qui le préside, du gouverneur, de l'évêque (ou de son représentant) et de douze conseillers (cinq au début) nommés par le roi, il siège chaque lundi à l'intendance. Ses attributions comportent la connaissance des causes civiles et criminelles, la gestion des deniers publics et la réglementation du commerce. En 1703, le conseil prend le nom de Conseil supérieur (voir Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 370-373 ; G. Frégault, *op. cit.*, p. 180-188 ; Ch.-A. Julien, *op. cit.*, p. 211-212 ; G. Lanctot, *op. cit.*, t. II, p. 319-322).

de Marine[50], un Grand Prevôt[51], un Grand-Voyer[52], & un Grand-Maître des Eaux & Forêts[53], dont la Jurisdiction est assûrément la plus étenduë de l'Univers ; des Marchands aisés, ou qui vivent, comme s'ils l'étoient ; un Evêque & un Séminaire nombreux[54] ; des Récollets & des Jésuites ; trois Communautés 365

50. Note de l'auteur : *M. de Clerambaut d'Aigremont.* François-Clairambault d'Aigremont (1659-1728) : après une carrière d'« inspecteur » au service de la marine de Dunkerque, il est nommé commissaire de la marine au Canada (1[er] juin 1701), mais est incapable d'acheter sa charge lorsque les charges deviennent vénales, en 1702 ; il occupe la fonction de secrétaire de l'intendant Beauharnois, puis de subdélégué à Montréal (1703) ; à nouveau contrôleur de la marine, en 1712, sous l'administration de Bégon, il est réintégré dans son grade de commissaire de la marine en 1717, quand la vénalité des charges est supprimée (É. Taillemite, *DBC*, t. II, p. 153-154). « Officier[s] d'administration de la marine militaire », les commissaires avaient pour mission de « tenir la main à ce que les ordonnances de la marine soient observées, et, en cas de contravention, [d']en avertir » leurs supérieurs hiérarchiques (A. Jal, *Glossaire nautique*, p. 495).

51. Note de l'auteur : *M. Denys de Saint Simon.* Charles-Paul Denys de Saint-Simon (1688-1748) : Paul Denys de Saint-Simon, son père, démissionna de son poste de grand prévôt de la maréchaussée en sa faveur en mai 1714. Instituée par un édit « portant Création d'un office de Prevost en Canada et de six officiers d'archers pour executer ses ordonnances et décrets », daté du 9 mai 1677 (AN, Colonies C[11A] 4, f. 174), la maréchaussée constituait un corps de police composé d'archers, commandé par un prévôt, qui avait autorité pour faire respecter les règlements de police, poursuivre les délinquants et voir à l'exécution des sentences (voir J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 89 ; A. Lachance, *DBC*, t. III, p. 192-193 ; A. J. E. Lunn, *DBC*, t. II, p. 186).

52. La commission de grand voyer, octroyée par la Compagnie des Indes occidentales à Bécancour, père, a été enregistrée au Conseil supérieur de Québec le 21 août 1688 (AN, Colonies F[3] 3, f. 342). Les provisions de survivance à la charge pour Pierre Robineau de Bécancour, datées du 24 mai 1689, ont été enregistrées au Conseil de Québec le 12 février 1690 (AN, Colonies F[3] 6, f. 331-332 et 357). Le grand voyer pourvoit au tracé des rues, s'assure de leur largeur, établit leur niveau et veille à l'alignement des maisons. Comme responsable de la petite voirie, il contrôle les droits d'accès et les « commodités » : auvents, galeries, perrons, marches, etc. (J. Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 87).

53. Note de l'auteur : *M. le Baron de Békancourt.* Pierre Robineau de Bécancour, deuxième baron de Portneuf (1654-1729) : grand voyer de la Nouvelle-France, de 1689 à 1723. « Les grandes maîtrises des eaux et forêts étaient des charges, pourvues de juridiction, destinées à veiller à l'exécution des ordonnances relatives aux eaux et forêts ». Leurs titulaires « devaient pourvoir à tout ce qui concernait la conservation et la réformation des forêts » (M. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Paris, A. et J. Picard, 1968, p. 267 ; voir aussi C. J. Jaenen, *DBC*, t. II, p. 603-605).

54. M[gr] de Saint-Vallier : voir *supra*, p. 228, n. 36.

de Filles[55], bien composées ; des Cercles aussi brillans, qu'il y en ait ailleurs, chez la Gouvernante, & chez l'Intendante. Voilà, ce me semble, pour toutes sortes de Personnes de quoi passer le tems fort agréablement.

Aussi fait-on, & chacun y contribuë de son mieux. On jouë, on fait des Parties de Promenades ; l'Eté, en Caléche, ou en Canot ; l'Hyver, en Traîne sur la Nége, ou en Patins sur la Glace. On chasse beaucoup ; quantité de Gentils-hommes n'ont guéres que cette ressource pour vivre à leur aise. Les nouvelles courantes se réduisent à bien peu de choses, parce que le Pays n'en fournit presque point, & que celles de l'Europe arrivent tout-à-la fois, mais elles occupent une bonne partie de l'année : on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir ; les Sciences & les Beaux Arts ont leur tour, & la conversation ne tombe point. Les Canadiens, c'est-à-dire, les Créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté, qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, & nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre Langue. On ne remarque même ici aucun Accent[56].

[80] On ne voit point en ce Pays de Personnes riches, & c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien, & personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chere, si avec cela on peut avoir de quoi se bien mettre ; sinon, on se retranche sur la Table, pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les Ajustemens font bien à nos Créoles. Tout est ici de belle Taille, & le plus beau Sang du Monde dans les deux Sexes ; l'esprit enjoué, les manieres douces & polies sont communs à tous ; & la rusticité, soit dans le Langage, soit dans les

392 B plus Sang

55. Les augustines hospitalières et les ursulines, arrivées au Canada en 1639, et les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, arrivées en 1685.

56. Constat semblable chez Germain Allart, le futur évêque de Vence, qui aurait affirmé à Chrestien Leclercq qu'on trouvait au Canada « un langage plus poli [qu'en France], une énonciation nette & pure, une prononciation sans accent » (*Premier Etablissement de la Foy*, t. II, p. 15-16).

façons, n'est pas même connuë dans les Campagnes les plus écartées[57].

*Différence des Colonies Angloises & Françoises.*

Il n'en est pas de même, dit-on, des Anglois nos Voisins, & qui ne connoîtroit les deux Colonies, que par la maniere de vivre, d'agir & de parler des Colons, ne balanceroit pas à juger que la nôtre est la plus florissante. Il regne dans la *Nouvelle* Angleterre, & dans les autres Provinces du Continent de l'Amérique soumises à l'Empire Britannique, une opulence, dont il semble qu'on ne sçait point profiter ; & dans la Nouvelle France une pauvreté cachée par un air d'aisance, qui ne paroît point étudié. Le Commerce & la Culture des Plantations fortifient la Premiere, l'industrie des Habitans soûtient la Seconde, & le goût de la Nation y répand un agrément infini. Le Colon Anglois amasse du Bien, & ne fait aucune dépense superfluë : Le François jouit de ce qu'il a, & souvent fait parade de ce qu'il n'a point. Celui-là travaille pour ses Héritiers ; celui-ci laisse les Siens dans la nécessité, où il s'est trouvé lui-même, de se tirer d'affaire comme il pourra. Les Anglois Amériquains ne veulent point de Guerre, parce qu'ils ont beaucoup à perdre ; ils ne ménagent point les Sauvages, parce qu'ils ne croyent point en avoir besoin. La Jeunesse Françoise, par des raisons contraires, déteste la Paix, & vit bien avec les Naturels du Pays, dont elle s'attire aisément l'estime pendant la Guerre, & l'amitié en tout tems. Je pourrois pousser plus loin ce paralelle ; mais il faut

57. « Le Canadien a d'assez bonnes qualités, il aime la guerre plus que tout autre chose, il est brave de sa personne, il a de la disposition pour les Arts, & pour peu qu'il soit instruit il apprend aisement ce qu'on lui enseigne ; mais il est un peu vain & présomptueux ; il aime le bien, il le dépense assez mal à propos » (Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 366-367). Pehr Kalm porte un jugement assez semblable sur la population de la colonie : « je n'ai pas rencontré de gens qui soient aussi drôles qu'eux, toujours gais et de bonne humeur, profondément courageux et qui tiennent que rien n'est impossible à surmonter » (*Voyage*, p. 413-414). Quant à l'urbanité des « Français nés au Canada », Pehr Kalm ne se lasse pas de la souligner : même les gens « du commun » lui paraissent « *plus civilisés* et plus ingénieux qu'en n'importe quel autre endroit du monde » (*ibid.*, p. 545 ; voir aussi p. 231-232, 404-406, 480-481 et la description des « creoles du pays » par Raudot, « Relation par lettres », f. 1-5).

finir[58] : le Vaisseau du Roi va mettre à la Voile ; les Navires Marchands se disposent à le suivre, & peut-être que dans trois jours il n'y aura pas un seul Bâtiment dans notre Rade[59].

Je suis, &c.

58. Charlevoix n'est jamais allé en Nouvelle-Angleterre. Ses remarques sur les colons sont confirmées par Pehr Kalm, qui écrit en 1749 : « certains Français plus sérieux m'ont avoué franchement qu'une grande partie des gens d'ici ont la ruineuse coutume de se préoccuper par-dessus tout de sortir en habits somptueux ; ils y consacrent le plus clair de leur fortune et il en résulte qu'on peut trouver des gens dont le seul avoir est constitué par les habits dans lesquels ils se promènent. Peu de gens s'appliquent à amasser et à épargner quelque chose pour leurs enfants ; on veut fort bien s'habiller, on cherche à vivre commodément aujourd'hui ; quant au lendemain, on en laisse le soin au Seigneur » (*Voyage*, p. 316). Comme Charlevoix, le voyageur suédois constate que « les Français du Canada diffèrent de bien des façons des Anglais » : modes vestimentaires, goût marqué des femmes pour la parure, politesse exquise des colons français les distinguent de ceux des colonies britanniques, où l'on trouve cependant les « arts mécaniques » plus développés (*ibid.*, p. 183-184 et 188).

59. La lettre de Charlevoix est datée du 28 octobre. Si l'on se fie à la dépêche de Voutron, datée du 17 décembre 1720, « pour estre porté[e] à Monseigneur Duc d'Orleans », le départ du *Chameau* se fit précisément le 28 octobre (AN, Marine $B^4$ 37, f. 400).

Février 1721.

## [81] QUATRIÉME LETTRE.

*Du Village Huron de Lorette. Ce qui a empêché le progrès de la Colonie Françoise du Canada. Des Monnoyes, qui y ont eu cours.*

A Quebec, ce quinze Février, 1721.

MADAME,

Je reviens d'un petit Voyage de Dévotion, dont je veux vous rendre compte : mais il faut auparavant vous dire que je me suis trompé, lorsqu'en finissant ma derniere Lettre, je vous ai dit qu'avant trois jours la Rade de Quebec seroit vuide. Un Navire de Marseille y est encore, & a même trouvé le moyen d'y être à l'abri des Glaces, dont le Fleuve est couvert. C'est un secret, qui peut avoir son utilité. Il est bon d'avoir des ressources contre tous les accidens, qui peuvent survenir.

*Aventure d'un Navire Provençal.*

Le Capitaine de ce Navire avoit levé les Ancres le second de Novembre, vers le soir, & après avoir fait environ une lieuë, il les rejetta, pour attendre quelques-uns de ses Passagers, qui s'embarquerent à l'entrée de la nuit. Il donna ensuite ses ordres pour appareiller dès que la Marée commenceroit à baisser, & s'alla mettre au Lit d'assez bonne heure. Vers le minuit on l'éveilla pour l'avertir que le Bâtiment se remplissoit d'Eau : il fit pomper, mais inutilement ; l'Eau croissoit toujours, au lieu de diminuer ; enfin chacun songea à mettre sa vie en sûreté, & il étoit tems. Les Derniers n'étoient point encore arrivés à Terre, que le Navire disparut. Une Barque chargée de Marchandises pour Montreal, a eu le même sort à l'entrée du Lac de Saint Pierre, mais on espere bien relever l'un & l'autre, quand la belle Saison sera revenuë. On se flatte même que la plûpart des Effets, dont ces deux Bâtimens sont chargés, ne seront point perdus. D'autres ne le croyent pas, & je suis de leur

avis : je n'y serai [82] point pour vous en mander des nouvelles. Mais l'affaire du Navire Provençal pourra bien avoir des suites, car le Capitaine soupçonne quelqu'un de lui avoir joué d'un tour[1]. Venons à mon Pélerinage.

*Description de Lorette.*

A trois lieuës d'ici vers le Nord-Est[2], il y a un petit Village de Hurons Chrétiens, dont la Chapelle est bâtie sur le modéle & avec toutes les dimensions de la *Santa Casa* d'Italie[3], d'où l'on a envoyé à nos Néophytes une Image de la Vierge, semblable à celle, que l'on voit dans ce célébre Sanctuaire[4]. On ne pouvoit guéres choisir pour placer cette Mission, un lieu plus sauvage. Cependant le concours des Fideles y est fort grand, & soit imagination, soit dévotion, soit prévention, ou tout ce que vous voudrez, bien des Personnes m'ont assûré qu'ils avoient été saisis, en y arrivant, d'une secrete & sainte horreur, dont ils n'avoient pas été les Maîtres. Mais ce qui fait à tous une impression d'autant plus grande, que la réflexion même y contribuë, c'est la solide piété des Habitans de ce Désert.

*Ferveur des Sauvages.*

Ce sont des Sauvages, mais qui n'ont plus de leur naissance & de leur origine, que ce qui en est estimable, c'est-à-dire, la

1. Nous n'avons pu trouver de documents relatifs aux deux naufrages auxquels fait allusion Charlevoix.

2. « A 3 Lieües D'icy vers le nord-est. *note*. C'est une méprise : l'autheur a voulu Dire vers L'ouest quart de nord-ouest » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). L'observation est pertinente.

3. Après leur défaite aux mains des Iroquois, en 1648-1649, des Hurons se placent sous la protection des Français de Québec (1650), puis s'installent dans l'île d'Orléans (1651). Mal protégés des incursions iroquoises, ils se rapprochent de la ville et s'établissent sur la côte de Beauport, puis à Notre-Dame de Foy (Sainte-Foy). En 1673, ils passent à l'Ancienne-Lorette et en 1697, ils déménagent à la Jeune-Lorette, sur un site qui appartient aux jésuites. C'est là qu'on érige une « maison de Nazareth, fac-similé aussi parfait que possible de la *Santa Casa* » de Loretto, en Italie (voir L. Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, Montréal, Compagnie de publication de *La Revue canadienne*, 1900, p. 27 ; C. Morissonneau, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 389-393).

4. La statue, « en tout semblable, sauf la couleur, à celle qu'on attribue à saint Luc », aurait été envoyée au Canada par le père Poncet (L. Saint-George Lindsay, *op. cit.*, p. 28).

simplicité & la droiture du Premier Age du Monde, avec ce que la Grace y a ajoûté ; la Foi des Patriarches, une Piété sincere, cette droiture & cette docilité de Cœur, qui font les Saints ; une innocence de mœurs incroyable, un Christianisme pur, & sur lequel le Monde n'a point souflé l'air contagieux, qui le corrompt, & souvent des actes des plus héroïques vertus. Rien n'est plus touchant, que de les entendre chanter à deux Chœurs, les Hommes d'un côté, & les Femmes de l'autre, les Prieres de l'Eglise, & des Cantiques en leur Langue. Rien n'est comparable à la ferveur & à la modestie, qu'il font paroître dans tous leurs exercices de Religion, & je n'ai encore vû personne, qui n'en ait été touché jusqu'au fond de l'Ame.

Ce Village étoit autrefois beaucoup plus peuplé, mais les Maladies, & je ne sçai quoi, qui réduit insensiblement à rien toutes les Nations de ce Continent, ont fort diminué le nombre de ses Habitans[5]. La vieillesse & les infirmités de quelques-uns de leurs anciens Pasteurs avoient aussi fait quelques bréches à leur premiere ferveur, mais il n'a pas été difficile de les y rappeller, & celui, qui les gouverne présentement[6], [83] n'a plus qu'à entretenir les choses sur le pied, où il les a trouvées. Il est vrai qu'on ne sçauroit porter plus loin les précautions, dont on use pour empêcher que le relâchement ne s'y introduise de nouveau. Les Boissons enyvrantes, la plus ordinaire, & presque la seule pierre d'achopement, qui puisse faire tomber les Sauvages, y sont interdites par un Vœu solemnel[7], dont la transgression est soumise à la pénitence publique, aussi-bien que toute faute, qui cause du scandale ; & la rechute suffit ordinairement pour bannir le Coupable, sans esperance de retour, d'un lieu, qui doit être l'asyle impénétrable de la Piété & de l'Innocence. La paix & la subordination y regnent parfaitement ; & tout ce Village semble ne faire qu'une Famille, reglée sur les plus pures maximes de l'Evangile. Cela étonne toujours

54 B la *franchise* du

5. Selon Raudot, dix ans plus tôt, le village ne comprenait que trente guerriers (« Relation par lettres », f. 154).

6. Pierre-Daniel Richer : voir *infra*, p. 242, n. 13.

7. Voir *infra*, p. 483, n. 19.

quiconque sçait jusqu'où ces Peuples, & les Hurons sur-tout, portent naturellement la fierté & l'esprit d'indépendance[8].

Le plus grand, & peut-être le seul embarras du Missionnaire est à trouver de quoi faire subsister son Troupeau ; le Terrein, qu'il occupe n'y sçauroit suffire, & on a de bonnes raisons pour ne pas permettre qu'il l'abandonne ; la Providence y supplée. Monsieur & Madame Bégon[9] étoient de notre Pélerinage, & furent reçus de ces bons Néophytes, comme le devoient être des Personnes de ce rang, & qui ne les laissent jamais manquer du nécessaire. Après une réception toute Militaire de la part des Guerriers, & les acclamations de la Multitude, on commença par les exercices de piété, où l'on s'édifia mutuellement. Ils furent suivis d'un Festin général, dont Madame Bégon fit les frais, & reçut tous les honneurs. Les Hommes, suivant l'usage, mangerent dans une Maison, & les Femmes, avec les petits Enfans, dans une autre. Je dis Maison, & non point Cabanne, car ces Sauvages se sont depuis peu logés à la Françoise.

Les Femmes dans ces rencontres n'ont accoûtumé de témoigner leur gratitude, que par leur silence & leur modestie ; mais parce que c'étoit la premiere Dame, qui fût alors dans la Colonie, qui régaloit tout le Village, on accorda aux Huronnes un Orateur, par l'organe duquel elles déployerent à leur illustre Bienfactrice[10] tous les sentimens de leur Cœur. Pour les Hommes, après que le Chef eut harangué l'Intendant, ils danserent & chanterent tant que l'on [84] voulut. Rien, Madame, n'est moins divertissant, que ces Chants & ces Danses. D'abord tous sont assis à terre comme des Singes, sans aucun ordre : de tems en tems un Homme se leve, s'avance lentement au milieu de la Place, toujours, dit-on, en cadence, tourne la tête de côté & d'autre, chante un air, qui n'est rien moins que mélodieux, pour quiconque n'est pas né Sauvage, & prononce des paroles, qui ne signifient rien. Tantôt c'est une Chanson de Guerre, tantôt une Chanson de Mort ; quelquefois une Attaque, ou une Surprise ; car comme ces Gens-là ne boivent que de l'Eau, ils

8. L'éthylisme et l'esprit d'indépendance des Amérindiens sont dénoncés plus bas par Charlevoix : voir *infra*, p. 343-344 et 628-629.

9. Voir *supra*, p. 232, n. 48.

10. Voir *infra*, p. 526, n. 8.

n'ont point de Chanson à boire, & ils ne se sont pas encore avisés de mettre leurs Amours en chant. Tandis qu'on chante, le Parterre ne cesse point de battre la Mesure, en tirant du fond de la Poitrine un *hé*, qui ne varie point. Les Connoisseurs disent qu'ils ne perdent jamais la Mesure ; je m'en rapporte à eux[11].

Quand l'un a fini, un autre prend sa place, & cela dure jusqu'à ce que l'Assemblée les remercie, ce qui arriveroit bientôt, sans un peu de complaisance, qu'il est bon d'avoir pour ces Gens-là. C'est en effet une Musique bien ennuyante & bien désagréable, du moins à en juger par ce que j'en ai vû. Des Gosiers serrés, une Monotonie continuelle, des Airs, qui ont toujours quelque chose de féroce, ou de lugubre. Mais leur voix est toute autre, quand ils chantent à l'Eglise. Pour ce qui est des Femmes, elles l'ont d'une douceur, qui surprend ; elles ont même beaucoup de goût & de disposition pour la Musique[12].

Dans ces rencontres, la Harangue est ce qui vaut le mieux, on y explique en peu de mots, & presque toujours d'une maniere ingénieuse, le sujet de la Fête, à laquelle on ne manque jamais de donner des motifs relevés. Les louanges de celui, qui en fait les frais, ne sont pas oubliées, & l'on profite quelquefois de l'occasion des Personnes, qui sont présentes, quand on parle sur-tout devant le Gouverneur Général, ou l'Intendant, pour demander une Grace, ou pour faire quelque représentation. L'Orateur des Huronnes nous dit ce jour-là des choses si spirituelles, qu'on soupçonna l'Interpréte, qui étoit le Missionnaire même, de lui avoir prêté son esprit & sa politesse avec sa voix ; mais il protesta qu'il n'avoit rien ajoûté du sien, & on le crut,

140 B en *a* fait

11. Le jugement de Charlevoix va dans le même sens que celui de Paul Lejeune, qui observait, en 1634, que les chansons des Amérindiens « sont massives, pour ainsi dire, sombres, & malplaisantes : ils ne sçavent que c'est d'assembler des accorts pour composer une douce harmonie » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 182). En général, les Européens ont peu estimé les chants et les danses des Amérindiens et, à l'instar de Pehr Kalm, ils n'y ont souvent vu que des gens qui se « contorsionn[aient] de toutes sortes de manières » (*Voyage*, p. 101).

12. Jugement semblable à celui de Jean Enjolran, qui observait en 1676 que les Hurons de Lorette chantaient admirablement bien lorsqu'ils interprétaient des cantiques religieux : « on est ravi d'entendre les divers chœurs que font les hommes et les femmes pour chanter pendant la messe et a vespres » (*JR*, vol. 60, p. 144).

parce qu'il est connu pour [85] un des Hommes du Monde le plus franc & le plus vrai[13].

Avant ce petit Voyage, j'avois fait quelques excursions aux environs de cette Ville, mais comme la Terre est partout couverte de cinq ou six pieds de neige, ces courses ne m'ont pas mis beaucoup en état de vous parler de la nature du Pays. Je l'ai autrefois parcouru dans toutes les Saisons[14], & je puis vous assûrer qu'on voit rarement ailleurs des Terres plus fécondes, & d'une meilleure qualité. Je me suis surtout fort appliqué cet Hyver à m'instruire des avantages, qu'on pourroit retirer de cette Colonie, & je vais vous faire part du fruit de mes recherches. Le Canada n'enrichit point la France ; c'est une plainte aussi ancienne, que la Colonie, & elle n'est pas sans fondement. On n'y trouve point d'Habitans riches ; cela est encore vrai. Est-ce la faute du Pays, & n'y a-t'il pas beaucoup de celle des premiers Colons ? C'est sur quoi je vais tâcher de vous mettre à portée de prononcer.

*Idée fausse, qu'on s'est faite du Canada.*

La premiere source du malheur des Provinces, qu'on a honorées du beau nom de *Nouvelle France*, est le bruit, qui se répandit d'abord dans le Royaume, qu'elles n'avoient point de Mines, & on ne fit pas assez d'attention que le plus grand avantage, qu'on puisse retirer d'une Colonie, est l'augmentation du Commerce ; que pour parvenir à ce dessein, il faut faire des Peuplades ; que ces Peuplades se font peu à peu, & sans qu'il y paroisse dans un Royaume, tel que la France, & que les deux seuls objets, qui se présenterent d'abord dans le Canada & dans l'Acadie, je veux dire, la Pelleterie, & la Pêche, demandoient que ces Pays fussent peuplés ; que s'ils l'avoient été, ils eussent peut-être donné plus de retours à la France, que l'Espagne n'en a tiré des plus riches Provinces du Nouveau Monde ; sur-tout, si on y eût ajoûté la Construction des Vaisseaux : mais l'éclat de

13. Note de l'auteur : *Le Pere Pierre-Daniel RICHER.* Il naît le 11 août 1682 ; il entre au noviciat à l'âge de dix-huit ans ; venu au Canada en 1714, il succède au père d'Avaugour à la mission de Lorette, où il demeure jusqu'en 1761 ; il meurt à Québec le 17 janvier 1770 (voir R. G. Thwaites, *JR*, vol. 69, p. 289).

14. Lors de son premier séjour au Canada (1705-1709).

l'or & de l'argent, qui venoient du Mexique & du Pérou, éblouit tellement les yeux de l'Europe entiere ; qu'un Pays, qui ne produisoit pas ces précieux Métaux, étoit regardé comme un mauvais Pays. Ecoutons sur cela un Auteur sensé, qui avoit été sur les lieux.

Les demandes ordinaires, qu'on nous fait, dit Marc Lescarbot[15], sont, « Y a-t'il des Trésors ? Y a-t'il de l'Or & de l'Argent ? Et personne ne demande, ces Peuples-là sont-ils disposés à entendre la Doctrine Chrétienne ? & quant aux Mi[86]nes, il y en a vraiment ; mais il les faut fouiller avec industrie, labeur & patience. La plus belle Mine, que je sçache, c'est du Bled & du Vin, avec la nourriture du Bestial ; qui a de ceci, il a de l'Argent ; & des Mines, nous n'en vivons point. Les Mariniers, qui vont de toute l'Europe chercher du Poisson aux Terres-neuves & plus outre à huit ou neuf cent lieuës loin de leur Pays, y trouvent de belles Mines, sans rompre les Rochers, éventrer la Terre, vivre en l'obscurité des Enfers..... Ils trouvent, dis-je, de belles Mines au profond des Eaux, & au Trafic des Pelleteries & Fourrures, dont ils retirent de bon argent[16]. »

15. Marc Lescarbot naît à Vervins, vers 1570 ; licencié en droit (1598), il devient avocat au parlement de Paris (1599) ; le 13 mai 1606, il part pour l'Acadie et ne rentre en France que l'année suivante ; il voyagera aussi en Suisse et en Allemagne (1611-1612) ; il meurt en 1642. Il est l'auteur d'un *Adieu à la France*, d'un poème épique, *la Défaite des Sauvages Armouchiquois* (1607), d'une *Histoire de la Nouvelle France* (1609), d'une brochure, *la Conversion des Sauvages* (1610), et d'une *Relation dernière* (1612) (voir R. Baudry, *DBC*, t. I, p. 480-482).

16. Texte exact : « Les demandes ordinaires que l'on nous fait, sont : Y a-il des thresors, y a-il des Mines d'or & d'argent ? & personne ne demande, Ce peuple là est-il disposé à entendre la doctrine Chrétienne ? Et quant aux Mines il y en a vrayement, mais il les faut fouïller avec industrie, labeur, & patience. La plus belle mine que je sçache c'ést du blé & du vin, avec la nourriture du bestial. Qui a de ceci, il a de l'argent. Et de mines nous n'en vivons point. Et tel bien souvent a belle mine qui n'a pas bon jeu. // Au surplus les Mariniers qui vont de toute l'Europe chercher du poisson aux Terres-neuves, & plus outre, à huit & neuf-cens lieuës loin de leur païs, y trouvent des belles mines sans rompre les rochers, éventrer la terre, vivre en l'obscurité des enfers (car ainsi faut-il appeller les minieres, où l'on condamnoit anciennement ceux qui meritoient la mort) ils y trouvent, dis-je, des belles mines au profond des eaux, & au traffic des pelleteries & fourrures d'Ellans, de Castors, de Loutres, de Martres, & autres animaux dont ils retirent de bon argent au retour de leurs voyages, ausquels ils ne se plairoient point tant s'ils n'y sentoient un ample profit » (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 17-18).

*Fautes, qu'on a faites dans son Etablissement.*

Non-seulement on a fait à la Nouvelle France, sans la connoître, une fort mauvaise réputation ; mais ceux mêmes, qui croyoient en pouvoir tirer quelque avantage, n'ont pris pour cela aucunes mesures. Premierement on a été un tems infini sans se fixer : on défrichoit un Terrein, sans l'avoir auparavant bien examiné, on l'ensemençoit, on y élevoit des Bâtimens, puis, sans trop sçavoir pourquoi, le plus souvent on l'abandonnoit, & on alloit se placer ailleurs. C'est cette inconstance, qui a le plus contribué à nous faire perdre l'Acadie, & à nous empêcher d'en rien retirer, tandis que nous possedions cette belle Peninsule. L'Auteur, que j'ai déja cité, & qui avoit été témoin de nos irrésolutions, ne craignit point de les reprocher à ceux, qui en étoient les plus coupables. « C'est ainsi, dit-il, que de tout tems nous avons fait des levées de Boucliers, que nous nous sommes portés avec ardeur à de nouvelles Entreprises, que nous avons projetté de beaux commencemens, & puis que nous avons tout quitté..... de verité, pour faire de telles Entreprises, il faut de l'aide & du support ; mais aussi faut-il des Hommes de résolution, qui ne reculent pas, & qui ayent ce point d'honneur devant les yeux, *Vaincre ou Mourir*, étant une belle & glorieuse mort celle, qui arrive en exécutant un beau dessein, comme pour jetter les fondemens d'un Royaume nouveau, & établir la Foi Chrétienne parmi des Peuples, entre lesquels Dieu n'est pas connu[17]. » Je pourrois, Madame, pousser beaucoup plus loin ces réflexions ; mais je craindrois de m'engager trop loin dans des discussions, où je ne dois, ni ne puis entrer, avec les seules connoissances, que j'ai présentement.

225 B trop *avant* dans

17. Texte exact : « C'est ainsi que de tout temps nous avons fait des levées de boucliers, que nous nous sommes portés avec ardeur à des grandes entreprises que nous avons projetté de beaux commencemens, & puis nous avons tout quitté & nous sommes contentez d'avoir veu le païs, rendans ce nom de Nouvelle-France plus illusoire qu'une Chimere. De verité pour faire telles entreprises, il faut de l'aide & du support, mais aussi faut-il des hommes de resolution, qui ne reculent point en arriere, & qui ayent ce point d'honneur devant les ïeux, VEINCRE OU MOURIR, estant une belle & glorieuse mort celle qui arrive en executant un beau dessein, comme pour jetter les fondemens d'un Royaume nouveau, & établir la Foy Chrétienne parmi des peuples entre lesquels Dieu n'est point coneu » (p. 234-235).

Je viens au Commerce. Il a roulé lontems en Canada uni-
[87]quement sur la Pêche & la Pelleterie. La Pêche des Moruës se faisoit sur le Grand Banc, & sur les Côtes de Terre-neuve, lontems avant qu'on eût découvert le Fleuve Saint Laurent, mais on s'avisa bien tard de faire un Etablissement dans l'Isle, & nous nous y laissâmes prévenir par les Anglois. Nous y occupâmes enfin le Port & la Baye de Plaisance, où l'on a vû plus d'une fois des Escadres du Roi : nous y avons soûtenu des Siéges, & les Milices Canadiennes y ont fait des exploits de guerre, qui ne le cedent point à ceux des plus braves Flibustiers de Saint Domingue[18]. Ils ont souvent désolé les Habitations, & ruiné le Commerce des Anglois dans cette Isle ; mais ceux-ci, à qui on enlevoit aisément leurs plus fortes Places, connoissoient trop bien leurs Ennemis, pour se déconcerter. Accoûtumés à voir le feu Canadien s'allumer dans les Glaces du Nord, & s'éteindre de lui-même au milieu de ce qui devoit lui donner plus d'activité, ils se comportoient à l'approche de nos Braves, comme fait un habile Pilote à la vûë d'une Tempête inévitable. Ils cédoient sagement à l'Orage ; ils réparoient ensuite sans obstacle le dégât, qu'il avoit causé dans leurs Postes, & par cette conduite, toujours battus en Terre-neuve, soit qu'ils attaquassent, ou qu'ils se défendissent, ils y ont toujours fait incomparablement plus de commerce, que leurs Vainqueurs, & ils en sont enfin demeurés les seuls Maîtres, & Possesseurs tranquilles[19].

18. « *Flibustiers* : Du hollandais " vryjbuiter ", qui fait du butin librement ; employé dans la Caraïbe de préférence à " corsaire " pour désigner ceux qui pratiquaient la course avec une commission royale, à ne pas confondre avec les pirates hors-la-loi, appelés aussi forbans » (P. Butel, *les Caraïbes au temps des flibustiers XVI^e^-XVIII^e^ siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 294). Les commissions pour courir à l'ennemi n'étaient pas un gage de respect des lois maritimes internationales : Jean-Baptiste Labat raconte qu'en temps de paix avec l'Espagne, de crainte que les « Flibustiers [français] n'ayant rien à faire » aient envie de « se retirer chez les Anglois de la Jamaïque, & y conduire leurs prises », le gouverneur de La Tortue, M. Dogeron, « avoit soin de leur en faire venir des Commissions de Portugal qui étoit pour lors en Guerre avec l'Espagne » (*Nouveau Voyage aux Isles d'Amerique*, t. V, p. 90-91).

19. Allusion au traité d'Utrecht, signé le 13 avril 1713 entre la Hollande, l'Angleterre, la Savoie, la Prusse, le Portugal et la France, qui mit fin à la guerre de Succession d'Espagne, commencée en 1702. En 1497, Giovanni Caboto, qui navigue pour le compte du roi d'Angleterre, range peut-être l'île de Terre-Neuve. En 1501, c'est au tour de Gaspard Cortereal d'explorer les côtes de l'île. Dès lors, les côtes sont fréquentées par les pêcheurs de diverses nations, qui y

On s'est encore plus mal comporté en Acadie : cette grande & riche Province a été lontems partagée entre differens Particuliers, dont aucun ne s'y est enrichi, tandis que les Anglois faisoient sur ses Côtes un profit immense par la Pêche. Les Etablissemens, que ces Propriétaires y ont faits, manquant de solidité, & eux-mêmes manquant de vûës, & se détruisant les uns les autres, ils ont laissé le Pays à peu près dans le même état, où ils l'avoient trouvé, & dans un décri, dont il ne s'est bien relevé, qu'au moment, que nous l'avons perdu. Ce sont nos Ennemis, qui nous ont fait comprendre ce qu'il valoit[20].

*Mauvaise conduite par rapport au Commerce des Pelleteries.*

Le seul Commerce, auquel on s'est lontems borné dans cette Colonie, est celui des Pelleteries, & on ne sçauroit dire les fautes, qu'on y a faites. Jamais peut-être le génie de notre

viennent faire sécher leur poisson. En 1583, l'Angleterre prend possession de l'île pour en faire une base permanente de pêche. En 1610, John Guy et des colons s'installent sur l'île. En 1662, les Français s'établissent à Plaisance (Placentia), alors que la situation de la colonie anglaise se détériore. La « révolution glorieuse » (1688-1689) modifie les rapports entre les deux colonies, qui deviennent ennemies : pillage de Plaisance en février 1690, destruction des établissements de la presqu'île d'Avalon en 1696. La guerre de Succession d'Espagne ranime les hostilités et les postes anglais sont à nouveau pillés (1705). Le traité d'Utrecht abandonne définitivement l'île à l'Angleterre (voir G. O. Rothney, *Histoire de Terre-Neuve*, Ottawa, Société historique du Canada, brochure historique n° 10, 1975, p. 3-20).

20. Charlevoix résume ici l'ensemble de la démonstration présentée dans l'*Histoire et description générale* au sujet de l'Acadie, cédée à l'Angleterre en 1713 par le traité d'Utrecht. En même temps, il suggère aux autorités françaises de ne pas commettre la même erreur à l'endroit de la Nouvelle-France. Après la tentative avortée de La Roche de fonder une colonie à l'île de Sable (1598-1603), les Français s'installent avec plus ou moins de bonheur en Acadie. En 1613, Samuel Argall s'empare de la colonie et détruit les postes français. Après le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), sous l'impulsion de la Compagnie des Cent Associés, la colonisation reprend. Le territoire est partagé entre plusieurs traitants, qui se feront concurrence. En 1654, Robert Sedgewick attaque les postes de la rivière Saint-Jean et Port-Royal. Ce n'est qu'en 1667 (1670, dans les faits) que l'Acadie est rétrocédée à la France, alors que Grandfontaine se fixe à Pentagouët (1671). En 1674, la Compagnie des Indes occidentales, fondée dix ans plus tôt, est dissoute : c'est la fin des grands monopoles, et la pêche ainsi que le commerce des fourrures s'ouvrent à tous. Le système colonial mis en place après 1674 n'est pas beaucoup plus efficace que celui des monopoles, d'autant que les guerres presque continuelles avec l'Angleterre ruinent les efforts des colons (voir M. Roy, *l'Acadie des origines à nos jours*, Montréal, Québec-Amérique, 1981, p. 17-87).

Nation n'a mieux paru qu'à ce sujet. Lorsque nous découvrîmes ce vaste Continent, il étoit rempli de Bêtes Fauves. Une [88] poignée de François est venuë à bout de les faire disparoître presqu'entierement en moins d'un siécle ; & il y en a, dont l'Espéce manque tout à fait. On tuoit les Orignaux, ou Elans, par le seul plaisir de les tuer, & pour faire montre de son adresse. On ne s'avisoit pas même d'interposer l'Autorité du Prince, pour arrêter un désordre si criant. Mais le plus grand mal est venu de l'insatiable avidité des Particuliers, qui s'appliquoient uniquement à ce Commerce.

Ils arrivoient pour la plûpart de France comme Simonides[21], c'est-à-dire, ne possédant que ce qu'ils avoient sur le Corps, & ils étoient dans l'impatience d'y reparoître dans une meilleure situation. Dans les commencemens cela étoit aisé : les Sauvages n'ont connu le trésor, que renfermoient leurs Bois, que par la fureur, avec laquelle on leur arrachoit des mains leurs Pelleteries, & on en tira d'eux une prodigieuse quantité, en leur donnant des choses, que bien des gens ne voudroient point ramasser. Depuis même qu'ils ont eu les yeux ouverts sur le prix de cette Marchandise, & qu'ils se sont un peu plus attachés au solide, il fut encore lontems très-aisé de les satisfaire à peu de frais : avec un peu de conduite, on auroit pu continuer ce Commerce sur un assez bon pied.

On seroit néanmoins assez embarrassé à nommer aujourd'hui une seule Famille, que ce Trafic ait enrichie. On a vû des fortunes aussi immenses, que rapides, s'élever & disparoître presqu'en même tems, comme ces Montagnes mouvantes, dont parlent quelques Voyageurs, & qu'un Tourbillon de Vent éleve & applanit dans les Plaines sablonneuses de l'Afrique. Rien n'a été plus ordinaire dans ce Pays-ci, que de voir des Gens traîner dans la misere & dans l'opprobre une languissante Vieillesse, après avoir été en état de se faire un Etablissement honorable. Après tout, Madame, ces Fortunes manquées par des Particuliers, qui ne les méritoient point, ne seroient nullement dignes des regrets du Public, si le contrecoup n'en étoit pas retombé sur la Colonie, qui s'est bien-tôt trouvée réduite au point de

21. Simonide de Céos (556 ?-467 ? av. J.-C.) : poète lyrique grec aussi célèbre par la souplesse et la variété des rythmes de ses vers que par son caractère cupide et opportuniste.

voir presqu'absolument tarir, ou détourner ailleurs une source, d'où il pouvoit couler tant de richesses dans son sein.

Sa ruine commença par son abondance. A force d'accumuler les Peaux de Castor, qui ont toujours fait le principal objet de ce Commerce, il s'en trouva une si grande quantité [89] dans les Magasins, qu'on n'en pouvoit plus avoir le débit ; d'où il arriva que les Marchands n'en voulant plus recevoir, nos Aventuriers, qu'on appelle ici *Coureurs de Bois*, prirent le parti de les porter aux Anglois, & que plusieurs s'établirent dans la Nouvelle York. On fit plusieurs tentatives pour arrêter le cours de ces désertions, mais elles eurent très-peu de succès ; au contraire, ceux, que l'intérêt avoit conduits chez nos Voisins, y furent retenus par la crainte du châtiment, & les Vagabonds, qui avoient pris du goût pour la liberté d'une vie errante & pour l'indépendance, resterent parmi les Sauvages, dont on ne les distinguoit plus, que par leurs vices. On eut recours en divers tems aux Amnisties, pour rappeller ces Transfuges, & d'abord elles furent assez inutiles : à la fin cependant ce moyen, ménagé avec sagesse, eut une partie de l'effet, qu'on en avoit prétendu[22].

22. Les observations de Charlevoix sur le commerce des fourrures et sur les coureurs des bois s'inspirent largement des « papiers Raudot », plus précisément de la section intitulée : « 2. A. 3^e^. Lettre. a Quebec ce 28. 8^bre^ 1705. » (ANC, MG 18, E 29, n. p.), d'un mémoire intitulé : « Des coureurs de bois » (ANC, MG 18, E 29, n. p.) et d'un « Memoire sur les affaires presentes du Canada, et l'Etablissement du Cap Breton » (AN, Colonies $C^{11G}$ 6, f. 2-39, plus précisément les folios 2 à 7). Très tôt, les habitants ont été tentés d'aller à la traite des fourrures. Au début de la Compagnie de la Nouvelle-France, un des articles des statuts de celle-ci permettait aux colons de traiter librement avec les Amérindiens à la condition de vendre toutes les peaux de castor obtenues au magasin de la compagnie. Mais entre 1632 et 1645, la Compagnie des Cent Associés semble avoir interdit la traite aux habitants. À la liquidation des actifs de la Compagnie des Cent Associés, les habitants fondent une nouvelle compagnie qui interdit aux colons d'aller à la traite. Elle doit toutefois faire des concessions et permettre aux colons d'échanger les produits de leur culture contre des peaux, à la condition que ceux-ci les vendent à prix fixe au magasin de la compagnie. Ce *modus vivendi* subsiste jusqu'en 1661, alors que la Compagnie des Habitants cesse ses opérations. Mais les règlements émis par les différentes compagnies à monopole n'ont pas empêché les Canadiens, portés « naturellement a courir et a faire la fraude », rappelle un agent d'une compagnie (AN, Marine $B^{1}$ 55, f. 625), de trafiquer avec les Amérindiens. À partir de 1672, dans le but de limiter le nombre de coureurs des bois, les autorités coloniales multiplient les ordonnances contre le transport et la vente de l'eau-de-vie (27 septembre 1672, 5 juin 1673, 15 avril 1676, 12 mai 1678). Le 5 octobre 1676,

*Des Congés & de leurs abus.*

On en employa un autre, qui fut plus efficace encore ; mais les Personnes zélées pour le bon ordre, & pour le progrès de la Religion, trouverent le remede pire que le mal. Ce fut de permettre à Gens, dont on se croyoit bien sûrs, d'aller faire la Traite dans les Pays Sauvages, & de défendre à tous les autres de sortir de la Colonie. Le nombre de ces *Congés* fut limité, & on les distribua à de pauvre Veuves, & à des Orphelins, qui les pouvoient vendre aux *Traiteurs*, plus ou moins, suivant que la Traite étoit plus ou moins bonne, c'est-à-dire, suivant les endroits, où les Congés portoient qu'on pouvoit la faire ; car on avoit eu la précaution de marquer ces endroits, pour empêcher que tous n'allassent du même côté[23].

Outre ces Congés, dont j'ai dit que le nombre étoit réglé par la Cour, & dont la distribution appartient au Gouverneur Général, il y en a pour les Commandans des Postes, & pour des besoins extraordinaires, & le gouverneur en donne encore sous

---

le Conseil souverain limite le droit de traite aux trois plus importantes villes : Québec, Trois-Rivières et Montréal. Mais, compte tenu des difficultés à réprimer le commerce illicite et du rôle joué par les coureurs des bois dans les relations entre la colonie et les tribus amérindiennes, sans oublier le risque de voir le commerce des peaux détourné au profit des colonies anglaises, Versailles amnistie à plusieurs reprises les coureurs des bois dans l'illégalité, en plus d'organiser le système des « congés ».

23. Chaque année, les autorités locales accordent vingt-cinq permissions de traite, en principe, aux gentilhommes pauvres, aux officiers réformés ou à leurs veuves : ce sont les « congés ». En outre, la quantité de marchandise à troquer ne doit pas excéder la charge de deux canots. Mais les congés sont le plus souvent vendus à des marchands qui s'occupent de trouver des voyageurs et les autorités locales délivrent « un beaucoup plus grand nombre » de congés que les vingt-cinq originellement prévus (AN, Colonies $F^3$ 7, f. 387), en plus de pratiquer le népotisme. Aussi, le 21 mai 1696, les congés sont-ils supprimés (AN, Colonies $F^3$ 7, f. 387-388). Mais ni les fermiers de la Ferme du castor, ni la Compagnie de la colonie, fondée par les habitants, ni les déclarations royales ne parviennent à enrayer le trafic illicite. Le 28 avril 1716, les congés sont rétablis, mais le 1er janvier 1718, le monopole de la traite est remis à la Compagnie d'Occident, qui fait supprimer les congés (1719). Le 16 mai 1720, les habitants obtiennent la liberté de traite, mais un an plus tard, le 30 mai 1721, le monopole est rétabli. Faute de pouvoir arrêter le trafic illicite, on finit par affermer les forts à leurs commandants, puis par offrir les postes de traite en adjudication, avant de rétablir les congés, en 1728 (voir D. Delâge, *le Pays renversé*, p. 110-111 ; Ch.-A. Julien, *les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 191-192 ; É. Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 250-262, 294-301, 306-308, 388-399).

le nom de simple Permission. Ainsi une partie de la Jeunesse est continuellement en course, & quoiqu'elle n'y commette plus, au moins si ouvertement, les désordres, qui ont si fort décrié cette Profession, elle ne laisse pas d'y prendre une habitude de libertinage, dont elle ne se défait jamais parfaitement : elle y perd au moins le goût du travail, elle y épuise ses forces, elle y devient incapable de la moindre contrainte, & quand elle n'est plus propre aux fatigues [90] de ces Voyages, ce qui arrive bientôt, parce que ces fatigues sont excessives, elle demeure sans aucune ressource, & n'est plus propre à rien. De-là vient que les Arts ont été lontems négligés, que quantité de bonnes Terres sont encore incultes, & que le Pays ne s'est point peuplé[24].

On a souvent proposé, pour abolir ces pernicieux Congés, sans que le Commerce en souffrît, & même dans la vûë de le rendre plus florissant, de former quelques Peuplades Françoises dans des endroits choisis, & où il fût aisé de réunir les Sauvages, du moins en certains tems de l'année. Par-là ces vastes Contrées se peupleroient insensiblement, & il n'y auroit peut-être que ce moyen d'exécuter ce que la Cour a eu si lontems à cœur, de *Franciser* ces Sauvages, c'est le terme, dont on se servoit. Je crois du moins pouvoir assûrer que, si on avoit suivi ce projet, le Canada seroit aujourd'hui beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est ; que les Sauvages, attirés & retenus par les secours & les douceurs, qu'ils auroient trouvés dans nos Habitations, auroient été moins errans, moins miserables, se seroient par conséquent multipliés, au lieu qu'ils sont diminués étonnemment[25], & se seroient attachés à nous de maniere, que nous en pourrions à present disposer, comme des Sujets mêmes de la Couronne ; d'autant plus que les Missionnaires auroient beaucoup moins

339 B simple *Permission* <ital.>. Ainsi

24. L'analyse de Charlevoix se rapproche de celle des jésuites qui, en 1712, estimaient « que les congez ont ruiné les françois, les Sauvages et le Commerce du Castor, causé les crimes les plus affreux, renversé la foy et la Religion, fait abandonner la culture des terres, rendu ennemis les Nations barbares, attiré de nouvelles guerres et dépeuplé la Colonie » (« Memoire de l'Etat present du Canada », AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 268).

25. *Étonnemment*, au lieu d'*étonnamment*, sans doute par rapprochement avec le subtantif *étonnement*.

rencontré d'obstacles à leur Conversion[26]. Ce que nous voyons présentement à Lorette, & avec quelque proportion parmi les Iroquois, les Algonquins & les Abénaquis, domiciliés dans la Colonie, ne laisse aucun doute sur la vérité de ce que j'avance, & il n'est personne parmi ceux, qui ont le plus fréquenté les Sauvages, qui ne convienne qu'on ne doit jamais bien compter sur ces Peuples, que quand ils sont Chrétiens. Je n'en veux point d'autre exemple, que celui des Abénaquis, lesquels, quoiqu'en petit nombre, ont été pendant les deux dernieres guerres le principal Boulevard de la Nouvelle France contre la Nouvelle Angleterre[27].

Au reste, Madame, le projet, que je viens de vous exposer, est aussi ancien que la Colonie ; c'étoit celui de M. de Champlain, son Fondateur[28], & il a été du goût de presque tous les Missionnaires, que j'ai connus, & dont les pénibles travaux, dans la situation, où sont depuis lontems les choses, ne produisent pas de grands fruits dans les Missions un [91] peu éloignées[29]. Il seroit à la vérité bien tard aujourd'hui pour re-

26. Cette affirmation semble en contradiction avec ce qu'il écrit dans l'*Histoire et description générale*. Au livre XIV, Charlevoix rappelle que le comte de Frontenac mande que les missions du Sault et de la Montagne « ne devroient point être séparées, comme elles le sont, des François, qu'on devroit toujours laisser avec eux pour les *franciser* en les *christianisant*, & qu'autrement elles seront plus nuisibles, qu'utiles au Service du Roy ». Tel n'est pas l'avis de Charlevoix, qui rétorque qu'on ne peut « douter que le meilleur moyen de les *christianiser* ne fût de se bien donner de garde de les *franciser* », car, ajoute-t-il, « il n'est Personne aujourd'hui, qui ne convienne que, si leur ferveur n'est plus, comme elle a été si lontems, l'édification & l'admiration de la Nouvelle France, c'est qu'ils nous ont trop fréquentés » (t. II, p. 98). En somme, Charlevoix prend parti en faveur des « réductions » et, pour lui, on doit d'abord christianiser les Amérindiens avant de les franciser, et non l'inverse, car c'est en les évangélisant qu'on peut en faire de bons sujets du roi.

27. Optimisme plus nuancé chez Raudot, qui constate la quasi-impossibilité de « franciser » les Amérindiens : « il faudra un travail et un tems infiny pour affranchir ces peuples et pour pouvoir les reduire à prendre nos usages et nos coutumes, ce ne sera que par une application continuelle sur eux et peu à peu qu'on y pourra parvenir, et c'est je vous assure un ouvrage de plusieurs siecles » (« Relation par lettres », f. 46).

28. La thèse de Champlain se trouve dans les *Voyages* de 1619 (dans *Works*, t. III, p. 143-148).

29. On peut suivre l'élaboration du projet jésuite à travers les textes de Paul Lejeune. En 1632, il se contente de distinguer les tribus sédentaires des nomades. Pour les premières, il suffit de connaître leur langue pour les convertir ; pour les secondes, il estime qu'il faut « prendre leurs enfans qui sont bien

prendre ce dessein par rapport aux Sauvages, qui disparoissent d'une maniere aussi sensible, qu'elle est inconcevable. Mais qui empêcheroit de le suivre par rapport aux François, & de continuer la Colonie de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle puisse prêter la main à celle de la Louysiane, pour fortifier l'une par l'autre[30] ? C'est ainsi que les Anglois en moins d'un siecle & demi sont venus à bout de peupler plus de cinq cent lieuës de Pays, & de former dans ce Continent une puissance, qu'on n'envisage qu'avec frayeur, quand on la voit de près.

Le Canada peut faire, & fait quelquefois avec les Isles de l'Amérique un Commerce assez considérable de Farines, de Madriers, & d'autres bois propres pour les Bâtimens. Comme il n'y a peut-être pas au monde de Pays, qui porte de plus de sortes de Bois, ni de meilleure espece, jugez quelle richesse il en pourra un jour tirer. Il paroît que très-peu de personnes sont bien instruites sur cet article ; je ne le suis pas encore assez moi-même pour entrer dans un plus grand détail, je le suis un peu mieux de ce qui regarde les Huiles, & je vous en parlerai bientôt[31]. Pressé de finir cette Lettre, je n'ai que le tems d'achever ce qui concerne le Commerce en général.

éveillez & fort gentils » et les instruire dans des séminaires prévus à cet effet (*Relation* de 1632, *JR*, vol. 5, p. 32). Mais l'expérience lui montre la vanité de son projet et, en 1634, il expose méthodiquement trois manières de convertir les Amérindiens : arrêter « les courses de ceux qui ruinent la Religion » ; faire venir des colons français qui travailleraient pour les Amérindiens à la condition que ces derniers se sédentarisent et participent aux travaux des champs ; ériger des séminaires destinés aux jeunes Amérindiens des deux sexes (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 144-154. Voir aussi les *Relations* de 1635 et de 1636, *JR*, vol. 8, p. 14, 226, et vol. 9, p. 104-108). Mais dans sa *Relation* de 1637, il propose un autre moyen pour sédentariser les Amérindiens et les convertir, tout en leur apprenant à vivre à l'européenne : la création de « réductions » sur le modèle de celles qui existent en Amérique du Sud (*JR*, vol. 12, p. 38-82, surtout p. 76-82).

30. Le projet de Charlevoix paraît ambigu : propose-t-il la création de « Peuplades Françoises dans des endroits choisis » de façon à augmenter la population française en Amérique, comme le suggère son texte (p. 250), ou suggère-t-il d'adapter le modèle des « réductions » aux Français et de créer des bourgs de colons soumis à l'autorité des missionnaires, comme le laissent entendre ses dernières remarques ?

31. Voir *infra*, p. 349-350.

*Divers changemens dans les Monnoyes.*

Rien n'a peut-être plus contribué à le faire languir, que les changemens fréquens, qu'on y a faits dans les monnoyes. En voici l'Histoire en peu de mots. En 1670. la compagnie des Indes Occidentales, à qui le Roy avoit cédé le Domaine des Isles du Continent de l'Amérique Françoise, eut permission de faire passer dans les Isles jusqu'à cent mille francs en petites especes, marquées à un coin particulier, avec une légende, qui lui étoit propre. L'Edit du Roy est du mois de Février, & il portoit que ces especes n'auroient cours, que dans les Isles[32]. Mais sur quelques difficultés, qui survinrent, le Conseil rendit le 18. de Novembre de l'année 1672. un Arrêt, par lequel il fut ordonné que la susdite monnoye, & toutes les autres especes, qui auroient cours en France, l'auroient aussi, non-seulement dans les Isles Françoises, mais encore dans la Terre ferme de l'Amérique, soumise à la Couronne, avec l'augmentation d'un quart en sus ; c'est-à-dire, les piéces de quinze sols pour vint, & le reste à proportion.

[92] Le même Arrêt ordonnoit que tous les contrats, billets, comptes, achats, & payemens seroient faits entre toutes sortes de personnes au prix d'argent, sans qu'il pût être usé d'échanges, ni compté en sucre, ou autres denrées, à peine de nullité des actes. Et pour le passé, il fut réglé que toutes les stipulations de contrats, billets, dettes, redevances, baux à ferme en sucre & autres denrées, seroient réduites payables en argent, suivant le cours des monnoyes susdites[33]. En exécution de cet Arrêt, la monnoye augmenta d'un quart dans la Nouvelle France, ce qui ne tarda guéres à y causer bien des difficultés. En effet M. de Champigny Noroy, qui fut nommé Intendant de Quebec en

32. Source de Charlevoix : la section intitulée : « 2. A 3^e. Lettre. a Quebec ce 28. 8^bre 1705. », des « papiers Raudot » (ANC, MG 18, E 29, n. p.), fondée sur le « memoire sur La Monnoye de Canada et sur la monnoye de cartes » (AN, Colonies C^11A 122 et f. 173 et 314-315 ; voir aussi ANC, MG 18, E 29, n. p.) et qui s'appuie sur la « Déclaration du Roi, Portant qu'il sera fabriqué une Monnoie particulière pour les Isles de l'Amérique Du 19. Fevrier 1670 » (AN, Marine A^1 10. n° 9).

33. Source de Charlevoix : le « memoire sur la Monnoye de Canada et sur la monnoye de cartes » (AN, Colonies C^11A 122, f. 173 et 315), qui reprend presque mot à mot l'« Arrest du Conseil D'Estat du Roy, Du dix-huitiéme Novembre 1672. » (AN, Marine A^1 12, n° 43).

1684. & qui l'est aujourd'hui au Havre de Grace[34], se trouva bientôt embarrassé, soit pour le payement des Troupes, soit pour les autres dépenses, que le Roy faisoit dans cette Colonie.

Outre cela, les fonds, qui étoient envoyés de France, arrivoient presque toujours trop tard, & dès le premier de Janvier il falloit payer les Officiers & les Soldats, & satisfaire à d'autres charges également indispensables. Pour obvier au plus pressé, M. de Champigny s'avisa de donner cours à quelques Billets, qui tenoient lieu d'argent, en y observant toujours l'augmentation de la monnoye. On dressa un procès-verbal de cette Fabrique, & en vertu d'une Ordonnance du Gouverneur Général & de l'Intendant, on mit sur chaque piéce de cette monnoye, qui étoit de Carte, sa valeur, la signature du Trésorier, une empreinte des Armes de France, & en cire d'Espagne[35] celle du Gouverneur & de l'Intendant. On en fit ensuite imprimer en France sur des cartons avec les mêmes empreintes, qu'avoient les monnoyes courantes du Royaume, & l'on ordonna qu'elles seroient représentées tous les ans avant l'arrivée des Vaisseaux de France, pour y ajoûter une marque, afin d'empêcher qu'on n'en introduisît de contrefaites.

Cette monnoye de carton ne subsista pas lontems, & l'on en revint aux Cartes, sur lesquelles on grava de nouvelles empreintes. L'Intendant signoit celle, qui étoit de quatre livres & au-dessus, & se contentoit de parapher les autres. Dans les derniers tems le Gouverneur Général signoit aussi celles, qui

34. « En execution De cet arrest la monnoye de france augmenta du quart en Canada » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 173). Toute l'analyse sur la monnaie de carte et sur les opérations de Jean Bochart de Champigny est tirée du mémoire déjà cité (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 173-176 et f. 316-319). Jean Bochart de Champigny, sieur de Noroy et Verneuil a été intendant de la Nouvelle-France, de 1686 à 1702, puis du Havre (nomination en 1701) ; il est mort au Havre-de-Grâce en décembre 1720. Comme intendant de la colonie, il entretint de bons rapports avec le gouverneur Denonville et des rapports plus tendus avec Frontenac. Il tenta de stimuler l'agriculture, d'encourager l'industrie de la pêche, de développer l'exploitation forestière et de promouvoir le commerce du bois avec les Antilles. En 1698, il proposa la création d'archives canadiennes pour conserver les édits, les ordonnances et les proclamations royales : elles verront le jour l'année suivante (voir W. J. Eccles, *DBC*, t. II, p. 74-84).

35. « CIRE D'ESPAGNE, autrement appellée *lacque* ou *lacca*, est une composition faite d'une certaine gomme diversement colorée, & ordinairement rouge, qui decoule de certains arbres qu'on trouve dans les Indes, semblables à nôtre prunier [...] Elle sert à cachetter les lettres » (Furetière, 1690).

étoient de six livres & au-dessus. Au commencement de l'automne, toutes les Cartes se rapportoient au Tré[93]sorier, qui donnoit pour leur valeur des Lettres de change sur le Trésorier Général de la Marine, ou sur son Commis à Rochefort, à compte des frais de l'année suivante. Celles, qui étoient gâtées, ne se remettoient plus dans le Commerce, & on les brûloit après en avoir dressé un procès-verbal.

Tant que les Lettres de change ont été fidélement payées, on préféroit ces cartes aux espéces sonnantes ; dès qu'elles ont cessé de l'être, on a discontinué de rapporter les cartes au Trésorier, en sorte qu'en 1702. M. de Champigny se donna inutilement bien des soins pour retirer toutes celles, qu'il avoit faites. Ses Successeurs furent obligés d'en faire tous les ans de nouvelles pour payer les charges, ce qui les multiplia tellement, qu'elles tomberent enfin en non-valeur, & que Personne n'en voulut plus recevoir. Le Commerce en fut entierement dérangé, & le désordre alla si loin, qu'en 1713. les Habitans proposerent d'y perdre la moitié, à condition que le Roi les reprît & payât l'autre moitié.

Cette proposition fut agréée l'année suivante, mais les ordres donnés en conséquence n'eurent leur entiere exécution qu'en 1717. Il fut alors rendu une Déclaration, qui abolissoit la monnoye de carte, & l'on recommença à payer en argent les charges de la Colonie. L'augmentation du quart en sus fut abrogée en même tems : l'expérience ayant fait connoître que l'augmentation des espéces dans une Colonie ne les y fait pas rester, qui étoit ce qu'on avoit prétendu, & que l'argent n'y sçauroit bien rouler, que quand on y paye en denrées tout ce qu'on tire du Royaume. En effet, dans ce cas la Colonie conserve les espéces chez elle, au lieu que, si elle n'a pas assez de marchandises pour s'acquitter en entier, elle est contrainte de payer le surplus en argent : & comment reviendra-t'il ?

Enfin, Madame, vous serez surpris d'apprendre qu'en 1706. le Commerce de la plus ancienne de nos Colonies ne rouloit que sur un fond de 650000. liv.[36] & les choses n'ont pas

36. Note de l'auteur : *Voyez le Second Tome de l'Histoire, Page 390.* Texte auquel renvoie Charlevoix : « Cependant le Roy dépense tous les ans dans cette Colonie cent mille écus ; les Pelleteries valent environ deux-cent quatre-vingt-mille livres ; les Huiles & autres menuës Denrées rapportent vingt-mille livres ;

beaucoup changé depuis ce tems-là. Or cette somme répanduë sur trente mille Habitans, ne peut les mettre à leur aise, ni leur donner le moyen d'acheter les marchandises de France. Aussi la plûpart vont-ils tout nuds, sur tout ceux, qui sont dans les
500 Habitations un peu écartées. Ils ne vendent pas même tout le surplus de leurs denrées aux Habitans des Villes, [94] parce que ceux-ci sont obligés pour subsister d'avoir des Terres à la Campagne, & de les faire valoir par eux-mêmes[37].

---

les Pensions sur le Trésor Royal, que le Roy fait aux Particuliers, & les Revenus, que l'Evêque & les Séminaires ont en France, montent à cinquante mille francs ; voilà six cent cinquante mille livres, sur quoi roule toute la Nouvelle France : ce n'est que sur cette somme, qu'elle peut faire son Commerce ; & il est évident, qu'il ne peut être assez considérable, pour faire vivre une Colonie de vingt à vingt-cinq mille Ames, & pour fournir à ce qu'elle est obligé de tirer de France » (*HDG*, t. II, p. 390). Sur cette question, voir G. Frégault, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 53-93.

37. Le « Memoire sur La Monnoye de Canada et sur la monnoye de Cartes », qui se trouvait originellement au « bureau » de Raudot (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 173-176 et f. 225), et la « 3$^{e}$ Lettre », datée du 28 octobre 1705, de Québec (ANC, MG 18, E 29, n. p.), comportent des développements sur la monnaie de carte dont s'inspire Charlevoix, parfois mot à mot. Selon les « Extraits du Journal des Jésuites de l'an 1710 à 1755 », ce n'est qu'en novembre 1719, « au commencement [du] mois, après le départ des vaisseaux, [que] la monnaie de carte qui jusqu'ici avait été la monnaie du pays, cessa d'avoir cours et [que] la monnaie française fut de nouveau adoptée » (*JR*, vol. 69, p. 232). À l'origine, en 1685, l'émission de monnaie de carte (il s'agissait de cartes à jouer coupées en quatre et portant la signature et le cachet de l'intendant Jacques de Meulles) sert à acquitter les dettes de l'État en attendant l'arrivée des navires qui convoient les fonds en provenance de la France. Une fois les fonds entre les mains de l'intendant, celui-ci échange les cartes données en paiement contre du numéraire. Champigny, qui succède à de Meulles, recourt au même expédient, mais en 1691, il fait tirer 200 000 livres de lettres de change sur les fonds à venir. À cause des risques du transport maritime, au lieu de rembourser les lettres de change, Versailles préfère expédier au Canada des vivres et des marchandises. Aussi, faute de numéraire, l'intendant doit-il émettre de nouvelles cartes, qui en viennent à se multiplier. De 1699 à 1701, les administrateurs acquittent les créances de l'État, mais en 1702, Champigny fait une nouvelle émission de cartes et Beauharnais, son successeur, adopte la même politique (1703-1705). Il y a alors plus de cartes en circulation que n'en peuvent acquitter les fonds destinés à la colonie, si bien que la monnaie de carte se dévalue. En 1714, Versailles ordonne à Michel Bégon, alors intendant de la colonie, de racheter la monnaie de carte à moitié de sa valeur nominale, comme l'avaient proposé les habitants, soucieux de récupérer une partie de leurs fonds. Mais, en même temps qu'il retire des cartes du marché, il doit en émettre de nouvelles pour régler les dépenses courantes. Comme les marchands et les ouvriers, en prévision d'une baisse possible de leur cours, majorent leurs prix, les fonds mis à la disposition du trésorier de la Marine pour racheter la monnaie de carte ne suffisent pas. Aussi, en 1717, même si l'intendant a pu racheter 1 115 389 livres de monnaie de carte contre 577 690 livres

Lorsque le Roi eut retiré le Canada des mains des Compagnies[38], Sa Majesté y dépensa pendant quelques années beaucoup plus, qu'elle n'a fait depuis ; & la Colonie dans ces tems-là a envoyé en France presque la valeur d'un million en Castors chaque année, quoiqu'elle ne fût pas aussi peuplée, qu'elle l'est aujourd'hui : mais elle a toujours plus tiré de France, qu'elle n'a pu payer, & elle a fait comme un Particulier, qui a trente mille livres de rente, & qui en dépense quarante mille & plus. Par-là son crédit est tombé, & en tombant, a causé la ruine de son Commerce, qui, dès l'année 1706. ne rouloit presque plus que sur les menuës Pelleteries. Tous les Marchands en vouloient avoir, & c'est ce qui les ruinoit, parce qu'ils les achetoient souvent plus cher des Sauvages, qu'ils ne les revendoient en France[39].

Je suis, &c.

---

de lettres de change, il reste encore quelque 1 300 000 livres de cartes en circulation dans la colonie. L'État tente alors de régler le problème une fois pour toutes en rachetant la totalité de la monnaie de carte. Malgré des difficultés, l'opération réussit, grâce notamment aux fonds générés par les opérations de John Law. En 1729, la France autorise une nouvelle émission de cartes et jusqu'à la chute de Québec, en septembre 1759, les autorités locales émettront de la monnaie de carte (voir G. Frégault, *le XVIII^e siècle canadien*, p. 289-363 ; Ch.-A. Julien, *les Français en Amérique de 1713 à 1784*, p. 205-206 ; A. Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, Ottawa, 1925-1926, 2 vol.).

38. Allusion à la révocation du monopole de la Compagnie des Indes occidentales et à la réunion de la colonie au domaine de la Couronne en décembre 1674.

39. Raudot constate lui aussi que les « pelletries font le principal commerce de cette Colonie », mais, à la différence de Charlevoix, il ne déplore pas le fait (« Relation par lettres », f. 30-31). Pour ce dernier, le commerce des peaux de castor ne pouvait être que néfaste au développement de la colonie : il était prévisible, explique-t-il, « ou que le Castor s'épuiseroit, ou qu'il deviendroit trop commun ; & par conséquent, qu'il ne suffiroit pas, pour soûtenir une Colonie de cette importance ». En outre, les courses dans les bois ont habitué les Canadiens « à une vie de fainéantise, qu'ils ont bien de la peine à quitter, quoique leurs courses ne leur produisent presque plus rien » (*HDG*, t. II, p. 389-390).

*Page laissée blanche*

Mars 1721.

# CINQUIÉME LETTRE.

*Des Castors du Canada ; de leur difference d'avec les Biévres ou Castors d'Europe ; de leur maniere de bâtir ; de ce qu'ils peuvent procurer d'avantages à la Colonie ; de la Chasse du Castor, & du Rat Musqué.*

A Quebec, le premier de Mars, 1721.

MADAME,

Je devois partir un ou deux jours après que j'eus fermé ma derniere Lettre ; mais je suis encore arrêté faute de voiture. Je n'ai rien à faire de mieux en attendant, que de vous entretenir des curiosités de ce Pays-ci, & je commence par ce qu'on y voit de plus singulier ; c'est le Castor. La dépouille de cet Animal a jusqu'à présent fourni à la Nouvelle France le principal objet de son Commerce. Il est par lui-même une des merveilles de la nature, & il peut être pour l'Homme une [95] grande leçon de prévoyance, d'industrie, d'adresse, & de constance dans le travail[1].

*Difference du Castor de Canada, & de celui de l'Europe.*

Le Castor n'étoit pas inconnu en France avant la découverte de l'Amérique ; on trouve dans les anciens Titres des Chapeliers de Paris des Réglemens pour la Fabrique des *Cha-*

1. Le cliché moral ne doit pas faire oublier l'importance du castor dans l'économie de la Nouvelle-France : "la véritable vocation des Canadiens", rappelle Charles-André Julien, "fut la quête des fourrures" (*les Français en Amérique au XVII^e siècle*, p. 105). Une bonne partie de la description du castor et des méthodes de chasse que produit Charlevoix repose sur une section, sans titre, des "papiers Raudot" (ANC, MG 18, E 29, n. p.).

*peaux Biévres*[2] : or Biévre & Castor, c'est absolument le même Animal[3], mais soit que le Biévre Européen soit devenu extrémement rare, ou que son Poil n'eut pas la même bonté, que celui du Castor Amériquain, on ne parle plus gueres que de ce dernier, si ce n'est par rapport au *Castoreum*, dont je vous dirai deux mots à la fin de cette Lettre. Je ne sçache pas même qu'aucun Auteur ait jamais parlé de cet Animal, comme de quelque chose de curieux : peut-être que c'est faute de l'avoir observé de prés : peut-être aussi que les Castors d'Europe sont comme les *Castors Terriers*, dont je vous ferai bientôt connoître la difference d'avec les autres.

*Du Poil du Castor.*

Quoiqu'il en soit, Madame, le Castor du Canada est un Quadrupéde Amphibie, qui ne peut pourtant pas rester lontems dans l'Eau, & qui peut absolument se passer d'y aller, pourvû qu'il ait la commodité de se baigner quelquefois. Les plus grands Castors ont un peu moins de quatre pieds sur quinze pouces de large d'une hanche à l'autre, & pésent soixante livres. La couleur de cet Animal est differente, selon les differens Climats, où il se trouve. Dans les Quartiers du Nord les plus reculés, ils sont ordinairement tout à fait noirs, mais il s'y en rencontre quelquefois de blancs. Dans les Pays plus tempérés ils sont bruns, & à mesure qu'ils avancent vers le Sud, leur

2. Le rappel historique et la description « du poil du Castor », qui suit, s'inspirent du début de la section « 11. A Lettre 17^e. » des « papiers Raudot » (ANC, MG 18, E 29, n. p.), qui se fonde elle-même sur une observation de Marc Lescarbot, qui écrivait : « les chapeaux qu'on en fait ne sont en usage que depuis ce temps-là [soit depuis que les Français font la traite des fourrures avec les Amérindiens] : non que l'invention soit nouvelle : car és vieilles panchartes des Chapeliers de Paris il est dit qu'ils feront des chapeaux de fins biévres (qui est le Castor) mais soit pour la cherté, ou autrement, l'usage a eté long temps interdis » (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 738). Si les « Reglemens pour le mestier de Chapelier à Paris », de Charles V, datés de février 1366 (J.-D. Secousse, *Ordonnances des Rois de France de la Troisieme race [...]*, Paris, Imprimerie royale, t. IV, 1734, p. 702-705), et la « Confirmation des Reglemens faits pour le mestier de Chapelier à Paris », de Charles VI, datée de février 1380 (*ibid.*, t. VI, p. 559-560), ne font aucune allusion aux chapeaux de bièvre, les « Lettres » de Charles VI, du 16 décembre 1394, précisent que les chapeaux destinés aux officiers des Aides doivent être « de Bievre fourrez » (*ibid.*, t. VII, p. 796).

3. Le terme *bièvre* est le nom vulgaire du castor en France. Le castor nord-américain (*Castor canadensis*) s'apparente au castor euroasiatique (*Castor fiber*) sans être identique. Les deux variétés de mammifères appartiennent à la famille des Castoridés.

couleur s'éclaircit toujours de plus en plus. Chez les Illinois ils sont presque fauves : on y en a même vû de couleur de Paille. On a encore observé que, moins ils sont noirs, & moins ils sont fournis de Poil, & que par conséquent leur dépouille est moins estimée. C'est un effet de la Providence, qui les garantit contre le froid, à mesure qu'ils y sont plus exposés. Leur Poil est de deux sortes par tout le Corps, excepté aux Pattes, où il n'y en a qu'un fort court. Le plus grand est long de huit à dix lignes : il va même jusqu'à deux pouces sur le Dos, mais il diminue avec proportion jusqu'à la Tête & jusqu'à la Queuë. Ce Poil est rude, gros, luisant, & c'est celui, qui donne la couleur à la Bête. En le regardant avec le Microscope, on en trouve le milieu [96] moins opaque, ce qui prouve qu'il est creux ; aussi n'en fait-on aucun usage. L'autre Poil est un Duvet très-fin, fort épais, long tout au plus d'un pouce, & c'est celui, qu'on met en œuvre. On l'appelloit autrefois en Europe *Laine de Moscovie*[4]. C'est-là proprement l'Habit de Castor, le premier ne lui sert que d'ornement, & peut-être pour l'aider à nâger.

*Description Anatomique de cet Animal*[5].

On prétend que le Castor vit quinze à vint ans, que la Femelle porte quatre mois, & que sa Portée ordinaire est de quatre Petits ; quelques Voyageurs en ont fait monter le nombre jusqu'à huit ; mais je ne crois pas que cela arrive souvent. Elle a quatre Mamelles, deux sur le grand Pectoral, entre la seconde & la troisiéme des vraies Côtes, & deux environ quatre doits plus haut. Les Muscles de cet Animal sont extrémement forts, & plus gros, que ne semble comporter sa taille. Ses Intestins au contraire sont très-délicats, les Os sont fort durs, & ses deux Machoires, qui sont presqu'égales, ont une force extraordinaire : chacune est garnie de dix Dents, deux incisives, & huit molaires. Les incisives supérieures ont deux pouces & demi de long, les inferieures en ont plus de trois, &

4. En Russie, explique Nicolas Denys, on possédait le secret « de tirer de dessus une peau de castor, tout le duvet sans offencer le grand poil ». C'est ce duvet que l'on appelait « Laine de Moscovie » (*Description géographique*, p. 282-283).

5. La description du castor, qu'a lue Charlevoix dans les « papiers Raudot » (ANC, MG 18, E 29, n. p.), reprend en partie celle de Nicolas Lémery (voir Appendice IV, p. 952). Charlevoix complète celle-ci par l'ajout d'informations empruntées à un mémoire de Michel Sarrazin (voir plus loin, n. 11 et 12).

suivent les courbures de la Machoire, ce qui leur donne une force prodigieuse, qu'on admire toujours dans de si petits Animaux. On a remarqué encore que les deux Machoires ne se répondent pas exactement, mais que les supérieures débordent en avant sur les inférieures, de sorte qu'elles se croisent comme les deux tranchans des Ciseaux : enfin que la longueur des unes & des autres est précisément le tiers de leurs Racines.

La Tête d'un Castor est à peu près de la figure de celle d'un Rat de Montagne[6]. Il a le Museau un peu allongé, les Yeux petits, les Oreilles courtes, rondes, veluës par dehors, sans Poil en dedans. Ses Jambes sont courtes, particuliérement celles de devant ; elles n'ont guéres que quatre ou cinq pouces de long, & ressemblent assez à celles du Bléreau[7]. Les Ongles en sont taillés de biais, & creux, comme des Plumes à écrire. Les Pieds de derriere sont tout differens ; ils sont plats, garnis de Membranes entre les Doits ; ainsi le Castor peut marcher, mais lentement, & nâge avec la même facilité que tout Animal Aquatique. D'ailleurs, par sa Queuë il est tout à fait Poisson, aussi a-t'il été juridiquement déclaré tel par la Faculté de Médecine de Paris, & en conséquence [97] de cette Déclaration, la Faculté de Théologie a décidé qu'on pouvoit manger sa Chair les jours maigres. M. Lemery s'est trompé, quand il a dit que cette décision ne regardoit que le train de derriere du Castor. Il a été mis tout entier au même rang, que la Maquereuse[8].

6. Idée empruntée à Nicolas Lémery, qui compare l'animal au rat sauvage (voir Appendice IV, p. 952), c'est-à-dire vraisemblablement au campagnol (*Arvicola*), ou rat des champs, un mammifère rongeur, de la famille des Muridés, au corps plus ramassé que le rat.

7. Comparaison empruntée à Nicolas Lémery (voir Appendice IV, p. 953). Le blaireau (*Meles*) est un mammifère de la famille des Mustélidés assez bas sur pattes.

8. En 1520, Olaus Magnus estimait que la queue du castor était « de nature poisson qui ne peut vivre sans eaue » (cité par Bernard Richard, *les Castors*, Paris, Balland, 1980, p. 25). Il se conformait en cela à l'autorité de Guillaume Durand, évêque de Mende, qui, en 1287, autorisait ses ouailles à manger la queue des bièvres les jours maigres, peut-être parce que celle-ci, d'apparence écailleuse, pouvait évoquer la forme d'un poisson (P.-H. Plantain, *Au pays des castors*, Paris, Stock, 1975, p. 47-48). Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux*, parus en 1669, Claude Perrault maintient la distinction entre la queue, qu'il qualifie de « substance » semblable à celle du poisson, et le reste du corps de la bête, qui tient de la nature des animaux. Cela explique que Chrestien Leclercq observe qu'on mange le castor « comme poisson en

Il est vrai qu'on ne peut guéres profiter ici de cette condescendance : les Castors sont présentement si loin de nos Habitations, qu'il est rare d'y en avoir, qui soient mangeables. Nos Sauvages domiciliés en gardent, après les avoir fait boucanner, c'est-à-dire, sécher à la fumée, & je puis vous assûrer, Madame, que je ne connois rien de plus mauvais. Il faut même, quand on a du Castor frais, lui donner un bouillon, pour lui faire perdre un petit goût sauvage assez fade. Mais avec cette précaution, c'est un très-bon manger. Il n'est point de Viande plus légere, plus délicate, ni qui soit plus saine[9]. On prétend même qu'elle est aussi nourrissante, que celle du Veau : bouillie, elle a besoin de quelque chose, qui en releve le goût, mais quand elle a été mise à la broche, il ne lui faut rien.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la figure de cet Amphibie, c'est sa Queuë. Elle est presque ovale, large de quatre pouces dans sa racine, de cinq dans son milieu, & de trois dans son extrémité, je parle toujours des grands Castors. Elle est épaisse d'un pouce, & longue d'un pied. Sa substance est une graisse ferme, ou un cartilage tendre, qui ressemble assez à la chair du Marsouin[10], mais qui se durcit davantage, quand on la conserve lontems. Elle est couverte d'une Peau écailleuse, dont les Ecailles sont hexagones, ont une demie ligne

---

Carême, soit qu'il le soit en effet, soit pour ôter les abus qui se commettoient, plusieurs reduisant en queuë plus de la moitié du corps de cet animal » (*Nouvelle Relation de la Gaspesie*, p. 478). Mais, selon le critique anonyme du *Traité du Castor* de Jean Marius, publié en 1746, le fait que le castor américain ait « été déclaré viande de Carême par la Faculté de Théologie de Paris, & par tous nos Docteurs Médecins » ne paraît guère justifié si l'on pense qu'on en « a décidé autrement au sujet de celui d'Europe » (*Mémoires pour l'histoire des Sciences & des beaux Arts*, juillet 1746, p. 1365). Enfin, comme le signale Charlevoix, Nicolas Lémery écrit qu'on « estime » le castor « moitié chair, & moitié poisson » (voir Appendice IV, p. 954). En 1749, Pehr Kalm trouve la « chose amusante » et il reprend l'explication qu'on lui a fournie, « que le castor n'est pas à proprement parler un animal à quatre pattes, mais qu'il vit la majeure partie du temps dans l'eau et appartient donc à la famille des poissons » (*Voyage*, p. 478).

9. « Exageration. Le bon Castor est un Poisson, d'une assés mauvaise viande » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Nicolas Lémery abonde dans le même sens que le critique et il écrit que la chair du castor « est naturellement dure & difficile à digerer ; elle produit des humeurs lentes, visqueuses & grossieres ; & comme elle est toujours assez grasse, elle relâche & debilite l'estomac, & donne du dégoût pour les aliments » (*Traité des aliments*, p. 452).

10. Comparaison empruntée à Nicolas Lémery (voir Appendice IV, p. 953). Sur le marsouin, voir *infra*, p. 352-353, n. 58 et 59.

d'épaisseur, sur trois ou quatre lignes de longueur, & sont appuyées les unes sur les autres comme toutes celles des Poissons. Une Pellicule très-délicate leur sert de fond, & elles y sont enchâssées de maniere, qu'on peut aisément les en séparer après la mort de l'Animal.

Voilà, Madame, en peu de mots la description de ce curieux Amphibie. Si vous voulez quelque chose de plus détaillé, vous trouverez de quoi vous satisfaire dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences[11]. On y a inséré une Description Anatomique du Castor, faite par M. SARRASIN, Correspondant de l'Académie, Médecin du [98] Roi dans ce Pays, habile dans la Médecine, dans l'Anatomie, dans la Chirurgie & dans la Botanique ; qui a l'esprit fort orné, & qui ne se distingue pas moins dans le Conseil Supérieur, dont il est Membre, que par son habileté dans tout ce qui est de sa Profession. On est véritablement surpris de trouver un Homme d'un mérite si universel dans une Colonie[12]. Revenons au Castor.

*Du* Castoreum[13].

Les véritables Testicules de cet Amphibie n'ont pas été connus des Anciens, apparemment parce qu'ils sont très-petits & fort cachés sous les Aînes. On avoit donné ce nom aux Bourses, ou Poches du *Castoreum*, qui sont bien differentes, & au nombre de quatre dans le Bas Ventre du Castor. Les deux premieres, qu'on appelle *supérieures*, parce qu'elles sont plus

11. Note de l'auteur : *Année 1704. Page 48.* Allusion à l'« Extrait d'une lettre de M. Sarrasin Medecin du Roy en Canada, touchant l'Anatomie du Castor, lûë à l'Academie par M. Pitton Tournefort », dans les *Memoires de Mathematiques et de Physique, tirez des Registres de l'Academie Royale des Sciences. De l'Année M. DCCIV.* (Paris, Jean Boudot, 1706, p. 48-66).

12. Michel Sarrazin (5 septembre 1659 - 8 septembre 1734) : venu en Nouvelle-France, à titre de chirurgien de la Marine, il obtient le grade de chirurgien-major des troupes en 1686 ; de retour en France en 1694, il poursuit des études de médecine et s'initie à la botanique ; en 1697, il revient au Canada, qu'il ne quitte plus jusqu'à sa mort. Michel Sarrazin a été correspondant de Tournefort, à partir du 4 mars 1699, puis de Réaumur, après le 23 janvier 1717 (voir J. Rousseau, *DBC*, t. II, p. 620-627).

13. Charlevoix suit de près la définition du castoréum par Nicolas Lémery, y compris en ce qui touche l'étymologie du nom de l'animal : voir Appendice V, p. 959. Le castoréum est une excrétion sébacée de deux glandes situées de chaque côté de l'anus et longtemps confondues avec les testicules de l'animal.

élevées, que les autres, ont la figure d'une Poire, & communiquent ensemble, comme les deux Poches d'une Besace. Les deux autres, qu'on appelle *inférieures*, sont arrondies par le fond. Celles-là renferment une matiere résineuse, mollasse, adhérente, mêlée de petites Fibres, de couleur grisâtre en dehors, jaunâtre en dedans, d'une odeur forte, désagréable & pénétrante, & qui s'enflamme aisément, c'est le vrai *Castoreum*. Il se durcit à l'air dans l'espace d'un mois, et devient brun, cassant et friable. Si l'on est pressé de le faire durcir, il n'y a qu'à le mettre dans la Cheminée.

On prétend que le *Castoreum*, qui vient de Dantzic, est meilleur que celui de Canada ; je m'en rapporte aux Droguistes. Il est certain que les Bourses de celui-ci sont plus petites, & qu'ici même les plus grosses sont les plus estimées. Outre la grosseur, il faut qu'elles soient pesantes, de couleur brune, d'une odeur pénétrante & forte, remplies d'une matiere dure, cassante & friable, de même couleur, ou jaunâtre, entrelassées d'une Membrane déliée, & d'un goût âcre. Les Propriétés du *Castoreum* sont, d'atténuer les matieres visqueuses, de fortifier le Cerveau, d'abaisser les Vapeurs, de provoquer aux Femmes leurs Ordinaires, d'empêcher la Corruption, & de faire évaporer les mauvaises Humeurs par la Transpiration. On s'en sert aussi avec succès contre l'Epilepsie, la Paralysie, l'Apopléxie, & la Surdité.

Les Poches inférieures contiennent une Liqueur onctueuse & adipeuse, qui ressemble au Miel. Sa couleur est d'un jaune pâle, son odeur fétide, peu differente de celle du *Castoreum* ; [99] mais un peu plus foible & plus fade. Elle se condense en vieillissant, & prend la consistance du Suif. Cette Liqueur est résolutive, & fortifie les Nerfs ; il ne faut pour cela que l'appliquer sur le mal. Au reste c'est une folie, que de dire comme font encore quelques Auteurs, sur la foi des anciens Naturalistes, que quand le Castor se voit poursuivi, il se coupe ces prétendus Testicules, & les abandonne aux Chasseurs, pour mettre sa vie en sûreté[14]. C'est de son Poil, dont il devroit alors

14. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* (Paris, Les Belles Lettres, texte établi, traduit et commenté par A. Ernout, 1952, livre VIII, chapitre 47, p. 61). Dans *les Métamorphoses* d'Apulée, la « fable » est reprise pour expliquer qu'une sorcière, désireuse de se venger de son amant trop volage, le transforme en castor en souhaitant qu'il imite l'animal lorsqu'il sera repéré par des chasseurs (*Romans grecs et latins*. Textes présentés, traduits et annotés par Pierre Grimal, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1958, p. 150).

se dépouiller, car au prix de sa Toison, le reste est presque compté pour rien. C'est néanmoins cette Fable, qui lui a fait donner le nom de Castor[15]. La Peau de cet Animal, dépouillée de son Poil, n'est point à négliger : on en fait des Gants & des Bas ; on pourroit en faire bien d'autres choses encore, mais comme il est difficile d'enlever tout le Poil sans le découper, on ne fait guéres usage, que de celle des Castors Terriers.

*Du Castor Gras & du Castor Sec.*

Vous aurez peut-être oui parler, Madame, de *Castor Gras* & de *Castor Sec*, & peut-être serez-vous bien aise d'en connoître la difference. La voici : le Castor Sec est la Peau de Castor, qui n'a servi à aucun usage : le Castor Gras est celle, qui a été portée par les Sauvages, lesquels, après l'avoir bien grattée en dedans, & frottée avec la Moële de certains Animaux, que je ne connois point, pour la rendre plus maniable, en cousent plusieurs ensemble, & en font une maniere de Mante, qu'on appelle Robe, & de laquelle ils s'enveloppent le Poil en dedans. Ils ne la quittent en Hyver ni le jour ni la nuit ; le grand Poil tombe bientôt, le Duvet reste & s'engraisse, & en cet état il est bien plus propre à être mis en œuvre par les Chapeliers ; ils ne pourroient pas même employer le sec, s'ils n'y mêloient un peu de gras. On prétend qu'il doit avoir été porté quinze ou dix-huit mois, pour être dans sa bonté[16]. Je vous laisse à penser, si dans les commencemens on a été assez simple pour faire con-

15. Voir Appendice IV, p. 957 (Castor : *a castrare*). Selon O. Bloch et W. von Wartburg, le mot est emprunté au latin *Castor*, lui-même tiré du grec *Kastôr* (*Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 113).

16. Bacqueville de La Potherie distingue six qualités de peaux : le « Castor gras d'Hiver », soit le castor au duvet épais, tué en hiver, et dont la peau sert de vêtement aux Amérindiens, si bien que les grands poils tombent « & cotonnent insensiblement le duvet » ; le « demi-gras d'Hiver », fait de peaux qui ne sont « qu'à demi engraissées » et sur lesquelles le duvet ne fait que commencer à « cotonner » ; le « gras d'Eté », qui comprend les peaux à grands poils, mais « avec trés-peu de duvet » ; le « veule », tiré de « robes [.. .] bien fournies », mais peu portées par les Amérindiens ; le « sec d'Hiver », soit les peaux qui ne servent pas à la confection des vêtements des Amérindiens car trouées par des coups de fusil ou par d'autres instruments de chasse ; enfin, le « Moscovite », tiré des peaux d'animaux capturés « en Hiver dans des attrapes à ras de terre » (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 267-269).

noître aux Sauvages que leurs vieilles Hardes étoient une Marchandise si précieuse. Mais on n'a pû leur cacher lontems un secret de cette nature : il étoit confié à la cupidité, qui n'est jamais lontems sans se trahir elle-même.

*Autre usage du Castor.*

Il y a environ trente ans, qu'un nommé GUIGUES[17], qui avoit eu la Ferme du Castor, se trouvant chargé d'une prodigieuse quantité de cette Pelleterie, imagina, pour en faci[100]liter la consommation, d'en faire filer & carder avec de la Laine, & de cette composition il fit faire des Draps, des Flanelles, des Bas au Métier, & d'autres Ouvrages semblables, mais avec peu de succés. Cet essai fit connoître que le Poil du Castor n'est bon qu'à faire des Chapeaux. Il est trop court, pour pouvoir être filé seul, & il en faut mettre beaucoup moins de la moitié avec la Laine, ainsi il y a peu de profit à faire dans cette Fabrique. On a pourtant conservé une de ces Manufactures en Hollande, où on en voit des Draps & des Droguets[18] ; mais ces Etofes sont cheres, & ne sont pas d'un bon usage. Le Poil de Castor s'en détache bientôt, & forme à la superficie comme un Duvet, qui leur ôte tout leur lustre. Les Bas, qu'on en a faits en France, avoient le même défaut.

17. Tout ce que Charlevoix écrit au sujet de Louis Guigne (ou Guignes, ou Guigue, ou Guigues), à qui fut adjugé la ferme du Domaine d'Occident, le 27 août 1697 (AN, Colonies B 20, f. 159-161), est tiré de la section intitulée : « 14. A Lettre 20e. » des « papiers Raudot » (ANC, MG 18, E 29, n. p.). Les ennuis suscités au « fermier général » par les « habitants » de la colonie au sujet du prix des peaux de castor (AN, Colonies B 20, f. 158-159 et 159-161), l'absence de débit des fourrures, la « liberté » de commerce octroyée aux « habitants », le 9 février 1700, l'amenèrent à abandonner à des négociants canadiens le commerce du castor et la ferme des droits de la colonie. Le texte des « conventions » entre le fermier du Domaine d'Occident et la « Colonie de Canada » est reproduit dans le *Rapport sur les archives publiques pour l'année 1928* (Ottawa, F. A. Acland, 1929, p. 33-45).

18. « DROGUETS. s. m. Etoffe de laine de bas prix, qui est une espece de drap, mais fort mince & fort estroit. Le *droguet* de Hollande est presque drap. Il y a des *droguets* façonnez, dont la chaisne est de fil, & la treme de laine, qui se font à la basse lisse à la marche de l'ouvrier. Il y a eu des *droguets* d'or & d'argent inventez par le sr. Savary, dont la chaisne étoit en partie de fil d'or & d'argent, & la treme de laine. En general le *droguet* est une espece de ratine ou de serge moitié fil & moitié laine. Il s'en fait aussi de toute laine. Les *droguets* fait de laine fine sont appellez *demi-foulez* » (Furetière, 1690).

*Industrie & travaux des Castors.*

Voilà, Madame, tout ce que les Castors peuvent procurer d'avantages à cette Colonie pour son Commerce : leur industrie, leur prévoyance, le concert & la subordination, qu'on admire en eux, leur attention à se ménager des commodités, dont on n'avoit pas encore cru les Brutes capables de sentir la douceur, fournissent à l'Homme encore plus d'instructions, que la Fourmi, à laquelle l'Ecriture Sainte renvoye les Paresseux[19]. Ils sont au moins parmi les Quadrupedes ce que les Abeilles sont parmi les Insectes Volatilles. Je n'ai pas oui dire à Gens instruits qu'ils ayent un Roi, ou une Reine, & il n'est pas vrai que, quand ils travaillent en Troupe, il y ait un Chef, qui commande ; & punit les Paresseux[20] : mais par la vertu de cet instinct, que donne aux animaux celui, dont la Providence les gouverne, chacun sçait ce qu'il doit faire, & tout se fait sans confusion, sans embarras, avec un ordre, qu'on ne se lasse point d'admirer. Peut-être après tout n'en est-on si étonné, que faute de remonter à cette Intelligence suprême, qui se sert de ces Etres dénués de raison, pour mieux faire éclatter sa sagesse & sa puissance, & pour nous faire sentir que notre raison même est presque toujours par notre présomption la cause de nos égaremens.

La premiere chose, que font nos ingénieux Amphibies, lorsqu'ils veulent se loger, c'est de s'assembler : vous dirai-je en Tribus, ou en Sociétés ? ce sera tout ce que vous voudrez ; mais ils sont quelquefois trois ou quatre cent ensemble, formant une Bourgade, qu'on pourroit appeller *une petite Venise*[21]. D'abord

19. « Le paresseux et la fourmi / Va voir la fourmi, paresseux ! / observe ses mœurs et deviens sage : / elle qui n'a ni magistrat / ni surveillant ni chef, / durant l'été elle assure sa provende / et amasse, au temps de la moisson, sa nourriture. / Jusques à quand, paresseux, resteras-tu couché ? / quand te lèveras-tu de ton sommeil ? / Un peu dormir, un peu s'assoupir, / un peu croiser les bras en s'allongeant, / et, tel le rôdeur, te vient l'indigence, / et la disette comme un mendiant » (*Proverbes*, VI, 6-11, *la Sainte Bible*, Paris, Éditions du Cerf, 1961, p. 807).

20. Raudot : « Ils choisissent un d'entr'eux pour les commander dans ce travail c'est luy qui leur fait faire leur devoir, qui les chastie quand ils y manquent et qui les chasse quand ils sont trop paresseux » (« Relation par lettres », f. 16).

21. « Idee Poetique, non historiq. non plus que bien d'autre infor[mation] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

ils choisissent un Emplacement, où ils puissent trou[101]ver des vivres en abondance, & tout ce qui leur est nécessaire pour bâtir. Il leur faut surtout de l'eau, & s'ils ne trouvent ni Lac, ni Etang, ils y suppléent, en arrêtant le cours d'un Ruisseau, ou d'une petite Riviere, par le moyen d'une Digue, ou, comme on parle ici, d'une Chaussée[22]. Pour cela ils vont couper des Arbres au-dessus de l'endroit, où ils ont résolu de bâtir. Trois ou quatre Castors se mettent autour d'un gros Arbre, & viennent à bout avec leurs Dents de le jetter par Terre. Ce n'est pas tout : ils prennent si bien leurs mesures, qu'il tombe toujours du côté de l'Eau, afin qu'ils n'ayent pas tant de chemin à faire pour le voiturer, quand ils l'ont mis en piéces. Ils n'ont plus ensuite qu'à rouler ces piéces pour les pousser dans l'Eau, & ils les conduisent vers l'endroit, où elles doivent être placées.

Ces piéces sont plus ou moins grosses, plus ou moins longues, selon que la nature & la situation du lieu le demandent : car on diroit que ces Architectes ont tout prévû. Quelquefois ils employent de gros Troncs d'Arbres, qu'ils posent à plat : quelquefois la Chaussée n'est composée que de Pieux gros comme la Cuisse, ou même plus menus, soûtenus de bons Piquets, & entrelassés de petites Branches ; & partout, les vuides sont remplis d'une Terre grasse si bien appliquée, qu'il n'y passe pas une goutte d'eau. C'est avec leurs Pattes, que les Castors préparent cette Terre ; & leur Queuë ne leur sert pas seulement de Truelle pour maçonner, mais encore d'Auge, pour voiturer ce Mortier, ce qu'ils font en se traînant sur leurs Pattes de derriere. Arrivés au bord de l'Eau, ils le prennent avec les Dents, & pour l'employer, ils se servent d'abord de leurs Pattes, ensuite de leur Queuë. Les Fondemens de ces Digues ont ordinairement dix à douze pieds d'épaisseur, & elles vont en diminuant jusqu'à deux ou trois. Les proportions y sont toujours exactement gardées. La Régle & le Compas sont dans l'Œil du Grand Maître des Arts & des Sciences. Enfin on

22. « CHAUSSÉE. s. m. Construction ou grosse masse de pierre ou de terre grasse & bien battuë pour retenir les eaux d'un estang, ou empêcher que des rivieres ne se débordent dans les lieux plus bas » (Furetière, 1690). Le terme se trouve chez Nicolas Denys, qui décrit minutieusement les différentes phases de la construction des digues par les castors (*Description géographique*, p. 284-292).

a observé que le côté du Courant de l'Eau est toujours en Talus, & l'autre côté parfaitement à plomb. En un mot il seroit difficile à nos meilleurs Ouvriers de rien faire de plus solide & de plus régulier[23].

La construction des Cabannes n'a rien de moins merveilleux. Elles sont pour l'ordinaire bâties sur Pilotis au milieu de ces petits Lacs, que les Digues ont formés : quelquefois [102] sur le Bord d'une Riviere, ou à l'extrémité d'une Pointe, qui avance dans l'Eau. Leur figure est ronde, ou ovale, & elles sont voutées en Anse de Panier. Les Parois ont deux pieds d'épaisseur, les Matériaux en sont les mêmes, que dans les Chaussées, mais moins gros ; & tout est si bien enduit de Terre Glaise en-dedans, qu'il n'y entre pas le moindre air. Les deux tiers de l'Edifice sont hors de l'Eau, & dans cette Partie chaque Castor a sa Place marquée, qu'il a soin de joncher de Feuillages, ou de petites Branches de Sapin. On n'y voit jamais d'ordures, & pour cela, outre la Porte commune de la Cabanne, & une autre Issuë, par laquelle ces Animaux sortent pour aller se baigner, il y a plusieurs Ouvertures, par où ils vont se vuider dans l'Eau. Les Cabannes ordinaires logent huit ou dix Castors : on en a vû, qui en renfermoient jusqu'à trente, mais cela est rare. Toutes sont assez près les unes des autres, pour avoir entr'elles une communication facile.

*Leur Prévoyance.*

L'Hyver ne surprend jamais les Castors. Tous les Ouvrages, dont je viens de parler, sont achevés à la fin de Septembre, & alors chacun fait ses provisions pour l'Hyver. Tandis qu'ils vont & viennent dans la Campagne, ou dans les Bois, ils vivent de Fruits, d'Ecorces & de Feuilles d'Arbres ; ils pêchent aussi des Ecrevisses & quelques Poissons[24] : alors tout leur est bon. Mais quand il s'agit de se pourvoir pour tout le tems, que la Terre couverte de Neiges ne leur fourniroit rien, ils se contentent de

23. « M[r] LeNormant de Pou [la suite du nom est illisible] trouveroit ici bien peu de justesse » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

24. « On doute beaucoup Des *fruits* & Des *poissons*. Au reste il[s] ne s'écartent guere de leur Cabane qu'un ou Deux arpens » (*ibid.*, f. 68).

bois tendre, comme de Peupliers[25], de Trembles[26], ou d'autres semblables. Ils le mettent en piles, & le disposent de façon, qu'ils puissent toujours prendre les morceaux, qui trempent dans l'Eau. On a remarqué constamment que ces Piles sont plus ou moins grandes, suivant que l'Hyver doit être plus ou moins long, & c'est pour les Sauvages un Almanach, qui ne les trompe jamais sur la durée du froid. Les Castors, avant que de manger le Bois, le découpent en petits morceaux fort menus, & les apportent dans leur Loge ; car chaque Cabanne n'a qu'un Magasin pour toute la Famille.

Quand la Fonte des Néges est dans sa force, comme elle ne manque pas de causer de grandes inondations, les Castors quittent leurs Cabannes, qui ne sont plus logeables, & chacun va de son côté, où bon lui semble. Les Femelles y re[103]tournent, dès que les Eaux sont écoulées, & c'est alors, qu'elles mettent bas. Les Mâles[27] tiennent la Campagne jusques vers le mois de Juillet, qu'ils se rassemblent pour réparer les bréches, que les Crûës d'eau ont faites à leurs Cabannes, ou à leurs Digues. Si elles ont été détruites par les Chasseurs, ou si elles ne valent point la peine d'être réparées, ils en font d'autres, mais bien des raisons les obligent souvent à changer de demeure. La plus ordinaire est le défaut de Vivres : ils y sont encore forcés par les Chasseurs, ou par les Animaux Carnaciers, contre lesquels ils n'ont point d'autre défense, que la fuite. On pourroit s'étonner que l'Auteur de la Nature ait donné moins de force à la plûpart des Animaux utiles, qu'à ceux, qui ne le sont pas ; si cela même ne faisoit éclatter davantage sa puissance & sa sagesse, en ce que ceux-là, malgré leur foiblesse, multiplient beaucoup plus que ceux-ci.

Il y a des endroits, que les Castors semblent avoir tellement pris en affection, qu'ils ne sçauroient les quitter, quoiqu'ils y

25. Sans doute le peuplier à grandes dents (*Populus grandidentata*), un arbre qui croît sur sol humide et sec et qui peut atteindre 25 mètres. Il se distingue du tremble par la couleur moins verte de son écorce et par la forme de ses feuilles festonnées en grandes dents (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 162).

26. Voir *infra*, p. 385, n. 110.

27. « Les Mâles &c. Ils reviennent en meme tems que les femelles » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

soient toujours inquiettés. Sur le Chemin de Montreal, au Lac Huron, par la Grande Riviere[28], on ne manque point de trouver tous les ans au même lieu un Logement, que ces Animaux y bâtissent ou réparent tous les Etés : car la premiere chose, que font les Voyageurs, qui y arrivent les Premiers, c'est de rompre la Cabanne & la Chaussée, qui lui donne de l'Eau. Si cette Chaussée n'eût pas retenu les Eaux, il n'y en auroit pas assez pour continuer la route, & il faudroit faire un Portage : de sorte qu'il semble que ces officieux Castors vont se poster là, uniquement pour la commodité des Passans. On voit, dit-on, la même chose du côté de Quebec, où des Castors, en travaillant pour eux, fournissent de l'Eau à un Moulin à Planches[29].

*Des Castors Terriers.*

Les Sauvages étoient autrefois persuadés, si on en croit quelques Relations, que les Castors étoient une espece d'Animal raisonnable, qui avoit ses Loix, son Gouvernement, & son Langage particulier : que ce Peuple Amphibie se choisissoit des Commandans, qui dans les travaux communs distribuoient à chacun sa tâche, posoient des Sentinelles, pour crier à l'approche de l'Ennemi, punissoient, ou exiloient les Paresseux[30]. Ces prétendus Exilés sont apparemment ceux, qu'on appelle *Castors Terriers*, qui en effet vivent séparés des [104] autres, ne travaillent point, & se logent sous Terre, où leur unique attention est de se ménager un chemin couvert pour aller à l'Eau.

28. La rivière des Outaouais.

29. Source du texte de Charlevoix : les « papiers Raudot » (voir ANC, MG 18, E 29, n. p.).

30. Après les deux anecdotes sur les chaussées reconstruites par les castors sur la rivière des Outaouais et près de Québec, le rédacteur des « papiers Raudot » poursuit en rapportant ce que les Amérindiens disent au sujet de l'animal (voir ANC, MG 18, E 29, n. p.). Voir aussi Raudot, « Relation par lettres », f. 16). Bacqueville de La Potherie note que les Amérindiens disent du castor « que c'est un esprit & non pas un animal » (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 133 et 267) et Lahontan explique que les « Castors donnent à penser aux Sauvages de *Canada* sur la qualité de leur nature, disant qu'ils ont trop d'esprit, de capacité & de jugement, pour croire que leurs ames meurent avec le corps ; ils ajoûtent que s'il leur étoit permis de raisonner sur les choses invisibles & qui ne tombent point sous le sens, ils oseroient soûtenir qu'elles sont immortelles comme les nôtres » (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 697).

On les connoît au peu de Poil, qu'ils ont sur le Dos, ce qui vient sans doute de ce qu'ils se frottent continuellement contre la Terre. Avec cela, ils sont maigres[31] ; c'est le fruit de leur Paresse : on en trouve beaucoup plus dans les Pays Chauds, que dans les Pays Froids. J'ai déjà remarqué que nos Castors, ou Biévres d'Europe, tiennent plus de ceux-ci, que des autres ; en effet M. Lémery dit qu'ils se retirent dans les Creux & dans les Cavernes, qui se rencontrent sur les Bords des Rivieres, surtout en Pologne[32]. Il y en a aussi en Allemagne, le long de l'Ebre, & en France sur le Rhône, l'Isere & l'Oise. Ce qui est certain, c'est que nous ne voyons point dans les Castors Européens ce merveilleux, qui distingue si fort ceux du Canada. C'est bien dommage, Madame, qu'il ne se soit point trouvé de ces admirables Animaux, ni dans le Tybre, ni dans le Permesse[33] : que de belles choses ils auroient fait dire aux Poëtes Grecs & Romains !

Il paroît que les Sauvages du Canada ne les molestoient pas beaucoup avant notre arrivée dans leur Pays. Les Peaux de Castors n'étoient pas celles, dont ces Peuples faisoient plus d'usage pour se couvrir, & la Chair des Ours[34], des Elans[35], & de quelques autres Bêtes Fauves leur sembloit apparemment meilleure, que celle des Castors. Ils les chassoient néanmoins, & cette Chasse avoit son tems & son cérémonial marqué ; mais quand on ne chasse, que pour le besoin, & que ce besoin est borné au pur nécessaire, on ne fait pas de grandes destructions ; aussi, lorsque nous arrivâmes en Canada, nous y trouvâmes un nombre prodigieux de ces Amphibies.

31. « Maigres. C'est co[mm]e les autres selon les saisons. Dans les endroits où ils sont fort chasses ils deviennent tous *terriers*. Du reste ils sont gras co[mm]e les autres » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Il est peu probable que le castor terrier soit une bête chassée de la colonie pour sa paresse : en plus de leur hutte, les castors construisent des terriers où ils peuvent se retirer lorsque leur habitation principale est inondée ou détruite. En outre, il semble que certains individus ne construisent pas de hutte, mais vivent dans des terriers (voir A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 148).

32. Voir Appendice IV, p. 955.

33. Le Tibre : fleuve qui traverse Rome ; le Permesse : ruisseau de la Béotie, en Grèce, consacré aux Muses.

34. Voir *infra*, p. 299, n. 52.

35. Voir *infra*, p. 313, n. 32.

*De la Chasse du Castor.*

La Chasse du Castor n'est pas difficile ; car il s'en faut bien que cet Animal ait autant de force pour se deffendre, ni d'adresse pour éviter les embuches de ses Ennemis, qu'il montre d'industrie pour se bien loger, & de prévoyance pour se pourvoir de tous les besoins de la vie. C'est pendant l'Hyver, qu'on lui fait la Guerre dans les formes : c'est-à-dire, depuis le commencement de Novembre jusqu'au moins d'Avril. Alors il a, comme tous les autres Animaux, plus de Poil, & la Peau plus mince. Cette Chasse se fait de quatre manieres, qui sont les Filets, l'Affut, la Tranche, & la Trappe[36]. La [105] premiere est ordinairement jointe à la troisiéme ; & on s'amuse rarement à la seconde, parce que les petits Yeux de cet Amphibie sont si perçans, & il a l'Oreille si fine, qu'il est malaisé de l'approcher assez, pour le tirer, avant qu'il ait gagné l'Eau, dont il ne s'écarte pas beaucoup dans cette Saison, & où il plonge d'abord. On le perdroit même, quand il auroit été blessé, avant que de s'être jetté à l'Eau, parce qu'il ne revient point au-dessus, s'il meurt de sa Blessure. C'est donc à la Tranche & à la Trappe, qu'on s'attache plus communément.

Quoique les Castors ayent fait leurs Provisions pour l'Hyver, ils ne laissent pas de faire de tems en tems quelques excursions dans les Bois, pour y chercher une nourriture plus fraîche & plus tendre, & cette délicatesse coûte la vie à plusieurs. Les Sauvages dressent sur leur chemin des Trappes, faites à peu près comme un 4 de chifre, & pour appas ils y mettent de petits morceaux de bois tendres & fraîchement coupés. Le Castor n'y a pas plutôt touché, qu'il lui tombe sur le Corps une grosse Buche, qui lui casse les Reins, & le Chasseur, qui survient, l'acheve sans peine. La Tranche demande plus de précaution, & voici de quelle maniere on y procéde. Quand la Glace n'a encore qu'un demi pied d'épaisseur, on y fait une ouverture avec

36. Aux textes des « papiers Raudot », que Charlevoix suit de près, à ceux de Nicolas Lémery et de Michel Sarrazin, déjà cités (voir *supra*, n. 5 et 11, et Appendices IV et V, p. 952-961), il faut ajouter les textes suivants : Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 266-267 ; Nicolas Denys, *Description géographique*, t. I, p. 434-437 ; Louis Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 76-79 ; Paul Lejeune, *Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 298-302 ; Nicolas Perrot, *Mémoire*, p. 52-53.

la Hache : les Castors y viennent pour respirer plus à leur aise ; on les y attend, & on les sent venir de loin, parce qu'en soufflant ils donnent un assez grand mouvement à l'Eau : ainsi il est aisé de prendre ses mesures pour leur casser la Tête, au moment qu'ils la mettent dehors. Pour agir encore plus sûrement, & n'être pas apperçu des Castors, on jette sur le Trou, qu'on a fait dans la Glace, de la Bourre de Roseaux[37], ou des Epis de *Typha*[38], & quand on connoît que l'Animal est à portée, on le saisit par une de ses Pattes, & on le jette sur la Glace, où on l'assomme, avant qu'il soit revenu de son étourdissement.

Si la Cabane est proche de quelque Ruisseau, la Chasse se fait encore plus aisément. On coupe la Glace en travers pour y tendre un Filet : ensuite on va briser la Cabanne. Les Castors, qui y sont renfermés, ne manquent point de se sauver dans le Ruisseau, & se trouvent pris dans le Filet. Mais il ne faut pas les y laisser lontems, ils s'en seroient bientôt débarrassés en le coupant. Ceux, dont les Cabannes sont dans des Lacs, [106] ont à trois ou quatre cent pas du Rivage une espece de Maison de Campagne, pour y respirer un meilleur air : alors des Chasseurs se partagent en deux Bandes, l'une va rompre la Cabanne des Champs, l'autre donne en même tems sur celle du Lac ; les Castors, qui sont dans celle-ci, & on prend le tems qu'ils y sont tous, veulent se réfugier dans l'autre, mais ils n'y trouvent plus qu'une Poussiere[39], qu'on y a jettée exprès, & qui les aveugle,

37. « BOURRE, signifie aussi, le commencement d'un bourgeon de vigne. Le sarment n'a poussé encore que de la *bourre*. C'est proprement la couverture sur l'œil de la vigne : d'où vient qu'on dit, Geler en *bourre*, c'est-à-dire, avant que la feuille de la vigne ait paru » (Furetière, 1690).

38. Plante monocotylédone herbacée aquatique, communément appelée massette ; roseau des étangs ; quenouille. Selon le Robert (1977), le substantif n'apparaît qu'en 1784, dans les *Études de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre.

39. « Poussiere. Rien n'est moins vrai. la description de cette chasse seroit trop longue » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). La description de Charlevoix s'inspire de celle de Bacqueville de La Potherie, qui écrit que pour prendre les castors « dans les lacs », les Amérindiens « entourent de filets un peu au loin leurs maisons ordinaires, & vont raser celle de la campagne qui est environ à quatre cens pas, (car ceux qui habitent les lacs ont aussi une cabane hors du lac) ». Une fois la maison de campagne « abatuë, les Sauvages y jettent quantité de poussiere de bois pouri pour les [castors] offusquer lors qu'ils veulent s'enfuïr par ce passage. Cette destruction faite, les Sauvages ravagent la premiere maison, d'où les Castors veulent se sauver, & s'embarassent dans les filets qui sont déja tendus » (*op. cit.*, t. I, p. 267).

de sorte qu'on en a bon marché. Enfin en quelques endroits on se contente de faire une ouverture aux Chaussées ; par ce moyen les Castors se trouvent bientôt à sec, & demeurent sans deffense : ou bien ils accourent pour remédier d'abord au mal, dont ils ne connoissent pas les Auteurs ; & comme on est bien préparé à les recevoir, il est rare qu'on les manque, ou qu'on n'en attrape au moins quelques-uns.

*Quelques Particularités sur ces Amphibies.*

Voici d'autres particularités sur les Castors, que je trouve dans quelques Mémoires, dont je ne vous garantis pas la fidélité. On prétend que quand ces Animaux ont découvert des Chasseurs, ou quelques-unes de ces Bêtes Carnacieres, qui leur font la Guerre, ils plongent en battant l'Eau de leur Queuë, avec un si grand bruit, qu'on les entend d'une demie lieuë. C'est apparemment pour avertir tous les autres d'être sur leurs gardes. On dit encore qu'ils ont l'Odorat si fin, qu'étant dans l'Eau, ils sentent un Canot de fort loin. Mais on ajoûte qu'ils ne voyent que de côté, non plus que les Liévres, & que ce défaut les livre souvent aux Chasseurs, qu'ils veulent éviter. Enfin on assûre que, quand un Castor a perdu sa Femelle, il ne s'accouple point avec une autre, comme on le rapporte de la Tourterelle[40].

Les Sauvages ont grand soin d'empêcher que leurs Chiens ne touchent aux Os du Castor, parce qu'ils sont d'une dureté, à laquelle les Dents des Chiens ne résisteroient pas. On dit la même chose des Os du Porc-Epi[41]. Le commun de ces Barbares apporte une autre raison de cette précaution ; c'est, disent-ils, pour ne point irriter les esprits de ces Animaux, qui empêcheroient qu'une autre fois la Chasse ne fût heureuse. Mais je crois que cette raison est venuë après coup ; & c'est ainsi

40. Selon A. W. F. Banfield, « les mâles sont monogames » (*les Mammifères du Canada*, p. 149). Voir sa description du castor canadien, *Castor canadensis*, p. 146-150. Tourterelle est un terme générique pour désigner la tourte (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », dans *MSRC*, 3e série, vol. 3, section II, 1909, p. 240).

41. Voir *infra*, p. 330, n. 95.

que la superstition a souvent pris la place des causes naturelles, à la honte de l'Esprit Humain[42]. Au reste, Madame, je m'étonne qu'on n'ait pas encore essayé de transporter en [107] France quelques-uns de ces merveilleux Amphibies : nous avons assez d'endroits, où ils pourroient trouver de quoi vivre & bâtir, & je crois qu'ils y multiplieroient en peu de tems.

*Du Rat Musqué.*

Nous avons encore ici un petit Animal de même nature, à peu-près, que le Castor, qui, à bien des égards, en paroît un Diminutif, & qu'on nomme *Rat Musqué*. Il a en effet presque toutes les Propriétés du Castor : la structure du Corps, & surtout de la Tête de l'un & de l'autre, est si semblable, qu'on prendroit le Rat Musqué pour un petit Castor, si on lui avoit coupé la queuë, en quoi il differe peu des nôtres ; & si on lui avoit ôté les Testicules, qui renferment un Musc très-exquis. Cet Animal, qui pese environ quatre livres, est aussi assez semblable à celui, que M. RAI a décrit, sous le nom de *Mus Alpinus*[43]. Il se met en Campagne au mois de Mars, & sa nourriture est alors de quelques morceaux de Bois[44], qu'il pele, avant que de les manger. Après la fonte des Néges il vit de racines d'Orties, puis des tiges & des feuilles de cette Plante. En Eté il ne mange guéres que des Fraises & des Framboises[45], ausquelles succedent d'autres Fruits dans l'Automne. Durant tout ce tems-là on voit rarement le Mâle sans la Femelle.

42. Dans sa *Relation* de 1640-1641, Paul Lejeune signale déjà cette pratique (*JR*, vol. 20, p. 198). Quant à l'explication rationnelle, elle apparaît dès 1730 dans le texte d'un autre jésuite, Pierre Laure, qui pense que « cet acte de religion n'a surement d'autre principe que la crainte [que les Amérindiens] avoient jadis, comme nos chasseurs françois, que leurs chiens ne se cassassent les dents » (*JR*, vol. 68, p. 46). Pour ce qui regarde le porc-épic, Charlevoix a trouvé l'information dans la section intitulée « 34. /28. A », des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 225).

43. John Ray, *Synopsis Methodica Animalium Quadrupedum et Serpentini Generis*, Londres, S. Smith et B. Walford, 1693, p. 221-223.

44. « C'est l'écorce q[u'i]l mange & non le bois » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

45. « Il mange avoine blé [?]. fraises & framboises on en doute » (*ibid.*, f. 68).

A l'entrée de l'Hyver ils se séparent, & chacun va de son côté se loger dans un trou, ou dans le creux d'un Arbre[46], sans aucunes Provisions, & les Sauvages assûrent, que tant qu'il fait froid, ils ne mangent quoi que ce soit. Ils bâtissent aussi des Cabanes à peu-près de la forme de celles des Castors ; mais il s'en faut beaucoup qu'elles soient si bien travaillées. Quant à leur situation, elle est toujours au bord de l'eau ; ainsi ils n'ont pas besoin de faire de Chaussée. On dit que le poil du Rat Musqué entre dans la Fabrique des Chapeaux avec celui du Castor, & n'y gâte rien. Sa chair n'est pas mauvaise, si ce n'est, lorsqu'il est en rut ; car alors il n'est pas possible de lui ôter un goût de Musc, qui ne flatte point le Palais aussi agréablement que le Nez[47]. J'étois, Madame, fort en train de vous parler des autres Chasses de nos Sauvages, & des Animaux, qui sont particuliers à ce Pays : mais il faut remettre la partie à une autre fois, on vient de m'avertir que ma Voiture est prête, & je pars.

Je suis, &c.

46. « Il se loge en petit co[mm]e le castor : jamais dans un creux d'arbre a moins q[u'i]l ne fut dans l'eau » (*ibid.*, f. 68).

47. Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) est un mammifère rongeur de la famille des Muridés, dont les glandes anales sécrètent un liquide à l'odeur musquée (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 183-186 ; W. F. Ganong, article cité, p. 236). Par beaucoup de ses éléments, le texte s'inspire du résumé de la description du rat par Michel Sarrazin, qui comporte, notamment, l'allusion au *mus alpinus* de John Ray, orthographié Rai, publié dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences. Année 1714* (1717, p. 26-27). En outre, Charlevoix a pu consulter la description du rat musqué de Michel Sarrazin, résumée dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, de 1725 (1727, p. 323-345 + planche), ainsi que celles qu'on trouve dans un long mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 338) et dans un autre texte anonyme intitulé "Description anatomique Du Rat d'eau de l'Amerique Dit Rat musqué" (AN, Colonies $C^{11E}$ 11, f. 158-170).

Mars 1721.

## [108] SIXIÉME LETTRE.

*Voyage de Quebec aux Trois Rivieres. Comment on peut courir la Poste sur la Nége. Des Seigneuries de la Nouvelle France. Description de Beckancourt. Tradition sur le nom de la Riviere Puante. Description des Trois Rivieres. Suite des Chasses des Sauvages.*

Aux Trois Rivieres, le sixiéme de Mars, 1721.

MADAME,

*Maniere de courir la Poste en Traîne.*

J'arrivai hier en cette Ville, après deux jours de marche & quoiqu'elle soit éloignée de Quebec de vint-cinq lieuës, j'aurois pu fort aisément faire ce chemin en douze heures, parce que j'avois pris la voye d'une *Cambiatura*[1], que la Nége & la Glace rendent très-facile en ce Pays pendant l'Hyver, & qui ne coûte pas plus que les Voitures ordinaires. On se sert pour cela d'une Traîne, ou, comme on parle ici, d'une Cariole, qui coule si doucement, qu'un seul Cheval suffit pour la traîner, & va toujours le galop[2]. On en change de tems en tems, & à bon marché. Dans un besoin on feroit ainsi en vint-quatre heures soixante lieuës, beaucoup plus commodément, que dans la meilleure Chaise de Poste.

8 B le 6. de Mars

1. « *Cambiatura, sf. Ant. Cambiamento ; cambio dei cavalli a ogni posta.- Viaggiare per cambiatura : cambiando cavalli a ogni posta* » (Salvatore Battaglia, *Grande Dizionario della lingua italiana*, Torino, Unione Tipografico, 1961), soit voyager en changeant de chevaux à chaque poste.

2. Syntaxe attestée au XVIII[e] siècle : « ce cheval *va* l'amble, le pas, le trot » (Furetière, 1690).

*Des Seigneuries du Canada.*

Mon premier gîte fut à la *Pointe aux Trembles*, à sept lieuës de la Capitale[3], d'où je n'étois parti qu'une heure avant la nuit. C'est une des bonnes Paroisses du Pays. L'Eglise est grande, & bien bâtie, & les Habitans y sont fort à leur aise. En général les anciens Habitans sont ici plus riches que les Seigneurs, & en voici la raison. Le Canada n'étoit qu'une grande Forêt, quand les François ont commencé de s'y établir. Ceux, à qui l'on a donné des Seigneuries, n'étoient pas gens à les mettre par eux-mêmes en valeur. C'étoit des Officiers, des Gentilshommes, des Communautés, qui n'avoient pas des fonds assez considérables, pour y loger assez d'Ouvriers pour cela. Il a donc fallu qu'ils y établissent des Ha[109]bitans, qui avant que de pouvoir y recueillir dequoi subsister, ont été obligés de travailler beaucoup, & de faire même toutes les avances. Ainsi ils n'ont pû s'engager envers les Seigneurs, qu'à une Redevance fort modique. De sorte qu'avec les Lods & Ventes, qui sont ici bien peu de choses, le Droit du Moulin, & la Métairie, une Seigneurie de deux lieuës de front, & d'une profondeur illimitée, n'est pas d'un grand revenu dans un Pays si peu peuplé, & où il y a si peu de Commerce au-dedans[4].

34 B loger *le nombre* d'Ouvriers *nécessaires* pour-cela 34 B qu'ils établissent

3. « Cette pointe, à cause des peupliers ou trembles qui la couvraient, fut nommée Pointe aux Trembles » (P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 316).

4. « Seigneurie de Deux Lieuës de front & d'une profondeur Illimitée &c. note : il n'y en a point de cette Espéce. Toutes Les Seigneuries ont tant de front & tant de profondeur. Communément c'est Deux Lieuës de profondeur, quelques une en ont Davantage ; mais Elles sont toutes Limitées » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). Au XVII[e] siècle, le roi autorise les administrateurs locaux à concéder des seigneuries. Quelque deux cents sont créées entre 1623 et 1698, ce qui est excessif par rapport aux besoins du pays. Aussi les seigneuries sont-elles peu mises en valeur, comme le constate Gédéon de Catalogne, dans son mémoire du 7 novembre 1712 (AN, Colonies C[11A] 33, f. 209-236 ; BN, ms. NAF 9273, f. 168-184), et comme le suggèrent les deux arrêts de Marly du 6 juillet 1711, promulgués pour obliger les seigneurs à faire fructifier leur domaine et à concéder des terres aux censitaires qui en faisaient la demande et pour contraindre ces derniers à s'établir sur les terres obtenues et à les cultiver. Un arrêt, daté de mai 1717, doit à nouveau rappeler les seigneurs à l'ordre (voir G. Frégault, *le XVIII[e] siècle canadien*, p. 42-51).

*Du Droit de Patronage. Le Commerce permis aux Gentilshommes.*

C'est-là sans doute une des raisons, qui ont engagé le feu Roi Louis XIV. à permettre *à tous Nobles & Gentilshommes habitués au Canada, de faire le Commerce, tant par Mer, que par Terre, sans qu'ils puissent être recherchés, ni réputés avoir dérogé.* Ce sont les termes de l'Arrêt, qui fut rendu par le Conseil le dixiéme de Mars 1685[5]. Au reste, il n'y a en ce Pays aucune Seigneurie, même de celles, qui sont Titrées, à laquelle le Droit de Patronnage soit attaché : car sur la prétention de quelques Seigneurs, fondée sur ce qu'ils avoient fait bâtir l'Eglise Paroissiale, Sa Majesté étant en son Conseil, prononça la même année 1685. que ce Droit n'appartenoit qu'à l'Evêque, tant parce qu'il est plus en état, qu'aucun autre, de juger de la capacité des Sujets, que parce que la portion congruë des Curés est payée sur les Dixmes, qui appartiennent à l'Evêque[6]. Le Roi dans ce même Arrêt déclare, que le Droit de Patronnage n'est point censé Honorifique[7].

5. Plus précisément, l'arrêt « du Conseil d'Estat qui permet aux Gentils hommes de Canada de faire Commerce » accorde « a tous Nobles & Gentils hommes habituez dans la Nouvelle france de faire Commerce tant par terre, que par mer, vendre & débiter des marchandises en gros & en détail, sans que pour raison de ce, ils puissent estre recherchez ni reputez avoir dérogé ». L'arrêt du conseil, tenu à Versailles le 10 mars 1685, est enregistré le 30 août de la même année (AN, Colonies $F^3$ 6, f. 214).

6. « ibidem La portion congrüe des curés est payée sur Les Dixmes qui appartiennent a L'Evêque. *note.* ni un Reste d'Idées de ce que j'ay vu En france, ni ce que je vois En Canada ne me fait comprendre cette proposition.

Voicy quel est L'Usage En Canada. Les Dixmes de Chaque paroisse sont Données au curé mais d'une maniere bien Differente de celle de france. En canada L'habitant Enleve tout son bled De son champ, Le bat, & porte le vingtsixiéme minot au curé qui est obligé de s'en Rapporter a la bonne foy de son paroissien. Si les curés de canada avoient leurs Dixmes sur le champ, comme c'est l'usage en france, ils seroient Deux ou trois fois plus Riches qu'ils ne sont ; & le Roy pourroit Employer a d'autres usages neuf ou dix mille Livres qu'il Donne pour Les supplemens des curés » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65).

7. L'analyse de Charlevoix s'inspire de la « Lettre 9e. / 6. A De l'Evêque de Quebec, des Curés, des Jésuites et des Récolets », qui faisait partie des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 129-131 et 114-115). L'article VII de l'« Edit du roi concernant les Dîmes et Cures fixes » de mai 1679 donnait au « seigneur de fief » la préférence « à tout autre pour le patronage », pourvu

*Situation de Beckancourt.*

Je partis de la Pointe aux Trembles le quatre avant le jour avec un Cheval Borgne, je le changeai ensuite contre un Boiteux, & celui-ci contre un Poussif. Avec ces trois Relais je fis dix-sept lieuës en sept ou huit heures, & j'arrivai de très-bonne heure chez le Baron de Beckancourt, Grand Voyer de la Nouvelle France[8], lequel ne voulut jamais me permettre d'aller plus loin. D'ailleurs ce Gentilhomme a sur ses Terres un Village d'Abénaquis, gouverné, pour le Spirituel, par un Jésuite, que j'étois bien aise de saluer en passant[9]. Le Baron demeure à l'entrée d'une petite Riviere, qui vient du Sud, qui coule toute entiere dans son Domaine, & qui porte son nom[10]. Ce n'est

que celui-ci « fasse la condition de l'église égale, en aumônant le fonds et faisant les frais du bâtiment, auquel cas le droit de patronage demeurera attaché au principal manoir de son fief et suivra le possesseur, encore qu'il ne soit point de la famille du fondateur » (*Édits, ordonnances royaux, déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada*, t. I, p. 232). Mais, le 27 mai 1699, et non 1685, sur requête de l'évêque de Québec qui dénonçait la lenteur des seigneurs à fonder les églises, Louis XIV « a ordonné et ordonne que led[it] S[r] evesque pourra faire bastir des eglises de pierre dans toutes les parroisses et fiefs de la nouvelle France ou il n'y en a pas este fait jusqu'a present, [...] au moyen de quoy le patronage luy en appartiendra, sans cependant qu'il puisse empescher les seigneurs desd[its] parroisses et fiefs qui en auront commencé de les achever, ny mesme ceux qui auront amassé les materiaux de les construire, lesquels jouiront du patronage desd[ites] eglises comme ils auroient fait avant le present arrest » (AN, E 1909, f. 208-209 ; Colonies F[3] 8, f. 107-108). L'arrêt sera enregistré le 29 mars 1700. L'interprétation de Charlevoix est donc discutable : certains seigneurs pouvaient jouir du droit de patronage, à la condition que la construction de l'église par leur fondation ait été commencée avant la promulgation de l'arrêt royal de 1699 (voir « Le patronage des églises dans la Nouvelle-France », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1922-1923, vol. 3, p. 115-128).

8. Voir *supra*, p. 233, n. 53.

9. Plus bas, Charlevoix identifie le missionnaire : Jacques-François Le Sueur, qu'il prénomme erronément Eustache, naît en France le 22 juillet 1685, ou le 24 août 1686 ; il entre dans la Compagnie de Jésus le 7 septembre 1707 et part pour le Canada après son ordination, en 1716 ; il est à deux reprises chargé de la mission de Saint-François-Xavier, près de Bécancour, de 1718 à 1725 et de 1749 à 1753 ; il est aussi responsable de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans la seigneurie de Batiscan de 1727 à 1732 et de 1740 à 1741 ; il fait un séjour dans la mission abénakise de Saint-François-de-Sales en 1734 ; en 1742, on le retrouve à la résidence des pères à Montréal et en 1756, à Québec ; il meurt à Montréal le 28 avril 1760 (voir T. M. Charland, *DBC*, t. III, p. 426).

10. La rivière Bécancour a conservé son nom.

pourtant pas cette grande Terre, qui a été érigée en Baronnie ; mais celle de Portneuf, qui est de l'autre côté du Fleuve[11].

[110]La vie, que mene M. de Beckancourt dans ce Désert, car on n'y voit point encore d'autre Habitant que le Seigneur, rappelle assez naturellement le souvenir de ces anciens Patriarches, qui ne dédaignoient point de partager avec leurs Domestiques le travail de la Campagne, & vivoient presque aussi sobrement qu'eux[12]. Le profit, qu'il peut faire par le Commerce avec les Sauvages, ses Voisins, en achetant d'eux les Pelleteries de la premiere main, vaut bien les Redevances, qu'il pourroit tirer des Habitans, à qui il auroit partagé ses Terres. Avec le tems il ne tiendra qu'à lui d'avoir des Vassaux, & il fera des conditions beaucoup meilleures, quand il aura fait défricher tout son Terrein. La Riviere de Beckancourt se nommoit auparavant *la Riviere Puante*[13] : je m'informai de la cause de ce nom, car l'Eau de la Riviere me parut fort belle, on m'assûra qu'elle est très-bonne, & il n'y a aucune mauvaise odeur dans tout ce Canton. Les uns me dirent néanmoins, que cette cause étoit la mauvaise qualité des Eaux : d'autres l'attribuoient à la grande quantité de Rats Musqués[14], qu'on y trouve, & dont les Sauvages ne peuvent souffrir l'odeur ; mais voici une troisiéme Version, que ceux, qui ont fait plus de recherches sur l'Ancienne Histoire du Pays, prétendent être la véritable.

*D'où étoit venu le nom de* Riviere Puante *à la Riviere de Beckancourt.*

Des Algonquins étoient en Guerre contre les *Onnontcharonnons*, plus connus sous le nom de Nation de l'Iroquet, & dont l'ancienne demeure étoit, dit-on, dans l'Isle de Montreal. Le

100 B de l'*Iroquet* <ital.>, &

11. Dès son arrivée au Canada, en 1636, Jacques Leneuf de La Potherie se fait concéder la seigneurie de Portneuf, concession qui sera confirmée le 16 avril 1647 (voir L. Lamontagne, *DBC*, t. I, p. 478). Le 7 juillet 1671, René Robineau de Bécancour, le premier grand voyer du Canada, obtient la seigneurie de son beau-père, qui est érigée en baronie en mars 1681.

12. « La vie &c *note* La Seigneurie dont il s'agit estoit etablie comme elle l'est a present & autant qu'elle la peut etre Lorsque L'autheur y passa » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65).

13. Le toponyme « rivière puante » est encore en usage en 1749 (voir P. Kalm, *Voyage*, p. 216).

14. Voir *supra*, p. 278, n. 47.

nom, qu'elle porte, prouve qu'elle étoit de la Langue Huronne : cependant on prétend que ce sont les Hurons, qui l'ont chassée de leur ancienne Demeure, & qui l'ont même en partie détruite. Quoiqu'il en soit, elle étoit, au tems, dont je parle, en Guerre contre les Algonquins, qui, pour finir d'un seul coup cette Guerre, dont ils commençoient à se lasser, s'aviserent d'un stratagême, qui leur réussit. Ils se mirent en embuscade sur les deux bords de la petite Riviere, qui porte aujourd'hui le nom de Beckancourt. Ensuite ils détacherent quelques Canots, dont les Conducteurs firent semblant de pêcher dans le Fleuve. Ils sçavoient que leurs Ennemis n'étoient pas loin, & ils ne doutoient point qu'ils ne courussent d'abord sur les prétendus Pêcheurs : en effet, ceux-là ne tarderent pas à voir fondre sur eux une flotte de Canots ; ils firent semblant d'avoir [111] peur, prirent la fuite, & gagnerent la Riviere. Ils y furent suivis de fort près par un Ennemi, qui croyoit avoir bon marché de cette poignées d'Hommes, & pour l'engager plus avant, ils affecterent de paroître fort épouvantés. Cette feinte leur réussit ; ceux, qui les poursuivoient, avancerent toujours, & jettant, selon la Coûtume de ces Barbares, des cris effroyables, ils se croyoient au moment de tomber sur leur proye.

Alors une grêle de Fleches décochées de derriere tous les Buissons, qui bordoient la Riviere, les jetta dans une confusion, dont on ne leur donna point le tems de se remettre. Une seconde décharge, qui suivit de fort près la premiere, acheva leur déroute. Ils voulurent fuir à leur tour, mais ils ne pouvoient plus se servir de leurs Canots, qui étoient percés de toutes parts. Ils se lancerent dans l'eau, esperant de se sauver à la nage ; mais outre que la plûpart étoient blessés, ils trouverent, en arrivant à terre, la Mort, qu'ils fuyoient, & pas un seul n'échapa aux Algonquins, qui ne pardonnerent à Personne, & ne s'amuserent pas même à faire des Prisonniers. La Nation de l'Iroquet ne s'est point relevée de cet échec, & quoi qu'on ait encore vû quelques-uns de ces Sauvages depuis l'arrivée des François en Canada, il n'en est plus du tout question aujourd'hui. Cependant la quantité de Corps morts, qui resterent dans l'eau, & sur les bords de la Riviere, l'infecta de telle sorte, que le nom de *Riviere Puante* lui en est demeuré[15].

15. Charlevoix semble être le seul à avancer cette explication. Dans l'*Histoire et description générale*, il rapporte que le 15 août 1642, Paul Chomedey

*Du Village Abénaqui de Beckancourt.*

Le Village Abénaqui de Beckancourt n'est pas présentement aussi peuplé, qu'il l'étoit, il y a quelques années. Il ne laisseroit pourtant pas de nous être d'un grand secours, si la Guerre recommençoit. Ces Sauvages sont les meilleurs Partisans du Pays, & toujours disposés à faire des courses dans la Nouvelle Angleterre, où leur nom seul a souvent jetté l'epouvante jusques dans Baston. Ils ne nous serviroient pas moins bien contre les Iroquois, à qui ils ne cédent point en valeur, & qui ne sont pas aussi bien disciplinés qu'eux. Ils sont tous Chrétiens, & on leur a bâti une jolie Chapelle, où ils pratiquent avec beaucoup d'édification tous les Exercices du Christianisme. Il faut pourtant avoüer que leur ferveur n'est plus au point, où on l'a vûë les premieres années de leur Etablissement parmi nous. On leur a porté de [112] l'Eau-de-Vie, ils y ont pris goût, & les Sauvages ne boivent jamais, que pour s'enyvrer. Cependant une funeste Expérience nous a appris, qu'à mesure que ces Peuples s'éloignent de Dieu, ils ont moins de déférence pour leurs Pasteurs, & se rapprochent des Anglois. Il est bien à craindre que le Seigneur ne permette qu'ils deviennent nos Ennemis, pour nous punir d'avoir contribué, par un sordide intérêt, à les

---

de Maisonneuve gravit le mont Royal en compagnie de deux « vieux Sauvages », qui lui dirent « qu'ils étoient de la Nation, qui avoit autrefois habité ce Pays. "Nous étions, ajoûterent-ils, en tres-grand nombre, & toutes les Collines, que tu vois au Midi & à l'Orient étoient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos Ancêtres, dont une partie s'est refugiée chez les Abénaquis, d'autres se sont retirés dans les Cantons Iroquois, quelques-uns sont demeurés avec nos Vainqueurs" ». Et l'historien de se demander si cette nation dispersée n'était pas « celle de l'Iroquet » (t. I, p. 228). On sait peu de chose sur la tribu, appelée « Onontchataronons » par les Hurons et qui appartenait vraisemblablement au groupe algique. Durant l'hiver 1615, Iroquet et ses hommes hivernèrent en huronie et des dissensions auraient eu lieu entre eux et leurs hôtes. Au dire de Champlain, la tribu occupait un territoire situé à quelque quatre-vingts lieues du saut Saint-Louis et l'abbé Ferland estime qu'elle provenait d'une région située au sud-ouest de l'Outaouais, entre Vaudreuil, Kingston et Ottawa (*Cours d'histoire du Canada*, Québec, A. Côté, 1861, t. I, p. 91). Selon B. G. Trigger, le massacre de la Petite Nation « ne serait peut-être pas sans rapport avec la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent » (*les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 204). Pour certains, ce sont les Iroquois qui ont décimé les Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent, pour d'autres, les Hurons (voir P. Lejeune, *Relation* de 1633, *JR*, vol. 5, p. 218 ; B. Sulte, *Histoire de la ville des Trois-Rivières*, p. 11-12 ; R. G. Thwaites, dans *JR*, vol. 5, p. 288-290 ; B. G. Trigger, *op. cit.*, p. 89-90, 149-150, 202-209).

rendre vicieux, comme il est déja arrivé à quelques autres Nations[16].

*Situation de la Ville des Trois Rivieres.*

Après avoir embrassé le Missionnaire de Beckancourt[17], visité la Bourgade, & fait avec lui de tristes réflexions, que ne peut manquer de fournir le désordre, dont je viens de parler, & dont il est souvent réduit à gémir devant Dieu, je traversai le Fleuve Saint Laurent, pour me rendre en cette Ville. Rien n'est plus charmant, Madame, que sa situation. Elle est bâtie sur un Côteau de Sable, qui n'a guéres de stérile, que l'espace, qu'elle peut occuper, si elle devient jamais une Ville considérable : car à présent c'est fort peu de choses. Du reste, elle est environnée de tout ce qui peut rendre une Ville agréable et opulente. Le Fleuve, large de près d'une demie lieuë, est à ses pieds. Au-delà on ne voit que Campagnes cultivées, fertiles, & couronnées des plus belles Forêts du Monde[18]. Un peu au-dessous, & du même

16. Vers 1680, des familles d'Abénaquis et de Socoquis s'établissent sur la rivière Bécancour. En 1700, le père Jacques Bigot mène à Bécancour quelque cinq cents Abénaquis, qui résidaient auparavant à Saint-François-de-Sales, sur la Chaudière, une mission fondée en 1683 et qui est abandonnée en 1701. Le gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Vaudreuil, qui veut profiter de la présence des Abénaquis pour établir une barrière contre les Iroquois, obtient du baron de Portneuf, seigneur de Bécancour, qu'il cède aux Abénaquis, par l'entremise des jésuites, une partie de son domaine (acte de cession daté du 30 avril 1708). Malgré les efforts des missionnaires, les Amérindiens ne résistent pas à l'alcoolisme et la mission se dégrade, comme le constate Charlevoix. Toutefois, sa crainte de voir les Abénaquis passer à l'ennemi s'avéra sans fondement (voir C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 377-378 et 395-399).

17. Note de l'auteur : *Le Pere Eustache LE SUEUR.* Commentaire de l'un des critiques de Charlevoix : « Eustache Le Sueur *note* Jacques Le Sueur » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65). Voir *supra*, p. 282, n. 9.

18. « Au dela on ne voit que campagnes cultivées fertiles &c *note* : Lorsque L'autheur y passa, il ne voyoit pas Le terrain qui estoit couvert de six pieds de neige. Trois lieües au dessus & cinq Lieües au dessous des trois Rivieres il n'y a que du sable & tous ces Beaux arbres n'embellissent que sa Relation » (*ibid.*, f. 65). Charlevoix traverse la région en mars 1721, mais rien n'interdit de penser qu'il l'avait vue dans d'autres conditions lors de son premier séjour au Canada, en 1705-1709. Toutefois, Pehr Kalm décrit un décor sensiblement différent en 1749 : « le pays, sur la rive nord du fleuve [entre Trois-Rivières et Québec], est un peu élevé, sablonneux et habité en tous endroits, jusqu'au bord de l'eau. On dit qu'il est habité de la même manière au sud-est bien que, près de la rive, on ne voie que de la forêt » (*Voyage*, p 215). Ces forêts sont vraisemblablement celles de l'arrière-pays, visibles du fleuve.

côté, que la Ville, le Fleuve reçoit une assez belle Riviere, qui, avant que de confondre ses Eaux avec les Siennes, en reçoit en même tems deux autres, l'une à sa droite, & l'autre à sa gauche, & c'est ce qui a fondé le nom de *Trois Rivieres*, que porte la Ville[19].

*Du Lac de* Saint Pierre.

Au-dessus, & presqu'à la même distance, commence le *Lac de Saint Pierre*[20], lequel a environ trois lieuës de large, & sept de long. Ainsi rien ne borne la vûë de ce côté-là, & le Soleil paroît se coucher dans les Ondes. Ce Lac, qui n'est qu'un élargissement du Fleuve, reçoit plusieurs Rivieres. Il y a assez d'apparence que ce sont ces Rivieres, qui avec le tems ont mangé le Terrein bas & mouvant, à travers duquel elles couloient ; cela est surtout sensible à l'égard de celle de Saint François, dont l'Embouchure est semée de plusieurs Isles, qui pourroient bien avoir été jointes au Continent[21]. D'ailleurs dans tout le Lac, si ce n'est au milieu du Canal, dont la force [113] du Courant du

19. Trois-Rivières, ainsi nommé « pour ce qu'il sort des terres une assez belle riviere, qui se vient descharger dans le grand fleuve de sainct Laurent par trois principales emboucheures, causées par plusieurs petites Isles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve » (G. Sagard, *Histoire du Canada*, p. 173-174). Avant de prendre le nom de Saint-Maurice, la rivière porta celui de « Fouez » (J. Cartier, *Relations*, p. 157), modifié en « Foix » par Marc Lescarbot (voir M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 379, n. 362). Champlain (M. Bideaux, *op. cit.*, p. 379-380, n. 362) ou Pontgravé (B. Sulte, *Histoire de la ville des Trois-Rivières*, p. 15) lui donnèrent le nom de rivière des Trois-Rivières. Le toponyme Saint-Maurice existait peut-être déjà au moment du passage de Charlevoix car, dans un jugement rendu par Michel Bégon en 1723, « il est dit que le fief Saint Maurice est situé sur la rive ouest de la rivière "vulgairement nommé fleuve de Saint Maurice" » (B. Sulte, *op. cit.*, p. 24). Les îles qui divisent le cours du Saint-Maurice sont les îles Saint-Quentin, de la Potherie (les deux principales), et Caron. Un peu en amont, on trouve deux autres îles importantes : les îles Saint-Christophe et Saint-Joseph. Comme le signale Benjamin Sulte, Charlevoix « s'exprime singulièrement » au sujet du Saint-Maurice : « ses renseignements sur les deux rivières qui se déchargent dans l'embouchure d'une troisième rivière sont l'effet d'un malentendu », vraisemblablement dû au fait que Charlevoix s'est borné « à consigner ce jour-là les réponses que l'on fit à ses questions » (*op. cit.*, p. 24).

20. « *Presqu'*. Le Lac commence a trois Lieuës au dessus de la Ville, la R[ivière] en question est a ½ au plus au dessous, presqu['à] la même distance » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

21. Champlain, qui traverse le lac Saint-Pierre en juin 1603 et en juillet 1609, ne mentionne pas la rivière Saint-François. Toutefois, le cours d'eau apparaît sur sa « Carte de la nouvelle france », datée de 1632, sous le nom de « Riviere sainct Antoine ».

Fleuve a conservé toute la profondeur, on ne peut aller qu'en
195 Canots, encore y a-t'il des endroits, d'où les grands Canots, pour peu qu'ils soient chargés, ne se tirent pas aisément. En récompense, il est partout fort Poissonneux, & le Poisson y est excellent[22].

*Description de la Ville.*

200 On ne compte guéres que sept ou huit cent Personnes dans la Ville des Trois Rivieres : mais elle a dans son Voisinage de quoi enrichir une grande Ville. Ce sont des Mines de Fer très-abondantes, qu'on fera valoir, quand on voudra[23]. Au reste, quelque peu peuplée que soit cette Ville, sa situation la
205 rend très-importante, & c'est un des plus anciens Etablissemens de la Colonie[24]. Dès les premiers tems ce Poste a eu un Gou-

---

22. Découvert par Jacques Cartier, qui ne paraît pas le nommer (*Relations*, p. 148), le lac Saint-Pierre porta d'abord le nom « d'Angoulesme » (A. Thevet, « La Cosmographie universelle », f. 1011). Champlain entra dans le lac le 29 juin 1603, fête de saint Pierre, ce qui explique sans doute son toponyme (voir *Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 139).

23. Note de l'auteur : *On y travaille actuellement, & on en tire le meilleur Fer du Monde.* Dans son *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, Bacqueville de La Potherie signale l'existence de mines de fer dans la région, pour ajouter que Colbert « envoya il y a trente ans » quelqu'un en faire l'épreuve, mais que « le départ de Mr. Talon qui étoit Intendant du Canada, rompit cours » aux travaux amorcés (t. I, p. 287). Compte tenu de la date du voyage de Bacqueville de La Potherie, 1697, la tentative pour exploiter le minerai a pu avoir lieu en 1667-1668 ou en 1670-1672, car Jean Talon quitta une première fois le Canada en 1668 et une seconde fois en 1672. Quand Charlevoix parcourt la région, l'exploitation des mines n'est guère développée. En revanche, au moment de la publication de l'ouvrage, en 1744, les mines de fer semblent être devenues une industrie rentable. Déjà dans une lettre datée du 12 octobre 1739, le père Nau signalait que les mines « commenc[ai]ent a etre d'un grand revenu » (*JR*, vol. 69, p. 38). Lors de son passage en 1749, Pehr Kalm observe que les forges produisent un fer qui « a la réputation d'être doux, malléable, difficile à casser », mais que les « recettes sont encore loin de correspondre aux dépenses ». Aussi, la ville, autrefois florissante, lui paraît-elle en perte de vitesse sur le plan économique (*Voyage*, p. 211-212).

24. Dès juin 1603, Samuel de Champlain signale l'importance d'établir un poste à Trois-Rivières (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 136). L'endroit semble être toutefois connu comme poste de traite « depuis au moins 1598 » (Ch.-H. Laverdière, dans *Œuvres de Champlain*, t. I, p. 94, n. 1). L'arrivée, en 1617, du frère Pacifique du Plessis, un récollet, et de quelques colons, marque le début de la première mission fixe à Trois-Rivières. En juillet 1634, deux ans après le traité de Saint-Germain-en-Laye, Champlain confie à La Violette la mission d'y élever un fort. Les pères Paul Lejeune et Jacques Buteaux, deux jésuites, desservent le poste : de là date le commencement de la ville.

verneur[25]. Il a mille Ecus d'Appointemens, & un Etat-Major[26]. On voit aussi dans cette Ville un Couvent de Récollets[27] ; une assez belle Eglise Paroissiale, desservie par ces mêmes Religieux ; & un très-bel Hôpital joint à un Monastere d'Ursulines, qui y sont au nombre de quarante, & qui y font l'office d'Hospitalieres. C'est encore une Fondation de M. de Saint Vallier[28]. Dès l'année 1650 le Sénéchal de la Nouvelle France, dont la Jurisdiction a été absorbée par le Conseil Supérieur de Quebec, & par l'Intendant, avoit un Lieutenant aux Trois Rivieres ;

25. Au moment de la fondation du poste, le titre de gouverneur n'existe pas. Charlevoix pense sans doute à La Violette, qui y commanda du 4 juillet 1634 jusqu'au 17 avril 1636, et à Marc-Antoine Bras-de-Fer de Chateaufort, qui y exerça la même fonction à partir d'août 1636, voire à Achelle (ou Antoine)-Louis de Bréhaut Delisle, qui semble y avoir assumé le commandement, sans titre officiel, entre avril et août 1636. En 1639, François de Champfour est nommé commandant de Trois-Rivières, mais ce n'est qu'en 1643 qu'il a le titre de gouverneur. Selon Pierre-Georges Roy, la première commission officielle de gouverneur, accordée à Pierre Boucher de Grosbois, ne date que du 28 octobre 1663 (voir R. Douville, *DBC*, t. I, p. 130-131, 191-192, t. II, p. 86-91 ; J. Hamelin, *DBC*, t. I, p. 458-459 ; P.-G. Roy, *les Officiers d'état-major*, 1919, p. 14 et 50-54 ; B. Sulte, *Histoire de la ville des Trois-Rivières* ; A. Tessier, *les Trois-Rivières, quatre siècles d'histoire, 1535-1935*, Trois-Rivières, Le Nouvelliste, 1934, p. 7-90 ; M. Trudel, *DBC*, t. I, p. 124 ; A. Vachon, *DBC*, t. I, p. 443-444).

26. En 1721, Charles Lemoyne, premier baron de Longueuil, occupe le poste de gouverneur depuis le 7 mai 1720; Jacques L'Hermite celui de lieutenant de roi, depuis le 10 mars 1715, et François Desjordy Moreau de Cabanac celui de major de la ville, depuis le 7 mai 1720 (P.-G. Roy, *op. cit.*, p. 14-15, 56-57, 156-162, 170-175).

27. L'église paroissiale, desservie par les récollets, date de 1682. Son presbytère est construit quatre années plus tard. Les récollets s'installent à Trois-Rivières dès 1617, mais doivent quitter le Canada en 1629, après la prise de Québec par les Anglais. Ils ne reviennent qu'en 1670 et ils y assurent le ministère sacerdotal jusqu'en 1682. De 1682 à 1693, des prêtres séculiers les remplacent, puis les récollets reprennent la direction de la paroisse, jusqu'en 1776 (voir A. Tessier, *op. cit.*, p. 88 et 135-137).

28. Voir *supra*, p. 228, n. 36. Le 10 octobre 1697, trois ursulines, envoyées de Québec par M^gr^ de Saint-Vallier, arrivent à Trois-Rivières. Elles y fondent un couvent, mais ne s'installent dans leur résidence qu'après 1700. L'édifice, modeste, est détruit par un incendie en 1752. L'ordonnance, qui autorise l'établissement des ursulines à Trois-Rivières « pour l'instruction des enfans de ce lieu et y exercer l'hospitalité », est du 31 mai 1701 (AN, Colonies F^3^ 8, f. 244 ; voir A. Tessier, *op. cit.*, p. 146 ; R. Traquair, *The Old Architecture of Quebec*, p. 33).

jourd'hui cette Ville a une Justice ordinaire, dont le Chef est un Lieutenant Général[29].

*Origine de son Etablissement.*

Elle doit son origine au grand abord, qui dans les commencemens de la Colonie se faisoit en ce lieu-là des Sauvages de differentes Nations. Il en descendoit surtout plusieurs des Quartiers les plus reculés vers le Nord, par les Trois Rivieres, qui ont donné le nom à la Ville, & qu'on remonte fort loin. La situation du lieu, joint au grand Commerce, qui s'y faisoit, engagea quelques François à s'y établir, & la proximité de la Riviere de *Sorel*, alors nommée la *Riviere des Iroquois*, & dont je vous parlerai bientôt[30], obligea les Gouverneurs Généraux à y construire un Fort, où ils entretenoient une bonne Garnison, & qui eut d'abord son Gouverneur Particulier. Ainsi ce Poste fut dès-lors regardé comme un des plus importans de la Nouvelle France. Au bout de quelques années les Sauvages se lassant d'y être continuellement harcelés par les Iroquois, dont les François eux-mêmes avoient assez de peine à se deffendre ; n'ayant plus la li[114]berté des Passages, où ces fiers Ennemis leur dressoient sans cesse des Embuches, & n'étant pas même toujours en sûreté à la vûë & sous le Canon de notre Fort, cesserent d'y porter leurs Pelleteries. Les Jésuites, avec ce qu'ils y avoient assemblé

29. Les sénéchaux exercaient les fonctions de juge dans la colonie (voir L.-E. Bois, « Les fonctions de sénéchal », *BRH*, vol. 2, n° 10, octobre 1896, p. 159). Dans son *Histoire et description générale*, Charlevoix écrit : « Il est vrai que dès l'année 1640. il y avoit un Grand Sénéchal de la Nouvelle France, & qu'aux Trois Rivieres il y avoit une Jurisdiction qui ressortoit au Tribunal de ce Magistrat d'Epée, mais il paroît que celui-ci étoit subordonné dans ses fonctions aux Gouverneurs Généraux » (t. I, p. 371). À partir du 1er avril 1663, la justice civile et criminelle relève du Conseil supérieur (AN, Colonies A 21, f. 5-6 ; Colonies $F^3$ 3, f. 285). La déclaration du 5 juin 1675, qui promulgue la « Commission d'Intendant de Justice police et finances », et qui fait de cet administrateur un membre d'office du Conseil, enregistrée à Québec le 16 septembre 1675, confirme le pouvoir du Conseil en matières de justice (AN, Colonies A 21, f. 9). Enfin, après la « déclaration » de juin 1680, « les appellations des Justices Seigneurialles qui sont dans l'Etendue des Trois Rivieres ressortissent au Siege Royal estably pour la juridiction ordinaire des trois rivieres a la charge d'appel en nostre Con[se]il Souverain de Quebec des Jugemens qui sont rendus au Siege royal » (AN, Colonies A 21, f. 23-24, ou 72-73, selon la foliotation continue).

30. Voir *infra*, p. 309, n. 24.

de Néophytes, se retirerent trois lieuës au-dessous[31], sur un Terrein, que leur avoit donné l'Abbé DE LA MADELEINE[32], un des Membres de la Compagnie des Cent Associés, formée par le Cardinal DE RICHELIEU[33] : d'où ce Terrein a pris le nom de *Cap de la Madeleine*, qu'il porte encore aujourd'hui[34].

*Du Cap de la Madeleine.*

La Mission, qu'on y avoit transportée, n'y a pourtant pas subsisté lontems. C'est en partie l'effet de l'inconstance des Sauvages, & principalement une suite des Guerres & des Maladies, qui ont presqu'entierement détruit cette Eglise naissante. On voit bien encore aux environs une troupe d'Algonquins, dont la plûpart ont été baptisés dans leur Enfance, mais qui n'ont aucun Exercice réglé de Religion. Mes*sieurs* de la Compagnie des Indes Occidentales, qui ont aujourd'hui la Traite des

31. « S'en retirerent trois Lieues au Dessous. *note*. L'auteur a voulu dire une Lieüe » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65).

32. Le terrain fut donné aux jésuites, le 20 mars 1651, par Jacques de la Ferté, abbé de la Magdeleine, l'un des cent associés, ce qui explique le toponyme du cap, primitivement connu sous le non de cap des Trois-Rivières (AN, Colonies B 74, f. 55 ; voir aussi H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, p. 563-564 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 107).

33. Sous le nom de Compagnie de la Nouvelle-France, la société, composée de cent associés, naît officiellement le 6 mai 1628, alors qu'a lieu la ratification des articles de sa charte, « au camp devant La Rochelle », par le Conseil du roi et par Louis XIII. En contrepartie du monopole commercial (pêcheries exceptées) et d'importants privilèges, dont la propriété du sol « en toute justice et seigneurie », la compagnie devait assumer les frais d'administration, de justice et de sécurité, entretenir les missionnaires appelés à évangéliser les Amérindiens et peupler la colonie. Mais elle ne fait pas passer au Canada les 4 000 personnes qu'elle devait y transporter au cours des quinze premières années de son existence et elle ne parvient pas à soutenir la colonie. Aussi, le 24 février 1663, à la demande du roi, la Compagnie se démet de son fief (voir M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III, p. 7-8 et 369).

34. Note de l'auteur : *Outre les Mines de Fer, qui sont assez abondantes au Cap de la Madeleine, on y a découvert, il y a quelques années, plusieurs Sources d'Eaux Minérales, qui sont des mêmes qualités, que celles de Forges.* Charlevoix tire le renseignement d'une lettre de Michel Sarrazin, datée du 10 octobre 1732, publiée dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences, et des beaux Arts*, dans laquelle le médecin attitré de la ville de Québec explique que les « sources » d'eau du Cap de la Madeleine sont « minérales ferrugineuses » (mai 1735, p. 956-959). Voir aussi AN, Colonies B 58, f. 470 ; AN, Colonies B 59, f. 6.

Castors[35], ont inutilement tenté de les attirer à *Checoutimi*, où ils ont déja réuni plusieurs Familles de la même Nation, & de celle des Montagnez, sous la conduite d'un Missionnaire Jésuite[36]. D'autres ont voulu les joindre aux Abénaquis de Saint François. Leur unique réponse à ces invitations a été qu'ils ne pouvoient se résoudre à quitter un lieu, où les Os de leurs Peres reposent ; mais quelques Personnes sont persuadés, & ce n'est pas sans fondement, que cette résistance vient moins de leur part, que de Gens, à qui leur Voisinage est utile, & qui sans doute ne font pas assez réflexion qu'ils sacrifient le salut de ces Sauvages à un assez leger interêt.

On vient de m'assûrer, Madame, que dans quelques jours il y aura une occasion d'envoyer cette Lettre à Quebec, d'où elle pourra aller en France de bonne heure par l'Isle Royale[37]. Je vais achever de la remplir de ce qui regarde les Chasses des Sauvages. Celle du Castor, ainsi que je l'ai déja remarqué, n'est devenuë leur principal objet, que depuis qu'ils ont vû le cas, que les François faisoient de la Dépouille de cet Animal. C'étoit auparavant celle de l'Ours, qui tenoit le pre[115]mier rang, & où la Superstition avoit le plus de part. Voici ce qui se pratique encore aujourd'hui dans cette Chasse parmi ceux, qui ne sont pas Chrétiens[38].

---

35. Sous l'impulsion de John Law, est formée, en août 1717, la Compagnie d'Occident, qui obtient le négoce exclusif de la Louisiane et, à partir du 1er janvier 1718, le monopole de la vente du castor en France (AN, Colonies $B^2$ 39, f. 258-259 ; Colonies $F^3$ 10, f. 33-42). En mai 1719, la Compagnie des Indes occidentales absorbe celle d'Occident et son monopole, qui est confirmé en 1722 (AN, Colonies $F^3$ 10, f. 46-47), lui reste jusqu'à la fin du régime français (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. III, p. 29 et 162).

36. Le père Pierre Laure naît à Orléans le 17 septembre 1688 ; il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus le 29 octobre 1707 ; il passe au Canada le 29 octobre 1711 et reçoit l'ordination à Québec le 23 juin 1719 ; en 1720, il se rend à la mission de Chicoutimi, mais effectue un bref séjour à Québec au printemps de 1721 ; de 1721 à 1725, il exerce son ministère à l'anse de Bon-Désir, près de Tadoussac, en pays papanichois, durant l'hiver, à Chicoutimi et au poste des îlets Jérémie, au cours de l'été ; en 1725, il s'installe à Chicoutimi, où il œuvre jusqu'en 1736 ; il rentre alors à Québec, puis part pour les Éboulements, en 1737, où il meurt, le 22 novembre 1738 (voir L. Angers, *Chicoutimi. Poste de traite 1676-1856*, Montréal, Leméac, « Historique », 1971, p. 29-51 ; V. Tremblay, *DBC*, t. II, p. 372-374).

37. Aujourd'hui île du Cap-Breton.

38. Paul Lejeune décrit les « festins à ne rien laisser » qui constituaient une des « grandes dévotions » des Amérindiens « pour avoir bonne chasse » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 282-286). En 1647, le père Lalemant observait lui aussi que l'ours constituait un mets de choix pour les Amérindiens : dans

*De la Chasse de l'Ours.*

C'est toujours un Chef de Guerre, qui en marque le tems, & qui a soin d'inviter les Chasseurs. Cette invitation, qui se fait en grande cérémonie, est suivie d'un Jeûne de huit jours, pendant lesquels il n'est pas même permis de boire une goutte d'Eau : & je vous dirai en passant, Madame, que ce que les Sauvages appellent jeûner, c'est ne rien prendre du tout. Ce n'est pas tout, malgré l'extrême foiblesse, qu'une si excessive abstinence ne sçauroit, ce semble, manquer de leur causer, ils ne cessent de chanter, tant que le jour dure. Ce Jeûne s'observe pour obtenir des Esprits qu'ils fassent connoître où l'on trouvera beaucoup d'Ours[39]. Plusieurs même font bien davantage pour mériter cette faveur. On en a vû se découper la Chair en plusieurs endroits du Corps pour se rendre propices leurs Génies. Mais il est bon de sçavoir qu'ils ne leur demandent point leur secours, pour venir à bout de ces furieux Animaux, il leur suffit de sçavoir où il y en a : comme Ajax ne demandoit point à Jupiter qu'il le rendît Victorieux de ses Ennemis, mais seulement assez de jour, pour achever de les vaincre[40].

280 B du tout. *Bien plus*, malgré

leur estime, il « passe tous les autres animaux », écrit-il (*Relation* de 1647, *JR*, vol. 32, p. 46). Pour sa part, Jacques Marquette insiste sur l'importance, aux yeux des Amérindiens, des rêves qui précèdent la chasse à l'ours (*JR*, vol. 57, p. 260-262), et le père Louis André précise que pour les provoquer, il arrive qu'on fasse jeûner les enfants dès l'âge de quatre ou cinq ans (*Relation* de 1672-1673, *JR*, vol. 57, p. 272).

39. Nicolas Perrot : « Un chef de guerre formera un parti de jeunes gens auxquels il donnera un festin ; remarquez icy que ceux du festin n'y peuvent pas manger, mais bien faire manger les autres. Ce chef, dis je, déclare devant toute l'assemblée qu'il veut aller à la chasse de l'ours, et les invite à l'accompagner, leur disant le jour qu'il a résolu de partir. Il faut sçavoir que ce festin est quelquefois précédé d'un jeûne de huit jours, sans boire ny manger, afin que l'ours luy soit favorable et à ceux de son parti, voulant dire qu'il désire d'en trouver et d'en tüer, sans en estre ny ses gens aucunement endommagez » (*Mémoire*, p. 65). Les observations de Charlevoix sur le jeûne sont empruntées à Joseph-François Lafitau (voir *Mœurs*, t. I, p. 337-338), qui reprend des remarques de Paul Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 206-208).

40. Allusion au héros éponyme de la pièce de Sophocle, dans laquelle Ajax répond « insolemment follement » à Télamon, son père, qui lui recommande de toujours souhaiter « la victoire avec l'aide d'un dieu » : « Avec l'aide d'un dieu, père, cette victoire, même un homme de rien la pourrait obtenir. C'est sans les dieux que, pour ma part, je suis bien sûr de ramener la gloire » (Sophocle, *Ajax*, *Œdipe roi*, *Électre*, texte établi par Alphonse Dain et traduit par Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 36).

Les Sauvages addressent aussi pour le même sujet des Vœux aux Mânes des Bêtes, qu'ils ont tuées dans les Chasses précédentes, & comme ils ne sont occupés que de cette pensée, tandis qu'ils veillent, il est naturel que pendant leur sommeil, qui ne doit pas être bien profond avec des Estomachs vuides, ils rêvent souvent aux Ours. Mais ce n'est pas encore assez pour les déterminer, il faut que tous, ou du moins le plus grand nombre, ayent vû des Ours dans le même Canton ; & le moyen que tous les rêves s'accordent sur cela ? Toutefois, pourvû qu'un habile Chasseur ait cru voir en songe deux ou trois fois de suite des Ours dans un lieu marqué, soit complaisance, car rien n'est plus complaisant que nos Sauvages, soit qu'à force d'en entendre parler, leur Cerveau creux en prenne enfin l'impression, tout le Monde y rêve bientôt, ou fait semblant d'y avoir rêvé, & la résolution est prise d'aller de ce côté-là[41].

Le Jeûne fini, & le lieu de la Chasse arrêté, le Chef choisi pour le Parti de Chasse donne à tous ceux, qui en doivent [116] être, un grand Repas, & personne n'oseroit s'y présenter, sans avoir pris auparavant le Bain, c'est-à-dire, sans s'être jetté dans la Riviere, quelque tems qu'il fasse, pourvû que la Riviere ne soit point glacée. Ce Festin n'est pas, comme beaucoup d'autres, où il faut tout manger : quoiqu'on ait lontems jeûné, & peut-être par cette raison, on y mange sobrement[42] : celui, qui en fait les honneurs, ne touche à rien, & toute son occupation, tandis que les autres sont à Table, est de raconter ses anciennes prouesses à la Chasse : de nouvelles invocations aux Mânes des défunts Ours terminent la Fête. On se met ensuite en marche barbouillé de noir, équippé comme pour la Guerre, & parmi les acclamations de tout le Village. Aussi la Chasse

41. Chez les Amérindiens, « le rêve, c'était l'oracle » (E. Tooker). Aussi, pour provoquer l'activité onirique, les Amérindiens avaient-ils recours aux jeûnes. Pour eux, le pouvoir prophétique du rêve se fondait sur l'idée qu'au cours du rêve, l'âme quittait le corps du rêveur pour se rendre à l'endroit où se trouvait l'objet du désir (voir William E. Conneley, « Notes on the Folk-lore of the Wyandots », *Journal of American Folklore*, n° 12, 1899, p. 118 ; Arthur C. Parker, « The Code of Handsome Lake, the Seneca Prophets », *New York State Museum Bulletin*, n° 163, 1913, p. 61 ; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 85).

42. Nicolas Perrot : « Le jour du départ estant venu, il [le chef] fait assembler tout son monde, qui se noircissent comme luy le visage de charbon, demeurant touts à jeun jusqu'au soir, qu'ils mangent mesme très peu » (*Mémoire*, p. 66).

n'est-elle pas moins noble parmi ces Peuples, que la Guerre : l'Alliance d'un bon Chasseur est même plus recherchée, que celle d'un Guerrier fameux, parce que la Chasse fournit à toute la Famille la Vie & le Vêtement, & que les Sauvages ne souhaittent rien au-delà. Mais un Homme n'est pas réputé grand Chasseur, s'il ne tuë douze grandes Bêtes en un jour[43].

Ces Peuples ont pour cet Exercice deux grands avantages sur nous : car en premier lieu, rien ne les arrête[44], ni Buissons, ni Fossés, ni Ravines, ni Etangs, ni Rivieres. Ils vont toujours devant eux, par la ligne la plus droite. En second lieu, il est peu, ou plutôt il n'est point d'Animaux, qu'ils ne gagnent à la course[45]. On en a vû arriver dans un Village conduisant avec une Houssine des Ours, qu'ils avoient lassés, comme ils auroient mené un Troupeau de Moutons[46] ; & le Cerf le plus agile ne l'est pas plus qu'eux. Au reste le Chasseur doit profiter peu pour lui-même de sa Chasse. Il est obligé d'en faire de grandes libéralités. Si on le prévient, & qu'on la lui enleve, il faut qu'il se laisse dépouiller sans rien dire, & qu'il se contente de la gloire d'avoir travaillé pour le Public. On ne trouve pourtant pas mauvais que dans la distribution, qu'il fait du produit de sa Chasse, sa Famille soit partagée la premiere. Mais il faut avoüer que ceux, avec qui nous avons plus de commerce, ont déja un peu perdu de cette antique générosité, & de cet admirable désintéressement. Rien n'est plus contagieux, que l'esprit d'intérêt, & rien n'est plus capable d'altérer les mœurs.

333 B arriver, *dit-on*, dans un

43. « A ce compte il n'y auroit peut etre pas un grand chasseur » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

44. « *Rien ne les arrête*. ôh que si, et qu['i]l[s] sont obligés [?] co[mm]e nous de se détourner » (*ibid.*, f. 68).

45. « Ils leur coupent chemin, les fatiguent a la longue & ainsy les joignent, & les tuent. Il est vrai que l'ours gras, ainsi fatigué se laisse mene[r] co[mm]e il est dit » (*ibid.*, f. 68).

46. L'allusion à l'ours conduit dans un village par un chasseur à « coup de houssine » est tirée des « papiers Raudot » : « 34. / 28. A » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 225). Peut-être Raudot l'a-t-il lui-même empruntée à Lamothe Cadillac, qui raconte avoir vu chez des Miamis « des ours monstrueux domptez à la course, et qu'ils conduis[ai]ent devant eux à coups de houssine, comme des moutons qu'on mène à la boucherie » (« Relation du sieur Lamothe Cadillac », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 87). Sur la vitesse des Amérindiens à la course, voir « Papiers Raudot », « 29. / 23. A », AN, Colonies, $C^{11A}$ 122, f. 209.

*L'Ours passe six mois sans manger.*

Le tems de la Chasse de l'Ours est l'Hyver. Alors ces Ani[117]maux sont cachés dans des creux d'Arbres ; ou, s'ils en trouvent d'abattus, ils se font de leurs Racines une Taniere, dont ils bouchent l'entrée avec des Branches de Sapin, & où ils sont parfaitement à l'abri des rigueurs de la Saison. Si tout cela leur manque, ils font un Trou en Terre, & ont grand soin, quand ils y sont entrés, d'en bien fermer l'ouverture. On en a vû, qui s'étoient cantonnés dans le fond d'une Caverne, de maniere à n'être pas apperçus, quoiqu'on y regardât de bien près[47]. Mais de quelque maniere qu'un Ours soit logé, il ne sort point de sa retraite de tout l'Hyver : c'est ce qui n'est plus révoqué en doute. On n'est pas moins assûré qu'il n'y porte aucune provision, & par conséquent que pendant tout ce tems-là il ne boit, ni ne mange ; qu'il tire alors de ses Pattes, en les lêchant, une substance, qui le nourrit, comme quelques-uns l'ont avancé : c'est sur quoi il est permis à chacun de croire ce qu'il voudra[48]. Ce qui est certain, c'est qu'on en a tenu à la Chaîne pendant tout un Hyver, sans leur donner ni à boire, ni à manger, &

47. « Les ours cherchent, vers la fin de l'automne, un lieu pour se mettre à l'abry des rigueurs de l'hyver, soit dans la concavité d'un rocher, sous la racine d'un arbre, dans un bois creux, ou bien dans un trou qu'ils creuseront dans la terre. Si l'ours est bien gros, il choisira la racine d'un des plus gros arbres qui se trouvera renversé, et l'entourera pour s'y retrancher de quantité de branches de sapin » (N. Perrot, *Mémoire*, p. 65).

48. « *De ses pattes*. Cela est au moins tres douteux. Tous ces preparatifs de la chasse aux ours sont inconnus. Le festin au retour est impossible. qui est l'h[omm]e qui porteroit un ours tout rond, & où prendre une chaudiere assés grande » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Charlevoix a trouvé l'information chez Bacqueville de La Potherie : « ces animaux ont cela de particulier qu'ils se fourent dessous le creux d'un arbre dés que les néges commencent, & ils n'en sortent point qu'au bout de cinq à six mois sans manger, quoi qu'ils soient dans ce temps beaucoup plus gros que dans aucune autre saison. Pendant tout ce temps ils suçent seulement leurs pattes pour toute nourriture » (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. II, p. 34). L'idée est peut-être empruntée à Diéreville : « De quoy vit-il ? je n'en sçay rien, / Chacun dit qu'il leche sa patte / Et qu'il en sort un suc qui fait son entretien. / De quoy que ce soit qu'il vive, / A tout ce qu'on voudra mon esprit se soumet ; / Je dis seulement qu'il arrive / Qu'il en ressort toûjours plus gras qu'il ne s'y met » (*Relation du voyage du Port Royal de l'Acadie*, p. 122). La même affirmation est reprise par l'auteur anonyme des « Lettres Canadiennes et Memoires de ce qui S'est passe de plus Remarquable dans les Cours de L'Europe et ailleurs depuis l'an 1700 » (ANC, MG 18, H 52, vol. 1, f. 176), et par Pénicaut, dans sa « Relation » (p. 418).

qu'au bout de six mois ils étoient aussi gras qu'auparavant. Il est sans doute assez surprenant qu'un Animal pourvu d'une si bonne Fourrure, & qui n'a point la mine d'être bien délicat, prenne contre le Froid des précautions, dont aucun autre que lui ne s'avise. Cela montre qu'il ne faut pas juger sur les apparences : chacun sent ses besoins.

*Maniere, dont se fait cette Chasse.*

Il n'est donc pas nécessaire de courir beaucoup pour attraper les Ours ; il n'est question que de reconnoître les endroits où il y en a un plus grand nombre de cachés. Dès que les Chasseurs croyent en avoir trouvé quelqu'un, ils forment un grand cercle d'un quart de lieuë de circonférence, plus ou moins, suivant le nombre des Chasseurs. On avance ensuite en se resserrant toujours, & chacun cherche devant soi s'il ne découvrira point la retraite de quelques Ours. De cette maniere, s'il y en a, il est difficile qu'il en échappe aucun ; car nos Sauvages sont d'excellens Furêts. Le lendemain la même manœuvre recommence à quelque distance de-là, & tout le tems de la Chasse s'employe de cette sorte[49].

*Cérémonie ridicule, qui se pratique quand on a tué un Ours.*

Dès qu'un Ours est tué, le Chasseur lui met entre les Dents le Tuyau de sa Pipe allumée, soufle dans le Fourneau, & remplissant ainsi de Fumée la Gueule & le Gosier de sa Bête, il conjure son Esprit de n'avoir aucun ressentiment de ce qu'il [118] vient de faire à son Corps, & de ne point lui être contraire dans toutes les Chasses, qu'il fera dans la suite. Mais comme l'Esprit

49. Nicolas Perrot : « le chef du parti commence d'abord à aranger ses gens, pour faire un circuit environ d'un quart ou demie lieüe, et finir l'enceinte qu'il s'est proposée dans l'endroit mesme d'où il est parti. Ils battent et parcourent ensuitte le terrain qui est investy. Ils visittent soigneusement tous les arbres, racines et rochers qui y sont renfermez, et détruisent les ours qui peuvent y estre » (*Mémoire*, p. 66) ; voir aussi Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. II, p. 34. Le rabattage des ours consistait essentiellement à ratisser le terrain afin de découvrir leurs tanières (voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 65-66). En plus de l'arc et de la flèche, qui constituaient leurs principales armes de chasse, les Amérindiens se servaient du javelot (extrême nord du continent), de la fronde, utilisée par une bonne moitié des tribus de l'Amérique du Nord contre le petit gibier, parfois de la massue (voir H. E. Driver, *Indians of North America*, p. 85).

ne répond point, le Chasseur, pour sçavoir si sa priere a été exaucée, coupe le Filet, qui est sous la Langue de l'Ours, & le garde jusqu'à ce qu'il soit de retour au Village. Alors tous jettent en grande cérémonie, & après bien des invocations, ces Filets dans le Feu. S'ils y pétillent, & se retirent, comme il ne peut guéres manquer d'arriver, cela est pris pour une marque certaine que les Esprits des Ours sont appaisés : sinon, on se persuade qu'ils sont irrités, & que la Chasse de l'année suivante ne sera pas heureuse, à moins qu'on ne trouve le secret de se les réconcilier : car enfin il y a remede à tout[50].

*Réception, que l'on fait aux Chasseurs à leur retour.*

Les Chasseurs font bonne chere, tant que dure la Chasse, & pour peu qu'elle ait réussi, ils emportent encore avec eux de quoi régaler leurs Amis, & nourrir lontems leurs Familles. Ce n'est pas à la vérité un grand ragoût que cette Viande boucanée, mais tout est bon pour des Sauvages. A voir la réception, qu'on leur fait ; les louanges, qu'on leur donne ; l'air content & suffisant, qu'ils prennent, vous diriez qu'ils reviennent de quelque grande Expédition, chargés des dépouilles de toute une Nation détruite. Il faut être Homme, leur dit-on, & disent-ils sans façon eux-mêmes, pour combattre & pour vaincre ainsi les Ours. Une autre chose, qui ne leur attire pas de moindres éloges, & dont ils ne tirent pas moins de vanité, c'est de ne rien laisser du grand Repas, que leur donne encore au retour de la Chasse celui, qui y a commandé. On y présente, pour premier Service, le plus grand Ours, qui ait été pris, & on le sert tout entier avec ses Entrailles : il n'est pas même écorché ; on s'est contenté de lui griller la Peau, comme on fait aux Porcs. Ce Festin est voué à je ne sçai quel Génie, dont on croiroit s'attirer l'indignation, si on ne mangeoit pas tout. Il ne faut même rien laisser du Bouillon, où les Viandes ont été cuites, & qui n'est

50. Bacqueville de La Potherie : « Lors qu'ils ont tué des Ours ils les apportent dans la cabane, ils allument des pipes & en chantant ils leur coulent par maniere de Sacrifice la fumée dans la gueule & dans les narines, pour fléchir leur fureur, & ils les prient de n'avoir point de ressentiment contr'eux ny de ce qu'ils ont envie d'en tuër encor d'autres. Ils leur coupent la langue, & arrachant le filet qu'ils brûlent avec circonspection, car si le feu le fait tortiller c'est un présage qu'ils en tuëront, s'il est consommé sans aucun mouvement c'est, disent-ils, un mauvais augure » (*op. cit.*, t. II, p. 34-35). L'observation se trouve aussi dans le *Mémoire* de Nicolas Perrot (p. 66).

guéres qu'une Graisse fonduë, & réduite en Huile. Rien n'est plus mauvais : aussi y a-t'il toujours quelqu'un, qui en créve, & plusieurs en sont fort incommodés[51].

*Quelques particularités sur les Ours*[52].

Les Ours ne sont méchants, en ce Pays, que quand ils ont faim, ou quand ils ont été blessés. On prend néanmoins toujours ses précautions, quand on les approche. Rarement ils [119] attaquent ; ils fuyent même, dès qu'ils voyent quelqu'un ; & il ne faut qu'un Chien pour les faire courir bien loin. S'ils sont donc partout comme en Canada, on auroit pû répondre à la demande de M. Despreaux, que c'est l'Ours, qui a peur du Passant, & non le Passant de l'Ours[53]. Au mois de Juillet, l'Ours est en rut. Il devient alors si maigre, sa chair est si fade, & d'un si mauvais goût, que les Sauvages mêmes, eux qui mangent

51. Charlevoix reprend à son compte des observations de Perrot (*Mémoire*, p. 67-69). En plus d'être un « festin à manger tout », la fête, qui suit la capture d'un ours, signale Paul Lejeune, est interdite à « toutes les filles nubiles, & [aux] jeunes femmes mariées qui n'ont point encore eu d'enfans ». Les Amérindiens s'assurent aussi de « bien éloigner les chiens, de peur qu'ils ne lechent le sang, ou ne mangent les os, voire les excremens de cette beste, tant elle est cherie » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 216-218). Il existait vraisemblablement un lien entre les « festins à tout manger » et les moyens magiques utilisés pour s'assurer de bons résultats à la chasse, ce qui explique l'importance de ces rites à une époque où la chasse est essentielle à la survie du groupe (voir Annemarie Anrod Shimony, « Conservatism Among the Iroquois at the Six Nations Reserve », *Yale University Publications in Anthropology*, n° 65, 1961, p. 285-288 ; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 167, n. 126).

52. Pas plus que Perrot (*Mémoire*, p. 65), dont il s'inspire, Charlevoix ne précise l'espèce d'ours à laquelle il fait allusion. Il s'agit vraisemblablement de l'ours noir (*Ursus americanus*) dont l'aire de répartition comprend tout le Canada et une très grande partie des États-Unis (voir A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 283-286). En 1672, Nicolas Denys note que l'ours « ne court point sur l'homme, à moins que d'estre blessé » et que sa chair « est bonne à manger » (*Histoire naturelle*, p. 322). Selon Lahontan, « les Ours de *Canada* sont extrêmement noirs & peu dangereux, ils n'attaquent jamais, à moins qu'on ne tire dessus & qu'on ne les blesse. Ils sont si gras, particulierement dans l'Automne, qu'à peine ont-ils la force de marcher [...] mais cette graisse n'est bonne qu'à brûler, au lieu que la viande, & sur tout les pieds, sont d'un goût exquis » (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 338). Autre source possible du texte de Charlevoix : le mémoire anonyme sur la pêche, conservé aux Archives nationales (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 239).

53. Allusion à la *Satire* VIII de Boileau, adressée « A Monsieur $M^{***}$, Docteur de Sorbonne » : « Mais sans examiner si, vers les antres sourds, / L'Ours a peur du Passant, ou le Passant de l'Ours » (*Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1966, p. 42).

souvent des choses, qui nous feroient bondir le cœur, ont de la peine à y toucher[54]. Qui le croiroit, que cette passion maigrit plus en un mois un Animal de cette espece & de cette figure, que ne fait une abstinence totale de six mois ! Il est moins surprenant qu'il soit alors si farouche & de si mauvaise humeur, qu'il ne fait pas bon de se rencontrer sur son chemin. C'est un effet de sa jalousie.

Ce tems-là passé, il reprend son embonpoint, & rien n'y contribuë davantage, que les fruits, qu'il trouve partout dans les Bois, & dont il est extrêmement friand. Il aime surtout le Raisin ; & comme toutes les Forêts sont remplies de Vignes[55], qui s'élèvent jusqu'à la cime des plus hauts Arbres, il ne fait aucune difficulté d'y grimper[56]. Mais si un Chasseur l'y apperçoit, sa friandise lui coûte la vie. Quand il a ainsi bien mangé des fruits, sa chair a un très-bon goût, & elle le conserve jusqu'au Printems. Elle a néanmoins toujours un grand défaut ; elle est trop huileuse, & si on n'en use pas modérément, elle donne la dysenterie. À cela près, elle est nourrissante ; & un petit Ourson vaut bien un Agneau.

*Des Chiens de Chasse des Sauvages.*

J'oubliois, Madame, de vous dire que les Sauvages menent toujours à leurs Chasses un grand nombre de Chiens ; ce sont les seuls Animaux domestiques, qu'ils élevent ; & ils ne les élevent, que pour la Chasse. Tous paroissent de la même espece : ils ont les oreilles droites, & le museau allongé à peu près comme les Loups[57] : mais ils sont fort fidéles, & fort attachés à

445 B davantage, *que* que les fruits 454 B dysenterie. *D'ailleurs*, elle

54. « Cet animal », écrit Nicolas Perrot, « est en rut au mois de juillet ; il devient alors si maigre et d'un goust si fade et si mauvais, qu'il n'est pas possible d'en manger » (*Mémoire*, p. 65).

55. Voir *infra*, p. 460, n. 4.

56. Nicolas Perrot fournit un éventail plus précis des fruits que consomme l'ours : « Mais quand ce temps est passé [celui du rut], il a l'instinct de connoitre les fruits capables de le restablir, comme les framboises, noisettes, noix, pommes sauvages, prunes, glands, feines, alyses et autres fruits, chacun suivant leur saison » (*Mémoire*, p. 65).

57. Source de Charlevoix : le texte intitulé « 34. / 28. A », des « papiers Raudot », où on lit que les Amérindiens « ont une quantité de chiens avec eux Ces chiens sont assés grands ayant la teste et les oreilles faittes comme celles du Renard » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 226).

leurs Maîtres, qui les nourrissent pourtant assez mal, & ne les caressent jamais. On les dresse de très-bonne-heure à l'espece de Chasse, à laquelle on les destine, & ils sont excellents Chasseurs. Je n'ai pas le tems de vous en dire davantage, parce qu'on m'appelle pour m'embarquer.

Je suis, &c.

*Page laissée blanche*

Mars 1721.

## [120] SEPTIÉME LETTRE.

*Description du Pays & des Isles de Richelieu & de Saint François. Du Village Abénaqui. De l'Ancien Fort de Richelieu, & de ceux, qu'on avoit construits dans chaque Paroisse. Belles Actions de deux Dames Canadiennes. Des autres Chasses des Sauvages.*

A Saint François, l'onziéme de Mars, 1721.

MADAME,

Je partis le neuf des Trois Rivieres. Je ne fis que traverser le Lac de *Saint* Pierre, en tirant au Sud ; je fis ce Voyage en Carriole, parce que la Glace étoit encore assez forte pour toutes sortes de Voitures ; & j'arrivai vers le midi à *Saint* François[1]. J'employai l'après-dîné & toute la journée d'hier à visiter ce Canton, & je vais vous rendre compte de ce que j'y ai observé.

*Des Isles de Richelieu & de Saint François.*

A l'extrêmité Occidentale du Lac de *Saint* Pierre, il y a un nombre prodigieux d'Isles de toutes grandeurs, qu'on appelle *les Isles de Richelieu*[2] ; & en tournant sur la gauche, quand on

1. Aujourd'hui Saint-François-du-Lac, dans le comté de Yamaska. Pour expliquer le patronyme, on avance plusieurs hypothèses, dont les deux plus vraisemblables sont les suivantes : le toponyme proviendrait du nom de Saint-François-de-Xavier, originellement donné au site par les jésuites pour honorer l'apôtre des Indes, ou du nom de François de Lauzon, dont la seigneurie de la Citière était située tout près (H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, p. 382-383 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 377-379). À l'origine, le village, fondé en 1700, a servi de mission aux Abénaquis (voir *infra*, note 17).

2. Selon la carte de 1709, de Gédéon de Catalogne, dont une section représente la région du lac Saint-Pierre, les « isles de Richelieu » se limitent peut-être au chapelet d'îles situées immédiatement en face de l'île Dupas, soit les îles Saint-Ignace, aux Ours, à la Cavale, de la Girodeau, pour ne citer que les plus connues. G. de Catalogne identifie nommément les îles « Dupa » et « S. Paul », aujourd'hui îles Dupas et de Grâce (voir M. Trudel, *Atlas historique du Canada français*, p. 71). Cependant, de toute évidence, Charlevoix pense à l'ensemble des îles, connues aujourd'hui sous le nom d'îles de Sorel.

vient de Quebec, on en trouve six autres, qui bordent une Ance assez profonde, dans laquelle se décharge une jolie Riviere, dont la Source est au voisinage de la Nouvelle York[3]. Les Isles, la Riviere, & tout le Pays, qu'elle arrose, portent le nom de *Saint François*. Chacune des Isles a plus d'un grand quart de lieuë de long ; leur largeur est inégale : la plûpart de celles de Richelieu sont plus petites. Toutes étoient autrefois remplies de Cerfs[4], de Daims[5], de Chevreuils[6] & d'Orignaux[7] ; le Gibier y foisonnoit d'une maniere étonnante, & n'y est pas encore trop rare ; mais les grandes Bêtes ont disparu.

On pêche aussi d'excellents Poissons dans la Riviere de *Saint* François & à son Embouchure. L'Hyver on fait des trous dans la Glace, on y passe des Filets de cinq ou six brasses de long, & on ne les retire guéres à vuide. Les Poissons, qu'on [121] y prend plus communément, sont les Bars,[8] les Poissons do-

3. « Dont la Source est au voisinage de La nouvelle york. note. La Riviere de S^t. françois vient de L'est. Elle tire sa Source d'un lac qui est a la Hauteur des terres ; & Certainement il y a beaucoup plus Loin De la a la nouvelle york qu'il n'y a a L'embouchure de cette Riviere qui se Decharge Dans Le Lac S^t pierre » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 65-66). La source de la rivière est le lac Saint-François, au sud-est de Thetford-les-Mines. Les six îles, qui « bordent » la baie Saint-François, l'« Ance assez profonde » du lac à l'embouchure de la rivière Saint-François, sont sans doute la Pointe des Ilets, les îlets Percés et des Joncs, l'île aux Raisins, l'île du Moine et l'île des Barques. Trois autres petites îles (îles La Croix, d'Embarras et Bibeau) complètent la topographie du chenal du Moine.

4. Voir *infra*, p. 319, n. 57.

5. Le daim n'est pas indigène au Canada. Selon W. F. Ganong, le terme renvoie au cerf de Virginie : voir « The Identity of the Animals and Plants [...] », dans *MSRC*, 3^e série, vol. 3, section II, 1909, p. 214.

6. Voir *infra*, p. 324, n. 71.

7. Voir *infra*, p. 313, n. 32.

8. Les quatre espèces de poissons signalées par Charlevoix sont attestées dans l'« Abrege de la vie Et Coutumes des Sauvages de Canada » (AN, Colonies C^11A 45, f. 173), dans le mémoire de Gédéon de Catalogne « Sur les plans des habitations et Seigneuries des Gouvernemens de Quebec, les 3 Rivieres, et Montréal », datée du 7 novembre 1712 (AN, Colonies C^11A 33, f. 214), et dans les différentes *Relations* du XVII^e siècle. Selon W. F. Ganong, il s'agit du bar rayé (voir *loc. cit.*, p. 204), *Morone saxatilis*, un poisson de la famille des Percichthydés. Autrefois abondant, il est aujourd'hui disparu du fleuve (voir C. Mélançon, *les Poissons de nos eaux*, p. 307-310). On trouvait aussi un plus petit bar (*Morone americana*), appelé vulgairement perche blanche (voir *ibid.*, p. 310-311).

rés[9], les Achigans[10], & sur-tout les Masquinongez ; espece de Brochets, qui ont la Tête plus grosse, que les nôtres, & la Bouche sous un Museau recourbé, ce qui leur donne une figure assez singuliere[11]. Les Terres de *Saint* François, à en juger par les Arbres, qu'elles portent, & par le peu, qu'on en a déja cultivé, sont fort bonnes. Les Habitans y sont néanmoins assez pauvres, & plusieurs seroient réduits à la derniere indigence, si le Commerce avec les Sauvages, leurs Voisins, ne les soûtenoit un peu. Mais ne seroit-ce pas ce Commerce-là même, qui les empêcheroit d'être plus à leur aise, en les rendant fainéans ?

*Du Village des Abénaquis.*

Les Sauvages, dont je parle, sont des Abénaquis, parmi lesquels il y a quelques Algonquins[12], des Sokokis[13], & des Mahingans, plus connus sous le nom de *Loups*[14]. Cette Nation étoit autrefois établie sur la Riviere de Manhatte, dans la

9. Le doré jaune (*Stizostedion vitreum*) ou doré noir (*Stizostedion canadense*) : voir *infra*, p. 367, n. 45.

10. Voir *infra*, p. 367, n. 44.

11. Espèce de brochet (*Esox masquinongy*) abondant dans le fleuve : voir *infra*, p. 580, n. 33.

12. Voir *infra*, p. 425, n. 48, et p. 427, n. 61.

13. Le nom Socoquis est peut-être une contraction du mot abénaqui *Sôkukiak*. La tribu, liée aux Abénaquis, et sans doute membre de leur confédération, occupait les rives de la rivière Saco, près de son embouchure (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 613-614). Dans son *Histoire et description générale*, Charlevoix présente les Socoquis comme une « Nation voisine de la Nouvelle Angleterre, alors [1643] Alliée des Iroquois ». En 1646, ils massacrent des Amérindiens domiciliés à Sillery afin de rompre la paix, qui vient à peine d'être faite entre les Iroquois et les Français, mais en 1690, une vingtaine de Sokokis, installés à Trois-Rivières (Charlevoix ne précise pas depuis quand) accompagnent Hertel dans une expédition contre les Anglais (t. I, p. 246, 268, et t. II, p. 50).

14. Les Loups, ou Mahingans, occupaient un territoire dans l'axe de la rivière Hudson, ou Manhatte chez Charlevoix, qui pouvait s'étendre des lacs Champlain et George à New York. Tout en ménageant les Iroquois, qui contrôlaient les accès au fort Orange, les Loups complotèrent contre eux. En 1661, la guerre éclata et elle dura, malgré des accalmies, jusqu'en 1675. Quoique redoutables encore, les Loups ne représentèrent plus ensuite une puissance vraiment importante. En 1730, une partie importante de la tribu alla s'établir le long de la rivière Susquehanna, en Pennsylvanie, puis dans l'Ohio (voir J. T. Brasser, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 198-212 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 786-789 ; J. L. Stoutenburg, *Dictionary of the American Indian*, p. 226 ; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 12-13).

Nouvelle York, & il paroît qu'ils en sont originaires. Les Abénaquis sont venus à *Saint* François des Côtes Méridionnales de la Nouvelle France, les plus proches de la Nouvelle Angleterre. Leur premiere Station, en quittant leur Pays, pour venir demeurer parmi nous, fut une petite Riviere, qui se décharge dans le Fleuve Saint Laurent, presque vis-à-vis de Sylleri ; c'est-à-dire, environ une lieuë & demie au-dessus de Quebec, du côté du Midi. Ils y étoient placés aux environs d'une chute d'Eau, qu'on nomme *le Sault de la Chaudiere*[15]. Ils sont présentement sur le bord de la Riviere de Saint François, à deux lieuës de son Embouchure, dans le Lac de Saint Pierre. L'endroit est fort agréable, & c'est dommage : ces Peuples ne goûtent pas les agrémens d'une belle situation, & des Cabannes de Sauvages, sur-tout d'Abénaquis, n'embellissent pas un Pays. Le Village est nombreux, & n'est habité, que par des Chrétiens. Cette Nation est docile, & de tout tems affectionnée aux François : mais le Missionnaire[16] n'a pas de moindres inquiétudes à leur sujet, que son Confrere de Beckancourt. Les raisons en sont les mêmes[17].

---

15. Chute de la rivière Chaudière, qui se jette dans le Saint-Laurent à Charny, en face de Québec.

16. Note de l'auteur : *Le Pere Joseph Aubery.* Joseph Aubery, ou Auberi, ou Aubry, naît à Gisors le 10 mai 1673 ; il entre à dix-sept ans au collège Louis-le-Grand, à Paris, et passe en Nouvelle-France en 1694 ; il reçoit l'ordination le 21 septembre 1699 et fonde, en 1701, une mission destinée aux Malécites, sur la rivière Saint-Jean ; en 1709, il remplace le père Jean-Baptiste Lyotard à la mission abénaquise de Saint-François-de-Sales, sur les rives de la rivière Saint-François ; il meurt à Saint-François le 24 mai 1756. On a parfois cru que Joseph Aubery avait servi de modèle au père Aubry, un personnage d'*Atala* de Chateaubriand : selon Camille de Rochemonteix, « cette opinion ne résiste pas à une analyse des faits et des textes » (C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 395-408 ; voir aussi M. D. Johnson, *DBC*, t. III, p. 24-26).

17. En 1700, le père Jacques Bigot est chargé de négocier une donation de terres, sur la rivière Saint-François, avec la veuve de Jean Crevier et son fils, seigneur de Saint-François. Par un acte notarié à Montréal, daté du 23 août 1700, une partie de la terre seigneuriale est cédée aux jésuites. Il semble que Louis-Hector de Callière ait manifesté le désir de voir fonder une mission d'Abénaquis à Saint-François, ces Amérindiens pouvant servir de barrière contre les Iroquois, si ceux-ci devenaient à nouveau hostiles. Le site était d'ailleurs occupé depuis une quinzaine d'années par quelques familles abénaquises. La mission reçut surtout des Abénaquis de la mission de Saint-François-de- Sales, sur la rivière Chaudière, fondée en 1683 et complètement abandonnée en 1701. Les missionnaires de Saint-François rencontrèrent les mêmes difficultés que ceux de Bécancour, ce qui explique le pessimisme de Charlevoix (voir C. de Rochemonteix, *op. cit.*, t. III, p. 224-229, 377-378, 395-408).

*Du Suc d'Erable.*

On me régale ici d'Eau d'Erable : c'est la saison, où elle coule. Elle est délicieuse, d'une fraîcheur admirable, & fort saine. La maniere de la tirer est fort simple. Lorsque la Séve commence à monter aux Arbres, on fait une entaille dans le [122] Tronc de l'Erable, & par le moyen d'un morceau de bois, qu'on y insére, sur lequel l'Eau coule, comme sur une Gouttiere, cette Eau est reçûë dans un Vaisseau, qu'on met dessous. Pour qu'elle coule avec abondance, il faut qu'il y ait beaucoup de Néges sur la Terre, qu'il ait gelé pendant la nuit, que le Ciel soit serein, & que le Vent ne soit pas trop froid. Nos Erables auroient peut-être la même vertu, si nous avions en France autant de Néges qu'en Canada, & si elles y duroient aussi lontems. A mesure que la Séve s'épaissit, elle coule moins, & au bout de quelques tems, elle s'arrête tout-à-fait. Il est aisé du juger qu'après une telle Saignée, l'Arbre ne s'en porte pas mieux, on assûre cependant, qu'il la peut souffrir plusieurs années de suite. On feroit peut-être mieux de les faire reposer un ou deux ans, pour lui laisser le tems de reprendre ses forces. Mais enfin, quand il est épuisé, on en est quitte pour le couper, & son Bois, ses Racines, ses Nœuds sont propres à bien des choses. Il faut que cet Arbre soit ici bien commun, car on en brûle beaucoup[18].

L'Eau d'Erable est assez claire, quoiqu'un peu blanchâtre : elle est extrêmement rafraîchissante, & laisse dans la Bouche un petit goût de Sucre fort agréable. Elle est fort amie de la Poitrine ; & en quelque quantité, qu'on en boive, quelqu'échauffé que l'on soit, elle ne fait point de mal. C'est qu'elle n'a point cette crudité, qui cause la Pleurésie ; mais au contraire, une vertu balsamique[19], qui adoucit le Sang, & un certain Sel, qui en entretient la chaleur. On ajoûte, qu'elle ne se cristalise jamais ; mais que si on la garde un certain tems, elle devient un excellent Vinaigre. Je ne garantis point ce fait, & je sçai qu'un Voyageur ne doit point adopter indifféremment tout ce qu'on lui dit.

73 B est *bien* simple

18. Sur l'érable à sucre, voir *infra*, p. 382, n. 100.

19. « BALSAMIQUE, adj. Ce qui est doux, sain, rafraîchissant, d'une odeur agréable, & qui a les qualités de Baume dont ce mot est formé » (A. Prévost, *Manuel lexique*).

Il y a bien de l'apparence que les Sauvages, qui connoissent fort bien toutes les vertus de leurs Plantes, ont fait de tout tems de cette Eau l'usage, qu'ils en font encore aujourd'hui ; mais il est certain qu'ils ne sçavoient pas en former le Sucre, comme nous leur avons appris à le faire. Ils se contentoient de lui donner deux ou trois Bouillons, pour l'épaissir un peu, & en faire une espece de Sirop, qui est assez agréable. La façon, qu'on y ajoûte, pour en faire du Sucre, est de la laisser bouillir, jusqu'à ce qu'elle prenne une consistance suffisante, & elle se purifie d'elle-même, sans qu'on y mêle [123] rien d'étranger. Il faut seulement avoir soin de ne pas trop faire cuire le Sucre, & de le bien écumer. La plus grande faute, qu'on y fait, c'est de le laisser trop durcir dans son Sirop, c'est ce qui fait qu'il est trop gras, & qu'il conserve toujours un goût de Miel, qui le rend moins agréable au goût, à moins qu'il ne soit purifié.

Ce Sucre fait avec attention, & il en demande beaucoup moins que le nôtre, est naturel, pectoral[20], ne brûle point l'estomach. Outre que la façon en est d'une très-petite dépense, on pense assez communément qu'il est impossible de le rafiner, comme celui, qu'on tire des Cannes. Je n'en vois point la raison, & il est certain qu'au sortir des mains des Sauvages, il est plus pur, & beaucoup meilleur, que celui des Isles, qui n'a pas reçû plus de façons. Enfin, j'en ai donné à fondre à un Rafineur d'Orleans, qui n'y a trouvé d'autre défaut, que celui que j'ai déja remarqué, & qu'il attribuoit uniquement à ce qu'il n'avoit pas été suffisamment égouté. Il le croyoit même de meilleure qualité que l'autre, & il en fit des Tablettes que j'ai eu l'honneur de vous présenter, & que vous trouvâtes, Madame, si excellentes. On objectera que s'il étoit d'une bonne nature, on l'auroit fait entrer dans le Commerce : mais on n'en fait pas assez pour que cela devienne un objet, & peut-être a-t-on tort ; il y a bien d'autres choses, que l'on néglige dans ce Pays-ci[21].

20. « PECTORAL, ALE, adj. Qui a du rapport à la poitrine. [...] On appelle aussi un remede, un syrop *pectoral*, celuy qui fortifie l'estomach, qui le soulage, quand il est incommodé » (Furetière, 1690). Sur l'érable, voir *infra*, p. 382-383, n. 100 et 103.

21. Bien qu'il emprunte à Lafitau certaines vertus médicamenteuses du sucre d'érable, « très-pectoral, admirable pour les médicaments » (*Mœurs*, t. II, p. 154-155), Charlevoix paraît se fonder sur des observations personnelles pour décrire la fabrication du sucre. En 1749, Pehr Kalm, qui reconnaît au sucre d'érable les mêmes vertus que celles que lui attribue Charlevoix, observe

Le Plane, qu'on appelle ici *Plaine*, le Merisier, le Frêne, & les Noyers de différentes especes, donnent aussi de l'Eau, dont on fait du Sucre : mais elle rend moins, & le Sucre n'en est pas si bon[22]. Quelques-uns néanmoins donnent la préference à celui, qui se tire du Frêne ; mais on en fait fort peu. Auriez-vous cru, Madame, qu'on trouve en Canada ce que Virgile dit en prédisant le renouvellement du siécle d'Or, que le Miel couleroit des Arbres[23] ?

*Du Fort de Richelieu.*

Tout ce Pays a été lontems le Théatre de bien des Scenes sanglantes, parce que pendant la Guerre des Iroquois, il étoit le plus exposé aux incursions de ces Barbares. Ils descendoient dans la Colonie par une Riviere, qui se décharge dans le Fleuve de Saint Laurent, un peu au-dessus du Lac de Saint Pierre, du même côté que celle de Saint François, & à laquelle pour cette raison, on avoit d'abord donné leur nom : [124] elle a porté depuis quelque tems celui de Richelieu, & on la nomme présentement *la Riviere de Sorel*[24]. Les Isles de Richelieu, qu'ils rencontroient d'abord, leur servoient également, & pour les Embuscades, & pour la Retraite ; mais quand on leur eut fermé

qu'à la campagne « on ne présente pas d'autre sucre que celui d'érable, que chaque habitant [...] se procure lui-même au printemps » (*Voyage*, p. 470 ; voir aussi p. 129-131, 470-471, 612-613).

22. « Pour ce qui est des arbres que l'on nomme l'érable et la plaine, on les entaille au commencement de Mars, l'on met dans l'entaille un tuyau qui reçoit son eau, laquelle passe au travers du tuyau et tombe dans un vaisseau, qu'ils ont mis dessous pour la recevoir. Ces arbres coulent en abondance pendant trois mois, depuis le commencement de Mars jusqu'à la fin de May. L'eau que ces arbres distillent est fort douce ; on la fait bouillir pour la garder jusqu'à ce qu'elle soit en sirop, et si on la fait bouillir davantage, elle devient en cassonade » (Pénicaut, « Relation », p. 417-418). Voir *infra*, p. 382-384, n. 99, 100, 101 et 105.

23. Note de l'auteur : *Et dura Quercus sudabunt roscida Mella* ? Le point d'interrogation mis à part, la citation est exacte. Charlevoix reprend le trentième vers de la quatrième *Bucolique* de Virgile, tel qu'il pouvait le lire dans l'édition des *Œuvres* de Virgile (Vendôme, S. Hyp, 1706).

24. Aujourd'hui rivière Richelieu. Champlain, qui la remonte « quelques cinq ou six lieuës », le 30 juin 1603, lui donne le nom de rivière des « Irocois » (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 141), ou des « Yroquois », en juillet 1609, alors qu'il décrit plus en détail le cours d'eau (*Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 75-79). La rivière portera aussi le nom de Sorel, du nom de Pierre Sorel, qui obtint une seigneurie le long de la rivière.

ce Passage par un Fort, qu'on bâtit à l'entrée de la Riviere[25], ils prirent leur chemin par les Terres au-dessus & au-dessous, & se jetterent sur-tout du côté de Saint François, où ils trouvoient les mêmes commodités pour exercer leurs brigandages, & ils y ont commis des cruautés, dont le récit feroit horreur.

*Autres Forts dans toutes ces Paroisses.*

Ils se répandoient de-là dans toute la Colonie, & il fallut, pour se garantir de leur fureur, construire sur chaque Paroisse des especes de Forts, où les Habitans pussent se réfugier à la premiere allarme. On y entretenoit nuit & jour un ou deux Factionnaires, & tous avoient quelques Pieces de Campagne[26], ou tout au moins quelques Pierriers[27], tant pour écarter l'Ennemi, que pour avertir les Habitans d'être sur leurs gardes, ou pour demander du secours. Ces Forts n'étoient que de grands Enclos fermés de Palissades, avec quelques Redoutes : l'Eglise & la Maison du Seigneur y étoient renfermées, & il y avoit encore assez d'espace, pour y retirer, en cas de besoin, les Femmes, les Enfans, & les Bestiaux. C'en étoit assez pour se mettre hors

162 B toutes *les* Paroisses

25. Pour attaquer la colonie, les Iroquois descendaient la rivière à partir du lac Champlain, originellement nommé lac des Iroquois, en 1603 (Champlain, *Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 170), puis baptisé du nom de l'explorateur saintongeois, après la victoire remportée sur les Iroquois, le 30 juillet 1609 (voir *Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 101). En 1665, alors qu'arrive au Canada le régiment de Carignan, sous les ordres du marquis de Salières, Prouville de Tracy entend couper la route aux ennemis en contrôlant leur voie d'accès à la colonie. Dès le 23 juillet, il fait commencer les travaux de construction de fortins le long du Richelieu. Le premier, élevé à l'embouchure de la rivière, sur l'emplacement de l'ancien fort Richelieu construit sous Montmagny, prend le nom de Sorel, du nom de Pierre Sorel, son commandant ; le second, érigé au rapide de Chambly, celui de Saint-Louis ; enfin, trois lieues en amont, « le poste le plus avancé vers les ennemis, & le plus dangereux » (F. Le Mercier, *Relation* de 1664-1665, *JR*, vol. 49, p. 254), celui de fort Sainte-Thérèse, car « achevé le jour de la Fête de cette Sainte » (15 octobre) (Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 381-382). L'année suivante, deux autres fortins sont bâtis pour compléter le système de défense : les forts Sainte-Anne, sur une île à l'entrée du lac Champlain, et Saint-Jean, un peu plus bas sur le Richelieu. En réalité, tous ces forts se réduisaient à des enceintes de pieux flanquées de bastions. Voir aussi *infra*, p. 357, n. 2, p. 358, n. 4, p. 359, n. 7.

26. « On dit aussi, des *pieces* d'artillerie, *pieces* de campagne, de batterie de 24. livres, de 8. ou de 10. livres de boulet » (Furetière, 1690).

27. « PIERRIER. S. m. est un canon qui sert particulierement dans les vaisseaux pour tirer à l'abordage des pierres, cailloux, balles, & ferremens empaquetez & bien serrez dans des sacquets ou cartouches » (Furetière, 1690).

d'insulte, & je ne sçache pas que les Iroquois ayent jamais pris aucun de ces Forts.

Ils se sont même rarement arrêtés à les tenir bloqués, plus rarement encore les ont-ils attaqués à force ouverte. L'un est trop périlleux pour des Sauvages, qui n'ont aucune arme défensive, & n'aiment point une Victoire teinte de leur Sang. L'autre ne convient pas à leur maniere de faire la Guerre. Deux attaques du Fort de Vercheres sont néanmoins fameuses dans les fastes Canadiens, & il semble que les Iroquois ne s'y soient attachés par deux fois, contre leur coûtume, que pour faire éclater la valeur & l'intrépidité de deux Amazones.

*Belles Actions d'une Dame & d'une Demoiselle Canadiennes.*

En 1690. ces Barbares ayant sçu que Madame de Vercheres étoit presque seule dans son Fort, s'en approcherent, sans être apperçus, & se mirent en devoir d'escalader la Palissade. Quelques coups de Fusil, qu'on tira fort à propos au premier bruit, qu'ils firent, les écarterent ; mais ils revinrent bientôt : ils furent encore repoussés, & ce qui leur causoit plus d'étonnement, c'est qu'ils ne voyoient qu'une Femme, & qu'ils la [125] voyoient par-tout. C'étoit Madame de Vercheres, qui faisoit paroître une contenance aussi assûrée, que si elle avoit eu une nombreuse Garnison. L'esperance, que les Assiegeans avoient conçuë d'abord, d'avoir bon marché d'une Place, qu'ils sçavoient être dégarnie d'Hommes, les fit retourner plusieurs fois à la charge ; mais la Dame les écarta toujours. Elle se battit de la sorte pendant deux jours, avec une bravoure & une présence d'Esprit, qui auroient fait honneur à un vieux Guerrier ; & elle contraignit enfin l'Ennemi de se retirer, de peur d'être coupé, bien honteux d'être obligé de fuir devant une Femme[28].

28. Pour éviter le fort de Sorel, les Iroquois passaient à travers les terres de Verchères, de Contrecœur et de Saint-Ours. Aussi, à l'exemple d'autres seigneurs, François Jarret de Verchères, enseigne dans la compagnie de Contrecœur du régiment de Carignan, fit élever un fortin pour assurer la protection de sa famille. En 1690, madame de Verchères, née Marie Perrot, âgée alors de trente-quatre ans, prit la tête de trois ou quatre hommes demeurés au fort pour le défendre contre des Iroquois qui tentaient d'escalader la palissade haute de trois mètres et demi à quatre mètre et demi. Le siège dura deux jours avant que les Iroquois battent en retraite. Selon Bacqueville de La Potherie, c'est dans une redoute, située à plus de cinquante pas de la palissade, que madame de Verchères s'était réfugiée (voir *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 313, 324-328, et t. III, p. 152-155).

Deux ans après, un autre Parti de la même Nation, beaucoup plus nombreux, que le premier, parut à la vûë du même Fort, tandis que tous les Habitans étoient dehors, & la plûpart occupés dans la Campagne. Les Iroquois les trouvant ainsi dispersés & sans défiance, les saisirent tous les uns après les autres, & marcherent ensuite vers le Fort. La Fille du Seigneur, âgée de quatorze ans au plus, en étoit à deux cens pas. Au premier cri, qu'elle entendit, elle courut pour y rentrer : les Sauvages la poursuivirent, & l'un d'eux la joignit, dans le tems, qu'elle mettoit le pied sur la Porte ; mais l'ayant saisie par un Mouchoir, qu'elle avoit au Col, elle le détacha, & ferma la Porte sur elle.

Il ne se trouva dans le Fort, qu'un jeune Soldat, & une Troupe de Femmes, qui, à la vûë de leurs Maris, qu'on garrotoit, & qu'on emmenoit Prisonniers, jettoient des cris lamentables : la jeune Demoiselle ne perdit ni le jugement, ni le cœur. Elle commença par ôter sa Coëffure, elle noua ses Cheveux, prit un Chapeau, & un Juste-au-Corps[29], enferma sous clef toutes ces Femmes, dont les gémissemens & les pleurs ne pouvoient qu'inspirer du courage à l'Ennemi ; puis elle tira un coup de Canon, & quelques coups de Fusil, & se montrant avec son Soldat, tantôt dans une Redoute, & tantôt dans une autre, changeant de tems en tems d'Habit, & tirant toujours fort à propos, dès qu'elle voyoit les Iroquois s'approcher de la Palissade, ces Sauvages se persuaderent qu'il y avoit beaucoup de Monde dans le Fort ; & lorsque le Chevalier de Crisasy[30],

29. « JUSTE-AU-CORPS. s. m. Espece de veste qui va jusqu'aux genoux, qui serre le corps, & monstre la taille » (Furetière, 1690).

30. Thomas Crisafy (ou Crisasy, Crisaci, Crisacy) est né à Messine, en Sicile (date inconnue) ; il est chevalier de Malte et il participe au soulèvement de la Sicile contre le prince qui la gouvernait au nom de l'Espagne ; il passe en France après que la paix a été rétablie sur l'île ; nommé commandant d'une compagnie de la Marine vers 1684, il part pour le Canada ; en 1695, il est chargé par Frontenac d'aller relever le fort Frontenac ; il décède à Montréal le 29 février 1696 (voir L. Lamontagne, *DBC*, t. I, p. 245-246). En 1692, l'officier chargé par Louis-Hector de Callière de porter secours au fortin de Verchères est M. de La Monnerie, et non Thomas Crisafy, qui était toutefois intervenu en 1690, lors de la première attaque des Iroquois. À l'instar de Bacqueville de La Potherie, dont il s'inspire sans doute, Charlevoix confond les noms des officiers (voir *op. cit.*, t. III, p. 154).

averti par le coup de Canon, parut pour secourir la Place, l'Ennemi avoit déja levé le Camp[31].

*De l'Elan ou Orignal*[32].

[126] Revenons à la Chasse. Celle de l'Orignal ne seroit guéres moins avantageuse aujourd'hui pour nous, que celle du Castor, si ceux, qui nous ont précédés en ce Pays, avoient fait plus d'attention aux profits, qu'on en pouvoit tirer, & n'en avoient pas presqu'entierement détruit l'Espece, au moins dans les endroits, qui sont à portée de nous.

*Description de l'Orignal.*

Ce qu'on appelle ici *Orignal*, c'est ce qu'en Allemagne, en Pologne & en Moscovie on nomme *Elan*, ou *la Grand'Bête*. Cet Animal est ici de la grosseur d'un Cheval, ou d'un Mulet d'Auvergne[33]. Il a la Crouppe large, une Queuë de la longueur d'un Doit seulement, le Jarret fort haut, des Jambes & des Pieds de Cerf ; un long Poil lui couvre le Garrot, le Col, & le haut du Jarret. Sa Tête a plus de deux pieds de long, & il la porte de longueur, ce qui lui donne un mauvais air. Son Mufle est gros & rabbatu par-dessus à peu près comme celui du Chameau ; & ses Naseaux sont si grands, qu'on y peut aisément fourrer la moitié du Bras. Enfin son Bois n'est guéres moins long, que celui du Cerf, & il est beaucoup plus large ; il est plat

31. Deux ans après l'exploit de madame de Verchères (voir n. 28), c'est au tour de Marie-Madeleine Jarret de Verchères, *née* le 3 mars 1678, de défendre le fort contre des Iroquois. Il existe cinq récits de l'événement : deux de Marie-Madeleine, deux de La Potherie, le second corrigeant le premier, et un de Charlevoix. En septembre 1706, Marie-Madeleine Jarret de Verchères épouse Pierre-Thomas Tarieu de La Pérade, à qui elle sauvera la vie, en 1722, alors qu'il est attaqué par deux Amérindiens. Sa mort et son inhumation ont lieu à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 8 août 1747 (voir A. Vachon, *DBC*, t. II, p. 331-337).

32. Mammifère (*Alces alces americana*) de la famille des Cervidés, aussi appelé *orignac*, proche de l'élan d'Eurasie (voir A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 368-371). En 1634, Paul Lejeune espérait pouvoir « avec le temps domestiquer ces animaux » afin de s'en « servir pour le labourage, & pour tirer des tranées sur la neige » (*JR*, vol. 6, p. 296).

33. La comparaison se trouve aussi chez Lahontan : voir *Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 326. Le nom de « Grand'Bête » est confirmé, il est vrai dans sa traduction latine, par Joseph Jouvency (*De Regione et Moribus Canadensium seu Barbarorum Novae Franciae*, *JR*, vol. 1, p. 246).

& fourchu, comme celui du Daim, & il se renouvelle tous les ans ; mais je ne sçai, si en se renouvellant, il prend un accroissement, qui marque les années de l'Animal[34].

On prétend que l'Orignal est sujet à l'Epilepsie, & que quand ses accés le prennent, il les fait passer en se grattant l'Oreille de son Pied gauche de derriere, jusqu'à en tirer du Sang ; ce qui a fait regarder la corne de ce Pied, comme un Spécifique contre le Haut-Mal[35]. On l'applique sur le Cœur du Malade, & on fait la même chose pour la Palpitation : on la lui met dans la Main gauche, & on lui en frotte l'Oreille. Mais pourquoi ne lui en pas tirer du Sang, comme fait l'Orignal ? On juge aussi cette Corne très-bonne contre la Pleurésie, les Douleurs de Colique, le Cours de Ventre, les Vertiges & le Pourpre[36], en la pulvérisant, & la faisant boire dans de l'Eau. J'ai oui dire que les Algonquins, qui faisoient autrefois leur nourriture ordinaire de la Chair de cet Animal, étoient fort sujets à l'Epilepsie, & n'usoient point de ce reméde. Ils en avoient, peut-être, de meilleurs[37].

Le Poil de l'Orignal est mêlé de gris-blanc, & de rouge-noir. Il devient creux, quand la Bête vieillit, ne se foule pas, & ne perd jamais sa Vertu élastique : ainsi on a beau le [127] battre, il se redresse toujours. On en fait des Matelats & des Selles de Chevaux. Sa Chair est d'un très-bon goût, legere, & nourissante ; ce seroit dommage qu'elle donnât le Haut-mal ; mais nos Chasseurs, qui en ont vécu des Hyvers entiers, ne se sont point apperçus qu'elle eût aucune mauvaise qualité. Sa Peau est forte, douce, moëleuse : elle se passe en Chamois, & fait d'excellens Bufles, qui pésent très-peu.

---

34. « *S'il prend.* Les experts prétendent que oui » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

35. L'épilepsie.

36. Nom donné autrefois à des maladies contagieuses, dont la petite vérole, caractérisées par des irruptions de taches sur la peau.

37. L'observation est commune à plusieurs auteurs : voir Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 271 ; N. Denys, *Histoire naturelle*, p. 320-321, à qui Charlevoix emprunte bon nombre de renseignements sur l'animal (*op. cit.*, p. 320-322) ; Diéreville, *Relation du Voyage du Port Royal de l'Acadie*, p. 125) ; J. Jouvency, *De Regione et Moribus Canadensium seu Barbarorum Novae Franciae, JR*, vol. 1, p. 246-248 ; C. Leclercq, *Nouvelle Relation de la Gaspesie*, p. 472. Thomas Corneille a produit lui aussi une description de l'orignal qui présente plusieurs traits communs avec celle de Charlevoix : voir *Dictionnaire universel, géographique et historique*, t. I, p. 494-495.

Les Sauvages regardent l'Orignal comme un Animal de bon augure, & se persuadent que ceux, qui y rêvent fréquemment, peuvent se flatter d'une longue vie : C'est tout le contraire pour les Ours, excepté le tems, où l'on se dispose à la Chasse de ces Animaux[38]. Il court aussi parmi ces Barbares une assez plaisante tradition d'un grand Orignal, auprès duquel les autres paroissent des Fourmis. Il a, disent-ils, les Jambes si hautes, que huit pieds de Nége ne l'embarrassent point : sa Peau est à l'épreuve de toutes sortes d'Armes, & il a une maniere de Bras, qui lui sort de l'Epaule, & dont il se sert, comme nous faisons des nôtres. Il ne manque jamais d'avoir à sa suite un grand nombre d'Orignaux, qui forment sa Cour, & qui lui rendent tous les services, qu'il exige d'eux[39]. C'est ainsi que les Anciens avoient leur Phénix[40] & leur Pégase[41] ; & que les Chinois & les Japonnois ont leur Kirin[42], leur Foë[43], leur

38. Renseignement tiré de la *Relation* de 1637 de Paul Lejeune (*JR*, vol. 12, p. 8)

39. Les remarques sur le « grand Orignal », ainsi que toutes ses caractéristiques, sont empruntées à la *Relation* de 1667-1668 de François Le Mercier (*JR*, vol. 51, p. 272).

40. Le Phoenix est un « Oiseau que les Modernes tiennent pour fabuleux, & dont les Anciens ont beaucoup parlé ; ils l'ont fait unique de son éspéce, & supposent qu'il vit cinq ou six siécles. Ils disent qu'il est de la grandeur d'un aigle, qu'il a la tête timbrée d'un pennage éxquis, qu'il a les plumes du cou dorées, les autres pourprées, la queuë blanche, mêlée de pennes incarnates, les yeux étincelants comme des étoiles ; qu'il vit dans les désèrts 500 ans ; qu'il se dresse à lui-même son bucher de bois, & de gommes aromatiques ; qu'il bat des aîles dessus pour l'allumer ; qu'il s'y consumme ; qu'il naît un vèr de sa cendre, d'où il se forme un autre *phoenix*. Les Chinois le décrivent & le representent comme un oiseau remarquable par la diversité de ses couleurs. Ils disent qu'il paroît toûjours seul, & rarement ; & que quand on le voit, c'est un heureux présage pour l'Empire » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732).

41. Pégase est le « cheval aîlé imaginé par les Poëtes. Ils ont feint qu'il fit sourdre la fontaine d'Hippocrême du mont Helicon en frapant du pied. C'est le cheval sur lequel étoit monté Bellerophon, quand il combattit la Chimère. On dit qu'il s'envola au ciel, & qu'il fut placé entre les astres » (*ibid.*).

42. Il s'agit d'un animal du bestiaire japonais « purement chimerique », qu'Engelbert Kaempfer décrit ainsi : c'est « un Animal à quatre pieds qui a des ailes ; il est d'une vitesse incroyable, & a deux cornes tendres devant la poitrine, recourbées en arriere, le corps d'un cheval, les pieds d'un Daim, & la tête faite à peu près comme celle d'un Dragon » (*Histoire naturelle, civile et ecclesiastique de l'Empire du Japon*, 1729, t. I, p. 196).

43. « *Fo* ou Foë », écrit Louis Le Comte, qui explique que cette « Idole » fut « transportée des Indes [en Chine] trente-deux années aprés la mort » du Christ (*Nouveaux Memoires sur l'Etat present de la Chine*, t. II, p. 152). Toujours selon le même, Fo avait figure d'homme et il serait né « plus de mille ans avant

Dragon d'Eau[44], & leur Oiseau de Paradis[45]. *Tutto' l Mondo e Paese*[46].

*En quel tems il faut chasser l'Orignal.*

L'Orignal aime les Pays froids : il broutte l'Herbe en Eté, & l'Hyver il ronge les Arbres. Quand les Néges sont hautes, ces Animaux s'assemblent en troupe dans quelque Piniere, pour se mettre sous la verdure à couvert du mauvais tems, & ils y demeurent tant qu'ils y trouvent à manger. C'est alors qu'il est aisé de leur donner la Chasse, mais plus encore, quand le Soleil commence d'avoir assez de force, pour fondre la Nége : car la Gelée de la nuit faisant comme une Croute sur la superficie de cette Nége fonduë pendant le jour, l'Orignal, qui est pesant, la casse avec son Pied fourchu, s'écorche la Jambe, & a de la peine à se tirer des trous, qu'il s'est creusés. Hors de-là, & surtout quand il y a peu de Néges, on ne l'approche pas de près sans peine, ni sans danger, parce que, quand il est blessé, il est furieux, retourne brusquement sur le Chasseur[47], & le foule aux pieds. Le moyen de l'éviter, est de lui jetter son Habit, sur lequel il décharge sa [128] colere, tandis que le Chasseur caché derriere un Arbre peut prendre toutes ses mesures pour l'achever. L'Orignal va toujours un grand trot, qui égale presque la

Jesus-Christ dans le Royaume des Indes » (*ibid.*, p. 153). Après sa mort, il fut adoré « sous la figure d'une infinité de bestes ; car on ne se borna pas à cette premiere Idole. Le singe, l'éléphant, le dragon furent adorez en differens endroits, sous prétexte peut-estre que le Dieu *Fo* avoit successivement passé en tous ces animaux » (*ibid.*, p. 156-157). Voir aussi *Dictionnaire de Trévoux*, 1732.

44. Après avoir décrit le « Kirin », Engelbert Kaempfer passe au dragon, qui, selon les Japonais, demeure « au fond de la mer », ce qui explique le nom que lui donne Charlevoix (*op. cit.*, t. I, p. 197).

45. Engelbert Kaempfer : « Le Foo est un Oiseau de Paradis chimerique, mais d'une beauté charmante, grand, & qui a beaucoup de rapport avec le Phoenix des Anciens » (*ibid.*, t. I, p. 198).

46. Le proverbe « *tutto il mondo è paese : per indicare la sostanziale uniformità di pregi, di defetti et di abitudini del genere umano, nonostante le diverse civiltà, o anche per affermare l'adattabilità a vivere in qualsiasi luogo* » (Salvatore Battaglia, *Grande Dizonario della lingua italiana*, Torino, Unione Tipografico, 1978), c'est-à-dire, pour souligner ce qui est commun à l'humanité malgré les différences de culture.

47. « *Retourne brusquem[ent]* non mais si on vient a sa portée il joue de la corne & du pied p[ou]r defendre sa vie. Le chevreuil en fait bien autant » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

course du Bœuf Sauvage, & il le soûtient très lontems : mais les Sauvages courent encore mieux que lui. On prétend qu'il se met à genoux pour boire, pour manger[48], & pour se coucher, & qu'il a dans le Cœur un petit Os, lequel, réduit en Poudre, & pris dans du Bouillon, facilite les Couches, & appaise les douleurs de l'Enfantement[49].

*Diverses manieres de le chasser.*

Les Nations les plus Septentrionnales du Canada ont une maniere de faire cette Chasse, qui est fort simple & sans aucun risque. Les Chasseurs se divisent en deux Bandes ; l'une s'embarque dans des Canots, & ces Canots se tenant à quelque distance les uns des autres, ils forment un demi cercle assez grand, dont les deux bouts touchent le Rivage. L'autre Bande, qui est restée à Terre, y fait à peu près la même manœuvre, & embrasse d'abord un grand Terrein ; alors ces Chasseurs lâchent leurs Chiens, & font lever tous les Orignaux, qui sont renfermés dans cet espace, les poussent toujours en avant, & les obligent de se jetter dans la Riviere, ou dans le Lac ; ils n'y sont pas plutôt entrés, qu'on tire dessus de tous les Canots : tous les coups portent, & il est rare qu'il en échape un seul[50].

Champlain parle d'une autre maniere de chasser, non-seulement les Orignaux, mais encore les Cerfs & les Caribous[51], laquelle a quelque rapport à celle-ci. On enferme, dit-il, un espace de Forêt avec des Pieux entrelassés de Branches d'Arbres, & on n'y laisse qu'une ouverture assez étroite, où l'on tend des Lassets de Peaux cruës. Cet espace est de forme triangulaire, & de l'angle, où est l'entrée, on tire un autre triangle beaucoup

48. « Pour manger, comm[en]t a genoux broutent ils a six & sept pied de haut » (*ibid.*, f. 68).

49. Chrestien Leclercq : « on trouve dans son cœur un petit os, que les Gaspesiens appellent *Oagando hi guidanne*, qui est un remede souverain pour faciliter les couches des femmes, & les délivrer des tranchées & des douleurs de l'enfantement, en le prenant dans du boüillon, aprés l'avoir réduit premierement en poudre » (*Nouvelle Relation de la Gaspesie*, p. 472-473).

50. Charlevoix s'inspire de la description que produit Nicolas Perrot de la méthode de chasse des « Kiristinons [ou Cris] qui hantent souvent le long des bords du lac Supérieur et des grandes rivieres » (*Mémoire*, p. 54-55).

51. Voir *infra*, p. 319-320, notes 57 et 58.

plus grand. Ainsi ces deux Enclos ont communication l'un dans l'autre par ces deux angles. Les deux côtés du second triangle sont aussi fermés de Pieux, & les Chasseurs rangés sur une ligne, en sont la base. Ils avancent ensuite, sans rompre la ligne, & en se rapprochant toujours les uns des autres, ils jettent de grands cris, & frappent sur je ne sçai quoi, qui raisonne beaucoup : les Bêtes chassées d'une part, & ne pouvant échaper, ni à droite, ni à gauche, étourdies d'ailleurs & épouvantées par le bruit, ne sçauroient fuir, que dans l'autre Enclos, & plusieurs, en y entrant, [129] se trouvent prises par le Col, ou par leurs Cornes. Elles font de grands efforts pour se débarrasser, & quelquefois elles emportent, ou brisent les Lacets ; quelquefois aussi elles s'étranglent, ou du moins donnent aux Chasseurs le tems de les tirer à leur aise. Celles mêmes, qui s'échappent, n'en sont guéres plus avancées, elles se trouvent renfermées dans un trop petit espace, pour éviter les Fleches, qu'on décoche de toutes parts contre elles[52].

*Comment le Carcajou leur donne la Chasse.*

L'Orignal a d'autres Ennemis, que les Sauvages, & qui ne lui font pas une moins rude guerre. Le plus terrible de tous est le *Carcajou*, ou *Quincajou*, espece de Chat, dont la Queuë est si longue, qu'il en fait plusieurs tours sur son Corps[53], & d'un Poil roux-brun. Dès que ce Chasseur peut joindre un Orignal, il saute dessus, & s'attache à son Col, qu'il entoure de sa longue Queuë, après quoi il lui coupe la Veine jugulaire. L'Orignal n'a qu'un moyen d'éviter ce malheur, c'est de se jetter à l'Eau, dès qu'il se voit saisi par cet Ennemi dangereux. Le Carcajou, qui ne peut souffrir l'Eau, lâche prise sur le champ. Mais si l'Eau est trop loin, il a le tems de faire perir l'Orignal, avant qu'il

52. Texte (avec planche) de Champlain dans ses *Voyages* de 1619 (*Voyages*, 1619, dans *Works*, t. III, p. 60-61 et 84-85).

53. « Elle peut avoir un pied & demi. Si elle fait un tour, c'est bien tout » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Le carcajou (*Gulo gulo luscus*), appelé vulgairement glouton, est un mammifère de la famille des Mustélidés (voir A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 309-312 ; W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3$^{e}$ série, vol. 3, section II, 1909, p. 235).

puisse y arriver. Ordinairement le Chasseur, qui n'a pas l'Odorat des plus fins, mene trois Renards à cette Chasse, & les envoye à la découverte[54]. Dès qu'ils ont éventé[55] un Orignal, deux vont se ranger à ses côtés, le troisiéme se place derriere lui, & tous trois manœuvrent si bien, en harcelant la Bête, qu'ils l'obligent d'aller, où ils ont laissé le Carcajou, avec lequel ils s'accommodent ensuite pour le partage du Gibier. Une autre ruse du Carcajou pour atraper sa Proye, est de grimper sur un Arbre : là, couché de son long sur une Branche avancée, il attend qu'il passe un Orignal, & saute dessus, dès qu'il le voit à sa portée[56]. Bien des Gens, Madame, se sont mis dans l'esprit que les Relations du Canada donnent aux Sauvages plus d'esprit, qu'ils n'en ont. Ce sont pourtant des Hommes : sous quel Climat trouvera-t'on des Brutes, qui ayent l'instinct plus industrieux, que le Castor, le Carcajou & le Renard ?

*Du Cerf & du Caribou.*

Le Cerf en Canada est absolument le même, qu'en France, peut-être communément un peu plus grand[57]. Il ne paroît pas que les Sauvages l'inquietent beaucoup. Je ne trouve pas du moins qu'ils lui fassent la guerre dans les formes, & avec appa-

54. « Fable. 36. Ils chassent au cerf co[mm]e aux autres bêtes » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

55. « Eventer la voie. Terme de Vénerie, se dit en parlant d'un chien qui rencontre une voie si fraîche qu'il la sent sans se mettre le nez à terre ; ou quand après un long défaut, les chiens ont le vent du cerf qui est sur le ventre dans une enceinte » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732).

56. Charlevoix s'inspire des remarques de Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 327-328) et reprises par Bacqueville de La Potherie (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 272). La « chasse que le Karkajou & les Renards font ensemble » suit immédiatement (N. Denys, *op. cit.*, p. 328-330 ; Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, t. I, p. 272-273).

57. Le wapiti (*Cervus elaphus*), de la famille des Cervidés, assez semblable à l'espèce eurasienne (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 371-374). Selon Lahontan, « les *grands Cerfs* ne sont pas plus grands ni plus gros que ceux que nous avons en *Europe*. On ne les appelle grands que parce qu'il y en a de deux autres especes differentes vers le Sud » (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 570). Voir aussi le mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 34) et Thomas Corneille (*Dictionnaire universel, geographique et historique*, t. I, p. 495).

reil. Il n'en est pas de même du *Caribou*[58]. C'est un Animal un [130] peu moins haut que l'Orignal, qui tient plus de l'Asne, que du Mulet pour la figure, & qui égale pour le moins le Cerf en agilité. Il y a quelques années, qu'il en parut un sur le Cap aux Diamans, au-dessus de Quebec ; il fuyoit apparemment des Chasseurs, mais il s'apperçut bientôt qu'il n'étoit pas en lieu sûr, & il ne fit presqu'un saut de-là dans le Fleuve. C'est tout ce qu'auroit pu faire un Chamois dans les Alpes[59]. Il passa ensuite le Fleuve à la nâge avec la même célérité, mais il n'y gagna rien. Des Canadiens, qui alloient en Guerre, & qui étoient campés vers la Pointe de Levi, l'ayant apperçu, l'attendirent à son débarquement, & le tuerent. On estime fort la Langue de cet Animal, dont le vrai Pays paroît être aux environs de la Baye d'Hudson. Le sieur Jéremie, qui a passé plusieurs années dans ces Quartiers Septentrionnaux, dit qu'entre la Riviere Danoise & le Port Nelson pendant tout l'Eté il en passe des quantités prodigieuses, qui, chassés des Bois par les *Maringoins*[60] & les *Tons*[61], viennent se rafraîchir au bord de la Mer, & que dans l'espace de quarante ou de cinquante lieuës on en rencontre continuellement des Troupeaux de dix mille au moins[62].

392 A Caribou. <La note n'apparaît que dans B>

58. Note de l'auteur : *Il ne differe de la Renne que par la couleur de son poil, qui est brun, ou un peu roux.* Le caribou (*Rangifer tarandus caribou*), de la famille des Cervidés, est aussi appelé renne du Canada (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 357-363 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 208). Lahontan : « On prend les Cerfs & les Caribous l'été & l'hiver de la même maniére que les Orignaux, à la reserve que le *Caribou* qui est une espéce d'Ane Sauvage, s'échape facilement par la largeur de ses pieds, lorsque la nége est un peu dure, au lieu que l'Orignal est alors presque aussi-tôt forcé que levé » (*Nouveaux Voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 329-330). Le texte de Lahontan est reproduit, presque mot à mot, dans le *Dictionnaire universel, geographique et historique* de Thomas Corneille (t. I, p. 495).

59. Le chamois (*Camox*) est un ruminant de la famille des Bovidés-Rupicoprinés, à cornes recourbées au sommet et vivant dans les hautes montagnes d'Europe.

60. Voir *infra*, p. 595, n. 11.

61. Insectes diptères de la famille des Tabanidés qui comprennent plusieurs espèces et qui ressemblent à de grosses mouches (voir G. Gauthier et P. Lagloire, *Guide de l'amateur d'insectes*, p. 35-36).

62. Nicolas Jérémie : « il n'y a rien de si remarquable dans tout cet espace [la baie d'Hudson], sinon que pendant l'Eté il y a des quantitez prodigieuses de *Cariboux*, qui étant chassez des bois par la grande multitude de ce que nous appellons *Maringouins* & *Tons*, viennent se rafraîchir au bord de la Mer. On en voit des troupeaux de plus de dix mille, & cela continuellement pendant l'es-

Il paroît que le Caribou n'a jamais beaucoup peuplé dans les lieux les plus fréquentés du Canada ; mais les Orignaux y étoient par-tout à foison, lorsque nous découvrimes ce Pays ; & ils pouvoient faire un objet pour le Commerce, & une douceur pour la Vie, si on les avoit mieux ménagés. C'est ce qu'on n'a point fait ; & soit qu'à force d'en tuër, on en ait apauvri l'espece ; soit qu'en les effarouchant, on les ait obligés de se retirer ailleurs, rien n'est plus rare aujourd'hui.

*De la Chasse du Bœuf.*

Dans les Quartiers Méridionnaux & Occidentaux de la Nouvelle France, en deça & au-delà du Micissipi, la Chasse la plus célébre est celle du Bœuf, & voici de quelle maniere elle se fait. Les Chasseurs se rangent sur quatre Lignes, qui forment un très-grand Quarré, & commencent par mettre le feu aux Herbes, qui sont séches alors, & fort hautes ; puis, à mesure que le feu gagne, ils avancent en se reserrant. Les Bœufs, qui craignent extrêmement le feu, fuyent toujours, & se trouvent à la fin si serrés les uns contre les autres, qu'on les tuë ordinairement jusqu'au dernier. On prétend qu'il ne revient jamais un Parti de Chasse, qui n'ait ainsi jetté par terre quinze cens ou deux mille Bœufs[63]. Mais de peur que les [131] différentes bandes de Chasseurs ne se nuisent les uns aux autres, tous conviennent auparavant de leur Marche, & du Lieu, où ils chasseront. Il y a même des Peines statuées contre les Transgresseurs de ce Réglement, aussi-bien que contre ceux, qui en quittant leur Poste, donnent moyen aux Bœufs d'échaper. Ces Peines consistent en ce que chaque Particulier a droit de dépouiller les Coupables, de leur ôter jusqu'à leurs Armes, ce qui est le plus grand affront, qu'on puisse faire à un Sauvage, & de briser leurs Cabannes. Les Chefs y sont soumis comme les autres ; & qui entreprendroit de les y soustraire, s'exposeroit, dit-on, à susciter une Guerre, qui ne finiroit pas sitôt[64].

---

pace de 40. ou 50. lieuës » (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », dans J.-F. Bernard, *Recueil de Voiages au Nord*, 1732, t. III, p. 318-319). Pour sa part, dans la *Relation* de 1645-1646, Jérôme Lalemant rapprochait l'animal de « cét Onager ou cét asne sauvage de l'Escriture » (*JR*, vol. 29, p. 220).

63. « Cela est grossi *ultra modum* » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

64. Source de la description de cette chasse : Nicolas Perrot, *Mémoire*, p. 60-63.

*Description du Bœuf Sauvage*[65].

Le Bœuf du Canada est plus grand que le nôtre. Il a les Cornes basses, noires, & courtes ; une grande Barbe de crin sous le Museau, & autant sur la Tête, d'où elle lui tombe sur les Yeux, ce qui lui donne un air hideux. Il a sur le Dos une Bosse, qui commence sur les Hanches, & va en augmentant jusques sur les Epaules. La premiere Côte de devant est plus haute d'une coudée, que les autres au-dessus du Dos, & large de trois Doits, & toute la Bosse est couverte d'un Poil un peu roussâtre & fort long ; le reste du Corps l'est d'une Laine noire, qui est fort estimée. On assûre que la dépouille d'un Bœuf est de huit livres de Laine. Cet Animal a le Poitrail fort large, la Croupe assez fine, la Queuë fort courte, & on ne lui voit presque point de Cou ; mais sa Tête est plus grosse que celle des nôtres. Il fuit ordinairement, dès qu'il apperçoit quelqu'un, & il ne faut qu'un Chien, pour faire prendre le galop à un Troupeau entier. Il a l'odorat fin, & pour l'approcher, sans qu'il s'en apperçoive, d'assez près pour le tirer, il faut prendre le dessous du Vent. Mais quand il est blessé, il est furieux & se retourne sur les Chasseurs. Il n'est pas beaucoup plus traitable, quand les Vaches ont des Veaux nouvellement nés. Sa Chair est bonne, mais on ne mange guéres que celle des Vaches, parce que celle des Taureaux est trop dure. Quant à sa Peau, on n'en connoît guéres de meilleure, elle se passe aisément, & quoique très-forte, elle devient souple & moëleuse comme le meilleur Chamois. Les Sauvages en font des Boucliers, qui sont très-legers, & que les Bales de Fusil ne percent pas aisément[66].

65. Le bison (*Bison bison*) est un grand bovidé sauvage caractérisé par son cou bossu et un grand collier de fourrure laineuse (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 377-380).

66. « Essayés vous verrés le contraire » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). La description de Charlevoix s'inspire de celle de Pénicaut : voir « Relation », p. 410-411. La fabrication des boucliers est décrite par Nicolas Perrot, qui n'affirme toutefois pas qu'ils sont à l'épreuve des balles. Il expose aussi la méthode de chasse de l'animal par les Amérindiens (voir *Mémoire*, p. 60-64). C'est dans *le Premier Voyage qu'a fait le P. Marquette vers le nouveau Mexique* qu'on trouve la première description en langue française des bœufs sauvages (*JR*, vol. 59, p. 110-112 ; voir D. I. Bushnell, *Villages of the Algonquian*, p. 3-7).

*Du Bœuf* Musqué.

On trouve aux environs de la Baye d'Hudson un autre [132] Bœuf, dont le Cuir & la Laine ont les mêmes avantages que ceux des Bœufs, dont je viens de parler. Voici ce qu'en dit M. Jeremie : « A quinze lieuës de la Riviere Danoise[67] se trouve la Riviere du Loup Marin[68], parce qu'effectivement il y en a beaucoup dans cet endroit. Entre ces deux Rivieres, il y a une espece de Bœufs, que nous nommons *Bœufs musqués* à cause qu'ils sentent si fort le Musc, que dans certaine Saison, il est impossible d'en manger. Ces Animaux ont de très-belle Laine ; elle est plus longue, que celle des Moutons de Barbarie[69]. J'en avois apporté en France en 1708. dont je m'étois fait faire des Bas, qui étoient plus beaux que des Bas de Soye.... Ces Bœufs, quoique plus petits que les nôtres, ont cependant les Cornes beaucoup plus grosses & plus longues. Leurs Racines se joignent sur le haut de la Tête, & descendent à côté des Yeux presqu'aussi bas que la gueule ; ensuite le bout remonte en haut, qui forme comme un Croissant. Il y en a de si grosses, que j'en ai vû étant séparées du Crane, qui pesoient les deux ensemble soixante livres. Ils ont les Jambes fort courtes, de maniere que cette Laine traîne toujours par terre, lorsqu'ils marchent ; ce qui les rend si difformes, que l'on a peine à distinguer d'un peu loin, de quel côté est la Tête. Il n'y a pas une grande quantité de ces Animaux, ce qui feroit que les Sauvages les auroient bientôt détruits, si on en faisoit faire la Chasse. Joint à ce que, comme ils ont les jambes très-courtes, on les tuë, lorsqu'il y a bien de la Neige, à coups de Lances, sans qu'ils puissent fuir[70]. »

67. Aujourd'hui Churchill River (Ontario).

68. Aujourd'hui Seal River (Ontario).

69. La Barbarie désigne traditionnellement les pays d'Afrique du Nord.

70. En plus de modifier la ponctuation (remplacement du point par le point virgule, du deux points par le point, du point virgule par la virgule) et l'orthographe (notamment multiplication des majuscules), Charlevoix a légèrement retouché le texte à quatre endroits : « que dans certaine saison *de l'année,* » ; « des bas de soye : *J'ai même encore ici un petit reste de cette laine, que j'aurois l'honneur de vous envoyer, si je croyois que cela vous fît plaisir, pour en faire faire l'essai par d'habiles ouvriers.* Ces Bœufs » ; « de la tête, *forment comme un gros bourlet,* & descendent » ; « de quel côté *ils ont* la tête » (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 314-315). Le bœuf musqué (*Ovibos moschatus*) est un

*Du Chevreuil.*

Le Quadrupede le plus commun aujourd'hui en Canada, est le Chevreuil, lequel ne differe en rien des nôtres. On dit qu'il jette des larmes, lorsqu'il se voit poussé à bout par les Chasseurs. Quand il est jeune, son Poil est rayé de plusieurs couleurs en long : dans la suite ce Poil tombe, & il en revient un autre, qui est de la couleur des Chevreuils ordinaires. Cet Animal n'est point farouche, & s'apprivoise aisément ; il paroît naturellement ami de l'Homme. Une Femelle devenuë domestique se retire dans le Bois, quand elle est en chaleur, & dès qu'elle a été couverte, elle revient au Logis de son Maître. Lorsque le tems est venu de mettre bas, elle retourne dans le Bois, & y demeure quelques jours avec ses Petits, puis elle revient se montrer à son Maître : elle visite assiduëment ses Petits. On la suit, quand on le juge à propos, on prend ses [133] Nourrissons, & elle continuë de les nourrir dans la Maison. Il est assez étonnant que toutes nos Habitations n'en ayent pas des Troupeaux entiers : les Sauvages ne leur donnent la chasse, que par occasion[71].

*Des Loups Serviers & des Renards.*

Il y a aussi dans les Bois du Canada beaucoup de *Loups*, ou plutôt de *Chats serviers* ; car ils n'ont du Loup, qu'une espece de hurlement ; en tout le reste, ils sont, dit M. Sarrasin, *ex genere felino*. Ce sont de vrais Chasseurs, qui ne vivent que des Animaux, qu'ils peuvent attraper, & qu'ils poursuivent jusqu'à la cime des plus grands Arbres. Leur Chair est blanche, & bonne à manger. Leur Poil & leurs Peaux sont fort connus en France : c'est une des plus belles fourures de ce Pays, & qui

mammifère ruminant ongulé de la famille des Bovidés, qui vit en petites troupes dans les régions arctiques (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 383-385). La première allusion à des « buffles », soit à des bœufs musqués, se trouve dans les *Voyages* de 1619 de Champlain, alors qu'il voit des peaux de ces animaux, au cours de l'hiver 1616, et que des Amérindiens lui dessinent « la forme d'iceux » (dans *Works*, t. III, p. 105).

71. « C'est le sort de la chasse de tous les gens du Sud » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus borealis*), couramment appelé chevreuil au Canada, est une espèce qui vit dans l'est de l'Amérique du Nord (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 365-368).

entre le plus dans le Commerce[72]. On estime encore plus celle de certains Renards noirs, qui sont dans les Montagnes du Nord. J'ai cependant oüi dire que les Renards noirs de Moscovie, & ceux du Nord de l'Europe, sont plus estimés. D'ailleurs ils sont ici fort rares, apparemment à cause de la difficulté de les avoir[73].

Il y en a de plus communs, dont les uns ont le Poil noir ou gris, mêlé de blanc[74] ; les autres sont tout gris[75], d'autres d'un rouge tirant sur le roux[76]. On en trouve, en remontant le Micissipi, d'une grande beauté, dont le Poil est argenté[77]. On

72. Il s'agit du lynx du Canada (*Lynx lynx canadensis*), un mammifère carnassier de la famille des Félidés (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 325-327 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 210 et 223). « Le Loup servier », écrit Nicolas Denys, « c'est une espece de Chat mais bien plus gros, il monte aussi dans les arbres, vit d'animaux qu'il attrape, le poil en est grand, d'un gris blanc, c'est une bonne fourrure, la chair blanche & tres-bonne à manger » (*Histoire naturelle*, p. 323). Voir aussi la description de l'animal dans le mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 340). Selon Claude Perrault, même si le museau de l'animal ressemble à celui d'un chat, on lui aurait donné « le nom de Loup-Cervier, parce qu'il chasse les Cerfs de même que le Loup devore les Moutons » (*Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux*, p. 59), et, selon Nicolas Lémery, parce qu'il « est vorace comme le loup » (*Dictionnaire ou Traité universel des Drogues simples*, p. 518). À notre connaissance, aucun texte de Michel Sarrazin ne porte sur le lynx. Peut-être Charlevoix fait-il allusion à une communication orale du médecin de Québec.

73. Le renard (*Vulpes vulpes*) est un mammifère carnivore de la famille des Canidés (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 277-281). La description de Charlevoix reprend presque mot à mot celle de Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 325).

74. Vraisemblablement le renard tacheté dont le pelage est « ocre ou brun grisâtre, avec une profusion de longs jarres noirs sur le dos » (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 278).

75. Peut-être s'agit-il du renard argenté à la fourrure entièrement noire, hormis celle de la queue, qui est blanche, et aux jarres à pointes argentées qui donnent à l'animal « un aspect givré » (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 278).

76. Le renard roux est le plus commun des renards. Le flanc et la face de l'animal sont ocre, les joues, le dos, la croupe et la queue sont de couleur rousse (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 277-278).

77. Sans doute le renard argenté (*Urocyon cineroargenteus*), un renard aux pattes un peu plus courtes que celles du renard commun, au poil rêche où "le gris argenté des parties supérieures résulte des jarres annelés de blanc et à pointes noires" (A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 282). Très rare au Canada, ce renard est répandu dans le sud de l'Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud (voir *ibid.*, p. 281-283).

y rencontre aussi des Tygres[78] & des Loups plus petits, que les nôtres[79]. Les Renards donnent la chasse aux Oiseaux de Riviere d'une maniere fort ingénieuse. Ils s'avancent un peu dans l'Eau, puis se retirent, & font cent cabrioles sur le Rivage. Les Canards[80], les Outardes[81], & d'autres Oiseaux semblables, que ce jeu divertit, s'approchent du Renard ; quand il les voit à sa portée, il se tient fort tranquile d'abord, pour ne les point effaroucher, il remuë seulement sa Queuë, comme pour les attirer de plus près, & ces sots Animaux donnent dans le piége, jusqu'à becquetter cette Queuë. Alors le Renard saute dessus, & manque rarement son coup. On a dressé des Chiens au même manége avec assez de succès, & ces mêmes Chiens font rudement la Guerre aux Renards[82].

*De ce qu'on appelle la menuë Pelleterie.*

Une sorte de Fouine, qu'on a nommée *Enfant du Diable*[83], ou *Bête Puante*, parce que son Urine, qu'elle lâche, quand elle est poursuivie, empeste l'Air à un demi-quart de lieuë à la ronde, est d'ailleurs un fort joli Animal. Elle est de la grandeur d'un petit Chat, mais plus grosse, d'un Poil luisant, [134] tirant sur le gris, avec deux lignes blanches, qui lui forment sur le Dos une figure ovale depuis le Col jusqu'à la Queuë. Cette Queuë est touffuë, comme celle du Renard, & elle la redresse comme

78. « Fable » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Sans doute Charlevoix pense-t-il au « Michibichi, espece de Tigre poltron » (Lahontan, *Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 562), soit le couguar ou puma (*Felix concolor*), de la famille des Félidés.

79. Le loup (*Canis lupus*), commun en Amérique du Nord.

80. Voir *infra*, p. 371, n. 63.

81. Voir *infra*, p. 371, n. 70.

82. La méthode est décrite dans les mêmes termes par Nicolas Denys (voir *Histoire naturelle*, p. 325-327).

83. « Enfans du Diable. C'est le Pecan. La Bete puante est un tout autre animal. Distingués les » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Selon Réal Ouellet, « l'expression "enfant du diable" semble avoir été appliquée, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, à au moins trois espèces de mustélidés : le pécan (*Martes pennanti*), le carcajou (*Gulo gulo*) et la mouffette (*Mephitis mephitis*) » (dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 564, n. 149). De toute évidence, Charlevoix décrit la mouffette : voir note suivante.

fait l'Ecureuil[84]. Sa Fourure comme celle des *Pekans*[85], autres Chats Sauvages à peu près de la grandeur des nôtres, des Loutres[86], des Fouines ordinaires[87], des Pitois, du Rat de Bois, de l'Hermine, des Martres, sont ce qu'on appelle la Menuë Pelleterie. L'Hermine est de la grosseur de nos Ecureuils, mais un peu moins allongée ; son Poil est d'un très-beau blanc, & elle a une longue Queuë, dont l'extrémité est d'un noir de Jay[88]. Nos Martres sont moins rouges, que celles de France, & ont le Poil plus fin. Elles se tiennent ordinairement au milieu des Bois, d'où elles ne sortent que tous les deux ou trois ans, mais elles en sortent toujours en grandes Troupes. Les Sauvages

84. La mouffette rayée (*Mephitis mephitis*) est un mammifère carnassier de la famille des Mustélidés (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 315-318). Aussi appelée « "Bette puante", elle est de la grandeur et grosseur d'un chat Cariollé (?) de blancq et de noir vivant Je ne say de quoy aux Environs des maisons et pays mouillé est un animal fort famillier, mais la crainte fait que l'on le fuit Et que l'on l'evite a moins que l'on ne le puisse tuer de loin Car aussy tost qu'il Est ou attaqué ou frapé il seringue de son derriere une Espece d'huille qui par sa puant[e]ur En infecte l'endroit Et l'Air a pres d'un quart de Lieue a la ronde » (Mémoire anonyme sur la pêche, AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 340).

85. Nom vulgaire d'une martre du Canada (*Martes pennanti*), à la fourrure très recherchée (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 297-299 ; W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3$^{e}$ série, vol. 3, section II, 1909, p. 230). « Le pekan autrement enfant du diable de grosseur entre le renard Et la marte communement gran poil qui n'est pas fin tirant sur le noir [mot biffé] de long usage pour des manchons » (Mémoire anonyme sur la pêche, AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 340).

86. La loutre (*Lontra canadensis*) est un petit mammifère carnivore de la famille des Mustélidés à pelage brun épais et court, à pattes palmées, et dont la fourrure est très estimée (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 318-320). Nicolas Denys classe la loutre parmi les poissons et il note que son poil est parfois aussi noir « que du jay » (*op. cit.*, p. 280).

87. Vraisemblablement la belette à longue queue (*Mustela frenata*) dont les mensurations se comparent à celles de la fouine européenne, ou belette des hêtres (*Mustela fagina*), un petit mammifère carnivore de la famille des Mustélidés, à laquelle on prête un caractère indiscret, malin, rusé (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 302-304). Les « foüines [.. .] sont presque Comme les martes plus noires mais le poil plus court et beaucoup moins a la queuë Cependant les anglois Les Estiment plus que les martes et on les prend de meme aux atrapes quelques unes a Coup de fusil » (Mémoire anonyme sur la pêche, AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 340).

88. L'hermine (*Mustela erminea*) est un mammifère carnivore féroce recherché pour sa fourrure et qu'on trouve en Amérique et en Europe (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 299-301 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 215). Charlevoix reprend la description de Nicolas Denys (voir *Histoire naturelle*, p. 332-333).

sont persuadés que l'année, où ils les voyent sortir, sera bonne pour la Chasse ; c'est-à-dire, qu'il négera beaucoup. Les Peaux de Martres se vendent ici actuellement un Ecu Piece, j'entends les communes, car celles, qui sont brunes, vont jusqu'à vint-quatre francs & plus[89].

Le *Pitoi* ne differe de la Foüine, qu'en ce qu'il a le Poil plus noir, plus long & plus épais. Ces deux Animaux font la Guerre aux Oiseaux, même aux plus gros, & font de grands ravages dans les Poulalliers & dans les Colombiers[90]. Le Rat de Bois est deux fois de la grosseur des nôtres. Il a la Queuë veluë, & son Poil est d'un très-beau gris argenté. On en voit mêmes, qui sont tout blancs, & d'un très-beau blanc. La Femelle a sous le Ventre une Bourse, qui s'ouvre & se ferme, quand elle veut : elle y met ses Petits, quand elle est poursuivie, & se sauve avec eux[91].

Pour ce qui est des *Ecureuils*, on les laisse assez en repos, aussi y en a-t'il en ce Pays un nombre prodigieux. On en dis-

89. La martre d'Amérique (*Martes americana*) est un mammifère carnivore, digitigrade, au corps allongé, au museau pointu, au pelage brun, à la fourrure très recherchée (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 293-297). À l'exception de la valeur des peaux, tout ce que Charlevoix écrit sur l'animal est emprunté à Nicolas Denys (voir *op. cit.*, p. 330-331).

90. Encore ici, Charlevoix reprend le texte de Nicolas Denys, en le modifiant à peine : « Le Pitois, & la Foine », observe ce dernier, « est quasi la mesme chose, sinon que le Pitois a le poil noir, non pas si épais, mais plus long que la Foine, tous les deux font la guerre aux oyseaux, gros & petits, aux poulles, aux pigeons, & à tout ce qu'ils peuvent attraper, entrent librement dans les logis » (*op. cit.*, p. 333). Il s'agit du vison d'Amérique (*Mustela vison*), au pelage doux, lustré, brun grisâtre et qui ressemble en effet à la belette à longue queue, que Charlevoix appelle *foüine* (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 306-308 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 232).

91. « Le Rat des Bois est de la grosseur de nos chats, son poil est blanc tirant un peu sur le Roux, long et fin comme celuy des martes, les Sauvages s'en servent pour faire des jarretieres, il a la queüe grosse comme le doigt couverte d'une peau noire comme celle du rat musqué. La femelle de cet animal a deux peaux sous le ventre qui font le mesme effet qu'un justaucorps qui est boutonné par en haut et par en bas et ouvert par le milieu, cela forme un espece de sac dans lequel elle porte quand ils sont jeunes jusques a huit petits qu'elle fait au moindre de ses cris ils s'y rassemblent et elle les emporte avec elle » (Raudot, AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 273-274). Le rat des bois, que Lahontan compare au lièvre (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 568) et Pierre-Charles de Liette, au chat (« Mémoire de De Gannes », *Collections of the Illinois State Historical Library*, vol. 23, 1934, p. 321), est l'opossum d'Amérique (*Didelphis virginiana*), le seul mammifère de la famille des Marsupiaux indigène au nord du Mexique. La poche marsupiale sert à achever la gestation des embryons (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 3-5).

tingue de trois especes[92] ; les rouges, qui ne different point des nôtres ; les *Suisses*, qui sont un peu plus petits, & qu'on a ainsi nommés, parce que leur Poil est rayé en longueur de rouge, de blanc & de noir, à peu près comme les Suisses de la Garde du Pape ; et les Écureuils *Volans*, à peu près de la même taille que les Suisses, & qui ont le Poil d'un gris obscur. On les appelle *Volans*, non pas qu'ils volent véritablement, mais parce qu'ils sautent d'un Arbre à l'autre, l'espace [135] de quarante pas au moins. De haut en bas, leur saut pourroit être du double. Ce qui leur donne cette facilité de sauter, ce sont deux Peaux, qu'ils ont des deux côtés, entre les Pattes de derriere, & celles de devant, & qui s'étendent de la largeur de deux pouces. Elles sont fort minces, & ne sont couvertes que d'un Poil folet. Ce petit Animal s'apprivoise facilement ; il est fort vif, quand il ne dort point ; mais il dort souvent, & par-tout, où il peut se fourrer ; dans les Poches, dans les Manches, dans les Manchons. Il s'attache d'abord à son Maître, & le distingue parmi vint Personnes[93].

Le *Porc Epy* du Canada est de la grosseur d'un moyen Chien, mais plus court, & moins haut. Son Poil, d'environ quatre pouces de longueur, est gros comme une Paille des plus minces, blanc, creux, & très-fort, particulierement sur le Dos. C'est son Arme, & elle est offensive & deffensive. Il le lance d'abord sur ceux[94], qui attentent à sa Vie, & pour peu qu'il entre dans la Chair, il faut l'en retirer à l'instant, sinon, il s'y enfonce tout entier. C'est pour cette raison, qu'on est fort attentif à empêcher les Chiens d'approcher de ces Animaux, dont la

92. « *3 especes.* on en trouvera bien cinq. rouges, suisses, volans, noirs, gris » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). L'observation n'est pas dénuée de fondements. On trouve en Amérique du nord deux espèces d'écureuils volants, le petit palatouche (*Glaucomys volans*) et le grand palatouche (*Glaucomys sabrinus*), fort répandu. L'écureuil rouge, ou roux (*Tamiasciurus*) comprend une quinzaine de sous-espèces au Canada. L'écureuil suisse (*Tamias striatus*) se subdivise en trois sous-espèces : *griseus*, *lysteri* et *quebecensis*. L'écureuil gris ou noir (*Sciurus carolinensis*) est commun dans l'est du Canada depuis le sud-est du Nouveau-Brunswick, le sud du Québec et de l'Ontario, jusqu'à l'ouest de l'Ontario et au sud du Manitoba (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 90-91, 123-125, 127-136).

93. Remarques semblables chez Nicolas Denys, dont s'inspire Charlevoix (*Histoire naturelle*, p. 331-332).

94. « *Lance.* Cela n'est point, mais noli me tangere : il [mot illisible] d'abord » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

Chair est bonne à manger. Un Porc-Epy à la Broche, vaut bien un Cochon de Lait[95].

Les *Liévres*[96] & les *Lapins*[97] sont ici comme en Europe, excepté qu'ils ont les Jambes de derriere plus longues. Leurs Peaux ne sont pas d'un grand usage, parce qu'ils muënt continuellement : c'est dommage, car leur Poil est très-fin, & ne gâteroit rien dans la Fabrique des Chapeaux. L'Hyver, ces Animaux grisonnent, & sortent rarement de leurs Tannieres, où ils vivent des plus jeunes Branches du Bouleau. L'Eté, ils ont le Poil roux. Les Renards leur font une cruelle guerre en toute Saison, & les Sauvages les prennent en Hyver, sur la Nége avec des Collets, quand ils vont chercher des Vivres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

95. Description tirée de l'ouvrage de Nicolas Denys (voir *Histoire naturelle*, p. 323-325). Le porc-épic d'Amérique (*Erethison dorsatum*) est un mammifère rongeur de la famille des Histricidés capable de se rouler en boule et de présenter son dos hérissé de poils épineux et de piquants lorsqu'il est menacé (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 216-219 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 234). En 1634, Paul Lejeune signalait que si les « piquerons » de la bête « piquent un chien ou quelque personne, ils entrent incessamment, s'insinuans ou glissans petit à petit, & s'en allans ressortir par la partie opposée à leur entrée » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 306). Voir aussi la description qu'en produit Raudot (« Relation par lettres », f. 13).

96. Le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) est un petit mammifère rongeur de la famille des Léporidés aux pattes postérieures plus longues que les pattes antérieures et très rapide à la course. Il est commun dans tout le Canada. Sa mue d'automne commence à la fin de septembre et se termine fin décembre. Celle du printemps débute en mars et dure en moyenne soixante-douze jours (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 76-80).

97. Le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*), qui vivait au Canada avant l'arrivée des Européens, était disparu au moment de la colonisation française. Il a été introduit dans le sud-ouest de l'Ontario vers 1867 ou 1870. C'est un petit mammifère rongeur de la famille des Léporidés, maintenant commun dans l'est de l'Amérique du Nord (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 71-74). Aussi Charlevoix, qui reprend le texte de Nicolas Denys (voir *Histoire naturelle*, p. 334-336), emploie-t-il vraisemblablement les termes « lièvres » et « lapins » comme synonymes. Sa description, du reste, ne fait aucune distinction entre les deux animaux.

Mars 1721.

## [136] HUITIÉME LETTRE.

*Description du Pays entre le Lac Saint Pierre & Montreal : En quoi il differe de celui de Quebec. Description de l'Isle & de la Ville de Montreal, & des Environs. De la Pêche du Loup Marin, de la Vache Marine, du Marsouin, & des Baleines.*

A Montreal, ce vintiéme de Mars, 1721.

MADAME,

*Des Isles de Richelieu.*

Je partis le treiziéme de Saint François, & le lendemain j'arrivai en cette Ville. Je n'ai pas eu dans ce Trajet, qui est d'environ vint lieuës, le plaisir, que j'avois eu autrefois en faisant la même route en Canot, par le plus beau tems du Monde, de voir s'ouvrir devant moi, à mesure que j'avançois, des Canaux à perte de vûë, entre ce prodigieux nombre d'Isles, qui de loin, ne sembloient faire qu'une même Terre avec le Continent, & arrêter le Fleuve dans sa course : Ces agréables Points de vûë, qui changeoient à chaque instant, comme des Décorations de Théâtre, & qu'on croiroit avoir été ménagées exprès pour récréer les Passans : mais je ne laissai pas d'en être un peu dédommagé d'abord par la singularité du spectacle d'un Archipel devenu en quelque façon un Continent, & par la commodité de se promener en Carriole sur des Canaux entre des Isles, qui paroissent avoir été plantées à la ligne, comme des Orangers.

*Différence du Pays de Quebec & de celui de Montreal.*

Pour le coup d'Œil, il n'est pas beau dans cette Saison. Rien n'est plus triste, que ce Blanc répandu par-tout, & qui prend la place de cette belle variété de couleurs, le plus grand agrément

28 B beau *dans* dans cette

des Campagnes ; que des Arbres, qui paroissent plantés dans la Nége, & ne présentent aux yeux, que des Têtes chenuës, & des Branches chargées de Glaçons. Au reste, Madame, le Lac de Saint Pierre est ici ce qu'est la Riviere de Loire en France. Du côté de Quebec, les Terres sont [137] bonnes, mais on n'y voit ordinairement rien, qui puisse récréer la vûë : d'ailleurs le Climat y est fort rude ; car plus on descend le Fleuve, & plus on avance au Nord, plus par conséquent le froid est piquant. Quebec est par les quarante-sept Degrés cinquante-six Minutes d'Elevation du Pole, les Trois Rivieres par les quarante-six Dégrés & quelques Minutes, & Montreal entre les quarante-quatre & les quarante-cinq[1], le Fleuve, au-dessus du Lac de Saint Pierre, faisant un Coude au Sud. Il semble donc, lorsqu'on a passé les Isles de Richelieu, qu'on soit tout-à-coup transporté sous un autre Climat. L'Air est plus doux, le Terrein plus uni, le Fleuve plus beau : ses Bords ont je ne sçai quoi de plus riant. On y rencontre de tems en tems des Isles, dont quelques-unes sont habitées, les autres, dans leur état naturel, offrent aux yeux les plus beaux Paysages du Monde : en un mot, c'est la Touraine & la Limagne d'Auvergne[2] comparées avec le Maine & la Normandie[3].

*Description de l'Isle de Montreal.*

L'Isle de Montreal, qui est comme le Centre de ce beau Pays, a dix lieuës de long, de l'Est à l'Ouest, & près de quatre

1. « Kébec est par Les 47 & 46 m. &c *note* Québec est par les 46°. 55 m & Montréal par les 45°. & environ 30 m » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66). Latitudes des lieux mentionnés : Québec : 46° 49′ ; Trois-Rivières : 46° 21′ ; Montréal : 45° 30′ (C. Morissonneau, *le Langage géographique*, p. 69-70). Sur le lac Saint-Pierre, voir *supra*, p. 288, n. 22.

2. Plaine fertile du département du Puy-de-Dôme, arrosée par l'Allier. Sur les îles de Richelieu, voir *supra*, p. 303, n. 2.

3. Alors qu'il traverse la région en juillet 1603, Champlain note la beauté du site : « nous feismes quelques lieuës, & passasmes aussi par quantité d'autres isles qui sont trés-bonnes & plaisantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du costé de terre ferme que des autres isles ; & tous les bois y sont fort petits, au regard de ceux que nous avions passé » (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 147). Tout comme Charlevoix, Champlain observait que vers les « 45° degrez & quelques minutes », « l'air y est plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu qu['il ait] veu » (*ibid.*, t. II, p. 153). Plus prosaïque, Pehr Kalm note en 1749 que les îles, « plus ou moins grandes », sont « en majeure partie habitées et, pour le reste, utilisées sous forme de champs ou surtout de prés » (*Voyage*, p. 203).

lieuës dans sa plus grande largeur[4]. La Montagne, d'où elle tire son nom[5], & qui a deux Têtes, de hauteur inégale, est presque dans le milieu de la longueur de l'Isle, mais elle n'est qu'à une demie lieuë de la Côte Méridionnale, sur laquelle on a bâti la Ville. Cette Ville a été nommée *Ville-Marie* par ses Fondateurs, mais ce nom n'a pu passer dans l'usage ordinaire, il n'a lieu, que dans les Actes publics, & parmi les Seigneurs, qui en sont fort jaloux. Ces Seigneurs, qui ont le Domaine, non-seulement de la Ville, mais encore de toute l'Isle, sont Messieurs du Séminaire de Saint Sulpice[6] ; & comme presque toutes les Terres y sont très-bonnes, & en valeur, & que la Ville n'est guéres moins peuplée, que celle de Quebec, on peut assûrer

4. « L'Isle de montreal a dix lieues de long &c. *note* Suivant le cours du fleuve St Laurent Elle en a Quinze, peut etre qu'en tirant une Ligne droite d'un bout à L'autre Elle n'en auroit pas plus de Douze » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66). À vol d'oiseau, l'île fait presque cinquante kilomètres, soit environ dix lieues.

5. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer le toponyme Montréal : nom donné en l'honneur du cardinal de Médicis, archevêque de Montreale (président Hénault, « Extrait de la généalogie de la maison Le Veneur, comtes de Tellières de Carrouges », datée de 1723, dans *Nova Francia*, vol. 6, n° 6, novembre-décembre 1931, p. 342), ou de Claude de Pontbriand, fils du seigneur de Montréal (Théodore Beauchesne, dans Ch.-A. Julien, *les Français en Amérique pendant la première moitié du* XVI^e^ *siècle*, p. 146, n. 3), ou du roi, comme le suggère Barthélemy Vimont dans sa *Relation* de 1642 : « l'aspect d'une belle montagne qui s'y rencontre, luy a fait porter le nom de Montreal, ou Mont-royal » (*JR*, vol. 22, p. 206). En somme, « aucune explication sûre n'a encore été trouvée » (M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 98, n. 9).

6. Le 15 janvier 1636, la Compagnie des Cent Associés concède l'île de Montréal à Jacques Girard, sieur de La Chaussée, qui agit comme prête-nom de Jean de Lauzon, le président de la compagnie. Quatre ans plus tard, après des négociations avec Jean de Lauzon, Jérôme Le Royer de La Dauversière et Pierre Chevrier, baron de Fancamp, deux membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, fondateurs de la Société de Notre-Dame de Montréal, créée en vue de coloniser l'île et d'évangéliser les Amérindiens, obtiennent pour la société cession de l'île (7 août 1640), ce qu'entérine la Compagnie des Cent Associés, le 17 décembre 1640. Le 21 avril 1659, la Compagnie de la Nouvelle France, qui a succédé à la Compagnie des Cent Associés, cède au baron de Fancamp la partie de l'île, moins cinq ou six arpents, que s'était réservée cette dernière. Lorsqu'il devient abbé de Fancamp, Pierre Chevrier remet son fief au Séminaire de Saint-Sulpice. Au moment de l'effondrement de la Société de Notre-Dame de Montréal, en 1663, la seigneurie passe au Séminaire de Saint-Sulpice (9 mars 1663) et la prise de possession officielle a lieu le 18 août 1663 : le Séminaire possède alors en seigneurie toute l'île, moins les quelques arpents restés à la Compagnie de la Nouvelle-France, qui conservait ainsi un endroit pour ériger des magasins et assurer la navigation de ses vaisseaux (voir R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 21-29, 114 et 141-149).

que cette Seigneurie vaut du moins une demie douzaine des meilleures du Canada[7]. C'est le fruit du travail & de la bonne conduite des Seigneurs de cette Isle, & certainement vint Particuliers, entre lesquels on l'auroit partagée, ne l'auroient pas mise dans l'Etat, où nous la voyons, & n'y rendroient pas les Peuples aussi heureux.

*Description de la Ville.*

La Ville de Montreal a un aspect fort riant ; elle est bien située, bien percée, & bien bâtie. L'agrément de ses envi[138]rons & de ses vûës inspirent une certaine gayeté, dont tout le Monde se ressent. Elle n'est point fortifiée, une simple Palissade bastionnée, & assez mal entretenuë, fait toute sa défense, avec une assez méchante Redoute[8] sur un petit Tertre, qui sert de Boulevard[9], & va se terminer en douce pente à une petite Place quarrée. C'est ce qu'on rencontre d'abord en arrivant de Quebec. Il n'y a pas même quarante ans, que la Ville êtoit toute ouverte, & tous les jours exposée à être brûlée par les Sauvages, ou par les Anglois. Ce fut le Chevalier de Callieres[10], Frere du Plénipotentiaire de Riswick[11], qui la fit fermer, tandis qu'il en étoit Gouverneur. On projette depuis quelques années de l'environner de Murailles[12], mais il ne sera pas aisé d'engager les

7. « On peut assurer que cette Seigneurie En vaut du moins une demi douzaine *note* : La Seule Ville de Montreal en vaut Beaucoup plus / ibid. La Ville n'est guéres moins peuplée que Quebec. note : montreal ne vaut pas la moitié de Québec » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66).

8. Voir *supra*, p. 230, n. 44.

9. "Gros bastion" (Furetière, 1690).

10. Louis-Hector de Callière (le patronyme s'écrit le plus souvent avec un "s" à la fin du nom, mais Louis-Hector de Callière l'a toujours omis dans sa signature) naît à Thorigny-sur-Vire le 12 novembre 1648 ; en 1684, il remplace François-Marie Perrot au poste de gouverneur de Montréal ; il devient gouverneur par intérim de la colonie après le décès de Frontenac, le 28 novembre 1698, puis gouverneur en titre ; il meurt à Québec le 26 mai 1703 (voir Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 117-123).

11. Village de Hollande, où fut signé, en 1697, le traité de paix qui mit fin à la guerre de la coalition d'Augsbourg. Au vrai, il s'agissait d'une suspension des armes, rendue nécessaire par l'épuisement des finances. La guerre allait reprendre de plus belle quatre ans plus tard, avec l'avènement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, au trône d'Espagne (guerre de Succession d'Espagne).

12. Note de l'auteur : *Ce projet est présentement exécuté.* À partir de 1722, les fortifications, avec bastions de défense et douze portes de sortie, seront construites sous la direction de Chaussegros de Léry (voir J. Folch-Ribas, *le Vieux Montréal à pied*, p. 7-16).

Habitans à y contribuer. Ils sont Braves & ils ne sont pas riches : on les a déja trouvé difficiles à persuader de la nécessité de cette dépense, & fort convaincus que leur valeur est plus que suffisante pour défendre leur Ville contre quiconque oseroit l'attaquer. Nos Canadiens ont tous, sur cet article, assez bonne opinion d'eux-mêmes, & il faut convenir qu'elle n'est pas mal fondée ; mais par une suite de la confiance, qu'elle leur inspire, il n'est pas si mal aisé de les surprendre, que de les vaincre.

Montreal est un quarré long[13], situé sur le bord du Fleuve, lequel s'élevant insensiblement, partage la Ville dans sa longueur en Haute & Basse ; mais à peine s'apperçoit-on que l'on monte de l'une à l'autre. L'Hôtel-Dieu, les Magasins du Roi & la Place d'Armes, sont dans la Basse Ville ; c'est aussi le Quartier de presque tous les Marchands. Le Séminaire & la Paroisse, les Récollets, les Jésuites, les Filles de la Congrégation, le Gouverneur & la plûpart des Officiers sont dans la Haute. Au-delà d'un petit Ruisseau, qui vient du Nord-Ouest[14], & borne la Ville de ce côté-là, on trouve quelques Maisons, & l'Hôpital Général ; & en prenant sur la droite au-delà des Récollets, dont le Couvent est à l'extrèmité de la Ville du même côté, il commence à se former une espece de Fauxbourg, qui avec le tems fera un très-beau Quartier.

Les Jésuites n'ont ici qu'une petite Maison ; mais leur Eglise qu'on acheve de couvrir, est grande & bien bâtie[15]. Le

13. Le plan dressé par Robert Lahaise donne bien à la ville la forme d'un rectangle, délimité par les rues Notre-Dame et Saint-Paul, au nord et au sud, et par les rues Saint-Pierre et Saint-Charles, à l'ouest et à l'est, et que ceignaient en partie les fortifications (voir *les Édifices conventuels du Vieux Montréal*, p. 25).

14. La petite rivière à laquelle fait allusion Charlevoix portait le nom de Saint-Pierre ; elle délimitait la Pointe-à-Callière, au bout de laquelle, sur l'autre rive de la rivière, se trouvait la place d'armes, aujourd'hui place Royale. Celle-ci devint une place du marché en 1706 (voir J. Folch-Ribas, *op. cit.*, p. 7-16).

15. De 1642 à 1657, les jésuites desservent Montréal, puis sont remplacés par les sulpiciens. Le 22 août 1692, M^gr^ de Saint-Vallier autorise la Compagnie de Jésus à revenir à Montréal. Depuis le mois d'avril précédent, la communauté possède un terrain, situé sur l'actuelle place Vauquelin, au nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Gosford, à l'est, et Saint-Gabriel, à l'ouest. Les bâtiments, qui comprennent une chapelle, réservée aux jésuites et aux congréganistes, une résidence et une église pour le public, sont commencés dès 1692, mais ne seront vraiment achevés qu'en 1742. Deux à quatre jésuites, ainsi

Couvent des Récollets est plus vaste, & la Communauté plus nombreuse[16]. Le Séminaire est au centre de la Ville : il paroît [139] qu'on a eu plus en vûë de le rendre solide & commode, que magnifique ; on ne laisse pourtant pas de sentir que c'est la Maison Seigneuriale, elle communique avec l'Eglise Paroissiale, qui a bien plus l'air d'une Cathédrale, que celle de Quebec. Le Service s'y fait avec une modestie & une dignité, qui inspirent du respect pour la Majesté du Dieu, qu'on y adore[17].

La Maison des Filles de la Congrégation, quoiqu'une des plus grandes de la Ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse Communauté. C'est le Chef d'Ordre[18] & le

---

qu'un frère coadjuteur, résideront en permanence dans le couvent. La résidence servira aussi de « collège » (R. G. Thwaites, dans *JR*, vol. 64, p. 148). Après la conquête anglaise, les jésuites assistèrent, impuissants, à la liquidation de leurs biens. Le 6 juin 1803, un incendie rase l'ensemble conventuel (voir R. Lahaise, *op. cit.*, p. 363-383).

16. Après en avoir reçu l'autorisation de Louis XIV, en mars 1692 (AN, Colonies $F^3$ 7, f. 93), les récollets s'installent sur un terrain situé à l'extrémité sud-ouest de la rue Notre-Dame d'alors, dans le quadrilataire délimité par les actuelles rues Saint-Pierre et McGill, à l'est et à l'ouest, et par les rues Notre-Dame et Le Moine, au nord et au sud. Un couvent et une chapelle en bois sont érigés en quelque deux mois (1692). En 1702, on entreprend la construction d'un ensemble conventuel en pierre, qui ne sera achevé qu'une quinzaine d'années plus tard, et qui comprend un couvent, une église et un jardin dans lequel se trouve le cloître. Devenu propriétaire des biens immobiliers des récollets en 1813, le gouvernement britannique échange, en 1818, l'ensemble conventuel contre l'île Sainte-Hélène (voir R. Lahaise, *op. cit.*, p. 331-361).

17. « Le Service s'y fait &c. *note*. Le Service s'y fait a Québec avec autant de Dignité que dans nos cathedrales de france. & a Montreal a peu prés comme dans nos bourgs ou il y a plusieurs prétres de village » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66). L'arrêté du Conseil supérieur de Québec qui enregistre les lettres patentes de Versailles en vue d'établir le Séminaire de Montréal est daté du 20 septembre 1677 (AN, Colonies $F^3$ 3, f. 147). Au moment de la fondation de la ville, en 1642, les jésuites y assument l'administration des sacrements. Ils le font jusqu'en 1657, alors que des sulpiciens, arrivés en août, prennent la relève. Sans doute un premier séminaire est-il érigé vers 1659-1661, rue Saint-Paul. En mai 1684, les sulpiciens commencent à bâtir un nouveau séminaire, rue Notre-Dame. À l'origine, le bâtiment ne comprend qu'une seule aile, mais entre 1704 et 1712 une seconde aile est ajoutée. En 1848, on entreprend la démolition de l'aile est du séminaire, puis on change d'avis et on la reconstruit, mais en défigurant l'ensemble architectural. L'église Notre-Dame, construite en 1672, le long de la place d'armes, et reliée au séminaire par un couloir, est démolie en 1830, une fois l'actuelle église achevée (voir J. Folch-Ribas, *op. cit.*, p. 8-9 ; R. Lahaise, *op. cit.*, p. 221-273).

18. « CHEF, se dit aussi des lieux principaux & dominans d'une Seigneurie, d'un Ordre [...] Les Abbayes qui sont *chefs* d'Ordre sont toutes Regulieres » (Furetière, 1690).

Noviciat d'un Institut, qui doit être d'autant plus cher à la Nouvelle France, & à cette Ville en particulier, qu'il y a pris naissance, & que toute la Colonie se ressent des avantages, que lui procure un si bel Etablissement[19]. L'Hôtel-Dieu est desservi par des Religieuses, dont les premieres ont été tirées de celui de la Fléche en Anjou. Elles sont pauvres, cependant il n'y paroît ni à leur Sale, qui est grande, bien meublée, & bien garnie de Lits ; ni à leur Eglise, qui est belle & très-ornée ; ni à leur Maison, qui est bien bâtie, propre & commode ; mais elles sont mal nourries, quoique toutes infatiguablement occupées, ou de l'instruction de la Jeunesse, ou du soin des Malades[20].

19. Choisie en 1653 pour venir enseigner à Montréal, Marguerite Bourgeois (1620-1700), membre « externe » de la Congrégation Notre-Dame, transforme une étable en pierre en école (1657). Le 16 juillet 1662, elle achète une petite maison en bois située au nord de la rue Saint-Paul et vers 1669, les religieuses font transporter cette maison au sud de la rue Saint-Paul pour l'accoler au nouveau corps de logis en train d'être construit. Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, un incendie rase l'édifice. Dès 1684, malgré la précarité de leurs moyens, les religieuses font reconstruire un nouvel édifice, plus au nord, auquel s'ajouteront une église (1693), des dépendances (vers 1708), un pensionnat (1713) et une seconde chapelle (1718). Incendié en 1768, rebâti, modifié et complété par d'autres bâtiments tout au long du XIX^e siècle, l'ensemble conventuel est démoli lors des travaux de prolongement du boulevard Saint-Laurent vers le fleuve, au début du XX^e siècle. Selon Robert Lahaise, Charlevoix se serait « davantage attardé à Montréal lors de son premier voyage » (1705-1709) et « on peut présumer que [sa] description précède de peu les ajouts » du pensionnat, de la chapelle et des dépendances. Bien que les observations, fort succinctes, de Charlevoix permettent difficilement de soutenir que son premier séjour à Montréal a été plus long que son second passage, en 1721, sa remarque sur la précarité de la « Maison des Filles de la Congrégation » peut laisser entendre qu'il décrit les bâtiments avant les ajouts de 1713 et de 1718 (voir H. Bernier, *DBC*, t. I, p. 118-122 ; R. Lahaise, *op. cit.*, p. 103-220).

20. Dès la création de Ville-Marie, le 17 mai 1642, un hôpital, fondé par Jeanne Mance (1606-1673), grâce à l'aide d'Angélique de Bullion, la veuve d'un riche surintendant des finances sous Louis XIII, est construit à l'intérieur du fortin, érigé par Chomedey de Maisonneuve, au confluent de la rivière Saint-Pierre et du fleuve. Mais l'endroit est sujet à des inondations. En mars 1644, on érige un nouvel hôpital sur un terrain plus élevé, près du fort. Mais à cause de l'hostilité des Iroquois, Jeanne Mance doit abandonner temporairement l'édifice, situé à l'extérieur des défenses (1651-1654). Les nouveaux bâtiments, commencés en 1689, ne sont pas entièrement achevés à la fin de 1694. Durant la nuit du 24 février 1695, un incendie détruit presque entièrement l'édifice. On élève alors un nouvel hôpital, sur les plans de Gédéon de Catalogne. L'hôpital et le monastère des religieuses sont rapidement reconstruits, mais la chapelle (plans de Louis Geoffroy, sulpicien) n'est achevée qu'en 1704. Le 19 juin 1721, moins de trois mois après le passage de Charlevoix, un incendie détruit une grande partie de la ville, dont l'Hôtel- Dieu. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque s'entendent alors pour confier temporairement

L'Hôpital Général doit son établissement à un Particulier, nommé Charron, qui s'étoit associé plusieurs personnes de pieté, non-seulement pour cette bonne œuvre, mais aussi pour fournir les Paroisses de la Campagne de Maîtres d'Ecole, qui fissent pour les Garçons ce que les Sœurs de la Congrégation font pour les Filles : mais la Societé se dissipa bientôt ; des affaires survenuës aux uns, l'inconstance des autres, réduisirent le Sieur Charron à lui seul. Il ne se découragea pourtant point ; il vuida sa bourse, il eut le secret de faire ouvrir celles de quelques personnes Puissantes ; il a bâti, il a assemblé des Maîtres & des Hospitaliers ; on s'est fait un plaisir d'aider & d'autoriser un Homme, qui n'épargnoit, ni son bien, ni sa peine, & que rien ne rebutoit. Enfin, avant sa mort, qui arriva en 1719, il a eu la consolation de voir son projet hors de tout risque d'échouer, au moins quant à l'Hôpital Général. La Maison est belle, & l'Eglise fort jolie. Les Maîtres d'Ecole ne sont pas encore bien établis dans les Paroisses, & la défense, qu'ils ont euë de la Cour, de prendre un Habit uniforme, [140] & de s'engager par des Vœux simples, pourra bien les empêcher de se perpétuer[21].

aux hospitalières l'Hôpital général des « frères Charon », en attendant qu'on érige leur nouvel hôpital. Au printemps de 1723, les travaux de reconstruction de l'Hôtel-Dieu débutent et, le 11 novembre 1724, les religieuses réintègrent officiellement leur demeure. Le 10 avril 1734, un autre incendie ravage l'Hôtel-Dieu. On rebâtit les édifices : la chapelle n'est terminée qu'en 1743. En 1826, on démolit en partie les édifices pour construire de nouveaux bâtiments, que les religieuses abandonnent, en décembre 1860, pour le nouvel hôpital du Mont Sainte-Famille, situé rue Guy (voir M.-C. Daveluy, *DBC*, t. I, p. 494-498 ; M. Morin, *Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel- Dieu de Montréal, 1659-1725*, édition critique par G. Legendre, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 272-293 ; R. Lahaise, *op. cit.*, p. 27-102).

21. Le 28 octobre 1688, François Charon de La Barre, fils du riche marchand Claude Charon de Québec et lui-même marchand, obtient du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal un emplacement en vue d'établir un hôpital, destiné aux orphelins, aux estropiés, aux infirmes, aux vieillards et aux « necessiteux mâles » (AN, Colonies $F^3$ 6, f. 323). En 1694, la communauté mise sur pied par François Charon et deux associés, Pierre Le Ber et Jean Fredin, reçoit ses lettres patentes de l'évêque de Québec et ses membres prennent le nom de frères hospitaliers de Saint-Joseph-de-la-Croix. Peu nombreux, les « frères Charon » entretiennent l'Hôpital général, en plus de former des jeunes. Après la mort de François Charon, en juillet 1719, la situation financière de la communauté se détériore au point que, le 27 août 1747, Marguerite d'Youville doit prendre en main l'hôpital. L'optimisme de Charlevoix, on le constate, était peu fondé. Situé sur des marais asséchés au sud de la petite rivière Saint-Pierre (au-

*De l'Isle de Jesus, & de la Riviere des Prairies.*

Entre l'Isle de Montreal & la Terre Ferme, du côté du Nord, il y a une autre Isle d'environ huit lieuës de long, & qui a bien deux lieuës dans sa plus grande largeur. Elle fut d'abord nommée *l'Isle de Montmagny*, du nom d'un Gouverneur Général du Canada : elle fut ensuite concédée aux Jésuites, qui l'appellerent *l'Isle de Jesus*, & elle a conservé ce dernier nom, quoiqu'elle ait passé des mains des Jésuites en celles de Messieurs du Séminaire de Quebec, qui ont commencé d'y mettre des Habitans ; & comme les Terres en sont bonnes, il y a lieu d'esperer qu'elle sera bientôt toute défrichée[22].

*Le Sault aux Récollets.*

Le Canal, qui sépare les deux Isles, porte le nom de Riviere des Prairies, parce qu'elle coule au milieu de fort belles Prairies[23]. Son Cours est embarrassé vers le milieu par un Rapide qu'on appelle *le Saut au Récollet*, en mémoire d'un Religieux de cet Ordre, qui s'y est noyé[24]. Les Ecclésiastiques

jourd'hui au sud de la place d'Youville, le long des rues Saint-Pierre, à l'est, et Normand, à l'ouest), l'Hôpital général ouvre ses portes à la fin du printemps de 1694. En 1695, commence l'érection d'une église, achevée en 1704. Des dépendances sont érigées à partir de 1698. Aujourd'hui, il ne subsiste que l'aile ouest de l'édifice (voir J. Folch-Ribas, *op. cit.*, p. 12 ; R. Lahaise, *op. cit.*, p. 387-520).

22. Paul Lejeune, qui lui donne le nom d'île de Montmagny, y célèbre la première messe en septembre ou octobre 1636 (*JR*, vol. 12, p. 134). En 1672, les jésuites, qui ont obtenu l'île de la Compagnie de la Nouvelle-France, la cèdent à François Berthelot, conseiller au Parlement de Paris. Ce dernier, par acte notarié le 30 avril 1676, l'échange contre l'île d'Orléans et une compensation financière à M^gr^ de Laval (AN, Colonies F^3^ 4, f. 467-468). À sa mort, survenue le 6 mai 1708, M^gr^ de Laval lègue l'île au Séminaire de Québec, où il s'était retiré. Selon Pierre-Georges Roy, ce sont les « Messieurs » du Séminaire de Québec qui donnèrent à l'île le nom d'île Jésus, qu'elle a conservé (voir P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 205 ; R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 185, 198 et 307).

23. Ainsi nommée, écrit Gabriel Sagard, « pour la quantité d'Isles plattes & prairies agreables que cette riviere, & un beau & grand lac y contient » (*le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 60). Paul Lejeune propose une tout autre origine au toponyme : la rivière prit son nom d'un « certain des Prairies » qui « s'egara dans les Isles qu'on y rencontre » (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 12, p. 134. Voir aussi *Relation* de 1640, *JR*, vol. 18, p. 228).

24. Ainsi nommé en souvenir du père Nicolas Viel, mort noyé au cours d'un naufrage à cet endroit le 25 juin 1625 (voir Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 160 ; G.-M. Dumas, *DBC*, t. I, p. 677 ; G. Sagard, *Histoire du Canada*, p. 806).

du Séminaire de Montreal ont eu lontems assez près de-là une Mission de Sauvages, qu'ils ont depuis peu transportée ailleurs[25].

*Des Environs de Montreal.*

Le troisiéme Bras du Fleuve est semé d'un nombre d'Isles si prodigieux, qu'il y a presque autant de Terre que d'Eau. Ce Canal porte les noms de *Milles-Isles* ou de *Riviere de Saint Jean*[26]. À la Tête de l'Isle de Jesus, est la petite *Isle Bizard*, ainsi appellée du nom d'un Officier Suisse, à qui elle appartenoit, & qui est mort Major de Montreal[27]. Un peu plus haut vers le Sud, on trouve *l'Isle Perrot*, ainsi nommée par M. Perrot, qui a été le premier Gouverneur de Montreal, & qui étoit le Pere de Madame la Comtesse DE LA ROCHE-ALLARD, & de Madame la Présidente DE LUBERT[28]. Cette Isle a presque deux lieuës

25. Sur la mission de la Montagne et du Saut-au-Récollet, voir *infra*, p. 343, n. 35.

26. Aujourd'hui rivière des Mille-Îles. Selon Paul Lejeune, à l'origine, la rivière « tir[ait] sa denomination du sieur Jean Nicolet, truchement & commis au magazin des trois Rivieres » (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 12, p. 134).

27. Jacques Bizard est né à Neuchâtel, en Suisse, en 1642 ; il servit en Crète, en 1669, où Frontenac le remarqua ; il accompagna le comte au Canada, en 1672, en qualité de lieutenant de la garde du gouverneur ; il fut nommé major de Montréal en 1677 et, le 16 août 1678, il épousa Jeanne-Cécile Closse, la fille de Lambert Closse ; il devint gouverneur adjoint de Montréal en 1686, grâce à l'appui de Frontenac et malgré l'opposition de l'intendant Jacques Duchesneau, qui l'accusait de mal remplir ses fonctions, de se livrer au trafic illicite des fourrures dans les villages amérindiens (Brisay de Denonville, nouvellement nommé gouverneur de la colonie, refusa de promulguer la nomination) ; il mourut en 1692, au moment où Frontenac, de retour au Canada, tentait à nouveau de lui obtenir le poste de gouverneur adjoint de Montréal. Après que l'île Bonaventure, située dans le lac des Deux-Montagnes, au nord-ouest de Montréal, lui eut été donnée « en fief et seigneurie », le 25 octobre 1678, elle prit le nom d'île Major, ou du Major, puis Bizard (voir W. J. Eccles, *DBC*, t. I, p. 106-107 ; P.-G. Roy, « Jacques Bizard, major de Montréal », *BRH*, vol. 22, n° 10, octobre 1916, p. 291-303).

28. François-Marie Perrot est né à Paris en 1644 ; en 1669, il épousa Marie Laguide Meynier, une nièce de Jean Talon ; nommé gouverneur de Montréal (commission : le 20 avril 1670), il entretint des relations tendues avec Frontenac après que celui-ci eut créé un poste sur le lac Ontario (1673), qui nuisait au commerce de Montréal, puis il s'allia au gouverneur, se conduisit en tyran à Montréal et pratiqua la traite illicite des fourrures ; il fut interdit et privé de ses pouvoirs en 1683 et remplacé par Callière en 1684 ; il fut alors nommé gouverneur de l'Acadie, où il poursuivit, semble-t-il, ses activités illégales ; il fut destitué en avril 1687 et mourut le 20 octobre 1691, sans doute des suites des tortures infligées par des pirates anglais venus attaquer les postes français sur

en tous sens, & les Terres en sont bonnes. On commence à la défricher. L'Isle Bizard termine le *Lac des deux Montagnes*[29], & l'Isle Perrot sépare ce même Lac de celui *de Saint Loüis*[30].

Le Lac des deux Montagnes est proprement l'Embouchure de la grande Riviere, autrement appellée *la Riviere des Outaouais*, dans le Fleuve Saint Laurent[31]. Il a deux lieuës de longueur, & à peu près autant de largeur. Celui de Saint Louys est un peu plus grand, ce n'est encore qu'un élargissement du Fleuve Saint Laurent. Jusqu'à présent, la Colonie Françoise n'alloit pas plus loin à l'Ouest ; mais on commence à faire de [141] nouvelles Habitations un peu plus haut, & les Terres sont partout excellentes.

la rivière Saint-Jean (voir W. J. Eccles, *DBC*, t. I, p. 551-554). Perrot ne fut pas vraiment le premier gouverneur de Montréal. Paul Chomedey de Maisonneuve, le fondateur de la ville, en a été le premier gouverneur, si l'on se fie aux lettres patentes, datées du 13 février 1644, envoyées par la reine régente, Anne d'Autriche, au nom de son fils, Louis XIV, et qui « renouvellent l'autorisation, pour les associés de Montréal, de nommer un capitaine ou gouverneur local de leur choix » (R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 58). Le 26 mars, les associés confirmèrent la nomination de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal. Du reste, dans l'*Histoire et description générale*, Charlevoix écrit que « le quinziéme d'Octobre [1641, à Québec, à la veille de fonder Montréal] M. de Maisonneuve fut déclaré Gouverneur de l'Isle » (t. I, p. 227). Voir aussi M.-C. Daveluy, *DBC*, t. I, p. 218-227 ; R. Rumilly, *op. cit.*, p. 21, 29 et 57-58. Du reste, dans les archives du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal on trouve, datée du 23 octobre 1663, une concession d'Augustin Seffroy de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France de 1663 à 1665, qui remet à Maisonneuve la « charge de gouverneur [...] soubs l'authorité du Roy en toute l'isle de Montreal » (transcription dans ANC, MG 17, A 7-2, série II, vol. 19, p. 9615-9616).

29. Appelé « Lac de Soissons », sur la carte de 1632, de Champlain (lettre « r » de la « table »). Au cours de ses différents voyages, notamment lorsqu'il remonte le fleuve Saint-Laurent, à la fin de mai 1611, Champlain signale l'existence du lac, mais sans jamais lui donner de nom (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 175 et 180 ; *Voyages*, 1619, *ibid.*, t. III, p. 36 ; *Voyages*, 1632, *ibid.*, t. IV, p. 160).

30. À l'origine, les rapides de Lachine, du nom du bourg établi sur la rive du fleuve, sont simplement appelés le « Sault », ou « Grand Sault » par Champlain (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 125, et carte de 1612), mais à la suite de la noyade, le 10 juin 1611, d'un « jeune homme qui estoit au sieur de Mons », et qui s'appelait Louys, le toponyme est changé pour celui de « grand saut S. Louys », puis de « Saut S. Louys » (*Voyages*, 1613, *ibid.*, t. II, p. 181, 217, 220 et 294). Finalement, le toponyme en vint à désigner le lac que forme l'élargissement du fleuve à cet endroit.

31. Originellement connue sous le toponyme de rivière des Algonquins, parce qu'elle mène, note Champlain, le jeudi 3 juillet 1603, « en la demeure des Algoumequins » (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 153). Plus tard, pour une raison analogue, elle prit le nom de rivière des Outaouais.

*Du Sault Saint Louys.*

Ce qui a fait la sûreté de Montreal & de tous ses Environs pendant les dernieres Guerres, ce sont deux Villages d'Iroquois Chrétiens, & le fort de Chambly[32]. Le premier des deux Villages, est celui de Sault Saint Loüis, situé dans le Continent du côté du Sud, trois lieuës plus haut que la Ville de Montreal. Il est fort peuplé, & a toujours été regardé comme une de nos plus fortes Barrieres contre les Iroquois Idolâtres, & contre les Anglois de la Nouvelle York[33]. Il a déja changé deux fois de place dans l'espace de deux lieuës. Sa seconde station, où je l'ai vû en 1708, étoit vis-à-vis un Rapide, qu'on nomme le Sault Saint Loüis, & il en a conservé le nom, quoiqu'il en soit aujourd'hui assez éloignê. Il paroît qu'on l'a enfin fixé[34] ; car l'Eglise,

32. Voir *infra*, p. 357, n. 2.

33. Pour défendre le rôle joué par les Iroquois christianisés dans les guerres, Charlevoix peut s'appuyer sur de nombreux mémoires et dépêches de la part des administrateurs coloniaux, notamment sur un mémoire anonyme, vraisemblablement rédigé par un missionnaire de la Compagnie de Jésus, qui rappelle les nombreux « services » que les Iroquois domiciliés ont rendus à la colonie : selon lui, la moitié des Iroquois du Saut « est perie en se battant en braves gens contre les Anglois et contre les Iroquois leurs parens, et autres sauvages ». En outre, les Iroquois christianisés jouent le rôle de sentinelles avancées en prévenant les Français des mouvements des ennemis, « ce que les François ne peuvent pas faire comme eux dans les bois » (« Memoire Pour les Iroquois Chrestiens du saut en Canada », *JR*, vol. 64, 108-112). Les Iroquois constituaient aussi un sujet d'embarras pour les autorités locales, qui signalent souvent des désordres commis par les Amérindiens, le plus souvent sous l'effet de l'alcool. Cela explique la volonté des administrateurs de mieux contrôler ceux établis au saut Saint-Louis en y tenant une garnison de soldats, ce à quoi s'opposèrent les missionnaires. Précisément en 1720, Claude Ramezay, le gouverneur de Montréal, obtint un ordre pour établir un commandant militaire au saut (voir G. Frégault, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 248 ; R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 172-173, 181, 200 et 320).

34. Dès 1667, le père Ruffeix invite des Iroquois à séjourner dans la seigneurie des jésuites, à la Prairie de la Madeleine, sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de Montréal. Le nombre des néophytes s'accroît. Malheureusement, le terrain est si peu propre à la culture que la famine menace la petite communauté. Aussi les missionnaires demandent-ils la permission de déménager la mission au saut Saint-Louis. En 1675, l'intendant Jacques Duchesneau accorde un terrain aux jésuites et la mission Saint-François-Xavier-du-Saut est fondée. Elle sera déplacée à deux reprises. Le premier avril 1716, à la demande des jésuites, le Conseil de Marine approuve le déménagement de la mission (*JR*, vol. 67, p. 24) et, le 15 juin 1717, le brevet de concession pour le terrain « tirant vers la Seigneurie de Chateauguay », vis-à-vis le saut Saint-Louis, est octroyé (AN, Colonies B 39, f. 259). Aujourd'hui, le village amérindien porte le nom de Kahnawake (voir G. F. C. Stanley, « The First Indian "Reserve" in Canada », *RHAF*, vol. 4, n° 2, septembre 1950, p. 196-203).

qu'on ne fait que d'achever, & la Maison des Missionnaires, sont, chacun dans leur genre, deux des plus beaux Edifices du Pays. La situation en est charmante. Le Fleuve fort large en cet endroit y est semé de plusieurs Isles, qui font un très-bel effet. L'Isle de Montreal toute peuplée est en perspective d'un côté, & la vûë n'est presque point bornée de l'autre à cause du Lac de Saint Loüis, qui commence un peu plus haut.

*Des Iroquois de la Montagne.*

Le second Village porte le nom *de la Montagne*, parce qu'il fut lontems sur la double Montagne, qui a donné son nom à l'Isle. On l'a depuis transporté au Sault au Récollet, comme je vous l'ai dit ; il est présentement en Terre Ferme vis-à-vis l'extrêmité Occidentale de l'Isle. Ce sont les Ecclésiastiques du Séminaire de Montreal, qui le gouvernent[35]. Il est sorti bien des Braves de ces deux Bourgades, & la ferveur y étoit admirable avant que l'avarice de nos Traitans y eût introduit l'Yvrognerie, qui y a fait de bien plus grands ravages encore, que dans les Missions de Saint François & de Beckancourt[36].

*Désordres causés, par la Traite de l'Eau de-Vie, dans ces deux Villages.*

En vain les Missionnaires ont employé, pour arrêter ce desordre, toute leur industrie & toute leur vigilance : ils ont eu beau implorer le secours des Puissances, menacer de la colere du Ciel, apporter les raison les plus persuasives, tout a été inutile : les accidens même les plus funestes, & où il n'étoit pas possible de méconnoître la main de Dieu appesantie sur les

35. À l'instar des jésuites, en 1677, les sulpiciens fondent une mission au pied du mont Royal dans l'espoir de sédentariser les Amérindiens. Les registres de la mission de la Montagne s'arrêtent au 25 septembre 1704, alors que les sulpiciens déménagent la mission au Saut-au-Récollet. Elle reçoit des Iroquois, des Algonquins et des Hurons. Mais le site ne convient pas aux sulpiciens, qui craignent la mauvaise influence des colons établis le long de la rivière des Prairies. Aussi décident-ils de transporter la mission sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes. Le 17 octobre 1717, Vaudreuil et Bégon leur accordent une concession au bout du lac, aujourd'hui Oka, et l'année suivante, le 27 avril, le brevet de concession est entériné (AN, Colonies B 40, f. 459). En 1720 (R. G. Thwaites), ou en 1721 (R. Rumilly), les sulpiciens y déménagent la mission (voir R. Rumilly, *op. cit.*, 1970, p. 201-202, 294, 320-321, 331-332 ; R. G. Thwaites, dans *JR*, vol. 62, p. 275). Le village amérindien porte maintenant le nom de Kanesatake.

36. Voir *supra*, p. 306, n. 17, et p. 286, n. 16.

Auteurs du mal, n'ont pas été suffisans pour faire rentrer en eux-mêmes des Chrétiens, que l'avidité d'un gain sordide [142] avoit aveuglés. On voit jusques dans les Places & les Ruës de Montreal, les Spectacles les plus affreux, suites inévitables de l'Yvresse de ces Barbares : les Maris & les Femmes ; les Peres, les Meres & les Enfans ; les Freres & les Sœurs, se prendre à la Gorge, s'arracher les Oreilles, se mordre à belles Dents comme des Loups enragés. Les Airs retentissent pendant les nuits de hurlemens beaucoup plus horribles que ceux dont les Bêtes féroces font retentir les Bois[37].

Ceux qui ont peut-être le plus à se reprocher ces horreurs, sont les premiers à demander si ces gens-là sont des Chrétiens ? on pourroit leur répondre : oüi ce sont des Chrétiens & des Néophytes, qui ne sçavent ce qu'ils font ; mais ceux, qui de sang froid, & avec connoissance de cause, les réduisent par leur avarice en cet état, ont-ils de la Religion ? On sçait que les Sauvages donneroient tout ce qu'ils ont pour un Verre d'Eau de Vie ; c'est une tentation pour les Traitans, contre laquelle, ni les cris des Pasteurs, ni le zéle & l'autorité des Magistrats, ni le respect des Loix, ni la sévérité de la Justice souveraine, ni la crainte des Jugemens de Dieu, ni la pensée de l'Enfer, dont ces Barbares dans leur Yvresse présentent une Image bien sensible, n'ont encore pû tenir. Mais détournons la vûë de ces objets désagréables[38].

---

37. Charlevoix, dont les propos ne sont pas sans rappeler ceux qu'on peut lire dans la section numérotée « 19.A / 24e », des « papiers Raudot » (AN, Colonies C$^{11A}$ 122, f. 171-172), n'est pas le seul auteur à signaler les méfaits de l'éthylisme chez les Amérindiens : « Si ces Sauvages ont quelque bonne qualité, » écrit Raudot, « ils en ont bien de mauvaises, l'yvrognerie à laquelle ils sont adonnés les rend capables de tous les vices, c'est en ce tems qu'ils se poignardent les uns les autres et même en tuënt qui ne sont point pris de boisson comme eux, un sauvage yvre dit à un autre qui ne l'est point, je viens pour te tuer, celuy qui n'a point bû baisse la tête et attend avec une patience qu'on ne peut concevoir le coup de mort dont il est menacé : quand ce malheur arrive, cet yvrogne en est quitte pour dire qu'il n'avoit point d'Esprit et que la boisson luy avoit osté la raison, Les familles interessées tant d'une part que d'autre travaillent à accommoder cette affaire et souvent le meurtrier se retire du village de peur qu'on ne luy en fasse autant » (« Relation par lettres », f. 138-139).

38. Dès 1632, Paul Lejeune dénonçait le commerce de l'alcool et voyait dans la surconsommation de l'eau-de-vie par les Amérindiens une cause de leur dépopulation (*Relation* de 1632, *JR*, vol. 5, p. 50). En 1636 et en 1637, le relationnaire revient sur le sujet pour attribuer la diminution sensible de la population autochtone aux méfaits de l'alcool (*JR*, vol. 9, p. 200-206, et vol. 11,

*De la Foire de Montreal. Calomnie de la Hontan à ce sujet.*

Le grand Commerce des Pelleteries, après que la Ville des Trois Rivieres eut cessé d'être fréquentée par les Nations du Nord & de l'Ouest, se fit pendant quelques années à Montreal, où les Sauvages abordoient en certains tems de toutes les parties du Canada. C'étoit une espece de Foire, qui attiroit beaucoup de François dans cette Ville. Le Gouverneur Général & l'Intendant s'y rendoient aussi, & l'on profitoit de l'occasion pour accommoder les différens, qui pouvoient être survenus entre nos Alliés. Mais si par hazard, Madame, vous tombez sur le Livre de la HONTAN, où il est parlé de cette Foire, donnez-vous bien de garde de prendre tout ce qu'il en dit pour des vérités. La vraisemblance n'y est pas même gardée. Les Femmes de Montreal n'ont jamais donné lieu à ce que cet Auteur y met sur leur compte, & il n'y a rien à craindre pour leur honneur de la part des Sauvages[39]. Il est sans exemple qu'aucun d'eux

p. 194-196). En 1642, Barthélemy Vimont dénonce à son tour le commerce de l'eau-de-vie (*JR*, vol. 22, p. 242) et, en 1645-1646, Jérôme Lalemant ne peut que constater l'impuissance des missionnaires à enrayer le fléau (*JR*, vol. 29, p. 76). Ni les mandements des évêques, ni les prêches des missionnaires ou des prêtres, ni même les ordres de la Cour ne parviendront à arrêter le commerce de l'alcool. Du reste, bon nombre d'administrateurs ne se priveront pas de profiter de leur poste pour participer en sous-main au trafic. Denys Delâge, qui s'inspire de recherches menées par Louise Dechêne, estime exagérée l'importance accordée au commerce de l'alcool dans la traite des fourrures (*le Pays renversé*, p. 147-150). Voir aussi le mémoire anonyme sur l'eau-de-vie, AN, Colonies $C^{11E}$ 11, f. 67-68 et 71-72 ; les « papiers Raudot », « 19. A / 24[e] », AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 170 ; L. Groulx, « La querelle de l'eau-de-vie sous le Régime français », *RHAF*, vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 615-624, vol. 2, n° 1, juin 1948, p. 138-140 ; J.-F. Lafitau, mémoire sur la question, *JR*, vol. 67, p. 38-44 ; N. Perrot, « Mémoire historique sur les mauvais effets de la réunion des castors dans une même main [extrait d'un mémoire anonyme adressé en 1705 au comte de Pontchartrain] », dans *Mémoire*, p. 254-255.

39. Après avoir observé que les Amérindiens qui trafiquent à Montréal courent « de boutique en boutique l'arc & la fléche à la main tout-à-fait nuds », Lahontan (1666-1716) ajoute : « les femmes les plus scrupuleuses portent leur évantail sur les yeux, pour ne pas être effrayées à l'aspect de si vilaines choses ; mais ces droles qui connoissent aussi bien que nous les jolies Marchandes, ne manquent pas de leur offrir ce qu'elles daignent quelquefois accepter, quand elles voyent la marchandise de bon aloi. Il y en a plus d'une, s'il en faut croire l'histoire du païs, que la constance & le merite de plusieurs Officiers ne sauroient fléchir, pendant que ces vilains cupidons ont l'entrée libre chez elles. Je m'imagine que c'est moins *per il gusto, che per la curiosita*, car enfin ils ne sont ni galans ny capables d'attachement. Quoi qu'il en soit, l'occasion dans un tel cas est d'autant plus pardonnable qu'elle est rare » (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 318).

ait jamais pris la moindre liberté avec les Françoises, lors même qu'elles ont été leurs Prisonnieres. Ils n'en sont pas même tentés, & il seroit à souhaiter que les François eussent [143] le même dégoût des Sauvagesses. La Hontan ne pouvoit pas ignorer ce qui est de notorieté publique en ce Pays ; mais il vouloit égayer ses Mémoires, & pour y réussir, tout lui étoit bon. On est toujours sûr de plaire à certaines gens, quand on ne garde aucune mesure dans la liberté, qu'on se donne d'inventer, de médire, & de s'exprimer sur certaines matieres.

On voit encore de tems en tems arriver à Montreal de petites Flottes de Sauvages, mais ce n'est plus rien en comparaison du passé. C'est la Guerre des Iroquois, qui a interrompu ce grand concours des Nations dans la Colonie. Pour y supléer, on a établi chez la plûpart des Magasins avec des Forts, où il y a toujours un Commandant & assez de Soldats, pour mettre les Marchandises en sûreté. Les Sauvages y veulent toujours avoir un Armurier, & dans plusieurs il y a des Missionnaires, qui y feroient plus de bien, s'ils y étoient seuls de François. On auroit bien dû, ce semble, rétablir les choses sur l'ancien pied, depuis que tout est en Paix au dedans & au dehors de la Colonie : ce seroit le moyen d'y retenir les Coureurs de Bois, à qui leur avidité, sans parler de tous les désordres, qu'attire le libertinage, fait faire tous les jours des bassesses, qui nous rendent méprisables aux yeux des Barbares, ont avili nos Marchandises, & encheri les Pelleteries. Outre que les Sauvages, naturellement fiers, sont devenus insolens, depuis qu'ils se voyent recherchés.

*De la Pêche du Loup Marin*[40].

La Pêche pourroit bien plus enrichir le Canada, que la Chasse, & on n'y dépend point des Sauvages. Deux raisons de s'y appliquer, qui n'ont pourtant pû jusqu'ici engager nos Colons à en faire le principal objet de leur Commerce. Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'ai déja eu l'honneur de vous dire de la Pêche des Morues, qui seule nous vaudroit plus que le Perou,

40. Source de Charlevoix pour décrire le loup marin – terme générique pour désigner les différentes espèces de phoque –, ses « diverses Especes » et les méthodes de pêche : la section intitulée « 2.A 3^e. Lettre. a Quebec ce 28. 8^bre 1705. », des « papiers Raudot » (ANC, MG 18, E 29, n. f.).

si les Fondateurs de la Nouvelle France eussent pris les mesures convenables pour s'en assûrer la possession. Je commence par celle du Loup Marin, des Vaches Marines & des Marsouins, qu'on fait faire partout dans le Golphe Saint Laurent, & bien avant dans le Fleuve même.

Le Loup Marin doit son nom à son cri, qui est une espece de hurlement ; car dans sa figure, il n'a rien du Loup, ni d'aucun animal terrestre, que nous connoissions. Lescarbot assûre qu'il en a entendu, qui crioient comme les Chathuants[41] ; mais ce pouvoit être de jeunes Bêtes, dont le cri n'étoit pas encore [144] bien formé. Au reste, Madame, on ne balance pas ici à mettre le Loup Marin au rang des Poissons, quoiqu'il ne soit pas muet, qu'il naisse à Terre, qu'il y vive pour le moins autant que dans l'Eau, qu'il soit couvert de Poil ; en un mot, qu'il ne lui manque absolument rien, pour être regardé comme un véritable Amphibie. Mais nous sommes dans un nouveau Monde, il ne faut pas exiger que nous y parlions toujours le Langage de l'ancien, & l'usage, contre lequel on ne raisonne point, s'y est mis en possession de tous ses droits. Ainsi la Guerre, qu'on fait au Loup Marin, quoiqu'on la fasse souvent à Terre, & à coups de Fusils, se nomme une Pêche ; & celle qu'on fait aux Castors dans l'Eau, & avec des Filets, s'appelle une Chasse[42].

41. Voir Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 600.

42. « Du loup marin qu'il y vive (sur la terre) pour le moins autant que dans L'Eau. *note*. il est vray que Le Loup marin Dépose ses petits sur des Rochers qu'ils y vivent environ Quinze jours allaités par leurs meres ; mais En suite ils se jettent a l'Eau dont on ne les voit sortir dans les Beaux tems que pour venir Dormir sur Les Rochers ou sur Le Rivage » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66). Le mot désigne de façon générique les différentes espèces de phoques (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] » *MSRC*, 3[e] série, vol. 3, section II, 1909, p. 223 ; P. Kalm, *Voyage*, p. 169). Bel et bien considéré comme un poisson par le père Pierre Laure, le loup marin est « timide toujours aux aguets, replongeant a la moindre allarme », et il se nourrit « d'éplan et de quelques autres mediocres poissons », même « de certains vers qui se trouvent dans les goimons attachez aux roches ». L'animal possède une peau « toute dentelée de sorte que sechée elle ne sauroit servir qu'a pollir les ouvrages de sculpture de tour et de menuiserie ». Il a « un nez plat et noir de gros yeux ronds et saillants des levres epaisses et grisatres un museau oblong une gueule fenduë jusqu'aux oreilles presqu'imperceptibles, des barbes comme un chat » (*Relation du Saguenay*, *JR*, vol. 68, p. 82-84). Voir aussi le mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies C[11A] 122, f. 337).

*Description du Loup Marin.*

La Tête du Loup Marin approche un peu de la figure de celle du Dogue : il a quatre Pattes fort courtes, sur-tout celles de derriere : dans tout le reste, il est Poisson. Il se traîne plûtôt qu'il ne marche sur les Pieds ; ceux de devant ont des Ongles, ceux de derriere sont en forme de Nageoires. Sa Peau est dure, & couverte d'un Poil ras de diverses couleurs. Il y a de ces Animaux, qui sont tout blancs, & tous le sont en naissant ; quelques-uns, à mesure qu'ils croissent, deviennent noirs, d'autres roux ; plusieurs ont toutes ces couleurs ensemble.

*Ses diverses Especes.*

Les Pêcheurs distinguent plusieurs especes de Loups Marins ; les plus gros pésent jusqu'à deux mille, & l'on prétend qu'ils ont le Nez plus pointu que les autres. Il y en a, qui ne font que fretiller dans l'Eau ; nos Matelots les appellent *Brasseurs*[43], ils ont donné à une autre espece le nom de *Nau*[44] : je n'en sçai ni la raison, ni la signification : à une autre, celui de *Grosses Têtes*[45]. Il y en a de petits fort éveillés, & fort adroits à couper

348 B Têtes. *On en voit* de petits

43. Il s'agit vraisemblablement du phoque gris (*Halichoerus grypus*), populairement appelé « tête de cheval », à cause de la forme de sa tête. C'est un phoque de grande taille qui peut peser 290 kilos (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 342-345 ; N.-A. Comeau, *la Vie et le sport sur la côte Nord du bas Saint-Laurent et du Golfe* [...], traduction de l'anglais par N. Le Vasseur, Québec, Éditions Garneau, 1945 (1909), p. 131). Le terme « brasseur » provient sans doute du verbe « brasser », dans le sens d'agiter, de remuer, à moins que les marins aient pris le mot dans son sens technique d'orienter les vergues d'un bâtiment. Si l'on se fie au père Laure, les chasseurs français nommaient certains loups-marins « brasseux » par opposition aux loups-marins « d'esprit », les vrais loups-marins ou phoques communs (voir M. Bideaux, dans J. Cartier, *Relations*, p. 356, n. 118).

44. « NAU. subst. m. Vieux mot qui signifioit autrefois un gros Vaisseau. Les Portugois les appellent encore *naos* » (Furetière, 1690). Le *Dictionnaire de Trévoux* reprend la même définition pour ajouter : « NAU ou NOC. s. m. Grande pièce de bois creuse, dont on se sert pour faire l'égoût des étangs, & où on place la bonde avec un chapeau. On en met aussi pour décharger vers le bout des chaussées des étangs, afin que l'eau s'écoule, sans les surmonter ou les rompre ; & dans les grands chemins, pour conduire les eaux du côté des pentes : pour lors on les pose renversées » (1732). Sans doute les marins ont-ils donné à la bête son sobriquet par analogie, à moins que le terme ne renvoie à un mot tiré du patois breton ou normand.

45. Même si le terme n'est attesté par aucun dictionnaire, son sens paraît clair.

les Filets, qu'on leur tend : leur couleur est tygrée, ils sont badins, pleins de feu, & jolis, autant que des Animaux de cette figure le peuvent être : les Sauvages les accoûtument à les suivre, comme si c'étoient de petits Chiens, & ne laissent pourtant pas de les manger.

M. Denys parle de deux sortes de Loups Marins, qui se rencontrent sur les Côtes de l'Acadie : les uns, dit-il, sont si gros, que leurs Petits ont plus de volume, que nos plus grands Porcs. Il ajoûte que peu de tems après qu'ils sont nés, le Pere & la Mere les amenent à l'Eau, & de tems en tems les rame[145]nent à Terre, pour les faire téter : que la Pêche s'en fait au mois de Février, lorsque les Petits, auxquels on en veut principalement, ne vont presque point encore dans l'Eau : qu'au premier bruit, les Peres & Meres prennent la fuite, en faisant un fort grand bruit, pour avertir leurs Petits de les suivre, ce que ceux-ci ne manquent point de faire, si les Pêcheurs ne se hâtent de leur donner un coup de Bâton sur le Nez, & que cela suffit pour les tuer. Il faut que le nombre de ces Animaux soit bien grand sur ces Côtes, s'il est vrai, comme le même Auteur l'assûre, qu'en un seul jour on prend de cette sorte jusqu'à huit cent de ces Petits[46].

La seconde Espece, dont parle M. Denys, est fort petite, & chaque Bête ne donne guéres d'Huile, que ce qu'il en peut tenir dans sa Vessie. Ces Derniers ne s'éloignent jamais beaucoup du Rivage, & il y en a toujours quelqu'un, qui fait la Sentinelle. Au premier signal, qu'il donne, tous se jettent à la Mer ; au bout de quelque tems ils se rapprochent de Terre, & se levent sur leurs Pattes de derriere, pour voir s'il n'y a rien à craindre : mais, malgré toutes leurs précautions, on en surprend un grand nombre à Terre, & il n'est presque pas possible de les avoir autrement[47].

*Usage de la Chair & de la Peau du Loup Marin.*

On convient que la Chair du Loup Marin n'est pas mauvaise à manger, mais on trouve beaucoup mieux son compte à

46. N. Denys, *Description géographique*, p. 63-67. Sans doute le phoque gris : voir *supra*, n. 43.

47. N. Denys, *Histoire naturelle*, p. 253-256. Sans doute le phoque commun (*Phoca vitulina*), aussi appelé chien de mer, le plus répandu des phoques. Son poids moyen est de 72,5 kilos (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 345-348).

en faire de l'Huile[48] : la façon n'en est pas difficile. On en fait fondre la Graisse sur le feu, & elle se résout en Huile. Souvent même on se contente de faire des Charniers, c'est le nom, qu'on donne à de grands Quarrés de Planches, sur lesquels on étend la Graisse de plusieurs Loups Marins : elle s'y fond d'elle-même, & l'Huile coule par une ouverture, qu'on y a pratiquée. Cette Huile, quand elle est fraîche, est fort bonne pour la Cuisine[49], mais celle des jeunes Bêtes rancit bientôt, & celle des autres, pour peu qu'elle commence à vieillir, desséche trop[50] : on s'en sert alors pour brûler, ou pour passer les Peaux. Elle est lontems claire, elle n'a point d'odeur[51], & ne laisse point de Lie, ni aucune sorte d'immondices au fond de la Barrique.

Dans les premiers tems de la Colonie on a employé une grande quantité de Peaux de Loups Marins à faire des Manchons. La mode en est passée, & leur grand usage aujourd'hui est de couvrir les malles & les Cofres. Quand elles sont [146] tannées, elles ont presque le même grain que le Maroquin ; elles sont moins fines, mais elles ne s'écorchent pas si aisément, & elles conservent plus lontems toute leur fraîcheur. On en fait de très-bons Souliers, & des Bottines, qui ne prennent point l'Eau. On en couvre aussi des Siéges, dont le Bois est plutôt usé que la Couverture. On tanne ici ces Peaux avec l'Ecorce de Perusse[52], & dans la Teinture, dont on se sert pour les noircir, on mêle une Poudre, qui se tire de certaines Pierres, qu'on trouve sur les Bords des Rivieres. C'est ce qu'on appelle *Pierres de Tonnerre*, ou des Marcassites de Mines[53].

48. Dans son « Memoire pour un Missionnaire qui ira aux 7 isles », rédigé en 1673, Louis Nicolas insiste sur l'intérêt de la pêche au loup-marin et à la baleine à cause du commerce d'huile qui en pourrait résulter (*JR*, vol. 59, p. 58).

49. « *Fort bonne p[ou]r la Cuisine.* Cuisine sauvage sans doute » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

50. « Desseiche trop. nullement » (*ibid.*, f. 68).

51. « Point d'odeur. elle en a & trés dégoutante. point de lie ni immondices. L'experience est contre » (*ibid.*, f. 68).

52. Voir *infra*, p. 379-380, n. 90 et 94.

53. « Pierres de Tonnerre. Jamais on les nomme Pierres de mine » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Il s'agit de la marcassite de « bisulfure de fer naturel ($FeS^2$), cristallin, qui se présente en masses à structure fibreuse, souvent radiées » (Robert, 1977).

*Particularités de ces Animaux.*

C'est sur les Rochers, & quelquefois sur la Glace, que les Loups Marins s'accouplent, & que les Meres font leurs Petits. Leur Portée ordinaire est de deux, & elles les allaitent assez souvent dans l'Eau, mais plus souvent à Terre ; quand elles veulent les accoûtumer à nâger, elles les portent, dit-on, sur leur Dos ; les laissent aller de tems en tems dans l'Eau, puis les reprennent, & continuent ce manége, jusqu'à ce que ces Petits puissent nâger tous seuls. Si ce fait est vrai, voilà un étrange Poisson, à qui la Nature n'a pas même appris ce que la plupart des Animaux Terrestres sçavent presqu'en naissant. Le Loup Marin a les sens fort vifs, & c'est son unique défense : elle ne les empêche pourtant pas d'être souvent surpris, comme je l'ai déja remarqué ; mais la plus ordinaire façon de les pêcher est celle-ci.

La coûtume de cet Animal, quand il est dans l'Eau, est d'entrer avec la Marée dans les Anses : quand on a reconnu les Anses, où il en entre un grand nombre, on les ferme avec des Filets & des Pieux ; on n'y laisse de libre qu'un assez petit espace, par où les Loups Marins se glissent. Dès que la Marée est haute, on bouche cette ouverture ; ainsi, après que la Mer s'est retirée, ces Poissons demeurent à sec, & on n'a que la peine de les assommer. On les suit aussi en Canot dans les endroits, où il y en a beaucoup, & quand ils mettent la Tête hors de l'Eau pour respirer, on tire dessus. S'ils ne sont que blessés, on les prend sans peine : s'ils sont tués roides, ils vont d'abord à fond, comme il arrive aussi aux Castors : mais on a de gros Chiens[54], qui sont stilés à les pêcher à sept ou huit brasses de profondeur. Enfin j'ai oui dire qu'un Matelot en ayant un jour surpris à Terre un grand [147] Troupeau, il les avoit conduits à son Logement avec une Gaule, comme il auroit pû faire un Troupeau de Bœufs, & que lui & ses Camarades en avoient tué jusqu'à neuf cent[55]. *Sit fides poenes Autorem*[56].

54. « On a de gros chiens &c. *Res hîc inaudita* » (*ibid.*, f. 68). Bref, le critique ne comprend pas ce que veut dire Charlevoix.

55. Anecdote tirée des « papiers Raudot » : voir « 2. A. 3[e] Lettre a Quebec ce 28. 8[bre] 1705 » (ANC, MG 18, E 29, n. f).

56. Charlevoix a probablement en tête un passage des *Questions naturelles* de Sénèque, dans lequel l'auteur écrit : « *Penes auctores fides erit* » (livre quatrième B, livre premier, « Des Nuages », III, 1). L'expression signifie littérale-

*Des Vaches Marines.*

Nos Pêcheurs prennent aujourd'hui assez peu de Vaches Marines sur les Côtes du Golphe de Saint Laurent, & je ne sçai point si on en a jamais pris ailleurs. Les Anglois en avoient autrefois établi une Pêche à l'Isle de Sable, mais elle ne leur a pas fait beaucoup de profit. La figure de cet Animal n'est pas fort differente de celle du Loup Marin, mais il est plus gros. Ce qu'il a de singulier, ce sont deux Dents de la grosseur & de la longueur du Bras, un peu recourbées en haut, & qu'on prendroit de loin pour des Cornes : c'est apparemment de-là que leur est venu le nom de Vaches Marines. Les Matelots l'appellent plus simplement *la Bête à la Grande Dent.* Cette Dent est d'un très-bel Yvoire, aussi bien que toutes celles, qui composent la Macheoire de ce Poisson, & qui ont quatre doits de longueur[57].

*Marsouins de deux couleurs.*

Il y a dans le Fleuve Saint Laurent des Marsouins de deux couleurs : dans l'Eau Salée, c'est-à-dire, jusqu'un peu au-dessous de l'Isle d'Orleans, ils ne different point de ceux, qu'on trouve dans la Mer[58] : dans l'Eau Douce ils sont tout blancs,

---

ment : « la confiance sera à trouver auprès des auteurs », c'est-à-dire, « s'il faut en croire les auteurs ». L'expression de Charlevoix signifie : « qu'on en croie l'auteur », « puisse-t-on en croire l'auteur ». La graphie *penes* est la bonne, mais au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, on a pu écrire le mot avec une diphtongue *poenes* par affectation d'archaïsme et de purisme. De même, les graphies *autor* et *authors* pour *auctor* sont normales à partir du Moyen-Âge (renseignements fournis par M. Pierre Brind'Amour, professeur au Département d'études anciennes de l'Université d'Ottawa).

57. « A cause de ces dents noz mariniers l'appellent La béte à grande dent », écrit Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 850). La description de Charlevoix et l'allusion à la tentative de pêche des Anglais à l'île de Sable sont empruntées à Nicolas Denys (*Description géographique*, p. 198, et *Histoire naturelle*, p. 256-257). Il s'agit des morses (*Odobenus rosmarus*) que Cartier découvrit près de « l'ille de Bryon », aujourd'hui île de Brion, au Québec, et qu'il décrit ainsi : « Il luy a entour icelle ille plusieurs grandes bestez comme grans beuffz quelles ont deux dans en la gueulle comme dans d'olifant qui vont en la mer » (*Relations*, p. 105). Voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 338-341 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 226.

58. Description empruntée à Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 258). Il s'agit du marsouin gris, ou marsouin commun (*Phocoena phocoena*). Voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 250-251 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 224.

& de la grosseur d'une Vache[59]. Les Premiers vont ordinairement par Bandes : je n'ai point remarqué la même chose des autres, quoique j'en aye beaucoup vû se divertir dans le Port de Quebec. Ils ne montent guéres plus haut que cette Ville ; mais il y en a beaucoup sur les Côtes de l'Acadie, aussi bien que de la premiere Espece ; ainsi la difference de leur couleur ne vient point de la difference de l'Eau Salée & de l'Eau Douce.

Les Marsoins Blancs rendent une Barrique d'Huile, & cette Huile est peu differente de celle du Loup Marin. Je n'ai vû personne, qui ait mangé de la Chair de cet Animal, mais pour ce qui est des *Pourcelles*, c'est le nom, que l'on donne aux Marsouins Gris[60] ; on dit que ce n'est pas un mauvais manger ; on fait des Boudins & des Andouilles de leurs Boyaux, la Fressure en est excellente en Fricassée, & la Tête meilleure, que celle du Mouton, mais moins bonne que celle de Veau.

*Usage de leurs Peaux.*

La Peau des uns & des autres se tanne & se passe en façon de Maroquin. D'abord elle est tendre comme du Lard, & a [148] un pouce d'épaisseur. On la gratte lontems, & elle devient comme un Cuir transparent ; & quelque mince, qu'elle soit, jusqu'à être propre à faire des Vestes & des Hauts-de-Chausses, elle est toujours très-forte, & à l'épreuve d'un coup de feu[61]. Il y en

476 B celle *du* Veau

59. Description empruntée à Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 258-259). Aussi appelés « Baleines blanches », par Paul Lejeune (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 9, p. 168). Il s'agit du béluga (*Delphinapterus leucas*), un cétacé de petite taille, blanc crème, qu'on trouve notamment dans l'estuaire du Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à Natashquan (voir A. W. F. Banfield, *op. cit.*, p. 233-235 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 224).

60. Le terme « poursille » et les qualités alimentaires de l'animal sont signalés par Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 258 et 259). Charlevoix se contente de moderniser le substantif : « POURCEAU *de mer*, sorte de poisson de mer autrement *marsouin* » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732). Il s'agit du marsouin gris : voir *supra*, n. 58.

61. « A l'epreuve. *hoc credat judaeus apella non ego* » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Vers empruntés à Horace : « Que le juif Apella le croie ; mais moi, non » (*Satires*, livre I, satire V, v. 100-101, dans *les Auteurs latins*, Paris, Hachette, 1868, p. 72. Renseignements fournis par M. Pierre Brind'Amour, professeur au Département d'études anciennes de l'Université d'Ottawa).

a de dix-huit pieds de long sur neuf de large : on prétend que rien n'est meilleur pour couvrir une Imperiale de Carosse[62].

*De la Pêche du Marsouin.*

On a établi depuis peu deux Pêches de Marsouins au- dessous de Quebec ; l'une dans la Baye Saint Paul[63], & l'autre sept ou huit lieuës plus bas, vis-à-vis une Habitation, qu'on appelle *Camourasca*, du nom de certains Rochers, qui s'élévent considérablement au-dessus de l'Eau[64]. Les frais n'en sont pas grands, & les profits iroient fort loin, si les Marsouins étoient des Animaux d'habitude : mais soit instinct, ou caprice, ils trompent souvent toutes les mesures des Pêcheurs, & prennent une autre route, que celle, où on les attend. D'ailleurs ces Pêches, qui n'enrichiroient que des Particuliers, ont occasionné un inconvénient, qui fait crier le Peuple : c'est qu'elles ont beaucoup diminué celle des Anguilles[65], laquelle est une grande ressource pour les pauvres Habitans. Car les Marsouins se trouvant inquiettés au-dessous de Quebec, se sont retirés ailleurs, & les Anguilles ne trouvant plus sur leur passage ces gros Poissons, qui les obligeoient de rebrousser chemin, descendent

62. Bacqueville de La Potherie : « La Peau du Marsoüin est tendre comme du lard ; elle a un limon d'un pouce d'épais que l'on gratte ; elle devient comme un cuir transparent : les Tanneurs les rendent minces ou épaisses selon l'apprêt qu'ils veulent y donner. On en peut faire des Hauts-de-chausses, des Vestes trés déliées, & à l'épreuve du pistolet & on en pourra faire des Imperiales de Carosse, car il y en à de dix-huit pieds de long sur neuf de large » (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 275).

63. Source de Charlevoix : le mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 332). Dans son *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, Bacqueville de La Potherie évoque la tentative de M. Vitré, un membre du Conseil souverain de Québec, d'établir la pêche aux marsouins en 1701. Sa méthode consistait à tendre des filets entre les îles de Kamouraska et la terre ferme, d'y laisser entrer les marsouins, puis de resserrer les filets et d'attendre la marée basse pour égorger les bêtes prisonnières. Une « petite Baleine dérangea cette Pêche qui promettoit beaucoup » en se prenant dans les filets et en les emportant avec elle (voir *op. cit.*, t. I, p. 273-275).

64. Aujourd'hui village (Saint-Louis-de-Kamouraska) du bas du fleuve. D'origine amérindienne, le mot Kamouraska signifierait : là où il y a jonc (ou foin) de l'autre côté de l'eau, ou au bord de l'eau (voir H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, p. 531 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 217). Selon Eugène Rouillard, le mot aurait une autre signification (*Noms géographiques de la province de Québec*, p. 41).

65. Voir *infra*, p. 360, n. 17.

le Fleuve sans obstacles ; d'où il arrive qu'entre Quebec & les Trois Rivieres, où l'on en prenoit une quantité prodigieuse tous les ans, on n'en prend presque plus.

La maniere, dont se fait la Pêche du Marsouin est peu differente de celle, dont j'ai parlé en dernier lieu au sujet du Loup Marin. Quand la Marée est basse, on plante dans la Vase, ou dans le Sable des Piquets assez près les uns des autres, & l'on y attache des Filets en forme d'Antonnoirs, dont l'ouverture est assez large ; de sorte néanmoins que, quand le Poisson y a passé, il ne la peut plus retrouver pour en sortir. On a soin de mettre au haut des Piquets des Bouquets de Verdure. Quand la Marée monte, ces Poissons, qui donnent la Chasse aux Harengs[66], lesquels gagnent toujours les Bords, & attirés par la Verdure, qu'ils aiment beaucoup, s'engagent dans les Filets, & s'y trouvent enfermés. À mesure que la Marée baisse, on a le plaisir de voir leur em[149]barras, & les mouvemens inutiles, qu'ils se donnent pour échaper ; enfin ils restent à sec, & souvent échoués les uns sur les autres en si grand nombre, que d'un seul coup de Bâton on en assomme deux ou trois[67]. On prétend qu'il s'en est trouvé parmi les Blancs, qui pesoient jusqu'à trois mille.

*Des Baleines.*

Tout le Monde sçait de quelle maniere se fait la Pêche de la Baleine, ainsi je ne vous en dirai rien. On dit ici que les Basques, qui la faisoient autrefois dans le Fleuve Saint Laurent, ne l'ont interrompuë, que pour s'addonner tout entiers au Commerce des Pelleteries, qui ne demandoient, ni tant de dépenses, ni tant de fatigues, & dont les profits étoient alors plus considérables & plus prompts. D'ailleurs ils n'avoient pas pour cette Pêche toutes les commodités, qu'on peut avoir présentement, qu'il y a des Habitations fort avancées vers le Golphe. Il y a quelques années, qu'on essaya de la rétablir, mais sans succès : les Entrepreneurs, ou n'avoient pas les fonds nécessaires

66. Voir *infra*, p. 360, n. 20.

67. « D'un seul coup ... un tel animal. *dicita veresimilia* » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Les observations de Charlevoix sont en partie tirées de l'*Histoire de l'Amerique Septentrionale* de Bacqueville de La Potherie (t. I, p. 274-275).

pour en faire les avances, ou ont voulu être dédommagés trop tôt de leurs frais, ou ont manqué de constance. Il paroît néanmoins certain que cette Pêche pourroit être un grand objet dans le commerce de cette Colonie, & qu'elle se peut faire avec beaucoup moins de dépenses & de périls, que sur les Côtes du Groënland. Qui empêcheroit même de la rendre sédentaire, comme M. Denys proposoit de faire celle de la Moruë en Acadie[68] ? Voilà, Madame, tout ce qui regarde les Pêches, qui peuvent enrichir le Canada : Je vous parlerai des autres, quand je vous entretiendrai de la maniere de vivre dans ce Pays.

J'ai l'honneur d'être, &c.

546 A d'être, <ajouté d'après B : &c.>

68. Remarques empruntées à Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 243-252) et à Bacqueville de La Potherie (*op. cit.*, t. I, p. 275-276).

Avril 1721.

## [150] NEUVIÉME LETTRE.

*Du Fort de Chambly, des Poissons, des Oiseaux, de quelques Animaux propres du Canada. Des Arbres, qui lui sont communs avec la France, & de ceux, qui lui sont particuliers.*

A Chambly, ce premier Avril, 1721.

MADAME,

Une des principales défenses de Montreal contre les Iroquois & la Nouvelle York est le Fort de Chambly : c'est de ce Fort que j'ai l'honneur de vous écrire. J'y suis venu pour rendre visite au Commandant, qui est M. DE SABREVOIS, d'une des meilleures Maisons de Beauce, mon Ami, mon Compagnon de Voyage, & bon Officier[1]. Je vais en deux mots vous marquer la situation de cette Place importante, & vous en faire la description[2].

Dans les premieres années de notre Etablissement en ce Pays, les Iroquois, pour faire des courses jusques dans le centre

1. Jacques-Charles de Sabrevois naît à Garancière-en-Beauce, vers 1667 ; il obtient un brevet de lieutenant réformé en 1682 ; il arrive en Nouvelle-France en 1685, semble-t-il ; en 1695-1696, il participe à la campagne contre les Iroquois ; en 1702, il est promu capitaine d'une troupe du détachement de la Marine ; il commande au Détroit de 1715 à 1717 ; il effectue un séjour en France peu après et est de retour au Canada en 1720 pour occuper le poste de commandant du fort Chambly ; il est destitué par Vaudreuil en 1724, mais nommé major de Montréal, l'année suivante ; il meurt à Montréal le 19 janvier 1727 (voir N. Voisine, *DBC*, t. II, p. 614-615).

2. Le fort Chambly, ou Saint-Louis, fait partie du système de défense de la colonie mis en place au moment de l'arrivée du régiment de Carignan et destiné à verrouiller la route empruntée par les Iroquois pour attaquer la colonie. Construit, en août 1665, au pied du rapide qu'on rencontre en remontant le Richelieu, le fortin prit d'abord le nom de fort Saint-Louis, puis celui de son commandant, Jacques de Chambly, capitaine dans le régiment de Carignan, une fois que celui-ci eut acquis le terrain sur lequel était situé le fort ainsi qu'une partie du canton, le 29 octobre 1672 (voir P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 120. Voir *infra*, p. 358, n. 6).

de nos Habitations, descendoient une Riviere, qui se décharge dans le Fleuve Saint Laurent, un peu au-dessus du Lac de Saint Pierre, à laquelle, pour cette raison on donna d'abord le nom de *Riviere des Iroquois*. On l'a depuis appellée la *Riviere de Richelieu*, à cause d'un Fort, qui portoit ce nom, & qu'on avoit construit à son Embouchure. Ce Fort ayant été ruiné, M. de Sorel, Capitaine dans Carignan-Salieres[3], en fit construire un autre, auquel on donna son nom : ce nom s'est communiqué à la Riviere, qui le conserve encore aujourd'hui, quoique le Fort ne subsiste plus depuis lontems[4]. Quand on a remonté la Riviere, environ dix-sept lieuës, allant toujours au Sud, mais prenant un peu du Sud-Ouest, on trouve un Rapide, & vis-à-vis une espece de petit Lac formé par la Riviere même[5]. C'est sur le Bord même du Rapide, & vis-à-vis du Lac, qu'est situé le Fort. Il fut d'abord bâti de Bois par M. de Chambly, Capitaine [151] dans le Régiment de Carignan-Salieres[6], en même-tems,

3. Pierre de Saurel naît à Notre-Dame de Grenoble en 1628 ; militaire de carrière, il passe au Canada dans le régiment de Carignan en 1665, où il détient le grade de capitaine ; il participe activement aux opérations militaires contre les Agniers en 1665-1666 ; il s'établit sur une terre, qui est officiellement concédée en seigneurie en 1672 ; il meurt à Montréal le 26 novembre 1682 (voir J.-G. Pelletier, *DBC*, t. I, p. 616-617 ; R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 157).

4. L'érection du fort Richelieu, à l'embouchure de la rivière des Iroquois, aujourd'hui le Richelieu, débute le 13 août 1642, à l'instigation de Montmagny, qui veut fermer la route empruntée par les Iroquois pour attaquer la colonie. Le poste subit sa première attaque le 20 août de la même année. Dès 1647, le fortin, évacué, est incendié par les Iroquois. En août 1665, Prouville de Tracy envoie Pierre de Saurel construire un fort, qui prend le nom de Saurel, puis Sorel, sur le même emplacement (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. I, p. 230 et 246).

5. « & vis a vis. Il faut dire, & au dessous. *Lac*. Le nom de *Bassin* qu'on lui donne convient mieux » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Le toponyme a été conservé pour désigner le petit lac situé près des rapides de Chambly.

6. Jacques de Chambly, dont la date de naissance est inconnue, arrive au Canada en 1665 avec le grade de capitaine d'une compagnie dans le régiment de Carignan ; il dirige la construction du fort Saint-Louis et participe activement aux opérations militaires menées par Prouville de Tracy en 1665-1666 ; il retourne en France après 1668, mais il revient au Canada en 1670 avec le grade de capitaine d'une compagnie de la Marine ; en 1672, il commence l'établissement d'une colonie agricole près du fort Saint-Louis, qu'il a obtenu en seigneurie, et qui donne naissance au village de Chambly ; nommé gouverneur de l'Acadie, le 5 mai 1673, il doit capituler lors d'une invasion anglaise

que M. de Sorel construisit le Sien[7] : mais on l'a depuis peu bâti de Pierres, & flanqué de quatre Bastions, & on y entretient toujours une assez bonne Garnison. Les Terres des Environs sont fort bonnes, on commence à y établir des Habitations, & bien des Gens croyent qu'avec le tems on y bâtira une Ville.

De Chambly au Lac Champlain, il n'y a que huit lieuës ; la Riviere de Sorel traverse ce Lac[8], & il n'est peut-être point de Canton de la Nouvelle France, qu'il soit plus à propos de peupler[9]. Le Climat y est plus doux, qu'en aucun endroit de la Colonie, & les Habitans y auront pour Voisins les Iroquois, qui dans le fond sont de bonnes Gens, qui ne chercheront pas à se brouiller avec nous, quand ils nous verront en état de ne les pas craindre[10], & qui s'accommoderont, je crois, encore mieux de ce Voisinage, que de celui de la nouvelle York. Bien d'autres raisons devroient nous engager à cet Etablissement ; mais si je vous écrivois tout, je n'aurois plus rien à vous dire, quand j'aurai l'honneur de vous revoir. Je vais profiter des heures de loisir, que j'ai ici pour continuer à vous entretenir des particularités de ce Pays. J'en suis demeuré à ce que le Golphe & le Fleuve de Saint Laurent peuvent fournir au Commerce de la

l'année suivante ; en septembre 1677, il est promu commandant militaire des Îles (Antilles), puis, le 24 avril 1679, gouverneur de Grenade, enfin gouverneur de la Martinique en 1680, où il décède en 1687 (voir R. Baudry, *DBC*, t. I, p.191).

7. Pour compléter le système de défense de la colonie, Prouville de Tracy fait ériger, à trois lieues du fort Saint-Louis, un troisième fort, baptisé Sainte-Thérèse (voir *supra*, p. 310, n. 25), et, au printemps de 1666, un quatrième fort, le fort Sainte-Anne, sur une île à l'entrée du lac Champlain (voir R. Rumilly, *Histoire de Montréal*, p. 157-163).

8. « Traverse ce lac [Champlain]. Elle en est la descharge, elle en sort, il la forme co[mm]e il v[ou]s plaira. Elle ne la traverse point » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). L'observation paraît pertinente.

9. Le lac prend le nom de Champlain après la victoire remportée par Champlain et les alliés des Français sur les Iroquois, le 30 juillet 1609. C'est le « lieu où se fit » la charge qu'il nomma Champlain, soit, selon Charles-Honoré Laverdière, une pointe (Crown Point) qui s'avance dans le lac, non loin de la décharge du lac George (voir *Œuvres de Champlain*, t. I, p. 115, 341 et 344). Sur la carte de 1632, toute la région comprise entre le lac Champlain et le lac Ontario porte le nom de « Saintonge ».

10. « *En état* quand y serons nous 2000 habitans epars sur les bords du Lac & a l'*oreé* du bois, ferons beau jeu aux partis Iroquois » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68).

Nouvelle France ; il me reste à parler des ressources, que les Habitans y peuvent trouver pour la vie.

*Poissons, qui se trouvent dans le Golphe, & dans le Fleuve Saint Laurent.*

Partout, où l'Eau du Fleuve est salée, c'est-à-dire, depuis le Cap Tourmente, jusqu'au Golphe, on peut pêcher presque tous les Poissons, qui vivent dans l'Ocean ; comme le Saulmon[11], le Thon[12], l'Alose[13], la Truite[14], la Lamproye[15], l'Eperlan[16], l'Anguille de Mer[17], le Maquereau[18], la Sole[19], le Hareng[20],

11. Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*), un poisson marin et fluviatile de la famille des Salmonidés (voir C. Mélançon, *les Poissons de nos eaux*, p. 60-66).

12. Le thon (*Thunus secundodorsalis*), de la famille des Thunnidés, est le plus gros de nos poissons marins. Il abondait encore dans le golfe au siècle dernier (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 169-170).

13. L'alose (*Alosa sapidissima*), de la famille des Cupléidés, est un poisson marin et fluviatile (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 57-60).

14. Charlevoix ne distingue pas la truite grise (*Salvelinus namaycush*) de la truite mouchetée, ou omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), qui est un poisson marin, fluviatile et lacustre de la famille des Salmonidés (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 69-75).

15. La lamproie marine, ou lamproie marbrée (*Petromyzon marinus*), de la famille des Pétromyzontés, est un poisson marin et fluviatile (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 21-25).

16. L'éperlan (*Osmerus mordax*), de la famille des Osméridés est marin et fluviatile. Au moment de la fraie, il remonte le fleuve jusqu'en amont de Québec (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 81-83).

17. L'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), de la famille des Anguillidés, est un poisson marin, fluviatile et lacustre (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 85-89).

18. Le maquereau (*Scomber scomber*), de la famille des Scombridés, vit dans les eaux froides à salinité complète, mais il se rapproche facilement des côtes (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 166-168).

19. Peut-être Charlevoix pense-t-il à la plie-sole (*Glytocephalus cynoglossus*), de la famille des Pleuronectidés, appelée *Gray Sole* en anglais. C'est un poisson marin, mais qui vit dans des profondeurs moyennes (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 159-160).

20. Le hareng (*Clupea harengus*), de la famille des Clupéidés, est un poisson marin, mais il remonte parfois le fleuve puisqu'on en trouve jusqu'à Rivière-Ouelle (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 52-55).

l'Anchois[21], la Sardine[22], le Turbot[23], & beaucoup d'autres, qui sont inconnus en Europe. Tous se prennent à la Senne[24] & aux Filets. Dans le Golphe, on pêche des Flettans[25], trois sortes 65
de Rayes, la Commune, la Bouclée, qui est, dit-on, de meilleur goût qu'en France, & le *Posteau*[26], qui n'est pas estimé ; des

21. C'est le nom que Nicolas Denys donne au capelan (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3e série, vol. 3, section II, 1909, p. 215). Or Charlevoix suit précisément le texte de Nicolas Denys (voir *infra*, n. 23). Il s'agirait alors du *Mallotus villosus*, un poisson de la famille des Osméridés, qui vit dans le golfe et qui voyage avec le hareng (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 82-83).

22. Il n'y a "pas de véritables sardines dans nos eaux" (C. Mélançon, *op. cit.*, p. 55). Toutefois, au début du XXe siècle, on vendait les jeunes harengs sous l'appellation de *sardines canadiennes* (*ibid.*). Sans doute Charlevoix désigne-t-il les petits harengs.

23. Vraisemblablement le turbot à aigrette (*Lophopsetta maculata*), le seul proche parent du turbot d'Europe, un poisson marin de la famille des Bothidés. Son véritable habitat serait le golfe (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 155-156). La liste des poissons qui précèdent est tirée de Nicolas Denys : « Il y a encore dans ces mers le saumon, l'aloze, la truite, la lamproye, l'éperlan, l'anguille de mer, le maquereau, le harang, l'enchois, la sardine, & beaucoup d'autres sortes de petits poissons, qui se prennent tous à la cenne ou filets proches de terre » (*Histoire naturelle*, p. 259). Charlevoix ajoute trois noms de poissons à la liste : le thon, la sole et le turbot. Deux lui sont reprochés : « 26. Sole Turbos. absolum[en]t inconnus » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Pour ce qui touche la sole, à la défense de Charlevoix, rappelons que, selon Nicolas Denys, la sole et le flétan sont un seul et même poisson : « ce Flaitan, c'est à mon jugement la sole » (*op. cit.*, p. 260).

24. À la senne, ou à la seine, soit à l'aide d'un filet de pêche triangulaire. Richelet écrit « Sène » ou « Seine » pour désigner « une sorte de filet à prendre des poissons » (1680).

25. Le flétan (*Hippoglossus hippoglossus*), un poisson de la famille des Hippoglossidés, est marin. Deux autres espèces vivent dans le golfe : le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*) et le petit flétan, surnommé plie du Canada (*Hippoglossoides platessoides*). Voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 152-155.

26. Nicolas Denys : « Il s'y trouve trois sortes de rayes, la bouclée, celle qui ne l'est point, & le posteau : la première est meilleure, la seconde apres, & la troisieme n'est pas fort bonne » (*Histoire naturelle*, p. 262). Il existe plusieurs espèces de raie (famille des Rajidés) au Canada. La raie commune (*Raja laevis*) ressemble à celle d'Europe (*Raja batis*). La raie bouclée est vraisemblablement la raie hérisson (*Raja erinacea*), encore qu'il existe d'autres espèces : la raie diaphane (*Raja diaphanea*), la raie étoilée (*Raja acabrata*), et « deux ou trois autres espèces assez rares » (C. Mélançon, *op. cit.*, p. 38). Voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 36-39. Selon W. F. Ganong, le terme *posteau* pourrait désigner une petit raie de l'Acadie (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3e série, vol. 3, section II, 1909, p. 234).

Lencornets, espece de Séches[27] ; des Goberges, ou Poissons de Saint Pierre[28] ; des Plies[29], des Requiems[30], des Chiens de Mer, autre espece de Requiems[31], beaucoup moins mauvais pendant leur vie, &, sans comparaison, meilleurs après leur mort. Les Huitres sont très-abondantes pendant l'Hyver, sur toutes les [152] Côtes de l'Acadie, & la maniere de les y pêcher est assez singuliere. On fait un Trou à la Glace, on y enfonce deux Perches liées ensemble de telle sorte, qu'elles sont le même jeu que les Tenailles, & il est rare qu'on les retire sans une Huitre[32].

*Du Lencornet.*

J'ai dit que le Lencornet est une espece de Séche : sa figure est néanmoins assez différente de la Séche ordinaire. Il est tout rond, ou plûtôt oval[33] ; il a au-dessus de la Queuë une maniere de rebord, qui lui fait comme une rondache, & la Tête est environnée de Barbes de la longueur d'un demi pied, dont il se sert pour prendre d'autres Poissons. Il y en a de deux especes, qui ne différent que par le volume ; les uns sont de la grosseur

27. Voir *infra*, n. 34.

28. Voir *infra*, n. 35.

29. Voir *infra*, n. 36.

30. Nom générique pour désigner plusieurs espèces. Quatre requins sont indigènes : la touille tachetée (*Isurus punctatus*), de la famille des Lamnidés, le requin du Groenland (*Somniosus microcephalus*), de la famille des Somniosidés, le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*), de la famille des Cétorhinidés, et l'aiguillat (*Squalus acanthias*), souvent appelé chien de mer, de la famille des Squalidés. Le pèlerin est le plus gros de nos requins et l'aiguillat est le plus commun (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p.33-35 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 211).

31. « Requiems. Requins je croi » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 68). Furetière, qui retient la graphie « requiem », explique : « REQUIEM, ou *Chien de mer*. S. m. est un gros poisson de mer qui devore les hommes, qui est ainsi nommé, parce que quand on en est mordu, il n'y a rien autre chose à faire qu'à chanter le *requiem* » (1690). Les observations de Charlevoix sur le requin et sur le chien de mer sont tirées de l'ouvrage de Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 272-274).

32. Renseignements empruntés à Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 275-277). Il s'agit des huîtres de l'est (*Crassostrea virginica*), de la famille des Ostréidés, qui sont comestibles et qu'on trouve le long des côtes, du Nouveau-Brunswick au golfe du Mexique (voir R. T. Abbott, *Guide des coquillages de l'Amérique du Nord*, p. 214-215).

33. La graphie, particulière à Charlevoix, n'est attestée par aucun dictionnaire.

d'une Barrique ; les autres ont un pied de long : on ne prend guéres que de ceux-ci, & on les prend au Flambeau : ils aiment fort la lumiere, on leur en montre sur le Rivage, quand la Marée est haute, ils s'en approchent, & ils y demeurent échoués. Le Lencornet roti, bouilli & fricassé, est un fort bon manger ; mais il rend la Sausse toute noire[34].

*De la Goberge, de la Truitte Saumonée, de la Tortuë, &c.*

La Goberge est comme une petite Moruë ; elle en a le goût, & on la fait aussi secher. Elle a deux Taches noires aux deux côtés de la Tête, & les Matelots disent que ce Poisson est celui dans lequel Saint PIERRE trouva dequoi payer le Tribut à l'Empereur Romain, pour Nôtre Seigneur & pour lui, & que ses deux Taches sont les deux endroits, par où il le prit : c'est pour cela qu'ils lui ont donné le nom de *Poisson Saint Pierre*[35]. La Plie de Mer a la Chair plus ferme & de meilleur goût, que celle des Rivieres : on la prend, aussi-bien que les Hommarts, ou Ecrevisses de Mer, avec de longs Bâtons armés d'un Fer pointu, terminé par une échancrure, qui empêche les Poissons de se débarrasser[36]. Enfin, en plusieurs endroits, sur-tout vers l'Acadie, les Etangs sont remplis de Truites Saumonnées longues

34. Description tirée de l'ouvrage de Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 265-267). Le calmar américain, qui comprend une soixantaine d'espèces, possède un mince os interne transparent alors que la seiche d'Europe et d'Asie (*Sepia*) a un os interne crayeux. En eaux peu profondes, on trouve le calmar à longues nageoires de l'Atlantique (*Loligo paelei*), qui mesure environ 60 centimètres, le calmar commun à nageoires courtes (*Illex illecebrosus*), qui a 45 centimètres, et le calmar court (*Lolliguncula brevis*), qui mesure environ 18 centimètres. Tous voyagent en groupe le long de la côte à la recherche de petits poissons. Les Anciens tiraient une encre brune du *Sepia* : on comprend que le calmar américain teinte l'eau dans laquelle on le fait bouillir (voir R. T. Abbott, *op. cit.*, p. 268-269 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 215).

35. Source de Charlevoix : l'*Histoire naturelle*, de Nicolas Denys (p. 267). Il s'agit de la goberge, ou aiglefin (*Melanogrammus aeglefinus*), de la famille des Gadidés. Le nom de *poisson de Saint-Pierre* est attesté (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 143-145). Sur la morue, voir *supra*, p. 170, n. 6.

36. Sans doute la plie du Canada (*Hippoglossoides platessoides*) ; voir *supra*, n. 25. La description de la plie de mer et l'allusion aux écrevisses de mer sont tirées de l'ouvrage de Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 267-268). Comme le signale Charlevoix, l'expression *écrevisse de mer* désigne le homard, plus précisément le homard américain (*Homarus americanus*), un décapode qui vit le long du littoral, du Labrador à la Virginie (voir N. A. Meinkoth, *The Audubon Society Field Guide to North American Seashore Creatures*, New York, A. A. Knopf, 1981, p. 619-620).

d'un pied[37], & de Tortuës de deux pieds de diametre, dont la Chair est excellente, & l'Ecaille superieure rayée de blanc, de rouge & de bleu[38].

*Du Poisson Armé.*

Parmi les Poissons, dont le Lac Champlain, & les Rivieres, qui s'y déchargent sont remplis, M. de Champlain en a remarqué un assez singulier, qu'il appelle *Chaousarou* ; apparemment du nom, que lui donnoient les Sauvages. C'est une espece particuliere du Poisson armé, qu'on trouve en plusieurs autres endroits. Celui-ci a le Corps à peu près de la figure d'un [153] Brochet ; mais il est couvert d'une Ecaille à l'épreuve du Poignard : sa couleur est d'un gris argenté, & il lui sort de dessous la Gueule une Arrête platte, dentelée, creuse, & percée par le bout ; ce qui peut faire juger que c'est par-là qu'il respire. La Peau, qui couvre cette Arrête, est tendre, & sa longueur est proportionnée à celle du Poisson, dont elle fait la troisiéme partie. Sa largeur est de deux doits dans les plus petits. Les Sauvages assûrerent à M. de Champlain qu'il se rencontroit de ces Poissons, qui avoient huit à dix pieds de largeur ; mais les plus grands, qu'il vit, n'en avoient que cinq, & ils étoient de la grosseur de la Cuisse d'un Homme.

*Comment ce Poisson chasse aux Oiseaux.*

On conçoit bien qu'un tel Animal est un vrai Pirate parmi les Habitans des Eaux ; mais on n'imagineroit peut-être pas qu'il fait aussi la Guerre aux Habitans des Airs : il la fait néanmoins, & en habile Chasseur : voici comment. Il se cache dans les Roseaux, de telle sorte qu'on ne peut voir que son Arme, qu'il tient élevée perpendiculairement au-dessus de l'Eau. Les

37. Encore ici, les informations produites par Charlevoix proviennent de l'ouvrage de Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 274-275). La truite saumonée est le nom vulgaire de l'omble des fontaines. Voir *supra*, p. 360, n. 14.

38. Charlevoix suit toujours le texte de Nicolas Denys, qui produit même une recette pour consommer les tortues (*op. cit.*, p. 275). Il s'agit d'une tortue commune dans l'est de l'Amérique du Nord (*Chrysemys picta picta*), alors abondante le long des côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick (voir A. F. Carr, *Handbook of Turtles*, p. 214-219 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 240).

Oiseaux, qui viennent pour se reposer, prennent cette Arme pour un Roseau sec, ou un morceau de Bois, & se perchent dessus. Ils n'y sont pas plûtôt, que le Poisson, ouvre la Gueule, & fait si subitement le mouvement nécessaire pour ravir sa Proye, que rarement elle lui échape. Les Dents, qui bordent l'Arrête, dont il se sert si utilement, sont assez longues, & fort pointuës. Les Sauvages prétendent qu'elles sont un Reméde souverain contre le mal de Tête, & qu'en picquant, avec une de ces Dents, l'endroit, où la douleur est la plus vive, on la fait passer dans l'instant même[39].

*Mariage de la Seine.*

Ces Peuples ont une adresse merveilleuse à darder les Poissons dans l'Eau, sur-tout dans les rapides. Ils pêchent aussi avec la Seine, & ils s'y disposent par une Cérémonie assez bizare. Avant que de se servir de ce Filet, ils le marient avec deux Filles Vierges, & pendant le Festin de Nôce, ils le placent entre les deux Epouses. On l'exhorte ensuite fort sérieusement à prendre beaucoup de Poisson, & on croit l'y engager, en faisant de grands présens à ses prétendus Beaux-Peres[40].

*De la Pêche de l'Esturgeon.*

L'Esturgeon est ici un Poisson de Mer & d'Eau douce ; car on en prend sur les Côtes du Canada, & dans les grands Lacs,

39. Charlevoix reprend le texte de Champlain (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 91-92), y compris la comparaison avec le brochet, un poisson d'eau douce de la famille des Esocidés, vorace, à la bouche largement fendue. À gauche de la "Carte geographique de la Nouvelle Franse", de 1612, on trouve un croquis du poisson. Voir aussi la description du poisson par Gabriel Sagard (*Histoire du Canada*, p. 765-766). Il s'agit du lépisostée osseux (*Lepisosteus osseus*), de la famille des Lépisostéidés, un poisson dont le corps est couvert d'écailles protectrices et au museau long, étroit et dur (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 45-47).

40. Bien qu'un des critiques de Charlevoix soutienne que la cérémonie est une « fable » (voir note suivante), elle était bel et bien pratiquée par les Hurons. Elle est décrite par Paul Lejeune dans les *Relations* de 1636 (*JR*, vol. 10, p. 166) et de 1639 (*JR*, vol. 17, p. 196-198). Selon Elisabeth Tooker, c'était « la seule cérémonie du calendrier huron ayant pour but d'assurer une pêche fructueuse, que les jésuites mentionnent ». La cérémonie, qui serait d'origine algonquine, avait lieu au printemps. Une partie des prises revenait aux familles des deux jeunes filles (voir *Ethnographie des Hurons*, p. 78 et 169-170).

qui traversent le Fleuve de Saint Laurent[41]. Bien des Gens croient que c'est le véritable Dauphin des Anciens ; si cela est, [154] il convenoit que ce Roi des Poissons dominât également, & dans l'Ocean, & dans les Rivieres. Quoiqu'il en soit, on voit ici des Esturgeons de huit, dix & douze pieds de long, & d'une grosseur proportionnée. Cet Animal a sur la Tête une maniere de Couronne relevée d'un pouce, & il est couvert d'Ecailles d'un demi pied de diametre, presque ovales, & parsemées de petites figures, qui approchent de celle des Fleurs de Lys des Armes de France[42]. Voici de quelle maniere les Sauvages le pêchent dans les Lacs. Deux Hommes sont aux deux extrémités d'un Canot ; celui qui est derriere, gouverne, l'autre se tient debout, tenant d'une main un Dard, auquel est attachée une longue Corde, dont l'autre bout est noué à une des Barres du Canot. Dès qu'il voit l'Esturgeon à sa portée, il lui lance son Dard, & tâche de prendre le défaut des Ecailles. Si le Poisson est blessé, il fuit, & entraîne le Canot avec assez de rapidité ; mais après avoir nagé l'espace d'environ cent cinquante pas, il meurt, & alors on retire la Corde, & on le prend. Il y a une petite espece d'Esturgeon, dont la Chair est fort tendre, & très-délicate[43].

*Poissons particuliers en Canada.*

Le Fleuve de Saint Laurent nourrit plusieurs Poissons, qui ne sont point connus en France. Les plus estimés sont

41. « Lacs qui traversent le Gr[and] fl[euve] S$^{t}$. L[aurent] La haut c'est la R[ivière] Sorel qui est au dessous du lac Champlain qui le traverse. [mot illisible] sont les grands lacs qui sont bien au dessus du gr[and] fl[euve] qui le traversent. Mariage de la seine fable » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Le texte de Charlevoix suggère que ce sont les grands lacs qui traversent le fleuve. Une correction s'impose, comme le signale le critique. Sans doute faut-il lire : les grands lacs, *que traverse* le fleuve Saint-Laurent, encore que l'expression ne décrive pas vraiment le réseau hydrographique des Grands Lacs.

42. « Maniere de couronne relevée. couronne & fleurs de lis souffriroient difficulté Notés au moins que celuy ci convient tout au plus & encore [plusieurs mots illisibles suivent] du fleuve & de la mer, ceux des lacs sont d'une autre espece et n'ont rien de tout cela. aucuns n'ont écailles de demi pied » (*ibid.*, f. 69).

43. La description du poisson, avec l'allusion au dauphin, et celle de la pêche pratiquée par les Amérindiens sont tirées de l'ouvrage de Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 262-265). L'esturgeon commun (*Acipenser oxyrhynchus*), de la famille des Acipensérides, est un poisson marin et fluviatile qui fraie en eaux douces. L'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*) ne vit qu'en eau douce (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 41-44). Selon C. Mélançon, l'esturgeon dont la chair est délicate est l'esturgeon à rostre court (*Acipenser brevirostris*) : voir *op. cit.*, p. 44.

*l'Achigan*[44], & le *Poisson Doré*[45]. Les autres Rivieres du Canada, & sur-tout celles de l'Acadie, ne sont pas moins bien partagées, que ce Fleuve, le plus Poissonneux peut-être de tout l'Univers, & celui où il y a de plus de sortes de Poissons, & des meilleurs. Il y a des Saisons, où le seul Poisson pourroit nourrir toute la Colonie. Mais je ne sçai quelle croyance on doit donner à ce que j'ai vû dans la Relation Manuscrite d'un Ancien Missionnaire[46], qui assûre avoir vû un Homme marin dans la Riviere de Sorel, trois lieuës au-dessous de Chambly. La Relation est écrite avec beaucoup de jugement ; mais pour mieux constater le fait, & pour montrer qu'une premiere apparence ne l'a point trompé, l'Auteur auroit dû ajoûter à son Récit la Description de ce Monstre. On est quelquefois saisi au premier coup d'Œil d'une ressemblance, qui avec des yeux attentifs, & des regards réfléchis, s'évanouit d'abord. Au reste, si ce Poisson de figure Humaine étoit venu de la Mer, il auroit fait bien du chemin pour remonter si près de Chambly, & il seroit assez surprenant qu'on ne l'eût apperçu qu'en cet endroit.

*Aigles de deux espéces.*

[155] Il s'en faut beaucoup que nos Forêts soient aussi-bien partagées en Oiseaux, que nos Lacs & nos Rivieres le sont en Poissons. Il y en a néanmoins, qui ont leur mérite, & qui sont particuliers à l'Amérique. On voit ici des Aigles de deux especes. Les plus gros ont la Tête & le Cou presque blancs ; ils donnent la Chasse aux Lapins & aux Lievres, les prennent dans leurs Serres, & les emportent dans leurs Magasins & dans leurs

44. On trouve deux espèces d'achigans lacustres et fluviatiles : l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*) et l'achigan à grande bouche, ou achigan noir (*Huro floridana*) (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 185-190). L'achigan « est un poisson plat, & long d'un demy pied d'un goust excellent », observe le père de Quen (*Relation* de 1655-1656, *JR*, vol. 42, p. 70). Notons que le terme est orthographié « Hanchigans » dans l'« Abrege de la vie Et coutumes des Sauvages de Canada » (AN, Colonies $C^{11A}$ 45, f. 173), dont se sert Charlevoix pour compléter les informations qu'il a empruntées à Nicolas Denys.

45. Espèce signalée dans l'« Abrege de la vie Et coutumes des Sauvages de Canada » (AN, Colonies $C^{11A}$ 45, f. 173). Charlevoix ne distingue pas le doré jaune (*Stizostedion vitreum*) du doré noir (*Stizostedion canadense*), aujourd'hui moins abondant que le premier (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 174-178).

46. Nous n'avons pas retrouvé cette relation manuscrite.

Nids[47]. Les autres sont tout gris, & se contentent de faire la Guerre aux Oiseaux[48] : tous sont aussi d'assez bons Pêcheurs. Le Faucon[49], l'Autour[50], le Tiercelet[51], sont absolument les mêmes, qu'en France ; mais nous avons une seconde espece de Faucons, qui ne vivent que de la Pêche[52].

*Des Perdrix de trois espéces.*

Nos Perdrix sont de trois especes ; des grises, des rouges, & des noires[53] : celles-ci sont les moins estimées ; elles sentent trop le Raisin, le Genievre & le Sapin : elles ont la Tête & les Yeux de Faisans, & la Chair brune. Toutes ont la Queuë longue, & l'ouvrent en Evantail, comme le Cocq-d'Inde : ces Queuës sont fort belles ; les unes sont mêlées de rouge, de brun & de gris ; les autres de gris clair & de gris brun. J'ai dit que les Perdrix noires ne sont pas les plus estimées ; quelques-uns néanmoins les préferent aux rouges mêmes. Toutes sont plus grosses qu'en France ; mais si sottes, qu'elles se laissent tirer, & même approcher, sans presque remuer[54].

---

47. L'aigle à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), dont l'habitat est le plus souvent près de l'eau et de la mer. L'oiseau est plus nécrophage que prédateur (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 202 ; W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 115-116). La description des aigles, des faucons, des autours et du tiercelet est tirée de l'*Histoire naturelle* de Nicolas Denys (p. 336-337). Sur les lièvres et les lapins, voir *supra*, p. 330, n. 96 et 97.

48. L'aigle gris est sans doute l'*Haliaeetus albicilla* (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 202 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 114-115).

49. Sans doute le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), qui se rencontre près des falaises, aussi bien sur les côtes qu'à l'intérieur du continent, où il vit près des rivages et des marais (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 216 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 121-122).

50. L'autour (*Accipiter gentilis*) est un rapace diurne des régions boisées et des forêts (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 204 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 103-104).

51. Nom donné au mâle chez certains oiseaux de proie. Selon Prévost, le mot désigne le mâle de l'autour (*Manuel lexique*).

52. Peut-être Charlevoix distingue-t-il les faucons qui vivent en forêt de ceux qui habitent près des côtes. Voir *supra*, n. 49.

53. « Point ici de perdrix rouges, telles au moins qu'en France. Il y a des Perdrix blanches dont la chair est noire. On n'en voit je croi qu'en hiver ou au nord. Quant aux noires le raisin ne leur donneroit pas je pense un mauvais fumet, non plus que le Genievre aussi n'est on au point qu'elles le sentent, oui bien le sapin [mot illisible] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

54. Source de Charlevoix : l'*Histoire naturelle*, de Nicolas Denys (p. 337-340). L'identification des différentes espèces pose des difficultés car les sous-espèces

*Autres Oiseaux.*

Outre les Bécassines, qui sont excellentes en ce Pays, & le petit Gibier de Riviere, qui y est partout en abondance, on trouve quelques Bécasses autour des Fontaines ; mais en petit nombre[55]. Aux Illinois, & dans toute la Partie Méridionnale de la Nouvelle France, elles sont plus communes. M. Denys assûre que les Corbeaux de Canada sont aussi bons à manger, que les Poules. Cela peut être vrai du côté de l'Acadie ; mais je ne vois pas qu'en ces Quartiers-ci, on en soit bien persuadé. Ils sont plus gros qu'en France, un peu plus noirs, & ont un cri différent de celui des nôtres[56]. Les Orfrayes, au contraire, sont plus petites, & leur cri n'est pas aussi désagréable[57]. Le Chathuant Canadien, n'a de différence du François, qu'une petite Fraise blanche autour du Cou, & un cri particulier. Sa Chair est bonne à manger, & bien des Gens la préferent à celle de la

---

de perdrix sont mal connues. La perdrix grise est peut-être la perdrix européenne (*Perdix perdix*), à la poitrine finement vermiculée et au plumage plutôt grisâtre, qu'on trouvait notamment dans le sud et le centre de l'Ontario et dans le sud-ouest du Québec. La couleur de la perdrix rouge évoque le lagopède des saules (*Lagopus lagopus*), dont le plumage a une bonne proportion de « rouge » (Godfrey) ou de « brun roux » (Dionne), et qui est vulgairement appelée perdrix blanche. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on peut aussi penser à la gelinotte huppée (*Bonasa umbellus*) qui connaît des phases de coloration qui comprennent le gris et le rouge. La perdrix noire est sans doute le tétras des savanes (*Canachites canadensis*). Voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 161-162 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 175-178 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 231 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 129-131, 139-141 ; R. Ouellet, dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 555, n. 109, p. 580-581, n. 263-265). Sur le coq d'Inde, voir *infra*, n. 66.

55. Hormis l'allusion à la bécasse des Illinois, les renseignements produits par Charlevoix sont empruntés à Nicolas Denys (*op. cit.*, p. 340). La bécasse est sans doute la bécasse ordinaire (*Capella gallinago*) et la bécassine, la bécasse américaine (*Philohela minor*), plus petite que sa sœur européenne (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, 1909, p. 205 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 165-166).

56. Nicolas Denys : « Tous les corbeaux de ces païs-là sont tous noirs, le chant n'est pas de mesme ; ils sont aussi bons à manger qu'une poule » (*op. cit.*, p. 340). Il s'agit du grand corbeau (*Corvus corax*), un oiseau nécrophage qu'on trouve pratiquement partout au Canada (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 212 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 313-315).

57. Nicolas Denys : « Il s'y rencontre aussi des Orfrayes, non si grosses comme celles de France ; l'Esté on les entend crier le soir, leur cry n'est pas si desagreable qu'en France, & crient montant en l'air fort haut, puis se laissent tomber comme une pierre à une grande brasse prés de terre, puis elles remontent & c'est signe de beau temps » (*op. cit.*, p. 340). Il s'agirait de l'engoulevent commun (*Chordeiles minor*), qui niche partout au Canada (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 228 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 261-262).

Poule. Sa Provision pour l'Hyver sont des Mulots, ausquels il casse les Pattes, & qu'il engraisse & nourrit avec soin, jusqu'à ce qu'il en ait besoin[58]. La [156] Chauve-Souris est ici plus grosse qu'en France[59]. Les Merles & les Hyrondelles, y sont des Oiseaux de Passage, comme en Europe. Les premiers ne sont pas noirs, mais tirant sur le rouge[60]. Nous avons trois sortes d'Allouettes, dont les plus petites sont de la grosseur du Moineau[61]. Le Moineau lui-même est un peu différent du nôtre : il a bien les mêmes inclinations, mais sa physionomie est assez mauvaise[62].

---

58. Source de Charlevoix : l'*Histoire naturelle* de Nicolas Denis (p. 341). La description correspond assez à celle de la chouette rayée (*Strix varia*), un hibou de taille assez forte au cou marqué de bandes blanches (voir W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 253-254).

59. « La Chauve-souris », écrit Nicolas Denys, « est aussi de la mesme sorte que c'elle [*sic*] d'icy, mais elle est beaucoup plus grosse elle se retire l'Hyver en des trous d'arbres, ou dans des rochers & ne paroist point que l'Esté » (*Histoire naturelle*, p. 344). La chauve-souris n'est pas un oiseau, mais un mammifère qui comprend plusieurs sous-espèces (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 59 ; A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 37-64).

60. Charlevoix suit le texte de Nicolas Denys qui signale l'existence du merle et de l'hirondelle (*op. cit.*, p. 342 et 343). Le plumage de la poitrine du merle américain (*Turdus migratorius*) est rouge alors que celui du merle noir (*Turdus merula*), commun en Europe, est noir, chez le mâle, ou brun, chez la femelle (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 225 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 339-340). L'hirondelle (famille des Hirundinidés) comprend plusieurs sous-espèces : l'hirondelle bicolore (*Iridoprocne bicolor*), l'hirondelle grise (*Riparia riparia*), l'hirondelle à ailes hérissées (*Stelgidopteryx ruficollis*), l'hirondelle des granges (*Hirundo rustica*), l'hirondelle à front blanc (*Petrochelidon pyrrhonata*) et l'hirondelle pourprée (*Progne subis*) (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 221 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 304-310).

61. Charlevoix a pu lire dans l'ouvrage de Nicolas Denys : « Il y a des Allouëttes de trois façons, les plus grosses, sont de la grosseur d'un gros merle grisette, elles ont les pieds longs : d'autres qui ne sont gueres moins grosses ont le bec plus long, d'autres comme des moineaux, & de petits pinçons » (*op. cit.*, p. 306). Sans doute s'agit-il de l'alouette cornue (*Eremophila alpestris*), qui niche depuis l'Alaska et l'Arctique jusqu'au sud du Mexique. L'espèce comprend plusieurs sous-espèces, dont l'*Eremophila alpestris alpestris*, au sud-est du Québec, et l'*Eremophila alpestris praticola*, au sud de l'Ontario et au sud-ouest du Québec. Il existe une autre espèce, l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), mais celle-ci n'a été introduite en Amérique du Nord qu'au XX^e^ siècle (voir W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 301-303).

62. « Le moineau. Negatus [deux mots illisibles]. Il n'y en a point du tout. Et puis qu'est ce je v[ou]s prie que la phisionomie du Moineau ? [en marge :] Rossignols & roitelets sont icy [mot illisible] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Le moineau domestique (*Passer domesticus*) est un granivore commun qui fréquente le voisinage des habitations et des terres cultivées (voir W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 406-407).

On voit dans ce Pays une quantité prodigieuse de Canards, & j'en ai oüi compter jusqu'à vint-deux especes différentes[63]. Les plus beaux, & ceux, dont la Chair est plus délicate, sont les *Canards Branchus*[64] : on les appelle ainsi, parce qu'ils perchent sur les Branches des Arbres. Leur Plumage est extrêmement varié, & fort brillant. Les Cygnes[65], les Poules-d'Inde[66], les Poules-d'Eau[67], les Gruës, les Serselles[68], les Oyes[69], les Outardes[70], & autres grands Oiseaux de Riviere, fourmillent

63. « *J'en ai vu compter.* Le compteur sçavoit trop la multiplication » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). La famille des Anatidés, qui inclut les cygnes, les oies et les canards, comprend soixante-deux espèces en Amérique du Nord et quarante-six au Canada. Les Anatidés, ou canards de surface, comptent treize espèces et les Aythyinés, ou canards plongeurs vingt-deux (voir W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 54).

64. « *Les plus beaux.* Ce sont assurém[en]t les canards de France (les Mâles). Les *branchus* n'ont guere partie du Cou & la Tête » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). La description de Charlevoix n'est pas sans rappeler celle de Lahontan : « Ceux qu'on appelle *Branchus*, quoi que petits sont les plus beaux ; ils ont le plumage du coû si éclatant par la varieté & le vif des couleurs, qu'une fourrure de cette espéce n'auroit point de prix en Moscovie ou en Turquie. On les appelle *Branchus*, parce qu'ils se posent sur les branches d'arbre » (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 579). Le canard huppé (*Aix sponsa*), un canard de surface, porte en effet une livrée spectaculaire. Il niche surtout dans les branches et les troncs creux (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 219 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 88-89 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 207 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 77-78).

65. Sans doute Charlevoix pense-t-il au cygne trompette (*Olor buccinator*), dont l'aire de dispersion était autrefois très étendue (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 239 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 55-56).

66. Sans doute le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*) aujourd'hui disparu (voir W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 141-142).

67. Le terme renvoie vraisemblablement à la foulque américaine (*Fulica americana*), assez semblable à la foulque noire (*Fulica atra*), un échassier proche de la poule d'eau (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 134-136 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 234 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 150-151).

68. On trouve au Québec la sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*) et la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), assez semblables à l'espèce européenne (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 237 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 70-73).

69. Il s'agit de l'oie blanche (*Chen caerulescens*), qu'on trouve dans les régions arctiques et qui migre au sud. Au printemps et à l'automne, un grand nombre d'oies blanches de la sous-espèce *Chen caerulescens atlantica* s'assemblent au cap Tourmente (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 229 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 62-63).

70. Il s'agit de la bernache canadienne (*Branta canadensis*), encore appelée outarde (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 229 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 56-58). Tous les oiseaux mentionnés dans la phrase sont déjà recensés par Lahontan (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 571-576).

partout, si ce n'est au Voisinage des Habitations, dont ils n'approchent point. Nous avons des Gruës de deux couleurs ; les unes sont toutes blanches ; les autres d'un gris de lin[71]. Toutes font d'excellens Potages. Nos Picverts, ou Picque-Bois, sont d'une grande beauté. Il y en a, qui ont toutes les couleurs ; d'autres sont noirs, ou d'un brun obscur partout le Corps, excepté la Tête & le Cou, qui sont d'un très-beau rouge[72].

Le Rossignol du Canada est à peu près le même, que celui de France pour la figure ; mais il n'a que la moitié de son Chant[73] ; le Roitelet lui en a dérobé l'autre moitié[74]. Le Chardonneret n'a pas la Tête aussi belle, qu'en Europe, & tout son Plumage est mêlé de jaune & de noir[75]. Comme je n'en ai point vû en Cage, je ne sçaurois vous rien dire de son Chant. Tous nos Bois sont remplis d'une sorte d'Oiseau de la grosseur d'une Linotte, lequel est tout jaune, & a le Gosier assez fin ; mais son Chant est fort court, & n'est point varié. Il n'a point d'autre

71. La grue blanche (*Grus americana*) est le plus grand oiseau du Canada. La grue au plumage grisâtre tirant sur le lin est la grue canadienne (*Grus canadensis*), au coloris général d'un gris assez prononcé (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 219-220 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 143-145).

72. Nicolas Denys : « L'on y rencontre aussi des Piquebois, ils ont le plumage plus beau que ceux de France, & de la mesme grosseur, il y en a d'autres que l'on nomme des Gays, qui sont d'un beau plumage, la teste est toute rouge & le col d'une vraye couleur de feu » (*Histoire naturelle*, p. 342). On trouve treize variétés de pics au Canada, dont le pic doré (*Colaptes auratus*), aux couleurs variées, le grand pic (*Dryocopus pileatus*), qui porte une huppe écarlate, le pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*), le pic maculé (*Sphyrapicus varius*), le pic chevelu (*Dendrocopos villosus*), au coloris noir et blanc parfois teinté de brun grisâtre, le pic mineur (*Dendrocopos pubescens*), le pic à dos noir (*Picoïdes arcticus*) et le pic à dos rayé (*Picoïdes tridactylis*) (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 205 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 273-284).

73. Vraisemblablement le pinson chanteur (*Melospiza melodia*), un pinson commun au Canada. Son chant mélodieux et vif le distingue des autres pinsons (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 79-80 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 317-319 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 237 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 474-476).

74. On trouve deux espèces de roitelets au Canada : le roitelet à couronne dorée (*Regulus satrapa*), au cri zézayant, et le roitelet à couronne rubis (*Regulus calendula*), au chant assez varié. Sans doute Charlevoix pense-t-il à la seconde espèce (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 11-13 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 351-353).

75. Le chardonneret jaune (*Spinus tristis*) comprend plusieurs sous-espèces. W. E. Godfrey signale qu'on l'appelle parfois serin sauvage ou oiseau jaune (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 210 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 440-441).

nom, que celui de la couleur[76]. Une espece d'Ortolan, dont le Plumage est cendré sur le Dos, & blanc sous le ventre, & qu'on a nommé *l'Oiseau Blanc*, est celui de tous les Hôtes de nos Bois, qui chante le mieux. Il ne le céde guéres au Rossignol de France ; mais il n'y a que le Mâle, qui se fasse entendre ; la Femelle, dont la couleur est plus foncée, ne dit mot, même en Cage. Ce petit Animal a la physionomie fort belle, & il est bien nommé Ortolan pour le goût. Je ne sçai où il se retire pendant l'Hyver ; mais il est toujours le premier, qui [157] nous annonce le retour du Printems. A peine la Neige est-elle fonduë en quelques endroits, qu'il y accourt en grande troupe, & on en prend alors tant que l'on veut[77].

*Des Cardinaux.*

Ce n'est guéres qu'à cent lieuës d'ici, en tirant au Sud, que l'on a commencé à voir des *Cardinaux*. Il y en a quelques-uns à Paris, qu'on y a transportés de la Louysiane, & je crois qu'ils feront fortune en France, s'ils peuvent y multiplier, comme les Serins. La douceur de leur Chant, l'éclat de leur Plumage, qui est d'un beau rouge incarnat ; une petite Aigrette, qu'ils ont sur la Tête, & qui ne ressemble pas mal à ces Couronnes, que les Peintres donnent aux Rois Indiens & Amériquains, semblent leur assûrer l'Empire des Airs[78]. Ils ont pourtant ici un Rival, qui auroit même pour lui l'unanimité des suffrages, s'il flatoit

76. Vraisemblablement la fauvette jaune (*Dendroica petechia*) au chant vif mais peu mélodieux, encore appelé vulgairement oiseau jaune (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 31-32 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 376-377), assez proche du linot, un passereau à dos brun et à poitrine rouge.

77. « *Je ne Sai* et demeure ici tout l'hiver. *mais il nous annonce*. Ce n'est l'oiseau bl[anc] mais le roitelet. [. . .] A peine la neige. C'est au plus fort de l'hiver qu'on nettoie un petit espace ou l'on jette du blé v. g. [votre grâce ?]- q[uel]- q[ue]fois on y met une cage ou geole [mot illisible] qu'on fait tomber sur les oiseaux rassemblés. Il est bien connu en france » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Oiseau blanc est le nom populaire du plectrophane des neiges (*Plectrophenax nivalis*), un pinson terrestre d'apparence robuste au chant fort beau, dont le plumage comporte une bonne proportion de blanc (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 73 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 303-305 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 228 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 480-481). L'ortolan, une variété de bruant, est un petit oiseau estimé pour sa chair.

78. En plus de signaler la présence « d'une grande huppe [que l'oiseau] éleve & abaisse comme il veut », Mark Catesby note que « tout son corps est écarlate » et qu'il a dans son « chant quelques tons approchans de ceux du Rossignol » (*The Natural History*, t. I, p. 38). Le cardinal (*Richmondena cardinalis*)

aussi agréablement les Oreilles, qu'il charme les Yeux : c'est ce qu'on appelle en ce Pays-ci *l'Oiseau Mouche.*

*De l'Oiseau Mouche.*

Ce nom a deux origines. La premiere, est sa petitesse même ; car avec ses Plumes, il n'est guéres d'un plus gros volume, que le Hanneton ordinaire. La seconde, est un Bourdonnement assez fort, qu'il fait avec ses Aîles, & qui est assez semblable à celui, que font les grosses Mouches. Ses Pattes, qui ont un pouce de long, sont comme deux Aiguilles[79] ; son Bec est de même, & il en fait sortir une petite Trompe, qu'il enfonce dans les Fleurs, pour en attirer le Suc, dont il se nourrit. La Femelle n'a rien de brillant, un assez beau blanc sous le Ventre, & un cendré clair sur-tout le reste du Corps, font toute sa parure : mais le Mâle est un vrai Bijoux. Il a sur le haut de la Tête une petite Touffe d'un beau noir, la Gorge rouge, le Ventre blanc, le Dos, les Aîles & la Queuë d'un verd de Feuilles de Rosiers ; une couche d'Or répanduë sur tout ce Plumage, y ajoûte un grand éclat, & un petit Duvet imperceptible y produit les plus belles nuances, qui se puissent voir.

*En quoi il differe du* Colibry *des Isles.*

Quelques Voyageurs l'ont confondu avec le *Colibry*[80] ; & en effet il paroît qu'il en est une espece : mais le Colibry des Isles est un peu plus gros, a le Plumage moins brillant, & le Bec un peu recourbé en bas. Je pourrois néanmoins me tromper sur l'éclat de son Plumage, parce que je n'en ai point vû de vivant : quelques-uns ont avancé qu'il a un Chant fort mélodieux : si le fait est vrai, c'est un grand avantage, qu'il a sur l'Oiseau Mouche, que personne n'a encore entendu chan-[158]ter. Mais j'ai entendu moi-même une Femelle, qui sifloit d'une maniere très-aiguë, & assez désagréable. Cet Oiseau a

---

possède un plumage rouge vermillon et a la tête ornée d'une huppe (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 89-90 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 423-424).

79. « *Ses pattes* co[mm]e 2 petites aiguilles. patte partagée en trois branches » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

80. Nom donné à des oiseaux passereaux, de petite taille, à long bec, au vol rapide et au plumage éclatant, qui vivent dans les régions tropicales de l'Amérique. Selon le Larousse et le Robert, le terme est synonyme d'oiseau-mouche : voir *infra*, n. 83.

l'Aîle extrêmement forte, & le Vol d'une rapidité surprenante. Vous le voyez sur une Fleur, & dans le moment il s'éleve en l'Air presque perpendiculairement. Il est Ennemi du Corbeau, & Ennemi dangereux. J'ai oüi dire à un Homme digne de foi[81], qu'il en a vû un quitter brusquement une Fleur, qu'il suçoit, s'élever comme un Eclair, aller se fourrer sous l'Aîle d'un Corbeau, qui planoit fort haut, le percer de sa Trompe, & le faire tomber mort, soit de sa chute, soit de la blessure, qu'il avoit reçûë.

L'Oiseau Mouche s'attache aux Fleurs, qui ont l'odeur plus forte, & il les suce en voltigeant toujours[82] : mais il se repose de tems en tems, & alors on a tout le loisir de le contempler. On en a nourri quelque tems avec de l'Eau sucrée & des Fleurs. J'en ai gardé autrefois un pendant vint-quatre heures : il se laissoit prendre, & manier, & contrefaisoit le mort ; dès que je le lâchois, il reprenoit son vol, & ne faisoit que papillonner au tour de ma Fenêtre. J'en fis présent à un de mes Amis, qui le lendemain matin le trouva mort, & cette nuit-là même il avoit fait une petite gelée. Aussi ces petits Animaux ont-ils grand soin de prévenir les premiers froids.

Il y a bien de l'apparence qu'ils se retirent vers la Caroline, où l'on assûre qu'on ne le voit qu'en Hyver. Ils font leurs Nids en Canada, où ils les suspendent à une Branche d'Arbre, & les tournent de telle sorte, qu'ils sont à l'abri de toutes les injures de l'Air. Rien n'est si propre que ces Nids. Le fond en est de petits brins de Bois entrelassés en maniere de Pannier, & le dedans est revêtu de je ne sçai quel Duvet, qui paroît de Soye. Les Œufs sont de la grosseur d'un Pois, & ont des taches jaunes sur un fond blanc. On dit que la portée ordinaire est de trois, & quelquefois de cinq[83].

---

81. « *Oui dire a un ho[mm]e digne de foi.* Il la laissoit dormir p[ou]r le coup » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

82. « *Toujours.* mettés donc *presque* puis q[u'i]l se repose de tems en tems » (*ibid.*, f. 69).

83. Description tirée de l'*Histoire naturelle* (p. 342-343) de Nicolas Denys. Il s'agit du colibri à gorge rubis (*Archilochus colubris*), aussi décrit par Gabriel Sagard (*le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 297) et Lahontan (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 578). L'oiseau vit en bordure des forêts, partout où il trouve des fleurs qui lui fournissent des insectes minuscules et du nectar pour se nourrir (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 118-119 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 251-255 ; W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 227 ; W. E. Godfrey, *op. cit.*, p. 266-267).

*Du Serpent à Sonnettes.*

Parmi les Reptiles de ce Pays, je ne connois encore que le Serpent à Sonnettes[84], qui mérite quelque attention. On en voit qui sont gros comme la Jambe d'un Homme, quelquefois même il s'en trouve de plus gros, & ils sont longs à proportion. Mais il y en a, & je crois que c'est le plus grand nombre, qui ne surpassent, ni en grosseur, ni en longueur nos plus grandes Couleuvres de France. Leur figure est assez singuliere. Sur un Cou plat & fort large, ils ont une assez petite Tête. [159] Leurs Couleurs sont vives, sans être brillantes, le jaune pâle y domine avec d'assez belles nuances.

Mais ce que cet Animal a de plus remarquable, c'est sa Queuë : elle est écailleuse en cotte de maille, un peu aplatie, & elle croît, dit-on, tous les ans d'une rangée d'Ecaille. Ensorte qu'on connoît son âge à sa Queuë, comme celui de Chevaux à leurs Dents. En la remuant il fait le même bruit, que la Cigale en volant ; car vous sçavez sans doute, Madame, que le prétendu chant de la Cigale, n'est que le bruit, qu'elle fait avec ses Aîles[85]. Au reste, la ressemblance, dont je parle, est si parfaite, que j'y ai été trompé moi-même. C'est ce bruit, qui a fait donner à ce Serpent le nom, qu'il porte.

Sa morsure est mortelle, si on n'y remédie sur le champ, mais la Providence y a pourvû. Dans tous les endroits, où se rencontre ce dangereux Reptile, il croît une Plante, à laquelle on a donné le nom d'*Herbe à Serpent à Sonnettes*, & dont la Racine est un Antidote sûr contre le Venin de cet Animal : il ne faut que la piler, ou la mâcher, & l'appliquer comme un Cataplasme sur la Playe. Cette Plante est belle & facile à reconnoître. Sa Tige ronde, un peu plus grosse, qu'une Plume d'Oye, s'éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds, & se termine par une Fleur jaune de la figure, & de la grandeur d'une

84. Charlevoix décrit le crotale des bois (*Crotalus horridus*), un reptile venimeux dont la morsure est mortelle (voir J. L. Behler et F. W. King, *The Audubon Society Field Guide to North American Reptiles and Amphibians*, p. 688-689). Voir aussi la description de l'amphibien par P. Lejeune : *Relation* de 1656-1657, *JR*, vol. 43, p. 152-154.

85. La cigale est un insecte homoptère de la famille des Cicadicés. C'est la timbale, l'organe stridulant du mâle, qui produit le bruit strident caractéristique de l'insecte (voir G. Gauthier et P. Lagloire, *Guide de l'amateur d'insectes*, p. 23).

Marguerite simple. Cette Fleur a une odeur très-douce. Les Feuilles de la Plante sont ovales, étroites, soûtenuës cinq à cinq en Patte de Poule-d'Inde, par un pédicule d'un pouce de long[86].

Il est rare que le Serpent à Sonnettes attaque les Passans, qui ne lui cherchent point noise : j'en ai eu un à mes Pieds, qui eut assûrément plus de peur, que moi, car je ne l'apperçus, que quand il fuyoit. Mais si on marche sur lui, on est piqué d'abord, & si on le poursuit, pour peu qu'il ait le loisir de se reconnoître, il se replie en rond, sa Tête au milieu, & s'élance d'une grande roideur contre son Ennemi. Les Sauvages ne laissent pas de lui donner la chasse, & trouvent sa Chair très-bonne : j'ai même oui dire à des François, qui en avoient goûté, que ce n'étoit pas un mauvais manger. Mais c'étoit des Voyageurs, & ces Gens-là trouvent tout bon, parce qu'ils ont souvent faim. Du moins est-il certain qu'elle ne fait point de mal.

*Des Bois du Canada*[87].

Je ne sçai, Madame, si je dois entreprendre de vous parler [160] des Bois du Canada. Nous sommes au milieu des plus

86. « *Bidens Canadensis Anagyridis folio, flore luteo* », dans la « Description des plantes principales de l'Amerique septentrionnale » (*HDG*, t. II, p. 35, après la table des matières). Selon le père Marquette, c'est la racine de la plante qui sert d'antidote (voir *le Premier Voyage*, *JR*, vol. 59, p. 100). Il s'agit du bident feuillu (*Bidens frondosa*), une plante herbacée annuelle commune dans tout le Québec (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 566 ; W. Sheppard, « Observations on the American Plants described by Charlevoix », dans *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. I, 1829, p. 226).

87. La description des « Bois du Canada » repose essentiellement sur le mémoire de Gédéon de Catalogne « Sur les plans des habitations et Seigneuries des Gouvernemens de Quebec, les 3 Rivieres, et Montréal ». Il existe deux versions du texte. La première, datée du 7 novembre 1712, est une copie (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 209-236 ; BN, ms. NAF 9273, f. 168-184 – texte lacunaire), alors que la seconde, vraisemblablement de 1715, est autographe (AN, Colonies $F^{3}$ 2, f. 358-388). La comparaison des textes montre que Charlevoix s'est servi de la version de 1712 : certains termes communs au texte de Charlevoix et à celui de la version de 1712 (« jettent », dans la description du sapin, « Rhêne », employé en 1712, au lieu de « Plaine », en 1715, dans la description de l'érable, par exemple), la présence d'informations différentes dans les versions de 1712 et de 1715 (Charlevoix reprend toujours celles de 1712, jamais celles de 1715, lorsqu'il y a une différence), l'omission par Charlevoix d'informations recensées en 1715, et absentes du texte de 1712 (allusion, par exemple, à l'usage des cendres du frêne), enfin l'ordre même des descriptions, calqué sur celui du texte de 1712.

grandes Forêts du Monde ; selon toutes les apparences, elles sont aussi anciennes que le Monde même, & n'ont point été plantées de Mains d'Hommes : à la vûë, rien n'est plus magnifique, les Arbres se perdent dans les Nuës, & il y a une variété d'especes differentes si prodigieuse, que parmi ceux mêmes, qui se sont le plus appliqués à les connoître, il n'est peut-être personne, qui n'en ignore plus de la moitié. Quant à leur qualité, & à l'usage, où on les peut employer, les sentimens sont si differens, & dans le Pays, où nous sommes, & dans celui, où vous êtes, que je désespere même d'être jamais en état de vous instruire, autant que je le souhaiterois, sur cet article. Au moins pour le présent dois-je me borner à quelques observations sur ce que j'ai vû par moi-même, & sur ce que j'ai oui dire à Gens, qui ont, & plus d'expérience, & plus d'habileté que moi en cette matiere.

*Des Pins de deux especes.*

Ce qui a d'abord le plus frappé mes yeux, en arrivant la premiere fois en ce Pays, ce sont les Pins, les Sapins, & les Cédres, qui sont d'une grosseur & d'une hauteur surprenante. Il y a ici deux sortes de Pins, tous produisent une Résine fort propre à faire le Bray & le Godron. Les Pins Blancs, au moins quelques-uns, jettent aux extrémités les plus hautes une espece de Champignon semblable à du Tondre, que les Habitans appellent *Guarigue*[88], & dont les Sauvages se servent avec succès contre les Maux de Poitrine, & contre la Dyssenterie. Les Pins rouges sont plus gourmeux & plus massifs, mais ne viennent pas si gros. Les Terroirs, qui produisent les uns & les autres, ne sont pas les plus propres à produire du Grain ; ils sont ordinairement composés de Gravier, de Sable, & de Terre-Glaise[89].

430 B plus *gommeux* & plus

88. « *Guarigue.* nom inconnu aux habitans » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Une garrigue, ou garigue, est une lande, une terre inculte. Mais dans le Midi, le terme désigne une terre couverte de buissons et chênes-verts.

89. Il s'agit du pin blanc (*Pinus strobus*) et du pin rouge, ou pin résineux (*Pinus resinosa*) (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 140-142). Description de Gédéon de Catalogne : « Les Pins Sans nombre Se Distinguent par leur grosseur et hauteur au dessus de tous les autres arbres, propres a la Construction et a produire Résine, bray et goudron il y en a quelques uns qui jettent aux Extremites les plus hautes une espêce de Champignon Semblable a

*Quatre especes de Sapin.*

Il y a quatre especes de Sapin en Canada[90]. La premiere ressemble à la nôtre ; les trois autres sont l'Epinette blanche, l'Epinette rouge, & la Perusse. La seconde & la quatriéme s'élevent fort haut, & sont excellentes pour la Mâture, surtout l'Epinette blanche, dont on fait aussi de bonne Charpente. Elle croît ordinairement dans des Terres humides & noires, mais qui étant desséchées, peuvent porter toutes sortes de Grains. Son Ecorce est unie & luisante, & il s'y forme de petites Vessies de la grosseur d'une Féve de Haricot[91], qui contient une espece de Térebenthine souveraine pour les [161] Playes, qu'elle guérit en très-peu de tems, & même pour les Fractures. On assûre qu'elle chasse la Fiévre, & guérit les Maux d'Estomach & de Poitrine. La maniere d'en user est d'en mettre deux gouttes dans un Bouillon. Elle a aussi la qualité de purger. C'est ce qu'on appelle à Paris le *Baume Blanc*[92].

---

du tondre que les Habitans appellent guarigue, fort en usage parmi les Sauvages pour les maux de poitrine et De Discentrie. Il y a un Second ordre appellé pins rouges, beaucoup plus gommeux et plus macif que Les precedens, mais non pas Si gros, Les Terroirs qui les produisent les uns et les autres Sont la pluspart gravois Sable et glaisse mediocrement bonnes pour produire des grains » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210).

90. « *4 especes.* Il n'y en a qu'une » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Le terme sapin est employé génériquement pour désigner plusieurs variétés de conifères : le sapin baumier (*Abies balsamea*), le seul vrai sapin au Canada, l'épinette blanche, ou épicéa glauque (*Picea glauca*), l'épinette rouge, ou mélèze laricin (*Larix Larinica*), enfin le tsuga du Canada, encore appelé prusse (*Tsuga canadensis*) (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 142-143, et 145-146).

91. « Grosseur d'une féve. Elles sont la plus part aussi gr[osses] que le petit doit » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

92. Gédéon de Catalogne : « L'Epinette blanche est un autre bois gommeux de moyenne grosseur mais de bonne qualité pour faire des Mâteriaux & pour bois de Charpente. Les terroirs qui les produisent sont de qualité en la Cultivant a produire toute sorte de grains et en abondance, Ces sortes d'arbres se trouvent en plusieurs endroits melanges de chesnes blancs, Cedres, hormes, fresne, Sapins et bois blancs. Les Terroirs sont ordinairement humides et terres noirs qu'il faut fossoyer pour les asseicher » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210). Quant au sapin, « a le regarder de loing [il] ressemble a l'Epinette blanche, mais different en ce que l'Ecorce de celuy cy est unie et Luisante, a laquelle se forme de petites vessies de la grosseur d'un grain de fêve, d'abricot que Contiennent une Espêce de beaume naturellement aussi Claïr que la Turbantine fort estimé pour la prompte guerison des plaies depuis quelques annees. Contre le sentiment des Chirurgiens on l'a mis en usage pour la purgation qui fait son effet sans causer ny douleur ny tranchées. Ceux qui S'en

L'Epinette rouge ne ressemble presque en rien à l'Epinette blanche. Son Bois est massif, & peut être d'usage pour la Construction & la Charpente. Les Terres, où elle croît ne sont que Gravier & Argile. La Perusse est gommeuse, mais elle ne jette pas assez de gomme, pour qu'on en puisse faire usage[93] : Son Bois dure lontems en Terre sans se pourrir, ce qui le rend très-propre à faire des Clôtures[94]. Son Ecorce est fort bonne pour les Tanneurs, & les Sauvages en font une Teinture, qui tire sur le Turquin. La plupart des Terres, où croît cet Arbre, sont Argilleuses, j'en ai pourtant vû de très-gros dans des Terres Sablonneuses, mais peut-être que sous le Sable il y avoit de l'Argile[95].

---

purgent par precausion Se peuvent dispenser de garder la Chambre sans craindre les suittes » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210). Charlevoix ajoute un développement sur le « baume blanc », une « liqueur pour le fard », que les « Vendeurs de *baume* qui en font le commerce appellent ainsi » (Furetière, 1690), absent des deux versions du mémoire de Gédéon de Catalogne. Peut-être s'inspire-t-il de Raudot qui observe que « la tisane faite de la branche d'Epinette blanche est un remede specifique contre le scorbut » (« Relation par lettres », f. 10). Sans doute, pour lui, est-ce l'*annedda* dont s'est servi Jacques Cartier pour soigner son équipage décimé par le scorbut au cours de l'hivernement de 1535-1536. Toutefois, pour Jacques Rousseau, l'*annedda* est le cèdre blanc, ou *thuya occidentalis* (voir « L'annedda et l'arbre de la vie », *RHAF*, 1954, vol. 8, n° 2, p. 171-212).

93. « Gomme d'Epinette *note* il est vray qu'a Quebec & aux environs on Dit gomme d'Epinette mais l'Epinette n'a jamais produit La Térebentine Dont il s'agit C'est une Espece de Sapin couvert depuis le haut jusqu'en bas d'une infinité De petites Vessies dont L'on tire cette Liqueur qu'on nomme Terebentine » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 67).

94. Gédéon de Catalogne : « La prusse quoique gommeuse ne produit point de cette matiere, il y en a de fort grosses, on a remarqué qu'elle dure long-tems en terre pour Servir de Clôtures, Les Taneurs se servent de L'Ecorce pour taner les cuirs et les Sauvages en font de la tinture couleur tenant sur le turquin pour faire leur broderie, Les Terres qui les produisent sont la pluspart argilleuses et peu propres a produire des grains » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210). La description de Charlevoix, ou plutôt celle de Gédéon de Catalogne, a soulevé une objection : « *Dure long tems en terre. propre a cloture.* faux on ne s'en sert jamais » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). On a sans doute noté la différence de ton entre les critiques : autant le critique du feuillet 67 paraît analytique, autant celui des feuillets 68 à 73 semble réagir plus émotivement aux affirmations de Charlevoix.

95. Gédéon de Catalogne : « L'Epinette Rouge n'a aucune ressemblance a celle cy dessus, Cella Conservant en hiver Sa Verdure et celle cy la perdant, outre que son bois est fort macif quoique propre a la Construction ou Charpente. Les Terres qui les produisent sont melées d'argille et gravois peu propres pour la Culture » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210).

*Deux sortes de Cédres.*

Les Cédres sont de deux sortes, blancs & rouges[96]. Ceux-là sont les plus gros : on en fait des Clôtures, & c'est le Bois, qu'on employe plus ordinairement pour faire des Bardeaux, à cause de sa légereté. Il distile une espece d'Encens, mais il ne porte point de Fruits semblables à ceux du Mont Liban. Le Cédre rouge est plus petit, & moins gros à proportion. La difference la plus sensible, qui se remarque entre l'un & l'autre, c'est que toute l'odeur du Premier est dans ses Feuilles, & celle du Second dans le Bois ; mais celle-ci est beaucoup plus agréable. Le Cédre, au moins le blanc, ne vient que dans de très-bonnes Terres[97].

*Des Chênes, Erables, Mérisiers, Noyers, Hêtres, &c.*

Il y a par-tout en Canada des Chênes de deux sortes, distingués par les noms de Chênes Blancs, & de Chênes Rouges. Les Premiers se trouvent souvent dans des Terres basses, humides, fertiles, & propres à produire des Grains & des Légumes. Les Rouges, dont le Bois est moins estimé, croissent dans les Terres séches & Sablonneuses. L'un & l'autre portent du Gland[98]. L'Erable est aussi très-commun en Canada, & il y

96. Le cèdre blanc est le tsuga occidental (*Tsuga occidentalis*) et le cèdre rouge est le génévrier de Virginie (*Juniperus virginianus*), dont le bois est odoriférant (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 138-140). La source de Charlevoix est toujours le mémoire de Gédéon de Catalogne : « Les Cedres Se trouvent par Contrées, il y en a de fort gros et en quantité. Sa qualité de durer longtems entiere joint a sa legereté, l'a fait mettre en grand usage a clôre les villes de Montreal et des trois Rivieres a palissader les terrasses a Quebeck et generallement a clôre tous les forts du pays et la pluspart des clôtures des Champs et Jardins. C'est aussi le seul bois dont on Se sert a faire du bardeau. Ces arbres produisent une Espêce de gomme en façon d'encens que l'on emploie aux exercices de l'office divin, les Terres qui les produisent comme j'ay deja dit lorsqu'elles Sont reduittes en Culture Sont les meilleures » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210).

97. « *Plus agreable.* 1°. [mot illisible], puis elle entête 16. tres bonnes terres. Et de tres mauvaises aussi : » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

98. *Quercus alba et Quercus rubra*, tous deux communs au Québec (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 154). « Les Chesnes », écrit Gédéon de Catalogne, « Sont les bois les moins communs dans les trois gouvernemens, il y en a de deux sortes, Savoir blancs et Rouges. Les blancs comme j'ay desja dit se trouvent dans les terres basses et humides fertilles en toutes sortes de grains et Legumes. Le chesne rouge ne differe rien en grosseur a celuy la, mais pour la qualité les blancs Sont plus Estimés. Celuy cy ne vient que Sur des costeaux terres Sablonneuses et Seiches l'un et l'autre produisent du gland » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 210-211).

en a de fort gros, dont on fait d'assez beaux Meubles. Le Terroir, qui le produit, est élevé, & le plus propre aux Arbres Fruitiers. On appelle ici *Rhene* l'Erable Femelle, dont le Bois est fort ondé, mais plus pâle que le Mâle[99] ; d'ailleurs, [162] il en a toute la figure & les proprietés ; mais il lui faut un Terroir humide & fertile[100].

Le Mérisier, qui se trouve pêle-mêle avec l'Erable, & avec le Bois Blanc, est très-beau pour faire des Meubles ; il jette beaucoup plus d'Eau que l'Erable, mais elle est amere, & le Sucre, qu'on en fait, ne perd jamais son amertume. Les Sauvages se servent de son Ecorce contre certaines Maladies, qui surviennent aux Femmes[101]. Il y a en Canada trois sortes de Frênes ; le Franc, le Metif & le Bâtard[102]. Le Premier, qui vient

99. « *Rhene*. Nous ne connoissons point ce nom » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). La critique s'adresse tout autant à Gédéon de Catalogne qu'à Charlevoix. Toutefois, Gédéon de Catalogne a rectifié son texte en 1715. Voir note suivante.

100. Gédéon de Catalogne : « L'Erable est icy fort commun et en quantité jusques a présent on ne l'a point employé a d'autre usage qu'a chauffer, il y en a de fort gros et propre a faire des meubles, outre cette qualité il a celle de produire quantité d'eau Sucrée que l'on employe a faire du sucre et du sirop pour y parvenir le Printems lorsque les degels commencent, on fait une coupe a L'Ecorce Jusques au bois dur en coulis par ou l'eau decoule en abondance dans des vases disposes pour la recevoir, après quoy on la fait bouillir jusques a ce qu'elle soit reduitte en sirop ou en Sucre, il y en a qui conservent cette eau dans des vasses pour l'exposer aux chaleurs de l'Esté qui se convertit en vinaigre, les Terroir qui produit ses bois Est Elevé et le meilleur pour les arbres fruittiers. La Rhesne est appelée femelle de L'Erable en ce qu'elle luy ressemble et produit de l'eau sucrée comme L'Erable. Son bois est fort ondé mais plus palle que celuy là. [Le] Terroir qui la produit est umide et fertille en toutes sortes de grains et legûmes » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 211). Dans la version de 1715 du mémoire de Gédéon de Catalogne, c'est le terme « plaine » qui est employé pour désigner « la femelle de l'erable » (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 360). Il existe une vingtaine d'espèces d'érables en Amérique, dont l'érable argenté (*Acer saccharinum*), vulgairement appelé plaine blanche, et l'érable à sucre (*Acer saccharum*), dont la sève produit le sucre d'érable (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 393-398).

101. Selon Marie-Victorin, le nom « est un pur canadianisme [...] assez déroutant » pour désigner le bouleau des Alléghanys (*Betula alleghaniensis*). L'erreur s'expliquerait « par une certaine similitude dans la forme de la feuille » avec celle du merisier de France (*Prunus avium*) (*op. cit.*, p. 150). Charlevoix suit toujours le texte de Gédéon de Catalogne : voir AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 211.

102. « *Trois especes de frêne*. Il y en a bien six au moins ne vous en deplaise. outre vos trois : il y a Gras, Bleu, Piquant dont on dit en france tant de merveilles. Je ne puis m'empêcher d'Observer que le Bleu tout verd brule aussi

parmi les Erables, est propre pour la Charpente, & pour faire des Futailles destinées aux Marchandises séches. Le Second a les mêmes propriétés, & ne vient, non plus que le Bâtard, que dans des Terres basses & fertiles[103].

On compte aussi dans ce Pays trois especes de Noyers[104] ; le Dur, le Tendre, & un Troisiéme, qui a l'Ecorce très-fine. Le Noyer Dur produit de très-petites Noix, bonnes à manger, mais difficiles à vuider. Son Bois n'est bon qu'à brûler. Le Noyer Tendre a des Noix longues, & aussi grosses que celles de France, mais les Coques en sont très-dures.

Les Cerneaux en sont excellens. Le Bois n'en est pas si beau que le nôtre ; mais en récompense il est presque incor-

bien que le meilleur bois bien sec & fait un feu excellent » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). À la vérité, la critique s'adresse moins à Charlevoix qu'à Gédéon de Catalogne, à qui Charlevoix emprunte la description du frêne. Voir note suivante.

103. La description de Charlevoix ne facilite pas l'identification des espèces car il existe un érable, l'érable à Giguère (*Acer negudo*) dont on peut se demander « s'il s'agit d'un Érable à feuilles de Frêne, ou d'un Frêne à fruits d'Érable. Le tronc et les feuilles ressemblent d'une façon frappante à ceux du Frêne d'Amérique » (Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 394). Voilà peut-être le frêne « Franc » de Charlevoix car, selon Pehr Kalm, le frêne métif est le frêne blanc, ou frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), et le frêne bâtard est le frêne noir, ou frêne gras (*Fraxinus nigra*). Tout comme Charlevoix, il observe que les deux variétés de frênes poussent « sur des terres basses et humides » (voir *Voyage*, p. 497 ; Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 521-522). « Il y a trois sortes de fresnes », écrit Gédéon de Catalogne, « Scavoir franc fresne, fresne metif et fresne batard, le premier vient parmis les Erables propre pour la Charpente et pour faire des futailles a mettre des marchandises Seiches. Le sècond a la mesme propriette et ne vient comme le fresne bâtard que Sur les terres basses qui S'appellent fresnieres dont les terres sont tres fertilles en toutes sortes de grains, lorsqu'elles sont deffrichées, terme dont on se sert ici pour les terres reduittes a la Culture » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 211).

104. « Trois especes de Noyers. Il y en a 4. La 4$^{e}$ est le noyer de France qu'on ne commence a voir que vers Niagara. La feuille ressemble a celle du frêne, la noix on diroit d'une orange, le bois tient assés de celui de France » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Le noyer dur est peut-être le caryer ovale (*Carya ovata*), aussi appelé noyer tendre, dont l'écorce s'enlève facilement par longues bandes verticales et qui paraît ne tenir au tronc que par une étroite surface tangentielle. Son amande, délicieuse, est en effet difficile à extraire. Le noyer tendre est vraisemblablement le noyer cendré (*Juglans cinerea*), parfois appelé arbre à noix longues. Le noyer à l'écorce fine est sans doute le caryer cordiforme, ou noyer amer (*Carya cordiformis*), au bois très dur et aux noix à goût amer. Cet arbre semble facilement hybrider avec le caryer ovale, ce qui expliquerait les observations de Charlevoix sur son écorce (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 158-160).

ruptible, & en Terre, & dans l'Eau, & difficile à consumer par le Feu. Le Troisiéme produit des Noix de la grosseur de celles du Premier, mais en plus grande quantité, ameres, & renfermées dans des Coques fort tendres : on en fait de très-bonne Huile. Cet Arbre produit de l'Eau plus sucrée que celle de l'Erable, mais en petite quantité. Il ne vient, non plus que le Noyer Tendre, que dans les meilleures Terres[105].

Les Hêtres sont ici fort abondans par Contrées : j'en ai vû sur des Côteaux sablonneux, & dans des Terres basses très-fertiles. Ils portent beaucoup de Faynes[106], dont il seroit aisé de tirer de l'Huile. Les Ours en font leur principale nourriture, aussi-bien que les Perdrix. Le Bois en est fort tendre, & bon à faire des Rames pour les Chaloupes : mais les Avirons de Canots se font de Bois d'Erable[107]. Le Bois Blanc, qui croît

105. « C'est le noyer dur qui donne l'eau sucrée, ou plutôt un sirop tout fait » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Dans sa *Relation* de 1656-1657, Paul Lejeune observe que les noyers produisent deux sortes de noix, « dont les unes sont aussi douces & agreables au goust, que les autres sont ameres », pour ajouter que « leur amertume n'empesche pas qu'on en tire d'excellente huile » (*JR*, vol. 43, p. 256). Mais la source de Charlevoix, ici encore, est le mémoire de Gédéon de Catalogne : « Il y a trois Espêces de noyer, Scavoir noyers dur noyers a la fine Ecorce et Noyer tendre, le premier produit des noix fort petites, très bonnes, mais difficiles a vuyder l'amande, Son bois n'est a d'autre usage qu'a Chauffer. Le Second produit beaucoup plus de noix que le premier Egalles en grosseur a celles cy Devant mais tres ameres et tendres a Casser. Cependant produisent de bonnes huisles par L'essay que M^rs du Seminaire en ont fait il y a quelques années, les Sauvages en tirent aussy pour en mettre a leurs cheveux, il produit aussy de l'eau plus Sucrée que L'Erable mais en petite quantité. Le Noyer tendre produit des noix longues et aussy grosses que celles d'Europe et les coquilles tres dures, Les cerneaux en sont Excellens les bois n'en sont pas Sy beaux en ouvrage que ceux de france, Les deux derniers ne viennent que Sur les meilleures terres, qui lorsqu'elles sont deffrichées sont les plus fertilles pour toutes sortes de grains et Legumes, les bois de ce dernier est presque incorruptible dans la terre et dans L'eau et très difficile a consommer par le feu » (AN, Colonies C^11A 33, f. 211).

106. Au mot *fayne*, le *Dictionnaire de Trévoux* renvoie à « FAINE. s. f. *Glans fangea*. Le fruit que porte le hêtre, qui est une espèce de gland, & dont on engraisse les pourceaux, aussi-bien qu'avec du gland » (1732). Sur les ours et les perdrix, voir *supra*, p. 299, n. 52, et p. 368, n. 54.

107. Il s'agit du hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), dont le bois est dur, fort et à grain serré. Ses faînes renferment une huile comestible (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 156). La source de Charlevoix est le texte de Gédéon de Catalogne : « Les hestres sont icy fort abondans, ils sont par Contrées Sur des Costeaux Sablonneux rapportant beaucoup de fesnes desquelles il seroit aise de tirer de l'huisle, les ours en font leur principalle Nourriture, les Perdrix les mangent aussy l'automne, le bois en est fort bon a faire des Rames pour les Chaloupes » (AN, Colonies C^11A 33, f. 211).

parmi les Erables & les Mérisiers, est très-abondant. Ces Arbres viennent fort gros, & droits ; on en peut faire des Planches & des Madriers, & même des Futailles pour les Marchandises séches. Il est doux, & fort aisé à mettre en œuvre. Les Sauvages en levent les Ecorces pour couvrir leurs Cabannes[108].

*Ormes de deux especes.*

[163] Les Ormes sont fort communs dans tout le Pays. Il y en a de blancs & de rouges. Le Bois de ceux-ci est plus difficile à travailler, mais il dure plus. C'est de l'Ecorce de l'Orme rouge, que les Iroquois font leurs Canots : on en voit d'une seule piéce, où il peut tenir vint Hommes. Il y en a aussi de creux, où les Ours & les Chats Sauvages se retirent depuis le mois de Novembre, jusqu'en Avril[109]. Le Tremble vient ordinairement le long des Rivieres, & des Mares[110].

108. Nom vulgaire du tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), dont le bois mou est utilisé en sculpture (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 382). Charlevoix suit le texte de Gédéon de Catalogne : « Le Bois Blanc qui Croît parmis les Erables et merisiers est très abondant particulierement où se trouvent les meilleures terres. Ces bois sont fort gros et droits qui seroit propre a faire des planches et madriers, même pour des futailles a marchandises Seiches, Estant un bois très doux et aise a mettre en ouvrage, les Sauvages lèvent les Ecorces pour couvrir leurs Cabanes » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 211-212).

109. Gédéon de Catalogne : « Les ormes sont dans tout le pays fort communs et gros. Il y en a de blanc et rouge. Ce dernier est plus difficile a travailler que le 1$^{er}$ Estant un peu de rebour, mais il dure plus en ouvrage que l'autre Les Iroquois en lèvent des Ecorces pour faire des Canots d'une seule piece, quelques uns a contenir vingt cinq hommes. Ils s'en trouvent de Creux où les ours et les chats Sauvages prennent leur giste depuis le mois de Novembre jusques au mois d'avril, Neantmoins ceux que l'on tue le printems sont plus gras qu'en toute autre Saison, Les Sauvages assurent qu'ils s'engraissent en se Lechant les Pattes » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). À l'orme d'Amérique, ou orme blanc (*Ulmus americana*), et à l'orme rouge (*Ulmus rubra*), il faut ajouter une troisième espèce : l'orme de Thomas (*Ulmus Thomasi*), qui ne pousse que dans l'ouest du Québec (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 170-171). Sur l'ours, voir *supra*, p. 299, n. 52 ; sur le chat sauvage, vraisemblablement le lynx, voir *supra*, p. 325, n. 72.

110. Gédéon de Catalogne : « Le bois de Tremble vient le Long des Rivieres et mares, l'Ecorce est le principal alliment des Castors, Ce qui paroist surprenant C'est que ces animaux en coupent avec leurs dents d'aussy gros que des barriques, et lorsqu'ils les ont mis a bas, ils les coupent par tronçons de huit a dix pieds de long qu'ils roullent pour Servir a leurs digues pour arrester les Eaux, on a veu qu'un seul Castor d'un petit Ruisseau en a fait un grand Etang en peu de tems » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Il s'agit du peuplier, ou faux-tremble (*Populus tremuloides*), qui pousse dans les terres humides (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 163).

*Arbres particuliers au Pays.*

On trouve dans les Bois les plus touffus un grand nombre de Pruniers, chargés de Fruits, mais fort âcres[111]. Le *Vinaigrier* est un Arbrisseau très-moëleux, qui produit un Fruit aigre en Grappes, de couleur de Sang de Bœuf. On les fait infuser dans de l'Eau, & on en fait une espece de Vinaigre[112]. Le *Pemine* est une autre espece d'Arbrisseau, qui croît le long des Ruisseaux & des Prairies : il porte aussi un Fruit en Grappe d'un rouge très-vif & astringent[113]. Il y a trois sortes de Groseilles naturelles au Pays. Ce sont les mêmes qu'en France[114]. Le Bleuet est ici comme en Europe, par Contrées. Ce Fruit est merveilleux pour guérir en peu de tems la Dysenterie. Les Sauvages le font sécher, comme on fait en France les Cerises[115].

111. Après la description du tremble, Gédéon de Catalogne présente rapidement le bouleau, puis passe aux « arbrisseaux et plantes qui portent des fruits ». Le premier qu'il produit est le prunier : « Il y a parmis les Bois particulierement où ils Sont le moins touffus grand nombre de Pruniers qui produisent une grande quantité de prunes âcres » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Il s'agit vraisemblablement du cerisier tardif (*Prunus serotica*) qui produit un fruit noirâtre qui a un goût amer particulier à cause de la présence d'acide cyanhydrique. L'arbre pousse dans la forêt mixte (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 321).

112. « Le vinaigrier », note Gédéon de Catalogne, « est un arbrisseau tres moelleux qui produit son fruit fort aigre en grapes façon de flâme couleur de Sang de bœuf, quelques uns en font Infuser dans de l'eau pour en faire une Espêce de vinaigre » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Il s'agit du sumac vinaigrier (*Rhus typhina*) (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 391-392).

113. Gédéon de Catalogne : « Le Pemina est un arbrisseau qui vient le long des Ruisseaux et Prairies qui porte Son fruit par grapes d'un rouge tres vif mais astringean » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Selon P. Kalm, il s'agit du *Viburnum americanorum*, soit la viorne trilobée (*Viburnum trilobum*), dont le fruit est rouge vif (voir P. Kalm, *Voyage*, p. 507-508 et 555 ; Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 533-534).

114. « Il y a trois Sortes de groseilles naturelles au pays », observe Gédéon de Catalogne, « Scavoir de piquante, de Noires et a grapes qui viennent le long des Rivières ruisseaux et Prairies » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Charlevoix ne distingue pas les différentes espèces d'arbustes de la famille des *Ribes* qui comprend les gadelliers et les groseilliers proprement dits. Marie-Victorin recense une douzaine d'espèces différentes (voir *op. cit.*, p. 289-291).

115. « Le Blüest est ici comme en Europe par Contrées », estime Gédéon de Catalogne, qui poursuit : « Ce fruit a esté trouvé merveilleux pour guerir en peu de tems de la dissentrie, les Sauvages en font Seicher comme on fait en france des Cerises » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 212). Pour sa part, Michel Sarrazin écrit : « Bluet de Canada son fruit est bon a manger des sauvages en font provision pour mettre dans leur ragoust » (« Plantes envoyées de Canada

L'*Atoca* est un Fruit à Pepins, de la grosseur des Cerises. La Plante, qui est rampante dans les Marais, produit son Fruit dans l'Eau. Ce Fruit est âcre, & on en fait des Confitures[116]. L'Epine blanche se trouve le long des Rivieres, & produit beaucoup de Fruits à trois Noyaux. C'est la nourriture de plusieurs Bêtes Sauvages[117]. On appelle ici *Cotonnier* une Plante, qui pousse, comme l'Asperge, à la hauteur d'environ trois pieds, & au bout de laquelle viennent plusieurs Touffes de Fleurs. Le matin, avant que la Rosée soit tombée, on secouë ces Fleurs, & il en tombe avec l'Eau une espece de Miel, qui se réduit en Sucre, après qu'on l'a fait bouillir. La Graine se forme dans une Gousse, qui contient une sorte de Cotton[118].

558 B une *Gosse*, qui 559 B Cotton *très fin.* // Le

par M^r. Sarrazin », Muséum d'histoire naturelle, ms. 944, seconde partie, p. 13). Le bleuet est le nom populaire de l'airelle fausse-myrtille (*Vaccinium myrtilloides*), mais le terme recouvre d'autres espèces, dont l'airelle à feuille étroite (*Vaccinium angustifolium*) (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 442).

116. « L'atoca », écrit Gédéon de Catalogne, « est un fruit a pepin de la grosseur des cerises, la plante qui vient rampante dans les maraists produit son fruit dans l'eau qui est âire [aérée ?], on s'en sert a faire des Confitures » (AN, Colonies C^11A 33, f. 212). Michel Sarrazin précise que « les Sauvages de Canada l'appellent atoca, on en confit le fruit qui est aigrelet, et qu'on estime pour les cours de ventre » (« Plantes envoyées de Canada par M^r. Sarrazin », Muséum d'histoire naturelle, ms. 944, seconde partie, p. 9). La comparaison du fruit avec la cerise se trouve déjà chez Paul Lejeune (voir *Relation* de 1656-1657, *JR*, vol. 43, p. 146). Deux variétés d'airelles portent encore le nom d'atoca : l'airelle canneberge (*Vaccinium oxycoccos*) et l'airelle à gros fruits (*Vaccinium macrocarpon*). La première plante, caractéristique des tourbières très mouillées, produit un fruit globuleux dont le diamètre varie de 6 à 10 mm ; la seconde, qui pousse dans les tourbières à phaignes, produit un fruit un peu oblong de 8 à 18 mm de diamètre utilisé en alimentation (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 440-441).

117. Gédéon de Catalogne : « Les Epines ou Ebeaupins Se trouvent le Long des Rivieres produisant beaucoup de fruits a trois Noyeaux qui sert a la Nourriture des bestes sauvages » (AN, Colonies C^11A 33, f. 212). L'aubépine (*Crataegus*) est un arbrisseau à rameaux épineux. On trouve quelque huit cents espèces en Amérique du Nord (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 296-298).

118. Encore ici, Charlevoix s'inspire du texte de Gédéon de Catalogne, tout en améliorant le style et en corrigeant l'orthographe : « Le Cottonnier est une plante qui pousse comme L'asperge une tige d'environ trois pieds de haut au bout de laquelle vient plusieurs touffes de fleurs en forme de houpe et lorsqu'elle est bien fleurie le matin avant que la Rosée soit tombée on les Secoüent et pressent dans un vase qui Contient une quantité d'eau de laquelle tombe une Espêce de miel qui en le faisant bouillir produit du sucre. La grêne se forme dans une gouçe qui contient une Espêce de Coton » (AN, Colonies C^11A 33,

Le *Soleil* est une autre Plante fort commune dans les Champs des Sauvages, & qui vient de la hauteur de sept à huit pieds. Sa Fleur fort grosse a la figure de celle du Souci, & sa Graine est rangée de même. Les Sauvages, en la faisant bouillir, en tirent une Huile, dont ils se graissent les Cheveux[119]. Les Légumes, que ces Peuples cultivent le plus, sont [164] le Maïz, ou Bled de Turquie[120], le Haricot[121], les Citrouilles[122], & les Melons[123]. Ils ont une espece de Citrouilles plus petites que les nôtres, & qui ont un goût sucré. On les fait cuire toutes entieres dans l'Eau, ou sous la Cendre, & on les mange ainsi, sans y rien ajoûter[124]. Les Sauvages connoissoient, avant notre arrivée

f. 212). Selon Pehr Kalm, il s'agirait de l'*Asclepias syriaca* (*Voyage*, p. 133), ou asclépiade commune, une plante pubescente dont les tiges peuvent atteindre 1,50 mètre. Selon Marie-Victorin, les tentatives pour utiliser les aigrettes de la plante n'ont pas donné de résultats satisfaisants (voir *op. cit.*, p. 519-520).

119. L'hélianthe annuel (*Helianthus annuus*), vulgairement appelé soleil par allusion à ses grandes capitules et à ses rayons dorés, est assez semblable au souci européen, ou tournesol (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 586-588). Gédéon de Catalogne décrit ainsi la plante : « Le Soleil est une autre plante fort commune dans les champs des Sauvages. Elle vient de la hauteur de sept huit pieds, Sa fleur est fort grosse a la figure de celle du Souci et sa graisne est rangée de mesme. Les Sauvages en la faisant bouillir en tirent de L'huisle pour L'huisler les Cheveux » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213).

120. « Le Bled d'Inde », observe Gédéon de Catalogne, « est depuis très long-tems parmis les Nations Iroquoises. C'est un grain qui fructifie beaucoup. La Semence s'en fait au mois de may et se recueile au mois de Septembre ils servent De rames [?] aux fêves d'aricots que l'on Seme parmis. Les Francois font aussy semences de ses grains particulierement sur les Nouvelles terres où il vient très beau, il rend ordinairement cinquante a soixante pour un » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213). Le maïs (*Zea mays*) est une plante monocotylédone de la famille des Graminées parfois appelé blé de Turquie (voir L.-A. Provancher, *Flore canadienne*, p. 666).

121. Pehr Kalm identifie précisément le haricot des Amérindiens : *Phaseolus vulgaris* (*Voyage*, p. 167 ; voir aussi Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 348).

122. On trouve deux variétés de citrouille : le potiron (*Cucurbita maxima*) et la citrouille (*Cucurbita pepo*).

123. Voir *infra*, n. 125.

124. Entre la description du « Bled d'Inde » et celle du melon (voir note suivante), Gédéon de Catalogne présente les citrouilles des Amérindiens : « Presque tous les Sauvages et mesme les francois Sèment un ordre de Citrouilles fort petites eu Esgard a celles d'Europe, qui ont un gout fort Sucrée on en fait cuire Sous les Cendres et dans des chaudieres toutes entieres que les plus delicats trouvent bonnes » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213). En marge du texte, on lit : « Mém[oire] de Tonty ». Il s'agit de la citrouille (*Cucurbita pepo*) dont le mode de préparation est décrit par Pehr Kalm (voir *Voyage*, p. 379 et 413).

dans leur Pays, les Melons ordinaires & les Melons d'Eau[125]. Les Premiers sont aussi bons qu'en France, surtout dans cette Isle[126], & ils y sont très-abondans. Le Houblon[127] & le Capillaire sont aussi des productions naturelles du Canada ; mais le Capillaire y croît beaucoup plus haut, & il est infiniment meilleur qu'en France[128]. Voilà, Madame, une Lettre, à laquelle vous reconnoîtrez aisément un Voyageur, qui se promene dans les Forêts & dans les Plaines du Canada, & qu'on y entretient de tout ce qui se présente à sa vûë. Mais que pouvez-vous attendre d'un Homme, qui parcourt un Pays comme celui-ci ?

Je suis, &c.

125. Gédéon de Catalogne : « Les Melons francois et melons d'eau Estoient aussy d'usage parmis les Sauvages. il S'en fait une quantité prodigieuse particulierement dans le gouvernement de Montréal où ils meurissent plus facilement qu'a Québeck » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213). Le melon (*Cucumis melo*), clairement identifié par Pehr Kalm (*Voyage*, p. 225), se distingue du melon d'eau (*Citrullus vulgaris*), qu'il décrit aussi (*Voyage*, p. 436). Voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 540.

126. « *Surtout dans ceste Isle*. Quelle Isle ? La Lettre est datée de Chambly. Elle a sans doute été finie a Montreal » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). La question est pertinente et la réponse sans doute juste : la lettre suivante est datée de Montréal.

127. Gédéon de Catalogne : « Le houblon pour faire la Biere vient naturellement dans tout ce pays pour peu que l'on apporte de soin a le Cultiver » (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213). Le nom scientifique de ce houblon est *Humulus lupulus* (voir Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 172).

128. Gédéon de Catalogne : « L'herbe Capillaire est fort Commune dans tout Ce pays. Elle se Cueille dans les bois, les meilleures terres produisent le plus beaux (AN, Colonies $C^{11A}$ 33, f. 213). Il s'agit de l'adiante pédalé (*Adiantum pedatum*), ou capilaire du Canada, une des plus belles fougères du pays, selon Marie-Victorin (voir *op. cit.*, p. 124-125 ; W. Sheppard, « Observations on the American Plants described by Charlevoix », dans *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. 1, 1829, p. 219).

*Page laissée blanche*

Avril 1721.

# DIXIÉME LETTRE.

*Des Causes du Froid du Canada. Des Ressources, qu'on y trouve pour la Vie. Du Caractere des François Canadiens.*

A Montreal, ce vint-deuxiéme d'Avril, 1721.

MADAME,

*On ne connoît en France le Canada que par son mauvais côté.*

Il est surprenant qu'en France, où l'on voit si souvent des Personnes, qui ont passé une bonne partie de leur vie en Canada, on ait une idée si peu juste de ce Pays. Cela vient sans doute de ce que le plus grand nombre de ceux, à qui on s'adresse, pour en apprendre des nouvelles, ne le connoissent, que par son mauvais côté. L'Hyver est ordinairement commencé avant que les Vaisseaux mettent à la Voile pour retourner en France, & il commence toujours de maniere à étonner quiconque n'y est pas fait. Les premieres Gélées rem-[165]plissent en peu de jours les Rivieres de Glaçons, & bientôt la Terre est couverte de Néges, qui durent six mois, & s'élevent toujours à la hauteur de six pieds dans les endroits, où le vent n'a point de prise[1].

*Excès du Froid.*

A la vérité on ne manque point de Bois pour se précautionner contre le Froid, qui devient bientôt extrême, & empiette beaucoup sur le Printems : mais c'est quelque chose de fort triste, que de ne pouvoir sortir au-dehors, sans être glacé, à moins que d'être fourré comme les Ours. D'ailleurs, quel spectacle, qu'une Nége, qui vous éblouit, & vous cache toutes

1. « *Toûjours*. Cela est fort. q[ue]lq[ue]fois a 3 q[ue]lq[ue]fois a 4 rarem[en]t a six » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

les beautés de la Nature ? Plus de difference entre les Rivieres & les Campagnes, plus de variété, les Arbres mêmes sont couverts de Frimats, & il pend à toutes leurs Branches des Glaçons, sous lesquels il n'y a pas trop de sûreté à se trouver. Que peut-on penser, quand on voit aux Chevaux des Barbes de Glaces d'un pied de long[2], & comment voyager dans un Pays, où les Ours mêmes pendant six mois n'osent se montrer à l'Air ? Aussi n'ai-je jamais passé d'Hyver dans ce Pays, que je n'aye vû apporter à l'Hôpital quelqu'un, à qui il falloit couper des Bras & des Jambes gelés. En effet, si le Ciel est serein, il soufle de la Partie de l'Ouest un Vent, qui coupe le Visage. Si le Vent tourne au Sud, ou à l'Est, le tems s'adoucit un peu, mais il tombe une Nége si épaisse, qu'on ne voit pas à dix pas en plein midi. S'il survient un Dégel dans les formes, adieu les Chapons de rente[3], les Quartiers de Bœufs ou de Moutons, les Volailles & les Poissons, qu'on avoit mis dans les Greniers sur la bonne foi de la Gelée ; ensorte que, malgré les rigueurs d'un Froid excessif, on est encore réduit à souhaiter qu'il ne discontinuë pas.

On a beau dire que les Hyvers ne sont plus aussi rudes, qu'ils l'étoient il y a quatre-vint ans, & que selon toutes les apparences ils s'adouciront encore dans la suite : le mal de ceux, qui sont venus avant nous, & le bonheur de ceux, qui viendront après, ne guérit point le mal présent, que nous souffrons. Un Créole de la Martinique, qui seroit débarqué pour la premiere fois en France pendant le grand Froid de 1709[4], auroit-il été

2. « Aux chevaux des barbes de glacons. N'est ce point aux barbes des chevaux, ou peut être des barbes de glaçons ? » (*ibid.*, f. 69).

3. Le chapon est un coq châtré, que l'on engraisse. « On appelle aussi *deux chapons de rente*, deux choses ou deux personnes d'inegale valeur, de taille differente, parce que ces *chapons*, il y en a d'ordinaire un gras, & l'autre maigre » (Furetière, 1690).

4. « Hiver terrible », qui s'est traduit par une « effroyable misère », écrit Saint-Simon (*Mémoires*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1950, t. III, p. 83). Le froid « prit subitement la veille des Rois, et fut près de deux mois au delà de tout souvenir. En quatre jours, la Seine et toutes les autres rivières furent prises, et, ce qu'on n'avoit jamais vu, la mer gela à porter le long des côtes ». Cette première gelée, qui dura du 5 au 23 janvier 1709, fut suivie d'un dégel, d'une douzaine de jours. Le 4 février, « la gelée reprit subitement, aussi rudement qu'elle avoit été », jusqu'au 27 février, et « jusqu'aux arbres fruitiers, et plusieurs autres fort durs, tout demeura gelé » (*ibid.*, t. III, p. 14). Les conséquences du froid furent très lourdes et la misère se répandit dans tout le royaume.

fort soulagé de m'entendre dire à moi, qui revenois alors de Quebec, que ces Froids n'étoient pas encore au point de ceux du Canada ? Je lui aurois pourtant dit vrai, & j'en avois de bons témoins ; mais il auroit pu me ré[166]pondre qu'il n'en trouvoit pas le Froid de France moins piquant, en apprenant qu'il en faisoit encore de plus vifs dans le Canada.

Cependant, dès que le mois de Mai est venu, on change bientôt de langage ; la douceur de cette fin du Printems, d'autant plus agréable, qu'elle succede à une Saison plus rigoureuse : la chaleur de l'Eté, qui nous fait voir en moins de quatre mois les Semences & les Recoltes[5], la serenité de l'Automne, pendant lequel on jouit d'une suite de beaux jours, qu'on voit rarement dans la plûpart des Provinces de France : tout cela, joint à la liberté, dont on jouit en ce Pays, forme une compensation, qui en fait trouver à bien des Gens le séjour pour le moins aussi agréable, que celui du Royaume, où ils sont nés, & il est certain que nos Canadiens ne balancent pas à lui donner la préférence.

*Inconvéniens du grand froid.*

Après tout, il y a dans ces Froids si âpres & si longs, des inconvéniens, auxquels on ne sçauroit jamais bien remédier. Je mets au premier rang la difficulté de nourrir les Bestiaux, qui pendant tout l'Hyver ne peuvent absolument rien trouver dans les Campagnes ; par conséquent coûtent beaucoup à nourrir, & dont la Chair, après six mois d'une nourriture séche, n'a presque point de goût. Il faut aussi bien du Grain pour les Volailles, & de grands soins pour les conserver pendant un si long tems. Si on évite la dépense, en tuant à la fin d'Octobre toutes les Bêtes, qu'on veut manger jusqu'au mois de Mai ; vous jugez bien qu'une telle Viande est fort insipide, & de la maniere, dont je vous ai dit qu'on pêche le Poisson à travers la

5. Note de l'auteur : *On laboure les Terres pendant l'Automne : on seme depuis la mi-Avril jusqu'au dixiéme de Mai. On coupe les Bleds depuis le quinziéme d'Août jusqu'au vingtiéme de Septembre. Les Terres, qu'on a labourées qu'au Printems, rapportent moins, parce que les parties nîtreuses de la Nége ne s'y insinuent pas si bien.* Les observations de Charlevoix ont soulevé une critique : « La note au bas de La Page. on Seme depuis La my-avril jusqu'au Dixieme may. *note.* on Seme souvent dès La fin de mars, & pendant tout Le mois de may : Le bled semé Les premiers jours de Juin vient en maturité » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 66).

Glace, il ne sçauroit être fort abondant ; outre qu'il est d'abord gelé : de sorte qu'il est presqu'impossible d'en avoir de frais dans la Saison, où il est plus difficile de s'en passer. On seroit même fort embarrassé pendant le Carême, sans la Moruë & les Anguilles. De Beure & d'Œufs frais, il n'en est point question, & il n'y a guéres plus à compter sur les Légumes, qu'on garde comme on peut dans des Celliers, mais qui n'ont presque plus aucune vertu, quand ils y ont été pendant quelques mois.

[167] Ajoûtez à cela, qu'à l'exception des Pommes, qui sont ici d'une excellente qualité, & des petits Fruits d'Eté, qui ne se gardent point, les Fruits de France n'ont point encore réussi en Canada[6]. Voilà, Madame, tous les désavantages, que nous cause le grand Froid. Nous sommes cependant aussi près du Soleil, qu'on y est dans les Provinces les plus Méridionnales de France, & à mesure qu'on avance dans la Colonie, on s'en approche encore. D'où peut donc venir cette différence de Température sous les mêmes Paralleles ? C'est ce que personne, à mon avis, n'a encore bien expliqué.

*Réflexions sur les causes de ce grand froid.*

La plupart des Auteurs, qui ont traité cette matiere, se sont contentés de dire que ces Froids si longs & si durs viennent de ce que la Nége demeure si lontems sur la Terre, qu'il n'est pas possible, qu'elle s'échauffe jamais bien, surtout dans les endroits couverts[7] : mais cette réponse ne fait qu'éloigner la difficulté ; car on demandera, qu'est-ce qui produit cette abondance de Néges sous des Climats aussi chauds que le Languedoc & la Provence, & dans des Cantons beaucoup plus éloignés des Montagnes ?

Le Sieur Denys, que j'ai déja cité plus d'une fois, assûre que les Arbres reprennent leur Verdure avant que le Soleil

6. « Ajoutez a cela qu'a L'Exception des pommes &c. *note*. pour quoy L'autheur a t il oublié de faire mention des poires, Des prunes de perdrizan & de Damas, Des cerises & du Raisin ? Les pêches viennent fort bien au Detroit » (*ibid.*, f. 66).

7. L'idée d'établir un lien entre les grands froids du Canada et la présence de forêts est empruntée à Pierre Biard (*Missio Canadensis Epistola*, 1611, *JR*, vol. 2, p. 72) et à Marc Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 586). Toutefois P. Biard ajoute d'autres causes au froid : force du vent, proximité de montagnes couvertes de neige, importance de l'humidité (*JR*, vol. 2, p. 70-72). En 1616, il ne retient plus pour expliquer le froid que le caractère « Aquatique » du pays et l'absence de cultures (*Relation* de 1616, *JR*, vol. 3, p. 58).

soit assez élevé sur l'Horison, pour fondre la Nége, & pour échauffer la Terre ; cela peut être vrai en Acadie & sur tous les Bords de la Mer, mais par-tout ailleurs il est certain que toutes les Néges sont fonduës dans les plus épaisses Forêts, avant qu'il y ait une Feuille aux Arbres. Cet Auteur ne paroît pas mieux autorisé à prétendre que les Néges fondent plutôt par la chaleur de la Terre, que par celle de l'Air, & que c'est toujours par-dessous qu'elles commencent à se fondre : car à qui persuadera-t'il qu'une Terre couverte d'une Eau gelée, ait plus de chaleur que l'Air, qui reçoit immédiatement les Rayons du soleil. D'ailleurs il ne répond point à la question sur la cause de ce Déluge de Néges, qui inonde des Pays immenses, sous le milieu de la Zone temperée[8].

Il n'est pas douteux qu'à parler en général, les Montagnes, les Bois, & les Lacs, n'y contribuent beaucoup, mais il me paroît qu'il en faut encore chercher d'autres causes. Le Pere Joseph BRESSANI, Jésuite Romain, qui a passé les plus belles années de sa vie en Canada, nous a laissé dans sa Langue naturelle une Relation de la Nouvelle France, où il s'attache [168] à éclaircir ce point de Physique[9]. Il ne peut souffrir qu'on attribuë les Froids, dont nous cherchons la cause, à tout ce que je viens de dire ; mais il me semble qu'il va trop loin ; car il n'y a rien à répliquer contre l'expérience, qui nous rend sensible la diminution du Froid, à mesure que le Pays se découvre, quoique ce ne soit pas à proportion de ce qu'elle devroit être, si l'épaisseur des Bois en étoit la cause principale[10].

8. Voir N. Denys, *Histoire naturelle* p. 8-14.

9. Francesco-Giuseppe Bressani est né à Rome en 1612 ; il entre dans la Compagnie de Jésus en 1626 et passe au Canada en 1642 ; pris par les Iroquois à proximité du fort Richelieu, le 27 avril 1644, il est torturé, puis remis à une vieille femme pour remplacer un mort et finalement échangé aux Hollandais contre une petite rançon ; il est conduit en France (novembre 1644), mais il revient au Canada l'année suivante ; il rentre en France, en 1650, avec plusieurs missionnaires, après la destruction de la Huronie par les Iroquois (1646-1649) ; il retourne en Italie le 2 novembre 1650 ; il meurt en 1672 (voir A. Tessier, *DBC*, t. I, p. 131-132).

10. « L'experience rend sensible la diminution du froid a mesure &c. Vous n'avés point été dans les commencemens : v[ou]s n'avés point d'observations de Thermometre, par conseq[uen]t point de jugem[en]t de comparaison. Les 1^ères^ relations (comenc[e]m[e]nt 1635) nous disent qu'au raport des Sauvages, la Riviere prenoit fort rarement devant Quebec aujourd'hui il n'y a presque point d'année où elle ne prenne. où est donc la diminution ? » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69).

Ce qu'il avouë lui-même, qu'il n'est point rare de voir en Eté de la Gelée pendant la Nuit après une Journée fort chaude, me paroît une démonstration contre lui : car comment expliquer ce Phénomene autrement, qu'en disant que le Soleil ayant ouvert pendant le jour les Pores de la Terre, l'humidité, qui y étoit encore renfermée, les Parties de Nître, que la Nége y a laissées en quantité, & la chaleur, que conserve après le Coucher du Soleil un Air aussi subtil, que celui, qu'on respire en ce Pays, forment ces petites Gelées de la même maniere, que nous faisons de la Glace sur le Feu. Or l'humidité de la Terre entre évidemment pour beaucoup dans les grands Froids de ce Climat, & d'où viendroit cette humidité dans un Pays, où le Sol est ordinairement mêlé de beaucoup de Sable, si ce n'est de la multitude & de l'étenduë des Lacs & des Rivieres, de l'épaisseur des Forêts, des Montagnes couvertes de Néges, qui, en se fondant, arrosent les Plaines, & des Vents, qui en portent partout les exhalaisons[11] ?

Mais si le Pere Bressani s'est trompé, comme je le crois, en excluant toutes ces choses du principe des Froids excessifs du Canada, ce qu'il y substituë me paroît y contribuer véritablement beaucoup. Il y a, dit-il, sous les Climats les plus chauds des Terres Humides, & il y en a de fort séches dans les Pays les plus froids : mais un certain mêlange de sec & d'humide forme les Glaçons & les Néges, dont la quantité fait l'excès & la durée du Froid. Or, pour peu qu'on ait voyagé en Canada, on sçait que ce mêlange s'y rencontre d'une maniere très-marquée. C'est sans contredit le Pays du Monde, où il y a plus d'Eau, & il en est peu, dont le Terroir soit plus mêlé de Pierres & de Sable. Avec cela il y pleut assez rarement, & l'Air y est extrêmement pur & sain ; preuve certaine de la sécheresse naturelle de la Terre. En effet le Pere Bressani as[169]sûre qu'en seize ans qu'a subsisté la Mission dans le Pays des Hurons, il s'y est trouvé en même tems jusqu'à soixante François, dont plusieurs

149 A aussi *subtile*, que <corrigé d'après B>

11. « Passent les exhalaisons. N'est ce point les Vapeurs » (*ibid.*, f. 69). Le texte auquel fait allusion Charlevoix se trouve dans le premier chapitre de la première partie de la *Relation* de 1653 de F.-G. Bressani (voir *JR*, vol. 38, p. 222).

étoient d'une complexion assez délicate ; que tous étoient fort mal nourris, & qu'ils avoient d'ailleurs à souffrir au-delà de ce qui se peut imaginer, & que personne n'y mourut[12].

A la vérité cette prodigieuse multitude de Rivieres & de Lacs, qui occupent autant d'espace dans la *Nouvelle* France, qu'en occupe la moitié des Terres de l'Europe, devroit sans cesse fournir à l'Air de nouvelles Vapeurs ; mais outre que la plûpart de ces Eaux sont extrêmement claires, & sur un fond de Sable, leur grande & continuelle agitation en émoussant la pointe des rayons du Soleil, empêche qu'il n'en éleve beaucoup de Vapeurs, ou les font retomber d'abord en Brouillards. Car les Vents excitent sur ces Mers douces d'aussi fréquentes & d'aussi violentes Tempêtes, que sur l'Ocean : & c'est aussi la véritable raison pourquoi il pleut rarement sur Mer.

La seconde cause des Froids excessifs du Canada, selon le Pere Bressani, est le voisinage de la Mer du Nord, couverte de Glaces énormes pendant plus de huit mois de l'année[13]. Vous pouvez, Madame, vous rappeller ici ce que j'ai raporté dans ma seconde Lettre du froid, que nous causa dans les jours Caniculaires le voisinage d'une Glace, ou plûtôt le Vent, qui soufloit sur nous du côté où elle étoit, & qui cessa au moment, qu'elle fût sous le Vent[14]. Il est certain d'ailleurs, qu'il ne neige ici, que du Vent de Nord-Est[15], lequel nous vient du côté, où sont les Glaces du Nord, & quoiqu'on ne sente pas un aussi grand froid tandis que ces Neiges tombent, il ne faut point douter qu'elles ne contribuent beaucoup à rendre si picquants les Vents d'Ouest & de Nord-Ouest, lesquels, pour parvenir

12. Voir F.-G. Bressani, *loc. cit.*, p. 220-224.

13. Voir F.-G. Bressani, *loc. cit.*, p. 226.

14. Voir *supra*, p. 184-185. Toutefois, dans le récit de son aventure, Charlevoix ne fait pas allusion au changement de température, survenu une fois l'iceberg sous le vent.

15. « Une neige ici que du N. E. Conciliés ceci avec 242. 35. & 36. » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 69). Le critique fait allusion au texte de la page 392, dans lequel Charlevoix observe : « Si le Vent tourne au Sud, ou à l'Est, le tems s'adoucit un peu, mais il tombe une Nége si épaisse, qu'on ne voit pas à dix pas en plein midi ». Charlevoix n'est pas à proprement parler en contradiction avec lui-même puisque dans le second texte il précise bien que le vent vient du nord-est, et non seulement de l'est.

jusqu'à nous, traversent des pays immenses, & une grande Chaîne de Montagnes, qui en sont couvertes[16].

Enfin, si l'on en croit le Missionnaire Italien, l'élevation du Terrein n'est pas la moindre cause de la subtilité de l'Air, qu'on respire en ce Pays, & par une suite nécessaire, de la rigidité du froid, qu'on y ressent. Le Pere Bressani s'efforce de prouver cette élevation par la profondeur de la Mer, qui augmente, dit-il, à mesure qu'on approche du côté du Canada, & par le nombre & la hauteur des Chutes, qui se rencontrent dans les Rivieres[17]. Mais il me semble que la profondeur de [170] la Mer ne prouve absolument rien, & que les Chutes du Fleuve Saint Laurent & de quelques Rivieres de la Nouvelle France, ne prouvent rien de plus que les Cataractes du Nil. D'ailleurs, nous ne remarquons point, que depuis Montreal, où commencent les Rapides, jusqu'à la Mer, le Fleuve Saint Laurent soit beaucoup plus rapide, que quelques-unes de nos Rivieres d'Europe. Je pense donc qu'il faut s'en tenir au voisinage des Glaces du Nord, & que même malgré ce voisinage, si le Canada étoit aussi découvert & aussi peuplé que la France, les Hyvers y seroient moins longs & moins rudes. Ils le seroient pourtant toujours plus qu'en France, à cause de la sérénité & de la pureté de l'Air ; car il est certain qu'en Hyver, toutes choses égales d'ailleurs, la gelée est plus rude, quand le Ciel est pur, & que le Soleil a rarefié l'Air[18].

209 B qu'on approche du Canada 216 B les *Saults*, jusqu'à

16. Peut-être Charlevoix fait-il allusion au bouclier canadien, un socle de roches cristallines vieilles de quatre milliards d'années, qui forme une large couronne autour de la baie d'Hudson, à moins qu'il ne pense aux Appalaches, une chaîne de montagnes qui s'étend de Terre-Neuve jusqu'en Alabama, aux États-Unis. La seconde hypothèse paraît plus plausible.

17. Le terme « subtilité » traduit l'adjectif « *siccità* » (sec) du texte de Bressani. Aux deux raisons produites par Charlevoix, le missionnaire italien en ajoute une troisième : la présence de vents froids en provenance des montagnes (voir *Relation* de 1653, *JR*, vol. 38, p. 224).

18. Alors que le Gulf Stream détourne du Canada les eaux chaudes des Antilles, la mer n'apporte que des eaux froides du nord, notamment dans le cas du courant qui se forme entre la terre de Baffin et le Groenland. Au surplus, les vents qui proviennent du nord accentuent le froid.

*De la Pêche des Anguilles.*

L'Hyver passé, la Pêche & la Chasse fournissent abondamment dequoi vivre à ceux, qui veulent s'en donner la peine ; outre les Poissons & le Gibier, dont je vous ai déja parlé, le Fleuve Saint Laurent & les Forêts fournissent aux Habitans deux sortes de Manne, qui leur sont d'une grande ressource. Depuis Quebec jusqu'aux Trois Rivieres, on pêche dans le Fleuve une quantité prodigieuse de grosses Anguilles, qui descendent, à ce qu'on prétend, du Lac Ontario, où elles prennent naissance dans des Marais, qui sont au bord de ce Lac du côté du Nord, & comme elles rencontrent, ainsi que je l'ai déja remarqué, des Marsouins blancs, qui leur donnent la Chasse, la plûpart veulent retourner sur leurs pas, & c'est ce qui est cause qu'on en prend un si grand nombre. Voici de quelle maniere se fait cette Pêche[19].

Dans l'étenduë du Terrein, que couvre la haute Marée, & qu'elle laisse à sec en se retirant, on dispose des Coffres de distance en distance, & on les appuye contre une Palissade de Clayes d'Osier, qui ne laisse aucun passage libre aux Anguilles. De grands Eperviers[20] de même matiere & de même structure sont enchâssés par le bout le plus étroit dans ces Coffres, & l'autre extrémité, qui est fort large, est adossée contre les Clayes, sur lesquelles on met par intervalle des Bouquets de verdure. Lorsque le tout est couvert par la Marée, les Anguilles, qui cherchent toujours les bords, & que la verdure attire, se trouvent en grand nombre le long de la Palissade, entrent dans

19. Le texte de Charlevoix a suscité deux critiques : voir Appendice Ib, p. 939. Sur l'anguille et le marsouin blanc, voir *supra*, p. 352-355.

20. « *Epervier. Terme de Pêcheur.* Sorte de filet dont on se sert pour pêcher » (Richelet, 1680). Plus précisément, filet de forme conique lesté de plombs, qu'on lance à la main pour attraper les poissons. Quant aux « coffres », il s'agit de bouées. Compte tenu de la description de Charlevoix, les éperviers ne sont pas lancés à la volée, mais arrimés à des bouées. Cependant, la description demeure ambiguë, dans la mesure où les coffres semblent, un peu plus bas, retenir les anguilles. Peut-être Charlevoix traduit-il tout simplement les propos des pêcheurs qui ont adapté des termes usités au mode de pêche qu'ils pratiquaient, à moins qu'il ne confonde les opérations et les termes qu'on lui a expliqués. Cette seconde hypothèse paraît faible, dans la mesure où aucun des deux critiques, pourtant souvent sévères, n'a relevé d'erreur sur ce plan.

les Eperviers, qui les conduisent dans les Pri[171]sons, qu'on leur a préparées ; & souvent d'une seule Marée les Coffres s'en trouvent remplis.

Ces Anguilles sont plus grosses, que les nôtres, & rendent beaucoup d'Huile. J'ai déja observé qu'à quelque Sausse, qu'on les mette, elles conservent toujours un goût sauvage, auquel on ne s'accoutume pas sans peine. C'est peut-être la faute de nos Cuisiniers. Leurs Arrêtes se terminent toutes en pointe un peu recourbée, ce que je ne me souviens pas d'avoir jamais vû dans celles de France. La meilleure maniere d'aprêter ce Poisson, est de le suspendre dans la Cheminée, & de l'y laisser cuire lentement dans sa Peau. Cette Peau se leve d'elle-même, & toute l'Huile s'écoule. Comme on en fait de grandes provisions pendant trois mois, que dure cette Pêche, on les sale, & on les met en Barriques, comme les Harengs[21].

*Du Passage des Tourtes.*

L'autre Manne, dont j'ai parlé, est une espece de Ramiers, qui passent ici dans les mois de Mai & de Juin : on dit qu'autrefois ils obscurcissoient l'Air par leur multitude ; mais ce n'est plus la même chose aujourd'hui. Il en vient encore néanmoins jusqu'aux environs des Villes un assez grand nombre se reposer sur les Arbres. On les appelle communément *Tourtes*, & ils different en effet des Ramiers, des Tourterelles & des Pigeons d'Europe, assez pour en faire une quatriéme espece. Ils sont plus petits que nos plus gros Pigeons, dont ils ont les Yeux, & les Nuances de la Gorge. Leur Plumage est d'un brun obscur, à l'exception des Aîles, où il y a des Plumes d'un très-beau bleu[22].

21. Source du texte de Charlevoix : le mémoire anonyme sur la pêche (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 333-335). Il s'agit de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), assez semblable à celle d'Europe (*Anguilla anguilla*) : voir *supra*, p. 360, n. 17.

22. « Tres beau bleu. Pas si Beau ; a peine est il bleu » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). La tourte (*Ectopistes migratorius*), est un pigeon de forte taille, aujourd'hui disparu (voir Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux du Canada*, p. 152-154 ; Ch.-E. Dionne, *les Oiseaux de la province de Québec*, p. 182-187 ; W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3e série, vol. 3, section II, 1909, p. 240 ; W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 242-243). Voir aussi Raudot, « Relation par lettres », f. 18.

On diroit que ces Oiseaux ne cherchent qu'à se faire tuer[23] ; car s'il y a quelque Branche séche à un Arbre, c'est celle-là, qu'ils choisissent pour s'y percher, & ils s'y rangent de maniere, que le plus mal-adroit Tireur en peut abbatre une demie douzaine au moins d'un seul coup de Fusil. On a aussi trouvé le moyen d'en prendre beaucoup en vie : on les nourrit jusqu'au premieres Gélées ; alors on leur coupe la Gorge, & on les jette au Grenier, où ils se conservent tout l'Hyver.

*Heureuse Condition des Habitans du Canada.*

Il s'ensuit de-là, Madame, que tout le Monde a ici le nécessaire pour vivre : on y paye peu au Roi ; l'Habitant ne connoît point la Taille[24] ; il a du Pain à bon marché ; la Viande & le Poisson n'y sont pas chers ; mais le Vin, les Etoffes, & tout ce qu'il faut faire venir de France, y coûtent beaucoup. [172] Les plus à plaindre sont les Gentilshommes, & les Officiers, qui n'ont que leurs Appointemens, & qui sont chargés de Familles. Les Femmes n'apportent ordinairement pour Dot à leurs Maris que beaucoup d'esprit, d'amitié, d'agrémens, & une grande fécondité ; car Dieu répand sur les Mariages dans ce Pays la bénédiction, qu'il répandoit sur ceux des Patriarches : il faudroit pour faire subsister de si nombreuses Familles, qu'on y menât aussi la vie des Patriarches ; mais le tems en est passé. Il y a dans la Nouvelle France plus de Noblesse, que dans toutes les autres Colonies ensemble. Le Roi y entretient encore vint-huit Compagnies des Troupes de la Marine, & trois Etats-Majors. Plusieurs Familles y ont été annoblies, & il y est resté plusieurs Officiers du Régiment de Carignan-Salieres[25], ce qui a peuplé

297 B fécondité ; *mais* Dieu

23. Critique reportée dans l'Appendice Ic, p. 941.

24. « TAILLE, se dit maintenant de la grande imposition qu'on fait tous les ans de la part du Roy sur le peuple & les roturiers pour soustenir les charges de l'Estat » (Furetière, 1690). Il s'agit de « subsides qui se payent au Roi par les personnes du tiers état à proportion de leurs biens » (*ibid.*).

25. Les premières compagnies du régiment de Carignan, envoyé pour défendre la colonie contre les Iroquois, arrivèrent à Québec le 19 juin 1665. Au total, vingt-quatre compagnies passèrent au Canada. Dès 1666, selon les intentions de Jean Talon, alors intendant de la colonie, six capitaines et dix subalternes licenciés fondèrent des habitations. Beaucoup d'officiers et de soldats suivirent leur exemple : en 1668, le régiment fournit 412 colons et, l'année suivante, une centaine. Plus tard, d'autres soldats s'établirent au pays (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 35, 51, 53-54 et 65).

le Pays de Gentilshommes, dont la plupart ne sont pas à leur aise. Ils y seroient encore moins, si le Commerce ne leur étoit pas permis, & si la Chasse & la Pêche n'étoient pas ici de droit commun[26].

*Plusieurs ne sçavent pas en profiter.*

Après tout, c'est un peu leur faute, s'ils souffrent de la disette : la Terre est bonne presque par-tout, & l'Agriculture ne fait point déroger. Combien de Gentilshommes dans toutes les Provinces envieroient le sort des simples Habitans du Canada, s'ils le connoissoient ? Et ceux, qui languissent ici dans une honteuse indigence, sont-ils excusables de ne pas embrasser une Profession, que la seule corruption des mœurs, & des plus saines maximes a dégradée de son ancienne noblesse ? Nous ne connoissons point au Monde de Climat plus sain, que celui-ci : il n'y regne aucune Maladie particuliere, les Campagnes & les Bois y sont remplis de Simples[27] merveilleux, & les Arbres y distilent des Baumes d'une grande vertu. Ces avantages devroient bien au moins y retenir ceux, que la Providence y a fait naître ; mais la légereté, l'aversion d'un travail assidu & réglé, & l'esprit d'indépendance en ont toujours fait sortir un grand nombre de jeunes Gens, & ont empêché la Colonie de se peupler.

*Bonnes & mauvaises qualités des Créoles du Canada.*

C'est là, Madame, le défaut, qu'on reproche le plus, & avec plus de fondement aux François Canadiens. C'est aussi celui des Sauvages. On diroit que l'air, qu'on respire dans ce vaste Continent, y contribuë, mais l'exemple & la fréquentation de ses Habitans naturels, qui mettent tout leur bonheur dans la li-

329 B Canada. // *Ce sont* là, Madame, *les défauts* qu'on

26. Observations confirmées par les historiens, qui notent la relative aisance des paysans de la Nouvelle-France. La période comprise entre la paix d'Utrecht (1713) et le début de la guerre de Succession d'Autriche (1741), puis de Sept Ans (1756), se signale par une relance du peuplement et par une expansion économique significative, qui n'ont pas échappé à Charlevoix. Sur cette question et sur celle des seigneuries, dont le bilan paraît, somme toute, assez positif, voir G. Lanctot, *op. cit.*, t. II, p. 74-76, 104-105, 292-293, et t. III, p. 143-169, 174, 286-287.

27. « *SIMPLE*. subs. masc. C'est un nom general qu'on donne à toutes les herbes & plantes, parce qu'elles ont chacune leur vertu particuliere pour servir d'un remede simple » (Furetière, 1690).

berté & l'indépendance, sont plus que suffi[173]sans pour former ce caractere. On accuse encore nos Créoles d'une grande avidité pour amasser, & ils font véritablement pour cela des choses, qu'on ne peut croire, si on ne les a point vûës. Les courses, qu'ils entreprennent ; les fatigues, qu'ils essuyent ; les dangers, à quoi ils s'exposent ; les efforts, qu'ils font, passent tout ce qu'on peut imaginer. Il est cependant peu d'Hommes moins intéressés, qui dissipent avec plus de facilité ce qui leur a coûté tant de peines à acquerir, & qui témoignent moins de regret de l'avoir perdu. Aussi n'y a-t'il aucun lieu de douter qu'ils n'entreprennent ordinairement par goût ces courses si pénibles & si dangereuses. Ils aiment à respirer le grand air, ils se sont accoûtumés de bonne heure à mener une vie errante ; elle a pour eux des charmes, qui leur font oublier les perils & les fatigues passés, & ils mettent leur gloire à les affronter de nouveau. Ils ont beaucoup d'esprit, sur-tout les Personnes du Sexe, qui l'ont fort brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux, & capable de conduire les plus grandes affaires. Vous en avez connu, Madame, plus d'une de ce caractere, & vous m'en avez témoigné plus d'une fois votre étonnement. Je puis vous assûrer qu'elles sont ici le plus grand nombre, & qu'on les trouve telles dans toutes les conditions.

Je ne sçai si je dois mettre parmi les défauts de nos Canadiens la bonne opinion, qu'ils ont d'eux-mêmes. Il est certain du moins qu'elle leur inspire une confiance, qui leur fait entreprendre & exécuter, ce qui ne paroîtroit pas possible à beaucoup d'autres. Il faut convenir d'ailleurs qu'ils ont d'excellentes qualités. Nous n'avons point dans le Royaume de Province, où le Sang soit communément si beau, la Taille plus avantageuse, & le Corps mieux proportionné. La force du Tempéramment n'y répond pas toujours, & si les Canadiens vivent lontems, ils sont vieux & usés de bonne heure. Ce n'est pas même uniquement leur faute ; c'est aussi celle des Parens, qui, pour la plupart, ne veillent pas assez sur leurs Enfans, pour les empêcher de ruiner leur santé dans un âge, où, quand elle se ruine, c'est sans ressource. Leur agilité & leur adresse sont sans égales : les Sauvages les plus habiles ne conduisent pas mieux leurs Canots dans les Rapides les plus dangereux, & ne tirent pas plus juste.

Bien des Gens sont persuadés qu'ils ne sont pas propres aux [174] Sciences, qui demandent beaucoup d'application, &

une étude suivie. Je ne sçaurois vous dire si ce préjugé est bien ou mal fondé ; car nous n'avons pas encore eu de Canadien, qui ait entrepris de le combattre, il ne l'est peut-être que sur la dissipation, dans laquelle on les éleve. Mais personne ne peut leur contester un génie rare pour les Méchaniques ; ils n'ont presque pas besoin de Maîtres pour y exceller, & on en voit tous les jours, qui réussissent dans tous les Métiers, sans en avoir fait d'apprentissage.

Quelques-uns les taxent d'ingratitude, ils m'ont néanmoins paru avoir le cœur assez bon ; mais leur légereté naturelle les empêche souvent de faire attention aux devoirs, qu'exige la reconnoissance. On prétend qu'ils sont mauvais Valets ; c'est qu'ils ont le cœur trop haut, & qu'ils aiment trop leur liberté, pour vouloir s'assujettir à servir. D'ailleurs ils sont fort bons Maîtres. C'est le contraire de ce qu'on dit de ceux, dont la plupart tirent leur origine. Ils seroient des hommes parfaits, si avec leurs vertus ils avoient conservé celles de leurs Ancêtres. On s'est plaint quelquefois qu'ils ne sont pas Amis constans : il s'en faut bien que cela soit général, & dans ceux, qui ont donné lieu à cette plainte, cela vient de ce qu'ils ne sont pas accoûtumés à se gêner, même pour leurs propres affaires. S'ils ne sont pas aisés à discipliner, cela part du même principe, ou de ce qu'ils ont une discipline, qui leur est propre, & qu'ils croyent meilleure pour faire la Guerre aux Sauvages ; en quoi ils n'ont pas tout-à-fait tort. D'ailleurs il semble qu'ils ne sont pas les maîtres d'une certaine impétuosité, qui les rend plus propres à un coup de main, ou à une expédition brusque, qu'aux opérations régulieres & suivies d'une Campagne. On a encore observé que parmi un très-grand nombre de Braves, qui se sont distingués dans les dernieres Guerres, il s'en est trouvé assez peu, qui eussent le talent de commander. C'est peut-être, parce qu'ils n'avoient pas assez appris à obéir. Il est vrai que, quand ils sont bien menés, il n'est rien, dont ils ne viennent à bout, soit sur Mer, soit sur Terre ; mais il faut pour cela qu'ils ayent une grande idée de leur Commandant. Feu M. d'Iberville, qui avoit toutes les bonnes qualités de sa Nation, sans en avoir les défauts, les auroit menés au bout du Monde[28].

28. Pierre Lemoyne d'Iberville (1661-1706) a fait carrière dans la Marine ; en 1686, il participe à l'expédition contre les postes anglais de la baie d'Hudson, au cours de laquelle il se distingue par son audace ; en 1690, il est

Il y a une chose, sur quoi il n'est pas facile de les excu-
[175]ser : c'est le peu de naturel de plusieurs pour leurs Parens,
qui de leur côté ont pour eux une tendresse assez mal enten-
duë. Les Sauvages tombent dans le même défaut, & il produit
parmi eux les mêmes effets[29]. Mais ce qui doit sur toutes choses
faire estimer nos Créoles, c'est qu'ils ont un grand fonds de
piété & de religion, & que rien ne manque à leur éducation sur
ce point. Il est vrai aussi que hors de chez eux ils ne conservent
presqu'aucun de leurs défauts. Comme avec cela ils sont extré-
mement braves & adroits, on en pourroit tirer de grands ser-
vices pour la Guerre, pour la Marine & pour les Arts, & je crois
qu'il seroit du bien de l'Etat de les multiplier plus qu'on n'a fait
jusqu'à présent. Les Hommes font la principale richesse du
Souverain, & le Canada, quand il ne pourroit être d'aucune uti-
lité à la France, que par ce seul endroit, seroit encore, s'il étoit
bien peuplé, une des plus importantes de nos Colonies[30].

Je suis, &c.

---

du raid contre Corlaer (Schenectady), près du fort Orange (Albany) ; en 1692, il obtient le grade de capitaine de frégate dans la Marine royale ; en 1696, il commande le *Pélican* au cours d'expéditions contre le fort William Henry, sur les côtes de l'Acadie, contre les postes anglais de Terre-Neuve et à la baie d'Hudson, où il détruit une division anglaise de trois navires ; en 1697, il dirige l'expédition de découverte dans les bouches du Mississipi avec la *Badine* et le *Marin* ; en mars 1699, il fonde les premiers établissements français en Louisiane ; au cours de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), il commande une escadre de douze vaisseaux en mission aux Antilles ; il meurt le 9 juillet 1706 à La Havane (voir É. Taillemite, *Dictionnaire des marins français*, Paris, Éditions maritimes et d'outre-mer, 1982, p. 165).

29. Sur l'attachement des Amérindiens pour leurs enfants, constaté par la plupart des voyageurs, voir R. Ouellet, dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 675, n. 574.

30. À titre de comparaison, nous produisons des extraits de la « Relation par lettres » de Raudot sur les « Créoles » du Canada (voir Appendice VI, p. 962).

*Page laissée blanche*

May.

## ONZIÉME LETTRE.

*De la Bourgade Iroquoise du Sault Saint Louys. Des differens Peuples, qui habitent le Canada.*

Au Sault Saint Louys, ce premier de May, 1721.

MADAME,

Je suis venu ici pour y passer une partie de la Quinzaine de Pâques. C'est un tems de dévotion, & tout inspire la piété dans cette Bourgade. Tous les exercices de la Religion s'y pratiquent d'une maniere très-édifiante, & on y ressent encore l'impression, qu'y a laissée la ferveur de ses premiers Habitans : car il est certain qu'elle a été lontems le lieu du Canada, où l'on voyoit les plus grands exemples de ces vertus héroïques, dont Dieu a accoûtumé d'enrichir les Eglises naissantes. La maniere même, dont elle a été formée, a quelque chose de fort merveilleux.

*Origine de la Bourgade du* Sault *Saint Louys.*

[176] Les Missionnaires, après avoir lontems arrosé les Cantons Iroquois de leurs Sueurs, & quelques-uns mêmes de leur Sang, perdirent enfin toute esperance d'y établir la Religion Chrétienne sur des fondemens solides ; mais non pas de réduire un assez grand nombre de ces Sauvages sous le joug de la Foy. Ils avoient reconnu que Dieu avoit parmi ces Barbares des Elus, comme il y en a dans toutes les Nations ; mais ils étoient persuadés que, pour *assûrer leur vocation & leur élection*, il falloit les séparer de leurs Compatriotes, & ils prirent la résolution d'établir dans la Colonie tous ceux, qui se trouveroient disposés à embrasser le Christianisme. Ils proposérent leur dessein au Gouverneur Général & à l'Intendant, qui portant leurs vûës plus loin, non-seulement l'approuverent, mais comprirent que cet Etablissement seroit très-utile à la Nouvelle

France, comme il l'a été en effet, aussi-bien qu'un autre tout semblable, qui a été fait depuis dans l'Isle de Montreal, sous le nom de *la Montagne*, & dont MM. du Seminaire de Saint Sulpice ont toujours eu la direction[1].

Pour revenir à celui, qui a servi de modele à l'autre, un des Missionnaires des Iroquois s'ouvrit à quelques Agniers de son dessein ; ils le goûterent, & c'est particulierement de ce Canton, de tout tems le plus opposé aux Ministres de l'Evangile, & où ils avoient été le plus cruellement traités, que s'est formée cette Peuplade. Ainsi, au grand étonnement des François & des Sauvages, on vit ces redoutables Ennemis de Dieu & de notre Nation, touchés de cette Grace victorieuse, qui se plaît à triompher des Cœurs les plus durs & les plus rebelles, abandonner ce qu'ils avoient de plus cher au monde, pour n'avoir plus rien, qui les empêchât de servir le Seigneur en toute liberté : Sacrifice plus héroïque encore pour des Sauvages, que pour tout autre Peuple, parce qu'il n'est point d'Hommes plus attachés qu'eux à leurs Familles, & à leur Pays natal.

*Ferveur de ses premiers Habitans.*

Leur nombre s'accrut beaucoup en peu de tems, & ce progrès fut en bonne partie l'effet du zéle des premiers Neophytes, qui composérent ce Troupeau choisi. On les voyoit dans le fort même de la Guerre, parcourir, au péril même de leur vie, tous les Cantons, pour y faire des Proselytes, & quand ils tomboient entre les mains de leurs Ennemis, qui souvent étoient leurs plus proches Parens, s'estimer heureux de mourir [177] au milieu des plus affreux Supplices, par la raison qu'ils ne s'y étoient exposés, que pour procurer la gloire de Dieu & le salut de leurs Freres. Ainsi pensoient des Meurtriers mêmes des Ministres de Jesus-Christ, & l'on ne vit peut-être jamais s'accomplir plus à la lettre cet Oracle de Saint Paul, *ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia*[2]. Le plus souvent on leur

54 B le Fort de la Guerre

1. Voir *supra*, p. 343, n. 35.

2. Note de l'auteur : « *Ad Rom. Cap. 20* ». Plus précisément chapitre V, verset 20 : « *Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia* » : « La loi, elle, est intervenue pour que prolifère la faute, mais là où le péché a proliféré, la grâce a surabondé » (*la Bible*, traduction œcuménique. Édition intégrale. *Nouveau testament*, Paris, Éditions du Cerf et Les Bergers et les Mages, 1972).

laissoit le choix, ou de renoncer à Jesus-Christ, & de retourner dans leur Canton, ou de souffrir la Mort la plus cruelle, & il n'y a point d'exemple qu'aucun ait accepté la vie à cette condition. Quelques-uns mêmes ont péri, consumés de miséres dans les Cachots de la Nouvelle York, d'où ils pouvoient sortir, en changeant de Croyance, ou du moins en renonçant à vivre parmi les François, ce qu'ils ne croyoient pas pouvoir faire, sans s'exposer à perdre la Foi.

Des Neophytes, qui dans des occasions pareilles faisoient paroître tant de fidélité & de grandeur d'Ame, devoient assûrement s'y être préparés par des vertus bien pures : on ne peut en effet révoquer en doute certains traits, qui ont éclaté dans toute la Colonie, & qui rendent bien croyables ceux, qui n'ont eu pour Témoins, que les Sauvages mêmes & leurs Pasteurs. Voici ce qu'en écrivoit en 1688. M. de Saint Valier, qui gouverne encore aujourd'hui cette Eglise. « La vie commune de tous les Chrétiens de cette Mission n'a rien de commun, & l'on prendroit tout ce Village pour un Monastere. Comme ils n'ont quitté les commodités de leur Pays, que pour assûrer leur Salut, on les voit tous portés à la pratique du plus parfait détachement ; & ils gardent parmi eux un si bel ordre pour leur sanctification, qu'il seroit difficile d'y rien ajoûter[3]. »

Cette Bourgade fut d'abord placée à la Prairie de la Madeleine, environ une lieuë plus bas que le Sault Saint Louys, du côté du Sud. Les Terres ne s'y étant pas trouvées propres pour la culture du Maïz, on la transporta vis-à-vis le Sault même, d'où elle a pris son nom, qu'elle porte encore, quoiqu'elle ait été transférée de-là, il y a peu d'années, une autre lieuë plus haut. J'ai déja dit que la situation en est charmante, que l'Eglise

3. Texte exact : « La vie commune de tous les Chrêtiens de cette Mission n'a rien de commun, & l'on prendroit leur village pour un veritable Monastere. Comme ils n'ont quitté les commoditez de leur païs que pour assurer leur salut auprés des François, on les voit tous portez à la pratique du plus parfait détachement, & ils gardent parmi eux un si bel ordre pour leur sanctification, qu'il seroit difficile d'y ajoûter quelque chose » (Saint-Vallier, *Estat present*, 1688, p. 130). Charlevoix a aussi pu lire le texte dans la « Lettre du Pere Cholenec, Missionnaire de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, au Pere Jean-Baptiste du Halde de la Même Compagnie », parue dans le treizième volume des *Lettres édifiantes et curieuses* (1718, p. 435). Le père Cholenec cite exactement le texte de M^gr^ de Saint-Vallier. Sur ce dernier, voir *supra*, p. 228, n. 36.

& la Maison des Missionnaires sont deux des plus beaux Edifices du Pays, & que c'est ce qui fait juger qu'on a pris de bonnes mesures pour n'être plus [178] obligé de faire de nouvelles transmigrations[4].

J'avois compté en arrivant ici d'en partir immédiatement après les Fêtes ; mais rien n'est plus sujet aux contretems de toutes les especes, que ces sortes de Voyages. Je suis donc encore incertain du jour de mon départ, & comme il faut tout mettre à profit, quand on fait des courses, comme les miennes, j'y ai mis ce retardement. J'ai passé le tems à entretenir quelques anciens Missionnaires, qui ont vécu lontems avec les Sauvages, & j'en ai tiré plusieurs connoissances touchant les Peuples divers, qui habitent ce vaste Continent, & dont je vais, Madame, vous faire part[5].

*Des Habitans de Terre-neuve.*

La premiere Terre de l'Amerique, que l'on apperçoit en venant de France en Canada, est l'Isle de Terre-Neuve, une des plus grandes, que nous connoissions. On n'a jamais pu sçavoir au juste, si elle a des Habitans naturels, & sa stérilité, fût-elle par-tout aussi réelle, qu'on la suppose, n'est pas une raison pour prouver qu'elle n'en a point. Car la Pêche & la Chasse suffisent à des Sauvages pour subsister. Ce qui est certain, c'est qu'on n'y a jamais vû que des Eskimaux, qui n'en sont pas originaires. Leur véritable Patrie est la Terre de *Laborador*, ou *Labrador* ; c'est-là du moins, qu'ils passent la plus grande partie de l'année ; car ce seroit, ce semble, profaner le doux nom de Patrie, que de le donner à des Barbares errans, qui ne s'affectionnent à aucun Pays, & qui pouvant à peine peupler deux ou trois Villages, embrassent un Terrein immense. En effet, outre

4. Voir *supra*, p. 342, n. 34. Dans sa *Relation* de 1679, Vincent Bigot note effectivement que les missionnaires durent déplacer la mission à cause de la mauvaise qualité du sol de l'endroit où ils s'étaient originellement installés (*JR*, vol. 61, p. 240). Aujourd'hui Kahnawake, sur la rive sud du fleuve, à l'extrémité orientale du lac Saint-Louis : voir *supra*, p. 341, n. 30. Quant à ce que Charlevoix écrit de la ferveur des néophytes, il reprend un thème, pour ne pas dire un cliché, cher aux relationnaires jésuites.

5. Affirmation sujette à caution, puisque Charlevoix s'inspire surtout, et parfois exclusivement, de l'ouvrage de Joseph-François Lafitau pour décrire les mœurs amérindiennes.

les Côtes de Terre-Neuve, que les Eskimaux parcourent pendant l'Eté, dans tout ce vaste Continent, qui est entre le Fleuve Saint Laurent, le Canada, & la Mer du Nord, on n'a encore vû que des Eskimaux[6]. On en a même trouvé assez loin en remontant le Fleuve *Bourbon*, qui se décharge dans la Baye d'Hudson, venant de l'Occident[7].

*Des Eskimaux.*

L'origine de leur nom n'est pas certaine ; toutefois il y a bien de l'apparence qu'il vient du mot Abénaqui *Esquimantsic* qui veut dire, Mangeur de Viande cruë[8]. Les Eskimaux sont en effet les seuls Sauvages, que nous connoissons, qui mangent la Chair cruë, quoiqu'ils ayent aussi l'usage de la faire cuire, ou secher au Soleil. Il est encore certain que de tous les Peuples connus de l'Amerique, il n'en est point, qui remplisse mieux, que celui-ci, la premiere idée, que l'on a euë en Europe des Sauvages. Il est presque le seul, où les Hom[179]mes ayent de la

6. Lorsque Cartier aborde à « Blancsablon », au Labrador, il rencontre des Amérindiens venus du sud, vraisemblablement de Terre-Neuve. C'étaient des Beothuks, ou Sauvages rouges, les « naturels » de Terre-Neuve. Les Beothuks semblent avoir été plus pacifiques que les Esquimaux, avec lesquels ils entretenaient des rapports hostiles. En revanche, ils eurent de bons rapports avec les Montagnais. Après avoir été refoulés à l'intérieur de l'île par les Micmacs et les Blancs, ils se sont peut-être intégrés aux Montagnais (voir AN, Colonies C[11A] 122, f. 325-326 ; C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 15-25 ; B. Reynolds, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 101-108).

7. Nicolas Jérémie : « La Riviere Bourbon, que les Sauvages nomment *Paouirinionagaou*, qui signifie Descente des Etrangers, fut découverte quelques années après la Riviere Danoise. Ce fut un Anglois nommé *Nelson*, dont cette Riviere porte le nom » (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », dans J.-F. Bernard, *Recueil de Voiages au Nord*, 1732, t. III, p. 320). C'est vraisemblablement Thomas Burton, chargé, en 1612, de découvrir ce qui était advenu de Henry Hudson et de poursuivre la découverte de la baie, qui donna à la rivière son toponyme, du nom de Robert Nelson, le commandant du *Resolution*, qui y mourut. Riche en fourrures et aussi parce qu'elle permet le trafic avec les tribus de l'Ouest, la région arrosée par la rivière Nelson fut revendiquée par les Français et par les Anglais, qui y menèrent des opérations commerciales et militaires. À l'automne 1714, en vertu du traité d'Utrecht, Nicolas Jérémie remit aux Anglais le fort Bourbon, situé à l'entrée de la rivière Bourbon, qui reprit alors son nom originel.

8. L'observation est peut-être propre à Charlevoix. Reuben Gold Thwaites (*JR*, vol. 2, p. 293-294) et Daniel Woodley Prowse (*History of Newfoundland [...]*, Londres, Macmillan, 1895, p. 590-591) reprennent l'explication de Charlevoix sans indiquer d'autre source.

Barbe, & ils l'ont si épaisse jusqu'aux Yeux, qu'on a peine à découvrir quelques Traits de leur Visage. Ils ont d'ailleurs je ne sçai quoi d'affreux dans l'Air, de petits Yeux effarés, des Dents larges & fort sales, des Cheveux ordinairement noirs, quelquefois blonds, fort en désordre, & tout l'exterieur fort brute. Leurs Mœurs & leur Caractere ne démentent point cette mauvaise physionomie. Ils sont féroces, farouches, défiants, inquiets, toujours portés à faire du mal aux Etrangers, qui doivent sans cesse être sur leurs gardes avec eux. Pour ce qui est de leur Esprit, on a si peu de commerce avec cette Nation, qu'on ne sçait pas encore de quelle trempe il est : mais on en a toujours assez pour faire du mal.

On les a souvent vû aller la nuit couper les Cables des Navires, qui étoient à l'Ancre, pour les faire périr sur la Côte, & profiter de leur Naufrage : ils ne craignent pas même de les attaquer en plein jour, quand ils ont reconnu que leurs Equipages sont foibles[9]. Il n'a jamais été possible de les apprivoiser, & l'on ne peut encore traiter avec eux, qu'au bout d'un long bâton[10]. Non-seulement ils ne s'approchent point des Européens, mais ils ne mangent rien de ce que ceux-ci leur présentent ; & en toutes choses, ils prennent à leur égard des précautions, qui marquent une grande défiance, & en inspirent réciproquement beaucoup de tout ce qui vient de leur part. Ils ont la Taille avantageuse, & sont assez bien faits. Ils ont la Peau du Corps aussi blanche que nous, ce qui vient, sans doute de ce qu'ils ne vont jamais nuds, quelque chaud qu'il fasse.

Leurs Cheveux blonds, leurs Barbes, la blancheur de leur Peau, le peu de ressemblance & de commerce, qu'ils ont avec

9. Les remarques de Charlevoix sur l'esprit de la nation, portée à faire le mal, sont vraisemblablement tirées de l'ouvrage de Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 55-58), encore que certaines observations se trouvent aussi dans les « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 136-137). Toutefois, comme le rappelle Raudot, ce n'est que par « conjoncture » qu'on prête de la malice aux Esquimaux (« Relation par lettres », f. 44). Selon lui, les Esquimaux n'attaquent jamais un vaisseau « à main armée ny ouvertement, mais par surprise et par ruse » (*ibid.*, f. 44). Sur l'agressivité des Esquimaux, voir aussi Chrestien Leclercq, *Nouvelle Relation de la Gaspesie*, p. 453-458, et Claude Dablon, dans *JR*, vol. 59, p. 50.

10. Lahontan est peut-être à l'origine de cette observation : « le marché conclu », écrit-il, les Esquimaux « reçoivent & donnent tout, au bout d'un bâton » (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 534).

leurs plus proches Voisins, ne laissent aucun lieu de douter qu'ils n'ayent une origine différente de celle des autres Amériquains ; mais l'opinion, qui les fait descendre des Basques, me paroît peu fondée, sur-tout s'il est vrai, comme on me l'a assûré, qu'il n'y a aucun raport entre les Langues des uns & des autres[11]. Au reste, cette alliance ne sçauroit faire honneur à aucune Nation ; car s'il n'est point sur la Terre de Région moins propre à être habitée par des Hommes, que Terre-Neuve & Labrador, il n'est peut-être pas un Peuple, qui mérite mieux d'y être confiné, que les Eskimaux. Pour moi je suis persuadé qu'ils sont originaires du Groenland[12].

[180] Ces Sauvages sont tellement couverts, qu'à peine on leur voit une partie du Visage, & le bout des Mains. Sur une espece de Chemise faite de Vessies, ou d'Intestins de Poissons, coupées par bandes, & assez proprement cousuës, ils ont une maniere de Casaque de Peau d'Ours, ou de quelque autre Bête fauve, quelquefois même de Peaux d'Oiseaux, un Capuchon de même Etoffe que la Chemise, & qui y est attaché, leur couvre la Tête, du haut de laquelle sort un Toupet de Cheveux, qui leur offusque le Front[13]. La Chemise ne descend que jusqu'aux Reins, la Casaque pend par derriere jusques sur les Cuisses, &

11. Les différences qui existent entre les Esquimaux et les autres Amérindiens du continent ont toujours posé problème aux cosmographes et aux historiens. « On croit », écrit Diéreville, « que ces Sauvages ont été engendrez par les premiers Basques qui se sont perdus à la Pêche de la Balaine ; cela pourroit bien être, car ils ont conservé quelque chose de leur patois, ne faisant que bredoüiller quand ils parlent » (*Relation du voyage du Port Royal*, p. 204). En 1730, Pierre Laure reprend l'hypothèse pour soutenir qu'on « ne doute presque plus que quelque basque pecheur naufragé sur ces côtes avec quelque Eve n'ait été leur infortuné Adam » (*Relation du Saguenay*, *JR*, vol. 68, p. 100). L'idée se trouve aussi chez Raudot, mais celui-ci rappelle que « d'autres pretendent qu'il y a eu autrefois une colonie danoise à la coste de Labrador, laquelle a été pour la plus grande partie détruite par les tremblemens de terre, et que cette nation en vient » (« Relation par lettres », f. 31). Quant à l'idée que les Esquimaux ont pu emprunter certains termes de la langue des Basques à la suite des contacts avec ces derniers, elle est défendue par Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 474). Pour ce dernier, les Esquimaux viennent des îles britanniques et des Orcades et leur émigration se serait effectuée au XII^e^ siècle (*ibid.*, t. I, p. 58).

12. Note de l'auteur : *Voyez l'Histoire de la Nouvelle France, Livre I, page 17 & suiv.* Voir Appendice VII, p. 966. L'analyse de Charlevoix se fonde sur le *Recueil de Voiages au Nord* de Jean-Frédéric Bernard (1715-1727, 8 volumes).

13. « *OFFUSQUER*. v. act. Cacher à la veuë, empescher les fonctions, ou son estenduë » (Furetière, 1690).

se termine par devant en pointe plus bas que la ceinture ; mais aux Femmes, elle descend des deux côtés jusqu'à mi-Jambe, & elle est arrêtée par une ceinture, d'où pendent de petits Osselets. Les Hommes ont des Culotes de Peaux, dont le Poil est en dedans, & qui sont revêtuës en dehors de Peaux d'Hermines[14], ou d'autres semblables. Ils ont aussi aux Pieds des Chaussons de Peaux, dont le Poil est pareillement en dedans, & par dessus une Botte fourée de même, puis de seconds Chaussons & de secondes Bottes. On prétend que ces Chaussures sont quelquefois triplées & quadruplées, ce qui n'empêche pas ces Sauvages d'être fort lestes. Leurs Fleches, qui sont les seules Armes, dont ils ayent l'usage, sont armées de pointes faites de Dents de Vaches Marines, & ils y ajoûtent encore du Fer, quand ils en peuvent avoir[15]. Il paroît qu'en Eté ils sont à l'Air la nuit & le jour ; mais l'Hyver ils se logent sous Terre dans des especes de Grottes, où ils sont tous les uns sur les autres[16].

14. Voir *supra*, p. 327, n. 88.

15. À l'arc et aux flèches, il faut ajouter, selon Raudot, des « dards dont le manche est de 4. pieds de long de bois leger et bien poly d'un pouce à un pouce et demy de circonference au bout duquel il y a trois branches de fer très pointuës d'environ un pied de long » (« Relation par lettres », f. 40). Sur les vaches marines, ou morses, voir *supra*, p. 352, n. 57.

16. Pour décrire les Esquimaux, Charlevoix s'inspire de la « Relation par lettres », de Raudot (f. 32-33), de la « Relation du Détroit et de la Baye de Hudson » de Nicolas Jérémie (p. 307-310) et des *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. II, p. 26-27). Une lettre de 1660 du père Lalemant signale que, l'hiver, les Esquimaux « demeurent sous terre, dans de grandes grottes » (*JR*, vol. 45, p. 66). Le renseignement est repris par Nicolas Jérémie. De population réduite, quelque cent mille personnes peut-être au plus, les Esquimaux ont vu leur population s'effondrer après les premiers contacts avec les Européens, à cause des maladies. Malgré leur faible densité, les Esquimaux occupaient une étendue de pays étonnamment grande. Encore au XVII^e^ siècle, en plus du littoral arctique, où ils vivaient, ils se montraient dans le golfe Saint-Laurent et jusqu'à Terre-Neuve, vraisemblablement pour effectuer des raids contre des tribus afin de s'emparer d'objets, d'armes et de vivres dont ils manquaient. Les Esquimaux qui se désignent par le terme *Inuk*, « homme » (*Inuit*, au pluriel), pratiquaient la polygamie et la polyandrie. En outre, le « prêt » de femmes existait parmi eux. Selon Peter Farb, l'échange de femmes relevait d'un rite de consécration d'une association économique ou d'une alliance sociale (voir P. Farb, *les Indiens*, p. 45-67 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 433-437 ; B. Saladin d'Anglade, « Inuit of Quebec », dans D. Damas, *Artic*, p. 476-507).

*Des Peuples des Environs du Port Nelson.*

On connoit peu les autres Peuples, qui sont aux environs & au-dessus de la Baye d'Hudson. Dans la partie Méridionnale de cette Baye le Commerce se fait avec les Mistassins[17], les Monsonis[18], les Cristinaux[19] & les Assiniboils, ceux-ci y viennent de fort loin, puisqu'ils habitent les bords d'un Lac, qui est au Nord, ou au Nord-Ouest des Sioux, & que leur Langue est une Dialecte Siouse[20]. Les trois autres sont de la Langue Algonquine. Les Cristinaux ou Killistinons, viennent du Nord du Lac superieur. Les Sauvages des environs du Fleuve Bourbon[21],

17. Tribu du groupe algique qui vivait le long du lac qui porte son nom. « Ce nom composé de *mitcha* grand et d'*assini*, pierre », observe Pierre Laure, « leur vient d'une grosse roche qui se rencontre dans leur riviere » (*Relation du Saguenay*, *JR*, vol. 68, p. 42). Raudot signalait lui aussi que les nations de ces régions sont mal connues car elles sont « si errantes et si sauvages qu'à peine les peut-on joindre » (« Relation par lettres », f. 81) (voir C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. II, p. 368, et t. III, p. 413-414 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 912).

18. On trouve une allusion aux « Kinistinons » et aux « Monsounik » dans le récit de la première expédition par terre de Charles Albanel vers la baie d'Hudson, incluse dans la *Relation* de 1671-1672 de Claude Dablon (*JR*, vol. 56, p. 202-204). Les Monsonis, à la fois différents et proches des Cris, formaient une tribu du groupe algique et vivaient le long du littoral de la baie de James, près de l'embouchure de l'actuelle rivière Moose (Ontario). Même si Charlevoix soutient que les Monsonis envoyèrent des « Députés » à l'assemblée générale qui marqua la prise de possession officielle « de tous les environs des [Grands] Lacs » en 1671 (*HDG*, t. I, p. 438), le fait est loin d'être avéré (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 932-933).

19. Appelés « *Krigs*, ou autrement, les *Kiristinnons* » par le père Gabriel Marest, les « Cristinaux », ou Cris, appartenaient au groupe algique et ils occupaient l'immense territoire compris entre l'actuelle province de la Saskatchewan, le Missouri et la zone contrôlée par les Assiniboines. Voir D. I. Bushnell, *Villages of the Algonquian*, p. 17-21 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 688.

20. Voir *infra*, p. 422, n. 40.

21. Note de l'auteur : *On dit que quand on a remonté ce Fleuve cent lieuës, on le trouve impratiquable pendant cinquante, mais qu'on prend à côté par des Rivières & des Lacs, qui s'y déchargent, & qu'ensuite il coule au milieu d'un très-beau Pays, & que cela dure jusqu'au Lac des Assiniboils, d'où il sort. On peut en avoir des nouvelles plus certaines, depuis quinze ans qu'on a un peu plus battu ces Pays Septentrionnaux.* Une description plus précise du bassin hydrographique se trouve dans la *Relation* de Nicolas Jérémie (p. 334-335).

& de la Riviere de Sainte Therese[22], [181] n'ont aucune affinité de Langage, ni avec les uns, ni avec les autres. Peut-être s'entendent-ils mieux avec les Eskimaux, qu'on a rencontrés, dit-on, assez loin de l'Embouchure du Fleuve. On a remarqué qu'ils sont extrêmement superstitieux, & qu'ils ont quelque sorte de Sacrifices. Ceux, qui les ont plus fréquentés, assûrent qu'ils ont, comme ceux du Canada, l'idée d'un bon & d'un mauvais Génie, que le Soleil est leur grande Divinité, & que quand ils veulent déliberer sur une Affaire importante, ils le font fumer, ce qui se pratique en cette maniere. Ils s'assemblent à la pointe du jour dans la Cabanne d'un de leurs Chefs, qui, après avoir allumé sa Pipe, la présente trois fois au Soleil levant, puis la conduit des deux Mains d'Orient en Occident, en priant cet Astre d'être favorable à la Nation. Cela fait, tous ceux, qui composent l'Assemblée, fument dans la même Pipe. Tous ces Sauvages, quoique de cinq ou six Nations différentes, sont connus dans les Relations Françoises sous le nom générique de *Savanois*, parce que le Pays, qu'ils habitent, est bas, marécageux, mal boisé, & qu'en Canada on appelle *Savanes* ces Terreins mouillés, qui ne sont bons à rien[23].

217 B loin *au-dessus* de l'Embouchure

22. Selon le père Gabriel Marest, on baptisa ainsi la rivière « parce que la femme de celui qui en fit la découverte portait le nom de cette grande Sainte » (*JR*, vol. 66, p. 86). Nicolas Jérémie propose une autre explication : selon lui, le toponyme a été attribué au cours d'eau en l'honneur de la prise du fort anglais de Port Nelson par Pierre Le Moyne d'Iberville, le 14 octobre 1694, jour de la fête de sainte Thérèse (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 327). Aujourd'hui, la rivière porte le nom de Hayes (Ontario).

23. « SAVANNE, s. f. C'est [l]e nom que les François du Canada donnent aux forêts composées d'arbres résineux, c'est-à-dire, de pins, de sapins, de mélèses, & dont le fond est humide, & couvert de mousse » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732). Bien que Charlevoix précise que le terme « Savanois » est un nom générique et qu'il comprenne des peuplades différentes, Mistassinis, Monsonis, Cris et Assiniboines, Émile Petitot, sans doute à la suite de Bacqueville de La Potherie qui distingue les Savanois, ou « gens de Savanes », des autres peuplades (*Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. I, p. 175), estime qu'il s'agit des « Mashkégous », ou « *Swamp-dwellers* » (« On the Athabasca District of the Canadian North-West Territory », *Proceedings of the Royal Geographical Society, and Monthly Record of Geography*, novembre 1883, vol. 5, n° 11, p. 649). Sur la question des territoires occupés, au début du XVIII[e] siècle, par les Amérindiens dont parle Charlevoix et sur les relations entre les différents clans amérindiens, voir D. G. Mandelbaum, *The Plains Cree*, p. 20-31.

En remontant au Nord de la Baye, on trouve deux Rivieres, dont la premiere se nomme la *Riviere Danoise*[24], & la seconde la *Riviere du Loup Marin*[25] : il y a le long de ces deux Rivieres des Sauvages, ausquels on a donné, je ne sçai pourquoi, le nom, ou plûtôt le sobriquet de *Plats côtez de Chiens*[26]. Ils sont souvent en Guerre contre les Savanois ; mais ni les uns, ni les autres ne traitent leurs Prisonniers avec cette barbarie, qui est en usage parmi les Canadois[27] ; ils se contentent de les retenir dans l'esclavage. La misére réduit quelquefois les Savanois à d'étranges extrêmités ; soit paresse de leur part, soit que leurs Terres ne puissent absolument rien produire, ils se trouvent, lorsque la Chasse & la Pêche leur manquent, sans aucunes Provisions, & alors on prétend qu'ils ne font point difficulté de se manger les uns les autres. Les plus chetifs passent les premiers ; on assûre que la coûtume est parmi eux, que quand un Homme est parvenu à un âge, où il ne peut plus être qu'à charge à sa Famille, il se passe lui-même un Cordon autour du Cou, & en présente les deux extrêmités à celui de ses [182] Enfans, qui lui est le plus cher, & qui l'étrangle le plus promptement qu'il peut : il croit même faire en cela une bonne action, non-seulement parce qu'il met fin aux souffrances de son Pere, mais encore parce qu'il est persuadé qu'il avance son bonheur ; car ces Sauvages s'imaginent qu'un Homme, qui meurt vieux, renaît dans l'autre Monde à l'âge d'un Enfant à la Mamelle ; & qu'au contraire, ceux qui finissent leurs jours

24. Aujourd'hui rivière Churchill (Ontario). Voir N. Jérémie, « Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 313-314.

25. Nicolas Jérémie : « A 15. lieues de la Riviére Danoise, se trouve la *Riviére du Loup-Marin*, parce-qu'effectivement il y en a beaucoup dans cet endroit » (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 314). Aujourd'hui rivière Seal (Ontario).

26. Charlevoix résume les propos de Nicolas Jérémie, (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 315-316), quitte à ajouter un commentaire de son cru. Selon Diamond Jenness, la tribu des Platscôtés de Chiens, *Dogrib* en anglais, occupait vraisemblablement un territoire compris entre le Grand Lac des Esclaves et le Great Bear Lake. Mais elle partageait le territoire avec d'autres tribus (« The Indians of Canada », *Anthropological Series*, n° 15, bulletin 65, 1934, p. 392-393 et 426-427).

27. Terme générique pour désigner l'ensemble des tribus amérindiennes qui occupaient l'est de l'Amérique du Nord.

de bonne heure, sont vieux, quand ils arrivent au Pays des Ames[28].

Les Filles parmi ces Peuples ne se marient, que quand, & avec qui il plaît à leurs Parens, & le Gendre est obligé de demeurer chez son Beau-Pere, & de lui être soumis en tout, jusqu'à ce qu'il ait des Enfans. Les Garçons quittent de bonne heure la Maison Paternelle. Ces Sauvages brûlent les Corps morts, & en envelopent les Cendres dans une Ecorce d'Arbre, qu'ils mettent en Terre. Ils dressent ensuite sur la Tombe une espece de Monument avec des Perches, ausquelles ils attachent du Tabac, afin que le Défunt y trouve dequoi fumer dans l'autre Monde. Si c'étoit un Chasseur, on y suspend aussi son Arc & ses Fleches. Les Meres pleurent leurs Enfans pendant vint jours, & l'on fait des présens au Pere, qui y répond par un Festin. La Guerre est bien moins en honneur chez eux, que la Chasse ; mais pour être estimé un bon Chasseur, il faut jeûner trois jours de suite, sans rien prendre absolument, & avoir pendant tout ce tems-là le Visage barbouillé de noir. Le jeûne fini, le Candidat fait au grand Esprit un Sacrifice d'un morceau de chacune des Bêtes, qu'on a accoutumé de chasser, & c'est ordinairement la Langue & le Mufle, qui hors de ces occasions, sont la part du Chasseur. Ses Parens n'y touchent point, & se laisseroient plûtôt mourir de faim, que d'en manger ; il n'en peut régaler que ses Amis, ou les Etrangers.

Au reste, on assûre que ces Sauvages sont d'un desinteressement parfait, & d'une fidélité à toute épreuve ; qu'ils ne peuvent souffrir le mensonge, & qu'ils ont la fourberie en horreur[29]. Voilà, Madame, tout ce que j'ai pu apprendre de ces

28. Informations empruntées à Nicolas Jérémie (« Relation du Détroit et de la Baye de Hudson », p. 351-352). En outre, Charlevoix a pu lire dans la *Relation* de 1660-1661 que les « Nations à la Mer du Nort » ont tendance à faire montre d'une « faim plus que canine [qui] les rend si affamez de chair humaine, qu'ils se jettent sur les femmes, sur les enfans, mesme sur les hommes, comme de vrais loups garous, & les devorent à belles dents » (*JR*, vol. 46, p. 262-264). Gabriel Sagard signale la coutume, parmi les « Nation errantes », de « tuer ou faire mourir leurs peres et meres, et plus proches parens desia trop vieux, et qui ne peuvent plus suyvre les autres, pensans en cela leur rendre de bons services » (*le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 276).

29. Charlevoix reprend ici, en les résumant, des observations formulées par Bacqueville de La Potherie dans son *Histoire de l'Amerique Septentrionale*

Peuples Septentrionnaux, avec lesquels nous n'avons jamais eu un Commerce bien réglé, & que nous n'avons vûs qu'en passant. Venons à ceux, qui nous sont plus connus. On les peut diviser en trois Classes distinguées par leurs Langues, & par leur génie particulier.

*Etenduë de la Nouvelle France.*

[183] Dans cette étenduë de Pays, qu'on appelle proprement la Nouvelle France, qui n'a de bornes au Nord, que du côté de la Baye d'Hudson, laquelle en a été démembrée par le Traité d'Utrecht, qui n'en a point d'autre à l'Est, que la Mer, les Colonies Angloises au Sud, la Louysiane au Sud-Est, & les Terres des Espagnols à l'Ouest[30] ; dans cette étenduë, dis-je, de Pays, il n'y a que trois Langues Meres, dont toutes les autres sont dérivées[31]. Ces Langues sont la Siouse, l'Algonquine, & la Huronne ; nous connoissons peu les Peuples, qui appartiennent à la Premiere, & personne ne sçait jusqu'où elle s'étend. Nous n'avons eu jusqu'ici de commerce, qu'avec les

(t. I, p. 125-132), qu'il complète par des remarques tirées de la « Relation du Détroit et de la Baye de Hudson » de Nicolas Jérémie, pour ce qui touche l'horreur du mensonge et le désintéressement (p. 335-336 et 353). Pour Bacqueville de La Potherie, les Amérindiens « dressent un mausolée entouré de perches ausquelles ils attachent du tabac pour *faire fumer* l'esprit qui aura soin [du mort] en l'autre monde » (*op. cit.*, t. I, p. 128), et non pour que « le Défunt y trouve de quoi fumer dans l'autre Monde », comme le soutient Charlevoix. Autre différence : selon Bacqueville de La Potherie, les « amis » qui viennent voir les parents qui ont perdu un enfant « leur font des présens » (*ibid.*, t. I, p. 129), et pas seulement au mari, comme l'écrit Charlevoix. Voir D. G. Mandelbaum, *The Plains Cree*, p. 146-155, 295-298 et 308-309 ; A. Skinner, « Notes on the Plains Cree », dans *American Anthropologist*, vol. 16, 1914, p. 72.

30. Étendue purement nominale, si l'on ose dire, car les frontières entre possessions françaises et anglaises à la baie d'Hudson et en Acadie étaient l'occasion de litige entre Paris et Londres et l'occupation du territoire était loin de correspondre aux limites indiquées par Charlevoix. Sur le traité d'Utrecht, voir *supra*, p. 245, n. 19.

31. Remarque, en partie incohérente, du critique de Charlevoix : « Il y en a assurem[en]t davantage surtout au dela du Mississipi & même en deca vers la Virginie & la Caroline, dans les dont les Sauv[ages] ont dans leur langue l'f et l'u consonne, chose inoui a nous dans toute les autres langues de l'Ameriq[ue] Septentrionale. On peut encore compter compter [*sic*] l'Eskimau pour langue mere » (AC], Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

Sioux & les Assiniboils, & ce commerce même n'a pas été fort suivi[32].

*Des Sioux.*

Nos Missionnaires ont tenté de faire un Etablissement parmi les Premiers, & j'en ai connu un, qui regrettoit fort de n'y avoir pas réussi, ou plutôt de n'avoir pas pu demeurer plus lontems avec ce Peuple, qui lui paroissoit docile. Il n'en est peut-être pas non plus, de qui nous puissions tirer plus de lumieres sur tout ce qui est au Nord-Ouest du Micissipi ; par la raison qu'ils sont en commerce avec toutes les Nations de ces vastes Contrées[33]. Ils habitent ordinairement dans des Prairies sous de grandes Tentes faites de Peaux, & bien travaillées ; ils vivent de Folle-Avoine[34], qui croît en abondance dans leurs Marais & dans leurs Rivieres, & de Chasse, surtout de celle de ces Bœufs, qui sont couverts de Laine, & qui sont par milliers

32. Victor Egon Hanzeli juge « cavalier » le mode d'approche de Charlevoix, tout en observant qu'il ignore tout de la langue siouse. Il ajoute que l'analyse de Charlevoix est même inférieure à celle de Lafitau (*Missionary Linguistics in New France*, p. 66), ce qui n'a rien d'étonnant puisque Charlevoix résume une remarque des *Mœurs des Sauvages ameriquains* (voir *op. cit.*, t. II, p. 476-477). Dans la seule Amérique du Nord, on parlait « plus de cinq cents langues différentes », estime Peter Farb (*les Indiens*, p. 15), quelque mille à deux mille, selon Harold E. Driver (*Indians of North America*, p. 25).

33. Thèse reprise dans l'*Histoire et description générale* (t. I, p. 347) : « J'ai dit ailleurs qu'on prétend qu'ils ont l'accent Chinois ; c'est ce qu'on n'a pû encore vérifier jusqu'ici ; mais leur maniere de vivre ressemble beaucoup à celle des Tartares. Peu de François ont appris leur Langue, qui seroit pourtant d'une grande utilité pour découvrir tout ce qui est au Nord-Ouest du Micissipi ; & tout nous porte à croire qu'on y feroit des découvertes utiles, surtout par rapport à la Mer du Sud, dont il est presque certain qu'ils ne sont pas extrêmement éloignés ».

34. Il s'agit de la zizanie aquatique (*Zizania aquatica*), que Pehr Kalm décrit précisément (*Voyage*, p. 147-150 et 492). La plante est aussi appelée riz sauvage (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 806-807). C'est dans la *Relation* anonyme de 1657-1658 qu'on trouve vraisemblablement la première allusion à la folle avoine : alors qu'il décrit les tribus proches de la baie d'Hudson, le relationnaire mentionne l'existence des « Noukek, des Ouinipegouek & des Malouminek » qui « recueillent sans semer, un certain seigle, qui vient naturellement dans leurs prairies, qu'on tient estre meilleur que le bled d'Inde » (*JR*, vol. 44, p. 246). Voir aussi la description qu'en produit le père Jacques Marquette dans le récit de son expédition de découverte du Mississipi (*JR*, vol. 59, p. 92).

dans leurs Prairies[35]. Ils n'ont point de demeure fixe, mais ils voyagent en grandes Troupes à la maniere des Tartares, & ne s'arrêtent en aucun lieu, qu'autant que la Chasse les y retient.

Nos Géographes distinguent cette Nation en *Sioux Errans*, & *Sioux des Prairies*, en *Sioux de l'Est*, & en *Sioux de l'Ouest*. Ces divisions ne me paroissent pas trop bien fondées. Tous les Sioux vivent de la même maniere, d'où il arrive que telle Bourgade, qui étoit l'an passé sur le Bord Oriental du Micissipi, sera l'année prochaine sur la Rive Occidentale, & que ceux, qu'on a vûs dans un tems le long de la Riviere de Saint Pierre[36], sont peut-être présentement assez loin de-là dans une Prairie. Le nom de Sioux, que nous avons donné à ces Sauvages, est entierement de notre façon, ou plutôt ce n'est que les deux dernieres syllabes de celui de *Nadouessioux*, [184] que plusieurs Nations leur donnent. D'autres les appellent *Nadouessis*. C'est le Peuple le plus nombreux, que nous connoissions en Canada. Il étoit assez paisible & peu aguerri, avant que les Hurons & les Outaouais se fussent réfugiés dans son Pays, en fuyant la fureur des Iroquois. Ils voulurent se moquer de sa simplicité, & ils l'aguerrirent à leurs dépens[37]. Les Sioux ont plusieurs Femmes, & ils punissent sévérement celles, qui ont manqué à la fidélité conjugale. Ils leur coupent le bout du Nez, ils leur cernent en rond une partie de la Peau sur le haut de la Tête, & l'arrachent ensuite[38]. J'ai vû quelques Personnes persuadées que ces Sauvages ont l'Accent Chinois ; il ne seroit pas difficile

327 A la *Riviere* Occidentale <corrigé d'après B>

35. Voir *supra*, p. 322, n. 65.

36. Aujourd'hui Minnesota River.

37. Thèse empruntée à Nicolas Perrot (*Mémoire*, p. 85-93).

38. Appelés « Nadoüesiouek » par le père Claude Allouez (*Relation* de 1666-1667, de François Le Mercier, *JR*, vol. 51, p. 52), les Sioux formaient le groupe linguistique le plus important en Amérique du Nord après celui des Algonquins. Le nom que se donne l'un des clans est Dakota. À l'époque de la colonisation française, les Dakotas occupaient un immense territoire au nord-est du Mississipi. C'est dans la *Relation* de 1640 que les Français font pour la première fois allusion à cette tribu (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 376-380, et 1910, p. 577-579). Les observations de Charlevoix sont en partie tirées de la « Relation par lettres » de Raudot (f. 93).

de vérifier ce fait, ni de sçavoir si leur Langue a quelque rapport avec celle de la Chine[39].

*Des Assiniboils*[40].

Ceux, qui ont pratiqué les Assiniboils, disent qu'ils sont grands, bien faits, robustes, agiles, endurcis au froid & à toutes sortes de fatigues ; qu'ils se piquent par tout le Corps, & y tracent des figures de Serpens, ou d'autres Animaux ; & qu'ils entreprennent de très-grands voyages. Il n'y a rien en cela, qui les distingue beaucoup des autres Sauvages de ce Continent, que nous connoissons ; mais ce qui les caractérise particulierement, c'est qu'ils ont beaucoup de flegme, du moins ont-ils paru tels au prix des Cristinaux, avec qui ils sont en commerce ; ceux-ci sont en effet d'une vivacité extraordinaire ; on les voit toujours dansans & chantans, & ils parlent avec une volubilité de Langue, & une précipitation, qu'on n'a remarquées dans aucune autre Nation Sauvage[41].

*Du Lac des Assiniboils.*

Le véritable Pays des Assiniboils est aux environs d'un Lac, qui porte leur nom, & que l'on connoît peu[42]. Un François, que j'ai vû à Montreal, m'a assûré y avoir été, mais il l'avoit vû,

39. Comme le signale Numa Broc, les observations de Charlevoix sur la langue siouse, sur leur façon de se déplacer « à la maniere des Tartares », appuient discrètement sa thèse sur la possibilité de gagner la mer de l'Ouest en traversant le territoire occupé par les Sioux (*la Géographie des philosophes*, p. 98). Voir aussi *supra*, p. 420, n. 33.

40. Le nom Assiniboëls, ou Assiniboines, signifierait en langue chippewa, parlée par les Sauteux : « celui qui fait cuire avec les pierres ». C'est le nom donné à une importante tribu du groupe linguistique sioux. La *Relation* de 1658 situe les Assiniboines près du lac « Alimibeg » (Winnipeg), entre le lac Supérieur et la baie d'Hudson. Les Assiniboines ressemblaient beaucoup aux Sioux et leur mode de vie ne différait en rien de celui des autres Amérindiens des plaines centrales du continent. Toutefois, ils passaient pour plus hospitaliers que les autres tribus des plaines (voir D. I. Bushnell, *Villages of the Algonquian*, p. 71-77 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 102-105 ; J. L. Stoutenburgh, *Dictionary of the American Indian*, p. 19).

41. Voir *supra*, p. 415, n. 19.

42. « Lac des Assiniboals. Ceci meriteroit une discussion particuliere mais que je crains qui me mene plus loin que je ne veux aller » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Charlevoix fait allusion au lac Winnipeg (Manitoba) et au réseau hydrographique à l'ouest de la baie d'Hudson.

comme on voit la Mer dans un Port, & en passant. L'opinion commune est que ce Lac a six cent lieuës de circuit ; qu'on ne peut y aller que par des chemins presqu'impratiquables ; que tous les Bords en sont charmans ; que l'Air y est fort tempéré, quoiqu'on le place au Nord-Ouest du Lac Supérieur, où il fait un froid extrême, & qu'il comprend un si grand nombre d'Isles, qu'on l'appelle dans le Pays, le *Lac des Isles*. Quelques Sauvages le nomment *Michinipi*, qui veut dire la *Grande Eau*[43], & il semble en effet qu'il soit le Réservoir des plus grandes Rivieres, & de tous les grands Lacs de l'Amérique Septentrionnale : car on en fait sortir sur plu[185]sieurs indices le Fleuve Bourbon, qui se jette dans la Baye d'Hudson ; le Fleuve Saint Laurent, qui porte des Eaux dans l'Ocean ; le Micissipi, qui a sa décharge dans le Golphe Méxique ; le Missouri, qui se mêle avec ce Dernier, & qui jusqu'à leur jonction ne lui est inférieur en rien, & un cinquiéme, qui coule, dit-on, à l'ouest, & par conséquent ne peut se rendre, que dans la Mer du Sud. C'est bien dommage que ce Lac n'ait pas été connu des Sçavans, qui ont cherché partout le Paradis Terrestre ; il auroit été pour le moins aussi-bien placé là que dans la Scandinavie. Je ne vous garantis pourtant pas, Madame, tous ces faits, qui ne sont appuyés que sur rapports de Voyageurs ; encore moins ce que des Sauvages ont rapporté, qu'aux environs du Lac des Assiniboils, il y a des Hommes semblables aux Européens, & qui sont établis dans un Pays, où l'Or & l'Argent sont si communs, qu'on les employe aux usages les plus ordinaires[44]. Le Pere MARQUETTE, qui découvrit le Micissipi en 1673, dit dans sa Relation que des Sauvages, non-seulement lui avoient parlé de la Riviere, qui sortant de ce Lac coule à l'Ouest, mais

373 A & tous <corrigé d'après B>

43. Le nom et sa traduction sont empruntés à la « Relation du Détroit et de la Baye de Hudson » de Nicolas Jérémie (p. 335. Voir *supra*, p. 415, n. 21). Le terme, formé de *misi*, racine qui comprend l'idée de grandeur, et de *nipiy*, eau, peut effectivement signifier « grande eau » (voir A. Lacombe, *Dictionnaire de la langue des Cris*, p. 115 et 160).

44. Allusion à la « Relation par lettres » de Raudot, qui estime que les Cris « ont apparemment penetré jusqu'à la mer de L'oüest » (f. 92-93), et à la lettre des administrateurs de la Nouvelle-France, datée du 12 novembre 1716, dans laquelle ils évoquent certains bruits au sujet de l'existence d'êtres singuliers dans la région et de la découverte de pièces d'argent, apportées naguère par des Amérindiens (voir Introduction, p. 7-8).

lui avoient encore ajoûté qu'on avoit vû de grands Navires à son Embouchure[45]. Il paroît au reste que les Assiniboils sont les mêmes Peuples, qui sont marqués dans de vieilles Cartes sous le nom de *Poualaks*, & dont quelques Relations disent que le Pays est limitrophe à celui des Cristinaux, ou Killistinons[46].

*Des Peuples de la Langue Algonquine.*

Les Langues Algonquine & Huronne partagent presque toutes les Nations Sauvages du Canada, avec lesquelles nous sommes en commerce. Qui les sçauroit bien toutes deux pourroit parcourir sans Interpréte plus de quinze cent lieuës de Pays, & se faire entendre à plus de cent Peuples divers, qui ont chacun leur Langage propre. L'Algonquine sur-tout a une étenduë immense. Elle commence à l'Acadie & au Golphe de Saint Laurent, & fait un circuit de douze cent lieuës, en tournant du Sud-Est par le Nord jusqu'au Sud-Ouest. On prétend même que les Loups, ou Mahingans, & la plupart des Peuples de la Nouvelle Angleterre & de la Virginie parlent des Dialectes Algonquines[47].

399 A partagent toutes <corrigé d'après B>

45. Alors qu'il expose son intention d'effectuer un voyage de découverte chez les « Assinipoüars », qui sont « vers l'Ouest de la Mission du S. Esprit », située à l'extrémité du lac Supérieur, Jacques Marquette ajoute qu'il a « oüy dire qu'il y avoit dans leur Pays une grande Riviere qui mene à la Mer de l'Oüest, & où un Sauvage me dit qu'étant à l'embouchure, il avoit vû des François, & quatre grands Canots à la voile » (« Lettre du Pere Jacques Marquette au Reverend Pere Superieur des Missions », *Relation* de 1669-1670, *JR*, vol. 54, p. 192). Claude Dablon transforme l'hypothèse en quasi-certitude lorsqu'il écrit « qu'à deux cens lieuës de la Mission du saint Esprit, aux Outaoüaks, vers le Couchant se trouve la Mer de l'Oüest, en laquelle on décent par une autre grande Riviere, qu'on trouve à huict journées de ladite Mission, laquelle Riviere va & vient bien avant dans les terres ; c'est ainsi que les Sauvages expliquent le flux & reflux de la Mer, & un d'eux assure y avoir vû quatre Vaisseaux à la voile » (« Relation des missions aux Outaouaks », *Relation* de 1669-1670, *JR*, vol. 54, p. 136).

46. Les « Poüalacs », selon Jérôme Lalemant, vivaient « au couchant, tirant vers le Nord » (*Relation* de 1659-1660, *JR*, vol. 46, p. 68). Selon Reuben Gold Thwaites, il s'agit d'une tribu siouse, dont le nom est une contraction de Assinipoualak, modernisé en Assiniboël, puis Assiniboine. Il situe la tribu à l'ouest des Cris, sur les rivières Saskatchewan et Assiniboine (voir *JR*, vol. 42, p. 296).

47. « Cela est certain des Loups, des autres nations je n'en sai rien » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Charlevoix reprend la thèse de Lafitau : « la Langue Algonquine est cependant la plus répanduë, & se parle par le plus

*Des Nations Abénaquises & des Algonquins Inférieurs.*

Les *Abénaquis*[48], ou *Canibas* Voisins de la Nouvelle Angleterre, ont pour plus proches Voisins les *Etechemins*, ou *Malécites*[49], aux environs de la Riviere de Pentagoët, & [186] plus à l'Est sont les *Micmaks*, ou *Souriquois*[50], dont le Pays propre est 415
l'Acadie, la suite de la Côte du Golphe de Saint Laurent jusqu'à Gaspé, d'où un Auteur les a appellés *Gaspésiens*, & les Isles, qui en sont proches[51]. En remontant le Fleuve Saint Laurent, on

---

grand nombre des Nations depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Missisipi » (*Mœurs*, t. II, p. 477). Sur le groupe linguistique algonquin, voir G. M. Doget et B. G. Trigger, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 792-797 ; P. Farb, *les Indiens*, p. 68 ; V. E. Hanzeli, *Missionary Linguistics in New France*, p. 67 ; G. L. Trager, « A Bibliographical Classification System for Linguistics and Languages », *Studies in Linguistics*, n° 3, 1945, p. 54-108, et n° 4, 1946, p. 1-50 ; J.-P. Vinay, « Classification de la famille linguistique algonquine-ritwan », *Anthropologica*, n° 1, 1955, p. 103-118.

48. Nom utilisé autant par les Français que par les Anglais pour désigner des tribus algonquines qui occupaient le littoral de l'Atlantique dans l'actuel État du Maine. Faisaient partie de ce groupe les Kennebecs, les Pentagoets, les Etchemins et les Malécites. Toutefois, le nom désigne parfois plus précisément les Pentagoets ou Penobscots (du nom anglais de la rivière Pentagoet). Ils ont été des alliés sûrs des Français contre les Anglais. Sous la poussée anglaise, les Abénaquis immigrèrent en Nouvelle-France, plus précisément à Bécancour, à Sillery, puis à Saint-François, près de Pierreville (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 2-6 ; D. R. Snow, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 137-147).

49. Le terme *Malécite* renvoie peut-être à l'idée d'élocution laborieuse ou à celle de pied déformé. Les Malécites formaient une tribu qui appartenait au groupe abénaqui. Ils ont dû occuper les rives de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Ils sont vraisemblablement entrés en contact avec des pêcheurs européens dès le XVI^e^ siècle (voir V. O. Erickson, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 123-136 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 793-794 ; J. L. Stoutenburgh, *Dictionary of the American Indian*, p. 228).

50. Importante tribu algonquine qui occupait la Nouvelle-Écosse actuelle, le cap Breton, l'île du Prince-Édouard et le nord du Nouveau-Brunswick. Il est possible que les Micmacs, ou Souriquois, dans la terminologie des colons français, aient occupé une partie de Terre-Neuve (sud et ouest de l'île). L'hostilité des Micmacs à l'endroit des Anglais, même après le traité d'Utrecht, en 1713, a pratiquement empêché l'établissement de colons britanniques sur la côte nord de la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ce n'est qu'après 1779 que les Micmacs se montrèrent plus traitables (voir P. K. Bock, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 109-122 ; Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 124-128 ; B. Grant, *American Indians*, p. 203 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 858-859 ; J. L. Stoutenburgh, *op. cit.*, p. 243).

51. Il s'agit de Micmacs qui vivaient sur la péninsule gaspésienne et dont le dialecte différait un peu de celui des autres Micmacs (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 488 ; Morain, lettre datée du 20 juin 1677, *JR*, vol. 60, p. 270).

ne rencontre plus aujourd'hui aucune Nation Sauvage jusqu'au Saguenay. Cependant, lorsque le Canada fut découvert, & bien des années après, on comptoit dans cet espace plusieurs Nations, qui se répandoient dans l'Isle d'Anticosty[52], vers les Monts Notre-Dame[53], & le long de la Rive Septentrionnale du Fleuve. Celles, dont les anciennes Relations parlent plus souvent, sont les *Bersiamites*[54], les *Papinachois*[55], & les *Montagnez*. On les appelloit aussi, sur-tout ces derniers, *Algonquins Inférieurs*[56], parce qu'ils habitoient le bas du Fleuve par rapport à Quebec : mais la plupart des autres sont réduits à quelques Familles, que l'on rencontre tantôt dans un endroit, & tantôt dans un autre.

*Des Sauvages du Nord.*

Il y en avoit, qui descendoient dans la Colonie des Quartiers du Nord, quelquefois par le Saguenay, & plus souvent par les Trois Rivieres, & dont on n'entend plus parler depuis lontems.

---

52. Voir *supra*, p. 193, n. 85.

53. Voir *supra*, p. 194, n. 88.

54. Nom donné aux Montagnais qui occupaient les rives de la rivière Bersimis, près du golfe de Saint-Laurent. Dans sa *Relation* de 1651-1652, Paul Ragueneau les situe aux « Costes du Nord, au dessous de l'Isle d'Anticosti » (*JR*, vol. 37, p. 232). Ils sont connus pour avoir fréquenté le poste de traite de Tadoussac dès le début de la colonisation française (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 143).

55. Nom d'une tribu fait à partir « du mot sauvage qui repond a leur caractere *Ni-papinach* je ris un peu *Poupapinachaouets*, j'aiment a rire un peu » (Pierre Laure, *JR*, vol. 68, p. 98). Les Papinachois formaient une tribu montagnaise qui vivait essentiellement sur le haut de la rivière qui porte leur nom. « Toûjours errants dans les forêts » (François Le Mercier, *JR*, vol. 52, p. 218), ils fréquentaient le poste de Tadoussac pour y traiter leurs peaux de fourrure (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 201-202).

56. Origine du nom de la tribu selon G. Sagard : « les montagnes du Nord, où ils font leur chasse au poil, & à cause d'icelles montagnes les Sauvages qui les hantent sont appelez Montagnais » (*Histoire du Canada*, p. 27). Le terme sert à désigner des clans d'Amérindiens nomades qui occupaient la zone comprise, en gros, entre le Saint-Maurice et l'Atlantique, d'une part, et le fleuve Saint-Laurent et la baie d'Hudson, de l'autre : « nous appelons ces Peuples [les Outaouais] Algonquins Superieurs » écrit Claude Dablon, « pour les distinguer des Algonquins Inferieurs qui se trouvent plus bas aux environs de Tadoussac & de Quebec » (« Relation des Missions aux Outaouaks » dans *Relation* de 1669-1670, *JR*, vol. 54, p. 126). Ils ont fait la guerre aux Iroquois, aux Micmacs et aux Esquimaux (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 933-934).

Tels étoient entr'autres les *Attikamegues*[57] : ces Sauvages venoient de fort loin, & ils étoient environnés de plusieurs autres Peuples, qui s'étendoient aux environs du Lac Saint Jean[58], & jusqu'aux Lacs des *Mistassins*[59] & *Nemiscau*[60]. Presque tous ont été détruits par le Fer des Iroquois, ou par les maladies, suite de la misere, où la crainte de ces Barbares les avoient réduits : c'est bien dommage, ils étoient sans vice, d'une grande douceur, on n'avoit eu aucune peine à les gagner à Jesus-Christ, & à les affectionner aux François. Entre Quebec & Montreal on rencontre encore vers les Trois Rivieres quelques Algonquins, qui ne forment point un Village, & qui trafiquent avec les François. Dans les premiers tems cette Nation occupoit tout le Bord Septentrionnal du Fleuve, depuis Quebec, où M. de Champlain les trouva établis, & fit alliance avec eux, jusqu'au Lac de *Saint* Pierre[61].

57. Selon Paul Lejeune, les Hurons tirent le nom « Attikamegues, du mot Attikamegou, qui signifie un certain poisson blanc » (*Relation* de 1640-1641, *JR*, vol. 20, p. 270-272). C'est le nom donné aux Montagnais qui vivaient au nord du Saint-Maurice et qui venaient trafiquer à Trois-Rivières. En 1670, la variole les décima presque complètement. L'allusion de Charlevoix à leur docilité se fonde sur de nombreuses remarques en ce sens de la part des missionnaires jésuites du XVII^e^ siècle. Voir *Relation* de 1643-1644, *JR*, vol. 26, p. 74, *Relation* de 1644-1645, *JR*, vol. 29, p. 108, *Relation* de 1647, *JR*, vol. 31, p. 208-210, *Relation* de 1647-1648, *JR*, vol. 32, p. 282 ; « journal » de Jacques Buteux, *JR*, vol. 37, p. 18-64 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 116.

58. On ignore quand le toponyme Saint-Jean a été donné au lac que les Amérindiens appelaient *Peikuagamui*, mot qui signifiait soit lac plat, soit les abords du lac sont plats (voir P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 388-390), et dont on trouve trace sur la « Carte de la partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada », de Nicolas Bellin, sous le nom *Piekouagami* (*HDG*, t. I).

59. Le lac des Mistassins, aujourd'hui Mistassini, a conservé son toponyme montagnais (E. Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 67). Le toponyme tire sans doute son origine du nom de le tribu qui occupait les rives du lac.

60. Le toponyme *Nemiskau*, d'origine montagnaise, est signalé pour la première fois par le père Charles Albanel, en 1672, au cours de son voyage à la baie d'Hudson (*JR*, vol. 56, p. 170 ; E. Rouillard, *op. cit.*, p. 72). D'après Pierre-Georges Roy, le toponyme provient du « montagnais *nameshkau*, là où il y a du poisson » (*op. cit.*, p. 286).

61. Lors de son voyage en 1603, Champlain rencontra à Tadoussac des Etchemins, des Montagnais et des Algonquins, probablement venus pour trafiquer (*Voyages*, 1609, dans *Works*, t. II, p. 67-70). Au XVII^e^ siècle, les Algonquins comprenaient plusieurs tribus dispersées le long de la rivière des Outaouais (Keinouchi, Kichesipirini et Otaguottouemins), dans la vallée de la

*Des Algonquins, des Outaouais & autres Algonquins supérieurs.*

Depuis l'Isle de Montreal, en suivant toujours le Nord, on rencontre quelques Villages de *Nipissings*[62], de *Temiscamings*[63], de *Têtes de Boule*[64], d'*Amikoués*[65] & d'*Outaouais*[66]. Les premiers, qui sont les vrais Algonquins, & qui ont seuls con[187]servé la Langue Algonquine sans altération, ont donné leur nom à un petit Lac situé entre le Lac Huron, & la Riviere des Outaouais[67]. Les Temiscamings occupent les Bords d'un autre

---

Madawaska (Matouweskarini) et sur un territoire compris entre la rivière Gatineau et la rivière Rouge (Petite Nation). En butte à l'hostilité des Iroquois et décimés par des épidémies, ils émigrèrent entre 1650 et 1675 vers le nord et l'est et vers Michillimakinac. Plus tard, des Algonquins revinrent occuper leur territoire originel. Plusieurs parmi eux se retrouvèrent dans les réductions des jésuites et des sulpiciens (voir G. M. Day et B. G. Trigger, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 792-797 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 38).

62. Leur nom signifiait « gens du petit lac », allusion au lac Nipissing, où résidaient les Nipissingues. Vers 1650, après avoir subi les attaques des Iroquois, les Nipissingues s'éloignèrent de leurs ennemis en allant s'établir près du lac Nipigon. Toutefois, après la paix franco-iroquoise de 1667, des Nipissingues revinrent dans la région du lac Nipissing. Ils étaient à demi nomades : l'automne venu, ils descendaient vers le sud dans le but de pêcher et de faire des provisions pour l'hiver, qu'ils passaient en compagnie des Hurons. Ils avaient la réputation d'être des sorciers car plusieurs parmi eux s'adonnaient à des pratiques chamaniques. On les désigne parfois par d'autres vocables : Askicouaneronons, Bissiriniens, Epicerinyens, Nation des Sorciers, pour ne produire que quelques exemples (voir G. M. Day, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 787-791 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 73-74 ; J. L. Stoutenburgh, *Dictionary of the American Indian*, p. 286 ; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 18).

63. Tribu algonquine qui vivait originellement près du lac qui porte leur nom. Alliés des Français, les Témiscamingues ont appuyé ceux-ci contre les Anglais, notamment en 1691 (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 727).

64. Voir *infra*, n. 69.

65. Le nom dérive d'*Amik*, castor, et il désigne une tribu algonquine qui résidait sur la rive nord du lac Huron, en face de l'île Manitoulin. Les *Relations* des jésuites signalent aussi leur présence sur l'île (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 49).

66. Note de l'auteur : *Plusieurs écrivent & prononcent OUTAOUAKS.* Voir *infra*, n. 71.

67. « Les Nipissings, qui sont les vrais Algonkins. Ce sont deux nations differentes » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Le lac Nipissing, situé au nord-est du lac Huron, à mi-chemin entre celui-ci et la rivière des Outaouais, a d'abord été nommé « lac des Nipisierinij » par Champlain (*Voyages*, 1619, dans *Works*, t. III, p. 39) puis « Lacs des Biserenis », sur la « Carte de la nouvelle france », de 1632.

petit Lac, qui porte aussi leur nom, & qui paroît être la vraie source de la Riviere des Outaouais[68]. Les Têtes de Boule n'en sont pas loin, leur nom vient de la figure de leur tête ; ils trouvent dans cette figure une grande beauté, & il y a bien de l'apparence que les Meres la donnent à leurs Enfans, lorsqu'ils sont encore au Berceau[69]. Les Amikoués, qu'on appelle aussi la *Nation du Castor*, sont réduits presqu'à rien : on en trouve les restes dans l'Isle *Manitoualin*, qui est dans le Lac Huron vers le Nord[70]. Les Outaouais, autrefois très-nombreux, bordoient la grande Riviere, qui porte leur nom, & dont ils se prétendoient les Seigneurs[71]. Je n'en connois aujourd'hui que trois Villages assez peu peuplés, dont je parlerai dans la suite.

Entre le Lac Huron & le Lac Supérieur, dans le Détroit même, par où le second se décharge dans le premier, il y a un

68. Le lac Témiscamingue, Temiskaming Lake, en anglais, se trouve à la frontière entre le Québec et l'Ontario, au nord du lac Nipissing.

69. « *Il y a bien de l'apparence*. Je m'en raporte aux experts, s'il y en a quelq[ue] mou q[u'i]l. Soit peut on paitrir le crane le configurer [mot illisible] On les nomme ainsi a cause de leur peu d'esprit » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Le nom renvoie à une tribu d'Amérindiens errants qui pratiquaient la chasse dans la région actuelle de Gatineau (Québec) et de la rivière des Outaouais. Dans la *Relation* de 1671, on les appelle « Gens des Terres » (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 735-736). Voir *infra*, p. 650, n. 38.

70. Île Manitoulin, dans le lac Huron (Ontario).

71. « Les Outavais ou Otawak, sans s (Otawak est le pluriel de Otawa) Les Otavais donc n'ont jamais bordé la Riviere qui porte leur nom, et elle ne le porte que par ce que l'on alloit chés eux par ce chemin, & q[u'i]l[s] sont les premiers aprés les Hurons, avec qui on a été en commerce dans le Lac huron » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). La critique est pertinente. En 1635 et en 1640, les jésuites signalent la présence des Outaouais sur l'île Manitoulin. En plus d'être établis sur l'île, ils occupaient une partie de la péninsule de Bruce et les rives est et nord de la baie Georgienne. Après la défaite des Hurons aux mains des Iroquois, les Outaouais durent s'éloigner des Iroquois, devenus trop menaçants. À partir de ce moment, les Outaouais paraissent avoir fréquemment changé de lieu de résidence jusqu'à ce que certains d'entre eux reviennent sur l'île Manitoulin (1670-1671). Vers 1676, des Outaouais christianisés s'installent près des Hurons à la mission Saint-Ignace de Michillimakinac. Après 1700, ils émigrent au Détroit, où ils demeurent, avec des Hurons, des Potéouatamis et des Sauteux, jusqu'à la chute de l'empire français en Amérique. Voir Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 186 et 394 ; J. E. et C. F. Feest, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 772-786 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 167-172.

Rapide, que nous avons appellé le *Sault Sainte Marie*[72]. Ses environs étoient autrefois peuplés de Sauvages, qui y étoient venus, dit-on, de la Rive Méridionnale du Lac Supérieur, & qu'on appelle *Saulteurs*, c'est-à-dire, *Habitans du Sault*[73]. On leur a apparemment donné ce nom, pour s'épargner la peine de prononcer celui, qu'ils portoient, car il n'est pas possible d'en pouvoir venir à bout, sans reprendre deux ou trois fois haleine[74]. Il n'y a aucune Nation établie, au moins que je sçache, sur les Bords du Lac Supérieur ; mais dans les Postes, que nous y occupons, on fait la Traite avec les Cristinaux, qui y viennent du Nord-Est, & qui appartiennent à la Langue Algonquine, & avec les Assiniboils, qui sont au Nord-Ouest[75].

*Des Pouteouatamis & autres Sauvages de la Baye.*

Le Lac *Michigan*, qui est presque parallele au Lac Huron, dans lequel il se décharge, & qui n'en est séparé que par une

72. Entre les lacs Supérieur et Huron, coule la rivière Saint Mary, flanquée au nord et au sud de deux villes qui portent le même nom, Sault-Sainte-Marie, l'une en Ontario, l'autre dans l'État du Michigan. La « Carte de la nouvelle france » (1632), de Champlain, désigne l'endroit comme le « Sault de Gaston, contenant prés de 2. lieues de large qui se decharge dans la mer douce [lac Huron], venant d'un autre grandissime lac », soit le lac Supérieur.

73. Tribu importante de l'Amérique du Nord, de la famille algique qui occupait les rives nord du lac Huron et du lac Supérieur, de la baie Georgienne aux Prairies. Elle comprenait quatre groupes : les Sauteux du lac Supérieur ; les Missisaugas, les Outaouais de la baie Georgienne et les Potéouatamis. Les Sauteux du lac Supérieur, les Outaouais et les Potéouatamis formaient, au XVII[e] siècle, une confédération dite des Trois-Feux. Le nom de Sauteux provient du lieu, le Sault-Sainte-Marie, où les Français les ont rencontrés pour la première fois. Les Sauteux firent parfois la guerre aux Cris, auxquels ils s'apparentaient, et une guerre quasi continuelle aux Renards (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 277-282 ; R. E. Ritzenthaler et E. S. Rogers, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 743-771 ; *DBC*, t. I, p. 16).

74. Note de l'auteur : *PAUOIRIGOUEIOUHAK*. La note a suscité une critique : « *Sans reprendre* &c. Ce mot a 5 sillabes écrit & prononcé co[mm]e il doit l'être Pa, oit, ti, gue, iak. mais il signifie seulem[en]t La Saut. Pour nommer les habitans du Sault on doit dire ouittigu'tachilinik, quoi q[u'i]l en soit le vrai nom de la nation en général, celui qu'elle se donne, est outchiprouek » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

75. « Il n'y a aucune nation &c. Une partie des Outchiprouet est etablie dans l'angle des Kioueounan, une partie a la pointe de Chagouamigon ; il y a encore un village de Ouassés et peu d'outichiprouec a Camanettigouia. Le tout sur les *bords du Lac superieur* ». Plus bas, le même critique ajoute : « Jamais, que je sache assinipoual n'est venu traiter aux bords du Lac Sup[érieu]r » (*ibid.*, f. 70).

Peninsule de cent lieuës de long, laquelle va toujours en se rétrécissant vers le Nord, a peu d'Habitans sur ses Bords ; je ne sçai même si aucune Nation y a jamais été fixe, & c'est sans fondement, que dans plusieurs Cartes on le nomme *Lac des Illinois*[76]. En remontant la *Riviere de Saint Joseph*, dont il reçoit les Eaux[77], on trouve deux Bourgades de differentes [188] Nations, qui y sont venuës d'ailleurs, il n'y a pas même lontems. Ce Lac a du côté de l'Ouest une grande Baye, qui s'étend vinthuit lieuës au Sud, & qu'on nomme la *Baye des Puans*, ou simplement *la Baye*[78]. Son entrée est fort large, & semée d'Isles, dont quelques-unes ont jusqu'à quinze ou vint lieuës de circuit[79]. Elles étoient autrefois habitées par les Pouteouatamis[80], dont elles portent le nom, à l'exception de quelques-unes, qu'on laisse à droite, où il y a encore quelques Sauvages, appelés *Noquets*[81]. Les Pouteouatamis occupent aujourd'hui une des plus petites de leurs Isles, & ils ont encore deux autres Villages, l'un dans la Riviere de Saint Joseph, & l'autre au Détroit. Dans le fond de la Baye il y a des *Sakis*[82] & des *Otchagras*[83]. Ce sont ces

76. Voir *infra*, p. 532, n. 3.

77. Aujourd'hui Saint Joseph River, dont l'embouchure se trouve à la hauteur de la ville de Saint Joseph (Michigan), et qui coule dans les États du Michigan et de l'Indiana (voir *infra*, p. 634, n. 2 et 3).

78. Aujourd'hui Green Bay, dans l'État du Wisconsin.

79. « *15 ou 20 L. de circuit* : pas une de 10 ou 12 » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

80. Dans la *Relation* de 1666-1667, Claude Allouez, qui reprend les propos du père Le Mercier, présente les « Pouteouatamouec » comme des chasseurs et des pêcheurs de langue algonquine, aux mœurs belliqueuses, quoique « affectionnés » aux Français, et qui pratiquaient aussi la culture du maïs (*JR*, vol. 51, p. 26-28). Il semble que l'on a erronément traduit leur nom (qui ne possède aucune signification) par « gens du lieu du feu », ce qui explique qu'on les a parfois appelés « Nation du feu », avant de réserver ce nom aux Mascoutins. À l'origine, Potéouatamis, Sauteux et Outaouais ne formaient qu'une seule nation (voir J. A. Clifton, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 725-742 ; B. Grant, *American Indians*, p. 252 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 289-293).

81. Tribu algonquine qui vivait près de la baie des Noquets, à l'embouchure de Green Bay. Peu importante, la tribu a dû être absorbée par les Sauteux ou les Malomines (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 82-83).

82. Quelque « 100. ou 120. hommes », selon un mémoire intitulé « Canada 1718 ». Mais l'auteur anonyme du mémoire observe qu'on trouvait « quatre femmes contre un homme » (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 404). Voir *infra*, p. 598, n. 22.

83. Plus loin, Charlevoix propose une étymologie au nom : voir *infra*, p. 596, n. 18.

derniers, qu'on appelle *Puans*, je ne sçai point encore la raison ; mais avant que d'arriver chez eux, on laisse à droite une autre petite Nation, qu'on appelle *Malomines*, ou *Folles Avoines*[84].

*Des Outagamis, des Mascoutins & des Kicapous.*

Une petite Riviere, fort embarrassée de Rapides, se décharge dans le fond de la Baye : elle est connuë sous le nom de *Riviere des Renards*[85], à cause du voisinage des *Outagamis*, vulgairement appellés *les Renards*[86]. Tout ce Pays est fort beau, & plus encore celui, qui s'étend au Sud jusqu'à la Riviere des Illinois : il n'est pourtant habité que par deux Nations très-peu nombreuses, qui sont les *Kicapous*[87] & les *Mascoutins*. Il a plu à quelques-uns de nos Géographes d'appeller ces derniers *la*

84. Dans la langue des Sauteux, le terme malomine désigne le riz sauvage (*Zizania aquatica*) et, partant, une tribu algonquine qui se nourrissait de ce riz. Cependant, leur alimentation comprenait d'autres aliments car ils étaient aussi de bons chasseurs. Comme le signale Charlevoix, au début de sa vingtième lettre (voir *infra*, p. 595-596), il est possible, sinon probable, que les Malomines et les Noquets aient eu la même origine. Les Malomines semblent avoir toujours occupé les environs immédiats de la rivière qui porte leur nom. Les premiers contacts avérés entre Malomines et Français datent de 1667. Dès 1671, des missionnaires jésuites s'installent dans leur région (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 842-844 ; L. S. Spindler, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 708-724).

85. Fox River, dont l'embouchure se trouve dans la ville de Green Bay, au fond de la baie du même nom. Selon Louise P. Kellogg, le toponyme n'a pas dû apparaître avant 1680, alors que les Renards, ou Outagamis, s'y sont installés (voir Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 271, n. 45).

86. Les Renards formaient un clan d'une tribu algonquine. Renards, Sakis et Kicapous présentaient des points communs, si bien qu'on pense qu'ils ont pu vivre ensemble avant l'arrivée des Européens. Les Renards constituaient le seul clan du groupe algique hostile aux Français, ce qui explique le portrait peu amène que Charlevoix dresse d'eux (voir *HDG*, t. II, p. 365, voir aussi D. I. Bushnell, *Native Villages*, p. 12 ; D. I. Bushnell, *Villages of the Algonquian*, p. 37-41 ; C. Callender, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 636-647 ; B. Grant, *American Indians*, p. 275 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 472-474).

87. Les Kicapous, aux traits culturels et à la langue semblables à ceux des Renards et des Sakis, sont « découverts » après 1665 entre les rivières Wisconsin et Fox. En 1709, Raudot observe que les Mascoutins et les Kicapous « sont sedentaires et peuvent faire 150. guerriers », puis ajoute que les seconds « sont presque tous estropiez de blessures, et pleins de cicatrices étant toujours en guerre » (« Relation par lettres », f. 98). Voir D. I. Bushnell, *Native Villages*, p. 39 ; C. Callender, R. K. Pope, S. M. Pope, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 656-667 ; B. Grant, *American Indians*, p. 175 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 684-686 ; J. L. Stoutenburgh, *Dictionary of the American Indian*, p. 233.

*Nation du Feu*, & leur Pays, *la Terre de Feu*. Une équivoque a donné lieu à cette dénomination[88].

*Des Miamis & des Illinois.*

Il y a cinquante ans, que les Miamis étoient établis à l'extrémité Méridionnale du Lac Michigan, en un lieu, nommé Chicagou, du nom d'une petite Riviere, qui se jette dans le Lac, & dont la Source n'est pas éloignée de celle des Illinois[89]. Ils sont présentement séparés en trois Bourgades ; dont l'une est sur la Riviere de Saint Joseph ; la seconde, sur une autre Riviere, qui porte leur nom, & se décharge dans le Lac Erié[90] ; & la troisiéme, sur la Riviere d'Ouabache[91], qui porte ses Eaux dans le Micissipi : ces derniers sont plus connus sous le nom *d'Ouyatanons*[92]. On ne doute presque point que cette Nation, &

88. « *Une équivoq[ue]* ; on eût pu l'expliquer. Deux mots faisoient l'aff[air]e On a confondu mascouté, et isiouté. ce dernier veut dire feu. Le 1er signifie prairie, et est lorigine du nom de la nation » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70. Une critique précède celle-ci, mais elle est illisible et, au surplus, biffée). Dans la *Relation* de 1670-1671, on lit : « la Nation du Feu porte ce nom par erreur, s'appelant proprement Maskoutenech, qui signifie une terre dechargée d'arbres, telle qu'est celle que ces peuples habitent ; mais parce que, pour peu de lettres qu'on change, ce mesme mot signifie du feu, de là est venu qu'on les appelle la Nation du feu » (*JR*, vol. 55, p. 198-200). L'explication est reprise par Frederick W. Hodge dans son *Handbook of American Indians North of Mexico* (1907, p. 810-812). Voir aussi Y. Goddard, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 668-672.

89. Chicago River, dans la ville du même nom (Illinois). Selon Lamothe Cadillac, le nom, d'origine amérindienne, signifierait : « Rivière de l'ail, à cause qu'elle en produit naturellement sans aucun soin une très-grande quantité » (« Relation », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 123).

90. Sans doute Maumee River, dont l'embouchure se trouve au niveau de la ville de Toledo (Ohio) et qui coule dans l'Ohio et l'Indiana, où ce cours d'eau est presque parallèle à celui de la rivière Saint-Joseph.

91. Aujourd'hui Wabash River. Voir *infra*, p. 781, n. 15.

92. Tribu du groupe algique, d'abord appelée « Oumiamik » par le père Gabriel Druillettes, établie autrefois à quelque soixante lieues de Saint-Michel, un village Potéouatami, près de l'embouchure de Green Bay. En 1668, Nicolas Perrot les visita, mais des contacts entre des Miamis et des Français avaient vraisemblablement eu lieu dès 1654. En 1671, une partie de la tribu vivait en compagnie des Mascoutins, dans un village palissadé au haut de la rivière Fox. Mais les Miamis se séparèrent sans doute des Mascoutins peu après pour s'établir au sud du lac Michigan, sur le site actuel de Chicago, et le long de la rivière Kalamazoo. En 1711, des Miamis occupaient trois villages sur les rivières Saint-Joseph, Maumee et Wabash (voir C. Callender, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 681-689 ; B. Grant, *American Indians*, p. 202 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 852-855, et 1910, p. 925-926).

celle des Illinois ne fussent, il n'y a pas trop lontems, un même Peuple, vû la grande affinité, qui se remarque dans le Langage des uns & des autres[93]. Je pourrai vous en parler plus sûrement, lorsque je serai sur les lieux. Au reste, la plûpart [189] des Nations Algonquines, si on en excepte celles, qui sont plus avancées vers le Midi, s'occupent assez peu de la Culture des Terres, & vivent presque uniquement de Chasse & de Pêche ; aussi sont-elles peu sédentaires. La pluralité des Femmes est en usage parmi quelques-unes ; cependant bien loin de multiplier, elles diminuent tous les jours. Il n'y en a pas une seule, où l'on compte six mille ames ; quelques-unes n'en ont pas deux mille.

*Des Peuples de la Langue Huronne.*

Il s'en faut bien que la Langue Huronne s'étende aussi loin, que l'Algonquine ; ce qui vient sans doute de ce que les Peuples, qui la parlent, ont toujours été moins errans que les Algonquins. Je dis la Langue Huronne, pour me conformer au sentiment le plus communément reçû ; car quelques-uns soutiennent encore, que c'est l'Iroquoise, qui est la Matrice. Quoiqu'il en soit, tous les Sauvages, qui sont au Sud du Fleuve Saint Laurent, depuis la Riviere de Sorel, jusqu'à l'extrémité du Lac Erié, & même assez proche de la Virginie, appartiennent à cette Langue ; & quiconque sçait le Huron, les entend tous. Les Dialectes s'en sont extrêmement multipliées, & il y en a presqu'autant, que de Bourgades. Les cinq Cantons, qui composent la République Iroquoise, ont chacun la leur, & tout ce qu'on appelloit autrefois indifféremment Huron, n'avoit pas le même Langage. Je n'ai pu sçavoir à quelle Langue appartiennent les

551 B Dialectes sont 555 A Langage. <Ajouté d'après B : *Je n'ai pu sçavoir à quelle Langue appartiennent les* Cheraquis, *Peuple assez nombreux, qui habite dans les vastes prairies, que l'on trouve entre le Lac Erié, & le Micissipi.*> // Mais

93. Bien qu'ils aient passé pour former une confédération, les Illinois vivaient en tribus indépendantes les unes des autres. Lors des premiers contacts avec les Européens, ils occupaient les rives du Mississipi. Ils ressemblaient en effet aux Miamis, ce qui explique que Charlevoix leur prête une origine commune (voir Ch. Callender, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 673-680).

*Cheraquis*[94], Peuple assez nombreux, qui habite dans les vastes prairies, que l'on trouve entre le Lac Erié, & le Micissipi.

Mais il est bon d'observer que comme la plûpart des Sauvages du Canada ont été de tout tems en Commerce entr'eux, tantôt Alliés, & tantôt Ennemis, quoique les trois Langues Meres, dont j'ai parlé, n'ayent entr'elles aucune sorte d'affinité, ni d'analogie, ces Peuples ont néanmoins trouvé le moyen de traiter ensemble sans avoir besoin de Truchement[95] ; soit que le long usage leur donne la facilité de se faire entendre par signes ; soit qu'ils se soient formé une espece de Jargon commun, qu'ils apprennent par habitude. On vient m'avertir qu'il faut m'embarquer, je finirai cet article à mon premier loisir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

94. Importante tribu de la famille iroquoienne, qui contrôlait la totalité des monts Alleghenis du sud, le sud-ouest de la Virginie, l'ouest des deux Carolines, le nord de la Géorgie, l'est du Tennessee et le nord-est de l'Alabama. De Soto les rencontra lors de son expédition, en 1540 (voir D. I. Bushnell, *Native Villages*, p. 13 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 245-249 ; J. R. Swanton, *The Indians*, p. 110-115).

95. « On trouve le moïen &c. Nous voïons tous les jours le contraire. Ce qui est vrai c'est q[u'i]l y a qu' [quelques ?] Iroquois v[otre] g[râce] qui entendent l'Algonkin & [mot illisible] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

*Page laissée blanche*

May 1721.

## [190] DOUZIÉME LETTRE.

*Voyage jusqu'à Catarocoui. Description du Pays, & des Rapides du Fleuve de Saint Laurent. Description & situation du Fort. Du Caractere des Langues du Canada, & des Peuples, qui les parlent. Origine de la Guerre entre les Iroquois & les Algonquins.*

A Catarocoui, le quatorze de May, 1721.

MADAME,

Je partis du Sault Saint Louys le premier de May, après avoir fermé ma derniere Lettre, & j'allai coucher à la pointe Occidentale de l'Isle de Montreal, où je n'arrivai qu'à minuit. Le lendemain j'employai toute la matinée à visiter le Pays, qui est fort beau. L'après-midi, je traversai le Lac de Saint Louys, pour me rendre *aux Cascades*, où je trouvai ceux de mes Gens, qui y étoient allés en droiture, occupés à recoudre leur Canot, qu'ils avoient laissé tomber, en le portant sur leurs Epaules, & qui s'étoit fendu d'un bout à l'autre. Voilà, Madame, l'agrément & l'incommodité de ces petites Voitures : il ne faut rien pour les briser ; mais le reméde est prompt & facile. Il suffit de se fournir d'Ecorces, de Gommes, & de Racines : encore est-il bien peu d'endroits, où l'on ne trouve des Gommes, & des Racines propres à coudre les Ecorces.

*Description des Rapides du Fleuve Saint Laurent.*

Ce qu'on appelle *les Cascades*, est un Rapide, situé précisément au-dessus de l'Isle Perrot, qui fait la séparation du *Lac de Saint Louys*, & du *Lac des deux Montagnes*[1]. Pour l'éviter, on prend un peu à droite, & l'on fait passer les Canots à vuide

1. Vis-à-vis Pointe-des-Cascades, village situé sur la pointe qui s'avance dans le fleuve, à l'entrée du lac Saint-Louis, là où les eaux forment des rapides, ou cascades. Sur le lac des Deux-Montagnes et sur le lac Saint-Louis, voir *supra*, p. 341, n. 29 et 30.

dans un endroit, qu'on appelle *le Trou* : on les tire ensuite à Terre, & on fait un *portage* d'un demi quart de lieuë ; c'est-à-dire, qu'on porte le Canot & tout le Bagage sur ses Epaules[2]. C'est pour éviter un second Rapide, appellé *le Buisson* ; celui-ci est une belle Nappe d'Eau, qui tombe d'un Rocher plat, élevé d'environ un demi pied[3]. On pourroit se délivrer de cet [191] embarras, en creusant un peu le Lit d'une petite Riviere, qui se décharge dans une autre au-dessus des Cascades[4]. La dépense n'en seroit pas considerable.

*Réflexion sur le Fort de Catarocoui, & sur le chemin, qu'on prend pour y aller.*

Au-dessus du Buisson, le Fleuve a un grand quart de lieuë de large, & les Terres des deux côtés sont excellentes & bien boisées. On commence à défricher celles, qui sont sur la Rive Septentrionnale, & il seroit très-aisé d'y faire un grand Chemin depuis la Pointe, qui est vis-à-vis de l'Isle de Montreal, jusqu'à une Anse, qu'on a nommée *la Galette*[5]. On éviteroit par-là quarante lieuës d'une Navigation, que les Rapides rendent presqu'impratiquable, & toujours fort longue. Un Fort seroit même beaucoup mieux placé, & plus nécessaire à la Galette, qu'à Catarocoui, par la raison qu'il n'y sçauroit passer un seul Canot, qu'on ne le voye ; au lieu qu'à Catarocoui, on peut se

2. Dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau, on trouve une gravure qui illustre les opérations d'atterrissage et de portage, ainsi qu'une description précise de celles-ci (t. II, p. 218-220).

3. Raudot, qui décrit le même itinéraire, mais en descendant le fleuve, écrit : « A Deux lieuës au dessous [du lac Saint-François], se trouvent les cèdres qui est un autre rapide qui se joint encore à un autre qu'on appelle le *Cotteau* des Cedres. Ce sont des Cascades qui tombent les unes sur les autres et qui peuvent avoir une lieuë de long. A une lieuë de ce dernier il y en a trois de suite, le premier s'appelle le *Buisson* qui est une Chute qui conduit insensiblement dans un autre nommé le *trou* et celuy là vous mene dans le troisième qui s'appelle les *Cascades* C'est en cet endroit où finissent les Rapides et où l'on entre dans le Lac S^t. Louis » (« Relation par lettres », f. 131). La « Carte de l'Isle de Montreal et de ses environs », dressée par Nicolas Bellin, situe « les Cascades ou Sault du Trou » et le « sault du Buisson », en amont d'une demi-lieue, environ, du premier (voir *HDG*, t. I, p. 188-189).

4. Peut-être Charlevoix fait-il allusion à la petite rivière Délisle. Le creusement du canal Soulanges a modifié le réseau hydrographique de la région.

5. Située un peu en amont de la ville d'Ogdensburg, dans l'État de New York (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 276, n. 3).

glisser derriere des Isles, sans être apperçu. D'ailleurs, les Terres des environs de la Galette sont très-bonnes, & on pourroit par conséquent y avoir toujours des Vivres en abondance, ce qui épargneroit bien de la dépense. Outre cela, une Barque pourroit aller en deux jours de bon Vent, de la Galette à Niagara. Un des objets, qu'on a eu en vûë, en construisant le Fort de Catarocoui, a été le Commerce avec les Iroquois ; mais ces Sauvages viendroient aussi volontiers à la Galette, qu'à Catarocoui. Ils auroient, à la vérité, un peu plus de chemin à faire ; mais ils éviteroient une Traverse de huit ou neuf lieuës, qu'il leur faut faire dans le Lac Ontario ; enfin, le Fort de la Galette couvriroit tout le Pays, qui est entre la grande Riviere des Outaouais & le Fleuve Saint Laurent ; car ce Pays n'est point abordable du côté du Fleuve, à cause des Rapides, & rien n'est plus aisé, que de garder les bords de la grande Riviere[6]. Je tiens ces Observations d'un Commissaire de la Marine[7], qui fut envoyé de la part du Roi en 1706. pour visiter tous les Postes éloignés du Canada.

Le même jour, troisiéme de May, je fis trois lieuës, & j'arrivai *aux Cedres*[8]. C'est le troisiéme Rapide, qui a pris son nom

66 B de Marine

6. « Couvriroit *tout le payïs ... inabordable* Distinguo a d'autres qu'a des Sauvages. [mot illisible] tout au plus aux Sauvages Perkego [?] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Sur la rivière Niagara, voir *infra*, p. 491, n. 42.

7. Note de l'auteur : *M. DE CLERAMBAUT D'AIGREMONT.* François Clairambault d'Aigremont, baptisé à Nuits-sur-Armançon le 26 mars 1659, fut secrétaire de l'intendant du port de Dunkerque, puis celui de l'intendant du port du Havre avant d'obtenir une commission de commissaire de la Marine au Canada (1er juin 1701) ; faute de pouvoir acheter sa charge, devenue vénale en 1702, il dut occuper le poste de secrétaire de Beauharnois, puis celui de subdélégué de l'intendant à Montréal ; en 1707, il fut chargé par le ministre Pontchartrain d'une mission d'inspection des postes de l'intérieur ; nommé contrôleur de la Marine en 1712, il fut réintégré dans sa charge de commissaire de la Marine en 1716, au moment où les charges cessèrent d'être vénales ; il fut inhumé dans la cathédrale de Québec le 4 décembre 1728 (voir É. Taillemite, *DBC*, t. II, p. 153-154).

8. Selon Pierre-Georges Roy, l'endroit fut nommé ainsi « parce qu'à une certaine distance du village, il y avait deux gros cèdres sous lesquels se donnaient rendez-vous les bateliers ». Les rapides ont quelque 11,4 kilomètres de long. Sur la rive nord du fleuve, on trouve un village qui porte le nom de Les Cèdres (voir H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, p. 505-506 ; P.-G. Roy, *les Noms géographiques*, p. 119).

de la quantité de Cedres, qu'il y avoit en ce lieu là ; mais on les a presque tous coupés. Le quatriéme, je ne pûs aller que jusqu'au quatriéme Rapide, qu'on appelle *le Côteau du Lac*, quoiqu'il ne soit éloigné du précedent que de deux [192] lieuës & demie, parce qu'un de mes Canots s'y creva[9]. Vous ne serez pas surprise, Madame, de ces fréquens Naufrages, quand vous sçaurez comment sont faites ces petites Gondoles. Je crois vous avoir déja dit qu'il y en a de deux sortes ; les uns d'Ecorce d'Ormes, plus évasés, assez grossierement construits ; mais ordinairement plus grands. Je ne connois que les Iroquois, qui en ayent de cette espece. Les autres sont d'Ecorces de Bouleau, d'une largeur moins proportionnée à leur longueur, & beaucoup mieux travaillés. C'est de ceux-ci, que je vais vous donner la Description, parce que tous les François & presque tous les Sauvages s'en servent.

*Description des Canots d'Ecorce.*

On étend les Ecorces, qui sont fort épaisses, sur des Varangues plattes & très-minces, faites de Bois de Cedre[10]. Ces Varangues sont assujetties sur toute la longueur par de petites Barres de traverse, qui font la séparation des Places dans le Canot ; deux Maîtres, ou Précintes de même matiere, ausquels sont cousuës ces petites Barres, affermissent toute la Machine[11].

9. Coteau-du-Lac se trouve à environ 9 kilomètres des Cèdres. Le fleuve y forme des rapides. Le toponyme « coteau » s'expliquerait par le fait qu'il y avait un monticule d'environ trois mètres (voir H. Magnan, *op. cit.*, p. 444 ; P.-G. Roy, *op. cit.*, p. 137-138).

10. « Qui sont *fort* épaisses. on en voiois d'un ou deux pouces. Ce *fort* se reduit a deux lignes au plus, ou ligne & demie. *On etend les ecorces. .. sur des varangues tres minces.* Trois & quatre fois cepend[an]t plus épaisses que les Ecorces. Si la chose en valoit la peine on donneroit la construction d'un canot ; ce qu'on en dit ici ne peut guere servir qu'a en faire prendre une fausse idée » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Une varangue est une « pièce de bois courbe, qui par son milieu, se fixe à la quille, et sert de bases aux allonges [...] dont se compose le couple [...] L'ensemble des Varangues forme le squelette du fond du navire » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

11. « Les Preceintes sont des rebords, cordons, ou piéces de bois qui regnent en-dehors, le long du bordage d'un navire, & qui servent à la liaison des tillacs ». Les préceintes forment « les trois plus basses Ceintes », soit les « longues piéces de bois, qu'on met bout à bout l'une de l'autre, en maniére de ceinture, dans le corps du bordage du vaisseau, pour faire la liaison des membres & piéces de charpenterie, dont le corps du bâtiment est formé » (N. Aubin, *Dictionnaire de Marine*).

Entre les Varangues & les Ecorces, on insinuë de petites Clisses de Cedre[12], moins épaisses encore que les Varangues, & qui ne laissent pas de fortifier le Canot, dont les deux extrémités se relevent peu à peu, & sont insensiblement terminées en pointes tranchantes & rentrantes. Ces deux extrémités sont parfaitement semblables ; ensorte que pour changer de route, & retourner en arriere, il suffit que les Canoteurs changent de Main. Celui, qui se trouve derriere, gouverne avec son Aviron, en nageant toujours, & la plus grande occupation de celui, qui est sur le devant, est de prendre garde que le Canot ne touche rien, qui puisse le crever. Tous sont assis à plat, ou sur leurs Genoux, & leurs Avirons sont des Pagayes de cinq à six pieds de long, ordinairement de Bois d'Erable. Mais quand on va contre un Courant un peu fort, il faut se servir de la Perche, & se tenir de bout, & cela s'appelle *picquer de fond*[13]. Il est besoin d'un grand usage pour bien garder l'Equilibre dans cet exercice ; car rien n'est plus leger, par conséquent plus facile à tourner, que ces Voitures, dont les plus grandes, avec leur charge, ne tirent pas plus d'un demi pied d'Eau[14].

Les Ecorces, dont elles sont composées, aussi-bien que les Varangues & les Barres, sont cousuës avec des Racines de Sapin, lesquelles sont plus pliantes, & séchent beaucoup [193] moins que l'Osier. Toutes les Coutures sont gommées en dedans & en dehors ; mais il faut les visiter tous les jours, pour voir si la Gomme ne s'est point écaillée. Les plus grands Canots

12. Le terme ne se trouve dans aucun dictionnaire de marine. Sans doute Charlevoix l'emploie-t-il pour désigner de petites lames de bois posées perpendiculairement aux varangues pour les maintenir et les renforcer. Le terme serait utilisé par analogie, soit avec « l'enveloppe d'osier tressé ou de jonc dont on entoure les bouteilles et les verres pour les empêcher de se casser », soit avec la « lame de bois ou de carton servant à maintenir les os fracturés » (*le Trésor de la langue française*, qui reprend pratiquement la définition du *Dictionnaire de Trévoux*, 1732)

13. Dans l'*Histoire et description générale*, Charlevoix explique que « *picquer de fond* », c'est « conduire son Canot avec la perche » (t. I, p. 265). Pour sa part, Lahontan observe que les canoteurs « sont debout, lors qu'ils piquent de fonds avec des perches pour refouler les courans & les rapides, & ils sont assis dans les eaux dormantes. [...] Ils se servent de perches ou lates de pin pour refouler les courans les plus rapides, & c'est-ce qu'on apelle piquer de fond » (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 292-293).

14. « Pas plus d'un ½ pied. les grants tirent plus d'un pied » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol 171, f. 70).

portent douze Hommes, deux à deux, & quatre milliers pesant[15]. De tous les Sauvages les plus habiles Constructeurs sont les Outaouais, & en général les Nations Algonquines y réussissent mieux, que les Huronnes. Peu de François sont venus à bout de les faire même passablement ; mais pour les conduire, ils sont pour le moins aussi sûrs, que les Naturels du Pays, aussi s'y exercent-ils dès la Bavette. Tous ces Canots, jusqu'aux plus petits, portent la Voile, & avec un bon vent peuvent faire vint lieuës par jour. Sans Voiles, il faut avoir de bons Canoteurs pour en faire douze dans une eau morte[16].

*Du Lac de Saint François.*

Du Côteau du Lac au *Lac de Saint François* il n'y a qu'une bonne demie lieuë. Ce Lac, que je passai le cinquiéme, a sept lieuës de long, & tout au plus trois dans sa plus grande largeur[17]. Les Terres des deux côtés sont basses, mais elles paroissent assez bonnes. La route depuis Montreal jusques-là tient un peu du Sud-Ouest, & le Lac de Saint François court Ouest-Sud-Ouest, & Est-Nord-Est. Je campai immédiatement au-dessus, & la nuit je fus éveillé par des cris assez perçans, comme de gens, qui se plaignoient. J'en fus d'abord effrayé, mais on me rassûra bientôt, en me disant que c'étoit des *Huars*, espece de

15. « 12 ho[mm]es & 4 milliers pesans, c'est beaucoup, c'est trop d'un peu [?] » (ACJ. Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). « MILLIER. subs. masc. Qui contient mille, ou dix fois cent. Les Espingles, les clous se vendent au *millier*. Le fer de fonte vaut tant le *millier*, on entend de livres » (Furetière).

16. Charlevoix s'inspire en partie des descriptions de Lafitau, à qui il emprunte notamment sa terminologie, de Louis Hennepin et de Raudot, qui observe, comme Lafitau, que les Iroquois utilisent l'écorce d'orme pour construire leurs canots, alors que les autres Amérindiens se servent d'écorce de bouleau (voir Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 213-217 ; L. Hennepin, *Découverte d'un pays*, p. 230-231 ; Raudot, « Relation par lettres », f. 7, 75 et 173). En outre, sa description rappelle celle du chapitre « 9. A De la maniere dont se fait la guerre pendant l'Eté contre les Nations Sauvages », des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 162-164) et celle de la « 3$^{e}$. Lettre » (ANC, MG 18, E 29, n. f.). William M. Beauchamp signale que les Iroquois se servaient aussi de pirogues faites d'un tronc d'arbre creusé (« Aboriginal Use of Wood in New York », New York State Museum, *Bulletin*, n$^{o}$ 89, 1905, p. 139-146 ; voir aussi E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 155, n. 29). Sur les Outaouais, voir *supra*, p. 429, n. 71.

17. Champlain lui en donnait huit, alors que le lac a quelque douze lieues de long (voir Ch.-H. Laverdière, dans *Œuvres de Champlain*, t. I, p. 105). Le lac est formé par l'élargissement du fleuve en amont de Coteau-du-Lac.

Cormorans[18]. On ajoûta que ces cris nous annonçoient du vent pour le lendemain, ce qui se trouva vrai.

*Autres Rapides.*

Le sixiéme je passai les *Chesnaux du Lac*[19]. On appelle ainsi des Canaux, que forment un grand nombre d'Isles, qui couvrent presque le Fleuve en cet endroit. Je n'ai point vû de Pays plus charmant, & les Terres y paroissent bonnes. Le reste du jour nous ne fîmes que franchir des Rapides : le plus considérable, qu'on nomme le *Moulinet*, fait peur seulement à voir, & nous eûmes bien de la peine à nous en tirer[20]. Je fis néanmoins ce jour-là près de sept lieuës, & j'allai camper au bas du *Long Sault* : c'est un Rapide d'une demie lieuë de long, que les Canots ne peuvent monter, qu'à demie charge[21]. Nous le passâmes le sept au matin. Nous naviguâmes ensuite jusqu'à trois heures du soir à la Voile ; mais alors la Pluye nous obligea de camper & nous arrêta tout le jour suivant. Il tomba même le huit un peu de Nége, & la nuit il gela, comme il [194] fait en France au mois de Janvier. Nous étions néanmoins sous les mêmes paralleles, que le Languedoc. Le neuf nous passâmes le *Rapide Plat*[22], éloigné du long Sault d'environ sept lieues, & de

18. Le mot s'employait pour désigner aussi bien l'aigle pêcheur (*Pandion paliaetus*), qu'on trouve partout au Canada, que le huart à collier (*Gavia immer*), lui aussi commun (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », *MSRC*, 3e série, vol. 3, section II, 1909, p. 221). Le cri que Charlevoix prête au volatile correspond à celui du huart à collier, qui est qualifié « successivement d'affolant, de lugubre, d'affreux, d'admirable et d'émouvant, et qui est fort et porte loin » (W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 13. Voir aussi p. 11-14). Le cormoran, auquel est comparé le huart, est un oiseau palmipède, bon plongeur, au plumage sombre.

19. Chenaux-du-Lac : nom donné au passage entre les îles situées en amont du lac Saint-François, près de Cornwall (Ontario).

20. Le Moulinet, que Louise P. Kellogg situe vis-à-vis Dixon's Mill (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 279, n. 8), est un rapide, dont Moulinette Island, près du village de Long-Sault, évoque le toponyme.

21. Les rapides du Long-Sault sont disparus à la suite du creusement de la voie maritime du Saint-Laurent. Un petit village, en amont de Cornwall (Ontario), en rappelle l'existence.

22. Rapides entre Rapides Plat Point (Ontario) et l'île Ogden, dans l'État de New York. Selon Raudot, situé à cinq lieues des Galots (voir note suivante), le « *rapide plat* [...] est un grand courant d'Eau qui est séparé en deux chenaux par une isle d'une demy lieuë de long » (« Relation par lettres », f. 131).

cinq *des Galots*, qui est le dernier des Rapides[23]. La Galette est à une lieuë & demie plus loin[24], & nous y arrivâmes le dix. Je ne pouvois me lasser d'admirer le Pays, qui est entre cette Anse & les Gallots. Il n'est pas possible de voir de plus belles Forêts. J'y ai remarqué sur-tout des Chênes d'une hauteur extraordinaire[25].

*De l'Isle Tonihata.*

A cinq ou six lieuës de la Galette il y a une Isle appellée *Tonihata*, dont le Terrein paroît assez fertile, & qui a environ une demie lieuë de long[26]. Un Iroquois, qu'on a appellé le *Quaker*, je ne sçai pourquoi, homme de beaucoup d'esprit, & fort affectionné aux François, en avoit obtenu le Domaine du feu Comte de Frontenac, & il montre la Patente de cette Concession, à quiconque la veut voir. Il a cependant vendu sa Seigneurie pour quatre Pots d'Eau-de-Vie ; mais il s'en est réservé l'usufruit, & il y a rassemblé dix-huit ou vint Familles de sa Nation. J'arrivai le douze dans son Isle, & je lui rendis visite. Je le trouvai, qui travailloit dans son Jardin : ce n'est pas la coûtume des Sauvages ; mais celui-ci affecte toutes les manieres des François. Il me reçut fort bien, & il vouloit me régaler, mais le beau tems m'invitoit à continuer ma route[27]. Je pris congé de lui, & j'allai passer la nuit à deux lieuës de-là, dans un fort bel endroit. Il me restoit encore treize lieuës à faire pour gagner Catarocoui ; le tems étoit beau, & la nuit fort claire ; cela nous

23. Rapides en amont de Old Galop Canal (Ontario) et de Galop Island (New York), près de la petite ville de Cardinal (Ontario). Selon Raudot, ils étaient constitués de « deux rapides de suite formés par deux nappes d'Eau » (*op. cit.*, f. 131).

24. L'endroit, situé au-dessus du Galot, marquait la fin des rapides.

25. Voir *supra*, p. 381, n. 98.

26. Raudot observe que le fleuve y est parsemé « d'une si grande quantité d'Isles qu'on appelle cet endroit les mille Isles, parmy lesquelles sont celles de *Toniata*, où il y a des Pesches d'anguilles tres abondantes, depuis le printemps jusqu'à l'automne » (« Relation par lettres », f. 130-131). Le toponyme désigne plusieurs îles et Louise P. Kellogg a tort de l'appliquer à Grenadier Island (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 280, n. 11), d'autant que la dimension de l'île indiquée par Charlevoix convient plutôt à Tar Island, située à côté de Grenadier Island (Ontario).

27. Nous n'avons pu identifier cet Iroquois.

engagea à nous embarquer à trois heures du matin. Nous passâmes au milieu d'une espece d'Archipel, qu'on a nommé les *Milles Isles*, & je crois bien qu'il y en a plus de cinq cent[28]. Quand on est sorti de-là, on n'a plus qu'une lieuë & demie à faire, pour gagner Catarocoui. Le Fleuve est plus libre, & a bien une demie lieuë de large. On laisse ensuite sur la droite trois grandes Anses assez profondes, & c'est dans la troisiéme, qu'est bâti le Fort.

*Description du Fort de Catarocoui.*

Ce Fort est un Quarré à quatre Bastions, bâti de Pierres, & qui occupe un quart de lieuë de circuit. Sa situation a véritablement quelque chose de bien agréable. Les Bords du Fleuve présentent de toutes parts un Paysage bien varié, & il en est de même de l'Entrée du Lac Ontario, qui n'en est qu'à [195] une petite lieuë : elle est semée d'Isles de differentes grandeurs, toutes bien boisées, & rien ne termine l'Horison de ce côté-là. Ce Lac a porté quelque tems le nom de *Saint Louis*, on lui donna ensuite celui de *Frontenac*[29], aussi-bien qu'au Fort de Catarocoui, dont le Comte de Frontenac fut le Fondateur : mais insensiblement le Lac a repris son ancien nom, qui est Huron, ou Iroquois, & le Fort, celui du lieu, où il est bâti[30].

28. Aujourd'hui Thousand Islands, au début du fleuve Saint-Laurent.

29. Ontario « veut dire en langue iroquoise, Beau Lac », note Louis Hennepin, qui rappelle que le lac fut aussi nommé Frontenac en l'honneur du comte de Frontenac (*Nouvelle Découverte*, p. 31-32 et 40). Appelé « lac des Irocois » sur la « Carte geographique de la Nouvelle Franse », de Champlain (1612), puis « lac des Entouhonorons » (*Voyages*, 1619, dans *Works*, t. III, p. 59), le lac prend effectivement le nom de « Lac S[t] Louis » sur la « Carte de la nouvelle france » de Champlain (1632).

30. Pour protéger le commerce des fourrures et la mission sulpicienne de Kenté, Frontenac (1622-1698) songe, dès 1672, à établir un poste à l'entrée du lac Ontario. En 1673, il mène en personne une expédition sur la rive nord du lac, à l'embouchure de la rivière Cataracouy, à l'emplacement actuel de Kingston, où il fait ériger un fortin. En 1689, Brisay de Denonville, alors gouverneur de la colonie, ordonne l'évacuation du fort, qui est miné et détruit par les Français au moment de leur départ. En juillet 1695, Frontenac, qui a repris son poste de gouverneur, rétablit le fort (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 87-88, 107-109, 118-119, 145, 169, 191, et t. III, p. 220). En 1709, Raudot signale lui aussi l'existence des quatre bastions ainsi que la stérilité du terrain environnant (« Relation par lettres », f. 130).

Le Terrein depuis la Galette jusqu'ici paroît assez stérile, mais ce n'est que sur la lisiere : il est très-bon au-delà[31]. Il y a vis-à-vis du Fort une Isle fort jolie au milieu du Fleuve. On y avoit mis des Cochons, qui y ont multiplié, & elle en porte le nom[32]. De deux autres plus petites, qui sont au-dessous, à une demie lieuë de distance l'une de l'autre, l'une se nomme l'*Isle aux Cédres*, & l'autre, l'*Isle aux Cerfs*[33]. L'Anse de Catarocoui est double, c'est-à-dire, que presque dans son milieu il y a une pointe, qui avance beaucoup, & sous laquelle il y a un fort bon mouillage pour les grandes Barques. M. de la Sale, si célébre par ses découvertes & par ses malheurs, qui a été Seigneur de Catarocoui, & Gouverneur du Fort, y en avoit deux ou trois, qu'on y a coulées à fond, & qui y sont encore[34]. Derriere le Fort il y a un Marais, où le Gibier foisonne ; c'est une douceur & une occupation pour la Garnison. Il se faisoit autrefois ici un très-grand Commerce, sur-tout avec les Iroquois, & c'étoit pour les attirer chez nous, pour les empêcher de porter leurs Pelleteries aux Anglois, & pour les tenir eux-mêmes en respect, qu'on

31. « *Ce n'est que sur la lisiere* Pis encore la [?] profondeur dépens des gens qui y ont chassé et qui s'y connoissent » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

32. Aujourd'hui Wolfe Island.

33. Sans doute Howe Island et Gore Island (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 281, n. 14 et 15).

34. René-Robert Cavelier de La Salle naît à Rouen en 1643 ; il fait ses études au collège des jésuites de la ville, puis entre au noviciat de Paris en 1658 ; en mars 1667, il est relevé de ses vœux et il passe au Canada peu de temps après ; en 1669, il part en expédition vers l'Ohio ; le 13 mai 1675, il obtient la concession du fort Cataracoui, qu'il baptise fort Frontenac ; en décembre 1678, il part en direction du Mississipi, mais s'arrête au village des Illinois de Pimitéoui, le 5 janvier 1680 ; de retour à Montréal la même année, il repart à la découverte des bouches du fleuve le 19 décembre : accompagné de vingt-deux Français et de dix-huit Amérindiens, il gagne le fleuve (6 février 1682), puis atteint le golfe du Mexique, le 6 avril ; il rentre à Québec, puis passe en France, où il monte une nouvelle expédition ; fin juillet 1684, un convoi, composé de quatre navires, lève l'ancre pour gagner les bouches du Mississipi par mer, mais dépasse le delta du fleuve et se rend jusqu'à la hauteur du Texas (janvier 1685) ; conscient de son erreur, La Salle reprend ses recherches par mer et par terre ; l'un des bâtiments s'échoue et Taneguy Le Gallois de Beaujeu, le commandant du *Joly*, décide de rentrer en France ; La Salle poursuit l'exploration de la région (mai 1685-janvier 1686, puis mai 1686) et, le 12 janvier 1687, il prend la route en direction des Illinois ; le 19 mars, près de la rivière Trinity, il est assassiné par Dominique Duhaut, qui bénéficie de la complicité de trois autres membres de l'expédition (voir C. Dupré, *DBC*, t. I, p. 178-190).

avoit bâti le Fort : mais ce commerce n'a pas duré lontems, & le Fort n'a pas empêché ces Barbares de nous faire bien du mal. Ils y ont actuellement encore quelques Familles en-dehors de la Place, & il y en a aussi quelques-unes de *Missisaguez*, Nation Algonquine, qui a encore une Bourgade sur le Bord Occidental du Lac Ontario, une autre à Niagara, & une troisiéme dans le Détroit[35].

Je trouve ici, Madame, une occasion pour envoyer mes Lettres à Quebec ; je vais profiter de quelques heures de loisir pour remplir celle-ci de ce qui me reste à vous dire sur la difference des Langues du Canada. Ceux, qui les ont étudiées à fond, prétendent que les trois, dont je vous ai parlé, ont tous les Caracteres des Langues primitives ; & il est certain [196] qu'elles n'ont pas une origine commune. La seule prononciation suffiroit pour le prouver. Le Siou sifle en parlant ; le Huron n'a point de lettre labiale, qu'il ne sçauroit prononcer, parle du gosier, & aspire presque toutes les syllabes ; l'Algonquin prononce avec plus de douceur, & parle plus naturellement. Je n'ai pu rien apprendre de particulier de la premiere de ces trois Langues ; mais nos anciens Missionnaires ont beaucoup travaillé sur les deux autres, & sur les principales de leurs Dialectes : voici ce que j'en ai oui dire aux plus habiles.

*Caractere de la Langue Huronne.*

La Langue Huronne est d'une abondance, d'une énergie, & d'une noblesse, qu'on ne trouve peut-être réunies dans aucune des plus belles, que nous connoissons, & ceux, à qui elle est propre, quoique réduits à une poignée d'Hommes, ont encore dans l'ame une élévation, qui s'accorde bien mieux avec la majesté de leur Langage, qu'avec le triste état, où ils sont réduits. Quelques-uns ont cru y trouver des rapports avec l'Hebreu ; d'autres en plus grand nombre ont prétendu qu'elle avoit la même origine, que celle des Grecs ; mais rien n'est plus frivole,

248 B propre, *quoiqu'ils ne soient plus qu'*une poignée

35. Tribu du groupe algique qui occupait l'embouchure de la rivière Missisauga, sur la rive nord du lac Huron. Après la défaite des Hurons aux mains des Iroquois, les Missisaguez se rapprochèrent des Blancs afin de commercer avec eux. En 1746, ils s'intégrèrent à la confédération des Iroquois (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 909-910).

que les preuves, qu'ils en apportent[36]. Il ne faut point sur-tout compter sur le Vocabulaire du Frere Gabriel SAGHARD, Récollet, qu'on a cité pour soûtenir ce sentiment : encore moins sur ceux de Jacques Cartier & du Baron de la Hontan[37]. Ces trois Auteurs avoient pris à la volée quelques termes, les uns du Huron, les autres de l'Algonquin, qu'ils avoient mal retenus, & qui souvent signifioient toute autre chose, que ce qu'ils croyoient. Et de combien d'erreurs n'ont pas été cause de pareilles méprises de quantité de Voyageurs ?

*Caractere de la Langue Algonquine.*

La Langue Algonquine n'a pas autant de force, que la Huronne, mais elle a plus de douceur & d'élégance. Toutes deux ont une richesse d'expressions, une variété de tours, une propriété de termes, une régularité, qui étonnent : mais ce qui surprend encore davantage, c'est que parmi des Barbares, qu'on ne voit point s'étudier à bien parler, & qui n'ont jamais eu l'usage de l'écriture, il ne s'introduit point un mauvais mot, un terme impropre, une construction vicieuse, & que les Enfans mêmes en conservent, jusques dans le discours familier, toute

261 B croyoient. *Et* combien d'erreurs n'ont pas *causées* de

36. « La Langue Huronne est noble, » écrit Lafitau, « majestueuse, & plus reguliere que les Iroquoises. La prononciation est rude, fort gutturale, & l'accent en est difficile à prendre » (*Mœurs*, t. II, p. 479). Plus haut, il signale que « les Langues de l'Amerique n'ont aucune analogie avec [l'hébreu], ni avec celles [les langues] qui s'y rapportent, ou qui en sont dérivées », et il poursuit en expliquant pourquoi il est pratiquement impossible de trouver une origine grecque aux langues amérindiennes (*ibid.*, t. II, p. 463-474). Charlevoix s'inspire aussi des remarques de Jean de Brébeuf, missionnaire jésuite, qui a consacré au sujet un chapitre entier de sa *Relation des Hurons*, de 1636 (*JR*, vol. 10, p. 116-122).

37. Les relations de Jacques Cartier, de Gabriel Sagard et de Lahontan comportent des lexiques franco-amérindiens. Dans le cas de Cartier, on trouve deux lexiques, le premier rapporté dans l'édition italienne de Ramusio (*Relations*, p. 225-226), le second, inclus dans l'édition parisienne de 1545 du voyage de 1535-1536, et reproduit dans l'édition rouennaise de 1598 du premier voyage de Cartier (*Relations*, p. 184-190). C'est vraisemblablement à ce second lexique que Charlevoix fait allusion. Chez Gabriel Sagard, c'est dans *le Grand Voyage du pays des Hurons* (1632) qu'on trouve un lexique franco-amérindien. Quant à Lahontan, Charlevoix ne fait que reprendre les critiques que lui adresse Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 483-484) au sujet de son « Petit Dictionaire de la langue des Sauvages » (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 732-771).

la pureté. D'ailleurs la maniere, dont ils animent tout ce qu'ils disent, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils ne comprennent toute la valeur de leurs expressions, & toute [197] la beauté de leur Langue[38]. Les Dialectes, qui sont dérivées de l'une & de l'autre, n'en ont pas conservé toutes les graces, ni la même force. Les Tsonnonthouans, par exemple, c'est un des cinq Cantons Iroquois, passent parmi les Sauvages pour avoir un Langage grossier[39].

*Particularités de la Langue Huronne.*

Dans le Huron tout se conjugue ; un certain artifice, que je ne vous expliquerois pas bien, y fait distinguer les noms, les pronoms, les adverbes, &c. des verbes. Les verbes simples ont une double conjugaison, l'une absoluë, l'autre réciproque. Les troisiémes personnes ont les deux genres, car il n'y en a que deux dans ces Langues, à sçavoir le genre noble, & le genre ignoble. Pour ce qui est des nombres & des tems, on y trouve les mêmes différences, que dans le Grec. Par exemple, pour raconter un voyage, on s'exprime autrement, si on l'a fait par Terre, ou si on l'a fait par Eau. Les verbes actifs se multiplient autant de fois, qu'il y a de choses, qui tombent sous leur action ; comme le verbe, qui signifie *manger*, varie autant de fois, qu'il y a de choses comestibles. L'action s'exprime autrement à l'égard d'une chose animée, & d'une chose inanimée : ainsi voir un Homme, & voir une pierre, ce sont deux verbes. Se servir

283 B distinguer *des verbes* les noms

38. L'approche de Charlevoix, qui reprend des idées déjà exprimées par Paul Lejeune dans sa *Relation* de 1634 (chapitre XI, intitulé « De la langue des Sauvages Montagnais », *JR*, vol. 7, p. 30-32), paraît liée au *Ratio studiorum* des jésuites : l'accent est mis sur la rhétorique et l'analyse d'une langue, qui, parce qu'elle ne se rattache pas aux normes grammaticales et logiques des langues classiques (grec et latin), paraît déficiente. Pour une analyse de la langue algique et une étude des différents dictionnaires et grammaires produits par les missionnaires jésuites, voir V. E. Hanzeli, *Missionary Linguistics in New France*, p. 67-102.

39. « Le *Goïogouen* & le *Tsonnontoüan* sont rudes, surtout le Tsonnontouann, aussi les autres Iroquois se moquent d'eux, & disent qu'ils parlent mal. les François eux-mêmes les appellent *les Païsans*, la grossiereté de leur Langue se faisant sentir sur toute leur personne » (Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 480).

d'une chose, qui appartient à celui, qui s'en sert, ou à celui, à qui on parle, ce sont autant de verbes differens[40].

*Particularités de la Langue Algonquine.*

Il y a quelque chose de tout cela dans la Langue Algonquine, mais la maniere n'en est pas la même, & je ne suis nullement en état de vous en instruire. Cependant, Madame, si du peu que je viens de vous dire, il s'ensuit que la richesse & la varieté de ces Langues les rendent extrémement difficiles à apprendre, la disette & la stérilité, où elles sont tombées, ne causent pas un moindre embarras. Car, comme ces Peuples, quand nous avons commencé à les fréquenter, ignoroient presque tout ce, dont ils n'avoient pas l'usage, ou qui ne tomboit pas sous leurs sens, ils manquoient de termes pour les exprimer, ou les avoient laissé tomber dans l'oubli. Ainsi n'ayant point de culte reglé, ne se formant de la Divinité, & de tout ce qui a du rapport à la Religion, que des idées confuses, ne faisant presque aucune réflexion, que sur les choses sensibles, ou ne concernoit[41] point leurs affaires, qui étoient très-bornées, n'étant pas accoûtumés à discourir des vertus, des passions, & de beaucoup d'autres sujets de [198] nos entretiens ordinaires ; ne cultivant ni arts, que ceux, qui leur étoient nécessaires, & qui se réduisoient à un très-petit nombre ; ni aucune science, n'observant que ce qui étoit à leur portée, & pour la vie n'ayant rien de superflu, ni aucun rafinement ; quand il a été question de leur parler d'autres choses, on a trouvé un grand vuide dans leurs Langues, & il a fallu, pour se rendre intelligible, les remplir de circonlocutions embarrassantes, & pour eux, & pour nous : de sorte qu'après avoir appris d'eux leur Langage, on a été obligé de leur en enseigner un autre, composé en partie de leurs propres termes, & en partie des nôtres travestis en Huron ou en Algonquin, pour leur en faciliter la prononciation.

40. Charlevoix s'inspire des remarques de Jean de Brébeuf sur « la langue des Hurons » (*Relation des Hurons*, de 1636, *JR*, vol. 10, p. 116-122).

41. L'accord au singulier est vraisemblablement un archaïsme : dans la langue classique, observe Ferdinand Brunot, « il y a un cas qui est devenu bien rare, c'est celui d'un verbe au singulier, suivi d'un sujet au pluriel : *la providence des Dieux, de qui dépend toutes choses* » (« La Langue classique (1660-1715) », dans *Histoire de la langue française*, t. IV, 2e partie, p. 913). Même si l'accord paraît justifié, la phrase demeure difficilement intelligible.

Quant aux Caracteres, ils n'en avoient point, & ils y suppléoient par des espéces d'Hiéroglyphes. Rien ne les a plus surpris que de nous voir nous expliquer aussi aisément par écrit, que par parole[42].

Que si on me demande à quoi on a reconnu que le Siou, le Huron, & l'Algonquin sont plûtôt les Langues Meres, que quelques-unes de celles, que nous regardons comme leurs Dialectes, je répondrai qu'on ne peut guéres s'y méprendre, & je n'en veux point d'autre preuve, que les paroles de M. l'Abbé Dubos, que j'ai déja citées[43] ; mais enfin, comme nous ne pouvons juger ici que par comparaison, si de ces réflexions on peut bien conclure que les Langues de tous les Sauvages du Canada sont dérivées des trois, que j'ai marquées, j'avouë qu'elles ne prouvent pas absolument que celles-ci sont primitives, & de la premiere institution des Langues. J'ajoûte que tous ces Peuples ont dans leurs discours un peu de ce génie Asiatique, qui donne aux choses un tour & des expressions figurées, & c'est peut-être ce qui a persuadé à quelques-uns qu'ils tiroient leur origine de l'Asie, ce qui est d'ailleurs assez vraisemblable.

*Différence des Peuples des Nations Huronnes, & de ceux des Nations Algonquines.*

Non-seulement les Peuples de la Langue Huronne se sont toujours plus occupés que les autres de la culture des Terres ; ils se sont aussi beaucoup moins étendus, ce qui a produit deux effets ; car en premier lieu ils se sont mieux établis, mieux logés, mieux fortifiés, il y a toujours eu parmi eux plus de police, & une forme de gouvernement plus marquée. La qualité de Chef, au moins chez les vrais Hurons, qui [199] sont des

42. Lafitau analyse le problème des langues dans les mêmes termes (*Mœurs*, t. II, p. 481-489). Dès les premiers contacts avec les Amérindiens, les missionnaires signalent les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils veulent exposer des idées ou faire comprendre des notions abstraites : « rien d'abstrait, interne, spirituel ou distinct », note le père Biard en 1612 (*JR*, vol. 2, p. 10), qui explique, en 1616, que pour traduire les « actions interieures, & spirituelles, qui ne peuvent se demonstrer aux sens », il faut « ahanner, & suer » (*JR*, vol. 3, p. 94). Voir aussi C. Cayne, *Relatio Rerum Gestarum in Nova-Francica Missione Annis 1613 & 1614*, *JR*, vol. 2, p. 220 ; G. Sagard, *le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 88-89 ; C. Lalemant, *JR*, vol. 4, p. 218 ; P. Lejeune, *JR*, vol. 10, p. 116.

43. Note de l'auteur : *Page 38.* Voir *supra*, p. 155, n. 148 et 149.

*Tionnontatés*, est héréditaire[44]. En second lieu, jusqu'aux guerres des Iroquois, dont nous avons été les témoins, leur Pays étoit plus peuplé, quoique la Polygamie n'y eût jamais été en usage. Ils ont aussi la réputation d'être plus laborieux, plus industrieux, plus habiles dans leurs affaires, & plus mesurés dans leurs démarches, ce qu'on ne sçauroit attribuer, qu'à l'esprit de societé, qu'ils ont mieux conservé que les autres. Ceci se remarque sur-tout dans les Hurons, qui ne faisant presque plus un corps de Nation, & réduits à deux Villages médiocres, fort éloignés l'un de l'autre, ne laissent pas d'être encore l'ame de tous les Conseils, quand il s'agit des affaires générales[45]. Il est vrai que malgré cette diversité, qui ne se remarque pas du premier coup d'œil, il y a bien de la ressemblance dans le caractere d'esprit, les mœurs, & les coûtumes de tous les Sauvages du Canada ; mais c'est une suite du commerce, qu'ils ont continuellement ensemble depuis bien des siécles.

Ce seroit ici le lieu de vous parler du gouvernement de ces Peuples, de leurs coûtumes & de leur Religion ; mais je n'y vois encore qu'un cahos [*sic*], qu'il ne m'est pas possible de débrouiller. Vous ne voudriez pas sans doute qu'à l'exemple de certains Voyageurs, qui ne font point difficulté de remplir

44. Les Tionnontatés, ou Pétuns, que Charlevoix, à l'instar de nombreux voyageurs, confond avec les Hurons, occupaient les hauteurs au sud de la baie de Nottawasaga (Ontario). La tribu, « découverte » en 1616, prend le nom de Nation du Pétun à cause de la culture du tabac qu'on y pratique. La tribu, divisée en deux clans, celui du loup et celui du chevreuil, se répartit alors en neuf villages. En décembre 1649, *Etarita*, Saint-Jean, pour les missionnaires, le village le plus important, est détruit par les Iroquois (voir C. Garrad et C. E. Heidenreich, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 394-397 ; F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 755-756). Chez les Hurons, « il y avait autant de chefs que d'affaires » et « la plupart de ces chefferies appartenaient héréditairement à certaines familles, mais certains chefs acquéraient leur autorité par leur esprit, leur popularité, leurs richesses ou autres qualités » (E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 45. Voir aussi B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, t. I, p. 91-94).

45. Les Hurons, du mot français « hure » (tête hérissée), de leur vrai nom Wendats, étaient divisés en quatre tribus : la nation de l'Ours, la nation de la Corde, la nation de la Pierre et la nation du Cerf. Alliés des Français, ils furent chassés de leur territoire (nord du lac Érié, est du lac Huron et ouest du lac Ontario) par les Iroquois (1649-1650). Les Hurons cultivaient le haricot, la courge, le tournesol et surtout le maïs, en plus de pratiquer la cueillette, la pêche et la chasse (voir Charlevoix, *HDG*, t. I, p. 183-185 ; C. E. Heidenreich, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 368-388 ; E. Tooker, dans B. G. Trigger, *op. cit.*, p. 398-406 ; E. Tooker, *op. cit.*).

leurs Journaux de tout ce qu'ils entendent dire, sans s'embarrasser de rien vérifier, je vous débitasse toutes les extravagances, qu'on a mises sur le compte de nos Sauvages, ou qu'on a tirées, comme on a pu, de leurs traditions. Ces traditions d'ailleurs sont si peu sûres, & se contredisent presque toujours si grossierement, qu'il est presqu'impossible d'y rien démêler de certain & de suivi. En effet comment des Peuples tels, qu'on a trouvé ceux-ci, auroient-ils pu se transmettre bien fidelement ce qui s'est passé parmi eux depuis tant de siécles, n'ayant eu aucun secours pour soulager leur Mémoire ? & peut-on concevoir que des Hommes, qui pensent si peu à l'avenir, se soient jamais assez occupés du passé, pour en conserver un souvenir fidéle ? Aussi après toutes les recherches, qu'on a pu faire, on est encore à sçavoir quelle étoit la situation du Canada, lorsque nous en fîmes la premiere découverte vers le milieu du seiziéme siécle.

*Origine de la guerre, que les Algonquins & les Hurons ont eu à soûtenir contre les Iroquois.*

Le seul point de leur Histoire, qui soit venu jusqu'à nous revêtu de quelque vraisemblance, est l'origine de la guerre [200] que M. de Champlain trouva fort allumée entre les Iroquois d'une part, & les Hurons & les Algonquins de l'autre, & dans laquelle il s'engagea beaucoup plus qu'il ne convenoit à nos véritables intérêts[46]. Je n'en ai pû même découvrir l'époque, mais je ne la crois pas fort ancienne. Je vais, Madame, finir par-là cette Lettre : mais je vous avertis d'avance que je ne garantis point la verité de ce trait historique, quoique je le tienne d'assez bon endroit[47].

46. La guerre dans laquelle Champlain s'engage précède effectivement son arrivée à Tadoussac, en 1603 : alors qu'il se rend, le 27 mai 1603, à la « poincte » de Saint-Mathieu, il rencontre des Montagnais, des Etchemins et des Algonquins qui fêtent une victoire sur les Iroquois (*Des Sauvages*, 1603, dans *Works*, t. I, p. 98-103). Lors de son second séjour à Québec, en 1608-1609, il rencontre un groupe de deux ou trois cents Amérindiens, Hurons et Algonquins, qui lui rappellent sa promesse passée de « les assister contre leurs ennemis ». Il accepte, « pour leur plaire », d'aller avec eux en expédition contre les Iroquois, qu'ils déferont sur les bords du lac qui prendra le nom de Champlain, le 30 juillet 1609 (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 65-101).

47. Source de Charlevoix : N. Perrot, *Mémoire*, p. 9-12. Il a pu aussi lire l'information dans l'*Histoire de l'Amerique Septentrionale* de Bacqueville de La Potherie (t. I, p. 288-305).

Les Algonquins, comme je l'ai déja observé, occupoient toute cette étenduë de Pays, qui est depuis Quebec, & peut-être même depuis Tadoussac jusqu'au Lac de Nipissing, en suivant la Rive Septentrionnale du Fleuve Saint Laurent, & en remontant la grande Riviere, qui se décharge dans le Fleuve au- dessus de l'Isle de Montreal. Cela peut faire juger que cette Nation étoit alors assez nombreuse, & il est certain qu'elle a fait lontems une très-grande figure dans cette partie de l'Amerique, où les seuls Hurons étoient en état de leur disputer la préeminence sur toutes les autres. Par rapport à la Chasse, ils n'avoient point d'égaux, & pour la Guerre, ils ne reconnoissoient point de supérieurs. Le peu, qui en reste aujourd'hui, n'a point dégéneré de l'antique valeur de cette Nation, & leur malheur ne leur a point fait perdre encore leur réputation.

Les Iroquois avoient fait avec eux une espéce de confédération, fort utile aux uns & aux autres, mais qui, dans l'idée des Sauvages, chez qui un grand Chasseur & un grand Guerrier vont de pair, donnoit aux Algonquins une vraie supériorité sur les Iroquois. Ceux-ci, presqu'uniquement occupés de la culture des Terres, s'étoient engagés à faire part de leurs recoltes aux Algonquins, qui de leur côté devoient partager avec eux le fruit de leur Chasse, & les défendre contre quiconque entreprendroit de les inquietter. Ces deux Nations vécurent ainsi assez lontems en bonne intelligence ; mais une hauteur mal placée de la part des uns ; un dépit, auquel on ne s'attendoit point de la part des autres, rompirent cette union, & brouillerent irréconciliablement ces deux Peuples.

Comme l'Hyver est le tems de la grande Chasse, & qu'alors la Terre couverte de Néges ne fournit pas d'occupation à ceux, qui la cultivent, les Sauvages des deux Nations confédérées se joignoient ensemble pour hyverner dans les Bois ; [201] mais les Iroquois pour l'ordinaire laissoient chasser les Algonquins, & se contentoient d'écorcher les Bêtes, de faire sécher les Viandes, & d'accommoder les Peaux. C'est présentement partout l'ouvrage des Femmes ; peut-être qu'alors ce n'étoit pas encore l'usage : quoiqu'il en soit, les Iroquois ne s'en faisoient pas une peine. De tems en tems néanmoins il prenoit envie à quelques-uns d'entr'eux de s'essayer à la Chasse, & les Algonquins ne s'y opposoient pas ; en quoi ils furent mauvais Politiques. Il arriva pendant un Hyver qu'une Troupe des deux Nations s'arrêta dans un endroit, où ils avoient compté de

faire bonne Chasse ; & six jeunes Algonquins, accompagnés d'autant d'Iroquois de même âge, furent détachés pour la commencer.

Ils apperçurent d'abord quelques Elans, & tous se préparerent aussi-tôt à courir dessus ; mais les Algonquins ne voulurent pas permettre aux Iroquois de les suivre, & leur firent entendre qu'ils auroient assez à faire pour écorcher toutes les Bêtes, qu'ils alloient tuer. Par malheur pour ces Rodomons[48] trois jours se passerent, sans qu'ils pussent abbatre un seul Orignal, quoiqu'il s'en présentât un grand nombre. Ce peu de succès les mortifia, & ne fit apparemment pas de déplaisir aux Iroquois, qui firent instance pour avoir la permission d'aller d'un autre côté, où ils se flattoient d'être plus heureux. Leur proposition fut reçûë des Algonquins, comme le fut autrefois des Freres de David celle, que fit ce jeune Berger d'aller combattre le Géant Goliath[49] : on leur dit qu'ils étoient bien vains de prétendre avoir plus d'habileté que des Algonquins : que leur fait étoit de remuer la Terre, & qu'ils devoient laisser la Chasse à ceux, à qui elle convenoit mieux.

Les Iroquois outrés de cette réponse ne répliquerent point, mais la nuit suivante ils partirent secrétement pour la Chasse. Les Algonquins furent surpris à leur réveil de ne les point voir, mais leur étonnement se changea bientôt en un chagrin extrême. Car dès le soir du même jour ils apperçurent les Iroquois, qui revenoient chargés de Viandes d'Orignal. Il n'est point d'Hommes au Monde, qui soient plus susceptibles d'un dépit, & qui le portent plus loin, que les Sauvages de ce Pays-ci. L'effet de celui des Algonquins fut prompt : à peine les Iroquois furent endormis, qu'ils eurent tous la Tête cassée. Un tel assassinat ne pouvoit pas demeurer lontems caché, & quoique [202] les Corps eussent été enterrés secrétement, on en fut bientôt informé dans la Nation. Elle fit d'abord ses plaintes avec modération, mais elle voulut avoir justice des Meurtriers. On la méprisoit trop, pour la lui accorder : on ne voulut pas même s'abaisser jusqu'à lui faire la moindre satisfaction.

472 B Sauvages. L'effet

48. « Fanfaron, faux brave qui se vante de plusieurs exploits, qui fait des menaces vaines, qui veut imiter le *rodomont* des Romains » (Furetière).

49. Allusion à *1 S* XVII, 28.

*Les suites de cette guerre.*

Les Iroquois au désespoir prirent une ferme résolution de se venger du mépris, qu'on faisoit d'eux, & qui les piquoit encore plus que l'assassinat, dont ils se plaignoient. Ils jurerent de perir tous jusqu'au dernier, ou d'en avoir raison ; mais comme ils ne se sentoient pas encore en état de se mesurer avec les Algonquins, dont le nom seul tenoit en respect presque toutes les autres Nations, ils s'éloignerent d'eux, allerent essayer leurs armes contre des Ennemis moins redoutables, qu'ils se firent de gayeté de cœur, & quand ils se crurent suffisamment aguerris, ils tomberent tout-à-coup sur les Algonquins, & commencerent une guerre, dont nous n'avons vû que la fin, & qui a embrasé tout le Canada. Elle s'est continuée de la part des Iroquois avec une férocité d'autant plus terrible, qu'elle étoit plus réflechie, & qu'elle n'avoit rien de cette fureur précipitée, qui empêche de bien prendre ses mesures, & qui se ralentit d'abord. D'ailleurs les Sauvages ne se croyent jamais bien vengés, que par la destruction entiere de leurs Ennemis, & cela est encore plus vrai des Iroquois, que des autres. On dit communément, d'eux, qu'ils viennent en Renards, qu'ils attaquent en Lions, & qu'ils fuyent en Oiseaux. Ainsi ils agissent presque toujours à coup sûr, & cette conduite leur a si bien réussi, que sans les François il ne seroit peut-être plus mention aujourd'hui d'aucune des Nations, qui ont osé s'opposer à ce torrent[50].

50. Explication de la supériorité militaire des Iroquois sur les autres Amérindiens, selon Raudot : ils « ont été les premiers sauvages qui ont eu les premiers des armes à feu ». En outre, en plus d'être « fort nombreux » et de faire « beaucoup de prisonniers pour s'augmenter », les Iroquois ont su éviter les divisions internes. Au demeurant fins diplomates, ils savaient conclure des alliances « avec une nation pour en détruire une autre » (« Relation par lettres », f. 133-134). Après avoir détruit en partie la Huronnie (1640-1650), les Iroquois s'attaquèrent aux Neutres (1651), aux Ériés (1654) et aux Andastes, ou Susquehannahs (défaits en 1675), tout en poursuivant les Hurons, réfugiés parmi d'autres tribus ou auprès des Français (voir G. T. Hunt, *The Wars of the Iroquois : A Study in Intertribal Trade Relations*, Madison, University of Wisconsin Press, 1940, p. 34-37 ; E. Tooker, *op. cit.*, p. 151 et 153 ; E. Tooker, A. F. C. Wallace, W. N. Fenton, J. Campisi, H. Blau, M. F. White, W. E. Engelbrecht, T. S. Abler, D. Landy, S. M. Weaver, W. C. Sturtevant et J. A. Frisch, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 418-546 ; B. G. Trigger, « The Destruction of Huronia : A Study in Economic and Cultural Change, 1609-1650 », *Transactions of the Royal Canadian Institute*, n° 33 (68), 1959, p. 14-45 ; B. G. Trigger, *Les Indiens et l'âge héroïque de la Nouvelle-France*, Société historique du Canada, brochure n° 30, 1978, p. 20-21 ; B. G. Trigger, *les Indiens, la fourrure et les Blancs*, p. 359-375).

Les plus maltraités de tous ont été les Hurons, qui se sont trouvés engagés dans cette guerre, comme Alliés, ou Voisins des Algonquins, ou parce qu'ils se rencontroient sur le chemin des uns & des autres. On a vû avec étonnement une Nation des plus nombreuses, & des plus guerrieres de ce Continent, & la plus estimée de toutes pour sa sagesse & pour son esprit disparoître presque entierement en assez peu d'années[51]. On peut dire même qu'il n'en est aucune dans cette Partie de l'Amérique, à laquelle il n'en ait coûté beaucoup de ce qu'on a forcé les Iroquois à prendre les armes, & je ne connois dans tout le Canada, que les Abénaquis[52], qu'ils n'ont osé inquieter [203] chez eux. Car depuis qu'ils ont goûté de la guerre, ils ne sçauroient demeurer tranquilles, semblables aux Lions, dont la vûë & le goût du Sang ne fait qu'augmenter la soif insatiable, qu'ils en ont. On auroit peine à croire jusqu'où ils sont allés chercher des Hommes, pour les combattre. Cependant à force de faire la guerre, comme ils n'ont pas laissé de recevoir de tems en tems d'assez grands échecs, ils se sont trouvés eux-mêmes extrêmement diminués, & sans les Esclaves, qu'ils ont amenés de toutes parts, & dont ils ont adopté le plus grand nombre, leur situation ne seroit guéres aujourd'hui plus heureuse, que celle des Peuples, qu'ils ont subjugués[53].

51. Charlevoix reprend un constat commun à beaucoup d'auteurs. Dès 1637, Paul Lejeune signale l'hostilité des Iroquois à l'endroit des Amérindiens alliés des Français (*JR*, vol. 12, p. 168-216). Malgré l'aide des Français, les Hurons subissent des pertes sérieuses dans les années qui suivent. Une paix est bien conclue, le 14 juillet 1645 (B. Vimont, *Relation* de 1644-1645, *JR*, vol. 27, p. 250), mais dès l'année suivante, la trêve est rompue. On peut suivre l'évolution du conflit dans les *Relations* de 1647-1648, de J. Lalemant et de Paul Ragueneau (*JR*, vol. 32, p. 142-190, et vol. 33, p. 80-88), et dans celle de 1648-1649, de P. Ragueneau (*JR*, vol. 34, p. 86-92 et 122-136). L'année 1649 est fatale aux Hurons, qui sont décimés durant l'offensive iroquoise de mars. Les missions jésuites sont détruites, les pères Gabriel Lalemant et Jean de Brébeuf exécutés, et les Hurons massacrés (*Relation* de 1648-1649, *JR*, vol. 34, p. 208-210). En 1653, une nouvelle trêve est conclue, mais les Hurons ont presque disparu du Canada. Un autre facteur a joué un rôle non négligeable dans la disparition des Hurons : les maladies transmises par les Blancs, comme l'ont constaté des missionnaires (*Relation* de 1638, de F. Le Mercier, *JR*, vol. 15, p. 36-50 ; *Relation* de 1640, de J. Lalemant, *JR*, vol. 19, p. 90-96).

52. Voir *supra*, p. 425, n. 48.

53. Constat semblable chez Paul Lejeune, qui observe dans la *Relation* de 1656-1657 que les guerres ont causé aux Iroquois « presque autant de perte qu'à leurs ennemis » et qu'elles « ont tellement depeuplé leurs Bourgs, qu'on y compte plus d'Estrangers que de naturels du pays » (*JR*, vol. 43, p. 264).

Ce qui est arrivé en cela aux Iroquois, on peut le dire à plus forte raison de tous les autres Sauvages de ce Pays, & il ne faut pas s'étonner si, comme je l'ai déja remarqué, ces Nations diminuent tous les jours d'une maniere bien sensible. Car encore que leurs guerres ne paroissent pas d'abord aussi meurtrieres que les nôtres, elles le sont beaucoup plus à proportion. La plus nombreuse de ces Nations n'a peut-être jamais été de plus de soixante mille Ames, & de tems en tems il se passe entr'elles des actions, où il y a bien du sang répandu. Une surprise, ou un coup de main détruit quelquefois une Bourgade entiere ; souvent la crainte d'une irruption fait déserter tout un Canton, & alors ces Fugitifs, pour éviter de mourir par le Fer de leurs Ennemis, ou dans les supplices, s'exposent à périr de faim & de misere dans les Forêts, ou sur les Montagnes, parce que rarement ils ont le loisir, ou la précaution d'y porter des vivres. Cela est arrivé le siécle précédent à un très-grand nombre de Hurons & d'Algonquins, dont on n'a pu sçavoir ce qu'ils étoient devenus[54].

Je suis, &c.

54. Sous la menace iroquoise, des Hurons émigrèrent vers l'ouest. Certains se joignirent notamment aux Pétuns, mais l'histoire des tribus qui occupaient le nord des Grands Lacs demeure mal connue, tout comme celle des groupes algiques, qui étaient nomades.

May 1721.

## [204] TREIZIÉME LETTRE.

*Description du Pays jusqu'à la Riviere des Onnontagués. Du Flux & du Reflux dans les grands Lacs du Canada. Maniere, dont les Sauvages chantent la Guerre. Du Dieu de la Guerre chez ces Peuples. De la Déclaration de la Guerre. Des Coliers de Porcelaine & du Calumet, & de leurs usages pour la Paix & pour la Guerre.*

A l'Anse de la Famine, ce seiziéme de May, 1721.

MADAME,

*Départ de Catarocoui. Route jusqu'à l'Anse de la Famine. Description du Pays.*

Me voici dégradé par un Vent contraire[1], qui a bien la mine de durer lontems, & de me retenir plus d'un jour dans le plus mauvais endroit du monde. Je vais me désennuyer à vous écrire. Il passe ici sans cesse des armées entieres de ces Pigeons, que nous appellons Tourtes[2] ; si quelqu'une vouloit se charger de mes Lettres, vous sçauriez peut-être de mes nouvelles, avant que je sorte d'ici : mais les Sauvages ne se sont point avisés de dresser ces Oiseaux à ce manége, comme faisoient, dit-on, autrefois les Arabes, & beaucoup d'autres Peuples.

Je m'embarquai le quatorze précisément à l'heure même, à laquelle j'étois arrivé la veille à Catarocoui. Je n'avois que six lieuës à faire pour gagner l'*Isle aux Chevreuils*[3], où il y a un

9 B ce *16* de May

1. « On dit d'un vaisseau que les courants, le vent ou une mauvaise manœuvre a entraîné sous le vent de sa route, et éloigné du but auquel il tendait, qu'il est Dégradé » (A. Jal, *Glossaire nautique*).

2. Voir *supra*, p. 400, n. 22.

3. Selon Louise P. Kellogg, l'île aux Chevreuils est l'île Carleton, qui porta le nom de Deer Island, entre Wolfe Island et l'État de New York (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 295, n. 2). Toutefois le toponyme anglais Deer Island ne désigne pas nécessairement l'île aux Chevreuils des Français car, sur la carte des Grands Lacs de Nicolas Bellin, l'île se situe juste au-dessus de l'île aux Renards et elle correspond plutôt à l'actuelle île Grenadier (New York).

joli Port, qui peut recevoir de grandes Barques ; mais mes Canadiens n'avoient pas visité leur Canot, dont le Soleil avoit fait fondre la gomme en plusieurs endroits, il faisoit eau de toutes parts, & il me fallut perdre deux heures entieres pour le réparer dans une des Isles, qui sont à l'entrée du Lac Ontario. Nous Naviguâmes ensuite jusqu'à dix heures du soir, sans pouvoir gagner l'Isle aux Chevreuils, & il nous fallut passer le reste de la nuit dans un très-mauvais endroit.

*Des Vignes du Canada.*

J'apperçus là pour la premiere fois des Vignes dans le Bois. Il y en avoit presqu'autant de Seps, que d'Arbres, à la cime [205] desquels ils s'élevent. Je n'avois pas encore fait cette remarque, parce que je m'étois toujours arrêté jusques-là dans des endroits découverts ; mais on m'assûre que c'est par-tout la même chose jusqu'au Mexique. Ces Vignes ont le pied fort gros, & portent beaucoup de Raisins. Mais les grains n'en sont guéres que de la grosseur d'un Pois ; & cela ne peut être autrement, les Vignes n'étant point taillées, ni cultivées. Quand ils sont mûrs, c'est une bonne manne pour les Ours, qui vont les chercher au haut des plus grands Arbres. Ils n'ont pourtant que le reste des Oiseaux, qui ont bientôt vendangé des Forêts entieres[4].

Je partis le lendemain de bonne heure, & à onze heures du matin je m'arrêtai à l'*Isle aux Gallots*[5], trois lieuës par-delà l'Isle aux Chevres[6], par les quarante-trois degrés trente-trois mi-

32 B nuit *au coin d'une Forêt.* // Des

4. Il existe une dizaine d'espèces de vignes dans l'est de l'Amérique du nord. Charlevoix semble décrire la vigne des rivages (*Vitis riparia*), commune le long du fleuve et dont le fruit, appelé vulgairement raisin sauvage, est petit. Cependant, ce n'est pas cette espèce qu'on trouve jusqu'au Mexique (voir Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 405-406).

5. Aujourd'hui Galloo Island, dans le lac Ontario, à près de 43° 55′ de latitude.

6. Il s'agit vraisemblablement du « mauvais endroit » où Charlevoix dut passer la nuit. Si l'expédition a gagné le lac Ontario par l'actuel Lower Gap, il peut s'agir de la partie ouest de Wolfe Island, de Simcoe Island, peut-être même de la petit île Horseshoe (Ontario). Si, en revanche, l'expédition a descendu le fleuve pour contourner l'actuelle île Wolfe par l'est, elle a pu s'arrêter sur la partie est de cette île, ou sur une des îles Grindstone, Francis, Club, Rock West, pour ne retenir que les plus importantes.

nutes. Je me rembarquai un peu après midi ; & je fis une traverse d'une lieuë & demie pour gagner *la Pointe de la Traverse*[7] : si pour venir là du lieu, où j'avois passé la nuit, il m'avoit fallu côtoyer la Terre ferme, j'aurois eu plus de quarante lieuës à faire, & l'on est bien obligé de prendre ce parti, quand le Lac n'est pas bien calme ; car pour peu qu'il soit agité, les vagues y sont aussi grosses qu'en pleine Mer. Il n'est pas même possible de ranger la Côte, quand le vent vient du large.

De la pointe de l'Isle aux Gallots on voit à l'Ouest la Riviere de *Chouguen*, autrement appellée la Riviere d'*Onnontagué*[8], qui en est éloignée de quatorze lieuës. Comme le Lac étoit tranquille, qu'il n'y avoit nulle apparence de mauvais tems, & que nous avions un petit soufle de vent d'Est, qui suffisoit à peine pour porter la Voile, je résolus de tirer droit sur cette Riviere, afin d'épargner quinze ou vint lieuës de circuit. Mes Conducteurs, plus expérimentés que moi, jugeoient l'entreprise hasardeuse ; mais par complaisance ils déférerent à mon avis. La beauté du Pays, que je laissois à ma gauche, ne me tenta point, non plus que les Saumons & quantité d'autres Poissons excellens, qu'on pêche dans six belles Rivieres, qui sont à deux ou trois lieuës les unes des autres[9]. Nous prîmes donc le large, &

7. La Pointe de la Traverse est sans doute Stony Point (comté de Jefferson, New York), qui s'avance dans le lac Ontario, au sud-est des îles Galloo et Stony.

8. « Le mot Onnonta, qui signifie une montagne, en langue Iroquoise, a donné nom à la Bourgade appellée Onnontaé, ou comme d'autres la nomment, Onnontagué, pour ce qu'elle est sur une montagne » (*Relation* de 1657-1658, *JR*, vol. 44, p. 184). Les Onontagués formaient l'une des tribus des Cinq-Nations iroquoises. Le nom de la rivière, aujourd'hui Oswego, dans l'État de New York, s'explique par leur présence à proximité.

9. Note de l'auteur : *La Riviere de l'Assomption, à une lieuë de la pointe de la Traverse : celle* des Sables, *trois lieuës plus loin : celle* de la Planche, *deux lieuës au-delà : celle* de la Grande Famine, *à deux autres lieuës : celle* de la Petite Famine, *à une lieuë : celle* de la Grosse Ecorce, *à une lieuë.* Rivière de l'Assomption : Stony Creek ; rivière des Sables : Sandy Creek ; rivière de la Planche : Little Sandy Creek ; rivière de la Grande Famine : Salmon River ; rivière de la Petite Famine : Little Salmon River ; rivière de la Grosse Écorce : Catfish Creek, selon L. P. Kellogg (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 296, n. 6). Cependant, la rivière des Sables pourrait être North Branch Sandy Creek et South Sandy Creek, qui se rejoignent pour se jeter dans le lac Ontario ; la rivière de la Planche, Sandy Creek ; la rivière de la Petite Famine, Grindstoke Creek ; la rivière de la Grosse Écorce, Little Salmon River. L'absence de précisions de Charlevoix et des cartes qui accompagnent le *Journal* rend aléatoire l'identification des cours d'eau. Sur le saumon, voir *supra*, p. 360, n. 11.

jusqu'à quatre [206] heures nous n'eûmes pas lieu de nous en repentir : mais alors le vent força tout-à-coup, & nous aurions bien voulu être plus près de Terre. Nous tournâmes vers la plus proche, dont nous étions encore à trois lieuës, & nous eûmes bien de la peine à la gagner. Enfin à sept heures du soir nous abordâmes à l'*Anse de la Famine*, ainsi nommée depuis que M. de la Barre, Gouverneur Général de la Nouvelle France, pensa y perdre toute son Armée par la faim & par les maladies, en allant faire la guerre aux Iroquois[10].

*Description de l'Anse de la Famine.*

Il étoit tems que nous arrivassions ; le vent étoit fort, & les vagues si grosses, qu'on n'auroit pas osé passer la Seine à Paris vis-à-vis du Louvre par le tems, que nous avions. Au reste cet endroit est tout propre à faire perir une Armée, qui auroit compté sur la Chasse & sur la Pêche, pour subsister, outre que l'Air y paroît fort mal sain. Mais rien n'est plus beau que les Forêts, qui couvrent tous les Bords du Lac. Les Chênes blancs & rouges s'y élevent jusqu'aux nuës, on y voit encore un Arbre de la plus grande espece, dont le bois dur, mais cassant, ressemble beaucoup à celui du Plane, & dont la feuille à cinq pointes, de médiocre grandeur, est d'un très-beau verd en- dedans, & blanchâtre en-dehors. On lui a donné le nom de *Cotonnier*, parce que dans une coque de la grosseur à peu près

10. Allusion à la malheureuse expédition de Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre (gouverneur de la colonie de 1682 à 1685) en 1684 contre les Iroquois. Le 29 juillet, une armée de quelque 700 Français, appuyée de 300 Amérindiens, environ, quitte Montréal pour rejoindre au fort Frontenac un contingent de 200 Français et de 400 Amérindiens. Le 19 août, La Barre établit « son camp à l'anse à la Famine, sur la rivière aux Saumons, au nord d'Oswego, à deux pas des villages des Tsonnontouans. Mais il reste là, inactif, incapable de prendre une décision » (G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 117). À cause du lieu où campent les troupes, un terrain marécageux, et du manque de vivres, les hommes s'anémient et tombent malades. Le gouverneur doit finalement négocier une paix humiliante (voir G. Lanctot, *op. cit.*, t. II, p. 117-119). Lahontan raconte ces événements (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 294-312). Selon Charlevoix, c'est « l'extrême disette » dont souffrit l'armée de La Barre qui « a fait donner le nom de *la Famine* » au lieu (*HDG*, t. I, p. 493), mais L. P. Kellogg affirme que le toponyme est apparu avant 1684 (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 294, n. 1). Le lieu se trouve sur la rive nord-ouest de l'actuelle rivière Salmon, vis-à-vis Port Ontario (New York).

de celle du Maronnier d'Inde, il porte une espece de Cotton, qui paroît pourtant n'être bon à rien[11].

*Du Flux & du Reflux des Lacs.*

En me promenant sur le bord du Lac, j'ai observé qu'il perd sensiblement de ce côté-ci. On le reconnoît en ce que dans l'espace d'une demie lieuë en profondeur le Terrein est beaucoup plus bas & plus sablonneux qu'au-delà. J'ai aussi remarqué dans ce Lac, & on m'assûre que la même chose arrive dans tous les autres, une espece de Flux & de Reflux presque momentané, des Rochers, qui sont assez près du Rivage, se couvrant & se découvrant plusieurs fois dans l'espace d'un quart-d'heure, quoique la surface du Lac fût fort calme, & qu'il ne fît presque point de vent. Après y avoir réflechi quelque tems, j'imaginai que cela peut venir des Sources, qui se trouvent au fond des Lacs, & du choc de ces Courans avec celui des Rivieres, qui s'y déchargent de toutes parts, & qui produisent ces mouvemens intermittans[12].

*Pourquoi les Arbres n'ont pas encore de feuilles au mois de May.*

Mais croiriez-vous bien, Madame, que dans la Saison, où nous sommes, & par les quarante-trois dégrés de latitude, [207] il n'y a pas encore une feuille aux Arbres, quoique nous ayions quelquefois des chaleurs telles, que vous en avez au mois de

100 B remarqué *que* dans ce Lac

11. Il s'agit du plane d'Occident (*Platanus occidentalis*). Charlevoix le décrit dans sa « Description des plantes principales de l'Amerique Septentrionnale » (dans *HDG*, t. II, p. 17, n° XXVIII). Voir P. Kalm, *Voyage*, p. 158 ; W. Sheppard, « Observations on the American Plants described by Charlevoix », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. 1, 1829, p. 222. Sur le chêne, voir *supra*, p. 381, n. 98 ; sur le plane, voir *supra*, p. 309, n. 22.

12. Le phénomène des marées dans les Grands Lacs, notamment dans la baie des Puants, a été observé par plusieurs missionnaires : voir Louis André, *Relation* de 1670-1671, *JR*, vol. 55, p. 162-164 ; Henry Nouvel dans C. Dablon, *Relation* de 1671-1672, *JR*, vol. 56, p. 136-140 ; L. André, *Relation* de 1672-1673, *JR*, vol. 57, p. 300-304, et *Relation* de 1676-1677, *JR*, vol. 60, p. 204-206. Dans l'*Histoire et description générale* (t. I, p. 440), Charlevoix cite presque textuellement Louis André. Ici, tout en s'inspirant des observations des missionnaires, Charlevoix sacrifie à la théorie d'Athanase Kircher, pour qui c'est « tout un réseau complexe de canaux souterrains qui alimente les sources, équilibre les mers et entretient la vie intime du globe » (N. Broc, *la Géographie des philosophes*, p. 207).

Juillet ? Cela vient sans doute de ce que la Terre, qui a été couverte de Néges pendant plusieurs mois, n'est pas encore assez échauffée pour ouvrir les pores des racines, & faire monter la séve[13]. Au reste la Grande & Petite Famine méritent bien peu le nom de Rivieres : ce ne sont que des Ruisseaux, sur-tout la derniere, mais elles sont assez poissonneuses. Il y a ici des Aigles d'une grosseur prodigieuse[14], mes Gens viennent d'en abbattre un Nid, où il y avoit la charge d'une Charrette de bois, & deux Aiglons, qui n'avoient pas encore de Plumes, & qui étoient plus gros que les Poules d'Inde les plus grandes[15]. Ils les ont mangés, & les ont trouvés fort bons. Je reviens à Catarocoui, où la nuit, que j'y passai, je fus témoin d'une scene assez curieuse.

*Maniere de chanter la Guerre parmi les Sauvages.*

Vers les dix ou onze heures du soir, comme j'étois sur le point de me retirer, j'entendis un cri, qu'on me dit être un cri de guerre, & peu de tems après je vis une Troupe de Missisaguez, qui entroient dans le Fort en chantant. Depuis quelques années ces Sauvages se sont laissés engager dans la guerre, que les Iroquois font aux Cheraquis, Peuple assez nombreux, qui habite un très-beau Pays au Sud du Lac Erié[16] ; & depuis ce tems-là les points demangent à leurs jeunes gens. Trois ou quatre de ces Braves, équippés comme s'ils avoient voulu faire une mascarade, le Visage peint de maniere à inspirer de l'horreur, & suivis de presque tous les Sauvages, qui demeurent aux environs du Fort, après avoir parcouru les Cabannes en chantant leurs chansons de guerre, au son du Chichikoué[17], venoient faire la même chose dans tous les Appartemens du Fort, par honneur pour le Commandant & pour les Officiers.

---

13. « Cela vient sans doute de ce que &c mais la seve monte aux Erables des le mois d'avril & mêm en mars » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

14. Voir *supra*, p. 368, n. 47 et 48.

15. Voir *supra*, p. 371, n. 66.

16. Voir *supra*, p. 435, n. 94.

17. Note de l'auteur : *C'est une espece de Calebasse remplie de petits Cailloux.* Dans sa *Relation* de 1634, Paul Lejeune décrit le « chichigouan » des Amérindiens, sorte de « grands tambours » de « deux palmes ou environ » (*JR*, vol. 6, p. 186).

Je vous avoüe Madame, que cette Cérémonie a quelque chose, qui inspire de l'horreur, quand on la voit pour la premiere fois, & que je n'avois pas encore senti jusques-là, comme je fis alors, que j'étois parmi des Barbares. Leur Chant a toujours quelque chose de lugubre & de sombre ; mais ici j'y trouvai je ne sçai quoi d'éffrayant, causé peut-être uniquement par l'obscurité de la nuit, & par l'appareil de la Fête ; car c'en est une pour les Sauvages. C'est aux Iroquois, que s'adressoit [208] cette invitation[18] ; mais ceux-ci, à qui la Guerre des Cheraquis commence à devenir à charge, ou qui n'étoient pas en humeur, demanderent du tems pour déliberer, & chacun s'en retourna chez soi.

*Du Dieu de la Guerre.*

Il paroît, Madame, que dans ces Chansons on invoque le Dieu de la Guerre, que les Hurons appellent *Areskoui*, & les Iroquois *Agreskoué*. Je ne sçai pas quel nom on lui donne dans les Langues Algonquines. Mais n'est-il pas un peu étonnant que dans le mot Grec Αρης, qui est le *Mars* & le Dieu de la Guerre dans tous les Pays, où l'on a suivi la Théologie d'Homere, on trouve la racine, d'où semblent dériver plusieurs termes de la Langue Huronne & Iroquoise, qui ont rapport à la Guerre ? *Aregouen* signifie faire la Guerre, & se conjugue ainsi : *Garego*, je fais la Guerre ; *Sarego*, tu fais la Guerre ; *Arego*, il fait la Guerre[19]. Au reste, Areskoui n'est pas seulement le Mars de

156 B chacun retourna

18. « *Cette invitation* quelle ? on n'en a point parlé » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

19. *Mœurs des Sauvages ameriquains* de Lafitau : le « grand Esprit connu chez les Caraïbes sous le nom de Chemiin, sous celui de *Manotou* chez les Nations Algonquines, & sous celui d'*Okki* chez celles qui parlent la langue Huronne, est désigné d'une maniere plus singuliere, & qui ne s'applique qu'à l'Estre superieur, par le nom d'*Areskoui* chez les Hurons, & par celui d'*Agriskoue* chez les Iroquois [...] ils s'en servent souvent dans leurs invocations, il y a apparence qu'il a été institué, pour représenter le Maître de toutes choses & le Créateur de l'Univers ». Plus bas, Lafitau ajoute qu'il « ne doute presque point que cet *Areskoui* ne soit l'αρης ou le Mars des Peuples de la Thrace » (t. I, p. 126-127). Quand il reprend l'analyse des noms amérindiens pour en préciser l'étymologie grecque, Lafitau produit des exemples de verbes relatifs à la guerre composés à partir de la racine « Ares ». Ce sont les mêmes exemples qu'on retrouve dans le *Journal* de Charlevoix (voir *Mœurs*, t. I, p. 206-207).

ces Peuples, il est encore le Souverain des Dieux, ou, comme ils s'expriment, le Grand Esprit, le Créateur & le Maître du Monde, le Génie, qui gouverne tout ; mais c'est principalement pour les expéditions Militaires, qu'on l'invoque, comme si la qualité, qui lui fait le plus d'honneur, étoit celle de Dieu des Armées. Son nom est le Cri de Guerre avant le Combat, & au fort de la Mêlée : dans les Marches même on le répete souvent, comme pour s'encourager, & pour implorer son assistance.

*De la Déclaration de la Guerre.*

Lever la Hache, c'est déclarer la Guerre[20] : tout Particulier a droit de le faire, sans qu'on puisse y trouver à redire ; si ce n'est parmi les Hurons, & les Iroquois, où les Meres de Familles ordonnent & défendent la Guerre, quand il leur plaît : nous verrons en son lieu jusqu'où s'étend leur autorité dans ces Nations. Mais si une Matrone veut engager quelqu'un, qui ne dépend point d'elle, à lever un Parti de Guerre, soit pour appaiser les Manes de son Mari, de son Fils, ou de son proche Parent, soit pour avoir des Prisonniers, qui remplacent dans sa Cabanne, ceux que la mort, ou la captivité lui a enlevés ; il faut qu'elle lui présente un Colier de Porcelaine, & il est rare qu'une telle invitation soit sans effet[21].

Quand il s'agit d'une Guerre dans les formes, entre deux ou plusieurs Nations, la façon de s'exprimer est, *suspendre la*

20. L'expression « lever la hache », pour indiquer qu'on déclare la guerre, se trouve dans l'ouvrage de Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 172).

21. Lafitau : quand une « Matrone juge qu'il est temps de relever l'arbre, ou de remettre sur la natte, quelqu'un de ceux de sa famille que la mort lui a enlevé, elle s'adresse à l'un de ceux, qui ont leur *Athonni* (alliance) chez elle, & qu'elle croit le plus capable d'executer sa commission. Elle luy parle par un collier de porcelaine, & luy explique ses intentions pour l'engager à former un parti ; ce qui est bien-tôt fait » (*Mœurs*, t. II, p. 163-164). Les remarques de Lafitau suggèrent qu'une des causes des guerres tribales amérindiennes se trouve dans la nécessité de faire des prisonniers afin de les adopter et de compenser les pertes subies. Or il paraît plus probable que les adoptions étaient une conséquence des guerres : on déclarait la guerre pour venger des morts, subsidiairement pour des raisons économiques de contrôle du commerce des peaux après l'arrivée des Blancs en Amérique, et on faisait alors des prisonniers qui, dans certains cas, étaient donnés en adoption. Une fois donnés à des familles qui avaient perdu des parents à la guerre, les prisonniers devenaient membres à part entière de la tribu (voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 32).

*Chaudiere sur le feu* ; & elle a sans doute son origine dans la coutûme barbare de manger les Prisonniers, & ceux, qui ont [209] été tués, après les avoir fait bouillir. On dit même tout simplement qu'on va *manger une Nation*, pour signifier qu'on veut lui faire la Guerre à toute outrance, & il est rare qu'on la fasse autrement[22]. Quand on veut engager son Allié dans sa querelle, on lui envoye une Porcelaine, c'est-à-dire, une grande Coquille, pour l'inviter à boire le Sang, ou, comme portent les termes dont on use, du Bouillon de la Chair de ses Ennemis. Après tout, cette pratique pourroit être très-ancienne, sans qu'on puisse en inferer que ces Peuples ont toujours été Anthropophages. Ce n'étoit peut-être dans les premiers tems, qu'une façon de parler allégorique, telle que l'Ecriture même nous en fournit plusieurs. David n'avoit apparemment pas à faire à des Ennemis, qui fussent dans l'usage de manger de la Chair humaine, lorsqu'il disoit : *Dum appropiant super me nocentes, ut edant carnes meas*[23]. Dans la suite certaines Nations devenuës Sauvages & Barbares, auront substitué la réalité à la figure.

*Digression sur la Porcelaine du Canada.*

J'ai dit que les Porcelaines de ces Pays sont des Coquilles : elles se trouvent sur les Côtes de la Nouvelle Angleterre, & sur celles de la Virginie : elles sont cannelées, allongées, un peu pointuës, sans oreilles & assez épaisses. La Chair du Poisson renfermé dans ces Coquillages, n'est pas bonne à manger ; mais le dedans est d'un si beau Verni, & a des Couleurs si vives, que l'Art ne peut rien faire qui en approche. Quand les Sauvages alloient tout nuds, ils en faisoient l'usage auquel nos premiers Peres employerent les feuilles de Figuier, quand ils s'apperçurent de leur Nudité, & qu'elle leur causa de la honte. Ils les pendoient aussi à leur Cou, comme la chose la plus précieuse qu'ils eussent, & c'est encore aujourd'hui une de leurs

22. Elisabeth Tooker rapporte l'expression *Yo eiouahaoua* : « Sus, dressons la chaudière », qu'elle tire des *Relations* des jésuites (*ibid.*, p. 143). Nous n'avons pu trouver dans les *Relations* des missionnaires l'expression rapportée par Charlevoix.

23. Note de l'auteur : *Pseaume 26. 2.* En fait *Psaume* 27, début de la seconde strophe : « Si des malfaiteurs m'attaquent / pour me déchirer » (*la Bible*, traduction œcuménique édition intégrale, *Ancien Testament*, Paris, Éditions du Cerf et Les Bergers et les Mages, 1975).

plus grandes richesses, & leurs plus belles parures ; en un mot, ils en ont la même idée que nous avons de l'Or & de l'Argent & des Pierreries : en cela d'autant plus raisonnables, qu'ils n'ont, pour ainsi dire, qu'à se baisser pour se procurer des Trésors aussi réels que les nôtres ; puisque tout cela dépend de l'opinion[24]. Jacques Cartier parle dans ses Mémoires d'une espece de Coquillage fait en Cornibot, qu'il trouva, dit-il, dans l'Isle de Montreal : il le nomme *Esurgni*, & assûre qu'il avoit la vertu d'arrêter le saignement du Nez. Peut-être est-ce la même dont il s'agit ici ; mais on n'en ramasse point sur les [210] bords de l'Isle de Montreal, & je n'ai pas oüi dire que les Coquillages de Virginie ayent la proprieté dont parle Cartier[25].

*Des Branches & des Coliers de Porcelaine.*

Il y en a de deux sortes, ou pour parler plus juste, de deux Couleurs, l'une blanche & l'autre violette. La premiere est plus commune, & peut-être pour cela même, moins estimée. La seconde paroît avoir le grain un peu plus fin, quand elle est travaillée. Plus sa couleur est foncée, & plus elle est recherchée. On fait de l'une & de l'autre de petits Grains cilindriques ; on les perce, & on les enfile ; c'est dequoi on fait *les Branches & les Coliers de Porcelaine.* Les Branches ne sont autre chose, que quatre ou cinq fils, ou petites lanieres de Peaux d'environ un pied de long, où sont enfilés les Grains de Porcelaine. Les Coliers sont des manieres de Bandeaux ou de Diadêmes formés de ces Branches, assujetties par des fils, qui en font un tissu de quatre, cinq, six ou sept rangées de Grains, & d'une longueur proportionnée ; cela dépend de l'importance de l'affaire, qu'on veut traiter, & de la dignité des personnes, à qui on présente le Colier.

---

24. « *Qu'a se baisser* pour. Coûte bon. Celle dont on fait les Colliers vaut jusqu'à 50 & 60 [£] le millier. Une belle coquille vaudra [la phrase est inachevée] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

25. Voir Jacques Cartier, *Relations*, p. 152-153. Selon Michel Bideaux, qui a produit et annoté l'édition des *Relations*, il s'agirait du « cornet de mer, gros coquillage, tourné en forme de vis » (p. 375, n. 323). Voir aussi Paul Ragueneau, *Relation* de 1647-1648, *JR*, vol. 33, p. 122 ; Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, p. 267. Les colliers pouvaient avoir trois doigts de largeur et jusqu'à un mètre de longueur. Les perles étaient enfilées comme dans un chapelet (voir W. M. Beauchamp, « Wampun and Shell Articles used by the New York Indians », New York State Museum, *Bulletin*, n° 41, 1901, p. 319-380 ; E. Tooker, *op. cit.*, p. 21).

Par le mêlange des Grains de différentes Couleurs, on y forme telle figure & tel caractere, que l'on veut, ce qui sert souvent à distinguer les affaires, dont il est question. On peint même quelquefois les Grains : du moins est-il certain qu'on envoïe souvent des Coliers rouges, quand il s'agit de la Guerre. Ces Coliers se conservent avec soin, & non-seulement ils composent le Trésor public, mais ils sont encore comme les Registres & les Annales, que doivent étudier ceux, qui sont chargés des Archives, lesquels sont déposés dans la Cabanne du Chef. Quand il y a dans un Village deux Chefs d'une autorité égale, ils gardent tour à tour le Trésor & l'Archive pendant une nuit ; mais cette nuit, du moins à présent, est une année entiere.

*De leur usage.*

Il n'y a que les affaires de conséquence, qui se traitent par des Coliers ; pour les moins importantes, on se sert de Branches de Porcelaines, de Peaux, de Couvertures, de Maïz, ou en Grains, ou en Farine, & d'autres choses semblables : car il entre de tout cela dans le Trésor public. Quand il s'agit d'inviter un Village, ou une Nation à entrer dans une Ligue, quelquefois au lieu de Colier, on envoye un Pavillon teint de Sang : mais cet usage est moderne, & il y a bien de l'apparence que les Sauvages en ont pris l'idée à la vûë des Pavillons blancs des [211] François, & des Pavillons rouges des Anglois. On dit même que nous nous en sommes servis les premiers avec eux, & qu'ils ont imaginé d'ensanglanter les leurs, lorsqu'il est question de déclarer la Guerre[26].

258 B composent *en partie* le Trésor

26. Tout ce que Charlevoix écrit au sujet des « Coliers de Porcelaine » et de leur usage provient de Lafitau : voir *Mœurs*, t. I, p. 502-508. Les *Relations* de 1645-1646, de J. Lalemant (*JR*, vol. 29, p. 234), de 1652-1653, de F. Le Mercier (*JR*, vol. 40, p. 162-164), et de 1664-1665, du même (*JR*, vol. 49, p. 226), ainsi que la *Découverte d'un pays*, de Louis Hennepin (p. 250), décrivent le rituel des négociations amérindiennes. Enfin, une description des colliers de porcelaine, qui se trouve dans la section « 20. A / 25^e^ », des « papiers Raudot » (AN, Colonies C^11A^ 122, f. 198-199), a permis à Charlevoix de compléter ses informations.

*Du Calumet & de son usage.*

Le Calumet n'est pas moins sacré parmi ces Peuples, que le Colier de Porcelaine : il a même, si on les en croit, une origine Céleste ; car ils tiennent que c'est un présent que le Soleil leur a fait. Il est plus en usage chez les Nations Meridionnales & Occidentales, que dans celles du Nord & de l'Est, & on l'employe plus souvent pour la Paix, que pour la Guerre. *Calumet* est un mot Normand, qui veut dire *Chalumeau* ; & le Calumet des Sauvages est proprement le Tuyau d'une Pipe ; mais on comprend sous ce nom la Pipe même & son Tuyau. Dans les Calumets de parade, le Tuyau est fort long, & la Pipe a la figure de nos anciens Marteaux d'Armes : elle est ordinairement faite d'une espece de Marbre rougeatre, fort aisé à travailler, & qui se trouve dans les Pays des *Aiouez*, au-delà du Micissipi[27]. Le Tuyau est d'un Bois leger, peint de differentes Couleurs, & il est orné de Têtes, de Queuës & de Plumes des plus beaux Oiseaux ; ce qui, selon toutes les apparences n'est qu'un pur ornement.

L'usage est de fumer dans le Calumet, quand on l'accepte, & il est peut-être sans exemple qu'on ait jamais violé l'engagement, que l'on a pris par cette acceptation[28]. Les Sauvages sont du moins persuadés que le Grand Esprit n'en laisseroit pas l'infraction impunie. Si au milieu d'un Combat l'Ennemi présente un Calumet, il est permis de le refuser ; mais si on le reçoit, il faut mettre sur le champ les Armes bas. Il y a des Calumets pour tous les différens Traités. Dans le Commerce, quand on est convenu de l'échange, on présente un Calumet pour le cimenter, ce qui le rend en quelque sorte sacré[29]. Quand il s'agit de la Guerre, non-seulement le Tuyau, mais les Plumes même, dont il est orné, sont rouges : quelquefois ils ne le sont que d'un côté, & on prétend que suivant la maniere, dont les Plumes sont disposées, on reconnoît d'abord à quelle Nation en veulent ceux, qui les présentent.

27. Voir *infra*, p. 599, n. 23.

28. Opinion différente de celle de N. Perrot, qui note qu'il arrive qu'il « se commette quelque trahison chez eux » (*Mémoire*, p. 100).

29. « Dans le commerce : cela n'est point d'usage » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

*De son Origine.*

On ne peut guéres douter que les Sauvages, en faisant fumer dans le Calumet ceux, dont ils recherchent l'alliance, ou le commerce, n'ayent intention de prendre le Soleil pour témoin, & en quelque façon pour garant de leurs Traités ; car ils ne man[212]quent jamais de pousser la fumée vers cet Astre : mais que de cette pratique, & de l'usage ordinaire des Calumets on doive inferer, comme ont fait quelques-uns, que cette Pipe pourroit bien dans son origine être le Caducée de Mercure, c'est ce qui me paroît d'autant moins vraisemblable, que ce Caducée n'avoit aucun rapport au Soleil, & que dans les Traditions des Sauvages on n'a rien trouvé, qui puisse faire juger qu'ils ayent jamais eu aucune connoissance de la Mythologie des Grecs. Il seroit, à mon avis, beaucoup plus naturel de penser que ces Peuples, instruits par leur expérience que la fumée de leur Petun abbat les vapeurs du Cerveau, rend la Tête plus libre, réveille les esprits, & nous met plus en état de traiter d'affaires, en ont pour cette raison introduit l'usage dans les Conseils, où effectivement ils ont sans cesse la Pipe à la Bouche, & qu'après avoir mûrement déliberé & pris leur parti, ils n'ont pas cru pouvoir trouver de symbole plus propre pour mettre le sceau à ce qu'ils ont arrêté, ni de gage plus capable d'en assûrer l'exécution, que l'instrument, qui a eu tant de part à leurs délibérations. Peut-être même vous paroîtra-t'il plus simple, Madame, de dire que ces Peuples n'ont point imaginé de signes plus naturels pour marquer une étroitte union, que de fumer dans la même Pipe surtout si la fumée qu'on en tire, est offerte à une Divinité, qui y mette le sceau de la Religion. Fumer donc dans la même Pipe en signe d'alliance, est la même chose, que de boire dans la même Coupe, comme il s'est de tout tems pratiqué dans plusieurs Nations. Ce sont-là de ces usages, qui viennent trop naturellement à l'esprit, pour y chercher du mystere.

La grandeur & les ornemens des Calumets, qui se présentent aux Personnes de distinction, & dans les occasions importantes, n'ont rien non plus, dont il faille chercher bien loin les motifs. Pour peu que les hommes ayent de commerce entr'eux, & se respectent mutuellement, ils s'accoûtument à avoir certains égards les uns pour les autres, principalement dans les occasions, où il s'agit d'affaires publiques, ou quand on veut gagner la bienveillance de ceux, avec qui l'on traite, &

de-là le soin, qu'on apporte, pour donner plus de décoration aux présens, qu'on leur fait. Au reste c'est aux *Panis*[30], Nation établie sur les Bords du Missouri, & qui s'étend beaucoup vers le Nouveau Mexique, qu'on prétend que le Calu[213]met a été donné par le Soleil[31]. Mais ces Sauvages ont apparemment fait comme beaucoup d'autres Peuples. Ils ont voulu relever par le merveilleux un usage, dont ils étoient les Auteurs ; & tout ce qu'on peut conclure de cette tradition, c'est que les Panis rendent au Soleil un culte plus ancien, ou plus marqué que les autres Nations de cette partie du Continent de l'Amérique, & qu'ils se sont avisés les premiers de faire du Calumet un symbole d'alliance. Enfin si le Calumet étoit dans son institution le Caducée de Mercure, il ne seroit employé, que pour la Paix, ou pour le Commerce ; & il est constant qu'il est d'usage dans les Traités, qui ont la Guerre pour objet[32].

Ces Notions, Madame, m'ont paru nécessaires pour vous donner une connoissance parfaite de ce qui regarde la guerre des Sauvages, dont je vous entretiendrai dans mes Lettres, jusqu'à ce que j'aye épuisé ce sujet, ou, si ce sont des digressions, elles ne sont pas tout-à-fait étrangeres à mon sujet. D'ailleurs un Voyageur tâche de placer le moins mal qu'il peut tout ce qu'il apprend sur sa route.

Je suis, &c.

30. Voir *infra*, p. 763, n. 39.

31. Thèse exposée par N. Perrot : voir *Mémoire*, p. 100.

32. Issu d'un « mot Normand apporté en Canada », selon l'auteur anonyme d'une lettre adressée au *Mercure Galant*, en janvier 1705 (p. 66), le calumet amérindien est décrit par nombre d'auteurs : voir F. Le Mercier, *Relation* de 1652-1653, *JR*, vol. 40, p. 206 ; N. Perrot, *Mémoire*, p. 99-100 ; C. Dablon, *Relation de la descouverte du Mississipi*, *JR*, vol. 58, p. 96-98 ; J. Marquette, *Premier Voyage*, *JR*, vol. 59, p. 130-132 ; J. Gravier, *Journal de voyage*, *JR*, vol. 65, p. 122-124 ; L. Hennepin, *Nouvelle Découverte*, p. 150-151 ; L. Hennepin, *Découverte d'un pays*, p. 268 et 313 ; Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique Septentrionale*, t. II, p. 14-17. L'allusion au caducée de Mercure, une baguette de laurier ou d'olivier surmontée de deux ailes et entourée de deux serpents entrelacés, symbolisant l'activité, la prudence et la ruse, permet de penser que Charlevoix s'inspire de l'ouvrage de Lafitau : voir *Mœurs*, t. II, p. 314-331.

# QUATORZIÉME LETTRE.

*Description du Pays depuis l'Anse de la Famine jusqu'à la Riviere des Sables. Motifs des Guerres des Sauvages. Départ des Guerriers, & tout ce qui précede leur départ. Leurs Adieux. Leurs Armes offensives & défensives. Le soin, qu'ils ont de porter avec eux leurs Dieux Tutélaires. Particularités du Pays jusqu'à Niagara.*

A la Riviere des Sables, ce dix-neuf May, 1721.

MADAME,

*Désagrémens & incommodités de ces Voyages.*

Me voici encore dégradé par un vent contraire[1], qui vient de se lever au moment que nous étions le plus en train d'avancer. Il nous a même surpris si brusquement, que nous au[214]rions été fort en peine, si nous n'eussions très-à-propos rencontré cette petite Riviere, pour nous y réfugier. Vous m'avouërez, Madame, qu'il y a bien des désagrémens & des incommodités à essuyer dans un voyage tel que celui-ci. Il est fort triste de faire cent, & quelquefois deux cent lieuës, sans trouver une Maison, ni rencontrer un Homme ; de ne pouvoir s'engager dans une traverse de deux ou trois lieuës, pour éviter d'en faire vint inutilement, sans risquer sa vie par le caprice des Vents ; de se voir arrêté, comme il arrive quelquefois, des semaines entieres, sur une Pointe, ou sur un Rivage stérile, où, si la Pluye survient, il faut rester sous un Canot, ou sous une Tente : si le vent est impétueux, il faut chercher un abry dans le Bois, où l'on n'est pas sans danger d'être écrasé par la chute d'un Arbre. On auroit paré à une partie de ces inconvéniens, en construisant des Barques pour naviger sur les Lacs ; mais il faudroit pour cela que le Commerce en valût un peu plus la peine.

1. Voir *supra*, p. 459, n. 1.

*Description de la Côte.*

Nous sommes ici sur la lisiere des Cantons Iroquois, & c'est un fort beau Pays. Nous nous embarquâmes hier de grand matin par le plus beau tems du monde. Il ne faisoit pas un soufle de vent, & le Lac étoit uni comme une Glace. Vers les neuf ou dix heures nous passâmes devant l'Embouchure de la Riviere d'Onnontagué[2], & elle me parut avoir un arpent de large. Les Terres y sont un peu basses, mais très-bien boisées. Presque toutes les Rivieres, qui arrosent les Cantons Iroquois, se déchargent dans celle-ci, dont la Source est un fort joli Lac, appellé *Gannentaha*, sur le bord duquel il y a des Salines[3]. Vers les onze heures & demie un petit vent de Nord-Est nous fit mettre la Voile, & nous poussa en peu d'heures jusqu'à la *Baye des Goyogouins*[4], qui est à dix lieuës de la Riviere d'Onnontagué. Toute la Côte dans cet espace est variée de Marais & de Terres hautes, un peu sablonneuses, couvertes de très-beaux Arbres, & surtout de Chênes, qui semblent avoir été plantés à la main.

Un vent de Terre violent, qui nous accueillit par le travers de la Baye des Goyogouins, nous obligea de nous y réfugier. C'est un des plus beaux endroits, que j'aye jamais vû. Une presqu'Isle bien boisée s'avance au milieu, & forme comme un Théâtre. Sur la gauche en entrant, on apperçoit dans un enfoncement une petite Isle, qui cache l'entrée d'une [215] Riviere, par où les Goyogouins descendent dans le Lac. Le vent ne dura point ; nous nous remîmes en route, & nous fîmes encore trois ou quatre lieuës. Ce matin nous nous sommes embarqués avant le soleil levé, & nous avons fait cinq ou six lieuës. Je ne sçai

2. Voir *supra*, p. 461, n. 8.

3. Très tôt, les missionnaires constatèrent la présence de « fontaines salées » autour du lac *Gannentaa*, Onondaga Lake, (P. Lejeune, *Relation* de 1656-1657, *JR*, vol. 43, p. 258-260), près de l'actuelle ville de Syracuse (New York).

4. À l'origine, nom du village cayuga le plus important, situé sur la rive est du lac Cayuga. Par métonymie, le terme en vint à désigner la tribu elle-même. Les Cayugas paraissent avoir été plus traitables que les Onneiouts (*Oneidas* en anglais) et que les Onontagués (*Onondagas* en anglais) (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 494-495). Charlevoix range la rive méridionale du lac Ontario jusqu'à Sodus Bay, l'embouchure d'un petit cours d'eau, Sodus Creek. La baie est effectivement fermée par une presqu'île et une petite île se trouve dans la baie.

combien le vent du Nord-Ouest nous retiendra ici[5]. En attendant je vais reprendre mon récit sur les guerres des Sauvages, où je l'ai interrompu.

*Motifs, qui engagent les Sauvages à faire la guerre.*

Il est rare, Madame, que ces Barbares refusent de s'engager dans une guerre, quand ils y sont invités par leurs Alliés. Ils n'ont pas même besoin pour l'ordinaire d'invitation pour prendre les Armes ; le moindre motif, un rien souvent les y détermine. La vengeance sur-tout : ils ont toujours quelque injure ancienne ou nouvelle à venger ; car le tems ne referme point ces sortes de playes, quelque legeres qu'elles soient. Aussi ne doit-on jamais compter que la Paix soit solidement établie entre deux Nations, qui ont été lontems ennemies ; d'autre part le desir de remplacer des Morts par des Prisonniers, ou d'appaiser leurs ombres ; le caprice d'un particulier ; un songe, qu'on explique à sa façon, & d'autres raisons, ou prétextes aussi frivoles, font qu'on voit souvent partir pour la Guerre une troupe d'Aventuriers, qui ne songeoient à rien moins le jour précedent[6].

5. L'itinéraire de Charlevoix, ou plutôt le récit qu'il en fait, pose un problème. Parti de l'anse à la Famine (Port Ontario), le 18 mai, il s'avance jusqu'à la rivière des Onontagués (Oswego River), puis franchit dix lieues avant d'atteindre la baie des Goyogouins, dans laquelle il doit se réfugier à cause d'un coup de vent. Une fois le vent calmé, il parcourt environ « trois ou quatre lieuës », puis s'arrête pour passer la nuit. Le 19 mai, au matin, il navigue « cinq ou six lieuës », avant de gagner la rivière des Sables, d'où est daté le début de la lettre. L'arrêt au cours de la nuit du 18 au 19 mai a pu avoir lieu au niveau de Mink Creek, qui se déverse dans le lac Ontario au niveau de Holland Cove. Le petit cours d'eau correspond approximativement à la distance indiquée par Charlevoix. La rivière des Sables, située à quelque cinq ou six lieues plus loin, peut aussi bien être Dennison Creek ou Deer Creek, dans le comté de Wayne, que Fourmile Creek, qui se jette dans le lac Ontario au niveau de Ninemile Point, dans le comté de Monroe (New York). Ce dernier cours d'eau nous semble mieux convenir à la distance indiquée par Charlevoix par rapport à la rivière *Casconchiagon*, aujourd'hui Genessee River (New York).

6. Tout en s'inspirant de Lafitau, Charlevoix se distingue de lui en ce qu'il soumet son approche des mœurs amérindiennes à une critique morale. Lafitau, au contraire, tente d'expliquer la pratique de la guerre chez les Amérindiens en l'inscrivant dans leur système social et dans leur organisation politique (voir *Mœurs*, t. II, p. 162-167). Certains détails avancés par Charlevoix se fondent sur des observations recensées dans les « papiers Raudot », par exemple le fait que chaque guerrier ait sa propre chanson de guerre (AN, Colonies $C^{11A}$ 122,

Il est vrai que ces petites Expéditions, sans l'aveu du Conseil, sont ordinairement sans conséquence, & comme elles ne demandent pas de grands préparatifs, on y fait peu d'attention ; mais généralement parlant, on n'est pas trop fâché de voir la Jeunesse s'exercer & se tenir en haleine, & il faudroit avoir de grandes raisons pour s'y opposer ; encore y employe-t-on rarement l'autorité, parce que chacun est le maître de ses démarches : mais on tâche d'intimider les uns par de faux bruits, qu'on fait courir ; on sollicite sous main les autres ; on engage par des présens les Chefs à rompre la partie, ce qui est fort aisé ; car il ne faut pour cela qu'un Songe vrai, ou prétendu. Dans quelques Nations, la derniere ressource est de s'adresser aux Matrones, & elle est presque toujours efficace, mais on n'y a recours, que quand l'affaire est d'une grande conséquence[7].

*De quelle maniere on s'y résout.*

Une Guerre, qui interresse toute la Nation, ne se conclut pas si aisément : on en balance avec beaucoup de maturité les inconveniens & les avantages, & tandis qu'on délibere, on [216] apporte un très-grand soin à écarter tout ce qui pourroit donner à l'Ennemi le moindre sujet de soupçonner qu'on veut rompre avec lui. La Guerre une fois résoluë, on pense d'abord aux Provisions & à l'Equipage des Guerriers, & cela ne de-

f. 238), ou évoquent la relation de Raudot, qui signale, par exemple, qu'il « arrive souvent que la passion, la hayne, la vengeance et l'yvrognerie l'emportent sur tous les sages conseils que donnent les anciens à la jeunesse [... et qu'on] ne peut douter que ce n'est que l'animosité, la haine, la vengeance et l'envie desordonné de tuër des hommes ou de s'agrandir par les esclaves qui leur fait faire la guerre » (« Relation par lettres », f. 62). En plus des relationnaires du XVII[e] siècle, notamment B. Vimont (*Relation* de 1642, *JR*, vol. 22, p. 52), J. Lalemant (*Relation* de 1645-1646, *JR*, vol. 29, p. 82), N. Perrot (*Mémoire*, p. 76-77) et les « papiers Raudot » (AN, Colonies C[11A] 122, f. 206-207) signalent l'importance de la vengeance dans le déclenchement des guerres amérindiennes. Toutefois, il n'est pas interdit de penser, avec Elisabeth Tooker, qu'en plus des motifs évoqués par les relationnaires, des raisons économiques ont aussi joué un rôle dans les guerres intertribales (voir *Ethnographie des Hurons*, p. 29, 85 et 155, n. 35).

7. Charlevoix emprunte ses informations à Lafitau : voir *Mœurs*, t. II, p. 167-168.

mande pas beaucoup de tems. Les Danses, les Chants, les Festins, quelques Cérémonies superstitieuses, qui varient beaucoup selon les différentes Nations, en demandent beaucoup davantage[8].

*Préparatifs du Chef.*

Celui qui doit commander ne songe point à lever des Soldats, qu'il n'ait jeûné plusieurs jours, pendant lesquels il est barbouillé de noir, n'a presque point de conversation avec personne, invoque jour & nuit son Esprit tutelaire, observe surtout avec soin ses Songes. La persuasion où il est, suivant le génie présomptueux de ces Barbares, qu'il va marcher à une Victoire certaine, ne manque guéres de lui causer des Rêves selon ses desirs. Le Jeûne fini, il assemble ses Amis, & un Colier de Porcelaine à la Main, il leur parle en ces termes : « Mes Freres, le Grand Esprit autorise mes sentimens, & m'a inspiré ce que je dois faire. Le Sang d'un tel n'est point essuyé, son Corps n'est point couvert, & je veux m'acquitter envers lui de ce devoir ». Il expose de même les autres motifs, qui lui font prendre les Armes. Puis il ajoûte : « Je suis donc résolu d'aller en tel endroit lever des Chevelures, ou faire des Prisonniers ; ou bien je veux manger telle ou telle Nation. Si je peris dans cette glorieuse entreprise, ou si quelqu'un de ceux, qui voudront bien m'accompagner, y perd la vie, ce Colier servira pour nous recevoir, afin que nous ne demeurions pas couchés dans la Poussiere, ou dans la Bouë ». C'est-à-dire, apparemment, qu'il sera pour celui qui aura soin d'ensévelir les Morts.

En prononçant ces dernieres paroles, il met le Colier à terre, & celui qui le ramasse, se déclare par-là son Lieutenant ; puis il le remercie du zéle, qu'il témoigne pour venger son Frere, ou pour soûtenir l'honneur de la Nation. On fait ensuite chauffer de l'Eau, on débarbouille le Chef, on lui accommode les Cheveux, & on les graisse, ou on les peint. On lui met diffé-

8. Source du texte de Charlevoix : *Mœurs des Sauvages ameriquains* (t. II, p. 169-171), de Lafitau. Mais les observations sur les provisions et sur l'équipage des guerriers sont tirées de Raudot : « Le dessein de partir estant formé, ils travaillent à amasser leurs vivres, à faire leurs canots, leurs fleches, leurs cassetestes et les autres choses dont ils ont besoin et ne font que danser toute la nuit » (« Relation par lettres », f. 63).

rentes Couleurs au Visage, & on le revêt de sa plus belle Robe[9]. Ainsi paré, il chante d'une voix sourde sa Chanson de Mort ; ses Soldats, c'est-à-dire, tous ceux, qui se sont offerts à l'accompagner, (car on ne contraint personne) en[217]tonnent ensuite l'un après l'autre leur Chanson de Guerre ; car chacun a la sienne, qu'il n'est permis à nul autre de chanter : il y en a aussi d'affectées à chaque Famille[10].

*Délibération du Conseil.*

Après ce préliminaire, qui se passe dans un lieu écarté, & souvent dans une Etuve, le Chef va communiquer son projet au Conseil, lequel en délibere, sans jamais admettre à cette déliberation l'Auteur de l'Entreprise. Dès que son projet a été accepté, il fait un Festin, dont le principal & quelquefois l'unique Mets doit être un Chien. Quelques-uns prétendent que cet Animal est offert au Dieu de la Guerre, avant que d'être mis dans la Chaudiere, & peut-être qu'on le pratique ainsi parmi quelques Nations. Je suis même bien aise de vous avertir ici, Madame, que dans ce que je vous dirai sur cet article, je ne garantis pas que tout soit d'un usage général parmi toutes les

133 B chante *la* Chanson

9. Charlevoix s'inspire de la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » : « Pour ce qui est de la guerre, tous les Sauvages ont la mesme maxime, mesme pratique, mesme mode et mesme façon de combattre. Leurs partis ou compagnie se forment de cette manière. Un chef de guerre s'abstient de manger et de boire et jeusne quelquefois huit jours durant ; il se matache et se barbouille tout le visage en noir ; il parle peu, il songe et resve nuit et jour, priant l'esprit qu'il a choisi pour son protecteur ou patron de luy donner des hommes. Cet esprit, en qui il a confiance, est quelquefois un corbeau, un aigle, une loutre, un ours, un renard, et ainsi des autres animaux, mais chacun a le sien en recommandation, qui est toujours celuy qui s'est présenté à eux dans leurs songes et dans leurs veües, si bien que, s'ils ont pendant leur sommeil quelques visions de leurs ennemis, en certains lieux et en certains temps, et qu'enfin leur veüe soit favorable pendant leur jeusne, ils en tirent un bon augure et concluent qu'ils feront coup sur leurs ennemis. Le terme de resver estant une fois fini, ils se débarbouillent le visage, et le peinturent de rouge, de noir, de blanc, mais pour l'ordinaire, c'est de rouge seulement. Ils rafraischissent leurs cheveux, ils les huilent et se mettent enfin sur leur propre » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 88-89).

10. Observation empruntée à N. Perrot : voir *Mémoire*, p. 18. Dans sa *Relation* de 1636, Paul Lejeune notait déjà : « chacun a sa chanson, qu'un autre n'oseroit chanter, & il s'en offenseroit. C'est pour ce mesme sujet que pour déplaire à leurs ennemis, ils entonnent quelquefois de celles du party contraire » (*JR*, vol. 9, p. 110).

Nations. Mais il paroît certain que dans l'occasion, dont il s'agit ici, on fait quantité d'invocations à tous les Esprits bons & mauvais, & sur-tout au Dieu de la Guerre.

*Mesures, qu'on prend pour avoir des Prisonniers.*

Tout cela dure plusieurs jours, ou plûtôt se réitere plusieurs jours de suite : mais quoique tout le monde semble uniquement occupé de ces Fêtes, chaque Famille prend ses mesures pour avoir sa part des Prisonniers, qu'on fera, afin de réparer ses pertes, ou de venger ses Morts. Dans cette vûë, on fait des présens au Chef, qui de son côté donne sa parole & des gages. Au défaut des Prisonniers, on demande des Chevelures, & cela est plus aisé à obtenir. En quelques endroits, comme chez les Iroquois, dès qu'une expédition Militaire est résoluë, on met sur le feu la Chaudiere de Guerre, & on avertit ses Alliés d'y apporter quelque chose, pour faire connoître qu'ils approuvent l'Entreprise, & qu'ils y prendront part.

Tous ceux, qui s'enrôlent, donnent aussi au Chef, pour signe de leur engagement, un morceau de Bois avec leur marque, & quiconque après cela retireroit sa parole, ne seroit pas en sûreté de sa vie ; du moins il resteroit deshonoré pour toujours. Le Parti étant formé, le Chef de Guerre prépare un nouveau Festin, où tout le Village doit être invité, & avant qu'on touche à rien, il dit, ou un Orateur pour lui & en son nom : « Mes Freres, je sçai que je ne suis pas encore un Homme ; mais vous n'ignorez pourtant pas que j'ai vû quelquefois l'Ennemi d'assez près. Nous avons été tués ; les Os de tels & de tels sont encore découverts, ils crient contre nous, il faut [218] les satisfaire. C'étoient des Hommes ; comment avons-nous pu sitôt les oublier, & demeurer si lontems tranquilles sur nos Nattes[11] ? Enfin, l'Esprit, qui s'interresse à ma gloire, m'a inspiré de les venger. Jeunesse, prenez courage, rafraîchissez vos Cheveux, peignez-vous le Visage, remplissez vos Carquois, fai-

11. « NATTE. subs. fem. Tissu plat fait de trois brins de paille battuë & tortillée ensemble. Il s'en fait aussi de jonc & de genés. Il n'y a pas long-temps que toutes les murailles des maisons n'estoient tapissées que de *nattes*. Maintenant la *natte* ne sert plus que pour faire des parterres, pour couvrir des planchers, pour mettre au devant des fenestres, & dans les jeux de paume. Des pantouffles de *natte*. Les Orientaux couchent sur de la *Natte* » (Furetière, 1690). Dans le *Mercure Galant*, un auteur anonyme note : dire que des Amérindiens sont « demeurez [.. .] sur leurs nattes » signifie qu'ils ont « conservé la Paix » (avril 1705, p. 12). Voir aussi note suivante.

sons retentir nos Forêts de Chants Militaires, desennuyons nos Morts, & apprenons-leur qu'ils vont être vengés »[12].

*Chants & Danses & Festin des Guerriers.*

Après ce discours, & les applaudissemens, dont il ne manque pas d'être suivi, le Chef s'avance au milieu de l'Assemblée, le Casse-tête à la Main, & chante ; tous ses Soldats lui répondent en chantant, & jurent de le bien seconder, ou de mourir à la peine. Tout cela est accompagné de gestes très-expressifs pour faire entendre qu'ils ne reculeront pas devant l'Ennemi ; mais il est à remarquer qu'il n'échappe à aucun des Soldats aucune expression, qui dénote la moindre dépendance. Tout se réduit à promettre d'agir avec beaucoup d'union & de concert. D'ailleurs, l'engagement qu'ils prennent, exige de grands retours de la part des Chefs. Par exemple, à chaque fois que dans les Danses publiques un Sauvage frappant de sa hache un Poteau dressé exprès, rappelle à l'Assemblée ses plus belles Actions, comme il arrive toujours, le Chef, sous la conduite duquel il les a faites, est obligé de lui faire un présent, du moins parmi quelques Nations[13].

12. Source de Charlevoix : la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » : « Ils festinent ensuite la jeunesse et quelques vieillards, mais avant que de commencer à manger, le chef fait sa harangue à peu près en ces termes : "Mes frères, il est vray que je ne suis point un homme, vous sçavez néantmoins que j'ay déjà veu l'ennemy. Nous avons esté tuez. Il y a longtemps que les os d'un tel, nostre frère, reposent en tel lieu. Il est temps que nous les allions voir. Maintenant vous sçavez que c'estoit un brave homme, il mérite d'estre vengé. Nous avons demeuré paisiblement sur nostre natte. Je me lève aujourd'huy, parce que l'esprit qui me gouverne m'a promis du bouillon et de la viande fraische. Prenez courage, jeunesse, rafraischissez vos chevelures, matachez-vous, armez vos carquois, désennuyons nos morts ; faisons retentir des chansons de guerre par tout le village, réveillons nostre frère qui a esté tué, il sera content lorsqu'il sera vengé" » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 89).

13. La méthode d'enrôlement par « buchette », ou « morceau de bois façonné, orné de vermillon », qui permet d'identifier d'une marque distinctive chacun des guerriers qui consent à suivre un chef à la guerre, le fait qu'il soit dangereux de manquer à sa parole, le festin, qui a pour mets un chien à sacrifier au dieu de la guerre, les chansons, qui témoignent du mépris des guerriers pour leurs adversaires, le chant du chef, ainsi que sa danse, enfin, le fait que chacun ait sa chanson propre, se trouvent dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains* de Lafitau (t. II, p. 186-191). Raudot signale lui aussi la coutume des « buchettes », mais il observe que le chef qui souhaite entreprendre une expédition guerrière apostrophe tous les convives du festin et qu'il « les engage insensiblement à se joindre à luy et à prendre des Buchettes » (« Relation par lettres », f. 63). Chez Raudot, le chef de parti se fait plus insistant.

*Idée, que ces Peuples ont du Courage.*

Les Chants sont suivis de Danses ; quelquefois ce n'est qu'une démarche fiere, mais en cadence ; d'autres fois ce sont des mouvemens assez vifs, figurés & représentatifs des operations d'une Campagne, & toujours cadencés[14]. Enfin le Festin termine la Cérémonie. Le chef de Guerre n'en est que spectateur la Pipe à la Bouche ; c'est même assez l'ordinaire dans tous les Festins d'appareil, que celui, qui en fait les honneurs, ne touche à rien[15]. Les jours suivans, & jusqu'au départ des Guerriers, il se passe bien des choses, dont le recit n'a rien d'interressant, & qui ne sont pas même d'une pratique uniforme & constante : mais je ne dois pas oublier une coûtume assez singuliere, dont les Iroquois sur-tout ne se dispensent jamais : elle paroît avoir été imaginée pour connoître ceux, qui ont l'esprit bien fait, & sçavent se commander à eux-mêmes ; car ces Peuples, que nous traitons de Barbares, ne conçoivent pas qu'on puisse avoir un véritable courage, si [219] l'on n'est pas maître de ses passions, & si on ne sçait pas soufrir ce qui peut arriver de plus sensible. Voici de quoi il s'agit.

*Epreuves, où l'on met les Guerriers.*

Les plus anciens de la Troupe Militaire font aux jeunes Gens, principalement à ceux, qui n'ont pas encore vû l'Ennemi, toutes les avanies, dont ils peuvent s'aviser. Ils leur jettent des cendres chaudes sur la tête ; ils leur font les reproches les plus sanglans ; ils les accablent d'injures, & poussent ce jeu jusqu'aux plus grandes extrémités. Il faut endurer tout cela avec une insensibilité parfaite ; donner dans ces occasions le moindre signe d'impatience, c'en seroit assez pour être jugé indigne de porter jamais les armes : mais quand cela se pratique entre gens de même âge, comme il arrive assez souvent, il faut que l'Agresseur soit bien assûré de n'avoir rien sur son compte, sans quoi, le jeu fini, il seroit obligé de réparer l'insulte par un présent. Je dis, le jeu fini, car tout le tems qu'il dure, il faut tout soufrir sans se fâcher, quoique le badinage aille souvent à se

14. Voir N. Perrot, *Mémoire*, p. 16 et 18. Celui-ci précise que chaque matin, « en décampant », le chef chante sa chanson de mort (p. 19).

15. Charlevoix résume à grands traits la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (voir P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 89-90).

jetter des tisons de feu à la tête, & à se donner de grands coups de bâton[16].

*Précautions pour les blessés.*

Comme l'esperance de guerir de ses blessures, si on a le malheur d'en recevoir, ne contribuë pas peu à engager les plus braves à s'exposer aux plus grands perils, après ce que je viens de dire, on prépare les drogues, dont les *Jongleurs* sont chargés. Je vous dirai une autre fois quelle sorte de gens sont ces Jongleurs[17]. Toute la Bourgade étant assemblée, un de ces Charlatans déclare qu'il va communiquer aux Racines & aux Plantes, dont il a fait bonne provision, la vertu de guérir toutes sortes de playes, & même de rendre la vie aux morts. Aussi-tôt il se met à chanter ; d'autres Jongleurs lui répondent, & l'on suppose que pendant le concert, qui ne vous paroîtroit pas fort mélodieux, & qui est accompagné de beaucoup de grimaces de la part des Acteurs, la vertu médicinale se répand sur les drogues. Le principal Jongleur les éprouve ensuite : il commence par se faire saigner les lévres ; il y applique son remede ; le sang, que l'imposteur a soin de succer adroittement, cesse de couler, & on crie : *miracle*. Après cela il prend un Animal mort, il laisse aux Assistans tout le loisir de bien s'assûrer qu'il est sans vie, puis par le moyen d'une canule, qu'il lui a insérée sous la queuë, il la fait remuer, en lui souflant des herbes dans la gueule, & les cris [220] d'admiration redoublent. Enfin toute la Troupe des Jongleurs fait le tour des Cabannes en chantant la vertu des remedes[18]. Ces artifices dans le fond n'en imposent à personne, mais ils amusent la multitude, & il faut suivre l'usage.

*Pratiques propres aux Miamis pour se préparer à la Guerre.*

En voici un autre, qui est particulier aux Miamis, & peut-être à quelques autres Nations du Voisinage de la Louysiane. Je

16. Les avanies que l'on fait subir aux guerriers sont décrites par Lafitau : voir *Mœurs*, t. II, p. 190-191. Voir aussi C. Dablon, *Relation* de 1655-1656, *JR*, vol. 42, p. 170.

17. Voir *infra*, p. 705-712.

18. Charlevoix reprend, en la contractant, la description de « la seconde chose » que font les Iroquois « tous les hyvers, pour s'animer au combat », de Claude Dablon. (*Relation* de 1655-1656, de Jean de Quen, *JR*, vol. 42, p. 172-174).

l'ai tiré des Mémoires d'un François, qui en a été témoin. Après un festin solemnel[19] on plaça, dit-il, sur une espece d'Autel des figures de Pagodes[20], faites avec des Peaux d'Ours, dont la tête étoit peinte de couleurs vertes. Tous les Sauvages passerent devant cet Autel en faisant des génuflexions, & les Jongleurs conduisoient la Bande, en tenant à la main un sac, où étoient renfermées toutes les choses, dont ils ont accoûtumé de se servir dans leurs évocations. C'étoit à qui feroit plus de contorsions, & à mesure que quelqu'un s'y distinguoit, on lui applaudissoit[21] par de grands cris. Quand on eut ainsi rendu ses premiers hommages aux Idoles, tout le monde dansa avec beaucoup de confusion, au son du Tambour & du Chichikoué, & pendant ce tems-là les Jongleurs faisoient semblant d'ensorceler divers Sauvages, qui paroissoient expirer : puis en leur mettant d'une certaine poudre sur les lévres, ils les faisoient revivre.

Quand cette farce eut duré quelque tems, celui, qui présidoit à la Fête, ayant à ses côtés deux Hommes & deux Femmes, parcourut toutes les Cabannes, pour avertir que les Sacrifices alloient commencer. Lorsqu'il rencontroit quelqu'un en son chemin, il lui mettoit les deux mains sur la tête, & celui-ci lui embrassoit les genoux. Les Victimes devoient être des Chiens, & l'on entendoit de toutes parts les cris de ces Animaux, qu'on égorgeoit, & les Sauvages, qui hurloient de toutes leurs forces, sembloient leur faire paroli[22]. Dès que les viandes furent cuites, on les offrit aux Pagodes, puis on les mangea, & on brûla les os. Cependant les Jongleurs ne cessoient point de resusciter de prétendus morts, & le tout finit par la distribu-

19. Orthographe attestée par Furetière (1690).

20. « PAGODE. s. m. Terme des Relations. C'est un nom que les Portugais ont donné à tous les temples des Indiens & Idolastres. [.. .] Les curieux donnent aussi le nom de *Pagode* aux petites idoles de porcelaine qui viennent de la Chine » (Furetière, 1690).

21. Syntaxe attestée par Furetière (1690). Voir aussi G. Spillebout, *Grammaire de la langue française*, p. 257 ; A. François, « Le XVIII[e] siècle », dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2[e] partie, 2[e] fascicule, p. 1756.

22. « PAROLI. s. m. Terme de jeu. Le double de ce qu'on a joüé la premiere fois. *Faire paroli à la chance. offrir, donner le paroli. joüer au trictrac partie & le tout* » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694).

tion, qui fut faite à ces Charlatans de ce qui se trouva le plus à leur bienséance dans toute la Bourgade[23].

*Description des Raquettes pour marcher sur la Nêge, & des Traînes pour porter le Bagage.*

Depuis la résolution prise de faire la guerre, jusqu'au départ des Guerriers, toutes les nuits on chante, & les jours se passent à faire les Préparatifs. On députe des Guerriers pour [221] aller chanter la Guerre chez les Voisins & les Alliés, qu'on a souvent eu soin de disposer, par des Négociations secrettes. Si la Marche se doit faire par eau, on construit, ou l'on répare les Canots : si c'est l'Hyver, on se fournit de Raquettes & de Traînes. Les Raquettes, dont il faut nécessairement se servir, pour marcher sur la Neige, ont environ trois pieds de long, & quinze ou seize pouces dans leur plus grande largeur. Leur figure est ovale, à cela près, que l'extrémité de derriere se termine en pointe ; de petits bâtons de traverse, passés à cinq ou six pouces des deux bouts, servent à les rendre plus fermes, & celui, qui est sur le devant, est comme la corde d'une ouverture en arc, où l'on met le pied, qu'on y assujettit avec des courroyes. Le tissu de la Raquette est de lanieres de cuir de la largeur de deux lignes, & le contour est d'un bois leger durci au feu. Pour bien marcher sur ces Raquettes, il faut tourner un peu les genoux en-dedans, & tenir les jambes écartées. Il en coûte d'abord pour s'y accoûtumer ; mais quand on y est fait, on marche avec facilité & sans se fatiguer davantage, que si on n'avoit rien aux pieds. Il n'est pas possible d'user de ces Raquettes avec nos Souliers ordinaires ; il faut prendre ceux

23. Selon Louise P. Kellogg, Charlevoix ferait allusion au *Mémoire* de Nicolas Perrot (Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 317, n. 8), mais comme le constate Joseph-Médard Carrière, « malgré un examen minutieux de l'ouvrage », il est impossible d'y « retrouver la source de ce passage » (Université d'Ottawa, Archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, fonds J.-M. Carrière, P 53-2-2-4, p. 249). Charlevoix tire ses observations des *Ceremonies et coutumes religieuses des peuples idolatres Représentées par des Figures dessinées de Bernard Picard : Avec une Explication Historique, & quelques Dissertations curieuses* (Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1733-1739, t. I, p. 65). Les auteurs, Antoine Banier et Jean-Baptiste Le Mascrier, s'inspirent de Bacqueville de La Potherie (*Histoire de l'Amérique Septentrionale*, t. II, p. 13-14).

des Sauvages, qui sont des especes de Chaussons[24] de Peaux boucannées, plissés en-dessus à l'extrémité du pied & liés avec des cordons[25].

Les Traînes, qui servent à porter le Bagage, & dans un besoin, les Malades & les Blessés, sont deux petites Planches fort minces de la largeur d'un demi-pied chacune, sur six ou sept de long. Les devans en sont un peu relevés, & les côtés sont bordés de petites bandes, où l'on attache des courroyes, pour assujettir ce qui est sur la Traîne. Quelque chargées que soient ces voitures, un Sauvage les peut tirer sans peine, à l'aide d'une longue bande de cuir, qu'il fait passer sur sa poitrine, & qu'on appelle Coliers. On en use aussi pour porter des fardeaux, & les Meres s'en servent pour porter leurs Enfans avec leurs Berceaux ; mais alors c'est sur le front, & non pas sur la poitrine qu'ils sont appuyés[26].

*Adieux des Guerriers.*

Tout étant prêt, & le jour du départ venu, les adieux se font avec de grandes démonstrations d'une véritable tendresse. Chacun veut avoir quelque chose, qui ait été à l'usage des Guerriers, & leur donne des gages de son amitié, & des assûrances d'un souvenir éternel. Ils n'entrent dans presqu'au-[222]cune Cabanne, qu'on ne leur prenne leur Robe, pour leur en donner une autre meilleure, ou du moins aussi bonne. Enfin tous se rendent chez le Chef. Ils le trouvent armé comme le premier jour, qu'il leur a parlé ; & comme il a toujours paru en public depuis ce tems-la. Eux-mêmes se sont peints le visage, chacun suivant son caprice, & tous ordinairement de maniere

24. « CHAUSSON, est aussi une espece de souliers legers, plats, & sans talon, dont la semelle est de feutre, ou de drap, & dont on se sert pour joüer partie à la Paume, pour apprendre à danser, à faire des armes, & autres exercices où il faut avoir le pied ferme & leger » (Furetière, 1690).

25. La description de Charlevoix s'inspire de celle du chapitre intitulé « 8.A De la maniere dont se fait la guerre pendant l'hiver contre les Nations sauvages », des « papiers Raudot » (A.N., Colonies $C^{11A}$ 122, f. 157-158). Voir aussi Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 220-222.

26. Source du texte de Charlevoix : Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 200. Selon Elisabeth Tooker, les « longues planches » dont se servaient les Amérindiens pour fabriquer leurs traîneaux étaient de « cèdre blanc » (*Ethnographie des Hurons*, p. 24).

à faire peur. Le Chef leur fait une courte harangue, puis il sort de sa Cabanne, en chantant sa chanson de mort. Tous le suivent à la file, gardant un profond silence, & la même chose se pratique tous les matins, quand on se remet en marche. Ici les Femmes prennent les devans avec les provisions, & quand les Guerriers les ont jointes, ils leur remettent en main toutes leurs hardes, & restent presque nuds : autant néanmoins que la Saison le peut permettre[27].

*Leurs Armes offensives & défensives.*

Autrefois les armes de ces Peuples étoient l'Arc, la Fléche, & une espece de Javelot, l'une & l'autre armées de pointes d'os travaillées en differentes façons, & le Casse-tête : c'étoit une petite Massuë d'un bois très-dur, dont la tête, de figure ronde, avoit un côté trenchant. La plûpart n'avoient aucune arme défensive, mais lorsqu'ils attaquoient un Retranchement, ils se couvroient tout le corps de petites planches légeres. Quelques-uns ont une maniere de Cuirasse faite d'un tissu de Jonc, ou de petites Baguettes pliantes, assez proprement travaillées. Ils avoient même anciennement des Cuissarts & des Brassarts de même matiere[28], mais comme cette armure ne s'est point trouvée à l'épreuve des armes à feu, ils y ont renoncé, & n'ont rien mis à la place. Les Sauvages Occidentaux se servent toujours de Boucliers de Peaux de Bœufs, qui sont fort legers, & que les Balles de Fusil ne percent pas. Il est assez étonnant que les autres Nations n'en usent point[29].

Quand ils font usage de nos Epées, ce qui est très-rare, ils s'en servent comme d'Espontons : mais quand ils peuvent avoir

370 B toujours *des* Boucliers

27. Charlevoix s'inspire des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 213-214) et de Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 192-194).

28. « BRASSARD, BRASSART ou BRASSAR. Le premier est le plus usité. Les Vocabulistes copiant fidellement l'Academie, disent que c'est la partie de l'*armure* d'un homme de guerre, servant à lui couvrir le bras » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732).

29. « On ne s'en fait plus : aussi ne sont il pas a l'épreuve de la bale » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

des Fusils, de la Poudre & du Plomb, ils laissent là leurs Fléches, & tirent très-juste. On n'est pas à se repentir de leur en avoir donné, mais ce n'est pas nous, qui avons commencé : les Iroquois en ayant reçu des Hollandois, alors Possesseurs de la Nouvelle York, ç'a été pour nous une nécessité d'en faire prendre à nos Alliés[30]. Ils ont des especes d'Enseignes pour se reconnoître & se rallier ; ce sont de petits morceaux d'Ecorces coupées en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, [223] et sur lesquels ils ont tracé la marque de leur Nation, ou de leur Village. Si le Parti est nombreux, chaque Famille, ou Tribu a son Enseigne avec sa marque distinctive. Les armes sont aussi ornées de différentes figures, & quelquefois de la marque particuliere du Chef de l'Expédition[31].

*Du soin, qu'ils ont de porter leurs Dieux.*

Mais ce que l'on oublieroit encore moins que les armes, & ce que l'on conserve avec le plus grand soin, dont les Sauvages sont capables, ce sont les *Manitous*, j'en parlerai ailleurs plus amplement, il suffit ici de dire que ce sont les symboles, sous lesquels chacun se represente son Esprit familier. On les met tous dans un Sac fait de Joncs[32], & peint de différentes couleurs ; & souvent, pour faire honneur au Chef, on place ce Sac sur le devant de son Canot. S'il y a trop de Manitous, pour tenir dans un seul Sac, on les distribue dans plusieurs, qui sont confiés à la garde du Lieutenant & des Anciens de chaque Famille. Alors on y joint les presens, qui ont été faits pour avoir des Prisonniers, avec les langues de tous les animaux, qu'on a tués

30. Il est possible que les Hollandais d'Orange (Albany) aient les premiers armé les Amérindiens avec lesquels il étaient liés, mais les Français ne tardèrent pas à les imiter. Lorsque des Iroquois vinrent négocier une trève, en 1640, il y avait « trente-six arquebusiers » parmi les cinq cents hommes qui composaient leur troupe. Mais parmi les Hurons présents, certains étaient aussi armés à l'européenne (*Relation* de 1640-1641, *JR*, vol. 21, p. 34, 36, 52 et 68).

31. La description des armes des Amérindiens est empruntée aux *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. II, p. 195-198). Selon son habitude, Charlevoix contracte le texte de Lafitau, en plus d'en gommer tout ce qui ne touche pas directement les Amérindiens de l'Amérique du Nord.

32. « Fait de joncs. non mais d'une espece d'osier qui vaut le chanvre » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

pendant la Campagne, & dont on doit faire au retour un sacrifice aux Esprits[33].

Dans les marches par terre, le Chef porte lui-même son Sac, qu'on appelle *sa Natte* ; mais il peut se décharger de ce fardeau sur qui bon lui semble, & il ne doit pas craindre que personne refuse de le soulager, parce qu'on y a attaché une distinction : c'est comme un droit de survivance pour le Commandement, au cas que le Chef & son Lieutenant meurent pendant la Campagne[34]. Mais tout en vous écrivant, Madame, me voici arrivé dans la Riviere de Niagara, où je vais trouver bonne Compagnie, & où je resterai quelques jours. Je partis de la Riviere des Sables le vint-uniéme avant le Soleil levé ; mais le Vent nous contrariant toujours, nous fûmes obligés d'entrer à dix heures dans la Baye des Tsonnonthouans. À moitié chemin de la Riviere des Sables à cette Baye, il y a une petite Riviere que je n'aurois pas manqué de visiter, si j'avois été plûtôt instruit de ce qu'elle a de singulier, & de ce que je viens d'apprendre en arrivant ici.

33. « Le jour du départ, les guerriers s'ajustent de leur mieux. Ils rougissent leurs cheveux ; ils peinturent leurs visages de rouge et de noir avec beaucoup d'art et de gentillesse, aussi bien que tout leur corps. Les uns ont des tours de teste avec des queües d'aigles ou autres oyseaux ; les autres en ont avec des dents de bestes féroces, comme loups et tigres. Plusieurs, au lieu d'un chapeau, arment leurs testes de casques avec des cornes de cerf, de chevreuil ou de bœuf. Ils ont autour d'eux leurs arcs, leurs carquois et leurs flesches. Leurs canots paroissent de diverses couleurs et sont enjolivés de figures ou des armes du capitaine sur le devant du canot. On y voit la natte de guerre, le corbeau, l'ours ou quelque autre animal, comme je l'ay desjà dit, estant l'esprit qui doit conduire cette entreprise » (« Relation du Sieur de Lamothe Cadillac », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 90).

34. Source du texte de Charlevoix : la section « 31. / 25. A », des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 213-214). Bien que Lafitau établisse un lien entre les termes qui désignent la guerre et le verbe « porter », pour expliquer qu'autrefois, au cours des expéditions militaires, « chaque Guerrier portoit avec soy sa natte » sur laquelle étaient dessinées des « peintures Hieroglyphiques pour désigner le nombre de leurs campagnes », il ajoute « que tout ce que les Sauvages portent dans leurs courses militaires, se reduit à leurs armes, à quelques ustenciles necessaires dans les campemens, & à quelques provisions de farine » sous forme de sagamité (*Mœurs*, t. II, p. 195). Dans une lettre datée du 12 octobre 1723, Sébastien Rasles soutient lui aussi que chacun transporte sa natte à la guerre, à la chasse et dans ses voyages (voir *Lettres édifiantes et curieuses*, vol. 23, 1738, p. 229).

*Description de la Riviere de* Casconchiagon, 420
*& de deux Fontaines singulieres.*

On l'appelle *Casconchiagon*[35], & elle est fort étroite, & peu profonde à sa décharge dans le Lac. Un peu plus haut elle a deux arpens de large, & on prétend que les plus grands Vaisseaux y pourroient être à flot. A deux lieuës de son 425
Embouchure, on est arrêté par une Chute, qui paroît bien avoir [224] soixante pieds de haut, & deux arpens de large ; une portée de Fusil au-dessus, on en trouve une seconde de même largeur, mais moins haute des deux tiers ; & une demie lieuë plus loin, une troisiéme de cent pieds de haut bien mesurés, & 430
de trois arpens de large. On rencontre après cela plusieurs Rapides, & après avoir encore navigué cinquante lieuës, on apperçoit une quatriéme Chute, qui ne cede en rien à la troisiéme. Le cours de cette Riviere est de cent lieuës, & quand on l'a remontée environ soixante lieuës, on n'a que dix lieuës à 435
faire par terre, en prenant à droite, pour arriver à *l'Ohio*, surnommé *la belle Riviere*[36]. Le lieu, où on la joint, s'appelle *Ganos*[37], où un Officier digne de foi[38], & le même, de qui je

435 B dix à faire 438 B digne foi

35. Le texte de Charlevoix laisse entendre que la rivière Casconchiagon se trouve au-delà de la baie des Tsonnontouans (Irondequoit Bay), l'embouchure d'un petit cours d'eau (Irondequoit Creek) qui arrose l'actuelle ville de Rochester (New York), car c'est à cet endroit que se trouve la rivière sur la carte de Nicolas Bellin. Il s'agit de la Genessee River, qui s'approche bel et bien de la rivière Allegheny, un des affluents de l'Ohio. Un portage est nécessaire pour passer de la rivière Genessee à la rivière Allegheny. Le long de la Genessee, on trouve Oil Spring Indian Reserve et, selon Louise P. Kellogg, la première fontaine se trouverait aujourd'hui à Cuba, dans l'État de New York (dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 322-323, n. 14, 15 et 16).

36. Sur la « Carte de la Louisiane cours du Mississipi et pais voisins », de Nicolas Bellin (dans *HDG*, t. II), on lit en effet : « l'Oyo ou la Belle Riviere ».

37. Le toponyme ne figure pas sur la « Carte de la Louisiane cours du Mississipi et pais voisins ». L'endroit pourrait se situer à l'emplacement de l'actuelle ville de Cuba (New York). Toutefois, celle-ci est assez éloignée de l'Allegheny Reserve, la source de la rivière Allegheny, la voie fluviale à laquelle fait sans doute allusion Charlevoix.

38. Note de l'auteur : *M. de Joncaire, aujourd'hui Capitaine dans les Troupes de la* Nouvelle *France.* Louis-Thomas Chabert de Joncaire, appelé Sononchiez par les Iroquois, est né à Saint-Rémy-de-Provence vers 1670 ; il arrive au Canada sans doute avant 1690 ; fait prisonnier par les Tsonnontouans, il échappe de justesse à la mort et est adopté par une Amérindienne (ou par la

tiens tout ce que je viens de vous dire, m'a assûré avoir vû une Fontaine, dont l'Eau est comme de l'Huile, & a le goût de Fer. Il m'a ajoûté qu'un peu plus loin, il y en a une autre toute semblable, & que les Sauvages se servent de son Eau, pour appaiser toutes sortes de douleurs.

*Description de la Baye des Tsonnonthouans.*

La Baye des Tsonnonthouans est un lieu charmant[39] : une jolie Riviere y serpente entre deux belles Prairies, bordées de Coteaux, entre lesquelles on découvre des Vallées, qui s'étendent fort loin, & tout cela forme le plus beau point de vûë du monde, borné par une grande Forêt de haute-Futaye : mais le terrein me paroît un peu leger & sablonneux. Nous nous remîmes en route à une heure & demie, & nous voguâmes jusqu'à dix heures du soir. Nous avions dessein de nous retirer dans une petite Riviere, qu'on appelle *la Riviere aux Bœufs*[40] ; mais nous en trouvâmes l'entrée bouchée par les Sables, ce qui arrive souvent aux petites Rivieres, qui se déchargent dans [c]es Lacs, par la raison qu'elles entraînent beaucoup de Sable avec elles : car quand le Vent vient du large, ces Sables sont arrêtés par les Vagues, & forment peu à peu une Digue si haute & si

tribu) : en 1700, il joue un rôle important dans les pourparlers qui précèdent les négociations de paix ; en 1711, au moment où les Anglais menacent la colonie, il s'assure de l'appui de quelque huit cents Amérindiens d'une douzaine de tribus différentes ; en 1720, il peut faire ériger un fort à Niagara, sur le territoire des Tsonnontouans ; nommé commandant du fort en 1726, il y meurt le 29 juin 1739 (voir Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 131-133). Dans l'*Histoire et description générale*, Charlevoix dresse un portrait élogieux de l'homme : voir t. II, p. 324. Pour sa part, Raudot demeure très critique sur l'homme et sur ses aventures, qu'il met en doute (voir AN, Colonies $C^{11A}$ 30, f. 230-232).

39. Voir *supra*, p. 489, n. 35.

40. Selon Edmund Bailey O'Callaghan, la rivière aux Bœufs serait « Oak Creek », aujourd'hui Oak-Orchard Creek, dans le comté d'Orleans (New York). De fait, la rivière, qui se distingue des autres cours d'eau de la région par son volume, pouvait servir de point de repère aux voyageurs. Mais compte tenu de l'imprécision de la carte des Grands Lacs du Canada, de Nicolas Bellin, et du texte de Charlevoix, cette localisation demeure sujette à caution. D'autant que plusieurs autres cours d'eau à proximité peuvent être l'ancienne rivière aux Bœufs : Sandy Creek, à l'est d'Orchard Creek, Yanty Creek, Bald Eagle Creek, entre Sandy Creek et Orchard Creek, Johnson Creek, à l'ouest d'Orchard Creek (voir E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York, procured in Holland, England and France*, Albany, Weed, Parsons and Company, 1855, t. IX, p. 886, n. 5).

forte, que le courant des Rivieres ne la sçauroit franchir, si ce n'est quand les Eaux grossissent par la fonte des Neiges.

*De la Riviere de Niagara.*

Je fus donc obligé de passer le reste de la nuit dans mon Canot, où j'essuyai une assez forte gelée. Aussi à peine voyoit-on les Arbrisseaux bourgeonner. Tous les Arbres étoient comme dans le milieu de l'Hyver. Nous partîmes de-là à trois heures & demie du matin, le vint-deux, jour de l'Ascension, & j'al[225]ai dire la Messe à neuf heures dans ce qu'on appelle *le Grand Marais*[41]. C'est une Baye assez semblable à celle des Tsonnonthouans, mais où les Terres m'ont parû meilleures. Vers les deux heures après midi, nous entrâmes dans la Riviere de *Niagara*[42], formée par la grande Chute, dont je vous parlerai bientôt, ou plûtôt c'est le Fleuve Saint Laurent, qui sort du Lac Erié, & passe par le Lac Ontario après quatorze lieuës de détroit. On l'appelle Riviere de Niagara depuis la Chute, & cet espace est de six lieuës. On fait le Sud en y entrant. Quand on y a fait trois lieuës, on trouve sur la main gauche quelques Cabannes d'Iroquois Tsonnonthouans[43] & de Missisaguez[44], comme à Catarocoui. Le Sieur de Jonquaire, Lieutenant dans nos Troupes, y a aussi sa Cabanne, à laquelle on donne par

41. Entre Keg Creek et Twelvemile Creek, toute la côte méridionale du lac Ontario est boueuse. Peut-être est-ce là le « Grand Marais ». Toutefois, à l'est de l'embouchure de Twelvemile Creek, un autre petit cours d'eau, East Branch Creek, forme une baie à demi fermée par une langue de terre, Sunset Beach, à l'est de la petite ville de Wilson. La description de Charlevoix pourrait convenir au lieu.

42. Le toponyme Niagara n'apparaît que tardivement. Sur la « Carte de la nouvelle france », datée de 1632, Champlain désigne ainsi le lieu : « Sault d'eau au bout du sault sainct Louis [pour lac Saint-Louis, soit lac Ontario] fort hault, ou plusieurs sortes de poissons descendans s'estourdissent ». Selon J. Lalemant, le cours d'eau porta le nom d'*Onguioahra* (*Relation* de 1640-1641, *JR*, vol. 21, p. 190). Déformé, le toponyme devient Ongiara sur la carte de Samson, datée de 1656, puis Niagara, sur la carte dressée par Louis Hennepin, en 1682, et sur celle de Coronelli, en 1688 (voir E. Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 73 ; R. G. Thwaites, dans *JR*, vol. 21, p. 315-316, n. 12).

43. Les Tsonnontouans (Senecas en anglais) étaient l'une des cinq tribus iroquoises membres de la confédération des Cinq-Nations. Ils étaient établis entre la rivière Genessee et le lac Canandaigua (New York).

44. Voir *supra*, p. 447, n. 35.

avance le nom de Fort[45] : car on prétend bien qu'avec le tems elle sera changée en une véritable Forteresse.

J'ai trouvé ici plusieurs Officiers, qui doivent retourner dans quelques jours à Quebec. C'est ce qui m'oblige à fermer cette Lettre, que j'enverrai par la même voye. Pour moi, je prévois que j'aurai après leur départ le tems de vous en écrire encore une, & le lieu même me fournira presque de quoi la remplir, avec ce que je pourrai apprendre d'ailleurs des Officiers, dont je viens de parler.

J'ai l'honneur d'être,

*A Niagara, ce vintrois May, 1721.*

489 B d'être, &c. // A

45. Note de l'auteur : *Le Fort a été bâti depuis à l'Entrée de la Riviere de Niagara, du même côté, & précisément à l'endroit, où M. de Dénonville en avoit bâti un, qui n'a pas subsisté lontems. Il commence même à s'y former une Bourgade Françoise.* Dans leur dépêche, datée du 14 octobre 1723, le marquis de Vaudreuil et Michel Bégon informent les autorités coloniales françaises que Joncaire « a fait agréer aux cinq nations Iroquoises la proposition qu'il leur a faite d'y faire un fort regulier, mais qu'il s'est contenté d'y faire un petit fort de pieux, suivant l'ordre qu'il en avoit, dans lequel 300. hommes pourroient se deffendre » (AN, Colonies $C^{11A}$ 45, f. 36-37). Mais le fortin a dû se détériorer rapidement, si bien qu'en 1725 Longueuil fait en sorte d'obtenir des Iroquois la permission de construire « une maison de pierre a Niagara », quitte à fortifier plus tard l'établissement en ajoutant « une Enceinte Crenelée, ou une cloture de pieux » au bâtiment (AN, Colonies $C^{11A}$ 47, f. 121-126, et f. 231-238. Voir aussi AN, Colonies B 49, f. 677). La région possédait une importance stratégique évidente. En février 1679, Cavelier de La Salle, en compagnie de Tonti, fait ériger un fortin, le fort Conti, à l'entrée de la rivière Niagara, mais les deux redoutes qui le constituent sont détruites par le feu quelques mois plus tard. Au cours de l'été 1687, le gouverneur de la Nouvelle-France, Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, après une expédition contre les Tsonnontouans, établit un « Fort de pieux à quatre bastions », au « Sud du côté du Détroit du *Lac Herrié* sur un côteau, au pied duquel il se décharge dans le *Lac de Frontenac* », ou Ontario (Lahontan, *Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 354-355). Voir le mémoire de Vaudreuil et Bégon, du 26 octobre 1720, « sur la necessité de faire un Etablissement au bas du portage de Niagara a deux Lieuës du lac Ontario pour y faire la traitte avec les Sauvages », AN, Colonies $C^{11A}$ 42, f. 95-99 ; G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 107 et 140 ; F. H. Severance, *An Old Frontier of France, the Niagara Region and Adjacent Lakes under French Control*, New York, Dodd, Mead and Company, 1917, t. I, p. 41-42. Le portage est de quatre lieues (AN, Colonies $C^{11A}$ 42, f. 95).

May 1721.

## [226] QUINZIÉME LETTRE.

*Ce qui se passe entre les Tsonnonthouans & les Anglois à l'occasion de notre Etablissement à Niagara. Description du Pays. Danse du Feu ; Histoire à cette occasion. Description du Sault de Niagara.*

Au Sault de Niagara, ce vint-six May, 1721.

MADAME,

*Projet d'un Etablissement à Niagara.*

J'ai déja eu l'honneur de vous dire que nous avons ici un projet d'Etablissement : pour bien entendre ce qui y a donné lieu, il faut sçavoir que les Anglois prétendent, en vertu du Traité d'Utrecht[1], avoir la Souveraineté sur tout le Pays Iroquois, & par conséquent n'être bornés de ce côté-là, que par le Lac Ontario ; cependant on a compris que, si leur prétention avoit lieu, il ne tiendroit bientôt plus qu'à eux de s'établir puissamment dans le centre de la Colonie Françoise, ou du moins d'en ruiner absolument le Commerce. On a donc jugé à propos de parer à cet inconvenient, en évitant néanmoins de donner atteinte au Traité, & on n'a rien trouvé de mieux, que de nous placer en un lieu, qui nous assûrât la communication libre des Lacs, & où les Anglois ne fussent pas les maîtres de s'opposer à notre Etablissement. La Commission en a été donnée à M. de JONCAIRE, lequel ayant été dans sa jeunesse Prisonnier des Tsonnonthouans, gagna si bien les bonnes graces de ces Sauvages, qu'ils l'adopterent, & que même dans le plus fort des Guerres, que nous avons euës contr'eux, & quoiqu'il y ait très-bien servi, il a toujours joui des privileges attachés à son adoption.

1. Voir *supra*, p. 245, n. 19.

Dès qu'il eut reçu ses ordres pour l'exécution du Projet, dont je vous ai parlé, il se rendit chez eux, assembla les Chefs, & après les avoir assûrés qu'il n'avoit point de plus grand plaisir au monde que de vivre avec ses Freres, il ajoûta qu'il les visiteroit bien plus souvent, s'il avoit chez eux une Cabanne, où il pût se retirer, quand il voudroit être en liberté. Ils lui répondirent qu'ils n'avoient jamais cessé de le regarder comme [227] un de leurs Enfans ; qu'il étoit le maître de se loger par-tout, où bon lui sembleroit, & qu'il pouvoit choisir le lieu, qu'il jugeroit le plus commode. Il n'en demandoit pas davantage, il vint aussitôt ici, choisit pour son emplacement le bord de la Riviere, qui termine le canton de Tsonnonthouan, & y dressa une Cabanne. La nouvelle en fut bientôt portée dans la nouvelle York, & elle y causa d'autant plus de jalousie, que les Anglois n'avoient jamais pu obtenir dans aucun canton Iroquois, ce qui venoit d'être accordé au Sieur de Joncaire.

*Opposition inutile des Anglois à cet Etablissement.*

Ils se plaignirent avec hauteur, & leurs plaintes appuyées de présens, mirent d'abord les quatre autres Cantons dans leurs interêts : mais ils n'en furent pas plus avancés, parce que les Cantons Iroquois sont indépendans les uns des autres, & fort jaloux de cette indépendance[2]. Il falloit donc encore gagner celui de Tsonnonthouan, & les Anglois n'omirent rien pour y réussir ; mais ils s'apperçurent bientôt qu'ils ne viendroient jamais à bout de déloger Joncaire de Niagara. Alors ils se réduisirent à demander, qu'au moins ils leur fut permis d'avoir aussi une Cabanne au même lieu : mais cela leur fut encore refusé. « Notre Terre est en paix, leur dirent les Tsonnonthouans, les François & vous n'y pourriez pas demeurer ensemble, sans la troubler. Au reste, ajoûterent-ils, c'est sans conséquence, que Joncaire y demeure. Il est Enfant de la Nation, il jouit de son droit, & il ne nous est pas permis de l'en frustrer[3] ».

2. La confédération iroquoise des Cinq-Nations, parfois appelée Ligue iroquoise, comprenait, de l'ouest à l'est, les Tsonnontouans (*Senecas*), les Goyogouins (*Cayugas*), les Onontagués (*Onondagas*), les Onneiouts (*Oneidas*) et les Agniers.

3. Le voyage de Charlevoix, qui suit Charles Le Moyne de Longueuil, envoyé en pays iroquois pour défendre les intérêts français, se déroule sur fond de contestation des zones frontalières jugées vitales par les deux métropoles, qui entendent contrôler la région (voir Appendice VIII, p. 969). L'expédition

*Description du Païs de Niagara.*

Il faut avouer, Madame, qu'il n'y a gueres que le zéle du bien public, qui puisse engager un Officier, à demeurer dans un Pays tel que celui-ci, il n'est pas possible d'en voir un plus sauvage & plus affreux. D'un côté on voit sous ses pieds, & comme dans le fond d'un abîme, un grand Fleuve à la verité, mais qui en cet endroit, ressemble plus à un torrent par sa rapidité, & par les Tourbillons, qu'y forment mille Rochers, au travers desquels il a bien de la peine à trouver passage, & par l'écume, dont il est toujours couvert : de l'autre, la vûë est masquée par trois Montagnes posées les unes sur les autres, & dont la derniere se perd dans les Nuës. C'est bien là que les Poëtes auroient pû dire, que les Titans avoient voulu escalader le Ciel. Enfin de quelque part que les yeux se tournent, ils ne découvrent rien, qui n'inspire une secrette horreur.

[228] Il est vrai qu'il ne faut pas aller bien loin pour voir un grand changement. Derriere ces Montagnes incultes & inhabitables, on apperçoit un Terrein gras, des Forêts magnifiques, des Côteaux agréables & fertiles ; on respire un air pur, & on jouit d'un Climat temperé, entre deux Lacs, dont le moindre[4] a deux cent cinquante lieuës de circuit. Il me paroît que, si de bonne heure on avoit eu la précaution de s'assûrer par une bonne Forteresse, & par une Peuplade raisonnable, d'un Poste de cette importance ; toutes les forces des Iroquois & des Anglois jointes ensemble, ne seroient pas aujourd'hui capables de nous en chasser ; que nous serions nous-mêmes en état de donner la Loi aux Premiers, & d'empêcher la plûpart des Sauvages, de porter leurs Pelleteries aux Seconds, comme ils font impunément tous les jours.

La Compagnie, que j'ai trouvée ici avec M. de JONCAIRE, étoit composée du Baron de Longueil, Lieutenant de Roy de

---

ne passe pas inaperçue : le 11 juillet, le gouverneur de New York, William Burnet, adresse une lettre de protestation au marquis de Vaudreuil au sujet de la mission de Joncaire (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 351-353). La guerre seule trancha ce conflit frontalier, en 1756, avec les conséquences que l'on connaît. Le récit de Charlevoix complète, en quelque sorte, la commission délivrée à M. de Longueuil en nous renseignant sur les suites de sa mission et sur le rôle joué par Joncaire.

4. Note de l'auteur : *Le Lac Ontario. Le Lac Erié en a trois cent.* Lac Ontario : voir *supra*, p. 445, n. 29. Lac Érié : voir *infra*, p. 531, n. 1.

Montreal[5], du Marquis de CAVAGNAL[6], fils du Marquis de Vaudreuil, actuellement Gouverneur Général de la Nouvelle France, de M. de SENNEVILLE[7], Capitaine, & du Sieur de la CHAUVIGNERIE Enseigne[8], & Interprete du Roy pour la Langue Iroquoise : ces Messieurs vont négocier un Accommodement avec le Canton d'Onnontagué, & avoient ordre de visiter l'Etablissement du Sieur de Joncaire, dont ils ont été

5. Note de l'auteur : *Il est mort Gouverneur de cette Ville.* Charles Le Moyne de Longueuil est baptisé à Montréal le 10 décembre 1656 ; il passe en France et obtient le grade de lieutenant, en 1680, dans le régiment de Saint-Laurent ; il rentre au Canada en 1683 et il est nommé lieutenant d'infanterie de la Marine en mars 1687 ; en 1690, il participe à la défense de Québec, où il reçoit une blessure qui aurait pu être mortelle ; créé baron, à la demande de Frontenac (lettres patentes datées du 26 janvier 1700), il est promu major de Montréal en mai 1706 ; il est nommé lieutenant du roi à Montréal le 5 mai 1710, gouverneur de Trois-Rivières le 7 mai 1720, puis de Montréal le 9 septembre 1724 ; il est chargé de l'administration générale de la Nouvelle-France à la mort de Vaudreuil en 1725 ; il décède à Montréal le 7 juin 1729 (voir C. Dupré, *DBC*, t. II, p. 418-420).

6. Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, fils aîné de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et gouverneur de la Nouvelle-France, et de Louise Élisabeth de Joybert de Soulanges et de Marson, naît à Québec en 1691 ; le 8 mai 1695, il entre dans les troupes du Canada alors qu'il est encore un enfant ; le 20 mai 1698, il obtient un brevet d'enseigne en pied et de garde-marine, puis celui de lieutenant, le 15 juin 1705 ; en 1707, il prend part à un combat livré par le *Héros* au large des Açores ; enseigne de vaisseau (5 juillet 1711), il est promu lieutenant de vaisseau le 28 juin 1713 ; il sert notamment sur le *Chameau* (1720 et 1723) avant d'avoir son premier commandement (la *Charente* en 1734-1735) ; il est nommé capitaine en 1738, promu chef d'escadre le 1er avril 1748 et lieutenant général le 25 août 1753 ; il termine sa carrière comme commandant de la Marine à Rochefort et il meurt vraisemblablement en 1763 (voir É. Taillemite, *DBC*, t. III, p. 602-603).

7. Sans doute Jacques Le Ber, sieur de Senneville, le fils de Jacques Le Ber et de Jeanne Le Moyne ; il est aide de camp en France, où il dissipe son héritage (vers 1690) ; rentré au Canada, il occupe le poste de capitaine dans les troupes régulières ; il termine sa carrière comme marchand, en 1735 (voir C. J. Russ, *DBC*, t. III, p. 579 ; Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 375-376).

8. Michel Maray de La Chauvignerie : interprète de Charles Le Moyne de Longueuil auprès des Onontagués, il joue, en 1711, en compagnie de Louis-Thomas Chabert de Joncaire, un rôle important pour assurer à la France l'appui de quelque huit cents Amérindiens d'une douzaine de tribus ; en 1728, il convainc le chef agnier Tekarihoten de se rendre à Oswego pour lui rapporter le contenu des entretiens qui doivent avoir lieu entre les Iroquois et les Anglais ; à la veille de la guerre de Sept Ans, il défend les intérêts des Français auprès des Iroquois (voir W. A. Hunter, *DBC*, t. III, p. 344 et 655 ; M. Macleod, *DBC*, t. III, p. 108 et 433 ; B. G. Trigger, *DBC*, t. II, p. 652-653 ; Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 132).

très-contens. Les Tsonnonthouans leur ont renouvellé la parole, qu'ils avoient donnée de le maintenir. Cela s'est fait dans un Conseil, où Joncaire, à ce qu'ils m'ont dit, a parlé avec tout l'esprit d'un François, qui en a beaucoup, & la plus sublime Eloquence Iroquoise.

*Description de la Danse du Feu.*

La veille de leur départ, c'est-à-dire, le vint-quatre, un Missisagué nous régala d'une Fête, qui a quelque chose d'assez singulier. Il étoit tout-à-fait nuit quand elle commença ; & en entrant dans la Cabanne de ce Sauvage, nous trouvâmes un feu allumé, auprès duquel un Homme battoit en chantant, sur une espece de Tambour : un autre secouoit sans cesse son Chichicoué, & chantoit aussi : cela dura deux heures, & nous ennuya beaucoup, car ils disoient toujours la même chose, ou plutôt ils formoient des sons à demi articulés, qui ne varioient point. Nous priâmes le Maître du [229] Logis de ne point pousser plus loin ce Prélude, & il eut bien de la peine à nous donner cette marque de complaisance.

Nous vîmes alors paroître cinq ou six Femmes, qui se rangeant côte à côte sur une même ligne, se tenant fort serrés, & ayant les bras pendans, danserent & chanterent ; c'est-à-dire, que sans rompre la ligne, elles faisoient quelques pas en cadence, tantôt en avant, & tantôt en arriere. Quand elles eurent fait ce manége environ un quart d'heure, on éteignit le feu, qui seul donnoit du jour à la Cabanne, & on n'apperçut plus rien, qu'un Sauvage, qui avoit dans la bouche un charbon allumé, & qui dansoit. La Symphonie du Tambour & du Chichicoué, ne discontinuoit point ; les Femmes reprenoient de tems en tems leurs Danses & leur Chant : le Sauvage dansoit toujours, mais comme on ne le distinguoit, qu'à la lueur du charbon allumé, qu'il avoit dans la bouche, il paroissoit un Spectre, & faisoit horreur à voir. Ce mélange de Danses, de Chants, d'Instrumens, & ce feu, qui ne s'éteignoit point, avoient quelque chose de bizarre & de sauvage, qui nous amusa une demie heure, après quoi nous sortîmes de la Cabanne ; mais le jeu dura jusqu'au jour : & voilà, Madame, tout ce que j'ai vû de la *Danse du feu*, je n'ai pû sçavoir ce qui se passa le reste de la nuit. La Musique, que j'entendis encore quelque tems, étoit beaucoup plus supportable de loin, que de près. Le contraste des voix d'Hommes & de Femmes, faisoit à une certaine distance, un

assez bel effet ; & on peut dire, que si les Femmes Sauvages avoient de la Méthode, il y auroit bien du plaisir à les entendre chanter[9].

*Histoire à ce sujet.*

J'avois fort envie de sçavoir, comment un homme pouvoit tenir si lon-tems un charbon allumé dans sa bouche, sans la brûler, & sans s'éteindre ; mais tout ce que j'en ai pû apprendre, c'est que les Sauvages connoissent une Plante, qui rend insensible au feu la partie, qui en est frottée, & qu'ils n'en ont jamais voulu donner la connoissance aux Européens. Nous sçavons que l'Ail & l'Oignon peuvent produire le même effet, mais pour très peu de tems[10]. D'ailleurs, comment ce charbon peut-il rester si lontems allumé ? Quoiqu'il en soit, je me souviens d'avoir lû dans les Lettres d'un de nos anciens Missionnaires du Canada une chose, qui a quelque [230] rapport à ceci, & qu'il avoit appris d'un autre Missionnaire, lequel en avoit été témoin. Celui-ci lui montra un jour une pierre, qu'un Jongleur avoit jettée dans le feu en sa présence, & l'y avoit laissée jusqu'à ce qu'elle en fût toute pénetrée. Après quoi entrant dans une espece de fureur, il l'avoit prise entre ses dents, & la portant toujours ainsi, étoit allé voir un Malade, où le Missionnaire l'avoit suivi : en entrant dans la Cabanne, il jetta la pierre par

9. Selon Jean de Brébeuf, le festin de l'*Aouataerahi* se faisait « pour la delivrance d'une maladie ainsi appellée ». Les Hurons reconnaissaient qu'ils étaient atteints de cette maladie « par le moyen d'un songe, ou par l'entremise de quelque Sorcier » (dans P. Lejeune, *Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 176 et 182). Dans la *Relation* de 1637, il décrit ainsi le cérémonial : « nous vismes un vrai sabat, les femmes chantoient & dançoient, tandis que les hommes frappoient rudement sur des escorces, jamais je nouïs un tel tintamarre, & des esclats de voix si des-agreables. Elles prenoient comme à la cadence, des braises ardentes, & des cendres toutes rouges à belles mains, puis passoient la main sur l'estomac de la malade » (*JR*, vol. 13, p. 188). Voir aussi *Relation* de 1637, *JR*, vol. 14, p. 58-64, *Relation* de 1640-1641, *JR*, vol. 21, p. 150-152. La description de Charlevoix, qui présente certains points communs avec celles de ses prédécesseurs, semble toutefois personnelle. Sur les Missisaguez, voir *supra*, p. 447, n. 35.

10. Note de l'auteur : *On prétend que la Feuille de la plante de l'Anemone de Canada, d'ailleurs fort caustique, a cette vertu.* L'anémone du Canada (*Anemone canadensis*) est une plante herbacée vivace qui pousse en colonies dans les lieux humides. Marie-Victorin ne signale pas la propriété que rapporte Charlevoix (voir *Flore laurentienne*, p. 231).

terre, & le Pere l'ayant ramassée, il y trouva empreintes, les marques des dents du Sauvage, dans la bouche duquel il n'apperçut aucun indice de brûlure. Il ne dit point ce que le Charlatan fit ensuite, pour soulager le Malade ; mais voici en ce même genre un fait, qui vient de la même source, & dont vous porterez tel jugement, qu'il vous plaira[11].

*Autre fait singulier d'une Guérison.*

Une Femme Huronne, après une Vision vraye, ou imaginaire, fut attaquée d'un tournoyement de tête, & d'une contraction de nerfs presque général. Comme depuis le commencement de cette maladie elle ne s'endormoit jamais, qu'elle n'eût quantité de Rêves, qui la fatiguoient beaucoup, elle y soupçonna du mystere, & se mit dans l'esprit, qu'elle guériroit par le moyen d'une Fête, dont elle regla elle-même le Cérémonial, suivant qu'elle se souvenoit, disoit-elle, de l'avoir vû pratiquer autrefois. Elle voulut d'abord qu'on la portât dans le Village, où elle étoit née, & les Anciens qu'elle fit avertir de son dessein, exhorterent tout le monde à l'y accompagner. En un moment, sa Cabanne se trouva remplie de gens, qui venoient lui offrir leurs services ; elle les accepta, les instruisit de ce qu'ils devoient faire, & aussi-tôt les plus Vigoureux la mirent dans une espece de hotte, & la porterent tour à tour, en chantant de toutes leurs forces.

Quand on la sçût proche du Village, on y assembla un grand Conseil, & par honneur on y invita les Missionnaires, qui firent inutilement tous leurs efforts, pour dissuader une chose,

11. Allusion à la *Relation* de 1637, dans laquelle Paul Lejeune raconte que le père Pijart, « nouvellement arrivé des Hurons, [lui] a apporté une pierre, que le P. Brebœuf [lui] envoie, laquelle a servi à un Sorcier en ceste sorte : cét homme voulant penser un malade, mit ceste pierre au feu, l'y laissa si long temps qu'elle estoit toute rouge, & toute enflammee. Il entre cependant en fureur, retire du feu ceste pierre ardante, la prend avec les dents, court comme un enragé par la Cabane, rejette la pierre encore toute estincelante sans en avoir receu aucun dommage. Le Pere Pijart fut tesmoin oculaire de ceste action, & comme la pierre est assez grosse, il voulut voir si elle luy auroit point bruslé les lévres ou la langue, il trouva que non, ce qui luy fit croire que cela ne se pou[v]oit faire sans l'operation de quelque Demon ». Il observe ensuite que la pierre « est encore marquee des dents du Sorcier » (*JR*, vol. 12, p. 22). Dans le *Grand Voyage du pays des Hurons* (p. 276), Sagard rapporte un fait semblable.

où ils soupçonnoient avec raison autant de superstition, que de folie. On écouta tranquillement tout ce qu'ils voulurent dire à ce sujet, mais quand ils eurent cessé de parler, un des Chefs du Conseil entreprit de réfuter leurs discours, il n'y gagna rien non plus, puis laissant là les Missionnaires, il exhorta tout le monde à s'acquitter exactement de tout ce qui seroit prescrit, & à maintenir les anciens Usages. [231] Comme il parloit encore, deux Députés de la Malade entrerent dans l'Assemblée, donnerent avis qu'elle alloit arriver, & prierent de sa part, qu'on envoyât au devant d'elle deux jeunes Garçons & deux jeunes Filles, parés de Robes & de Coliers, avec des Présens, qu'elle marquoit, ajoutant qu'elle déclareroit ses intentions à ces quatre Personnes.

Tout cela fut executé sur le champ, & peu de tems après les quatre jeunes gens revinrent les mains vuides, & presque nuds ; la Malade s'étant fait donner tout ce qu'ils avoient, jusqu'à leurs Robes. Ils entrerent dans cet état dans le Conseil, qui étoit toujours assemblé, & y exposerent les demandes de cette Femme ; elles contenoient vint-deux Articles, parmi lesquels étoit une Couverture bleuë, qui devoit être fournie par les Missionnaires ; & il falloit que toutes ces choses fussent livrées à l'heure même : on mit tout en usage pour obtenir la Couverture, mais elle fût constamment refusée, & il fallut s'en passer. Dès que la Malade eut reçû les autres Présens, elle entra dans le Village, toujours portée, comme j'ai dit. Sur le soir, un Crieur Public avertit par son ordre, de tenir des feux allumés dans les Cabannes, parce qu'elle devoit les visiter toutes, ce qu'elle fit, dès que le Soleil fut couché, soûtenuë par deux hommes, & suivie de tout le Village. Elle passa au milieu de tous les feux, les pieds & les jambes nuds, & ne sentit aucun mal ; tandis que ses deux Supports, quoiqu'ils s'ecartassent du feu, autant qu'il leur étoit possible, en souffroient beaucoup ; car il fallut la conduire ainsi, au travers de plus de trois cent Brasiers : pour elle, on ne l'entendit jamais se plaindre, que du froid, & à la fin de cette course, elle déclara qu'elle se sentoit soulagée.

Le lendemain au lever du Soleil on commença, par son ordre encore, une espece de Bacchanale, qui dura trois jours. Le premier jour tout le monde courut par les Cabannes brisant & renversant tout ; & à mesure que le bruit & le désordre aug-

mentoient, la Malade assûroit que ses douleurs diminuoient. Les deux autres jours furent employés à parcourir tous les Foyers, par où elle avoit passé, & à proposer ses désirs en termes énigmatiques ; il falloit les deviner, & les accomplir sur le champ. Il y en avoit d'une obscenité à faire horreur. Le quatriéme jour la malade fit une seconde visite de [232] toutes les Cabannes, mais bien differente de la premiere. Elle étoit au milieu de deux bandes de Sauvages, qui marchoient à la file d'un air triste & languissant, & gardoient un profond silence. Il n'étoit permis à personne de se trouver sur son chemin, & ceux, qui avoient la tête de son escorte, avoient soin d'écarter tous ceux, qu'ils rencontroient. Dès que la Malade étoit entrée dans une Cabanne, on la faisoit asseoir, on se plaçoit autour d'elle ; elle soupiroit, faisoit le récit de ses maux d'un ton de voix fort touchant, & donnoit à entendre que sa guérison parfaite dépendoit de l'accomplissement d'un désir, sur lequel elle ne s'expliquoit point, & qu'il falloit deviner. Chacun y faisoit de son mieux ; mais ce désir étoit fort compliqué ; il comprenoit beaucoup de choses ; à mesure qu'on en nommoit une, il falloit la lui donner, & pour l'ordinaire elle ne sortoit point d'une Cabanne, qu'elle n'en eût presque tout enlevé.

Lorsqu'elle voyoit qu'on ne pouvoit rencontrer juste, elle s'exprimoit un peu plus clairement, & quand on eut tout deviné, elle fit rendre tout ce qu'elle avoit reçû. Alors on ne douta plus qu'elle ne fût guerie ; on en fit une Fête, qui consista en des cris, ou plutôt des hurlemens affreux, & des extravagances de toutes les sortes. Enfin elle fit ses remerciemens, & pour mieux témoigner sa reconnoissance, elle visita une troisiéme fois toutes les Cabannes, mais sans aucune cérémonie. Le Missionnaire témoin de cette ridicule scene, dit que la Malade ne fut pas entierement guérie ; mais qu'elle se portoit beaucoup mieux : cependant une personne saine & robuste y auroit péri. Ce Pere eut grand soin de faire observer que son prétendu Génie lui avoit promis une guérison parfaite, & ne lui avoit pas tenu parole. On lui répondit que dans une si grande quantité de choses commandées, il étoit bien difficile qu'on n'en eût omis quelqu'une. Il s'attendoit qu'on insisteroit principalement sur le refus de la couverture bleuë ; à la vérité on lui en dit un mot, mais on ajoûta qu'après ce refus le Génie s'étoit fait voir pendant la nuit à la Malade, & lui avoit assûré que cet incident ne lui causeroit aucun préjudice, parce que les

François n'étant pas Naturels du Pays, les Génies n'avoient aucun pouvoir sur eux[12]. Je reviens à mon voyage.

*Description du Sault de Niagara.*

Messieurs nos Officiers étant partis, je montai ces affreu[233]ses Montagnes, dont je vous ai parlé, pour me rendre au fameux Sault de Niagara, au-dessus duquel je devois m'embarquer. Ce voyage est de trois lieuës ; il étoit autrefois de cinq, parce qu'on passoit de l'autre côté de la Riviere, c'est-à-dire, à l'Occident, & qu'on ne se rembarquoit, qu'à deux lieuës au-dessus de la chute. Mais on a trouvé sur la gauche, à un demi quart de lieuë de cette cataracte, une Anse, où le courant n'est pas sensible, & où par conséquent on peut s'embarquer sans péril[13]. Mon premier soin, en arrivant, fut de visiter la plus belle Cascade, qui soit peut-être dans la Nature ; mais je reconnus d'abord que le Baron de la Hontan s'étoit trompé, sur sa hauteur & sur sa figure, de maniere à faire juger qu'il ne l'avoit point vûë[14].

Il est certain que, si on mesure sa hauteur par les trois Montagnes, qu'il faut franchir d'abord, il n'y a pas beaucoup à rabattre des six cent pieds, que lui donne la Carte de M. Delisle, qui sans doute n'a avancé ce paradoxe, que sur la foi du Baron

12. L'anecdote se trouve dans la *Relation* de 1639, de Paul Lejeune (*JR*, vol. 17, p. 166-188). Le missionnaire présent refusa effectivement de remettre la « couverture bleuë » demandée par les Amérindiens. Il est difficile de connaître le nom du missionnaire en question car le père Lalemant, qui, le 7 juin 1639, du bourg d'Ososané, adresse au père Lejeune la relation de ce qui se passe aux Hurons, est alors en compagnie de cinq autres jésuites : François Le Mercier, Antoine Daniel, Pierre Chastelain, Charles Garnier et François du Perron (*JR*, vol. 16, p. 238).

13. Vraisemblablement Gill Creek (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. I, p. 336, n. 10). Les montagnes auxquelles Charlevoix fait allusion sont sans doute Rumsy Ridge Escarpment et Lewiston Heights (185 m).

14. Texte de Lahontan : « ce Saut a sept ou huit cens piez de hauteur, & demi lieuë de nape ou de largeur. On voit une Isle vers le milieu qui penche vers le précipice, comme si elle étoit prête d'y tomber. Tous les Animaux qui traversent un demi quart de lieuë au dessus de cette Isle infortunée y sont entrainez par la force des courants. Les bêtes & les poissons qui se tuent en tombant de si haut, servent de nourriture à cinquante *Iroquois* qui se tiennent à deux lieuës de là, pour les retirer de l'eau avec leurs Canots. Ce qui est remarquable, c'est qu'entre l'eau qui forme la cascade par un talus effroyable, & le pié du rocher d'où elle se précipite, il y a un chemin où trois homme peuvent aisément traverser d'un côté à l'autre, sans recevoir que quelques goutes d'eau » (*Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 359-360).

de la Hontan, & du Pere Hennepin[15] : mais après que je fus arrivé au sommet de la troisiéme Montagne, j'observai que dans l'espace des trois lieuës, que je fis ensuite jusqu'à cette chute d'eau, quoiqu'il faille quelquefois monter, il faut encore plus descendre, & c'est à quoi ces Voyageurs paroissent n'avoir pas fait assez d'attention. Comme on ne peut approcher la Cascade que de côté, ni la voir que de profil, il n'est pas aisé d'en mesurer la hauteur avec les instrumens ; on a voulu le faire avec une longue corde attachée à une longue perche, & après avoir souvent réiteré cette maniere, on n'a trouvé que cent quinze, ou six vint pieds de profondeur : mais il n'est pas possible de s'assûrer si la perche n'a pas été arrêtée sur quelque Rocher, qui avançoit : car quoiqu'on l'eût toujours retirée mouillée, aussi-bien qu'un bout de la corde, à quoi elle étoit attachée, cela ne prouve rien, puisque l'eau, qui se précipite de la Montagne, rejaillit fort haut en écumant. Pour moi, après l'avoir considerée de tout les endroits, d'où on peut l'examiner plus à son aise, j'estime qu'on ne sçauroit lui donner moins de cent quarante ou cinquante pieds[16].

Quant à sa figure, elle est en fer à Cheval, & elle a environ quatre cent pas de circonférence ; mais précisément dans son milieu elle est partagée en deux par une Isle fort étroite, [234] & d'un demi-quart de lieuë de long, qui y aboutit[17]. Il est vrai que ces deux parties ne tardent pas à se rejoindre. Celle, qui étoit de mon côté, & qu'on ne voit que de profil, a plusieurs pointes,

15. Allusion à la carte du « Cours du Fleuve Mississipi, selon les Relations les plus modernes », qu'on trouve dans l'édition de 1737 de la *Nouvelle découverte*, de Louis Hennepin, sur laquelle Guillaume de l'Isle estime à « 100 toises » la hauteur de la chute du Niagara (dans G. de La Vega, *Histoire des Yncas Rois du Pérou [...]*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1737, 2 t.). Pour Numa Broc, Charlevoix fait plutôt allusion à la « Carte du Canada ou de la Nouvelle-France et des Decouvertes qui y ont été faites », datée de 1703 (*la Géographie des philosophes*, p. 96). Dans sa *Description de la Louisiane*, Hennepin évalue la hauteur du Niagara à plus de « 500 pieds » (p. 29), et dans son *Nouveau Voyage*, à « 6. à 7. cents pieds de haut » (préface). Dans la réédition, remaniée, de ses ouvrages, il évalue la hauteur de la chute à six cents pieds (*Découverte d'un pays*, p. 356).

16. Estimation assez juste, note Numa Broc, qui ajoute que Louis Hennepin multipliait par quatre la hauteur réelle de la chute, l'eau tombant d'une hauteur de 47 mètres (*la Géographie des philosophes*, p. 96, n. 25). En fait, la hauteur de la chute varie de 49,4 mètres (partie canadienne) à 51 mètres (partie américaine).

17. Aujourd'hui Goat Island.

qui avancent, mais celle, que je découvrois en face, me parut fort unie. Le Baron de la Hontan y ajoûte un Torrent, qui vient de l'Ouest, mais s'il n'a pas été inventé par cet Auteur, il faut dire que dans le tems de la fonte des Néges, des eaux sauvages viennent se décharger là par quelque ravine[18].

Vous pouvez bien juger, Madame, qu'au-dessous de cette chute la Riviere se ressent lontems d'une si rude secousse ; aussi n'est-elle naviguable qu'au bout de trois lieuës, & précisément à l'endroit, où M. de Joncaire s'est placé. Elle ne devroit pas être moins impratiquable au-dessus, puisque le Fleuve y tombe perpendiculairement dans toute sa largeur. Mais outre l'Isle, qui la divise en deux, plusieurs écueils semés çà et là à côté & au-dessus de cette Isle, ralentissent beaucoup la rapidité du Courant. Il est néanmoins si fort malgré cela, que dix ou douze Outaouais ayant un jour voulu traverser à l'Isle, pour éviter des Iroquois, qui les poursuivoient, furent entraînés dans le précipice, quelqu'effort qu'ils fissent pour se soûtenir[19].

*Observations sur cette Cascade.*

J'avois oui dire que les Poissons, qui se trouvoient engagés dans ce Courant, tomboient morts dans la Riviere, & que des Sauvages établis dans ces quartiers-là en faisoient leur profit ; mais je n'ai rien vû de semblable. On m'avoit encore assûré que les Oiseaux, qui s'avisoient de voler par-dessus, se trouvoient quelquefois enveloppés dans le tourbillon, que formoit dans l'Air la violence de ce Rapide ; mais j'ai remarqué tout le contraire. J'ai vû de petits Oiseaux voltiger assez bas directement au-dessus de la chute, & s'en tirer fort bien[20].

---

18. Ni Lahontan ni Gueudeville, dans l'édition remaniée des *Nouveaux voyages* (1705), ne font allusion au torrent dont parle Charlevoix. En revanche, Saugrain fait allusion à « une Riviere qui vient de l'Ouest se jetter dans la Riviere de Niagara une lieuë au-dessus du grand Saut » (*Dictionnaire*, t. III, p. 1297).

19. Peut-être la source de l'anecdote est-elle orale. Nous n'avons pas trouvé de texte qui confirme le propos de Charlevoix.

20. Renseignements tirés de la « Relation par lettres », de Raudot, qui observe que près de la chute, l'eau « est si rapide plus avant que les animaux et même les oyseaux de Riviere qui sont pris dans le courant tombent dans la chute, les animaux ne pouvant nager, ny les oyseaux prendre leur vol à cause de la rapidité dont il est » (f. 129). Dans sa « Relation écrite de Québec, le 14 novembre 1684 », Henri de Tonti décrit un phénomène semblable (voir P. Margry, *Découvertes et établissements des François*, t. I, p. 577). Pour sa part,

C'est sur un Roc, que cette nappe d'eau est reçûë, & deux raisons me persuadent qu'elle y a trouvé, & peut-être creusé avec le tems une Caverne, qui a quelque profondeur. La premiere est que le bruit, qu'elle fait, est fort sourd, & comme d'un tonnere éloigné. A peine l'entend-on de chez M. de Joncaire, & peut-être même ce qu'on y entend n'est que les bouillonnemens causés par les Rochers, qui remplissent le lit de la Riviere jusques-là. D'autant plus qu'au-dessus de la Cataracte, on ne l'entend pas à beaucoup près de si loin. La [235] seconde est qu'il n'a jamais rien reparu, dit-on, de tout ce qui y est tombé, pas même les débris du Canot des Outaouais, dont je parlois tout-à-l'heure. Quoiqu'il en soit, Ovide nous donne la description d'une semblable Cataracte, qu'il dit être dans la délicieuse Vallée de Tempé. Il s'en faut bien que le Pays de Niagara soit aussi beau, mais je crois sa Cataracte beaucoup plus belle[21].

Au reste je n'ai apperçû de brouillard au-dessus, que par derriere ; de loin on le prendroit pour une fumée, & il n'est personne, qui n'y fût trompé, s'il arrivoit à la vûë de l'Isle, sans être prévenu qu'il y a en cet endroit une Cataracte aussi surprenante que celle-là.

Le terrein des trois lieuës, que j'ai faites à pied pour venir ici, & qu'on appelle le *Portage de Niagara*[22], ne paroît pas bon ;

---

Saugrain signale qu'on fait au fort de Niagara « une pêche considerable de poissons blancs et d'Esturgeons » (*Dictionnaire*, t. III, p. 1297).

21. Note de l'auteur : *Est Nemus Haemoniae, praerupta quod undique claudit / Sylva ; vocant Tempe, per quae Penêus ab imo / Effusus Pindo spumosis volvitur Undis / Dejectisque gravi tenues agitantia Fumos / Nubila conducit, summisque aspergine Sylvas / Impluit, & sonitu plusquam vicina fatigat. Métamorph. Liv. I.* Traduction du texte d'Ovide : « Il est dans l'Hémonie un bocage qu'enferme de toutes parts une forêt abrupte ; on l'appelle Tempé. Au milieu, le Pénée, sorti des pieds du Pinde, roule ses eaux écumantes ; d'une chute où s'abîme leur masse il soulève des nuages de vapeurs légères, qui retombent en pluie sur la cime des arbres et, bien au delà de son voisinage, il fatigue les airs de leur fracas » (*Métamorphoses*, livre I, vers 568-573, traduction de Georges Lafage, Paris, Les Belles Lettres, 1969, p. 27). La graphie *silvas*, au lieu de *silvis* (v. 572), est attestée dans l'édition Jacobi Constantii Fanensis (Amsterdam, 1727) et l'orthographe de *Dejectisque*, pour *Deiectuque* (vers 571), s'explique vraisemblablement par attraction avec *summisque* (vers 572).

22. À cet endroit, se trouvait un village iroquois de dix cabanes. Ils « rendent service aux françois et y gagnent de l'argent ; c'est à dire portent les effets des françois qui montent dans les pays d'en haut ; les uns pour des mitasses les autres pour des chemises, les autres pour de la poudre, et pour des balles » (mémoire anonyme, intitulé « Canada 1718 », AN, Colonies $F^3$ 2, f. 399).

il est même assez mal boisé, & l'on n'y sçauroit faire dix pas, sans marcher sur une Fourmiliere, & sans rencontrer des Serpens à sonnettes, sur-tout pendant la chaleur du jour[23]. Je crois, Madame, vous avoir dit que les Sauvages mangent par délices la chair de ces Reptiles. En général les Serpens ne causent point d'horreur à ces Peuples : ils n'est aucun Animal, dont on voye plus souvent la figure marquée sur leur visage, & sur d'autres endroits de leur Corps, & ils ne leur donnent ordinairement la chasse, que pour les manger. Les Os & les Peaux des Serpens servent aussi beaucoup aux Jongleurs & aux Sorciers pour faire leurs prestiges, & ils se font des bandeaux & des ceintures de leurs Peaux. Il est encore vrai qu'ils ont le secret de les enchanter, ou, pour parler plus juste, de les engourdir ; qu'ils les prennent tout vivans, les manient, les mettent dans leur sein, sans qu'il leur en arrive aucun mal, & que c'est ce qui contribuë davantage à leur donner le crédit, qu'ils ont sur ces Peuples[24].

*Circonstances de la Marche des Guerriers.*

J'allois fermer cette Lettre, lorsque l'on m'est venu dire que nous ne partirions pas demain, comme je m'y attendois. Il faut bien prendre patience, & mettre le tems à profit : je vais donc reprendre l'article des guerres des Sauvages, qui [236] ne sera pas sitôt épuisé. Dès que tous les Guerriers sont embarqués, les Canots s'éloignent d'abord un peu, & se tiennent fort

23. Voir *supra*, p. 376, n. 84. Raudot signale lui aussi la présence de serpents dans la région, surtout au nord de la cataracte (« Relation par lettres », f. 129).

24. Lafitau : « Le plus grand nombre des Nations Sauvages a une extrême horreur des serpens, tandis qu'il y en a d'autres au contraire qui s'en nourrissent. Il n'est presque pas néanmoins de Sauvages qui n'en fassent peindre, ou graver quelques figures sur leur corps. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les os & les peaux des serpens entrent dans presque tous les Mysteres de leurs sorts. Leurs Devins s'en font des couronnes, & des ceintures comme les Bacchantes, & s'accommodent de la maniere dont on nous peint la tête de Meduse sur l'Egide de Pallas. Ils n'ignorent pas aussi l'art de les enchanter ; & il n'est pas extraordinaire de leur voir manier des serpens à sonnettes, dont le venin est très-présent, & les porter dans leur sein, comme s'ils n'en avoient aucun danger à craindre » (*Mœurs*, t. I, p. 253). Sur l'importance du serpent dans les pratiques alimentaires des Amérindiens, plus précisément dans celles des Iroquois, voir F. W. Waugh, *Iroquois Foods and Food Preparation*, p. 136.

serrés sur une même ligne ; ensuite le Chef se leve & tenant en main son Chichikoué, il entonne sa Chanson de guerre, & ses Soldats lui répondent par un triple *hé*, tiré avec effort du creux de la poitrine. Les Anciens & les Chefs du Conseil, qui sont restés sur le Rivage, exhortent alors les Guerriers à bien faire leur devoir, & sur-tout à ne pas se laisser surprendre. C'est de tous les avis, qu'on peut donner aux Sauvages, le plus nécessaire, & celui, dont, pour l'ordinaire, ils profitent le moins. Cette exhortation n'interrompt point le Chef, qui chante toujours. Enfin les Guerriers conjurent leurs Parens & leurs Amis de ne les point oublier, puis poussant tous ensemble des hurlemens affreux, ils partent de la main, & nagent avec une telle vîtesse, qu'on les voit disparoître dans l'instant[25].

Les Hurons & les Iroquois ne se servent point du Chichikoué, mais ils en donnent à leurs Prisonniers, de sorte que cet instrument, qui est pour les autres un instrument de guerre, semble être parmi eux une marque d'Esclavage. Les Guerriers ne font presque jamais que de petites journées, sur-tout quand ils sont en grande troupe. D'ailleurs ils tirent des présages de tout ; & les Jongleurs, à qui il appartient de les expliquer, avancent & retardent les marches comme il leur plaît. Tant qu'on n'est point en Pays suspect, on ne prend aucune précaution, & souvent on ne trouveroit pas deux ou trois Guerriers ensemble, chacun étant de son côté à chasser ; mais quelqu'éloigné que l'on soit de la route, tous se rendent ponctuellement au lieu & à l'heure marqués pour se réunir[26].

*Du Campement.*

On campe lontems avant le Soleil couché, & pour l'ordinaire on laisse devant le Camp un grand espace environné

406 B jamais de

25. La description de la marche des guerriers « à petites journées », retardée ou accélérée par les chamans, qui « tirent, selon leurs principes des consequences bonnes ou mauvaises de tout », est empruntée à Lafitau (voir *Mœurs*, t. II, p. 224), qui s'inspire lui-même de la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (voir P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. 5, p. 90-91).

26. Le rôle des jongleurs est attesté par J. Lalemant, qui observe dans la *Relation* de 1640 qu'ils essaient de « predire les succez de la guerre, à descouvrir par leurs sortileges les troupes ennemies qui se mettent en campagne, & le nombre qu'ils sont, les endroicts où ils sont cachez » (*JR*, vol. 19, p. 82).

d'une Palissade, ou plûtôt d'une espece de Treillis, sur lequel on place les Manitous, tournés du côté, où l'on veut aller. On les y invoque pendant une heure, & on en fait autant tous les matins, avant que de décamper. Après cela on croit n'avoir rien à craindre, on suppose que les Esprits se chargent de faire seuls la Sentinelle, & toute l'Armée dort tranquillement sous leur sauve-garde[27]. L'expérience ne détrompe point ces Barbares, & ne les tire point de leur confiance présomptueuse. Elle a sa source dans une indolence [237] & dans une paresse, que rien ne peut vaincre.

*De la rencontre des différens Partis de Guerre.*

Tout est Ennemi sur le chemin des Guerriers. Si néanmoins ils rencontrent de leurs Alliés, ou des Partis à peu près de force égale de Gens, avec qui ils n'ont rien à démêler, on se fait amitié de part & d'autre. Si les Alliés, qu'on rencontre étoient en guerre contre les mêmes Ennemis, le Chef du Parti le plus fort, ou de celui, qui a armé le premier, donne à l'autre quelques Chevelures, dont on ne manque jamais de faire provision pour ces occasions-là, & lui dit : « *Vous avez coup ici*, c'est-à-dire, vous avez satisfait à votre engagement, votre honneur est à couvert, vous pouvez vous en retourner ». Mais cela s'entend, lorsque la rencontre est fortuite, qu'on ne s'est pas donné le mot, & qu'on n'a pas besoin de renfort[28].

*De l'entrée dans le Pays ennemi.*

Quand on est sur le point d'entrer dans le Pays ennemi, on s'arrête pour une cérémonie, qui a quelque chose d'assez singulier. Le soir on fait un grand Festin, après lequel on s'endort.

---

27. Charlevoix poursuit sa lecture de Lafitau : voir *Mœurs*, t. II, p. 224. Déjà au XVII^e siècle, Champlain (*Voyages*, 1613, dans *Works*, t. II, p. 83-86) et Lahontan (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 713) dénonçaient eux aussi la négligence des Amérindiens.

28. Source de Charlevoix : la lettre classée sous le n° « 25 A », des « papiers Raudot » : « Cepend[an]t quand ils rencontrent leurs alliés ou D'autres Sauvages qui sont en Etat de se bien deffendre, ils s'informent d'eux ou ils vont, et s'il se trouve qu'ils aillent en guerre Sur la nation meme, Le Chef du party leur donnent des chevelures d'hommes qu'il porte expres en leur disant vous avez coup icy, il les arreste ordinairement et ils S'en retournent a leur village » (AN, Colonies C^11A 122, f. 215). On le constate, Charlevoix explicite le sens du texte, qui n'est pas absolument clair.

Dès que tous sont éveillés, ceux, qui ont eu des rêves, vont de feu en feu, chantant leur chanson de mort, dans laquelle ils font entrer leurs songes d'une maniere énigmatique. Chacun se met l'esprit à la torture pour les deviner, & si personne n'en peut venir à bout, il est permis à ceux, qui ont révé de s'en retourner chez eux. Voilà qui donne beau jeu aux Poltrons. On fait ensuite de nouvelles invocations aux Esprits, on s'anime plus que jamais à faire merveille : on jure de se secourir mutuellement ; enfin on se remet en marche ; & si on est venu jusques-là par Eau, on quitte ses Canots, qu'on a grand soin de bien cacher. Si tout ce qui est prescrit dans ces occasions s'observoit exactement, il seroit difficile de surprendre un Parti de guerre, qui est entré dans le Pays ennemi. On ne doit plus faire de feu, plus de cris, plus de chasse ; il ne faut plus même se parler, que par signes. Mais ces loix sont mal gardées. Tout Sauvage est né présomptueux, & incapable de se gêner le moins du monde. On ne néglige pourtant guéres d'envoyer tous les soirs des Coureurs, qui employent deux ou trois heures à aller de côté & d'autre. S'ils n'ont rien vû, on s'endort tranquillement, & on abandonne encore la garde du Camp aux Manitous[29].

*Des approches, & de l'attaque.*

Si-tôt qu'on a découvert l'Ennemi, on envoye le reconnoître, & sur le rapport de ceux, qu'on a envoyés, on tient [238] Conseil. L'attaque se fait ordinairement au point du jour. C'est le tems, où l'on suppose que l'Ennemi est dans son plus profond sommeil, & toute la nuit on se tient couché sur le ventre, sans remuer[30]. Les approches se font dans la même posture en se traînant sur ses pieds & sur ses mains jusqu'à la portée du Trait. Alors tous se levent, le Chef donne le signal par un petit

29. Charlevoix tire ses informations des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 215), qu'il complète avec des renseignements pris dans la « Relation par lettres » (f. 64) de Raudot et dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains* (t. II, p. 247) de Lafitau.

30. Encore ici, l'influence des « papiers Raudot » est patente (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 217-221). Dans sa « Relation par lettres », Raudot note qu'une fois les ennemis découverts, un des « découvreurs » prévient le gros de la troupe : les guerriers marchent alors de nuit et ils « font leur attaque à l'aube du jour, qui est ordinairement le tems où l'on est le plus assoupy » (« Relation par lettres », f. 64). Constat semblable chez Lahontan : voir *Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 713.

cri, auquel toute la Troupe répond par de vrais hurlemens, & fait en même-tems sa premiere décharge : puis, sans laisser à l'Ennemi le tems de se reconnoître, elle fond sur lui le Casse-tête à la main[31]. Depuis qu'aux Casse-têtes de bois ces Peuples ont substitué de petites Haches, auxquelles ils ont donné le même nom, les mêlées sont plus sanglantes. Le combat fini, on leve les Chevelures des Morts & des Mourans, & on ne songe à faire des Prisonniers, que quand l'Ennemi ne fait plus aucune résistance.

Mais si on l'a trouvé sur ses gardes, ou trop bien retranché, on se retire, pourvû qu'il en soit encore tems. Sinon, on prend résolument le parti de se bien battre, & il y a quelquefois beaucoup de sang répandu de part & d'autre. Un Camp forcé est l'image de la fureur même, la férocité barbare des Vainqueurs, & le désespoir des Vaincus, qui sçavent à quoi ils doivent s'attendre, s'ils tombent vifs entre les mains de leurs Ennemis, font faire aux uns & aux autres des efforts, qui passent tout ce qu'on en peut dire. La figure des Combattans, tous barbouillés de noir & de rouge, augmente encore l'horreur du combat, & l'on feroit sur ce modele un portrait bien naturel de l'Enfer. Quand la victoire n'est plus douteuse, les Victorieux se défont d'abord de tous ceux, qu'ils auroient trop de peine à emmener, & ne cherchent plus qu'à lasser les autres, dont ils veulent faire des Prisonniers[32].

---

31. Charlevoix suit ici le texte de la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » en le contractant (voir dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 92-93).

32. Lafitau décrit « la triste scène qui se passe dans un village surpris ou forcé. Le Vainqueur barboüillé de noir & de rouge d'une maniere propre à inspirer la terreur, & insolent de sa victoire, court par-tout en forcené, chantant son triomphe, & insultant aux vaincus par d'horribles cris. Tout ce qui tombe sous sa main, est immolé à sa cruauté barbare. Il met tout à feu & à sang dans la premiere chaleur du carnage. Sa fureur ne s'arrête que par la lassitude, & alors elle devient industrieuse pour être plus cruelle à l'égard des malheureux, qui ayant échappé aux premiers coups, ont le triste sort de tomber vifs entre leurs mains. Les vaincus de leur côté n'ignorant pas ce qu'ils ont à attendre de la cruelle ferocité des victorieux, aimant mieux périr, & s'ensevelir dans les cendres de leur patrie, que de survivre quelques momens à sa ruine, pour être exposés ensuite aux tourmens de la cruauté la plus raffinée, font des prodiges de valeur ; & animés également par l'esprit de vengeance, & par le désespoir, se font des armes de tout ce qui leur vient à la main, cherchent la mort dans leur courage, & dans celui de leurs Ennemis, & ne cedent enfin, que lorsqu'accablés par le nombre, ou par l'excès de la fatigue, ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer à faire résistance » (*Mœurs*, t. II, p. 253-254).

*Leur maniere de combattre.*

Les Sauvages sont naturellement intrépides, & malgré leur férocité brutale, ils conservent toujours dans l'action même, beaucoup de sang froid. Cependant ils ne se mêlent, & ne combattent en rase campagne, que quand ils ne peuvent l'éviter. Leur raison est qu'une victoire teinte du sang des Vainqueurs n'est pas proprement une victoire, & que la gloire du Chef consiste principalement à ramener tout son Monde sain & sauf[33]. J'ai oui dire que quand deux Ennemis, qui se sont connus, se rencontrent dans le combat, il se fait entr'eux des dialogues assez semblables à ceux des Heros d'Homere[34]. Je ne crois [239] pas que cela arrive dans le fort de la mêlée, mais il se peut faire que dans de petites rencontres, ou bien avant que de passer un ruisseau, ou de forcer un retranchement, on se dise quelques mots pour se défier, ou pour se rappeller quelqu'autre rencontre semblable.

*Leur instinct pour connoître les traces de leurs Ennemis.*

La guerre se fait presque toujours par surprise, & elle réussit assez ordinairement ; car autant que les Sauvages sont

506 B sain & *sauve*. J'ai

33. Charlevoix, qui reprend encore ici les observations de Lafitau, omet une réflexion de ce dernier sur l'effet de la politique guerrière amérindienne sur les chefs de partis : « [...] la perte d'une seule personne leur est extrêmement sensible, eu égard à leur petit nombre ; & cette perte a de si grandes consequences pour le Chef d'un Parti, que de là dépend sa réputation ; les Sauvages voulant qu'un Chef non seulement soit habile, mais encore qu'il soit heureux. Leur bizarerie est telle sur ce point, que s'il ne ramene tout son monde, & que s'il en meurt quelqu'un même de mort naturelle, il est presque entierement décredité. Cela peut être néanmoins l'effet d'une bonne politique, pour tenir par-là ces Chefs en bride, & les engager à ne pas exposer leur monde avec témerité. Du reste ils font bien voir dans l'occasion, qu'ils ne manquent pas de cœur lorsqu'ils sont découverts, & qu'il faut payer de leur personne ; soit que deux Partis Ennemis se rencontrent en campagne, soit qu'ils soient obligés d'attaquer une Place en état de faire résistance » (*Mœurs*, t. II, p. 248). Quant à Raudot, il observe que si les guerriers rencontrent des ennemis en état de défense, ils se cachent jusqu'à ce qu'ils aient pu assassiner quelqu'un (« Relation par lettres », f. 65).

34. Lafitau : « [...] dans ces sortes d'occasions, leur petit nombre leur permet assez de s'attacher, pour ainsi parler, corps à corps, & de se battre comme en duel, ainsi que faisoient les Héros de l'Iliade & de l'Eneïde. Ils se connoissent assez souvent, & se parlent. Ils se demandent des nouvelles, se haranguent, & ne s'assomment point sans s'être fait auparavant quelque compliment, pareil à ceux que Virgile fait faire à son Enée » (*Mœurs*, t. II, p. 251).

accoûtumés à négliger les précautions nécessaires pour n'être point surpris, autant sont-ils alertes & habiles pour surprendre. D'ailleurs ces Peuples ont un talent admirable, je dirois volontiers un instinct, pour connoître si l'on a passé par quelque endroit. Sur les herbes les plus courtes, sur la terre la plus dure, sur les pierres mêmes, ils découvrent des traces, & par la façon, dont elles sont tournées, par la figure des pieds, par la maniere, dont ils sont écartés, ils distinguent, dit-on, les vestiges des Nations differentes, & ceux des Hommes d'avec ceux des Femmes. J'ai lontems cru qu'il y avoit de l'exagération dans ce qu'on en racontoit, mais le rapport de tous ceux, qui ont vécu avec les Sauvages, est si unanime sur cela, que je ne vois aucun lieu d'en soupçonner la sincérité[35]. Si parmi les Prisonniers il s'en trouve, que leurs blessures mettent hors d'état d'être transportés, on les brûle d'abord, & comme cela se fait dans le premier emportement, & qu'on est souvent pressé de faire retraite, ils en sont pour la plupart quittes à meilleur marché, que les autres, qu'on réserve à un supplice plus lent[36].

*Des signes, qu'on laisse de la victoire.*

L'usage est parmi quelques Nations que le Chef du Parti vainqueur laisse sur le champ de bataille son Casse-tête, sur le-

35. Le « rapport de tous ceux, qui ont vécu avec les Sauvages » se réduit à celui de Lafitau (voir *Mœurs*, t. II, p. 244-245), qui reprend à son compte des observations de Lamothe Cadillac (voir « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 91-92).

36. Charlevoix s'inspire de Lafitau, qui observe que les vainqueurs, ne pouvant « conserver le grand nombre de prisonniers » faits au cours d'une offensive contre un village ennemi, n'exécutaient pas seulement les blessés, auxquels ils fendaient le crâne : « [...] leur politique, qui vise à empêcher les Vaincus de pouvoir se relever, & se remettre en état de défense » leur fait « discerner » ceux qu'ils doivent « sacrifier à la fureur militaire » et ceux qu'ils peuvent « incorporer parmi eux ». Les vieillards, les infirmes et les très jeunes enfants sont tués car inutiles ; les « Chefs & les Considerables parmi les Guerriers » ennemis sont exécutés à cause de la crainte qu'ils inspirent et par peur de les voir s'échapper. Plus le parti est petit, plus on doit tuer de prisonniers afin de de pas être entravé au cours de la retraite. Le plus souvent, on brûle les prisonniers dont on veut se défaire « avant que de sortir du Village », mais on en brûle aussi « tous les soirs quelque autre les premiers jours de la marche ». S'ils n'ont pas le temps de torturer un prisonnier destiné à mourir, les guerriers l'attachent à un arbre, puis mettent le feu à un arbre voisin qui est « dans un juste éloignement, pour le faire souffrir long-temps, & ne le brûler qu'à la longue » (*Mœurs*, t. II, p. 254-256).

quel il a eu soin de tracer la marque de sa Nation, celle de sa Famille, & son portrait, c'est-à-dire, un ovale, avec toutes les figures, qu'il a au visage. D'autres peignent toutes ces marques sur le tronc d'un arbre, ou sur une écorce, avec du charbon pilé & broyé, mêlé de quelques couleurs. On y ajoûte des caracteres hiéroglyphiques, par le moyen desquels les Passans peuvent apprendre jusqu'aux moindres circonstances, non-seulement de l'action, mais encore de tout ce qui s'est passé pendant la campagne. On y reconnoît le Chef du Parti par toutes les marques, dont je viens de parler ; le nombre de ses exploits, par autant de nattes ; celui de ses Soldats, par des lignes ; celui des Prisonniers, qu'il emmene, par de [240] petits Marmouzets, qui portent un bâton, ou un Chichikoué ; celui des Morts, par des figures humaines sans tête, avec des differences, qui font distinguer les Hommes, les Femmes, & les Enfans. Mais ce n'est pas toujours si près du lieu, où s'est passée l'action, qu'on trouve ces écriteaux, car quand un Parti craint d'être poursuivi, il les place hors de sa route, afin de dépayser ceux, qui le cherchent[37].

*Précautions pour assûrer la retraite, & pour garder les Prisonniers.*

Jusqu'à ce que les Vainqueurs soient en pays de sûreté, ils font assez de diligence ; & de crainte que les Blessés ne les retardent dans leur retraite, ils les portent tour à tour sur des Brancarts, ou ils les tirent sur une Traîne, si on est en Hyver. En rentrant dans leurs Canots, ils font chanter leurs Prisonniers, & la même chose se pratique chaque fois qu'ils rencontrent de leurs Alliés ; honneur, qui coûte un festin à ceux, qui le reçoivent, & quelque chose de plus, que la peine de chanter, aux malheureux Captifs : car on invite les Alliés à les *caresser*, & caresser un Prisonnier, c'est lui faire tout le mal, dont on peut s'aviser, ou le mutiler de maniere, qu'il en demeure estropié[38]. Il y a pourtant des Chefs, qui ménagent assez ces

566 B chose plus

37. Charlevoix, qui s'inspire toujours de Lafitau, intègre ici des informations produites au début du second tome des *Mœurs des Sauvages ameriquains* (p. 43-47).

38. Sens attesté par Isaac Jogues dans la *Relation* de 1647, de J. Lalemant (*JR*, vol. 31, p. 42).

Misérables, & ne soufrent pas qu'on les maltraite trop. Mais rien n'égale l'attention, avec laquelle on les garde. Le jour ils sont liés par le cou & par les bras à une des barres du Canot. Quand on va par Terre, il y a toujours quelqu'un, qui les tient ; & la nuit ils sont étendus à terre tout nuds, des cordes attachées à des crochets plantés en terre leur tiennent les jambes, les bras, & le cou si serrés, qu'ils ne sçauroient remuer, & de longues cordes leur serrent encore les mains & les pieds de telle façon, qu'ils ne peuvent faire le moindre mouvement sans éveiller les Sauvages, qui sont couchés sur ces cordes[39].

*Comment on annonce la victoire dans les Villages.*

Quand les Guerriers sont arrivés à une certaine distance du Village, d'où ils étoient partis, ils s'arrêtent, & le Chef y envoye donner avis qu'il est proche. Parmi quelques Nations, dès que l'Envoyé est à portée d'être entendu, il fait differens cris, qui donnent une idée générale des principales aventures, & du succès de la campagne. Il marque d'abord le nombre des Hommes, qu'on y a perdus, par autant de cris de mort. Aussitôt les Jeunes Gens se détachent pour avoir des connoissances plus circonstanciées : souvent même tout le Village y court, mais un seul Homme aborde l'Envoyé, [241] apprend de lui tout le détail des nouvelles, dont il est porteur ; à mesure que celui-ci lui raconte un fait, il le répete tout haut en se tournant vers ceux, qui l'ont accompagné, & ils lui répondent par des acclamations, ou par des cris lugubres, suivant que la nouvelle est funeste ou agréable.

L'Envoyé est ensuite conduit dans une Cabanne, où les Anciens lui font les mêmes questions, qu'on lui a déja faites ; après quoi un Crieur public invite toute la Jeunesse à aller à la rencontre des Guerriers, & les Femmes à leur porter des rafraîchissemens. Ailleurs on ne songe d'abord qu'à pleurer ceux, qu'on a perdus. L'Envoyé ne fait que des cris de mort. On ne

39. La description est empruntée à Raudot : voir « Relation par lettres », f. 65-66. Seule différence importante : chez Raudot, « la plus grande attention de ces Sauvages est d'avoir beaucoup soin de bien nourrir leurs prisonniers pendant la route, de ne leur faire aucun mal et en même tems de prendre bien garde qu'ils ne s'échappent » (f. 66). Voir aussi Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 260-261 ; J. Lalemant, *Relations* de 1647 et de 1659-1660, *JR*, vol. 31, p. 44, et vol. 45, p. 260.

va point au-devant de lui ; mais à son entrée dans le Village il trouve tout le monde assemblé, raconte en peu de mots tout ce qui s'est passé, puis se retire dans sa Cabanne, où on lui porte à manger, & pendant quelque tems on n'est occupé qu'à pleurer les morts.

Ce terme expiré, on fait un autre cri pour annoncer la victoire. Alors chacun essuye ses larmes, & il n'est plus question que de se réjouir. Quelque chose d'assez semblable se pratique au retour des Chasseurs : les Femmes, qui sont demeurées au Village, vont au-devant d'eux, dès qu'elles sont averties qu'ils approchent, & avant que de s'informer du succès de la Chasse, elles leur annoncent par leur larmes les morts, qui sont arrivées depuis leur départ[40]. Pour revenir aux Guerriers, le moment, où les Femmes les joignent, est à proprement parler le commencement du supplice des Prisonniers : aussi lorsque quelques-uns ont d'abord été destinés à être adoptés, ce qu'il n'est pas permis de faire chez toutes les Nations, leurs futurs Parens, qu'on a soin d'avertir, les vont prendre un peu plus loin, & les conduisent à leurs Cabannes par des chemins détournés. Pour l'ordinaire ils ignorent lontems quel doit être leur sort, & il en est peu, qui échappent aux premieres fureurs des Femmes[41]. Mais cet article me meneroit trop loin, & nous partons demain de grand matin.

Je suis, &c.

622 B l'ordinaire *les captifs* ignorent

40. Description empruntée à Lafitau : voir *Mœurs*, t. II, p. 263-265.

41. Sans doute pour maintenir l'artifice des lettres rédigées en cours de route, Charlevoix distribue à la fin de cette lettre et au début de la suivante des informations empruntées à Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 265-270).

*Page laissée blanche*

May 1721.

## [242] SEIZIÉME LETTRE.

*Premiere Réception des Prisonniers. Triomphe des Guerriers. Distribution, qu'on fait des Captifs : comment on décide de leur sort, & ce qui arrive ensuite. Avec quelle inhumanité on traite ceux, qui sont destinés à la mort. Courage, qu'ils font paroître. Des Négociations des Sauvages.*

A l'Entrée du Lac Erié, ce vint-septiéme May, 1721.

MADAME,

Je suis parti ce matin du Sault de Niagara ; j'avois environ sept lieuës à faire pour gagner le Lac Erié, & je les ai fait sans peine. Nous comptons bien de ne pas coucher ici cette nuit ; mais tandis que mes Gens nageoient de toutes leurs forces, j'ai bien avancé une nouvelle Lettre, & pendant qu'ils prennent un peu de repos je vais l'achever, pour la donner à des Canadiens, que nous avons rencontrés ici, & qui vont à Montreal. Je reprends mon récit, où j'en étois demeuré dans ma derniere.

*Premiere réception des Prisonniers.*

Tous les Prisonniers, qui sont destinés à la mort, & ceux, dont le sort n'est point encore décidé, sont, comme je vous l'ai déja dit, Madame, abandonnés à la fureur des Femmes, qui vont au-devant des Guerriers, & il est étonnant qu'ils résistent à tous les maux, qu'elles leur font soufrir. Si quelqu'une surtout a perdu à la guerre, ou son Fils, ou son Mari, ou quelqu'autre personne, qui lui étoit chere, y eût-il trente ans passés, qu'elle eût fait cette perte, c'est une Furie, qui s'attache au premier, qui lui tombe sous la main, & l'on n'imagineroit pas jusqu'où sa rage l'emporte. Elle n'a nul égard, ni a l'humanité, ni à la pudeur, & à chaque coup, qu'elle lui porte, on croiroit qu'il va tomber mort à ses pieds, si on ne sçavoit pas combien

8 B ce 27 May

ces Barbares sont ingénieux à prolonger les supplices les plus inouis. Toute la nuit se passe de la sorte au Campement des Guerriers.

*Triomphe des Guerriers.*

[243] Le lendemain est le jour du Triomphe des Vainqueurs. Les Iroquois & quelques autres affectent une grande modestie, & un plus grand désintéressement encore dans ces rencontres. Les Chefs entrent d'abord seuls dans le village, sans aucune marque de victoire, gardant un profond silence, & se retirent dans leurs Cabannes, sans témoigner avoir la moindre prétention sur les Prisonniers. Chez d'autres Nations il n'en est pas de même ; le Chef marche à la tête de sa Troupe avec un air de Conquérant ; son Lieutenant vient après lui, & il est précédé d'un Crieur, qui est chargé de recommencer les cris de mort. Les Guerriers suivent deux à deux, les Prisonniers au milieu, couronnés de fleurs, le visage & les cheveux peints, tenant un bâton d'une main & le Chichikoué de l'autre, le corps presque nud, les bras liés au-dessus du coude, avec une corde, dont les Guerriers tiennent les bouts, & chantent sans cesse leur chanson de mort au son du Chichikoué.

*Bravades des Prisonniers.*

Ce chant a quelque chose de lugubre & de fier tout ensemble, & le Captif n'a point du tout l'air d'un Homme, qui soufre, & qui est vaincu. Voici à peu près le sens de ces chansons : « Je suis Brave & intrépide, je ne crains point la mort, ni aucun genre de tortures : ceux qui les redoutent, sont des lâches, ils sont moins que des Femmes : la vie n'est rien pour quiconque a du courage : que le désespoir & la rage étouffent tous mes Ennemis : que ne puis-je les dévorer, & boire leur sang jusqu'à la derniere goute » ! De tems en tems on les arrête, on s'attroupe autour d'eux, on danse & on les fait danser : ils paroissent le faire de bon cœur, ils racontent les plus belles actions de leur vie ; ils nomment tous ceux, qu'ils ont tués, ou brûlés. Ils font sur-tout remarquer ceux, auxquels les Assistans doivent plus s'intéresser : on diroit qu'ils ne cherchent qu'à animer de plus en plus contre eux les Arbitres de leur sort. Ces bravades en effet font entrer en fureur tous ceux, qui les entendent, & leur vanité leur coûte cher. Mais de la maniere,

dont ils reçoivent les plus durs traitemens, on diroit que c'est leur faire plaisir, que de les tourmenter.

*Ce qu'on leur fait soufrir à leur entrée dans le Village.*

Quelquefois on les oblige de courir entre deux rangées de Sauvages armés de pierres & de bâtons, & qui donnent sur eux, comme s'ils vouloient les assommer du premier coup. [244] Il n'arrive pourtant jamais qu'ils y succombent, tant on observe, lors même qu'il semble qu'on frappe à l'aveugle, & que la seule fureur conduit le bras, de ne point toucher aux endroits, où il y auroit du risque pour la vie. Dans cette marche chacun a droit de les arrêter ; il leur est aussi permis de se défendre, mais ils ne seroient pas les plus forts. Dès qu'ils sont arrivés au Village, on les conduit de Cabanne en Cabanne, & par-tout on leur fait payer leur bien-venuë. Ici on leur arrache un ongle, là on leur coupe un doit, ou avec les dens, ou avec un méchant couteau, dont on se sert comme d'une scie. Un vieillard leur déchire la chair jusqu'aux os ; un Enfant avec une alene les perce, où il peut ; une Femme les fouette impitoyablement jusqu'à ce que les bras lui tombent de lassitude ; mais aucun des Guerriers ne met la main sur eux, quoiqu'ils soient encore leurs Maîtres. On ne peut même les mutiler sans leur permission, qu'ils accordent rarement : à cela près, on a toute liberté de les faire soufrir, & si on les promene dans plusieurs Villages, soit de la même Nation, soit de ses Voisins, ou de ses Alliés, qui l'ont souhaité ; par-tout ils sont reçûs de même[1].

1. Tout ce que rapporte Charlevoix sur la première réception des prisonniers, sur le triomphe des guerriers, sur les bravades des vaincus, enfin sur ce qu'ils souffrent en entrant dans le village s'inspire des *Mœurs des Sauvages ameriquains* de Lafitau (t. II, p. 265-270). Le texte de Charlevoix n'est pas, non plus, sans rappeler celui de Raudot quant à ce qui touche l'entrée des prisonniers dans un village : « ces Pauvres malheureux passent en arrivant entre tout le peuple qui fait deux hayes ; c'est dans cet endroit qu'ils commencent à etre mal traités, ils y reçoivent mille coups de pierre et de batons, et même y sont blessés de coups de couteaux, ensorte qu'ils sont souvent tout en sang lorsqu'ils entrent dans une cabane qui est exprès destinée pour eux où malgré tous les maux qu'on leur a fait on les oblige de chanter, de manger, et de fumer, et où on les lie jusques à ce que le Conseil en ait décidé » (« Relation par lettres », f. 67). Voir aussi le chapitre « 33. », des « papiers Raudot », qui porte sur la torture infligée aux captifs condamnés à mort (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 222-224), et la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 93-94).

*Distribution, qu'on en fait.*

Après ces préludes, on travaille à la répartition des Captifs, & leur sort dépend de ceux, à qui ils sont livrés. Au sortir du Conseil, où on a déliberé de leur sort, un Crieur invite tout le monde à se trouver dans la Place, où la distribution se fait sans contestation & sans bruit. Les Femmes, qui ont perdu leurs Enfans, ou leurs Maris à la guerre, sont ordinairement partagées les Premieres. On satisfait ensuite aux engagemens pris avec ceux, dont on a reçû des Coliers ; s'il ne se trouve pas assez de Captifs pour tout cela, on y supplée par des Chevelures, dont ceux, à qui on les donne, se parent aux jours de réjouissance. Le reste du tems elles demeurent suspenduës à la Porte de la Cabanne. Si au contraire le nombre des Prisonniers excéde celui des Prétendans, on envoye le surplus aux Villages des Alliés. D'ailleurs un Chef ne se remplace que par un Chef, ou par deux ou trois autres Esclaves, qui sont toujours brûlés, quand bien même ceux, qu'ils remplaceroient, seroient morts de maladie. Les Iroquois ne manquent jamais de destiner quelques Prisonniers pour le Public, & alors le Conseil en dispose, comme il le juge à propos. Mais les Meres de Famille peuvent encore cas[245]ser leur Sentence, & sont Maîtresses de la vie & de la mort de ceux mêmes, qui avoient été condamnés ou absous par le Conseil[2].

*Comment on décide de leur sort.*

Dans quelques Nations les Guerriers ne se dépouillent pas entierement du droit de disposer des Captifs, & ceux, en faveur desquels le Conseil en avoit disposé, sont obligés de les remettre entre leurs mains, s'ils l'exigent ; mais ils le font rarement, & lorsqu'ils le font, ils sont obligés de rendre les gages,

2. Encore ici, Charlevoix suit le texte de Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 271-274). Selon Raudot, le « terme » du conseil est « souvent de plusieurs jours selon la nécessité de leurs affaires, c'est pendant ce tems qu'ils examinent ce qu'ils feront d'eux et à qui ils les distribueront, ordinairement ils servent à remplacer les morts, mais souvent ils en donnent aussy à d'autres nations pour les obliger de se joindre à eux, leur mandant qu'ils leur envoient par ce present qu'ils leur font, de la viande à manger et du Boüillon. // Ce conseil decide bien de la distribution de ces prisonniers qu'ils regardent comme Esclaves ; mais ils ne decident point de leur vie n'y de leur mort, Elle depend absolument de ceux auxquels ils sont donnés, à moins que celuy qui auroit tué quelque guerrier dans le combat ne fut pris auquel cas ce conseil le condamneroit d'abord au feu » (« Relation par lettres », f. 67-68).

qu'ils avoient reçus de ceux, à qui on les avoit donnés. Si en arrivant ils ont déclaré leurs intentions à ce sujet, on ne s'y oppose pas pour l'ordinaire. En général le plus grand nombre des Prisonniers de guerre est condamné à la mort, ou à un esclavage bien dur, & qui ne les assûre jamais de la vie. Quelques-uns sont adoptés, & dès-lors leur condition ne differe plus de celle des Enfans de la Nation : ils entrent dans tous les droits de ceux, dont ils occupent la place, & souvent ils prennent tellement l'esprit de la Nation, dont ils sont devenus membres, qu'ils ne font nulle difficulté d'aller en guerre contre leurs propres Compatriotes. Les Iroquois ne se sont guéres soûtenus jusqu'ici, que par cette politique : toujours en guerre depuis un tems infini contre toutes les Nations, ils seroient aujourd'hui presque réduits à rien, s'ils n'avoient eu l'attention de naturaliser une bonne partie de leurs Prisonniers de guerre.

Il arrive quelquefois qu'au lieu d'envoyer dans d'autres Villages l'excédent des Captifs, on en donne à des Particuliers, qui n'en avoient pas demandé, & pour lors, ou bien ils n'en sont pas tellement les Maîtres, qu'ils ne soient tenus de consulter les Chefs du Conseil pour sçavoir ce qu'ils en feront : ou bien on les oblige de les adopter. Dans le premier cas, celui, à qui on fait présent d'un Esclave, l'envoye chercher par quelqu'un de sa Famille ; il le fait ensuite attacher à la Porte de sa Cabanne ; puis il assemble les Chefs du Conseil, à qui il déclare quelle est son intention, & demande leur avis. Pour l'ordinaire cet avis est conforme à ce qu'il désire. Dans le second cas, le Conseil en remettant le Prisonnier à celui, à qui on l'a destiné, lui dit : « Il y a lontems que nous sommes privés d'un tel, ton Parent, ou ton Ami, & qui étoit le soûtien de notre Village. Ou bien, nous regrettons l'esprit d'un tel, que tu as perdu, & qui par sa sagesse [246] maintenoit la tranquillité publique ; il faut qu'il reparoisse aujourd'hui ; il nous étoit trop cher, & trop précieux, pour differer davantage à le faire revivre : nous le remettons sur sa Natte en la personne de ce Prisonnier ».

Il y a néanmoins des Particuliers, plus considérés apparemment que les autres, à qui on fait présent d'un Captif sans aucune condition, & avec une pleine liberté d'en faire ce qu'ils jugeront à propos, & le Conseil alors s'exprime en ces termes, en le remettant entre ses mains : « Voici de quoi réparer la perte d'un tel, & de nétoyer le cœur de son Pere, de sa Mere, de sa Femme & de ses Enfans ; soit que tu veuilles leur faire

boire du bouillon de cette chair, ou que tu aimes mieux remettre le défunt sur sa Natte en la personne de ce Captif. Tu peux en disposer à ton gré[3] ».

*De l'adoption d'un Captif.*

Dès qu'un Prisonnier est adopté, on le conduit à la Cabanne, où il doit demeurer, & on commence par lui ôter ses liens. On fait ensuite chauffer de l'eau pour le laver : on panse ses playes, s'il en a, & fussent-elles toutes pleines de Vers, il est bientôt guéri : on n'omet rien pour lui faire oublier les maux, qu'il a soufferts, on lui donne à manger, on l'habille proprement. En un mot on ne feroit pas plus pour l'Enfant de la Maison, ni pour celui, qu'il *résuscite*, c'est ainsi qu'on s'exprime. Quelques jours après on fait un festin, pendant lequel on lui donne solemnellement le nom de celui, qu'il remplace, & dont, non-seulement il a dès-lors tous les droits, mais il contracte aussi toutes les obligations[4].

179 B il *acquiert* dès-lors

3. Lafitau, dont s'inspire Charlevoix, précise toutefois la condition des prisonniers adoptés : ceux-ci, réduits au rang d'esclaves, « doivent se souvenir de l'état où ils ont été, & de la grace qu'on leur a faite ». Ils doivent même « se rendre agréables par leurs complaisances, autrement leur fortune pourroit changer, même après plusieurs années d'adoption, sur-tout si les familles où ils sont entés, sont nombreuses, & peuvent aisément se passer d'eux » (*Mœurs*, t. II, p. 308-310). Sur le sens donné au mot *natte*, voir *supra*, p. 479, n. 11.

4. Source de Charlevoix : Lafitau, *Mœurs*, t. II, p. 308. Pour sa part, Raudot signale une différence dans la condition des hommes et des femmes : « celuy qui est adopté entre dans la cabane de son maistre où les femmes le reçoivent, le lavent, le graissent, l'habillent et luy donnent le nom du mort pour lequel il est donné, ils font la même chose quand c'est une prisonniere, avec cette difference pourtant qu'il faut qu'elle travaille en Esclave au lieu qu'un homme s'il est chasseur ou guerrier devient le maître de la Cabane comme celuy qu'il releve et dont il porte le nom » (« Relation par lettres », f. 68). Selon Lafitau, « si l'Esclave est une fille donnée dans une Cabane, où il n'y ait point de personne du sexe en état de la soûtenir, c'est une fortune pour cette Cabane-là, & pour elle. Toute l'esperance de la famille est fondée sur cette Esclave, qui devient la maîtresse de cette famille, & des branches qui en dépendent » (*Mœurs*, t. II, p. 308). Comme l'explique le père Lalemant dans la *Relation* de 1647, les « prisonniers [adoptés] prennent la place des deffunts & sont incorporez dans cette famille [adoptive] qui seule a droit de les tuer, ou de les laisser vivre » (*JR*, vol. 31, p. 52). Dans la *Relation* de 1656-1657, Paul Lejeune distingue trois types de captifs chez les Iroquois : ceux qui sont adoptés, les esclaves, enfin les prisonniers qui ne sont ni adoptés ni réduits en esclavage et qui risquent sans cesse d'être assassinés, en plus, dans le cas des femmes, de perdre « l'honneur » (*JR*, vol. 43, p. 292-294).

*De ceux, qui sont destinés au feu.*

Parmi les Hurons & les Iroquois ceux, qui sont destinés au feu, quelquefois ne sont pas bien moins traités d'abord, & même jusqu'au moment de l'exécution, que ceux, qui ont été adoptés. Il semble que ce soit des victimes, qu'on engraisse pour le Sacrifice, & ils sont effectivement immolés au Dieu de la Guerre : la seule difference, qu'on met entr'eux & les autres, c'est qu'on leur noircit entierement le visage. À cela près, on leur fait la meilleure chere, qu'il est possible ; on ne leur parle qu'avec amitié ; on leur donne les noms de Fils, de Freres, ou de Neveux, suivant la Personne, dont ils doivent par leur mort appaiser les mânes : on leur abandonne même quelquefois des Filles, pour leur servir comme de Femmes pendant tout le tems, qu'il leur reste à vivre. Mais lorsqu'ils sont instruits de leur sort, il les faut bien garder, si on ne [247] veut pas qu'ils s'échapent. Aussi le leur cache-t'on souvent.

*Comment ils reçoivent l'Arrêt de leur condamnation.*

Quand ils ont été livrés à une Femme, au moment qu'on l'avertit que tout est prêt pour l'exécution, ce n'est plus une Mere, c'est une Furie, qui passe des plus tendres caresses aux derniers excès de la rage. Elle commence par invoquer l'ombre de celui, qu'elle veut venger. « Approche, lui dit-elle, tu vas être appaisée ; je te prépare un Festin, bois à longs traits de ce bouillon, qui va être versé pour toi ; reçois le sacrifice, que je te fais, en immolant ce Guerrier : il sera brûlé & mis dans la Chaudiere ; on lui appliquera les Haches ardentes ; on lui enlevera la Chevelure ; on boira dans son crâne ; ne fais donc plus de plaintes ; tu sera parfaitement satisfaite ». Cette formule, qui est proprement la Sentence de mort, varie beaucoup pour les termes, mais quant à la substance, elle est à peu près toujours la même. Un Crieur fait ensuite sortir le Captif de la Cabanne, déclare à haute voix les intentions de celui ou de celle, à qui il appartenoit, & finit par exhorter les Jeunes Gens à bien faire. Un autre survient, qui adresse la parole au Patient, & lui dit : *Mon Frere, prends courage, tu vas être brûlé*, & il répond froidement : *cela est bien, je te remercie.* Il se fait aussi-tôt un cri dans tout le Village, & le Prisonnier est conduit au lieu destiné à son supplice[5].

5. Le paragraphe reprend, parfois mot à mot, le texte de la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » : voir P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 96-97.

Ordinairement on le lie à un Poteau par les deux mains & par les pieds, mais de maniere, qu'il puisse aisément tourner tout autour. Quelquefois néanmoins, quand l'exécution se fait dans une Cabanne, d'où il n'y a pas de danger qu'il se sauve, on ne le lie point, & on le laisse courir d'un bout à l'autre. Avant que l'on commence à le brûler, il chante pour la derniere fois sa chanson de mort, puis il fait le récit de ses prouesses, & presque toujours de la maniere la plus insultante pour ceux, qu'il apperçoit autour de lui. Il les exhorte ensuite à ne le pas épargner, & à se souvenir qu'il est Homme, & Guerrier. Je suis bien trompé au reste, ou ce qui doit le plus étonner dans ces scenes tragiques & barbares, n'est pas qu'un Patient chante à pleine tête, qu'il insulte & qu'il défie ses Bourreaux, comme ils font ordinairement tous jusqu'au dernier soupir ; car il y a là une fierté, qui éleve l'esprit, qui le transporte, qui le distrait un peu de la pensée de ce qu'il soufre, & qui l'empêche même de marquer trop de sensibi[248]lité. D'ailleurs les mouvemens, qu'ils se donnent, font diversion, émoussent le sentiment, produisent le même effet, & quelque chose de plus, que les cris & les larmes. Enfin on sçait qu'il n'y a point de grace à esperer, & le désespoir donne des forces, & inspire de la hardiesse[6].

*Principe de la barbarie, qu'on exerce en ces occasions.*

Cette espéce d'insensibilité n'est pourtant pas aussi universelle, que bien des gens l'ont cru. Il n'est point rare de voir pousser à ces Misérables des cris capables de percer les cœurs les plus durs ; mais qui n'ont d'autre effet, que de réjouir les

6. Charlevoix s'inspire des *Mœurs des Sauvages ameriquains* de Lafitau (t. II, p. 274-286), mais il dramatise la description en y intégrant des renseignements empruntés à la « Relation par lettres » de Raudot (f. 68-70) et, surtout, une anecdote tirée de la *Relation* de 1639 du père Lalemant (voir *infra*, p. 526, n. 9). La coutume de raconter ses prouesses dans une « chanson de mort » est attestée par J. Lalemant (*Relation* de 1659-1660, *JR*, vol. 45, p. 38). Toutefois, celui-ci ne dit pas que le prisonnier insulte ses bourreaux. Dans son *Histoire du Canada*, Sagard émet l'hypothèse que l'insensibilité apparente des prisonniers torturés servait à « intimider » leurs tortionnaires afin qu'ils n'osent « plus aller à la guerre contre une Nation si belliqueuse & constante » (p. 473). Voir aussi la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac », dans P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 97-101. Bruce G. Trigger observe que la victime devait mourir au lever du jour, sous le regard du soleil, à qui elle était sacrifiée : voir *The Children of Aataentsic*, t. I, p. 73.

Acteurs & les Assistans. Quant à ce qui produit dans les Sauvages une inhumanité, dont on n'auroit jamais cru que des Hommes fussent capables, je crois qu'ils y sont parvenus par degrés, que l'usage les y a accoûtumés insensiblement ; que l'envie de voir faire une lâcheté à son Ennemi, les insultes, que les Patiens ne cessent point de faire à leurs Bourreaux, le désir de la vengeance, qui est la passion dominante de ces Peuples, & qu'ils ne croyent pas suffisamment assouvie, tandis que le courage de ceux, qui en sont l'objet, n'est point abbatu ; la superstition enfin, y entrent pour beaucoup : car quels excès n'enfante point un faux zéle guidé par tant de passions.

Je ne vous ferai point, Madame, le détail de tout ce qui se passe dans ces horribles exécutions. Il m'engageroit trop loin, parce qu'il n'y a point sur cela d'uniformité, ni d'autres regles, que la férocité & le caprice. Souvent on y voit autant d'Acteurs que de Spectateurs, c'est-à-dire, que d'Habitans de la Bourgade, Hommes, Femmes & Enfans, & chacun fait du pis qu'il peut. Il n'y a que ceux de la Cabanne, à laquelle le Prisonnier avoit été livré, qui s'abstiennent de le tourmenter, au moins est-ce la pratique de plusieurs Nations. Communément on commence par brûler les pieds, puis les jambes, & ainsi en remontant jusqu'à la tête ; & quelquefois on fait durer le supplice une semaine entiere, comme il est arrivé à un Gentilhomme Canadien parmi les Iroquois[7].

7. Allusion probable à Joseph-François Hertel de La Fresnière (1642-1722). Dès l'âge de 15 ans, il fait son apprentissage de soldat en participant à la défense de Trois-Rivières contre les Iroquois. En juillet 1661, il est pris par une troupe d'Iroquois. Emmené dans leur village, il y est torturé, avant d'être adopté par une Amérindienne. Il réussit alors à faire parvenir trois courtes missives au père Simon Le Moyne, un jésuite qui œuvre auprès d'une autre tribu iroquoise (*JR*, vol. 47, p. 82-86). Dans l'*Histoire et description générale*, Charlevoix écrit : il « Sanctifioit sa captivité par une grande innocence, une résignation parfaite aux ordres du Ciel, & des pratiques de pieté, qui le rendirent respectable à ses Ennemis mêmes. On lui brûla un doigt, on lui coupa un poulce, & il souffrit ces rudes opérations avec une patience inaltérable » (t. I, p. 354). Il finit par s'échapper et il est de retour dans la colonie avant le 3 octobre 1663 (son nom figure alors sur un acte officiel). Il participe aux opérations de représailles du massacre de Lachine en attaquant Salmon Falls, au cours de la nuit du 27 mars 1690. Il a aussi été commandant du fort Frontenac de 1705 à 1716 (voir R. Douville, *DBC*, t. II, p. 292-294). Charlevoix rencontra Hertel en 1721 : âgé de quatre-vingts ans, il lui parut « plein de force & de santé ; toute la Colonie rendant témoignage à sa vertu & à son mérite » (*op. cit.*, t. I, p. 354).

Les moins épargnés sont ceux, qui ayant déja été pris, & adoptés, ou mis en liberté, sont repris de nouveau. On les regarde comme des Enfans dénaturés, ou des ingrats, qui ont fait la guerre à leurs Parens, ou à leurs Bienfacteurs[8] & on ne leur fait aucune grace. Il arrive quelquefois que le Patient, lors même qu'il n'est point exécuté dans une Cabanne, [249] n'est point lié, & qu'il lui est permis de se défendre, ce qu'il fait, bien moins dans l'espérance de sauver sa vie, que pour venger par avance sa mort, & pour avoir la gloire de mourir en Brave. On a vû dans ces occasions combien de force & de courage ces passions peuvent inspirer : en voici un exemple, qui a pour garans des témoins oculaires & dignes de foi[9].

*Courage d'un Capitaine Onneyouth brûlé par les Hurons.*

Un Capitaine Iroquois, du Canton d'Onneyouth, avoit mieux aimé s'exposer à tout, que de se déshonnorer par une fuite, qu'il jugea d'une conséquence dangereuse pour les Jeunes Gens, qui étoient sous ses ordres. Il se battit lontems en Homme, qui vouloit mourir les armes à la main, mais les Hurons, qu'il avoit en tête, vouloient l'avoir vif, & il fut pris. Par bonheur pour lui & pour ceux, qui furent faits Prisonniers avec lui, on les mena dans une Bourgade, où il y avoit des Missionnaires, qui eurent toute liberté de les entretenir. Ces Peres les trouverent d'une docilité, qu'ils regarderent comme un commencement de la grace de leur conversion ; ils les instruisirent, & les baptiserent : ils furent tous brûlés peu de jours après, & témoignerent jusqu'à la mort une sorte de constance, que les Sauvages ne connoissoient pas encore, & que les Infidéles mêmes attribuerent à la vertu du Sacrement.

Le Capitaine Onneyouth crut néanmoins qu'il lui étoit encore permis de faire à ses Ennemis tout le mal, qu'il pourroit,

8. Orthographe attestée par Furetière (1690). Comme le rappellent A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, on hésita longtemps entre « *bienfacteur* et *bienfaiteur* » (*Dictionnaire général de la langue française*, t. I, p. 233). Voir aussi A. François, « Le XVIII^e^ siècle », dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2^e^ partie, 1^er^ fascicule, p. 1284.

9. L'anecdote, absente du texte de Lafitau, est tirée de la *Relation* de 1639 de J. Lalemant (*JR*, vol. 17, p. 64-70). Le prisonnier Onneiout, ou *Oneida*, se nommait Ononelouaia. Joseph Marmette a repris l'anecdote dans *le Chevalier de Mornac*, paru en 1873 (Montréal, HMH, 1972, p. 249-251).

& de reculer sa mort autant qu'il lui seroit possible. On l'avoit fait monter sur une espéce de Théâtre, où l'on commença à le brûler par tout le corps sans aucun ménagement, & il parut d'abord aussi insensible, que s'il n'eût rien souffert : mais comme il crut appercevoir un de ses Compagnons, qu'on tourmentoit assez près de lui, donner quelque marque de foiblesse, il en témoigna une très-grande inquiétude, & il n'omit rien de ce qui pouvoit l'encourager à la patience, par l'esperance du bonheur, qui les attendoit dans le Ciel, & il eut la consolation de le voir expirer en Brave & en Chrétien.

Alors tous ceux, qui avoient fait mourir celui-ci, retomberent sur lui, avec tant d'acharnement, qu'on auroit cru qu'ils alloient le mettre en piéces. Il n'en parut pas plus ému, & on ne sçavoit plus par où il pouvoit être sensible, lorsqu'un de ses Bourreaux lui cerna tout-autour la peau de la [250] tête, & la lui arracha avec violence. La douleur le fit tomber sans connoissance, on le crut mort, & chacun se retira. Un moment après il revient de son évanouissement, & ne voyant autour de lui, que le cadavre de son Compagnon, il prend un tison des deux mains, quoiqu'il les eût toutes écorchées & brûlées, rappelle ses Bourreaux, & les défie de s'approcher. Sa résolution les effraya, ils pousserent des cris affreux, s'armerent, les uns de tisons embrasés, les autres de fers rougis dans le feu, & fondirent tous ensemble sur lui : il les reçut en Brave & les fit reculer. Le feu, dont il étoit environné lui servoit de retranchement ; il s'en fit un autre avec les Echelles, dont on s'étoit servi pour monter sur l'Echafaut, & cantonné ainsi dans son propre Bucher, devenu le théâtre de sa valeur, armé des instrumens de son supplice, il fut quelque tems la terreur d'une Bourgade entiere, personne n'osant approcher d'un Homme plus qu'à demi brûlé, & à qui le sang découloit de toutes les parties de son Corps.

Un faux pas, qu'il fit en voulant éviter un tison, qu'on lui lançoit, le livra de nouveau à ses Meurtriers, & il n'est pas nécessaire de vous dire qu'ils lui firent payer bien cher la frayeur, qu'il venoit de leur causer. Après s'être lassés de le tourmenter, ils le jetterent au milieu d'un grand brasier, & l'y laisserent, ne pouvant se persuader qu'il s'en relevât : on fut trompé ; lorsqu'on y pensoit le moins, on le vit, armé de tisons, courir vers le Village, comme s'il eût voulu y mettre le feu. Tout le monde étoit glacé d'effroi, & personne n'eût l'assûrance de se

présenter devant lui pour l'arrêter : mais comme il approchoit des premieres Cabannes, un bâton, qu'on lui jetta entre les jambes, le fit tomber, & on fut sur lui, avant qu'il eût pu se relever. On lui coupa d'abord les pieds & les mains, on le roula ensuite sur les charbons embrasés ; enfin on le jetta sous un tronc d'Arbre, qui étoit en feu. Alors tout le Village se rangea autour de lui, pour goûter le plaisir de le voir brûler.

Le sang, qu'il perdoit, éteignoit presque le feu ; mais on n'appréhendoit plus aucun effort de sa part. Il en fit pourtant un dernier, qui épouvanta les moins timides. Il se traîna sur les coudes & sur les genoux avec un air menaçant & une vigueur, qui écarta les plus proches, plus à la vérité d'étonnement, que de crainte ; car que pouvoit-il leur faire, [251] mutilé comme il étoit ? Dans ce moment les Missionnaires, qui ne l'avoient point perdu de vûë, s'étant approchés, & lui ayant remis devant les yeux les vérités éternelles, dont il avoit été si pénétré d'abord ; il rentra en lui-même, & ne parut plus occupé que de son salut. Quelque tems après un Huron le prit à son avantage, et lui coupa la tête[10].

*Habileté de ces Peuples dans leurs Négociations.*

Cependant, Madame, si ces Peuples font la guerre en Barbares, il faut convenir que dans leurs Traités de paix, & généralement dans toutes leurs négociations, ils font paroître une habileté, & une noblesse de sentimens, qui feroient honneur aux Nations les plus policées. Il ne s'agit point entre eux de conquérir, & d'étendre leur domination. Plusieurs Nations mêmes ne connoissent point de domaine proprement dit, & celles, qui ne se sont point éloignées de leur Pays, & qui se regardent comme les Maîtresses de leurs Terres, n'en sont point jalouses jusqu'à trouver mauvais qu'on vienne s'y établir, pourvu qu'on n'entreprenne point de les inquietter. Il n'est donc question dans leurs Traités, que de se faire des Alliés contre des Ennemis puissans, de mettre fin à une guerre, qui devient onéreuse aux deux Partis, ou plutôt de suspendre les hostilités, car

10. L'intervention finale des missionnaires et l'exhortation que leur prête Charlevoix à l'endroit du malheureux Iroquois ne figurent pas dans la *Relation* de 1639 : voir *JR*, vol. 17, p. 68-70.

j'ai déja observé que les guerres sont éternelles parmi les Sauvages, quand elles sont de Nation à Nation. Aussi ne faut-il pas compter sur un Traité de Paix, tant qu'une des deux Parties peut donner de la jalousie à l'autre.

Tout le tems qu'on négocie, & avant même que d'entrer en Négociation, le principal soin est de ne point paroître faire les premieres démarches, ou du moins de persuader à son Ennemi, que ce n'est ni par crainte, ni par nécessité, qu'on les fait ; & cela est manié avec la plus grande dextérité. Un Plénipotentiaire ne rabat rien de sa fierté, lors même que les Affaires de sa Nation, sont dans le plus mauvais état ; & il réussit souvent à persuader ceux, avec qui il traite, qu'il est de leur intérêt de mettre fin aux Hostilités, quoique Vainqueurs. Aussi y va-t-il de tout pour lui, d'y employer tout ce qu'il a d'esprit & d'éloquence ; car si ses Propositions ne sont pas agréées, il faut qu'il se tienne bien sur ses gardes. Il n'est point rare qu'un coup de Hache, soit l'unique Réponse, qu'on lui fait. Il n'est pas même hors de danger, quand il a évité la premiere surprise, il doit s'attendre à être [252] poursuivi, & à être brûlé, s'il est pris, & qu'une telle violence puisse être colorée de quelque prétexte, comme de Represailles[11]. Cela est arrivé à quelques François, chez les Iroquois, où ils avoient été envoyés de la part du Gouverneur Général[12] ; & pendant bien des années, les Jésuites, qui demeuroient parmi ces Barbares, quoiqu'ils y fussent sous la Sauve-garde Publique, & en quelque façon, les Agents ordinaires de la Colonie, se trouvoient tous les jours à la veille

11. Le cérémonial d'une ambassade chez les Iroquois est décrit par le père Millet dans la *Relation* de 1673-1674, de Claude Dablon (*JR*, vol. 58, p. 186-188). Un exemple convaincant de l'habileté des négociateurs de paix amérindiens se trouve dans la *Relation* de 1650-1651, de Paul Ragueneau, qui rapporte comment des Iroquois, qui voulaient en imposer à des Hurons, furent finalement les dupes de ceux-ci (*JR*, vol. 36, p. 180-186).

12. Source de Charlevoix : Lafitau (*Mœurs*, t. II, p. 310-314). Celui-ci identifie nommément l'officier du comte de Frontenac : le chevalier d'O, ou d'Aux, soit Pierre d'Aux, sieur de Jolliet, qui, au printemps 1690, fut envoyé en mission de paix auprès des Iroquois, à la place de Lahontan, qui avait refusé la mission en prévoyant l'hostilité des Iroquois. Peter Schuyler, un administrateur anglais, parvint à le retirer des mains des Iroquois (voir D. M. Hayne, *DBC*, t. II, p. 441 ; Lahontan, *Nouveaux voyages*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 454-455 ; J. H. G. Pell, *DBC*, t. II, p. 602).

d'être sacrifiés à un ressentiment, ou d'être les victimes d'une intrigue des Gouverneurs de la Nouvelle York[13].

Enfin il est surprenant que des Peuples, qui ne font nullement la guerre par intérêt, & qui portent même le désintéressement jusqu'au point que les Guerriers ne se chargent jamais des dépouilles des Vaincus[14], ne touchent pas même aux habits des Morts, & s'ils rapportent quelque butin, l'abandonnent au premier, qui veut s'en emparer ; en un mot, qui ne prennent les armes, que pour la gloire, ou pour se venger de leurs Ennemis : il est, dis-je, étonnant de les voir aussi exercés, qu'ils le sont dans le manége de la plus fine politique, & entretenir des Pensionnaires chez leurs Ennemis. Ils ont même, par rapport à ces sortes de Ministres, une coûtume, qui paroît d'abord assez bisarre, mais qu'on peut néanmoins regarder comme l'effet d'une grande prudence : c'est qu'ils ne font jamais aucun fond sur les avis, qu'ils reçoivent de leurs Pensionnaires, si ceux-ci ne les accompagnent de quelque présent. Ils ont compris sans doute, que pour pouvoir sagement compter sur de pareils avis, il faut, non-seulement que celui, qui les donne, n'ait rien à espérer ; mais qu'il lui en coûte même pour les donner, afin que le seul intérêt du bien public puisse l'y engager, & qu'il ne le fasse pas trop légerement.

Je suis, &c.

13. À plusieurs reprises au cours de la colonisation française, des missionnaires jésuites sont allés dans des bourgs iroquois. En 1654, le père Le Moyne est envoyé à Onontagué pour y ratifier un traité, puis chez les Agniers, qui demandent un jésuite. En 1655, les pères Chaumonot et Dablon partent avec des députés Onontagués. Après le traité de paix, signé le 4 août 1701, des missionnaires sont à nouveau dépêchés chez les Iroquois (voir *HDG*, t. II, p. 285). Les jésuites qui séjournaient parmi les Iroquois constituaient, en quelque sorte, des otages aux yeux des Amérindiens.

14. « Ne se charg[en]t car cela étoit [mot illisible] jadis. Aujourd'huy, non » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70).

Juin 1721.

## [253] DIX-SEPTIÉME LETTRE.

*Description du Lac Erié. Voyage jusqu'au Détroit. Projet d'un Etablissement en ce lieu-là. Ce qui l'a fait manquer. Conseil chez le commandant du Fort de Pontchartrain, & de quoi il s'agissoit. Des Jeux des Sauvages.*

Au Fort de Pontchartrain du Détroit, ce huit Juin, 1721.

MADAME,

*Description du Lac Erié.*

Je partis le vint-sept de l'Entrée du Lac Erié, après avoir fermé ma derniere Lettre, & quoiqu'il fût fort tard, je fis encore trois lieuës ce jour-là, à la faveur d'un bon Vent, & du plus beau tems du monde. La route est en côtoyant la côte du Nord, & elle est de cent lieuës. Depuis Niagara, en prenant par le Sud, elle est beaucoup plus agréable, mais plus longue de moitié. Le Lac Erié a cent lieuës de longueur de l'Est à l'Ouest. Sa largeur du Nord au Sud est de trente, ou environ. Le nom, qu'il porte, est celui d'une Nation de la Langue Huronne, qui étoit établie sur ses Bords, & que les Iroquois ont entierement détruite. *Erié* veut dire Chat, & les Eriés sont nommés dans quelques Relations *la Nation du Chat*[1]. Ce nom vient apparemment de la quantité de ces Animaux, qu'on trouve dans ce Pays.

22 B dans *le* Pays

1. Selon Paul Ragueneau, le lac « estoit autrefois habité en ses costes qui sont vers le Midy, par de certains peuples que nous nommons la Nation du Chat ; qui ont esté obligez de se retirer bien avant dans les terres, pour s'éloigner de leurs ennemis » (*Relation* de 1647-1648, *JR*, vol. 33, p. 62). Selon lui, les Ériés cultivaient la terre et ils appartenaient au groupe linguistique huron. L'explication de l'origine du nom de la tribu se trouve dans la *Relation* de 1653-1654, de Francois Le Mercier (*JR*, vol. 41, p. 80). Après avoir reçu une partie des Hurons attaqués par les Iroquois, les Ériés, qui vivaient au sud du lac Érié, furent détruits par les Iroquois entre 1654 et 1656 (voir M. E. White, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 412-417 ; *DBC*, t. I, p. 14).

Ils sont plus gros que les nôtres, & leurs Peaux sont fort estimées[2]. Quelques Cartes modernes ont donné au Lac Erié le nom de *Conti* ; mais ce nom n'a pas fait fortune, non plus que ceux de *Condé*, de *Tracy*, & d'*Orleans* donnés au Lac Huron, au Lac Supérieur, & au Lac Michigan[3].

*De la Côte Septentrionnale.*

Le vint-huit je fis dix-neuf lieuës, & je me trouvai vis-à-vis de la *Grande Riviere*, qui vient de l'Est, par les quarante-deux dégrez quinze minutes[4]. Cependant les grands Arbres n'étoient point encore verts. À cela près, le Pays me parut fort beau. Nous fîmes peu de chemin le vint-neuf, & point du tout le trentiéme. Nous nous embarquâmes le lendemain [254] avant le lever du Soleil, & nous avançâmes beaucoup. Le premier de Juin, jour de la Pentecôte, après avoir remonté pendant une heure une jolie Riviere, qui vient, dit-on, de fort loin, & coule entre deux belles Prairies[5], nous fîmes un *Portage* d'environ soixante pas, pour éviter de faire le tour d'une Pointe, qui avance quinze lieuës dans le Lac ; on la nomme *la Longue Pointe*, elle est fort sablonneuse, & porte naturellement beau-

33 B le *trente*. Nous

2. Sans doute le lynx : voir *supra*, p. 325, n. 72.

3. Les noms des Grands Lacs ont effectivement varié : la « Carte de la Nouvelle France et de la Louisiane » de Louis Hennepin, datée de 1683, indique : « Lac de Conty, ou Erié », « Lac d'Orleans, ou Huron », « Lac Dauphin, ou des Illinois », soit Michigan, « Lac de Condé, ou Superieur », enfin, le lac Ontario y porte le nom de Frontenac (ANC, cartothèque, H 12 / 900 / 1683). La « Partie occidentale du Canada ou de la Nouvelle France » de Coronelli, datée de 1688, donne au lac Érié les noms de « Lac de Conty et du Chat », au lac Huron, celui de « lac d'Orleans », au lac des Illinois, ceux de « Michigami ou Lac Dauphin », et au lac Supérieur, ceux de Tracy et de Condé. Mais le toponyme « Lac des Hurons, et Karegnondi ou Algonkins » se poursuit par « Michigange, ou Lac d'Orleans », ce qui explique sans doute le nom que Charlevoix prête au lac Michigan (ANC, cartothèque, H 2 / 902 / 1688).

4. Aujourd'hui Grand River, dont l'embouchure, à la hauteur de Port Maitland, est à environ 42° 50′ de latitude nord.

5. Sans doute Big Creek, qui se jette dans le lac Érié tout près de Long Point (Ontario). En remontant le cours d'eau, puis en empruntant Old Creek, qui forme un bras de Big Creek, les voyageurs pouvaient éviter le long détour de Long Point.

coup de vignes[6]. Les jours suivans je ne vis rien de remarquable, mais je côtoyai un Pays charmant, caché de tems en tems par des rideaux assez désagréables, mais de peu de profondeur. Par-tout, où je mis pied à terre, je fus enchanté de la beauté & de la varieté d'un Paysage, terminé par les plus belles Forêts du monde. Avec cela, le Gibier d'Eau y foisonne partout ; je ne vous dirai pas si la Chasse est aussi abondante dans le Bois : mais je sçai que du côté du Sud il y a une quantité prodigieuse de Bœufs sauvages[7].

*Agrément de ces voyages.*

Si l'on voyageoit toujours, comme je faisois alors, avec un Ciel serein, & un climat charmant, sur une eau claire, comme la plus belle Fontaine ; qu'on rencontrât partout des campemens sûrs & agréables, où l'on pût avoir à peu de frais le plaisir de la Chasse, respirer à son aise un Air pur, & jouir de la vûë des plus belles Campagnes, on pourroit être tenté de voyager toute sa vie. Je me rappellois ces anciens Patriarches, qui n'avoient point de demeure fixe, habitoient sous des Tentes, étoient en quelque façon les Maîtres de tous les Pays, qu'ils parcouroient, & profitoient paisiblement de toutes leurs productions, sans avoir les embarras inévitables dans la possession d'un véritable domaine. Combien de Chênes me representoient celui de Mambré[8] ? Combien de Fontaines me faisoient souvenir de celle de Jacob[9] ? Chaque jour nouvelle situation à mon choix : une Maison propre & commode, dressée & meublée du nécessaire en moins d'un quart d'heure, jonchée de fleurs toujours fraîches sur un beau tapis verd : de toutes parts des beautés simples & naturelles, que l'art n'a point alterées, & qu'il ne sçauroit imiter. Si ces agrémens souffrent quelqu'inter-

6. Aujourd'hui Long Point, dans le comté d'Haldimand Norfolk (Ontario). Charlevoix exagère la dimension de la langue de terre : ses quinze lieues donnent près de soixante kilomètres, alors que la pointe n'en mesure que trente-quatre environ.

7. Sur le bison, voir *supra*, p. 322, n. 65.

8. Allusion à la chênaie de Mambré, près d'Hébron, où Dieu apparut à Abraham (*Genèse*, XVIII, 1).

9. Allusion à la fontaine de Jacob, jamais mentionnée dans l'Ancien Testament, située non loin de Naplouse, où Jésus, fatigué, s'assit et demanda à boire à une Samaritaine (*Jean*, IV, 4-30).

ruption, ou par le mauvais tems, ou par quelqu'accident imprévû, ils n'ent ont que plus de vivacité, quand ils reparoissent.

Si je voulois moraliser, j'ajoûterois que ces alternatives de [255] plaisir & de contretems, que j'ai déja assez essuyés, depuis que je suis en route, sont bien propres à faire sentir qu'il n'est point de genre de vie plus capable de nous remettre sans cesse devant les yeux que nous sommes sur la terre comme des Pélerins ; que nous ne pouvons user, qu'en passant, des biens de ce Monde ; qu'il faut peu de choses à l'Homme, pour le rendre content, & que nous devons prendre en patience les maux, qui surviennent à la traverse, puisqu'ils passent également, & avec la même rapidité[10]. Enfin combien de choses nous y rendent sensible la dépendance, où nous vivons d'une Providence divine, qui ne se sert point, pour ce mélange de bien & de mal, des passions des Hommes, mais de la vicissitude des Saisons, qu'on peut prévoir, & du caprice des Elemens, auquel on doit s'attendre : par conséquent quelle facilité, & combien d'occasions n'y a-t'on pas de meriter par sa confiance & sa résignation aux volontés de Dieu ? on dit ordinairement que les longs voyages ne sanctifient pas ; rien ne seroit pourtant plus capable de sanctifier, que la vie, qu'on y mene.

*Des Cedres blancs & rouges.*

Le quatriéme, nous fûmes arrêtés une bonne partie du jour sur une Pointe, qui court trois lieuës Nord & Sud, & qu'on appelle la *Pointe Pélée*[11]. Elle est cependant assez bien boisée du côté de l'Ouest, mais celui de l'Est n'a sur un terrein sablonneux que des Cedres rouges, assez petits, & en médiocre quantité. Le Cedre blanc est d'un plus grand usage, que le rouge, dont le bois se casse aisément, & dont on ne peut faire que de

10. Allusion à saint Augustin, qui écrit que les « enfants » de « la cité céleste de Dieu » séjournent « comme étrangers en cette vie », qu'ils « passent en voyageurs sur terre », sur cette « terre de pèlerinage ». Aussi la cité de Dieu apparaît-elle comme « une voyageuse étrangère en ce monde », comme une « Église de l'exil [qui] poursuit sa marche parmi les persécutions du monde et les consolations de Dieu » (*la Cité de Dieu*, dans *Œuvres de saint Augustin*, Paris, Desclée de Brouwer, 1980 [1960], t. XXXVI, p. 347, 351, 357, 489 et 671).

11. La Pointe Pelée, ou Pelee Point, est une longue pointe de sable, façonnée par les vents et par les courants, qui s'avance dans le lac Érié et qui constitue la partie la plus méridionale du Canada.

petits Meubles[12]. On prétend ici que les Femmes enceintes n'en doivent point user pour leurs Buscs. La verdure de ce Cedre n'a point d'odeur, mais le bois en a. C'est tout le contraire du blanc. Il y a beaucoup d'Ours dans ce Pays, & l'Hyver dernier il en fut tué sur la seule Pointe Pélée plus de quatre cent.

*Arrivée au Détroit.*

Le cinquiéme, vers les quatre heures du soir, nous apperçûmes la Terre du Sud, & deux petites Isles, qui en sont très-proches. On les nomme les *Isles des Serpens à Sonnettes*[13], & on assûre qu'elles sont tellement remplies de ces Animaux, que l'Air en est infecté. Nous entrâmes dans le Détroit une heure avant le Soleil couché, & nous passâmes la nuit au-dessus d'une très-belle Isle, appellée l'*Isle du Bois Blanc*[14]. Depuis la longue Pointe jusqu'au Détroit, la route ne vaut guéres que l'Ouest : depuis l'entrée du Détroit jusqu'à l'*Isle de* [256] *Sainte Claire*[15], qui en est à cinq ou six lieuës, & de-là jusqu'au Lac Huron, elle prend un peu de l'Est, par le Sud[16]. Ainsi tout le Détroit, qui a trente-deux lieuës de long, est entre les quarante-deux Degrés, douze ou quinze Minutes, & les quarante-trois & demi de Latitude-Nord[17]. Au dessus de l'Isle de S^te^ Claire, le Détroit

12. « *D'un plus grand usage* &c. C'est selon ou l'on est : ces deux cedres ne se trouv[en]t guere en meme pays. Du reste le Rouge est sans comparaison plus dur plus plein plus fort que le Blanc » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 70). Sur les cèdres, voir *supra*, p. 381, n. 96.

13. Au sud de Pelee Island (Ontario), on trouve deux îles, Kelleys Island et South Bass Island, flanquées de quatre petites îles : North Bass Island, Middle Bass Island, Green Island et Catawba Island (Ohio). Sans doute les deux îles des Serpents à Sonnettes sont-elles Kelleys Island et South Bass Island. Sur l'ophidien, voir *supra*, p. 376, n. 84.

14. Sans doute Gross Ile, à l'embouchure du détroit.

15. Le 11 août 1679, Cavelier de La Salle pénètre dans l'embouchure du détroit et il donne le nom de Sainte-Claire, dont c'est la fête, au petit lac circulaire formé par l'élargissement du canal (voir L. Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 50-51). Plus bas, Charlevoix indique que le lac a environ six lieues de long par autant de large : le même diamètre est donné au lac par le pilote Lucas qui accompagnait La Salle (L. Hennepin, *op. cit.*, p. 50). Aujourd'hui, l'île Sainte-Claire porte le nom de Belle Isle Park.

16. « *Par le sud.* La carte dit par le N. & dit vray » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). La remarque du critique paraît pertinente : c'est par le nord que le canal accuse un léger fléchissement vers l'est.

17. La latitude de l'entrée du détroit indiquée par Charlevoix paraît assez juste, mais celle de l'autre extrémité, à la hauteur de Sarnia (Ontario), est tout près de 43°. À vol d'oiseau, le détroit mesure environ vingt-cinq lieues.

s'élargit, & forme un Lac, qui a reçu son nom de l'Isle, ou qui lui a donné le sien. Il a environ six lieuës de long, sur autant de largeur en quelques endroits.

*De la nature du Pays.*

On prétend, que c'est ici le plus bel endroit du Canada, & véritablement, à en juger par les apparences, la Nature ne lui a rien refusé de ce qui peut faire un Pays charmant : Côteaux, Prairies, Campagnes, Bois de Futaye, Ruisseaux, Fontaines, Rivieres, tout cela est d'une si bonne qualité, & dans un assortiment si heureux, qu'on ne sçauroit presque rien désirer de plus. Les Terres n'y sont pourtant pas également bonnes pour toutes sortes de Grains, mais la plûpart sont d'une fertilité admirable, & j'en ai vû, qui ont porté dix-huit ans de suite du Froment, sans avoir été fumées[18]. D'ailleurs toutes sont bonnes à quelque chose. Les Isles semblent y avoir été placées à la main, pour l'agrément de la vûë ; le Fleuve & le Lac sont fort poissonneux, l'air pur, & le Climat temperé, & fort sain.

*Des Sauvages établis auprès du Fort.*

Avant que d'arriver au Fort, qui est sur la main gauche, une lieuë au-dessous de l'Isle de Sainte Claire, on trouve sur la même main, deux Villages assez nombreux, & qui sont fort proches l'un de l'autre. Le premier est habité par des Hurons Tionnontatez, les mêmes, qui après avoir lontems erré de côté & d'autre, se sont fixés d'abord au Sault Sainte Marie, & ensuite à Michillimakinac[19]. Le second l'est par des Pouteouatamis. Sur la droite, un peu plus haut, il y en a un troisiéme d'Outa-

121 B de *large* en

18. « FUMER, en termes d'Agriculture, signifie, Mettre du fumier sur des terres pour les rendre fertiles » (Furetière, 1690).

19. « Quoiq[ue] cela se sous entende, ajoutés donc, et enfin ici, mais il faudroit auparavant dire qu['i]l[s] se sont d'abord fixés à Chaguamiouon &c. » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Dès 1660, des Outaouais occupent la pointe de Chagouamigon, située sur la rive méridionale du lac Supérieur, ainsi que les îles qui en dépendent. En 1665, le père Allouez y trouve aussi des Hurons et en 1669, on compte quelque mille cinq cents Amérindiens, dont cinq cents Tionnontatés chrétiens (voir J. Tailhan, dans N. Perrot, *Mémoire*, p. 240-241). Vers 1670-1671, les Hurons abandonnent leurs villages de la pointe de Chagouamigon pour la région de Michillimakinac (N. Perrot, *Mémoire*, p. 102 ; J. Tailhan, dans N. Perrot, *op. cit.*, p. 238-239).

ouais, Compagnons inséparables des Hurons, depuis que les Iroquois ont obligé les uns & les autres, à abandonner leur Pays[20]. Il n'y a point de Chrétiens parmi eux, s'il y en a parmi les Pouteouatamis, ils sont en très-petit nombre : les Hurons le sont tous, mais ils n'ont point de Missionnaires. On dit qu'ils n'en veulent point, mais cela se réduit à quelques-uns des Principaux, qui n'ont pas beaucoup de Religion, & qui empêchent qu'on n'écoute tous les autres, lesquels en demandent depuis lontems[21].

[257] Il y a lontems que la situation, encore plus que la beauté du Détroit, a fait souhaiter qu'on y fit un Etablissement considérable ; il étoit assez bien commencé, il y a quinze ans, mais des raisons, qu'on ne dit point, l'ont réduit à très peu de choses[22]. Ceux qui ne lui ont pas été favorables, disent :

20. En 1709, Raudot estime que la communauté comprend « 80. à 100. Guerriers » (« Relation par lettres », f. 97). En 1718, l'auteur anonyme d'un mémoire sur le Canada écrit que « les hurons sont cent hommes, les poux [Potéouatamis] 180 hommes, les outaouac environ cent hommes et quantité de femmes » (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 403). Compte tenu du va-et-vient continuel des Amérindiens, leur population au Détroit a dû beaucoup varier d'une saison à l'autre. Voir aussi *supra*, p. 429, n. 71, et p. 431, n. 80.

21. Note de l'auteur : *On leur en a enfin donné un depuis plusieurs années.* Il s'agit d'Armand de La Richardie, né le 4 janvier 1686, à Périgueux et entré dans la Compagnie de Jésus le 4 octobre 1703 ; ordonné prêtre en 1719, il arrive au Canada en 1725 ; après un séjour à Lorette et à Québec, il établit la mission huronne de Notre-Dame de l'Assomption, au Détroit ; en 1742, il déplace la mission à l'île aux Bois-Blancs, à quelque 30 kilomètres en aval du Détroit, à l'embouchure de la rivière Détroit ; relevé de la mission par Nicolas Degonnor en 1743, il revient au Détroit en octobre 1746 ; il rentre à Québec à l'été 1751 ; il meurt le 17 mars 1758 (voir E. J. Lajeunesse, *DBC*, t. III, p. 383-384).

22. Stratégiquement, la région est importante : en novembre 1686 et en mai 1697, des heurts ont lieu entre Anglais et Français. En juin 1697, La Durantaye et Tonti, qu'est venu rejoindre Nicolas Perrot au Détroit, réitèrent officiellement la prise de possession de toute la région au nom du roi de France. En 1694, Antoine Laumet, dit Lamothe Cadillac, commande au Détroit, mais il doit rentrer à Montréal lorsque l'édit de 1696 supprime les postes de l'ouest. En 1701, accompagné d'Alphonse de Tonti, d'une cinquantaine de soldats et autant de colons, il revient au détroit construire un fortin, appelé fort Pontchartrain en l'honneur du ministre. Les remarques de Charlevoix sur l'absence d'essor de la population paraissent justes : en 1721, il n'y avait que trente-quatre habitants au Détroit. Peu après, la Cour détachera une partie de la seigneurie de Lamothe Cadillac pour la transformer en domaine royal : la population doublera en quelques années (voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. II, p. 138, 141, 142, 169, 190, 193-194, 207-208, 212, 267, et t. III, p. 26, 104, 107, 156, 220).

1°. Qu'il approcheroit trop les Pelleteries du Nord des Anglois, qui donnant leurs Marchandises aux Sauvages à meilleur marché que nous, attireroient tout le Commerce dans la Nouvelle York. 2°. Que les Terres du Détroit ne sont pas bonnes, que toute leur superficie, jusqu'à neuf ou dix pouces de profondeur, n'est que de Sable ; & que sous ce Sable, il y a une Terre glaise si dure, que l'Eau ne la sçauroit pénetrer ; d'où il arrive, que les Plaines & l'intérieur des Bois, sont toujours noyés ; qu'on n'y voit que de petits Chênes mal tournés, & des Noyers durs[23], & que les Arbres ayant toujours le pied dans l'Eau, les Fruits y mûrissent fort tard. Mais ces raisons n'ont pas été sans réplique. Il est vrai qu'aux environs du Fort Pontchartrain les Terres sont mêlées de Sable, & que dans les Forêts voisines, il y a des fonds presque toujours pleins d'Eau. Cependant ces mêmes Terres ont porté du Froment dix-huit années de suite, sans être jamais fumées, & il ne faut pas aller bien loin pour en trouver, qui sont excellentes. Pour ce qui est des Bois, sans trop m'éloigner du Fort, j'en ai vû en me promenant, qui ne le cedent en rien à nos plus belles Forêts.

Quant à ce qu'on dit, qu'en s'établissant au Détroit, on mettroit les Anglois trop à portée de faire le Commerce des Pelleteries du Nord ; il n'est Personne en Canada, qui ne convienne qu'on ne réussira jamais à empêcher les Sauvages, de leur porter leurs Marchandises, en quelque lieu qu'ils soient établis, & quelque précaution qu'on prenne, si on ne leur fait trouver avec nous les mêmes avantages, qu'ils trouvent dans la Nouvelle York[24]. J'aurois sur cela, Madame, bien des choses à vous dire, mais ces discussions me meneroient trop loin. Nous en causerons quelque jour à loisir.

*Conseil de trois Nations Sauvages chez le Commandant du Détroit.*

Le septiéme de Juin, qui étoit le lendemain de mon arrivée au Fort, M. de TONTI[25], qui y commande, assembla les

23. Sur le chêne, voir *supra*, p. 381, n. 98 ; sur le noyer dur, sans doute le caryer ovale, voir *supra*, p. 383, n. 104.

24. Les commerçants anglais offraient davantage aux Amérindiens pour leurs peaux de fourrure que les trafiquants français (voir *HDG*, t. II, p. 373).

25. Alphonse de Tonti, baron de Paludy naît vers 1659 en France, il fait carrière dans les troupes coloniales, où il gagne le grade de lieutenant ; en 1697, il est envoyé par le comte de Frontenac à Michillimakinac, où il reste un

Chefs des trois Villages, dont je vous ai parlé, pour leur communiquer les Ordres, qu'il venoit de recevoir du Marquis de Vaudreuil. Ils l'écouterent tranquillement, & sans l'inter-
[258]rompre ; & quand il eut fini, l'Orateur Huron lui dit en peu de mots, qu'ils alloient déliberer sur ce qu'il leur avoit proposé, & qu'ils lui feroient Réponse dans peu. C'est la coûtume de ces Peuples, de ne jamais répondre sur le champ, lorsqu'il s'agit d'Affaires de quelque importance. Deux jours après ils se rassemblerent en plus grand nombre chez le Commandant, qui souhaita que je fusse présent à ce Conseil, avec les Officiers de la Garnison. SASTERATSI[26], que nos François appellent *le Roy des Hurons*, & qui est en effet le Chef Héreditaire des *Tionnontatez*, lesquels sont les vrais Hurons[27], s'y trouva ce jour-là ; mais comme il est encore Mineur, il n'y vint que pour la forme : son Oncle, qui gouverne pour lui, & qu'on a nommé *le Régent*[28], porta la parole, en qualité d'Orateur de la Nation ; & l'honneur de parler pour tous est ordinairement déferé aux Hurons, quand il s'en trouve dans un Conseil. Le premier coup d'œil de ces Assemblées, n'en donne pas une idée bien avantageuse. Imaginez-vous, Madame, une douzaine de Sauvages presque nuds, les Cheveux accommodés en autant de manieres différentes, & toutes ridicules ; quelques-uns un Chapeau bordé

an ; en 1701, il accompagne Lamothe Cadillac au lac Érié ; relevé de ses fonctions en 1705 par Vaudreuil, il est nommé, un an plus tard environ, commandant au fort Frontenac, où il demeure deux ans ; en 1717, il est promu commandant au Détroit ; il y meurt le 10 novembre 1727, au moment où Charles de Beauharnois de La Boische veut le relever de ses fonctions (voir C. J. Russ, *DBC*, t. II, p. 631-633).

26. Le nom, orthographié *Sasteretsi*, apparaît dans une lettre du père René Ménard au père Jérôme Lalemant, datée du 2 juin 1661 (*JR*, vol. 46, p. 142). Le nom, qui passe d'une génération à l'autre, désigne un chef Huron, aussi connu sous le nom de Kondiaronk, ou le Rat, célèbre pour avoir fait échouer, en 1688, des négociations de paix entre les Français et les Iroquois, en attaquant les délégués iroquois en route pour Québec et en chargeant les Français de la responsabilité du fait. Il mourut le 1er août 1701 et il fut enterré avec les honneurs militaires. Adario, le Sauvage philosophe de Lahontan, s'inspire du personnage historique. Le fait que le patronyme passe d'une génération à une autre explique qu'en 1721, il soit encore porté par le chef de la tribu (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 13).

27. Voir *supra*, p. 452, n. 44.

28. À notre connaissance, Charlevoix est le seul auteur qui fasse allusion à ce *Régent*. Le titre a peut-être été donné à l'oncle de Sasteratsi par dérision par des Français, Philippe d'Orléans, oncle du jeune Louis XV, étant précisément alors régent du royaume (1715-1723).

par-dessus, tous la Pipe à la bouche, & dans la contenance de gens, qui ne pensent à rien. C'est beaucoup, si quelqu'un laisse échapper un mot en un quart d'heure, & si on lui répond par un Monosyllabe. Nulle marque de distinction, nulle préseance ; mais on change bien de sentiment, lorsqu'on voit le résultat de leurs Délibérations[29].

Il s'agissoit ici de deux Points, que le Gouverneur Géneral avoit fort à cœur. Le premier étoit de faire trouver bon aux trois Villages établis au Détroit qu'on ne leur vendît plus d'Eau de Vie, dont le Conseil de Marine, avoit défendu absolument la Traite[30]. Le second étoit d'engager toutes les Nations à s'unir avec les François, pour détruire les *Outagamis*, communément appellés *les Renards*, ausquels on avoit fait grace quelques années auparavant, & qui recommençoient leurs Brigandages[31]. M. de

29. Tout en s'inspirant du chapitre que Lafitau consacre aux « Conseils » des Amérindiens (*Mœurs*, t. I, p. 477-481), Charlevoix insiste sur le contraste entre l'apparence singulière des Amérindiens au cours des conseils et la sagesse et la noblesse de vue qui se dégagent de leurs délibérations. L'observation se trouve chez Lafitau, mais celui-ci se contente de signaler la chose, sans plus. Déjà, Jean de Brébeuf était frappé par la façon de procéder des Hurons dans leurs conseils (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 250-262).

30. Une dépêche du Conseil de marine, datée du 26 octobre 1719, adressée à Vaudreuil et à Bégon, reprend en partie des observations du « Memoire du Roy du 23. may 1719 » et leur « recommande » d'empêcher la traite de l'eau-de-vie et « leur deffend expressem[en]t » d'autoriser les bénéficiaires des vingt-cinq « congés » qui iront faire le commerce des fourrures dans les pays d'en haut d'en emporter avec eux (AN, Marine $B^1$ 50, f. 366). Les « observations », qui suivent la dépêche, montrent que les jésuites, surtout les pères Lafitau et Aubry, sont en partie à l'origine de la décision du Conseil (AN, Marine $B^1$ 50, f. 371-375). Vaudreuil estimait au contraire indispensable que les voyageurs puissent transporter de l'alcool avec eux, ne fût-ce que pour leur consommation personnelle et pour le soin des blessés (AN, Marine $B^1$ 50, f. 366-371), mais dans leur dépêche du 26 octobre 1720 Vaudreuil et Bégon s'engagent à tenir « la main à ce qu'il ne soit point vendu d'Eau de vie aux Sauvages sous aucun pretexte », tout en recommandant qu'il soit permis de transporter de l'alcool « dans les postes d'En haut pour les besoins des officiers et des soldats qui y sont et pour les blessés » (AN, Colonies $C^{11A}$ 42, f. 14-15). En même temps, ils annoncent qu'ils « avertiront le S. de Tonty de se conformer à la deffense que fait sa Ma[jes]té de faire vendre au Détroit de l'Eau de vie aux Sauvages » (AN, Colonies $C^{11A}$ 42, f. 19).

31. Malgré une sévère défaite subie en 1712 au Détroit, les Outagamis, ou Renards, reprennent les hostilités contre les Français et leurs alliés. En 1716, Vaudreuil ordonne une expédition punitive. Battus une fois encore, les Outagamis font la paix, mais n'envoient pas de députés à Montréal comme ils s'y étaient engagés. Voir *infra*, p. 542, n. 34, et *supra*, p. 432, n. 86.

Tonti fit d'abord répeter en peu de mots par ses Interpretes ce qu'il avoit exposé plus au long, dans la premiere Assemblée, & l'Orateur Huron, répondit au nom des trois Villages. Il ne fit point d'Exorde, & alla droit au Fait. Il parla lontems, & posément, s'arrêtant à chaque Article, pour donner moyen à l'Interprete, [259] d'expliquer en François, ce qu'il venoit de dire en sa Langue.

Son air, le son de sa voix, & son action, quoiqu'il ne fît aucun geste, me parurent avoir quelque chose de noble & d'imposant, & il falloit que ce qu'il disoit, fût bien éloquent, puisque dépouillé dans la bouche de l'Interprete, qui étoit un Homme ordinaire, de tous les ornemens du Langage, nous en fûmes tous charmés. Je vous avouë même que, quand il auroit parlé deux heures, je ne me serois pas ennuyé un moment. Une autre preuve, que les beautés de son Discours ne venoient point de l'Interprete, c'est que jamais cet Homme n'eût osé prendre sur soi, tout ce qu'il nous dit. Je fûs même un peu surpris, qu'il osât répeter si fidellement, qu'il faisoit, certaines choses, qui ne devoient pas plaire au Commandant. Quand le Huron eut fini, ONANGUICÉ[32], Chef & Orateur Pouteouatami, reprit en peu de mots, & d'une maniere très-ingenieuse, tout ce que le Premier avoit exposé plus au long, & conclut comme lui. Les Outaouais ne parlerent point, & parurent approuver ce qu'avoient dit les autres.

*Quel en fut le résultat.*

La Conclusion fut, que les François étoient les maîtres de ne plus vendre d'Eau-de-vie aux Sauvages ; qu'ils auroient très-bien fait de ne leur en avoir jamais vendu, & il ne se peut rien imaginer de plus fort, que ce que dit l'Orateur Huron, en exposant les désordres, qu'a causés cette Boisson, & le tort, qu'elle a fait à toutes les Nations Sauvages. Le plus zelé Missionnaire n'en auroit pas dit davantage : mais il ajoûta qu'ils y étoient tellement accoûtumés, qu'ils ne pouvoient plus s'en passer ; d'où

32. Onanguicé (ou Ounanguissé, Onanguisset) : nom héréditaire au sein d'une lignée de chefs Potéouatamis (voir Charlevoix, *HDG*, t. II, p. 215, 275, 282-283 ; Emma Helen Blair, *The Indian Tribes of the Upper Mississippi Valley and Region of the Great Lakes [...]*, Cleveland, The Arthur H. Clark Co., 1911, p. 255 ; D. J. Horton, *DBC*, t. II, p. 526-527 ; L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 11, n. 19).

il étoit aisé de juger, qu'au défaut des François, ils s'adresseroient aux Anglois. Quant à ce qui concernoit la Guerre des Outagamis, il déclara, qu'on ne pouvoit rien résoudre, que dans un Conseil Géneral de toutes les Nations, qui reconnoissent Ononthio[33] pour leur Pere ; qu'elles conviendroient sans doute de la necessité de cette Guerre, mais qu'elles auroient bien de la peine à se fier une seconde fois aux François ; qui les ayant déja réunies, pour les aider à exterminer l'Ennemi commun, lui avoient accordé la paix, sans consulter leurs Alliés, & sans qu'on pût sçavoir les raisons d'une telle conduite[34].

*En quelle disposition l'Auteur trouve les Hurons du Détroit.*

Le jour suivant j'allai visiter les deux Bourgades Sauvages, [260] qui sont voisines du fort, & je commençai par les Hurons. Je trouvai toutes les Matrones, parmi lesquelles étoit l'Ayeule de Sasteratsi, fort affligées de se voir si lontems privées des se-

33. Note de l'auteur : *C'est le nom, que les Sauvages donnent au Gouverneur Général.* La première allusion à ce nom se trouve dans la *Relation* de 1640-1641, de Paul Lejeune : « Charles Sondatsaa respondit : *Onontio grande Montagne*, (c'est ainsi que les Hurons & les Hiroquois nomment Monsieur nostre Gouverneur, à cause qu'il s'appelle de Montmagny) » (*JR*, vol. 20, p. 220). La même explication est reprise par Charlevoix dans l'*Histoire et description générale* (t. I, p. 226, n. a). L'un des critiques de l'ouvrage observe alors : « Onontio en Langue huronne & Iroquoise ne veut point dire grande montagne mais belle montagne » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 49). Après le passage de Montmagny (1601-1657) comme lieutenant général du roi en Nouvelle-France (1636-1648), le nom d'Onontio est resté attaché au poste, les Amérindiens appliquant aux gouverneurs français leur propre système de transmission des noms.

34. Quand, en 1712, on décide de rétablir le poste de Michillimakinac, abandonné depuis 1696, Louis de La Porte de Louvigny (1662 ? -1725) en est nommé le commandant. Il ne gagne le poste qu'en 1716 et doit immédiatement monter une expédition contre les Renards afin de les obliger à demander la paix. Parti de Montréal avec quelque quatre cents coureurs des bois et autant d'Amérindiens alliés, Louvigny gagne la baie des Puants (Green Bay), où s'étaient retranchés environ cinq cents guerriers Outagamis avec trois mille femmes. Quand les Outagamis virent que le fortin qui les protégeait allait être investi, ils entamèrent des négociations de paix avec les Français (voir Charlevoix, *HDG*, t. II, p. 365-373 et 406-409 ; Y. F. Zoltvany, *DBC*, t. II, p. 360-361). Le « conseil » auquel assista Charlevoix a donné lieu à un court récit qui le met en scène : « Jean Chiquot. Légende de la visite de Charlevoix », de Marie Caroline Watson Hamlin (*le Détroit des légendes*, traduit de l'américain par Richard Ramsay, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1991, p. 45-48). L'ouvrage fut originellement publié en 1884 chez Thorndike Nourse de Détroit.

cours spirituels. Bien des choses, que j'appris en même tems, me confirmerent dans la pensée, où j'étois déja, que des intérêts particuliers étoient les seuls obstacles à ce que désiroient ces bonnes Chrétiennes. Il faut esperer que les derniers ordres du Conseil de la Marine leveront toutes ces oppositions. M. de Tonti m'assûra qu'il alloit y travailler efficacement[35].

Ceux, qui m'avoient conduit dans ce Village, m'assûrerent que sans les Hurons les autres Sauvages du Détroit mourroient de faim. Ce n'est certainement pas la faute du Terrein, qu'ils occupent, pour peu qu'ils voulussent le cultiver, ils y trouveroient au moins le nécessaire : la seule Pêche leur en fourniroit une bonne partie, & elle ne demande pas un grand travail. Mais depuis qu'on leur a fait goûter de l'Eau-de-vie, ils ne songent plus qu'à amasser des Pelleteries pour avoir de quoi s'enyvrer. Le Huron plus sage, plus industrieux, plus laborieux, plus prévoyant, & plus accoûtumé à la culture des Terres, pense plus au solide, & par son travail est en état, non-seulement de subsister, sans avoir besoin de personne, mais encore de faire subsister les autres : ce qu'il ne fait pas à la vérité gratuitement, car parmi ses bonnes qualités, il ne faut pas compter le désintéressement.

*Réception qu'on lui fait chez les Pouteouatamis.*

Je fus encore mieux reçu des Pouteouatamis Infidéles, que des Hurons Chrétiens. Ces Sauvages sont les plus beaux Hommes du Canada, ils sont d'ailleurs d'un naturel fort doux, & nous les avons toujours eu pour Amis. Onanguicé, leur Chef, me traita avec une politesse, qui me donna bien aussi bonne opinion de son esprit, que le discours, qu'il nous avoit fait dans le Conseil. Il est véritablement Homme de mérite, & tout-à-fait dans nos intérêts.

En repassant par un Quartier du Village des Hurons, j'apperçus une troupe de ces Sauvages, qui paroissoient fort animés au jeu ; je m'approchai & je vis qu'ils jouoient *au Plat*. C'est celui de tous les jeux, qui attache le plus ces Peuples : ils en

35. Note de l'auteur : *Les Hurons du Détroit ont enfin obtenu un Missionnaire, qui a renouvellé parmi eux leur premiére ferveur.* Il s'agit du père Armand de La Richardie (voir *supra*, p. 537, n. 21). Les intérêts particuliers, auxquels fait allusion Charlevoix, sont ceux des officiers traitants qui font le trafic de l'alcool.

perdent quelquefois le repos, & en quelque maniere la [261] raison : ils y risquent tout ce qu'ils ont, & plusieurs ne le quittent, qu'après s'être mis presque tout nuds, & après avoir perdu tout ce qu'ils avoient dans leurs Cabannes. On en a vû y engager leur liberté pour un tems. Cela prouve bien la passion, car il n'est point d'Hommes au monde plus jaloux de leur liberté, que nos Sauvages.

*Du Jeu du Plat ou des Osselets.*

Le jeu *du Plat*, qu'on appelle aussi le jeu *des Osselets*, ne se jouë qu'entre deux personnes. Chacun a six ou huit Osselets, que je pris d'abord pour des noyaux d'Abricots : ils en ont la figure, & sont de même grandeur : mais en les regardant de près, je m'apperçus qu'ils étoient à six faces inégales, dont les deux principales sont peintes, l'une en noir, l'autre en blanc tirant sur le jaune. On les fait sauter en l'air, en frappant la terre, ou la table, avec un Plat rond & creux, où ils sont, & qu'on fait pirouetter auparavant. Quand on n'a point de Plat, on se contente de jetter en l'air les Osselets avec la main ; si tous en tombant présentent la même couleur, celui, qui a joué, gagne cinq points, la Partie est en quarante, & on défalque[36] les points gagnés, à mesure que l'adversaire en gagne de son côté. Cinq Osselets d'une même couleur ne donnent qu'un point pour la premiere fois, mais à la seconde on fait rafle de tout. En moindre nombre on ne gagne rien.

Celui, qui gagne la Partie, continuë de jouer ; le Perdant céde sa place à un autre, qui est nommé par les Marqueurs de sa Partie. Car on se partage d'abord, & souvent tout le Village s'intéresse au jeu : quelquefois même un Village jouë contre un autre. Chaque Partie choisit son Marqueur, mais il se retire quand il veut, ce qui n'arrive, que quand la chose tourne mal pour les siens. À chaque coup, que l'on jouë, sur-tout, si c'est un coup décisif, il s'éleve de grands cris : les Joueurs paroissent comme des forcenés, & les Spectateurs ne sont pas plus tranquilles. Les uns & les autres font mille contorsions, apostrophent les Osselets, chargent d'imprécations les Génies de la Partie adverse, & tout le Village retentit de hurlemens. Si tout

36. « DEFALQUER. v. act. Deduire, soustraire, retrancher une petite somme d'une plus grande » (Furetière, 1690).

cela ne fait pas revenir la chanse[37], les Perdans peuvent remettre la Partie au lendemain, il ne leur en coûte que de faire à toute l'Assistance un repas de peu de valeur.

On se prépare ensuite pour retourner au combat, chacun invoque son Génie, & jette en son honneur du tabac dans [262] le feu. On lui demande sur-tout des rêves heureux. Dès que le jour paroît, on se remet au jeu ; mais si les Perdans se sont mis dans la tête que ce sont les meubles de leur Cabanne, qui leur ont porté malheur, ils commencent par les changer tous. Les grandes Parties durent ordinairement cinq ou six jours, & souvent la nuit même ne les interrompt pas. Cependant, comme tous les Assistans, du moins ceux, qui sont intéressés au jeu, sont dans une agitation, qui les met hors d'eux-mêmes, qu'on se querelle, qu'on se bat, ce qui n'arrive jamais parmi les Sauvages, que dans ces occasions, & dans l'yvresse, on peut juger, si à la fin de la Partie les uns & les autres ont besoin de repos[38].

*Usage superstitieux de ce jeu pour la guérison des Malades.*

Il arrive quelquefois que ces Parties de jeu se font par ordonnance du Médecin, ou à la priere d'un Malade : il ne faut pour cela qu'un rêve de l'un, ou de l'autre ; ce rêve est toujours pris pour un commandement de quelque Génie ; & alors on se prépare au jeu avec un très-grand soin. On s'assemble pendant plusieurs nuits pour s'essayer, & voir qui a la main plus heureuse. On consulte son Génie, on jeûne, les Personnes mariées gardent la continence, & le tout pour obtenir un songe favorable. Tous les matins on raconte ceux, qu'on a eus, & de toutes

37. Orthographe inusitée au XVIII^e siècle, mais qu'on trouve parfois au XVI^e siècle, notamment chez Rabelais (*le Tiers Livre*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1955, p. 470 et 471). Sur la « Carte geographique de la Nouvelle Franse » de 1612, de Champlain, le toponyme France s'écrit avec un *s* (note rédigée en collaboration avec M. Yvan Lepage, professeur au Département des lettres françaises de l'Université d'Ottawa).

38. Bien que la description de Charlevoix paraisse personnelle, elle n'en comporte pas moins des détails qui peuvent provenir de l'ouvrage de Lafitau (voir *Mœurs*, t. II, p. 339-342). Plus bas, Lafitau signale que les Amérindiens, « conjecturent sur leurs maladies, & sur-tout le reste, par un jeu de plat que leurs Jongleurs ordonnent très-fréquemment » (t. II, p. 349). Appelé jeu de « dez » par Perrot (*Mémoire*, p. 50-51) et par Raudot (« Relation par lettres », f. 54), le jeu possédait un rôle thérapeutique dans les rites cultuels amérindiens.

les choses, qu'on a révées, & qu'on s'imagine pouvoir porter bonheur, on en fait un amas, & on les met dans de petits sachets, qu'on porte sur soi. Si quelqu'un a la réputation d'être heureux, c'est-à-dire, dans le sens de ce Peuple, d'avoir un Génie familier plus puissant, & plus enclin à faire du bien, on ne manque point de le faire approcher de celui, qui tient le Plat. On va même quelquefois le chercher bien loin, & si la vieillesse, ou quelqu'infirmité ne lui permettoit pas de marcher, on le porteroit sur ses épaules.

On a souvent pressé les Missionnaires de se trouver à ces jeux, dans la persuasion, où l'on est, que leurs Génies tutélaires sont les plus puissans de tous. Il arriva un jour dans un Village Huron qu'une Malade ayant fait appeller un Jongleur, ce Charlatan lui ordonna le jeu du Plat, & marqua un autre Village que le sien pour jouer. Elle envoya aussitôt demander au Chef de ce Village son agrément ; il fut accordé, on joua, & le jeu fini, la Malade fit aux Joueurs de grands remercimens de la guérison, qu'ils lui avoient, disoit-elle, [263] procurée. Il n'en étoit pourtant rien, au contraire elle étoit plus mal, mais il faut toujours paroître content, lors même qu'on a moins sujet de l'être.

La mauvaise humeur de cette Femme & de ses Parens tomba sur les Missionnaires, qui avoient refusé d'assister au jeu, quelque instance, qu'on leur eût faite pour les y engager, & dans le chagrin de leur peu de complaisance en cette occasion, on leur reprocha que depuis leur arrivée dans ce Pays, les Génies des Sauvages n'avoient plus aucun pouvoir. Ces Religieux ne manquerent pas de profiter de cet aveu pour faire sentir à ces Infidéles la foiblesse de leurs Divinités, & la supériorité du Dieu des Chrétiens ; mais outre que dans ces rencontres il est rare qu'on soit assez bien disposé pour entendre raison, ces Barbares répondent froidement : « Vous avez vos Dieux, & nous avons les nôtres : c'est un malheur pour nous, qu'ils ne soient pas aussi puissans que les vôtres[39] ».

39. Anecdote empruntée à la *Relation des Hurons* de J. Lalemant, insérée dans la *Relation* de 1639, de Paul Lejeune (*JR*, vol. 17, p. 200-206). Voir aussi la description du jeu par Jean de Brébeuf, *Relation* de 1636 (*JR*, vol. 10, p. 184-190).

Le Détroit est une des Contrées du Canada, où un Botaniste pourroit faire plus de découvertes. J'ai déja observé que tout le Canada produit une grande quantité de Simples, qui ont de grandes vertus. On ne doute pas que les Néges n'y contribuent beaucoup, mais il y a ici une variété de terroir, qui jointe à la douceur du climat, & à la liberté, qu'a le Soleil plus qu'ailleurs d'y échauffer la Terre, parce que le Pays est plus découvert, donne lieu de croire que les Plantes y ont plus de force, qu'en aucun autre endroit.

*De l'Herbe à la Puce, & de ses effets.*

Un de mes Conducteurs éprouva dernierement la vertu d'une Herbe, qu'on rencontre par-tout, & dont la connoissance est des plus nécessaires aux Voyageurs, non pas pour ses bonnes qualités, car je ne lui en ai encore vu attribuer aucune, mais parce qu'on ne sçauroit trop l'éviter. On l'appelle l'*Herbe à la Puce*, mais ce nom n'est pas assez expressif pour marquer les effets, qu'elle produit. Ces effets sont plus ou moins sensibles, selon le tempéramment de ceux, qui la touchent : il en est même, sur qui elle ne fait rien : mais les uns, en la regardant seulement, sont attaqués d'une fiévre violente, qui dure plus de quinze jours, & qui est accompagnée d'une gale fort incommode, & d'une grande demangeaison par tout le Corps. Elle n'opere sur d'autres, que quand ils la touchent ; & alors la partie attaquée paroît comme toute couverte de Lépre. On en a vû, qui en avoient les mains toutes [264] perduës. On n'y connoît point encore d'autre reméde, que la patience ; au bout de quelque tems tout se dissipe[40].

40. Charlevoix s'inspire de Raudot, qui note : l'herbe à puce « est de deux sortes l'une tres venimeuse et l'autre qui ne l'est pas tant, Elles communiquent leur venin et causent de grandes Demangeaisons à ceux qui les touchent, l'endroit devient enflé, rouge cuisant, et douloureux ; quand il commence à se guerir, il s'y fait une petite galle, il y a des personnes qui sont plus sujets à ressentir le venin de cette herbe que d'autres y en ayant à qui elle ne fait aucun mal, mais il y en a qu'elle rend comme Lepreux et à qui Elle donne la fievre, il s'en trouve meme qui pretendent en être attaqué en la voyant ce qui paroit bien difficile à croire » (« Relation par lettres », f. 12). L'herbe à la puce, ou sumac grimpant (*Rhus radicans*), est une plante vénéneuse qui prend diverses formes (dressée, buissonnante ou grimpante). Selon Marie-Victorin, des gens déclarent qu'ils sont affectés par sa seule présence, mais c'est une croyance sans fondement. Le poison est une huile non volatile à laquelle on a donné le nom de toxicodendrol. Mise en contact avec la peau, même en quantité minime, elle provoque une irritation douloureuse (voir *Flore laurentienne*, p. 392-393).

*Des Citrons du Détroit.*

Il croît aussi au Détroit des Citronniers en plein sol, dont les fruits ont la forme & la couleur de ceux de Portugal, mais ils sont plus petits, & d'un goût fade : ils sont excellens confits. La racine de cet Arbre est un poison mortel & très-subtil, & en même-tems un antidote souverain contre la morsure des Serpens. Il faut la piler & l'appliquer à l'instant sur la playe : ce reméde est prompt & immanquable[41]. Des deux côtés du Détroit le Pays conserve, dit-on, toute sa beauté jusqu'environ dix lieuës dans la profondeur, après quoi on trouve moins d'Arbres fruitiers, & moins de Prairies. Mais au bout de cinq ou six lieuës, en tirant vers le Lac Erié au Sud-Ouest, on découvre d'immenses Prairies, qui s'étendent plus de cent lieuës en tout sens, & qui nourrissent une quantité prodigieuse de ces Bœufs, dont je vous ai déja parlé plus d'une fois[42].

Je suis, &c.

41. Raudot observe au Détroit « une plante qui vient dans les endroïts humides et à l'ombre et qui ne porte qu'une tige où il vient un fruit assés Semblable à un petit citron et qui n'est pas desagreable au goust, il ne fait aucun mal mais la Racine est un Poison très subtil« (« Relation par lettres », f. 127). Il s'agit du fruit du podophylle pelté (*Podophyllum peltatum*), ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le vrai citron. Le fruit de la plante est comestible et le rhizome du podophylle était utilisé à des fins médicinales par les Amérindiens (voir P. Kalm, *Voyage*, p. 159 ; Marie-Victorin, *op. cit.*, p. 236).

42. Les bisons : voir *supra*, p. 322, n. 65.

# DIX-HUITIÉME LETTRE.

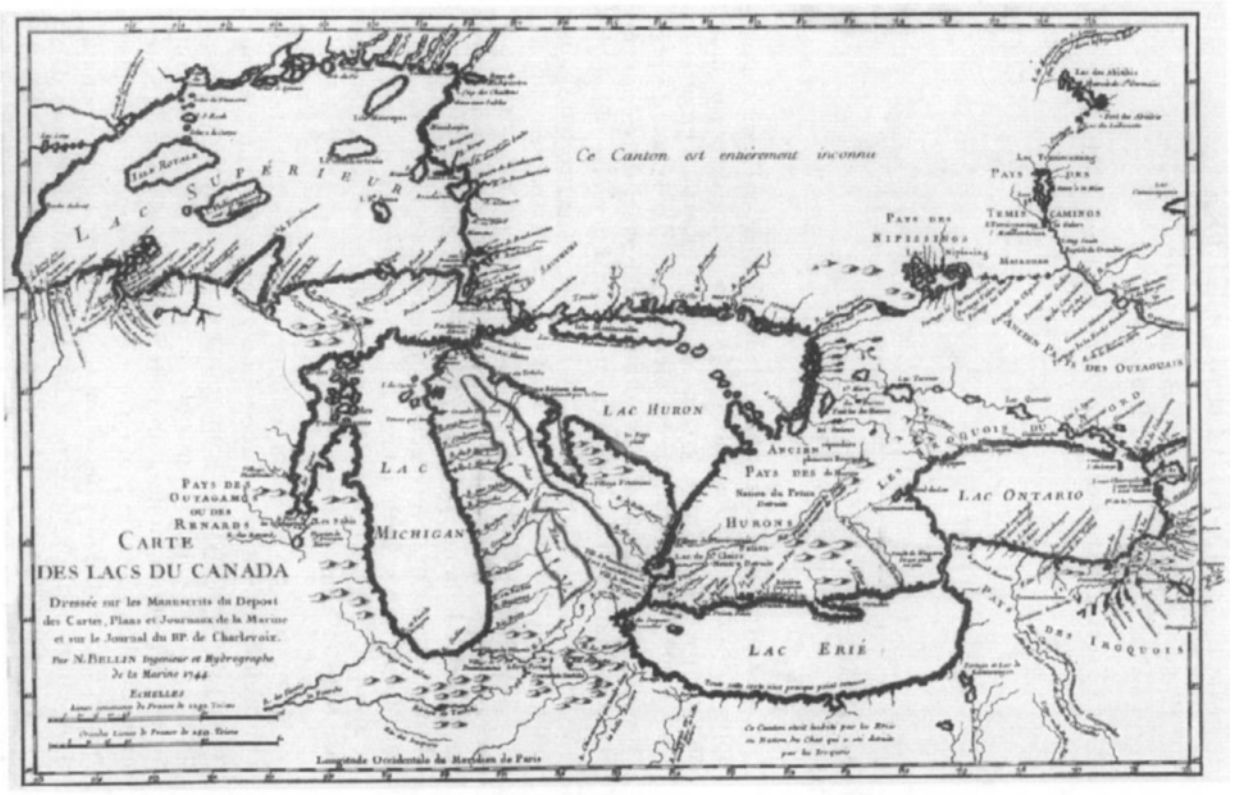
*Plusieurs traits du caractere, des usages, & du gouvernement des Sauvages.*

Au Détroit ce quatorziéme de Juin, 1721.

MADAME,

Après avoir fermé ma derniere Lettre, & l'avoir remise à une Personne, qui descendoit à Quebec, je me disposois moi-même à poursuivre mon Voyage, & je m'embarquai en effet le lendemain. Mais je n'ai pas été bien loin, & par le peu de précautions de ceux, qui me conduisent, me voici de retour au Fort de Pontchartrain, où je crains beaucoup d'être obligé de rester encore plusieurs jours. Ce sont de ces contretems, auxquels il faut s'attendre avec les Voyageurs Canadiens, ils ne sont jamais pressés, & sont fort négligens à pren[265]dre leurs mesures. Mais comme il faut tirer partie de tout, je vais profiter de ce retardement, pour commencer à vous entretenir du Gouvernement des Sauvages, & de leur façon de se conduire dans les Affaires. Cette connoissance vous mettra plus en état de comprendre bien des choses, que j'aurai occasion de vous dire dans la suite.

Je m'étendrai pourtant le moins que je pourrai sur ce sujet : premierement, parce que tout n'y est pas fort intéressant ; en second lieu, parce que je ne veux rien vous écrire, qui ne soit appuyé sur de bons témoignages, & qu'il n'est pas aisé de trouver des personnes, dont la sincerité soit hors de toute atteinte, au moins d'exagération ; ou qu'on ne puisse soupçonner d'avoir trop légerement ajoûté foi, à tout ce qu'on leur a débité ; ou qui ayent enfin assez de discernement, pour saisir les choses dans leur vrai point de vûë ; ce qui demande un long séjour dans le Pays, & une longue habitude avec ses Habitans. Je ne vous dirai donc rien de moi, sur cet article, & cela m'empêchera de mettre


Ce Canton est entièrement inconnu
LAC SUPÉRIEUR
Isle Royale
LAC HURON
LAC MICHIGAN
LAC ONTARIO
LAC ERIÉ
PAYS DES OUTAGAMIS OU DES RENARDS
PAYS DES NIPISSINGS
TEMISCAMINGS
ANCIEN PAYS DES HURONS
ANCIEN PAYS DES OUTAOUAIS
PAYS DES IROQUOIS
CARTE
DES LACS DU CANADA
Dressée sur les Manuscrits du Depost des Cartes, Plans et Journaux de la Marine et sur le Journal du RP de Charlevoix.
Par N. BELLIN Ingenieur et Hydrographe de la Marine 1744.
ECHELLE
Longitude Occidentale du Meridien de Paris

beaucoup de suite dans ce que je dirai : mais il ne vous sera pas difficile de rassembler, & de faire un tout assez régulier des traits, dont je parsemerai mes Lettres, à mesure, que j'en serai instruit.

*Les Sauvages du Canada sont plus aisés à convertir, que les nations les plus policées.*

Il faut convenir, Madame, que plus on voit nos Sauvages de près, & plus on découvre en eux de qualités estimables. La plûpart des Principes, qui servent à regler leur conduite, les Maximes génerales, sur lesquelles ils se gouvernent, & le fond de leur Caractere, n'ont presque rien, qui sente le Barbare. D'ailleurs les idées, quoiqu'entierement confuses, qui leur sont restées d'un Premier Etre, les vestiges presque effacés du Culte Religieux, qu'ils paroissent avoir autrefois rendu à cette Divinité suprême ; & les foibles traces, qu'on remarque, jusques dans leurs actions les plus indifférentes, de l'ancienne Croyance, & de la Religion primitive, peuvent les remettre plus facilement qu'on ne croit, dans le chemin de la Verité, & donner à leur Conversion au Christianisme des facilités qu'on ne rencontre pas, ou qui sont contre-balancées par de plus grands obstacles, dans les Nations les plus civilisées. En effet l'expérience ne nous apprend-elle pas, que la Politesse, les lumieres, les Maximes d'Etat, forment dans celles-ci un attachement & une prévention pour leur fausse Croyance ; que toute l'habileté, & tout [266] le zele des Ouvriers Evangéliques, ont bien de la peine à détruire, & qu'il faut que la Grace agisse plus puissamment sur des Infideles éclairés, que leur présomption aveugle presque toujours, que sur ceux, qui ne lui opposent que des lumieres bornées.

*Idée générale de leur Gouvernement.*

La plûpart des Peuples de ce Continent ont une sorte de Gouvernement Aristocratique, dont la forme varie presque à l'infini. Car encore que chaque Bourgade ait son Chef indépendant de tous les autres de la même Nation, & de qui les Sujets dépendent en très peu de choses, néanmoins il ne se

54 B dans *celle-ci* un 57 B détruire, qu'il

conclut aucune Affaire de quelque importance, que par l'avis des Anciens[1]. Vers l'Acadie, les *Sagamos* étoient plus absolus, & il ne paroît pas qu'ils fussent obligés, comme les Chefs le sont presque partout ailleurs, de faire des libéralités aux Particuliers[2]. Au contraire, ils tiroient une espece de Tribut de leurs Sujets, & ne mettoient nullement leur grandeur, à ne se rien réserver pour eux. Mais il semble, que la dispersion de ces Sauvages Acadiens, & peut-être aussi leur Commerce avec les François, ont apporté beaucoup de changement à leur ancienne façon de se gouverner, dont LESCARBOT & CHAMPLAIN sont les seuls, qui nous ayent donné quelque détail[3].

*Divisions des Nations en Tribus.*

Plusieurs Nations ont chacune trois Familles, ou, Tribus principales, aussi anciennes, à ce qu'il paroît, que leur Origine. Elles ont néanmoins une même souche, & il y en a du moins une, qui est regardée, comme la premiere, qui a une sorte de prééminence sur les deux autres, où l'on traite de Freres, ceux de cette Tribu ; au lieu qu'entre elles, on ne se traite que de Cousins. Ces Tribus sont mêlées, sans être confonduës, chacune a son Chef séparé dans chaque Village ; & dans les

1. En plus de s'inspirer de Lafitau, pour qui le gouvernement amérindien a une forme « Olygarchique & Aristocratique » (*Mœurs*, t. I, p. 457), Charlevoix emprunte des informations à la section « 28^e. / 22 A », des « papiers Raudot » (AN, Colonies C^11A 122, f. 200-203). Sur le « gouvernement » des Hurons et des Iroquois, voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 44-50 ; B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, t. I, p. 54-59.

2. « Si les chefs ont quelque pouvoir sur eux, » écrit Perrot, « ce n'est que par les libéralitez et les festins qu'ils leur font » (*Mémoire*, p. 78).

3. À plusieurs reprises, Lescarbot fait allusion au mode d'autorité exercé par le *Sagamo* en Acadie, mais ce qu'il observe ne va pas tout à fait dans le sens suggéré par Charlevoix. En effet, selon Lescarbot, le « *Sagamo* n'a point entre eux authorité absolue » (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 852-853). Selon Champlain, les Amérindiens de l'Acadie « ont des chefs à qui ils obeïssent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels travaillent, & ne tiennent non plus rang que leurs compagnons » (*Voyages*, 1632, dans *Works*, t. III, p. 408. Voir aussi t. I, p. 216-218, et t. II, p. 729-731, 735-737, 743-744, 750-752, 757-758). Pierre Biard qualifie de précaire l'autorité des chefs amérindiens de l'Acadie (*JR*, vol. 2, p. 72) et Raudot reconnaît plutôt un gouvernement « republicain » dans le système politique amérindien (« Relation par lettres », f. 62).

Affaires, qui interessent toute la Nation, ces Chefs se réunissent pour en déliberer. Chaque Tribu porte le nom d'un Animal, & la Nation entiere a aussi le sien, dont elle prend le nom, & dont la Figure est sa Marque, ou si l'on veut ses Armoiries. On ne signe point autrement les Traités, qu'en traçant ces Figures ; si ce n'est que des raisons particulieres en fassent substituer d'autres.

Ainsi la Nation Huronne, est la Nation du *Porc-Epi* : sa premiere Tribu porte le nom de l'*Ours*, ou du *Chevreüil*, les Auteurs varient sur cela ; les deux autres ont pris pour leurs [267] Animaux le *Loup*, & la *Tortuë* ; enfin chaque Bourgade a aussi le sien, & c'est apparemment cette variété, qui a désorienté les Auteurs des Relations[4]. D'ailleurs il est bon d'observer qu'outre ces distinctions de Nations, de Tribus, de Bourgades par les Animaux, il y en a encore d'autres, qui ont leur fondement dans quelque usage, ou dans quelque évenement particulier. Par exemple, les Hurons *Tionnontatez*, qui sont de la premiere Tribu, s'appellent ordinairement la Nation du Petun, & nous avons un Traité, où ces Sauvages, qui étoient alors à Michillimakinac, ont mis pour leur marque la figure d'un Castor[5].

4. Les Hurons comprenaient quatre tribus : les Attignaouantans, ou nation de l'Ours ; les Tahontaenrats, ou nation du Cerf ; les Attingneenougnahacs, ou nation du Maïs, ou de la Corde (*DBC*, t. I, p. 13) ; les Ahrendarrhonons, ou nation du Rocher (F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 584). À ces clans, Bruce G. Trigger ajoute celui des Ataronchronons, ou gens des Marais (*The Children of Aataentsic*, t. I, p. 27-30). Dans l'*Histoire et description générale*, Charlevoix signale la présence d'une « Nation du Porc Epi » à Tadoussac en 1640 (t. I, p. 221), mais il s'agit vraisemblablement de Kakouchakis, une petite tribu de Montagnais établie près du lac Saint-Jean (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 247).

5. Signes liés au mythe des origines chez les Amérindiens, du moins en ce qui a trait aux trois principales familles iroquoises et huronnes du Loup, de l'Ours et de la Tortue (voir Lafitau, *Mœurs*, t. I, p. 93-95). Chaque clan possédait un nom tiré d'un animal. La « Nation du Petun », du nom français donné aux Kionontateronons, ou Tionnontatés, à cause du tabac que ces Amérindiens cultivaient sur leur territoire, formait une confédération de deux clans distincts, la nation des Loups et celle des Cerfs. Ils occupaient originellement les Blue Hills, au sud-est de Midland, à l'entrée de la péninsule de Bruce. Voisins des Hurons, ils leur firent la guerre, avant de s'unir avec eux contre les Iroquois (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 756-757 ; E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 12-13). Charlevoix en fait des Hurons, sans doute parce que les Pétuns appartenaient à leur groupe linguistique.

*Observation sur les noms des Chefs.*

La Nation Iroquoise a les mêmes Animaux, que la Huronne, dont elle paroît être une Colonie, avec cette difference néanmoins, que la Famille de la Tortuë y est divisée en deux, qu'on appelle *la grande & la petite Tortuë.* Le Chef de chaque Famille en porte le nom, & dans les actions publiques on ne lui en donne point d'autre. Il en est de même du Chef de la Nation, & de celui de chaque Village. Mais outre ce nom, qui n'est, pour ainsi dire, que de représentation, ils en ont un autre, qui les distingue plus particuliérement, & qui est comme un titre de dignité. Ainsi l'un est appellé *le plus noble*, l'autre, *le plus ancien*, &c. Enfin ils en ont un troisiéme, qui leur est personnel. Mais je croirois assez que cela n'est en usage que dans les Nations, où la qualité de Chef est héréditaire[6].

Ces impositions de titres se font toujours avec de grandes cérémonies ; le nouveau Chef, ou, s'il est trop jeune, celui, qui le représente, doit faire un festin & des présens, prononcer l'éloge de son Prédécesseur, & chanter sa chanson. Il y a néanmoins tel nom personnel si célébre, que nul n'ose se l'approprier, ou qui est du moins fort lontems sans être relevé ; quand on le fait, cela s'appelle resusciter celui, qui le portoit[7].

*De la Succession & de l'Election des chefs.*

Dans le Nord, & par-tout, où regne la Langue Algonquine, la dignité de Chef est élective ; mais toute la cérémonie de l'élection & de l'installation se réduit à des festins, accompagnés de danses & de chants. Le Chef élû ne manque aussi jamais de faire le panégyrique de celui, dont il prend la place, & d'invoquer son Génie. Parmi les Hurons, où cette dignité est héréditaire, la succession se continue par les Femmes, ensorte qu'à la mort du Chef ce n'est pas son Fils, qui lui succéde, mais le Fils de sa Sœur, ou à son défaut, son [268] plus proche Parent en ligne féminine. Si toute une Branche vient à s'éteindre, la plus

6. Chez les Iroquois, on trouvait huit clans, mais les seuls communs aux Six Nations étaient ceux du Loup, de l'Ours et de la Tortue. Les informations sur « la famille de la Tortuë, qui est sous-divisée en grande & petite », ainsi que celles sur la hiérarchie des chefs, sont tirées de l'ouvrage de Lafitau (*Mœurs*, t. I, p. 467-471).

7. Voir *infra*, p. 592, n. 65.

noble Matrone de la Tribu, ou de la nation choisit le Sujet, qui lui plaît davantage, & le déclare Chef[8].

*De leur pouvoir.*

Il faut avoir un âge mûr pour gouverner, & si le Chef héréditaire n'y est pas encore parvenu, on lui donne un Régent, qui a toute l'autorité, mais qui l'exerce sous le nom du Mineur. En général ces Chefs ne reçoivent pas de grandes marques de respect, & s'ils sont toujours obéis, c'est qu'ils sçavent jusqu'où ils doivent commander. Il est vrai même qu'ils prient ou proposent plutôt qu'ils ne commandent, & que jamais ils ne sortent des bornes du peu d'autorité, qu'ils ont. Ainsi c'est la raison, qui gouverne, & le gouvernement est d'autant plus efficace, que l'obéissance est plus libre, & qu'on n'a pas à craindre qu'il ne dégénere en tyrannie[9].

*Des Assistans, ou Conseillers.*

Il y a plus, chaque Famille a droit de se choisir un Conseiller, & un Assistant du Chef, qui doit veiller à ses intérêts, & sans l'avis duquel le Chef ne sçauroit rien entreprendre. Ces Conseillers sont sur-tout obligés d'avoir l'œil sur le thrésor public, & c'est particuliérement à eux, qu'il appartient d'en marquer l'emploi. Leur réception se fait dans un Conseil général ;

8. Si, dans quelques tribus algonquines, la dignité de chef est héréditaire, dans l'ensemble des tribus, le chef est choisi parmi les membres d'un clan particulier. Toutefois la façon de choisir le chef et l'autorité qui lui est dévolue varient d'une tribu à l'autre (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 40-41). Dans le cas des Hurons, Charlevoix simplifie le mode de succession des chefs : comme l'observait Jean de Brébeuf, la succession est assurée par le biais d'un système électif au sein de familles désignées (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 230-234). Le statut de chef était donc « en partie héréditaire et en partie électif puisqu'un nouveau chef était élu parmi les parents du chef défunt ». En principe la filiation était matrilinéaire : on choisissait le nouveau chef parmi les neveux ou les petits-fils du chef défunt (voir E. Tooker, *op. cit.*, p. 46-47).

9. Source de Charlevoix : la *Relation* de 1652-1653, en italien, du père Bressani (*JR*, vol. 38, p. 264-266). Chez les Hurons, on trouvait deux sortes de chefs : ceux qui s'occupaient des affaires de l'État (affaires publiques, relations intertribales, jeux, danses, funérailles) et ceux qui s'occupaient de la guerre. Il y avait autant de chefs que d'affaires. Toute leur autorité reposait sur leur popularité, leurs richesses, leur bravoure et leur éloquence. Bruce G. Trigger fait observer que le conseil des Anciens ne comprenait peut-être que ceux à qui la valeur ou la réputation conféraient une certaine autorité (voir E. Tooker, p. 44-45 et 46-47 ; B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, t. I, p. 56-57).


PARTIE
DU LAC
SUPERIEUR
CARTE DU DÉTROIT
ENTRE LE LAC SUPERIEUR ET
LE LAC HURON,
avec le Sault Sainte Marie et le Poste de
Michillimakinac,
Dressé sur les Manuscrits du Dépôt des
Cartes et Plans de la Marine
1744.
Par N.B. Ingénieur de la
Marine
Pointe au Poisson
Blanc
I. du
Parisien
ECHELLE
Lieues commune de France
10 Lieues
ISLE S.t
JOSEPH
le Fort détruit
I. Michillimakinac
I. Ronde
PARTIE DU LAC HURON

mais on n'en donne point avis aux Alliés, comme on le fait aux élections, & aux installations des Chefs. Dans les Nations Huronnes, ce sont les Femmes, qui nomment les Conseillers, & souvent elles choisissent des personnes de leur Sexe[10].

*Du Corps des Anciens.*

Ce Corps des Conseillers, ou Assistans est le premier de tous ; le second est celui des Anciens, c'est-à-dire, de tous ceux, qui ont atteint l'âge de maturité. Je n'ai pu sçavoir quel est précisément cet âge[11]. Le dernier est celui des Guerriers. Il comprend tous ceux, qui sont en état de porter les armes. Ce Corps a souvent à sa tête le Chef de la Nation, ou celui de la Bourgade ; mais il faut qu'auparavant il se soit distingué par quelque action de valeur ; sinon il est obligé de servir en qualité de Subalterne, c'est-à-dire, de simple Soldat, car il n'y a point de grades dans la Milice des Sauvages[12].

*Des Chefs de Guerre.*

À la vérité un grand Parti peut avoir plusieurs Chefs, parce qu'on donne ce titre à tous ceux, qui ont déja com-

166 B Corps *de* Conseillers 169 B dernier est des Guerriers

10. Il s'agit des « Agoïanders », décrits par Lafitau, et dont Charlevoix reprend le texte (*Mœurs*, t. I, p. 474-475). Il semble que les assistants et les conseillers du chef aient été choisis parmi les principales familles, plutôt que parmi toutes les familles de la tribu. Tenu le plus souvent dans la maison du chef, le conseil se réunissait presque tous les jours. Les femmes, les jeunes filles et les jeunes hommes n'assistaient pas aux conseils chez les Hurons et chez les Iroquois. Les affaires étaient vraisemblablement réglées par décision unanime (voir E. Tooker, *op. cit.*, p. 47-50).

11. Toute l'analyse de Charlevoix s'inspire des *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. I, p. 475-476). Pour sa part, Raudot écrit : « ce sont les anciens qui reglent toutes les affaires et les jeunes gens ne sont que pour l'execution, parmy eux sont les chefs de guerre, ils le deviennent par les belles actions qu'ils font, l'amitié de la jeunesse qu'ils s'attirent et les présents qu'ils leur font ; car ordinairement ces chefs sont les plus mal vêtus de la Nation donnant tout pour se faire aimer, sur les plus petites choses ces anciens s'assemblent et en fumant raisonnent des affaires sans se mettre jamais en colere les uns contre les autres. quoy qu'ils soient d'un sentiment contraire, ils se parlent toujours doucement et ne concluent rien qu'après une meure et longue deliberation » (« Relation par lettres », f. 62). Dans le cas plus spécifique des Iroquois, voir « Relation par lettres », f. 134-136.

12. Encore ici, Charlevoix suit le texte de Lafitau : voir *Mœurs*, t. I, p. 476.

mandé ; mais ils n'en sont pas moins soumis au Commandant du Parti, espece de Général sans caractere, sans autorité réelle, qui ne [269] peut ni récompenser, ni punir, que ses Soldats peuvent quitter, quand il leur plaît, sans qu'il ait rien à leur dire, & qui néanmoins n'est presque jamais contredit : tant il est vrai que parmi des Hommes, qui se conduisent par la raison, & qui sont guidés par l'honneur & le zéle pour la Patrie, l'indépendance ne détruit point la subordination, & que souvent l'obéissance libre & volontaire est toujours celle, sur laquelle on peut plus sûrement compter. Au reste les qualitez requises pour un Chef de Guerre sont, d'être heureux, brave, & désintéressé. Il n'est pas étonnant qu'on obéisse sans peine à un Homme, en qui l'on reconnoît ces trois caracteres[13].

*Pouvoir des Femmes dans quelques Nations.*

Les Femmes ont la principale autorité chez tous les Peuples de la Langue Huronne, si on en excepte le Canton Iroquois d'Onneyouth, où elle est alternative entre les deux Sexes. Mais si tel est le droit, la pratique y est rarement conforme. Dans le vrai les Hommes ne parlent aux Femmes, que de ce qu'ils veulent bien qu'elles sçachent, & rarement une affaire importante leur est communiquée, quoique tout se fasse en leur nom, & que les Chefs ne soient que leurs Lieutenans. Ce que je vous ai dit, Madame, de l'Ayeule du Chef héréditaire des Hurons du Détroit, qui n'avoit jamais pû obtenir un Missionnaire pour sa Bourgade, est une bonne preuve que l'autorité réelle des Femmes se réduit à bien peu de choses. On m'a pourtant assûré que ce sont encore elles, qui délibérent les premieres sur ce qu'on propose dans le Conseil, & qu'elles donnent ensuite le résultat de leur délibération aux Chefs, qui en font le rapport au Conseil Général, composé des Anciens ; mais il y a bien de

185 B zéle *de* la Patrie

13. Dans ses *Voyages* (1619), Champlain écrit : « Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillants qu'il nommera [qu'ils nomment] Cappitaines par honneur, & un respect, & desquels il se trouve plusieurs en un Village » (dans *Works*, t. III, p. 157). Selon Elisabeth Tooker, chez les Hurons et chez les Iroquois, la fonction de chef de guerre semble avoir été héréditaire au sein d'un clan car elle aurait appartenu à une lignée au sein du clan (voir *op. cit.*, p. 158, n. 53).

l'apparence que tout cela se fait pour la forme & avec les restrictions, que je viens de dire. Les Guerriers consultent aussi entre eux sur tout ce qui est de leur ressort, mais ils ne peuvent rien conclure d'important, ni qui interesse la Nation ou la Bourgade. Tout doit être examiné & arrêté dans le Conseil des Anciens, qui juge en derniere instance[14].

*Sagesse de ces Conseils.*

Il faut convenir qu'on procéde dans ces Assemblées avec une sagesse, une maturité, une habileté, je dirai même, communément une probité, qui auroient fait honneur à l'Aréopage d'Athênes, & au Sénat de Rome dans les plus beaux jours de ces Républiques. C'est qu'on n'y conclut rien avec précipitation, & que les grandes passions, qui ont si fort altéré [270] la politique, même parmi les Chrétiens, n'ont point encore prévalu dans ces Sauvages sur le bien public. Les Intéressés ne laissent pas de faire jouer bien des ressorts, & d'employer un manége, dont on auroit peine à croire capables des Barbares, pour venir à bout de leurs desseins. Il est encore vrai qu'ils ont tous au souverain dégré le grand art de cacher leur marche : mais pour l'ordinaire la gloire de la Nation, & les motifs d'honneur sont les principaux mobiles de toutes leurs Entreprises. Ce qu'on ne peut excuser en eux, c'est que le plus souvent ils mettent leur honneur à se venger, & qu'ils ne donnent point de bornes à leur vengeance. Défaut, que le seul Christianisme peut bien corriger, & que toute notre politesse & notre Religion ne corrigent pas toujours.

*Des Orateurs.*

Chaque Tribu a son Orateur dans chaque Bourgade, & il n'y a guéres que ces Orateurs, qui ayent droit de parler dans les Conseils publics, & dans les Assemblées générales. Ils parlent toujours bien, & à propos. Outre cette éloquence naturelle, que

14. Les remarques de Charlevoix, empruntées à Lafitau (*Mœurs*, t. I, p. 477), suggèrent que les femmes n'assistaient pas aux conseils, mais qu'elles intervenaient dans les affaires du village « derrière la scène » (E. Tooker, *op. cit.*, 1987, p. 160, n. 72). Cela ne les empêchait pas d'exercer une influence importante sur le cours des affaires du village, si importante que Lafitau qualifie le gouvernement des Hurons et des Iroquois de « Ginécocratie » (*Mœurs*, t. I, p. 463-464).

nul de ceux, qui les ont pratiqués, ne leur conteste, ils ont une connoissance parfaite des intérêts de ceux, qui employent leur ministere, & une dextérité à mettre leur bon droit dans tout son jour, qui ne peut aller plus loin. En quelques occasions les Femmes ont un Orateur, qui parle en leur nom, & comme s'il étoit uniquement leur Interpréte[15].

*Des intérêts de ces Peuples.*

Des Peuples, qu'on peut dire ne posseder rien, ni en public ni en particulier, & qui n'ont point l'ambition de s'étendre, devroient, ce semble, avoir peu de choses à démêler les uns avec les autres. Mais l'esprit de l'Homme naturellement inquiet ne sçauroit demeurer sans action, & il est ingénieux à se procurer de quoi s'occuper. Ce qui est certain, c'est que nos Sauvages négocient sans cesse, & qu'ils ont toujours quelque affaire sur le tapis. Ce sont des Traités à conclure, ou à renouveller, des offres de service, des civilités réciproques, des alliances, qu'on ménage, des invitations à la Guerre, des complimens sur la mort d'un Chef, ou d'une Personne considérable. Tout cela se fait avec une dignité, une attention, j'ose même dire, une capacité digne des affaires les plus importantes ; & elles le sont quelquefois plus qu'il ne paroît ; car ceux, qu'on députe pour cela ont presque toujours des instructions secrettes, & le motif

15. Charlevoix emprunte ses observations à Raudot et à Lafitau. Raudot note que les Amérindiens « ont parmy eux des orateurs, ce sont eux qui parlent pour toute la nation quand il y a quelque discours à faire ; ils parlent bien et toujours par figure, ils presentent de ces colliers de porcelaines [...] et vous disent que par ce collier ils veulent dire telle ou telle chose » (« Relation par lettres », f. 62). Charlevoix réduit l'analyse de Lafitau, qui observe que chaque chef a un homme qui le représente et qui parle pour lui dans les petits conseils, mais que dans le cas des « Conseils, & [d]es actions solennelles », eux seuls parlent. La fonction d'orateur « demande une grande capacité, la science des Conseils, une connoissance entière de tous les usages de leurs Ancêtres, de l'esprit, de l'expérience, & de l'éloquence ». Ceux qui « remplissent ce poste dignement » sont rares. Le style des discours est « figuré, & tout metaphorique ». Parfois, la langue utilisée diffère de la langue commune, parfois, au contraire, la « mimique » de l'orateur représente le sujet abordé « autant du geste que de la voix ». Un souffleur accompagne l'orateur pour lui rappeler ce qu'il a à dire. « Les femmes ont leurs Orateurs, qui parlent pour elles dans les Conseils publics ». Parfois, elles « choisissent un Orateur parmi les hommes, qui parle comme s'il étoit une femme, & qui en soûtient le personnage » (*Mœurs*, t. I, p. 481-484).

apparent de leur députa[271]tion n'est souvent qu'un voile, qui en cache un autre plus sérieux[16].

*Politique des Iroquois.*

La Nation du Canada, qui depuis deux siécles y fait la premiere figure, est l'Iroquoise. Ses succès à la guerre lui ont donné sur la plûpart des autres une supériorité, qu'aucune d'elle n'est plus en état de lui disputer, & de pacifique qu'elle étoit autrefois, elle est devenuë fort inquiette & fort intriguante. Mais rien n'a plus contribué à la rendre formidable, que l'avantage de sa situation, qu'elle sçut bientôt reconnoître, & dont elle a très-bien sçu profiter. Placée entre nous & les Anglois, elle a compris d'abord que les uns & les autres seroient obligés de la ménager, & il est vrai que la principale attention des deux Colonies, depuis leur Etablissement, a été de la gagner, ou de l'engager au moins à demeurer neutre. Persuadée de son côté que, si l'une des deux Nations prévaloit sur l'autre, elle en seroit bientôt opprimée, elle a trouvé le secret de balancer leurs succès, & si l'on fait réflexion que toutes ses forces réunies n'ont jamais monté qu'à cinq ou six mille Combattans, & que depuis lontems elles ont diminué de plus de moitié, on conviendra qu'elle n'a pu y suppléer que par beaucoup d'habileté & d'adresse[17].

*Du gouvernement des Villages.*

Pour ce qui est des Particuliers, & de l'intérieur des Bourgades, les affaires s'y réduisent à très-peu de choses, & sont bientôt terminées. L'autorité des Chefs ne s'étend point, ou s'étend rarement jusques-là, & généralement parlant ceux, qui ont quelque crédit, ne sont occupés que du Public. Une seule

277 B l'une *de ces* deux Nations

16. Observation empruntée à Lafitau : voir *Mœurs*, t. I, p. 501-502.

17. Lafitau : les Iroquois « ont surmonté [les nations] les plus belliqueuses, après les voir divisées ; [...] ils se sont rendus formidables aux plus éloignées, & [...] ils se maintiennent aujourd'hui dans une Neutralité tranquille entre les Français & les Anglois, dont ils sçavent se faire craindre, & se faire rechercher » (*Mœurs*, t. I, p. 480).

affaire, quelque peu importante qu'elle soit, est lontems en délibération ; tout se traite avec beaucoup de flegme & de lenteur, & rien ne se décide, qu'on n'ait entendu tous ceux, qui veulent y entrer. Si l'on a fait sous main quelque présent à un Ancien pour s'assûrer de son sufrage, on est sûr de l'obtenir, dès que le présent est accepté. Il est presque inoui qu'un Sauvage ait manqué à un engagement de cette sorte, mais il ne le prend pas aisément, & jamais il ne reçoit des deux mains. Les Jeunes Gens entrent de bonne heure en connoissance des affaires, ce qui les rend sérieux & mûrs dans un âge, où nous sommes encore enfans ; cela les intéresse dès leur premiere jeunesse au bien public, & leur inspire une émulation, qu'on a grand soin de fomenter, & dont il n'est rien, qu'on ne puisse se promettre[18].

*Ses Défauts.*

[272] Le plus grand défaut de ce Gouvernement, c'est qu'il n'y a presque point de Justice Criminelle parmi ces Peuples ; à la verité, ce défaut n'a point dans ce Pays les mêmes suites, qu'il auroit parmi nous ; le grand ressort de nos passions, & la source principale des désordres, qui troublent le plus la Societé Civile, c'est-à-dire, l'interêt, n'ayant presque point de force sur des Gens, qui ne songent point à thésauriser, & s'embarrassent fort peu du lendemain[19].

On peut encore leur reprocher avec justice la maniere, dont ils élevent leurs Enfans : ils ne sçavent ce que c'est, que de les châtier ; tant qu'ils sont petits, on dit qu'ils n'ont point de

18. Charlevoix s'inspire de la description de Raudot (voir *supra*, p. 557, n. 11) et de l'analyse de Lafitau, qui observe que les Amérindiens « traitent des affaires d'Etat avec autant de sang froid & de gravité » que le « Conseil des Sages à Venise » (*Mœurs*, t. I, p. 477-481).

19. Tout ce que Charlevoix rapporte de la « justice criminelle », y compris la référence, plus bas (voir *infra*, p. 566, n. 27), au père Jean de Brébeuf, est tiré des *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. I, p. 484-495). Cependant, Charlevoix modifie la perspective de Lafitau : ce dernier se contente de décrire les mœurs des Amérindiens, avec, de-ci de-là, des remarques ponctuelles – « Par bonheur pour eux, ils ne connoissent ni Code, ni Digeste, ni Avocats, ni Procureur, ni Sergens » (p. 485) –, alors que Charlevoix aborde la question sous un angle moral.

raison, & les Sauvages ne sont point dans le principe, que la punition fait venir le Jugement ; quand ils sont dans un âge à pouvoir raisonner, on prétend qu'ils sont maîtres de leurs actions, & qu'ils n'en doivent répondre à personne[20]. On pousse ces deux Maximes, jusqu'à se laisser maltraiter par des Yvrognes, sans même se défendre, de peur de les blesser : *Pourquoi leur faire du mal*, disent-ils, quand on veut leur montrer le ridicule de cette conduite, *ils ne sçavent ce qu'ils font*[21].

En un mot, ces Amériquains sont parfaitement convaincus, que l'Homme est né libre, qu'aucune Puissance sur la Terre n'a droit d'attenter à sa liberté, & que rien ne pourroit le dédommager de sa perte. On a même eu bien de la peine à détromper sur cela les Chrétiens, & à leur faire entendre que, par une suite de la corruption de notre Nature, qui est l'effet du Peché, la liberté effrenée de faire le mal differe peu d'une espece de necessité de le commettre, vû la force du penchant, qui nous y porte ; & que la Loi, qui nous retient, nous rapproche de notre premiere liberté, en paroissant nous la ravir. Heureusement pour eux, l'expérience ne leur fait pas sentir, sur bien des articles essentiels, toute la vivacité de ce penchant, qui produit ailleurs tant de crimes. Leurs connoissances étant plus bornées que les nôtres, leurs désirs le sont aussi davantage : réduits au simple nécessaire, auquel la Providence a suffisamment pourvû, à peine ont-ils l'idée du superflu[22].

Après tout, c'est un grand désordre que cette tolérance, & cette impunité ; c'en est un aussi, que ce défaut de subordination, qui se remarque dans le Public, & encore plus dans [273] le

20. Dans une lettre datée du 10 novembre 1707, Raudot reproche aux habitants de la colonie leur « folle tendresse » à l'endroit de leurs enfants, « imitant en cela les Sauvages » (AN, Colonies $C^{11A}$ 26, f. 167).

21. Dans sa « Relation par lettres », Raudot signale que les Amérindiens ne se « fâchent point » des brutalités des ivrognes ou des actes de vandalisme que ceux-ci commettent (f. 49-50). Les remarques de Charlevoix sur les enfants, qu'on ne châtie jamais, et sur les ivrognes, à qui tout est permis, reprennent un leitmotiv des *Relations* des jésuites. Voir aussi *infra*, n. 24.

22. La réflexion de Charlevoix s'inscrit dans la tradition des *Relations* des missionnaires : « tous ces Barbares ont le droict des asnes sauvages », écrit Paul Lejeune en 1637, « ils naissent, vivent & meurent dans une liberté sans retenuë, ils ne sçavent que c'est de bride ni de caveçon » (*JR*, vol. 12, p. 60).

Domestique, où chacun fait ce qu'il veut : où le Pere, la Mere, & les Enfans vivent souvent comme des personnes rassemblées par hazard, & qu'aucun lien n'unit entre eux ; où de jeunes gens traitent des affaires de la Famille, sans en rien communiquer à leurs Parens, non plus que si c'étoient des Etrangers ; où les Enfans sont élevés dans une indépendance entiere ; & où on s'accoutume de bonne heure à n'écouter, ni la voix de la Nature, ni les plus indispensables devoirs de la Societé.

Si dans les Nations les plus sagement gouvernées, & qui sont retenuës par le frein d'une Religion toute sainte, on ne laisse pas de voir quelquefois de ces Monstres, qui deshonorent l'humanité, ils y font du moins horreur, & les Loix les répriment, mais ce qui n'est que le crime d'un Particulier, quand il est suivi du châtiment, devient le crime de la Nation, qui le laisse impuni, comme le parricide même l'est, parmi les Sauvages ; y fut-il encore plus rare, qu'il ne l'est, cette impunité est une tache, que rien ne peut laver, & qui sent tout-à-fait la Barbarie. Il y a pourtant en tout ceci quel[ques] exceptions, dont je parlerai bientôt ; mais en géneral, l'esprit de nos Sauvages est tel[23].

*Principes, sur quoi elle est établie.*

Non-seulement ils sont persuadés qu'une personne, qui n'est pas en son bon sens, n'est point réprehensible, ou du moins ne doit pas être punie ; mais ils s'imaginent encore, qu'il est indigne d'un Homme, de se défendre contre une Femme, ou contre un Enfant ; bien entendu apparemment, lorsqu'il n'y va point de la vie, ou qu'il n'y a point de risque d'être estropié, encore prend-on alors, s'il est possible, le parti de fuir. Mais qu'un Sauvage en tuë un autre de sa Cabanne, s'il étoit Yvre, & souvent fait-on semblant de l'être, quand on veut faire de semblables coups, on se contente de plaindre & de pleurer le mort ;

23. Voir *infra*, p. 566-567. Les réflexions de Charlevoix sont peut-être une riposte à une remarque de Lafitau, qui, après avoir signalé que le « respect humain [...] fait beaucoup agir [les Amérindiens et] ne sert pas peu à entretenir leur union », conclut : « Un chacun regardant les autres comme maîtres de leurs actions, & d'eux-mêmes, les laisse se conduire à leur guise, & ne pense qu'à soy. Je les ai souvent admirés sur ce point, & il faut convenir qu'ils évitent par ce moyen une infinité de querelles » (*Mœurs*, t. I, p. 485-486).

c'est un malheur, dit-on, le Meurtrier ne sçavoit pas ce qu'il faisoit[24].

S'il étoit de sang froid, on suppose aisément, qu'il avoit de bonnes raisons, pour en venir à cette extremité. S'il est évident qu'il n'en avoit point, c'est à ceux de sa Cabanne, comme les seuls interessés, à le châtier ; ils peuvent le faire mourir, mais ils le font rarement, & s'ils le font, c'est sans aucune forme de Justice ; de sorte que sa mort a moins l'air d'une punition légitime, que d'une vengeance d'un Particu[274]lier ; quelquefois un Chef sera bien aise de profiter de l'occasion de se défaire d'un mauvais Sujet. En un mot, le crime n'est point puni d'une maniere, qui satisfasse à la Justice, & qui établisse la sûreté & la tranquillité publiques[25].

Un Assassinat, qui interesseroit plusieurs Cabannes, auroit cependant toujours des suites fâcheuses, souvent il n'en faut pas davantage pour mettre en combustion toute une Bourgade, & même toute une Nation. C'est pourquoi dans ces rencontres le Conseil des Anciens ne néglige rien pour accommoder de bonne heure les Parties, & s'il en vient à bout, c'est ordinairement le Public, qui fait les Présens, & toutes les démarches nécessaires auprès de la Famille offensée. La prompte punition du coupable finiroit d'abord toute l'affaire, & si les Parens du Mort, peuvent l'avoir en leur puissance, il leur est permis d'en faire ce qu'ils veulent ; mais sa Cabanne croit qu'il n'est pas de

24. Lafitau : « Ils ont outre cela un sang froid admirable, & ne sçavent ce que c'est qu'éclatter en injures : je ne me souviens pas de les avoir vûs en colere, particulierement les hommes, qui croiroient se dégrader s'ils laissoient paroître de l'émotion. Ils poussent la chose si loin, qu'un homme de sens rassis se laissera battre par un yvrogne, à toute outrance, sans se défendre le moins du monde, sur-tout s'il est aperçû, & parce qu'il croit indigne de lui de se fâcher, & encore plus indigne d'imputer à un autre une action, dont il ne le croit pas le maître, parce qu'il n'est point à soy. // Ce n'est pas qu'il arrive parmi eux du desordre, que l'envie, la cupidité, la vengeance, & les autres passions ne les fassent mouvoir comme les autres hommes ; mais cela est peu frequent ; encore faut-il, quand ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils s'enyvrent, ou fassent semblant de s'enyvrer pour executer leur dessein. Ils croyent avoir alors une excuse légitime, en disant, qu'ils n'avoient point d'esprit, qu'on doit s'en prendre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur a ôté, & cette excuse est assez communément reçûë » (*Mœurs*, t. I, p. 486).

25. Charlevoix suit le texte de Lafitau, tout en le réduisant : voir *Mœurs*, t. I, p. 486-487.

son honneur de le sacrifier, & souvent le Village, ou la Nation, ne juge pas à propos de l'y contraindre[26].

*De quelle maniere les Hurons punissent l'Assassinat.*

J'ai lû dans une Lettre du P. de Brebeuf, qui a lontems vécu parmi les Hurons, que ces Sauvages avoient accoutumé de punir les Assassins, en cette maniere. Ils étendoient le corps mort sur des Perches, au haut d'une Cabanne, & le Meurtrier étoit obligé de se tenir plusieurs jours de suite immédiatement au dessous, & de recevoir tout ce qui découloit de ce Cadavre, non-seulement sur soi, mais encore sur son manger, qu'on mettoit auprès de lui, à moins que par un présent considérable, fait à la Cabanne du Défunt, il n'obtînt de garantir ses Vivres de ce Poison. Mais le Missionnaire ne dit point, si cela se faisoit par Autorité Publique, ou si c'étoit seulement une Répresaille, dont usoient les Interessés, quand ils pouvoient avoir l'Assassin en leur puissance[27].

Quoiqu'il en soit, le moyen le plus usité parmi tous les Sauvages pour dédommager les Parens d'un Homme, qui a été assassiné, c'est de le remplacer par un Prisonnier de Guerre :

---

26. Charlevoix s'inspire de Lafitau, qui observe que dans le cas d'un meurtre « commis à l'égard d'une personne d'une Cabane differente, d'une autre Tribu, d'un autre Village, & encore plus d'une Nation étrangere », l'acte intéresse alors « tout le Public » et « chacun prend fait & cause pour le défunt, & contribuë en quelque chose pour *refaire l'esprit*, (c'est leur expression) aux parens aigris par la perte qu'ils viennent de faire ; tous s'interessent aussi pour sauver la vie au criminel, & pour mettre les parens de celui-ci à couvert de la vengeance des autres » par le don de présents (*Mœurs*, t. I, p. 490-491). Comme le notait Jérôme Lalemant en 1645, « ce ne sont pas les coupables qui en [d'un crime] portent la peine, c'est au public à satisfaire pour les fautes des particuliers : en sorte que si un Huron avoit tué un Algonquin, ou quelqu'autre Huron, tout le pays s'assemble, on convient du nombre de presens qu'il faut faire à la Nation, ou aux parens de celuy qui a esté tué, afin d'arrester la vengeance qu'ils en pourroient prendre » (lettre, *JR*, vol. 28, p. 48-50). En somme, « c'est le crime qui est puny », plutôt que le coupable (Paul Ragueneau, *Relation* de 1647-1648, *JR*, vol. 33, p. 234). Sur la justice chez les Hurons, voir E. Tooker, *op. cit.*, p. 51-55 et 161, n. 78 ; B. G. Trigger, *op. cit.*, t. I, p. 60-61.

27. Allusion à la *Relation de ce qui s'est passé dans le Pays des Hurons en l'annee 1636* (*JR*, vol. 10, p. 220-222). Charlevoix a pu trouver le texte de Jean de Brébeuf et sa référence dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. I, p. 493). Charlevoix euphémise le texte en omettant certains détails signalés par les deux autres auteurs (« ordure » et « sang pourry » ou « pus » et « ordure » qui coulaient du cadavre, chez Brébeuf et Lafitau). Le « présent considerable », auquel fait allusion Charlevoix, consistait en un « collier de sept cents grains de porcelaine », selon Jean de Brébeuf.

alors ce Captif est presque toujours adopté : il entre dans tous les droits du Défunt, & fait bientôt oublier celui, dont il occupe la place. Il est néanmoins quelques crimes odieux, qui sont sur le champ punis de mort, du moins parmi quelques Nations, tels sont les Maléfices[28].

*Punition des Magiciens.*

Quiconque en est soupçonné, n'est en sûreté nulle part ; [275] on lui fait même subir, quand on s'est saisi de lui, une sorte de question[29], pour l'obliger à nommer ses Complices, après quoi il est condamné au Supplice des Prisonniers de Guerre ; mais on demande auparavant le consentement de sa Famille, qui n'oseroit le refuser. Les moins criminels sont assommés, avant que d'être brûlés. On traite à peu près de même, ceux qui deshonorent leurs Familles, & pour l'ordinaire, c'est la Famille même, qui en fait justice[30].

28. Lafitau signale que le meurtrier prend parfois « prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un esclave », en fait, pour se mettre à couvert de la vengeance de la famille de la personne assassinée, surtout si celle-ci est puissante. Il arrive aussi qu'on livre le meurtrier aux parents du mort « pour tenir chez eux la place qu'y occupoit celui qu'il a tué : c'est-à-dire, qu'on le leur livre comme un véritable esclave, dont on leur met la vie entre les mains. [. . .] mais le plus grand nombre des femmes adoptent véritablement ces sortes d'esclaves, & commencent à les regarder dès qu'ils leur sont livrés avec les mêmes yeux qu'elles regardoient cet enfant qu'elles ont perdu [...] & elles ont pour eux dans la suite les mêmes égards que si c'étoit leur propre fils. [...] Il est des occasions où le crime est si noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le meurtrier, & où le Conseil usant de son autorité suprême, prend soin d'en ordonner la punition » (*Mœurs*, t. I, p. 493-495).

29. « QUESTION, signifie aussi la torture qu'on donne aux criminels pour sçavoir la vérité de quelque crime qualifié. On donne aussi la *question* aux criminels condamnez pour avoir revelation de leurs complices » (Furetière, 1690).

30. Jean de Brébeuf : « Ils punissent aussi severement les Sorciers, c'est à dire ceux qui se meslent d'empoisonner, & faire mourir par sort ; & cette peine est authorisée du consentement de tout le Païs ; de sorte que quiconque les prend sur le fait, il a tout droit de leur fendre la teste, & en défaire le monde sans crainte d'en estre recherché, ou obligé de faire aucune satisfaction » (*Relation de ce qui s'est passé dans le Pays des Hurons en l'annee 1636*, *JR*, vol. 10, p. 222). Selon Joseph Le Mercier, la peur des maléfices est si répandue en Huronie, en 1637, qu'il n'y a alors « gueres de malades qui ne croient estre empoisonnez » par un sort (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 13, p. 156). Et d'ajouter le missionnaire : « moins que demi preuve en cette matiere, suffit pour vous faire fendre la teste » (*JR*, vol. 14, p. 36). L'année suivante, il précise que la seule « reputation de sorcier [...] entraisne infailliblement la mort apres soy » (*Relation* de 1638, *JR*, vol. 15, p. 34).

*Reglement pour les choses trouvées.*

Parmi les Hurons, qui étoient fort enclins à dérober, & qui le faisoient avec une dexterité, dont nos plus habiles Filoux se feroient honneur, il étoit permis, quand on avoit découvert le Voleur, non-seulement de lui reprendre ce qu'il avoit pris, mais encore d'enlever tout ce qui étoit dans sa Cabanne, & de le dépouiller tout nud, lui, sa Femme & ses Enfans, sans qu'ils pussent faire la moindre résistance. D'ailleurs, pour éviter toutes les contestations, qui pouvoient naître à ce sujet, on étoit convenu de certains points, dont on ne s'écartoit jamais. Par exemple, toute chose trouvée, n'y eût-il qu'un instant, qu'elle eût été perduë, étoit à celui, qui l'avoit trouvée, pourvû que celui, à qui elle étoit auparavant, ne l'eût point déja reclamée. Mais pour peu qu'on remarquât de la supercherie de la part du Premier, on l'obligeoit de restituer ; ce qui occasionnoit quelquefois des dissensions assez difficiles à terminer[31] : Voici un trait assez singulier en ce genre[32].

*Trait singulier à l'occasion d'une chose trouvée.*

Une bonne Vieille n'avoit pour tout bien au monde, qu'un Collier de Porcelaine, qui valoit environ dix Ecus de notre Monnoye, & elle le portoit partout avec elle, enfermé dans un petit Sac. Un jour qu'elle travailloit aux Champs, elle avoit suspendu son Sac à un Arbre ; une autre Femme, qui s'en apperçut, & qui avoit grande envie de lui escamoter son Collier, crut l'occasion favorable de s'en saisir, sans qu'on pût l'accuser de Vol : elle ne le perdit point de vûë, & au bout d'une heure ou deux, la Vieille étant passée dans le Champ voisin, elle courut à l'Arbre, prit le Sac, & se mit à crier, qu'elle avoit fait une bonne trouvaille. La Vieille à ce cri tourne la tête, & dit que ce

31. Jean de Brébeuf : « Pour les larrons, quoy que le Païs [des Hurons] en soit remply, ils ne sont pas-pourtant tolerez ; si vous trouvez quelqu'un saisi de quelque chose qui vous appartienne, vous pouvez en bonne conscience joüer au Roy dépoüillé, & prendre ce qui est vostre, & avec cela le mettre nud comme la main ; si c'est à la pesche, luy enlever son Canot, ses rets, son poisson, sa robbe, tout ce qu'il a : il est vray qu'en cette occasion le plus fort l'emporte : tant y a que voila la coustume du Païs, qui ne laisse pas d'en tenir plusieurs en leur devoir » (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 222). Le droit de représailles de la victime d'un vol à l'endroit du voleur est confirmé par Joseph Le Mercier (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 13, p. 12) et par Nicolas Perrot (*Mémoire*, p. 73).

32. Anecdote tirée de la *Relation* de 1653, de Bressani (*JR*, vol. 38, p. 270).

Sac lui appartient, que c'est elle, qui l'a suspendu à l'Arbre, qu'elle ne l'a ni perdu, ni oublié, & que son intention étoit de le reprendre à la fin de son travail ; sa Partie lui répond, qu'on ne juge pas des [276] intentions, & qu'étant sortie de son Champ, sans avoir repris son Sac, elle étoit censée l'avoir oublié.

Après bien des contestations entre ces deux Femmes, qui ne se dirent pourtant pas un mot désobligeant, l'affaire fut portée devant un Arbitre, qui fut le Chef du Village, & dont voici quelle fut la décision : « A juger dans la rigueur, dit-il, le Sac appartient à celle, qui l'a trouvé ; mais les circonstances sont telles, que, si cette Femme ne veut pas être taxée d'avarice, elle le doit rendre à celle, qui le réclame, & se contenter de quelque petit présent, que celle-ci ne peut se dispenser de lui faire ». Les deux Parties acquiescerent à ce Jugement ; & il est bon d'observer que la crainte d'être notée d'avarice a bien autant de pouvoir sur l'esprit des Sauvages, qu'en auroit la crainte du châtiment, & qu'en général ces Peuples se conduisent beaucoup plus par les principes d'honneur, que par tout autre motif.

*Combien les Sauvages sont sensibles au point d'honneur.*

Ce que je vais vous ajoûter, Madame, vous en donnera une nouvelle preuve. J'ai dit plus haut que pour empêcher les suites d'un meurtre, le Public se charge de faire les soumissions pour les coupables, & de dédommager les Intéressés : croiriez-vous bien que cela même a plus de force pour prévenir ces désordres, que les Loix les plus séveres ? Rien n'est pourtant plus vrai : car comme ces satisfactions coûtent beaucoup à des Hommes, dont la fierté passe tout ce qu'on en peut dire, le Criminel est plus sensible à la peine, où il voit le Public à son sujet, qu'il ne le seroit à la sienne propre, & le zéle de l'honneur de la Nation retient beaucoup plus puissamment ces Barbares, que ne pourroit faire la crainte de la mort & des supplices[33].

461 B à *un* Arbre

33. Lafitau : « un homme, qui pense que le crime qu'il va commettre, doit interesser tout son Village par le nombre des présens qu'on est obligé de fournir, & où tout le Public contribuë, doit, s'il est capable de réflexion, avoir bien de la peine à se déterminer à une action qui devient onereuse à tout le monde ; & cette espece de satisfaction paroîtra sans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle est capable de contenir les hommes les plus emportés » (*Mœurs*, t. I, p. 494).

D'ailleurs il est certain que l'impunité n'a pas toujours regné parmi eux, autant qu'elle a fait depuis, & nos premiers Missionnaires ont encore trouvé des traces de l'ancienne rigueur, avec laquelle ils sçavoient réprimer les crimes. Le vol en particulier a toujours été regardé comme une tache, qui déshonnoreroit une Famille, & chacun étoit en droit d'en effacer la honte avec le sang du Coupable. Le Pere de Brebœuf apperçut un jour un jeune Huron, qui assommoit une Fille ; il courut à lui pour l'arrêter, & lui demanda ce qui le portoit à cette violence. « C'est ma Sœur, lui répondit le Sauvage, elle a volé, je veux expier par sa mort l'affront, qu'elle m'a fait, [277] & à toute notre Famille[34] ». On me demande ma Lettre, & je finis en vous assûrant que je suis, &c.

34. « J'ay bien connu une fille larronnesse, » écrit Jean de Brébeuf, « qui fut aussi tost assommée sans aucune recherche, mais ç'avoit esté par son propre frere : s'il paroist quelque traistre qui machine la ruine du Pays, ils taschent en commun de s'en défaire au plustost ; mais ces accidens sont fort rares » (*Relation de ce qui s'est passé aux Hurons en l'année 1635*, *JR*, vol. 8, p. 122).

# DIX-NEUVIÉME LETTRE.

*Voyage du Détroit a Michillimakinac. Description du Pays. Du Mariage des Sauvages.*

A Michillimakinac, ce trentiéme de Juin, 1721.

MADAME,

*Départ du Détroit.*

Ce fut le dix-huitiéme de ce mois que je partis enfin tout de bon du Fort de Pontchartrain du Détroit, un peu avant le coucher du Soleil. À peine avois-je fait une lieuë qu'un orage accompagné d'un déluge de Pluye, me contraignit de gagner la Terre bien mouillé, & nous passâmes la nuit fort mal à notre aise : le lendemain tout ce que je pus faire, fut de traverser le Lac de Sainte Claire, cette traverse n'est cependant que de quatre lieuës. Le Pays me parut bon des deux côtés. A moitié chemin on laisse sur la gauche une Riviere, qui a bien un arpent de large à son embouchure ; on l'a nommée *la Riviere des Hurons*[1], parce que des Sauvages de cette Nation s'y réfugierent pendant la guerre des Iroquois. Sur la droite, & presque vis-à-vis, il y en a une autre, dont l'entrée est une fois plus large, & qu'on remonte quatre-vint lieuës sans rencontrer aucun Rapide, ce qui est rare dans les Rivieres de ce Pays : on n'a pu me dire son nom[2].

La route depuis le Fort du Détroit jusqu'à la fin de la traverse, est Est-Nord-Est : de-là on tourne au Nord par l'Est

4 B ce *30.* Juin

1. Aujourd'hui Clinton River, qui traverse une partie de la ville de Detroit (Michigan), avant de se jeter dans le lac Saint Clair.

2. Peut-être Charlevoix confond-il Ydenham River (Ontario), située au niveau de Clinton River, et Thames River (Ontario), située plus au sud, mais dont le cours correspond assez à ce qu'il en dit.

jusqu'au Sud pendant quatre lieuës[3], au bout desquelles on trouve à main droite un Village de Mississaguez, placé sur un terrein fertile, à l'entrée de très-belles Prairies, & dans la plus agréable situation, qui se puisse voir[4]. De-là jusqu'au Lac Huron, on compte douze lieuës, & le Pays est toujours charmant. C'est un Canal magnifique, tiré au cordeau, bordé de Bois de hautes Futayes, séparées par de belles Prairies, & [278] semées d'Isles, dont quelques-unes sont assez grandes[5]. On y fait toujours le Nord-quart Nord-Est, & en entrant dans le Lac Huron, la route est au Nord pendant douze autres lieuës.

*Soin, que les jeunes Sauvages prennent de se parer.*

En faisant la traverse du Lac de Sainte Claire, j'avois dans mon Canot un jeune Sauvage, fort & vigoureux, & sur les bras duquel j'avois fort compté, en lui accordant le passage, qu'il me demandoit : mais il ne me fut que d'un médiocre secours. En récompense il me divertit beaucoup, jusqu'à ce qu'un orage,

33 B & *à l'entrée du* Lac

3. « De là on tourne au N. par l'E. jusqu'au S. je n'entens pas cela » (ACJ, Vanves, fonds, Brotier, vol. 171, f. 71). Sur la « Carte de la Louisiane Cours du Mississipi et pais voisins » qu'il a dressée pour accompagner l'ouvrage de Charlevoix (t. II), Nicolas Bellin dessine une baie au nord-est de l'entrée du lac Huron et il y situe le village des « Mississagues », auquel fait allusion Charlevoix dans la suite de son texte. Malgré une certaine ambiguïté, la phrase de Charlevoix n'est pas tout à fait dénuée de sens. Cependant, les cartes modernes ne comportent pas de baie et le tracé du lac Huron, à l'est de la rivière Saint Clair, s'infléchit en fait très légèrement vers le nord. Mais par rapport à la rive ouest, orientée dans un axe sud-nord, le lac pouvait donner l'impression que la rive est comportait une baie orientée au sud.

4. Selon le mémoire intitulé « Canada 1718 », les Mississaugas, ou Sauteux, étaient établis à douze lieues du fort du Détroit, « dans une belle isle », et le clan comprenait « environ 60 ou 80. hommes » (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 403). Pour sa part, Raudot écrit : « Les Mississagué demeurent à une Riviere de leur nom qui tombe dans ce Lac du côté du nord, elle est fort abondante en Poisson surtout en Esturgeons, ils se rassemblent tout le printemps sur le bord de cette Riviere pour y faire des bleds qui nourrissent peu, ils peuvent être 45. ou 60. Guerriers et sont presque tous voleurs » (« Relation par lettres », f. 86). Si l'on se fie à la carte dressée par Nicolas Bellin (voir note précédente), le village devait se situer dans la région de Sarnia (Ontario).

5. Le texte de Charlevoix est quelque peu ambigu : « de-là jusqu'au Lac Huron » ne renvoie pas au village des Missisaugas dont il vient de parler, mais au « Fort du Détroit », d'où il est parti. Aussi le « Canal magnifique, tiré au cordeau » désigne-t-il l'actuelle rivière Saint Clair, qui relie le lac du même nom au lac Huron. D'ailleurs, Nicolas Bellin donne bien douze lieues « communes de France » au canal.

qui s'éleva sur notre tête, commença à m'inquietter. Ce jeune-Homme s'étoit mis à sa toilette, avant que de s'embarquer, & il ne donnoit pas trois coups d'aviron, qu'il ne prît son miroir, pour voir si le mouvement de ses bras n'avoit rien dérangé dans l'oeconomie de son ajustement, ou si la sueur n'avoit pas alteré les traits, qu'il s'étoit formés sur son visage avec le rouge, & les autres couleurs, dont il l'avoit peint.

Je ne sçai s'il esperoit d'arriver au Village des Mississaguez avant la nuit, pour s'y trouver à quelque Fête ; mais nous ne pûmes pas aller si loin. L'orage creva, comme nous touchions presque à une Isle, où se termine la traverse du Lac, & il fallut y rester[6]. Le jeune Sauvage ne parut pourtant pas fort déconcerté de ce contretems, car ces Gens-là se consolent aisément de tout. Peut-être aussi n'avoit-il prétendu que se montrer à nous dans toute sa beauté ; mais si c'étoit là son dessein, il avoit bien perdu sa peine, je l'avois vû dans son naturel peu de jours auparavant, & je l'avois trouvé beaucoup mieux, qu'avec ce bisarre assortiment de couleurs, qui lui avoit tant coûté. On voit ici peu de Femmes se peindre le visage, mais les Hommes, & sur-tout les Jeunes-Gens, sont fort curieux de cette parure ; il y en a, qui employent une demie journée à se farder ainsi, uniquement pour aller de porte en porte se faire regarder, & qui s'en retournent ensuite fort contens d'eux-mêmes, quoiqu'on ne leur ait pas dit un mot.

Nous entrâmes dans le Lac Huron le vint-uniéme vers les dix heures du matin, & nous y eûmes d'abord le divertissement de la Pêche de l'Esturgeon[7]. Le lendemain, malgré le Tonnerre, qui gronda tout le jour, mais qui se contenta de nous menacer, j'avançai jusqu'à près de vint-cinq lieuës dans [279] le Lac, mais le vint-troisiéme une brume épaisse, qui nous empêchoit de voir à quatre pas devant notre Canot, nous obligea d'aller plus lentement, parce que nous navigions[8] sur un Banc de Roche, qui en bien des endroits n'est pas couvert d'un demi pied

6. Sans doute Walpole Island (Ontario), à l'embouchure de la rivière Saint Clair.

7. Voir *supra*, p. 366, n. 43.

8. Orthographe attestée par Furetière, qui précise même : « on disoit autrefois *naviguer* » (1690). A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas signalent qu'on hésita longtemps entre les deux formes (*Dictionnaire général de la langue française*, t. II, p. 1588). Voir aussi A. François, « Le XVIII^e^ siècle », dans F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2^e^ partie, 1^er^ fascicule, p. 1287.

d'Eau : il s'étend bien loin au large, & a dix lieuës de long : nos Canadiens l'ont appellé *les Pays Plats*[9].

*Situation de Michillimakinac.*

Le jour suivant nous gagnâmes la *Baye de Saguinam*, laquelle a cinq ou six lieuës d'ouverture, & trente de profondeur. Les Outaouais ont un Village dans le fond de cette Baye, que l'on assûre être un très-beau Pays[10]. De-là jusqu'à Michillimakinac on ne voit rien de beau, plus de Vignes, mauvais Bois, fort peu de Chasse. Dix lieuës au-dessus de la Baye du Saguinam on apperçoit deux Rivieres assez grandes à une lieuë l'une de l'autre, & quatre ou cinq lieuës plus loin l'*Anse au Tonnerre*, qui a trois lieuës d'ouverture, & assez peu de profondeur[11].

Michillimakinac[12] est par les quarante-trois dégrés trente minuttes de latitude Nord[13], & la route, qui est de cent lieuës

74 B s'étend *beaucoup* loin au large, & *il* a 77 B Baye *du* Sanguinam

9. D'après la « Carte de la Louisiane Cours du Mississipi et pais voisins », de Nicolas Bellin, le banc « les Païs plats » longerait une bonne partie de la rive ouest du lac Huron, de l'actuel Lexington à Harbor Beach (Michigan).

10. « 5 ou 6 l[ieues] d'ouverture. Ajoutés, et une petite ile au milieu laquelle facilite la traverse » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Un mémoire daté de 1718 confirme que des Outaouais (voir *supra*, p. 429, n. 71) étaient établis à l'entrée de la baie de Saguinam, aujourd'hui Saginaw Bay, dans l'État du Michigan (AN, Colonies $F^3$ 2, f. 404).

11. Aujourd'hui Thunder Bay. Quant aux deux rivières situées entre le fond de la baie de Saguinam et l'anse au Tonnerre, il pourrait s'agir des embouchures de Foot Dam Pound et du lac Van Ettam, près de la ville d'Osceda (Michigan).

12. Note de l'auteur : *Quelques-uns prononcent* Missillimakinac, *ce qui a trompé M. de LA MARTINIERE, lequel en fait deux endroits differens.* Bruzen de La Martinière distingue en effet Michillimakinac, « Isle de l'Amerique Septentrionale, dans le Lac des Hurons », de Missilimakinac, « espéce d'Isthme de l'Amerique Septentrionale », entre le lac Huron et le lac Michigan (*le Grand Dictionnaire géographique et critique*, t. IV, p. 244 et 281).

13. « *Par les 43.* mettés 45½ co[mm]e la carte » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). La latitude de Michillimakinac est environ deux degrés au-dessus de celle indiquée par Charlevoix. « 45. degrés 22. minutes », affirme Raudot, qui ajoute que le toponyme Michillimakinac « signifie la tortuë », car l'île « a la figure de cet animal et elle y étoit tres commune » (« Relation par lettres », f. 94-95). Au moment du passage de Charlevoix, le fort était situé sur la rive sud, à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom d'Old Mackinaw (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 39, n. 7). Louis Liénard de Beaujeu en était le commandant (voir Joseph L. Peyser, *Letters from New France*, p. 121, n. 13).

depuis la sortie du Détroit, en côtoyant la Rive Occidentale du Lac Huron, vaut presque le Nord[14]. J'arrivai le vint-huit dans ce Poste, qui est bien déchû, depuis que M. de la Motte Cadillac a attiré au Détroit la meilleure partie des Sauvages, qui y étoient établis, & sur-tout les Hurons. Plusieurs Outaouais les y ont suivis. D'autres se sont dispersés dans les *Isles du Castor*[15], il n'en reste plus ici qu'un médiocre Village, où il se fait néanmoins encore un assez grand commerce de Pelleteries, parce que c'est le passage, ou le rendez-vous de quantité de Nations Sauvages.

On y a conservé le Fort, & la Maison des Missionnaires, qui n'y sont pas présentement fort occupés, n'ayant jamais trouvé beaucoup de docilité parmi les Outaouais, mais la Cour juge leur présence nécessaire dans un lieu, où il faut souvent traiter avec nos Alliés, & exercer leur ministere auprès des François, qui s'y rendent en grand nombre. On m'assûre que depuis l'Etablissement du Détroit, & la dispersion des Sauvages, qu'il a occasionnée, plusieurs Nations du Nord, qui avoient accoûtumé d'apporter ici leurs Pelleteries, ont pris la route de la Baye d'Hudson par la Riviere [280] Bourbon & y vont commercer avec les Anglois ; mais M. de la Motte n'avoit garde de prévoir cet inconvénient, puisqu'alors nous étions en possession de la Baye d'Hudson[16].

102 B Alliés, *pour* exercer

14. « *Presque le N.* La sortie du Detroit est par 43° 18′. Michilimakina par 45° 30′ est presqu[e] N. et S. Sur une route de 100 l[ieues] 4. La carte [la phrase s'interrompt ici] » (ACJ, Vanves, fonds, Brotier, vol. 171, f. 71).

15. Voir *infra*, p. 581, n. 38 et p. 634, n. 4.

16. Mission jésuite en territoire iroquoien, Michillimakinac se transforme en poste militaire lorsque le gouverneur Denonville ordonne la construction d'un fort, en 1686, pour contrer la menace anglaise. L'arrivée d'un plus grand nombre de soldats dans la région modifie les conditions d'apostolat des missionnaires et, sous le second mandat de Frontenac, un conflit éclate entre le gouverneur et M^gr de Saint-Vallier au sujet du commerce de l'alcool. En avril 1692, la Cour ordonne au gouverneur de faire appliquer le décret de 1679 qui interdit la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens, mais Frontenac contourne l'ordre en faisant limiter la vente de l'alcool « dans les lieux où il y a une garnison française ». En 1697, la Cour ordonne que la traite des fourrures s'effectue à Montréal et que les traiteurs rentrent dans la colonie. Lamothe Cadillac, qui commande à Michillimakinac depuis 1692, doit quitter l'endroit, mais en 1701, grâce à l'aide du gouverneur, il obtient le droit d'établir un poste au Détroit, où il attire des Loups, des Hurons et des Outaouais de Michillimakinac, ce qui réduit sensiblement l'importance de ce dernier poste

La situation de Michillimakinac est très-avantageuse pour le Commerce. Ce Poste est entre trois grands Lacs ; le *Michigan*, qui a trois cent lieuës de circuit, sans parler de la grande Baye, qui s'y décharge : le Lac *Huron*, qui a trois cent cinquante lieuës de circonférence, & qui est en forme de Triangle ; & le Lac *Supérieur*, qui en a cinq cent. Tous trois sont navigables pour les plus grandes Barques, & les deux premiers ne sont separés, que par un petit Détroit, lequel a aussi assez d'eau, pour les mêmes Bâtimens, qui peuvent encore naviguer sans obstacle, dans tout le Lac Erié, jusqu'à Niagara. Il est vrai qu'il n'y a de communication entre le Lac Huron, & le Lac Superieur, que par un Canal de vint-deux lieuës, fort embarrassé de Rapides[17] ; mais ces Rapides n'empêchent point les Canots, de venir décharger à Michillimakinac, tout ce qu'on peut tirer du Lac Superieur.

*Description du Lac Supérieur.*

Ce Lac a deux cent lieuës de long, de l'Est à l'Ouest, & en plusieurs endroits quatre-vint de largeur, du Nord au Sud[18]. Toute la Côte Meridionnale est sablonneuse, & assez droite ; il seroit dangereux d'y être surpris d'un Vent du Nord, la Rive Septentrionnale est plus commode pour voyager, parce qu'elle est toute bordée de Rochers, qui forment de petits Havres, où il est très-aisé de se réfugier ; & rien n'est plus nécessaire, quand on navige en Canot dans ce Lac, où les voyageurs ont remarqué un Phénomene assez singulier.

(voir G. Lanctot, *Histoire du Canada*, t. I, p. 78, 108, 126, 127, 138, 141, 154, 155, 165, 168, 181-183, 192, 193, 194, 207, et t. II, p. 53). Sur la rivière Bourbon, ou Nelson, voir *supra*, p. 411, n. 7.

17. « Fort embarrassé de rapides. Il n'y en a qu'un, où je fais le portage. C'est celui de quo (?) p. 415. l[igne] 4. » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). La référence du critique renvoie aux rapides du Sault-Sainte-Marie. Le présent du verbe suggère que le critique a lu et commenté le texte alors qu'il se trouvait dans la région. Le canal de vingt-deux lieues est l'actuelle Saint Mary's River.

18. Selon Raudot, le lac a deux cent cinquante lieues de long (« Relation par lettres », f. 89). À vol d'oiseau, entre Duluth, à la pointe occidentale du lac, et Sault-Sainte-Marie, à son extrémité orientale, le lac mesure quelque six cents kilomètres, soit environ cent vingt-cinq lieues. Dans sa plus grande largeur, il a quelque deux cent cinquante kilomètres, soit une cinquantaine de lieues.

Quand il doit s'y élever quelque Tempête, disent-ils, on en est averti deux jours auparavant. D'abord on apperçoit un petit frémissement sur la surface de l'eau, & cela dure toute la journée, sans croître d'une maniere sensible ; le lendemain le Lac est couvert de lames assez grosses, mais elles ne se brisent pas de tout le jour, de sorte qu'on peut marcher sans crainte, & qu'on fait même beaucoup de chemin, si le Vent est du bon côté ; mais le troisiéme jour, lorsqu'on y pense le moins, le Lac est tout en feu ; l'Ocean, dans sa plus grande fureur, n'est pas plus agité, & il faut avoir à point nommé un asyle, pour se mettre en sûreté : c'est ce qu'on est assûré de trouver sur la Côte du Nord, au lieu que sur celle du Sud, il faut dès le second jour, camper assez loin du Rivage[19].

*Fable des Sauvages du Lac Supérieur.*

[281] Les Sauvages, par reconnoissance, pour la quantité de Poissons, que leur fournit ce Lac ; & par le respect, que leur inspire sa vaste étenduë, en ont fait une espece de Divinité, & lui offrent des Sacrifices à leur maniere. Je pense néanmoins, que ce n'est point au Lac même, mais au Génie, qui y préside, qu'ils adressent leurs Vœux. Si on les en croit, l'origine du Lac a quelque chose de Divin : c'est *Michabou*, le Dieu des Eaux, qui l'a formé, pour prendre des Castors[20]. Dans le Canal, par où il se décharge dans le Lac Huron, il y a un Rapide, causé par de gros Rochers ; nos Missionnaires, qui y ont eu une très-florissante Eglise, l'ont nommé, *Le Sault de Sainte Marie*[21] : ces Rochers, selon la Tradition des Barbares, sont les restes d'une Chaussée, que le Dieu avoit construite, pour arrêter les Eaux

19. Observation semblable chez Raudot (« Relation par lettres », f. 89). Pour sa part, le critique du *Journal* remarque : « *Camper assés loin du Rivage* il falloit en donner la raison, qui est que les eaux montent alors extraordinairement. Ce qui arrive aussi par fois dans les autres lacs. Au reste on a un peu grossi les objets » (au-dessus de la phrase sur les eaux qui montent, on a ajouté : « on a [mot illisible] jusqu'a 14 pieds ». ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

20. La fable est rapportée par Claude Allouez, dans la *Relation* de 1669-1670 (*JR*, vol. 54, p. 200-202), et par Raudot, dans sa « Relation par lettres » (f. 86).

21. Les pères Charles Raymbault et Isaac Jogues furent les premiers Français à atteindre Sault-Sainte-Marie, en 1641. La première mission vit le jour en 1668, sous l'autorité du père Allouez (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 42, n. 10).

des Rivieres, & du Lac *Alimipegon*[22], qui ont rempli ce grand Lac.

*Mines de Cuivre.*

Sur ses bords, en quelques endroits, & autour de certaines Isles, on trouve de grosses pieces de Cuivre, qui sont encore l'objet du Culte Superstitieux des Sauvages ; ils les regardent avec vénération, comme un présent des Dieux, qui habitent sous les Eaux ; ils en ramassent les plus petits fragmens, & les conservent avec soin, mais ils n'en font aucun usage[23]. Ils disent qu'autrefois on voyoit s'élever beaucoup au-dessus de l'Eau un gros Rocher tout de la même matiere ; & comme il ne paroît plus, ils prétendent que les Dieux l'ont transporté ailleurs ; mais il y a bien de l'apparence, qu'avec le tems, les vagues du Lac l'ont couvert de sable & de limon ; & il est certain, qu'on a découvert en plusieurs endroits une assez grande quantité de ce Métal, sans être même obligé de creuser beaucoup. A mon premier Voyage en ce Pays j'ai connu un de nos Freres, lequel étoit Orfevre de son Métier, & qui, pendant qu'il étoit dans la Mission du Sault Sainte Marie, en étoit allé chercher là, & en avoit fait des Chandeliers, des Croix, & des Encensoirs ; car ce Cuivre est souvent presque tout pur[24].

163 B & *celles* du Lac

22. Lac Nipigon, au nord du lac Supérieur.

23. Selon Raudot, les « Sauvages en font des dagues dont ils se servent » (« Relation par lettres », f. 90), ce que confirmeraient des ornements et des ustensiles en cuivre conservés au Wisconsin Historical Museum (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 42, n. 12). Raudot fournit peut-être l'explication du culte des Amérindiens à l'endroit du cuivre : quatre Amérindiens, raconte-t-il, qui firent cuire du poisson sur une île du lac, moururent pour s'être servis de cuivre à cette fin (« Relation par lettres », f. 90-91). Le culte des Outaouais à l'endroit du lac Supérieur est aussi signalé par Claude Allouez, dans la *Relation* de 1666-1667, de François Le Mercier (*JR*, vol. 50, p. 264-266).

24. En 1667, au retour d'une mission, le père Claude Allouez rapporte quelques échantillons de cuivre en provenance du lac Supérieur. Les autorités de Québec ordonnent des recherches et, en 1669, puis en 1670, Jean Péré et Simon-François Daumont de Saint-Lusson explorent tour à tour la région afin de localiser les gisements (voir L. Lamontagne, *DBC*, t. I, p. 549 et 255-257). Sous le gouvernement du marquis de Denonville, d'autres expéditions sont mises sur pied en vue d'explorer la région, mais sans résultats probants. En 1727 et en 1732, de nouveaux projets voient le jour (AN, Colonies $C^{11A}$ 27, f. 116-117, Colonies B 45, f. 823), mais ce n'est qu'en 1733, sous l'impulsion de Louis Denys de La Ronde, un officier des troupes de la Marine, que l'exploration de la région reprend vraiment. Après une expertise du minerai envoyé en

*Suite des traditions des Sauvages sur Michillimakinac.*

Lorsque Michabou, ajoûtent les Sauvages, forma le Lac Superieur, il demeuroit à Michillimakinac, où il étoit né ; ce nom est proprement celui d'une petite Isle, presque ronde, fort haute, située à l'extremité du Lac Huron, & il s'est étendu par l'usage, à tout le Pays d'alentour[25]. L'Isle peut avoir trois ou quatre milles de circuit, & on la voit de douze [282] lieuës. Elle a deux autres Isles au Sud, dont la plus éloignée a cinq ou six lieuës de long ; l'autre est très-petite, & tout-à-fait ronde : toutes deux sont bien boisées, & les Terres y sont bonnes, au lieu que celle de Michillimakinac n'est qu'un Rocher tout-à-fait stérile, & à peine couvert d'un peu de mousse & d'herbes[26]. Elle est cependant un des lieux du Canada des plus célebres, & elle a été lontems, selon quelques anciennes Traditions Sauvages, la principale demeure d'une Nation, qui portoit le même nom, & dont on a compté, dit-on, jusqu'à trente Bourgades, répanduës aux environs de l'Isle[27]. On prétend que ce sont les Iroquois, qui l'ont détruite, mais on ne dit pas en quel tems, ni à quelle occasion. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en reste plus aucun vestige ; j'ai lû quelque part que nos anciens Missionnaires en ont encore vû quelques restes[28].

---

France par La Ronde en 1736, la Cour ordonne l'envoi au lac Supérieur de deux experts : John Adam Forster et son fils Christopher Henry. Malheureusement, l'exploitation des mines se révèle plus onéreuse que prévue (1739), et le roi abandonne l'entreprise (1740) (An, Colonies $C^{11A}$ 27, f. 116-117 ; B 61, f. 541 ; $C^{11A}$ 65, f. 81 ; B 63, f. 464 et 506 ; $C^{11A}$ 63, f. 58-62 ; B 64, f. 8 et 439-440 ; B 65, f. 413 et 429 ; B 66, f. 11 ; $C^{11A}$ 67, f. 125-127 ; $C^{11A}$ 71, f. 102 ; B 68, f. 298 ; B 70, f. 361-362). Voir aussi Donald J. Horton et Bernard Pothier, *DBC*, t. III, p. 188-192. Nous n'avons pu identifier le missionnaire auquel Charlevoix fait allusion.

25. Mackinac Island, près de Bois Blanc Island et de Round Island (Michigan), dans le lac Huron.

26. « *Au lieu que celle de M.* Elle est aussi couverte de bois que les autres et une partie c'est à dire le bas bonne terre & aujourd'hui cultivé. L'Ile Ronde ne vaut rien : celle aux bois Blancs a tres peu de bon » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

27. « Jusqu'à 30 bourgades. on ne parle que d'une » (*ibid.*, f. 71). Selon le père Louis André, les Missilimakinacs habitèrent effectivement sur l'île qui porte leur nom. Ils auraient été fort nombreux : ils « composoient trente Bourgades » avant d'être décimés par les Iroquois (*Relation* de 1670-1671, de Claude Dablon, *JR*, vol. 55, p. 158).

28. Note de l'auteur : *Le nom de Michillimakinac signifie une grande quantité de Tortuës : mais je n'ai pas oui dire qu'on y en trouve aujourd'hui plus qu'ailleurs.* Raudot propose une étymologie légèrement différente : voir *supra*, p. 574, n. 13.

*Abondance de la Pêche dans ce Canton.*

Les Michillimakinacs ne vivoient gueres que de Pêche, & il n'y a peut-être pas un seul endroit dans le Monde, où elle soit plus abondante[29]. Les Poissons les plus communs dans les trois Lacs, & dans les Rivieres, qui s'y déchargent, sont le Hareng[30], la Carpe[31], le Poisson doré[32], le Brochet[33], l'Esturgeon[34], l'Astikamegue, ou Poisson blanc, & surtout la Truite. On y en pêche de trois sortes, parmi lesquelles il y en a d'une grosseur monstrueuse, & en si grande quantité, qu'un Sauvage avec son Epée en darde quelquefois jusqu'à cinquante, en trois heures de tems[35] ; mais le plus fameux de tous est le Poisson blanc : il est à peu près de la grosseur, & de la figure du Maquereau, à l'eau & au sel, rien n'est meilleur en fait de Poisson[36]. Les

29. La renommée de Michillimakinac pour la pêche est attestée dès le XVII[e] siècle, notamment dans la *Relation* de 1671-1672, de Claude Dablon (*JR*, vol. 56, p. 114). À la méthode décrite par Charlevoix, il faut ajouter l'usage des rets et aussi une méthode de pêche fondée sur l'érection, dans le lit des rivières, d'une sorte de barrage fait de pieux, qui contraint les poissons à s'arrêter dans leur course et qui permet ainsi aux Amérindiens, postés sur des échafauds, de saisir les poissons avec un filet en forme de poche (*JR*, vol. 56, p. 120-122).

30. Voir *supra*, p. 360, n. 20.

31. La vraie carpe (*Cyprinus carpio*) n'a été introduite en Amérique du Nord qu'au XIX[e] siècle. À l'instar des voyageurs français, Charlevoix emploie le mot pour désigner des poissons de la famille des Catostomidés, qui comprend les meuniers et les suceurs (voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants [...] », dans *MSRC*, 3[e] série, vol. 3, section II, 1909, p. 208-209 ; R. Ouellet, dans Lahontan, *Œuvres complètes*, t. I, p. 587, n. 311 et 315).

32. « Poisson doré » : attesté dans l'« Abrege de la vie Et Coutume des Sauvages de Canada » (AN, Colonies C[11A] 45, f. 173). Voir *supra*, p. 367, n. 45.

33. On trouve cinq espèces de brochet au Canada : le grand brochet (*Esox lucius*), le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*), le brochet d'Amérique (*Esox americanus americanus*), le brochet maillé (*Esox niger*), qui ne vit que dans les Cantons de l'Est, au Québec, et le maskinongé (*Esox masquinongy*). Sans doute Charlevoix pense-t-il au grand brochet (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 207 ; C. Mélançon, *les Poissons de nos eaux*, p. 167-176).

34. L'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*) est la seule espèce présente dans les Grands Lacs (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 43-44).

35. En plus de la truite mouchetée, ou omble des fontaines (*Savelinus fontinalis*), qui comprend plusieurs sous-espèces, on trouve le touladi (*Salvelinus namaycush*), aussi appelé truite grise, un poisson de forte taille particulièrement abondant dans les Grands Lacs (voir C. Mélançon, *op. cit.*, p. 147-156).

36. Le grand corrégone (*Coregonus clupeaformis*), vulgairement appelé poisson blanc, est un poisson d'eau froide que les Amérindiens harponnaient ou capturaient dans des paniers emmanchés à des bâtons (voir W. F. Ganong, *loc. cit.*, p. 233 ; C. Mélançon, *op. cit.*, p. 136-138).

Sauvages racontent que ce fut Michabou, qui apprit à leurs Ancêtres à pêcher, qu'il inventa les Rêts, & que ce fut la toile d'Araignée, qui lui en donna l'idée[37]. Ces Peuples, comme vous voyez, Madame, ne font pas plus d'honneur à leur Dieu, qu'il n'en mérite, puisqu'ils ne craignent point de l'envoyer à l'Ecole d'un vil Insecte.

*Des Isles du Castor, & de la Nation du Castor.*

Tout ce qui paroît ici de Terres à la vûë, ne donne pas l'idée d'un bon Pays ; mais il ne faut pas aller bien loin, pour trouver des Terroirs propres à tout. Il faut dire la même chose des Isles du Castor, qu'on laisse à main gauche, peu de tems après qu'on est entré dans le Lac Michigan[38]. Les Outaouais, [283] qui s'y sont retirés, y sement du Maïz, & ils ont pris cette bonne coûtume des Hurons, avec lesquels ils ont lontems vécu dans ces Quartiers-ci. Les Amikoués faisoient autrefois leur demeure dans ces Isles ; cette Nation est aujourd'hui réduite à un très-petit nombre de Familles, qui ont passé dans l'Isle *Manitoualin*, au Nord du Lac Huron[39] ; elle est pourtant une des plus nobles du Canada, suivant les Sauvages, qui la croyent descenduë du *Grand Castor*, lequel est après Michabou ; ou le *Grand Lievre*, leur principale Divinité, & dont elle porte le nom[40].

C'est lui, dit-on encore, qui a formé le Lac *Nipissing*, & tous les Rapides, qu'on rencontre dans la grande Riviere des Outaouais, qui en sort, sont des restes de Chaussée, qu'il avoit construites pour venir à bout de son dessein. On ajoûte qu'il est mort au même endroit, & qu'il est enterré sur une Montagne,

234 B passé l'Isle

37. Source de Charlevoix : lettre du père Claude Allouez, *Relation* de 1669-1670 (*JR*, vol. 54, p. 200).

38. Îles du Castor dans le lac Michigan : Hog Island, Garden Island, High Island, North Fox Island, South Fox Island et Beaver Island, la plus importante des six îles.

39. Aujourd'hui Manitoulin Island (Ontario).

40. Les Amikoués, ou Amikoueks, du groupe algique, vivaient sur les rives est et nord du lac Huron (voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 18). L'origine mythique prêtée à la tribu est tirée du *Mémoire* de Perrot (p. 20-21).

qu'on apperçoit sur le bord Septentrionnal, du Lac Nipissing[41]. Cette Montagne présente assez naturellement, d'un certain côté, la figure d'un Castor ; & c'est, sans doute, ce qui a donné lieu à faire tous ces Contes ; mais les Sauvages soûtiennent que c'est le grand Castor, qui a donné cette forme à la Montagne, après l'avoir choisie pour le lieu de sa sépulture, & ils ne passent jamais par cet endroit, sans lui rendre leurs hommages, en lui offrant la fumée de leur Tabac[42].

Voilà, Madame, ce qui m'a paru digne d'observation sur ce Poste, si célebre dans les Voyages & dans les Relations du Canada. Je reprends les Mœurs & les Coutumes des Sauvages, & après avoir parlé de ce qui concerne leurs Guerres, je vais vous entretenir de leurs Mariages.

*De la pluralité des Femmes & des Maris.*

La pluralité des Femmes est établie dans plusieurs Nations de la Langue Algonquine, & il est assez ordinaire d'épouser toutes les Sœurs ; cet usage est fondé sur ce qu'on se persuade, que des Sœurs s'accommoderont mieux entre elles, que des Etrangeres. Dans ce cas, toutes les Femmes sont sur le même pied, mais parmi les vrais Algonquins, il y en a de deux ordres, & celles du second sont les Esclaves des autres. Quelques Nations ont des Femmes dans tous les Quartiers, où ils doivent séjourner quelque tems pour la Chasse ; & on m'a assuré que cet abus s'est introduit depuis quelque tems parmi les Peuples de la Langue Huronne, qui de tout tems s'é[284]toient contentés d'une seule Femme. Mais il regne dans le Canton Iroquois de

41. Aujourd'hui lac Nipissing. Il est situé au nord-est de la baie Georgienne (Ontario) et il est relié à celle-ci par une rivière, French River. À l'extrémité est du lac Nipissing, on trouve la ville de North Bay.

42. Selon Perrot, qui rapporte les propos des Népissingues, des « Amikoüas et [de] touts leurs alliez », le « grand Castor », d'où ces peuples tirent leur origine, partit du lac Huron et traversa plusieurs cours d'eau, dans lesquels il fit des écluses, qui formèrent des « rapides et des portages ». Parvenu « au-dessous des Calumets », il mit un terme à son voyage après s'être rendu compte qu'il avait, en faisant une digue, formé un beau lac. Il y mourut et les Amérindiens croient « qu'il est enterré au nord de ce lac, vers l'endroit où la montagne paroit aux yeux comme la forme d'un castor » (*Mémoire*, p. 20-21).

Tsonnonthouan un bien plus grand désordre encore, c'est la pluralité des Maris[43].

*Des dégrez de Parenté.*

Pour ce qui est des degrés de Parenté, par rapport au Mariage, les Hurons & les Iroquois y sont fort scrupuleux ; il faut chez eux n'être Point du tout Parent pour s'épouser, l'adoption même est comprise dans cette Loi. Mais le Mari, si sa Femme meurt la premiere, doit en épouser la sœur, ou à son défaut, celle que la Famille de la Défunte lui présentera : la Femme, de son côté, est obligée à la même chose, à l'égard des Freres, ou des Parens de son Mari, si elle le perd sans en avoir eu d'enfans, & qu'elle soit encore en âge d'en avoir. Les raisons, qu'ils en apportent, est la même, qui est exprimée au Chapitre 23. du Deuteronome[44]. Le Mari, qui refuseroit d'épouser la Sœur, ou la Parente de la Femme, dont il est veuf, s'exposeroit à tous les outrages, que lui voudroit faire la Personne, qu'il auroit rejettée, & il faudroit qu'il les souffrît en silence. Quand, faute de Sujets, on permet à une Veuve de se pourvoir ailleurs, on doit lui faire des présens ; c'est un témoignage, que l'on rend à sa bonne conduite, & qu'elle a droit d'éxiger, si véritablement elle s'est bien comportée tout le tems qu'a duré son premier Mariage[45].

43. Selon Camille de Rochemonteix, Charlevoix s'inspire ici de la « Relation par lettres » de Raudot, qu'il attribue au père Antoine Silvy (*Relation par lettres de l'Amerique septentrionale (années 1709-1710)*, p. 67-68). En réalité, comme c'est le plus souvent le cas pour ce qui regarde les mœurs des Amérindiens, Charlevoix suit le texte de Lafitau, plus complet et plus analytique : les remarques sur la polygamie, celles sur les distinctions entre les différents types d'épouses chez les Algonquins, celles sur la monogamie chez les Hurons et les Iroquois, enfin celles sur la polyandrie chez les Iroquois se trouvent toutes dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains* (t. I, p. 554-556). Seul apport original de Charlevoix : ses observations sur l'apparition récente chez les Hurons du mariage temporaire au cours des chasses. Sur la question des modes d'union chez les Amérindiens, voir H. E. Driver, *Indians of North America*, p. 222-241.

44. Note de l'auteur : *Suscitabit Semen Fratris sui, 25. 5.* [*Deutéronome*, XXV, 5] : « Lorsque deux freres demeurent ensemble, & que l'un d'eux sera mort sans enfans, la femme du mort n'en épousera point un autre, mais le frere de son mari l'épousera, & suscitera des enfans à son frere ».

45. Charlevoix emprunte ses observations à Lafitau (*Mœurs*, t. I, p. 557-560).

*Loix particulieres pour les Mariages.*

Il y a dans toutes les Nations, certaines Familles considérables, qui ne peuvent s'allier qu'entre elles, sur-tout parmi les Algonquins. Communément la stabilité des Mariages est sacrée dans ce Pays, & la plûpart regardent comme un vrai désordre ces conventions, que quelques-uns font de rester ensemble autant de tems, qu'ils s'en trouveront bien, & de se séparer, quand ils se lasseront l'un de l'autre. Un Mari, qui abandonneroit sa Femme sans un sujet légitime, devroit s'attendre à bien des avanies de la part de ceux, à qui elle appartient ; & une Femme, qui quitteroit son Mari, sans y être forcée par sa mauvaise conduite, passeroit encore plus mal son tems[46].

Chez les Miamis le Mari est en droit de couper le nez à sa Femme fugitive[47] ; mais chez les Iroquois & les Hurons on peut se quitter de concert. Cela se fait sans bruit, & les Parties ainsi séparées peuvent prendre de nouveaux engagemens. Ces Sauvages ne peuvent pas même concevoir qu'il puisse y avoir [285] sur cela aucune difficulté : « Nous ne pouvions pas vivre en bonne intelligence ma Femme & moi », disoit l'un d'eux, à un Missionnaire, qui tâchoit de lui faire comprendre l'indécence de cette séparation. « Mon Voisin étoit dans le même cas, nous avons changé de Femmes, & nous sommes tous quatre contens : quoi de plus raisonnable, que de se rendre mutuellement heureux, quand il en coûte si peu, & qu'on ne fait tort à per-

46. Source de Charlevoix : Nicolas Perrot, *Mémoire* (p. 22). Voir aussi la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français*, t. V, p. 102-103) et les « Papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 233). La coutume amérindienne de pouvoir mettre, d'un commun accord, un terme à l'union maritale, chez les Hurons notamment, a inquiété les missionnaires, qui cherchèrent à « affermir » les mariages (J. Lalemant, *Relation* de 1640, *JR*, vol. 21, p. 134) jusqu'au point d'aider matériellement les époux ou d'avoir recours à des mesures coercitives, tel l'emprisonnement de la personne qui voulait défaire le couple (voir B. Vimont, *Relation* de 1642-1643, *JR*, vol. 24, p. 46-48).

47. Raudot écrit au sujet des Illinois qu'ils « sont jaloux au dernier point » et que la vengeance du mari trompé consiste à faire violer la femme infidèle par une trentaine de jeunes gens. Pour leur part, les Miamis se contentent de couper le nez des femmes infidèles (« Relation par lettres », f. 105-106). L'observation se trouve aussi dans la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (dans P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 123) et dans le « Mémoire de De Gannes » publié par Pierre-Charles de Liette (*Collections of the Illinois State Historical Library*, vol. 23, French Series, vol. 1, 1934, p. 335).

sonne »[48]. Toutefois cet usage, ainsi que je l'ai déja remarqué, est regardé comme un abus, & n'est pas ancien, au moins dans la Nation Iroquoise.

*Jalousie des Sauvages.*

Ce qui trouble plus communément la paix des Ménages parmi les Peuples du Canada, c'est la jalousie, qui est égale des deux côtés. Les Iroquois se vantent de ne point donner dans ce travers ; mais ceux, qui les ont le plus pratiqués, assûrent qu'ils sont jaloux à l'excès. Quand une Femme a découvert que son Mari a une inclination, sa Rivale doit bien se tenir sur ses gardes, d'autant plus que l'infidéle Epoux ne peut, ni la défendre, ni prendre en aucune maniere son parti. Un Homme, qui maltraitteroit sa Femme pour ce sujet, seroit déshonnoré[49].

*De quelle maniere se traitent les Mariages.*

C'est uniquement entre les Parens, que se traitent les Mariages : les Parties intéressées n'y paroissent point du tout, & s'abandonnent aveuglément aux volontés de ceux, dont ils dépendent. Mais admirez la bisarrerie de ces Barbares, qui ne se rendent dépendans de leurs Parens, que dans la chose même, où il leur seroit plus permis de n'en point dépendre. On ne conclut pourtant rien sans leur consentement, mais ce n'est qu'une formalité. Les premieres démarches doivent être faites par les Matrones ; mais il n'est pas ordinaire qu'il se fasse aucune avance du côté des Parens de la Fille. Ce n'est pas que, si quelqu'une tardoit trop à être recherchée, sa Famille n'agît sous main pour faire penser à elle, mais on y apporte de grands ménagemens. En quelques endroits les Filles ne sont pas pressées de se marier, parce qu'il leur est permis de faire, autant qu'elles veulent, l'essai du Mariage, & que la cérémonie des

48. Chez les Hurons et chez les Iroquois, le mariage n'est « rien de plus qu'une promesse conditionnelle de demeurer ensemble, tandis que chacun continuera à rendre les services qu'ils attendent mutuellement les uns des autres et n'offensera point l'amitié qu'ils se doivent ». Le couple « était libre de se séparer s'il le désirait » et les divorces étaient fréquents. En revanche, « si le couple avait des enfants, il se séparait rarement, et seulement pour une raison grave » (E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 115-116 et 181, n. 231). Voir la *Relation* de 1645 du père Lalemant, *JR*, vol. 28, p. 50.

49. Lafitau : « Bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, & d'en porter quelque fois la vengeance bien loin » (*Mœurs*, t. I, p. 585).

Nôces ne change leur condition, que pour la rendre plus dure[50].

Ordinairement on remarque beaucoup de pudeur dans la maniere, dont les Jeunes-Gens se comportent, tandis qu'on traite de leur Mariage, & l'on dit que c'étoit encore toute autre chose dans les premiers tems. Mais ce qui est presque [286] incroyable, & qui est néanmoins attesté par de bons Auteurs, c'est qu'en plusieurs endroits les nouveaux Epoux sont ensemble une année entiere, vivant dans une parfaite continence : c'est, dit-on, pour faire voir qu'ils se sont épousés par amitié, & non point pour sati[s]faire leur passion. On montreroit même au doit une jeune Femme, qui seroit enceinte la premiere année de ses nôces[51].

Après cela on doit avoir moins de peine à croire ce qui se raconte de la maniere, dont les Jeunes Gens se comportent pendant la recherche dans les lieux, où il leur est permis de se voir en particulier. Car quoique l'usage leur accorde de très-grandes privautés, toutefois dans le plus pressant danger, où puisse être exposée la pudeur, & sous les voiles mêmes de la nuit, on prétend qu'il ne se passe rien contre les regles de la plus austere bienséance, & qu'il ne se dit pas une parole, qui puisse tant soit peu blesser la modestie. Vous trouverez bon sans doute, Madame, que je n'entre pas ici dans le détail, où sont entrés quelques Auteurs ; il vous feroit paroître la chose encore moins vraisemblable[52].

---

50. Renseignements empruntés à Lafitau : voir *Mœurs*, t. 1, p. 564-565.

51. « Cela n'est rien moins que general » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). À la vérité, la critique s'adresse à Lafitau, dont Charlevoix reprend une des observations (*Mœurs*, t. I, p. 574-575). La même observation se trouve aussi dans le *Mémoire* de Perrot (p. 25).

52. Charlevoix emprunte l'observation à Perrot (*Mémoire*, p. 25) ou aux « papiers Raudot », section « 35. / 29. A » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 231), mais il se garde bien d'insister sur la coutume de « courir l'allumette », décrite en détail dans la « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac » (dans P. Margry, *op. cit.*, t. V, p. 107-108) et dans les *Mémoires* de Lahontan (*Œuvres complètes*, t. I, p. 668-669). Chez ce dernier, deux gravures illustrent la coutume : la nuit, les jeunes gens se présentent à la porte de la cabane des jeunes filles, un fétu de paille allumé à la main. Si la jeune fille agrée le jeune homme, elle souffle sur le fétu pour éteindre le feu ; si, au contraire, elle ne veut pas du jeune homme, elle lui tourne le dos. Dans son *Grand Voyage du pays des Hurons*, Gabriel Sagard dénonce la liberté sexuelle des Hurons, tout en reconnaissant n'avoir « jamais veu donner un seul baiser, ou faire aucun geste ou regard impudique » (p. 160).

*Des Cérémonies du Mariage.*

Je trouve dans tout ce qu'on a écrit des préliminaires & des cérémonies du Mariage de ces Peuples bien des variétés ; soit qu'elles viennent des differentes Coûtumes des Nations diverses, ou du peu de soin, que les Auteurs des Relations ont eu de s'en instruire exactement : d'ailleurs tout m'y a paru si peu digne de votre curiosité, que je n'ai pas cru devoir m'y arrêter beaucoup. C'est au futur Epoux à faire les présens, & en cela, comme dans tout le reste, il ne se peut rien ajoûter aux manieres respectueuses & à la discrétion, qu'il fait paroître à l'égard de sa future Epouse : dans quelques endroits le jeune Homme se contente d'aller s'asseoir à côté de la Fille dans sa Cabanne, & si elle le soufre, & reste à sa place, on le prend pour son consentement, & le Mariage est fait[53]. Mais à travers ces déférences & ces respects il ne laisse pas de faire sentir qu'il sera bientôt le Maître.

En effet parmi les présens, qu'elle reçoit, il y en a, qui doivent moins être regardés comme des témoignages d'amitié, que comme des symboles & des avertissemens de l'esclavage, où elle va être réduite ; tels sont le Collier[54], la Chaudiere [287] & une Buche, qui se portent dans sa Cabanne. C'est pour lui faire entendre que ce sera à elle à porter les fardeaux, à faire la cuisine, & à fournir la provision de bois[55].

La coûtume est même en quelques endroits qu'elle porte d'avance dans la Cabanne, où elle doit demeurer après ses Nôces, tout le bois, dont on aura besoin pour l'Hyver suivant[56].

53. Voir Lafitau, *Mœurs*, t. I, p. 565-574. La coutume de s'asseoir l'un à côté de l'autre pour marquer le mariage est attestée par Paul Ragueneau (*Relation* de 1651-1652, *JR*, vol. 37, p. 154).

54. Note de l'auteur : *Ce Collier est celui, dont j'ai parlé ailleurs, c'est-à-dire, une longue & large bande de Cuir, qui sert à porter les Fardeaux.* Voir *supra*, p. 485.

55. Ici encore, Charlevoix reprend des observations de Lafitau : voir *Mœurs*, t. I, p. 569-574.

56. La remarque est empruntée à Lafitau. Cependant, ce dernier, qui note qu'il « s'en faut de beaucoup, que cette petite quantité de bois que doit fournir l'Epouse, suffise pour l'entretien annuel du feu », en déduit que cette institution, appelée « Bois de Mariage », doit avoir une signification symbolique, qu'il rapproche d'abord de la coutume des « Torches nuptiales » dans l'Antiquité, puis de l'obligation d'entretenir un feu sacré chez les Hébreux. Aussi conclut-il que cette institution a une origine religieuse (*Mœurs*, t. I, p. 578-579).

Et il est à remarquer qu'en tout ce que je viens de dire, il n'y a aucune difference entre les Nations, où les Femmes ont toute l'autorité, & celles, où elles n'entrent pour rien dans le gouvernement : ces mêmes Femmes, qui sont en quelque façon les Maîtresses de l'Etat, du moins pour la forme, & qui en font le Corps principal, quand elles sont parvenuës à un certain âge, & qu'elles ont des Enfans en état de les faire respecter, n'ont avant cela nulle considération, & sont dans le domestique les Esclaves de leurs Maris.

*Avantages des Meres sur les Peres.*

En général il n'est peut-être point de Peuples au Monde, qui méprisent plus le Sexe. Traiter un Sauvage de Femme, c'est le plus sanglant affront, qu'on puisse lui faire[57]. Cependant, & cela est encore bien bizarre, les Enfans n'appartiennent qu'à la Mere, & ne reconnoissent qu'elle. Le Pere est toujours comme Etranger par rapport à eux, tellement néanmoins, que, s'il n'est pas regardé comme Pere, il est toujours respecté comme le Maître de la Cabanne. Je ne sçai au reste si tout cela est universel parmi tous les Peuples, que nous connoissons en Canada, non plus que ce que j'ai encore trouvé dans de bons Mémoires, que les jeunes Femmes, outre ce que leurs Maris ont droit d'exiger d'elles pour le service de la Cabanne, sont encore obligées de fournir à tous les besoins de leurs propres Parens, ce qui doit apparemment s'entendre de ceux, à qui il ne reste plus personne pour leur rendre ces services, & qui ne sont plus en état, à raison de leur âge, ou de leurs infirmités, de s'aider eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, le nouveau Marié ne laisse pas d'avoir aussi ses charges : outre la Chasse & la Pêche, dont l'obligation dure autant que sa vie, il doit d'abord faire une Natte pour sa Femme, lui bâtir une Cabanne, ou réparer celle, qu'ils doivent

57. Comme le constate Charlevoix, le système matriarcal ne conférait guère de valeur à la femme, qui, méprisée, était souvent en plus la victime de la violence des hommes : « les femmes », écrit Pierre Biard dans sa *Relation* de 1616, « quoy qu'elles ayent tant de peine, comme j'ay dit, si n'en sont pas plus cheries. Les maris les battent comme plastre, & souvent pour bien leger subject » (*JR*, vol. 3, p. 102). Dans sa *Relation* de 1647, Jérôme Lalemant observe qu'un jeune Amérindien supporte très mal d'être traité de femme, pour conclure : « c'est une chose difficile à un homme d'estre tenu pour une femme ! » (*JR*, vol. 31, p. 176).

habiter, & tandis qu'il demeure avec son Beau-Pere & sa Belle-Mere, faire porter chez eux le produit de sa Chasse. Parmi les Iroquois la Femme ne sort jamais de sa Cabanne, parce qu'elle est censée en être la Maîtresse, ou du [288] moins l'Héritiere. Dans d'autres Nations elle va au bout d'un ou deux ans de Mariage loger avec sa Belle-Mere[58].

*Des Accouchemens, & de leurs suites.*

Les Femmes Sauvages pour l'ordinaire, accouchent sans peine, & sans aucun secours. Il s'en trouve pourtant quelquefois, qui sont lontems en travail, & soufrent beaucoup. Quand cela arrive, on avertit la Jeunesse, qui tout d'un coup, & lorsque la Malade y pense le moins, vient faire de grands cris à la Porte de sa Cabanne, & la surprise lui cause un saisissement, qui lui procure sur le champ sa délivrance[59]. Ce n'est jamais dans leurs propres Cabannes, que les Femmes font leurs couches ; plusieurs sont surprises, & accouchent en travaillant, ou en voyage : aux autres, dès qu'elles se sentent près de leur terme, on dresse une petite Hutte hors du Village, & elles y restent quarante jours après qu'elles sont accouchées. Je crois pourtant avoir oui dire que cela ne se pratique, que pour les premieres Couches.

Ce terme expiré, on éteint tous les Feux de la Cabanne, où elles doivent retourner ; on en secouë toutes les hardes, & à leur rentrée on allume un nouveau feu. On observe à peu près les mêmes formalités à l'égard de toutes les Personnes du Sexe

58. Sans doute Charlevoix ne comprend-il pas bien le régime matrilinéaire amérindien : tout en reprenant à son compte les observations de Lafitau, il en modifie légèrement le sens en signalant que l'époux fait porter le produit de sa chasse chez ses beaux-parents « tandis qu'il demeure » avec eux. Pour sa part, Lafitau écrit : « De la même maniere que l'Epouse contracte quelques obligations envers la Cabane de son Epoux, l'Epoux contracte aussi quelques obligations envers celle de sa femme. [...] Toute sa chasse appartient de droit à la Cabane de son Epouse, la premiere année de son Mariage. Les années suivantes, il est obligé de la partager avec elle, soit que sa femme ait resté au Village, soit qu'elle l'ait accompagné. [...] En un mot, quand ils vivent bien unis, ils ont soin de rendre à la Cabane l'un de l'autre, non seulement les services prescrits par l'usage, mais encore tous ceux qui peuvent servir à fomenter leur union, & entretenir une bonne correspondance » (*Mœurs*, t. 1, p. 579-580).

59. Raudot rapporte le stratagème dont parle Charlevoix pour aider les femmes à accoucher (« Relation par lettres », f. 109). Voir aussi la section « 36. / 30. A », des « Papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, 233-234).

dans le tems de leurs Ordinaires ; & non-seulement tant que durent ces incommodités, mais encore pendant qu'une Femme est enceinte ou nourrice, & elles nourrissent pour l'ordinaire trois ans, leurs Maris ne les approchent point[60]. Rien ne seroit plus louable que cette coûtume, si l'un & l'autre se gardoient alors la fidélité, qu'ils se doivent ; mais souvent on y manque de part & d'autre. Telle est la corruption du Cœur de l'Homme, que les plus sages Réglemens sont souvent l'occasion des plus grands désordres. On prétend même que l'usage de quelques Simples, qui ont la vertu d'empêcher dans les Femmes les suites de leur infidélité, est assez familier dans ce Pays[61].

*Du soin, que les Meres prennent de leurs Enfans.*

Il ne se peut rien imaginer au de-là du soin, que les Meres prennent de leurs Enfans, tandis qu'ils sont au Berceau ; mais du moment qu'elles les ont sevrés, elles les abandonnent absolument à eux-mêmes ; non par dureté, ou par indifference, car elles ne perdent qu'avec la vie la tendresse, qu'elles ont pour eux ; mais parce qu'elles sont persuadées, qu'il faut laisser faire la Nature, & ne la gêner en rien[62]. L'acte, qui termine la premiere enfance, est l'imposition du nom, qui est pour ces Peuples une affaire importante.

60. « *Leurs maris.* on le dit, c'est tout » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

61. Pour Lafitau, dont s'inspire Charlevoix, le cérémonial qui entoure l'accouchement, ainsi que celui relatif aux règles des femmes, constituent des rites de purification qu'il associe à la question du péché originel (*Mœurs*, t. I, p. 256-263 et 477-485).

62. « Amour excessif », écrit Paul Lejeune (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 9, p. 104). Le père Le Mercier explique l'indulgence des parents à l'endroit de leurs enfants en observant « que lors que les enfans se voioient traittez de leurs parens avec quelque rigueur, ils en venoient d'ordinaire à ces extremitez & se pendoient, ou mangeoient d'une certaine racine, qu'ils appellent *Andachienrra*, qui est un poison fort present » (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 14, p. 34-36). L'amour et l'indulgence des Amérindiens pour leurs enfants constituent un leitmotiv des *Relations* des missionnaires et des auteurs qui ont écrit sur le Canada, tels Marc Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, p. 659-661), Nicolas Denys (*Histoire naturelle*, p. 366-367) et le rédacteur des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 233). Sur cette question, voir H. E. Driver, *Indians of North America*, p. 380 ; G. E. Pettitt, « Primitive Education in North America », *University of California Publications in American Archaeology and Ethnology*, vol. 43, 1946, p. 1-182.

*De l'imposition du nom.*

[289] La Cérémonie s'en fait dans un Festin, où il ne paroît que des Personnes du même Sexe, que l'Enfant, qu'on doit nommer. Pendant le repas, cet Enfant est sur les genoux de son Pere, ou de sa Mere, qui ne cessent point de le recommander aux Esprits, sur-tout à celui, qui doit être son Génie tutélaire, car chacun a le sien, mais il ne l'a point en naissant. On ne crée jamais de nouveaux noms, chaque Famille en conserve un certain nombre, qui reviennent tour à tour. Quelquefois même on en change avec l'âge, & il y en a, qui ne peuvent être portés au-delà de certain âge, mais je ne crois pas que cela se pratique par-tout ; & comme parmi quelques Peuples en prenant un nom, on se met à la place de celui, qui l'a porté le dernier, il arrive quelquefois qu'un Enfant se voit traiter de Grand-Pere par celui, qui pourroit être le sien[63].

*Observations sur les noms.*

On n'appelle jamais un Homme par son nom propre, quand on lui parle dans le discours familier, ce seroit une impolitesse ; on lui donne toujours la qualité, qu'il a à l'égard de celui, qui lui parle ; mais quand il n'y a entre les deux ni parenté, ni affinité, on se traite de Freres, d'Oncles, de Neveux, ou de Cousins, suivant l'âge de l'un & de l'autre, ou selon l'estime, qu'on fait de la Personne, à qui on adresse la parole[64].

63. « On me dit encor », écrit Paul Lejeune dans sa *Relation* de 1639, « que les Sauvages changent souvent de noms. On leur en donne un en leur naissance, ils le changent en l'aage viril, & en prennent un autre en leur vieillesse ; voire mesme si quelqu'un est bien malade, s'il n'échappe de cette maladie, il quittera par fois son ancien nom comme s'il luy portoit malheur pour en prendre un autre de meilleur augure » (*JR*, vol. 16, p. 202). Constat semblable chez le père Vimont, qui signale des changements de noms à l'adolescence, à l'âge adulte et à la vieillesse (*Relation* de 1642, *JR*, vol. 22, p. 286-288).

64. Gabriel Sagard décrit précisément la façon qu'avaient les Hurons de s'adresser aux gens. Ses propos confirment les remarques de Charlevoix (*le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 84-85). Selon Frederick W. Hodge, les Amérindiens considéraient qu'appeler quelqu'un par son nom était impoli. Leur réticence à livrer leur nom à autrui tient, écrit-il, à ce qu'ils croyaient que chaque être humain, comme chaque chose, possédait un vrai nom qui en exprimait si bien l'essence qu'il était pratiquement identique à l'être désigné (voir *Handbook*, 1910, p. 17).

Au reste ce n'est pas tant pour rendre les noms immortels, si j'ose ainsi m'exprimer, qu'on les releve, que pour engager ceux, à qui on les donne, ou à imiter les belles actions de ceux, qui les ont portés, ou à les venger, s'ils ont été tués, ou brûlés, ou enfin à soulager leurs Familles. Ainsi une Femme, qui a perdu son mari, ou son Fils, & ne se trouve plus appuyée de personne, differe le moins qu'elle peut à faire passer le nom de celui, qu'elle pleure, sur quelqu'un, qui puisse lui en tenir lieu. Enfin on change encore de nom en plusieurs autres occasions, qu'il seroit trop long de détailler : il suffit pour cela d'un songe, ou d'une ordonnance du Médecin, ou de quelque raison aussi frivole[65]. Mais en voilà assez sur cette matiere, & voici un Voyageur, qui vient me demander, si je ne veux point le charger de quelque commission pour Quebec. Je vais donc fermer ma Lettre pour la lui donner.

Je suis, &c.

65. Dans la *Relation* de 1639, Paul Lejeune expose la coutume « de resusciter ou faire revivre leurs amis trespassez, notamment s'ils estoient hommes de consideration parmy eux » (*JR*, vol. 16, p. 202). Le cérémonial d'imposition des noms est décrit dans la *Relation* de 1643-1644, du père Vimont (*JR*, vol. 26, p. 154-162). Chez les Hurons, chaque individu portait un nom qui lui était propre. À sa mort, on donnait son nom à quelqu'un d'autre, « en sorte qu'aucun nom ne se perdait, dans la mesure du possible ». C'était les parents du défunt qui choisissaient celui qui allait « ressusciter » le mort. La personne choisie donnait alors son nom à un autre parent. Elle remplaçait le défunt et assumait les charges dont celui-ci était responsable avant sa disparition. Selon le rang du défunt, le festin, organisé par la personne qui le remplaçait, était plus ou moins important. Une fois le nom transmis, tous cessaient de pleurer le mort, ressuscité sous une nouvelle figure (voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 45-46).

Juillet 1721.

## [290] VINTIÉME LETTRE.

*Voyage à la Baye. Description de la route, & de la Baye. Irruption des Espagnols vers les Missouris, & leur défaite. Danses des Sauvages.*

A Michillimakinac, ce vint-uniéme de Juillet, 1721.

MADAME,

Depuis ma derniere Lettre écrite, j'ai fait un voyage à la Baye, éloignée de ce Poste d'environ quatre-vint lieuës. Je profitai pour cela de l'occasion de M. de MONTIGNI, Capitaine d'une Compagnie des Troupes, que le Roy entretient en Canada, Chevalier de Saint Louys, & dont le nom est célébre dans les Fastes de la Colonie, mais pour le moins aussi estimable pour sa probité, & son caractere plein de droiture & de franchise, que pour sa valeur & ses exploits de guerre[1].

*De la Baye des Noquets.*

Nous nous embarquâmes le deux de Juillet après midi, nous côtoyâmes pendant trente lieuës une Langue de terre, qui sépare le Lac Michigan du Lac Supérieur[2] ; elle n'a en bien des

6 B ce *21* de Juillet

1. Jacques Testard de Montigny naît à Montréal en 1663 ; il est volontaire dans les troupes de la colonie lors des expéditions contre Fort Orange (Albany) et Corlaer (Schenectady) sous l'administration de Frontenac ; en 1696, il participe aux raids de Le Moyne d'Iberville en Acadie et à Terre-Neuve, et, en 1704 et 1705, aux campagnes en Acadie ; en 1721, il est promu commandant à la baie des Puants (Green Bay) ; il rentre à Montréal en 1723, mais, en 1730, il est de retour à Michillimakinac pour y remplacer le commandant ; réformé en 1733, il meurt à Montréal le 9 juillet 1737 (voir L. Dechêne, *DBC*, t. II, p. 653-655).

2. « 30. l[ieues] on en compte 40 jusqu'au Détour Sur la ligne L. & o[uest] » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

endroits que quelques lieuës de large[3], & il n'est guéres possible de voir un plus mauvais Pays ; mais il est terminé par une jolie Riviere, nommée *la Manistie*[4], fort poissonneuse, & qui abonde sur-tout en Esturgeons[5]. Un peu plus loin, en tirant au Sud-Ouest, on entre dans un grand Golphe, dont l'entrée est bordée d'Isles, on le nomme *le Golphe*, ou *la Baye des Noquets*[6]. C'est une très-petite Nation, venuë des Bords du Lac Supérieur, & dont il ne reste plus que quelques Familles dispersées çà et là, sans avoir de demeure fixe[7].

*Isles des Pouteouatamis.*

La Baye des Noquets n'est séparée de la Grande Baye, que par les *Isles des Pouteouatamis*[8], & j'ai déja remarqué que c'est là l'ancienne demeure de ces Sauvages[9]. La plûpart sont très-bien boisées ; mais la seule, qui soit encore peuplée, n'est ni la plus grande, ni la meilleure, il n'y reste même qu'un assez petit Village, où, malgré que nous en eussions, il nous fallut [291] passer la nuit : nous ne pûmes jamais le refuser aux instances des Habitans. Aussi n'y a-t'il point en Canada de Nation, qui ait toujours été plus sincérement attachée aux François.

Le sixiéme nous fûmes arrêtés presque tout le jour par les vents contraires, mais le soir, le calme étant revenu, nous nous

3. « Q[ue]lq[ues] l[ieues] *de large*, ce q[ue]lq[ues] indeterminé fait il bien entendre qu'au plus etroit elle a au moins 20 & 25 l[ieues] de large » (*ibid.*, f. 71).

4. Aujourd'hui Manistique River, qui se jette dans le lac Michigan (Michigan).

5. Voir *supra*, p. 366, n. 43.

6. « *Baie des Nokets*. C'est une petite Baie qui fait partie et est presqu[']a l'entrée sur la droite, de ce qu'on appele simplem[en]t Baie ou B. des Puants » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Aujourd'hui Big Bay de Noc, au nord du lac Michigan.

7. Voir *supra*, p. 431, n 81.

8. « N'est separée ... Elle n'en est point séparée dis je, elle en fait partie » (*ibid.*, f. 71). Un chapelet d'îles, Little Summer Island, Summer Island, Poverty Island, Saint Martin Island, Rock Island, Washington Island, Detroit Island, Plum Island, Gravel Island, s'étire entre la pointe Detour, au nord, et Gills Rock, au sud, dans le lac Michigan. Selon Louise P. Kellogg, des restes d'un grand village amérindien ont été exhumés dans ces îles, à l'entrée de l'actuelle Green Bay (dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 55, n. 6).

9. Voir *supra*, p. 431, n. 80.

embarquâmes un peu après le coucher du Soleil par un très-beau clair de Lune, & nous marchâmes vint-quatre heures de suite, n'ayant fait qu'une très-petite pause pour dire la Messe, & pour dîner[10]. Le Soleil étoit si ardent, & l'Eau de la Baye si chaude, que la Gomme de notre Canot se fondit en plusieurs endroits. Pour comble de disgrace, l'endroit, où nous nous arrêtâmes pour camper se trouva tellement infecté de Maringouins[11] & de Brulots[12], qu'il ne nous fut pas possible de fermer l'œil, quoique nous n'eussions pas dormi depuis deux jours ; & comme le tems étoit beau, & que la Lune nous éclairoit, nous nous remîmes en route dès les trois heures du matin.

*Des Malhomines, ou Folles Avoines.*

Après avoir fait cinq ou six lieuës, nous nous trouvâmes par le travers d'une petite Isle, qui n'est pas loin de la Côte Occidentale de la Baye, & qui nous cachoit l'entrée d'une Riviere[13], sur laquelle est le Village des *Malhomines*, que nos François ont appellé *Folles Avoines*, apparemment parce qu'ils font leur nourriture ordinaire de ce légume. Toute la Nation consiste dans ce Village, qui n'est pas même fort nombreux[14]. C'est dommage, car ce sont de très-beaux Hommes, & des mieux faits du Canada. Ils sont même plus grands que les Pouteouatamis. On m'a assûré qu'ils avoient la même origine,

10. Le 7 juillet 1721 était un lundi.

11. Note de l'auteur : *Ce sont des Cousins un peu plus gros que les nôtres.* Paul du Poisson note, exaspéré : on « est mangé, dévoré, [...ils] entrent dans la bouche, dans les narines, dans les oreilles ; le visage, les mains, le corps en sont couverts ; leur aiguillon pénètre l'habit, et laisse une marque rouge sur la chair qui enfle à ceux qui ne sont pas encore faits à leurs piqûres » (lettre, *JR*, vol. 67, p. 292). Le maringouin est un insecte diptère de la famille des Culicidés, sous-ordre orthorrhapha, équipé d'une trompe avec laquelle il prélève le sang de ses victimes (voir G. Gauthier et P. Lagloire, *Guide de l'amateur d'insectes*, p. 35-36).

12. Note de l'auteur : *Moucherons beaucoup plus petits, & dont la piquûre met tout le Corps en feu.* Observations semblables chez Lahontan (*Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, t. I, p. 582-583) et Paul du Poisson (lettre, *JR*, vol. 67, p. 292). Le terme désigne un insecte de la famille des Cératopogonidés dont la piqûre donne une sensation de brûlure.

13. Selon Louise P. Kellogg, il s'agirait de l'une des petites îles qu'on trouvait à l'embouchure de la rivière Menominee (dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 56, n. 8).

14. « Malomin Signifie Foll'avoine » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Malomines : voir *supra*, p. 432, n. 84.

& à peu près la même langue, que les Noquets & les Saulteurs. Mais on ajoûte qu'ils ont encore un Langage particulier, qu'ils ne communiquent à personne[15]. On m'a fait aussi sur leur compte certains récits, comme d'un Serpent, lequel va tous les ans dans leur Village, & y est reçu avec de grandes cérémonies, qui me font croire qu'ils se mêlent un peu de sortileges.

*Des Peuples appellés* Puans.

Un peu au-dessous de l'Isle, dont je viens de parler, le Pays change tout-à-coup de face, & d'assez sauvage, qu'il est jusques-là, il devient le plus charmant du Monde. Il a même quelque chose de plus riant, que le Détroit, mais quoiqu'il soit par-tout couvert de très-beaux Arbres, il est beau[292]coup plus sablonneux & moins fertile. Les *Otchagras*, qu'on appelle communément les *Puans*, demeuroient autrefois sur les Bords de la Baye, dans une très-charmante situation ; ils y furent attaqués par les Illinois, qui en tuerent un très-grand nombre ; les autres se réfugierent dans la Riviere des Outagamis, qui se décharge dans le fond de la Baye[16].

Ils s'y placerent sur les Bords d'une espéce de Lac[17] ; & je ne sçai, si ce n'est pas là que vivant de Poissons, dont le Lac leur fournissoit une grande abondance, on leur donna le nom de Puans, parce que tout le long du Rivage, où étoient bâties leurs Cabannes, on ne voyoit que Poissons pourris, dont l'air étoit infecté. Il paroît du moins que c'est là l'origine de ce nom, que les autres Sauvages leur avoient donné avant nous, & qui s'est communiqué à la Baye, dont ils ne se sont jamais écartés beaucoup[18]. Quelque tems après qu'ils eurent quitté leur ancien

15. « Langage particulie Cela n'est point » (*ibid.*, f. 71). La langue particulière des Malomines renverrait aux termes singuliers dont se servaient les membres d'une société secrète, appelée Mitawin (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 57, n. 12).

16. Rivière Fox (Wisconsin).

17. Le lac Winnebago, du nom anglais des Otchagras, est relié à Green Bay par la rivière Fox.

18. Selon Paul Lejeune, le nom de Puant provient du terme algonquin « ouinipeg », qui signifie « eau puante » (*Relation* de 1640, *JR*, vol. 18, p. 230). Dans la *Relation* de 1647-1648, Paul Ragueneau précise que « ces peuples sont appellez les Puants non pas à raison d'aucune mauvaise odeur qui leur soit particuliere, mais à cause qu'ils se disent estre venus des costes d'une mer fort

Poste, ils voulurent avoir leur revanche de l'échec, qu'ils avoient reçu des Illinois, mais cette Entreprise leur causa une nouvelle perte, dont ils ne se sont point relevés. Six cent de leurs meilleurs Hommes s'étoient embarqués pour aller chercher l'Ennemi ; mais comme ils traversoient le Lac Michigan, ils furent surpris d'un furieux coup de vent, qui les fit tous périr[19].

*Du Fort, & de la Mission de la Baye.*

Nous avons dans la Baye un Fort, qui est placé sur la rive Occidentale de la Riviere des Outagamis[20], à une demie lieuë de son Embouchure ; & avant que d'y arriver, on laisse à main droite un Village de *Sakis*. Les Otchagras sont venus depuis peu se placer auprès de nous, & ont bâti leurs Cabannes tout-au-tour du Fort. Le Missionnaire, qui est logé assez près du Commandant, espere, quand il aura appris leur Langue, de les

éloignée, vers le Septentrion, dont l'eau estant salée, ils se nomment les peuples de l'eau puante » (*JR*, vol. 33, p. 150). Pour le père Beschefer, le nom signifie « eaux qui sentent Le Jonc » (lettre, *JR*, vol. 62, p. 202). Les Otchagras, ou Puants, appartenaient au groupe linguistique sioux et ils manifestaient plusieurs points communs avec les Iowas, les Otos, ou Octotatas, et les Missouris. Toutefois, plusieurs de leurs traits culturels les rapprochent des Algonquins. Ils vivaient dans la région de Green Bay, mais il est difficile de savoir si la tribu y était installée depuis longtemps. Les Otchagras ont toujours maintenu de bonnes relations avec les Français, avec lesquels ils commerçaient (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 958-961).

19. « P[ou]r aller chercher l'ennemi. Ces ennemis etoit l'Iroquois l'Illinois p[ou]r aller chés celui-ci il ne leur eut point fallu traverser le michigan & c'est en voulant couper chemin a l'Iroquois qui venoit de les fraper » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Décimés au cours d'un conflit avec les Renards, qui seraient venus en territoire Wisconsin entre 1634 et 1650, les Otchagras furent réduits à vivre dans des conditions précaires. Les Illinois les prirent en pitié et les reçurent parmi eux. Au cours d'un repas, les Otchagras tuèrent des Illinois, puis se replièrent sur une île, peut-être l'île Doty, au nord du lac Winnebago. Au cours de l'hiver, les Illinois attaquèrent les Otchagras, que les eaux gelées du lac n'isolaient plus, et les massacrèrent (voir N. O. Lurie, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 690-707).

20. « *Sur la rive occidentale.* Il êtoit assurem[en]t sur l'orientale, a main gauche en entrant dans la Riviere, aussi bien que le Village des Sakis » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). La mission de Saint-François-Xavier de la baie des Puants (Green Bay) a été fondée par le père Claude Allouez en 1667. Le fortin porta aussi le nom de Saint-François, mais le plus souvent, il est simplement appelé le fort de la Baie. Érigé en 1717, il sera détruit en 1728 et rebâti trois ans plus tard (voir L. P. Kellogg, dans Charlevoix, *Journal*, t. II, p. 58, n. 18 ; L. Pouliot, *DBC*, t. I, p. 57-59 ; C. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. II, p. 350-361).

trouver plus dociles que les Sakis, auprès desquels il travaille assez infructueusement. Les uns & les autres paroissent de très-bonnes Gens, sur-tout les Premiers, dont le plus grand défaut est d'être un peu Voleurs. Leur Langue est fort differente de toutes les autres, ce qui me fait croire qu'elle ne tient à aucune de celles du Canada[21]. Aussi ont-ils toujours eu plus de commerce avec les Peuples Occidentaux, qu'avec ceux, que nous connoissons en ce Pays.

*Des Sakis.*

Les Sakis, quoiqu'en petit nombre, sont divisés en deux Factions, dont l'une est attachée aux Outagamis, & l'autre aux Pouteouatamis[22]. Ceux, qui sont établis dans ce Poste, sont [293] pour la plûpart de ce dernier parti, & par conséquent dans nos intérêts. Ils reçurent le nouveau Commandant avec de grandes démonstrations de joye : dès qu'ils le sçurent près d'arriver, ils se rangerent en armes sur le Rivage, & au moment qu'ils le virent paroître, ils le saluerent d'une décharge de leurs Fusils, qu'ils accompagnerent de grands cris d'allegresse. Ensuite quatre des Principaux entrerent dans la Riviere, où ils en eurent bientôt jusqu'à la ceinture, aborderent son Canot, & le reçurent dans une grande Robe composée de plusieurs Peaux de Chevreuils bien cousuës ensemble, dont ils tenoient chacun un bout. Ils le porterent ainsi jusqu'à son Logis, où ils le complimenterent, & lui dirent des choses extrémement flatteuses.

Le lendemain, les Chefs des deux Nations me rendirent visite, & un Otchagra me présenta un Pistolet Catalan, une paire

21. « Fort different. Il y avoit donc plus de 3 langues meres, contre ce qui est dit en dessus. mais au vrai le Puant a q[ue]lq[e] rapport au Siou, tres éloigné » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). De fait, les Otchagras appartenaient au groupe linguistique sioux. Sur le père Chardon, voir *infra*, p. 601, n. 27.

22. Peuple sédentaire, selon Raudot, qui estime leur population en 1710 de « 50. à 60. Guerriers ». À l'instar de Charlevoix, il les accuse de présenter une « grande inclination au vol » (« Relation par lettres », f. 97). Les Sakis, ou Sauks, du groupe algique, vivaient dans la partie est de la péninsule du Michigan. Avant d'être reconnus comme une entité distincte, les Sakis étaient confondus avec les Mascoutins, les Renards et les Potéouatamis sous le terme générique de « Gens du feu », ou de « Nation du feu ». Au cours du conflit entre les Renards et les Français, les Sakis restèrent en bons termes avec les Français, tout en aidant clandestinement les premiers. La division des Sakis en deux factions est signalée par J. N. B. Hewitt (voir Ch. Callender, dans B. G. Trigger, *Northeast*, p. 648-655 ; J. N. B. Hewitt, dans F. W. Hodge, *Handbook*, 1910, p. 471-480).

de Souliers Espagnols, & je ne sçai quelle Drogue, qui me parut une espece d'Onguent. Il avoit reçu tout cela d'un *Aiouez*[23], & voici à quelle occasion ces choses étoient tombées entre les mains de celui-ci.

*Espagnols défaits par les Sauvages du Missouri.*

Il y a environ deux ans, que des Espagnols, venus, dit-on, du Nouveau Méxique, à dessein de pénetrer jusqu'aux Illinois, & d'en chasser les François, qu'ils voyoient avec une extrême jalousie s'approcher si fort du Missouri, descendirent ce Fleuve, & attaquerent deux Villages d'*Octotatas*, Peuples Alliés des Aiouez, dont on prétend même qu'ils tirent leur origine. Comme ces Sauvages n'avoient point d'Armes à feu, & qu'ils furent surpris, les Espagnols en eurent bon marché, & en firent un grand carnage. Un troisiéme Village de la même Nation, & qui n'étoit pas éloigné des deux autres, averti de ce qui se passoit, & ne doutant point que ces Conquérans ne vinssent à eux, leur dressa une Embuscade, où les Espagnols donnerent étourdiment. D'autres disent, que les Sauvages ayant sçû, que les Ennemis s'étoient presque tous enyvrés, & dormoient profondément, tomberent sur eux pendant la nuit ; & ce qui est certain, c'est qu'ils les égorgerent presque tous.

Il y avoit dans ce Parti deux Aumôniers, dont l'un fut tué d'abord, & l'autre se sauva chez les *Missourites*[24], qui le retinrent Prisonnier, mais il leur échappa fort adroitement. Il avoit un très-beau Cheval, & les Missourites prenoient plai-[294]sir à lui voir faire le Manége, où il étoit fort habile ; il profita de leur curiosité pour se tirer de leurs mains. Un jour qu'il caracoloit en leur présence, il s'éloigna insensiblement, puis piquant des deux tout à coup, il disparut bientôt. Comme on

23. Vraisemblablement le nom francisé des Ayos, ou Aijados (en espagnol), soit les Iowas, une tribu du groupe caddo, qui occupait la région de l'actuel État du Texas, et qui paraît avoir été hostile à la pénétration espagnole (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 448-449).

24. Une des tribus du groupe sioux. Sur la carte autographe de Jacques Marquette, datée de 1673, les Missouris occupent les rives de la rivière Missouri. Au XVIII[e] siècle, la tribu vivait sur la rive gauche de la rivière, près de l'embouchure de la rivière Grand. En 1723, le village des Missouris se trouvait à quelque trente lieues au-dessous de la rivière Kansas et à soixante lieues au-dessous du village le plus important des Kansas. À la fin du siècle, les Missouris seront battus et dispersés par les Renards et par les Sakis et leurs alliés (voir F. W. Hodge, *Handbook*, 1907, p. 911-912).

n'avoit point fait d'autre Prisonnier, on n'a point sçû au juste, ni de quel endroit du Nouveau Méxique étoient partis ces Espagnols, ni quel étoit leur dessein ; car ce que je vous en ai dit d'abord, n'étoit fondé que sur des bruits de Sauvages, qui peut-être ont voulu nous faire leur cour, en publiant que par cette défaite ils nous avoient rendu un grand service[25].

Tout ce qu'on m'apporta, étoit de la dépouille de l'Aumônier, qui avoit été tué, & on lui trouva encore un Livre de Prieres, que je n'ai point vû : c'étoit apparemment son Bréviaire. J'achetai le Pistolet, les Souliers ne valoient rien, & le Sauvage ne voulut jamais se défaire de l'Onguent, s'étant mis dans la tête, que c'étoit un remede souverain contre toutes sortes de maux. Je fus curieux de sçavoir comment il prétendoit s'en servir, & il me répondit, qu'ils suffisoit d'en avaler un peu, & que de quelque Maladie qu'on fût attaqué, on étoit guéri sur le champ ; il ne m'assûra pourtant pas qu'il en eût encore fait l'experience, & je lui conseillai de ne la point faire. On commence ici à trouver les Sauvages bien grossiers ; il s'en faut beaucoup qu'ils soient aussi spirituels, ou du moins qu'ils ayent l'esprit aussi ouvert que ceux, qui ont plus de commerce avec nous.

*Conseil des Sakis, & à quel sujet.*

Le jour suivant les Sakis vinrent en assez grand nombre chez le Missionnaire, avec qui je logeois, & me firent prier de

25. Allusion à l'expédition espagnole de Pedro de Villasur (ou Villazur), forte de quelque quarante soldats, auxquels s'étaient joints des aventuriers et soixante-dix Amérindiens alliés. Partis de Santa Fe le 16 juin 1720 pour aller reconnaître les positions françaises, ils se heurtèrent, en août, à des Panis, qui occupaient les rives de la rivère North Platte (Nebraska). Les Espagnols amorcèrent une retraite et, le 11, ils établirent leur camp à la fourche des rivières South Platte et North Platte, près de l'actuelle ville de North Platte (Nebraska). Le 12, les Panis forcèrent les retranchements et massacrèrent tous ceux qui ne purent fuir. Un seul ecclésiastique accompagnait l'expédition, le frère Juan Minguez, qui fut tué lors de l'attaque. Les Espagnols ne semblent pas s'en être pris à des clans d'Octotatas (voir *infra*, p. 763, n. 37), comme l'écrit Charlevoix, qui reprend en partie des informations du *Journal historique* (p. 249-250) de Bénard de La Harpe (voir H. E. Bolton et T. M. Marshall, *The Colonization of North America 1492-1783*, New York, Macmillan, 1925 (1920), p. 296 ; J.-B. Lemascrier, *Mémoires historiques sur la Louisiane*, t. II, p. 283-288 ; A. B. Thomas, « The Massacre of the Villasur Expedition at the Forks of the Platte River », *Nebraska History and Records of Pioneer Days*, vol. 7, n° 3, juillet-septembre 1924, p. 68-81).

me trouver à une espece de Conseil, qu'ils vouloient tenir. J'y consentis, & quand tout le monde eut pris sa place, le Chef mit un Collier à terre devant moi, & l'Orateur prenant la parole, me pria au nom de tous d'engager le Roy[26] à les prendre sous sa protection, à purifier l'air, qui depuis quelque tems, disoient-ils, étoit corrompu ; ce qui paroissoit par le grand nombre de Malades, qu'ils avoient dans leurs Villages, & à les défendre contre leurs Ennemis.

Je leur répondis, que le Roy étoit bien puissant, & peut-être plus qu'ils ne croyoient, mais que son pouvoir ne s'étendoit pas sur les Elemens ; & que quand les Maladies, ou [295] d'autres accidens semblables désoloient ses Provinces, il s'adressoit, pour les faire cesser, au grand Esprit, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui seul est le Maître Souverain de la Nature : qu'ils en fissent de même, & qu'ils s'en trouveroient bien ; mais que pour mériter d'en être exaucé, il falloit commencer par le reconnoître, & lui rendre le Culte & les hommages, qu'il a droit d'attendre de toutes les Créatures raisonnables : qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux, ni de plus agréable au Roy, que d'écouter le Pere[27], que sa Majesté leur avoit envoyé, & de se rendre dociles à ses instructions ; que c'étoit un Homme chéri du Ciel ; que la maniere, dont il vivoit parmi eux, ne pouvoit manquer de leur avoir fait concevoir une grande estime pour lui ; & que sa charité envers les Malades, & tous ceux, qui ont eu besoin de son secours, devoit les avoir convaincus de la tendre & sincere amitié, qu'il leur portoit : enfin que je ne recevrois point leur Collier, qu'auparavant ils ne m'eussent promis de se comporter à l'égard de ce Missionnaire tout autre-

26. Note de l'auteur : *Ces Sauvages prononcent toujours le nom de Roi en François.* L'observation paraît être personnelle à Charlevoix.

27. Note de l'auteur : *Le Pere Jean CHARDON, Jésuite.* « *Le Pere* est en note a. Pierre (il se nommoit Jean) Chardon » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71). Le texte de l'édition in-4° indique bel et bien Pierre, mais l'erreur est corrigée dans l'*errata*, à la fin de l'ouvrage. Aussi avons-nous rétabli le prénom du père Chardon. Il naît à Bordeaux en 1671 ; il entre au noviciat, à Bordeaux, le 7 septembre 1687, puis poursuit ses études à Pau (1689-1690) ; il enseigne à La Rochelle (1690-1695) avant de compléter ses études à Poitiers (1695-1699) ; arrivé à Québec au cours de l'été 1699, il est envoyé en mission au Saguenay (1700), puis aux Outaouais, à la baie des Puants (Green Bay), où il demeure trente-deux ans ; il revient à Montréal vers 1734-1735, puis il se retire à Québec ; il meurt à Québec le 11 avril 1743 (voir J. Cossette, *DBC*, t. III, p. 110-111).

ment, qu'ils n'avoient fait par le passé, & de lui ôter désormais tout sujet de se plaindre de leur indocilité.

« Quand à la protection du Roy, que vous demandez, & à la priere, que vous me faites de l'engager à prendre votre défense contre vos Ennemis ; ce grand Prince a prévenu vos souhaits, il a donné sur cela de bons Ordres à *Ononthio*[28], déja porté de lui-même à les executer avec un zéle & une affection de Pere[29]. C'est de quoi vous ne sçauriez douter, si vous faites attention au Commandant, qu'il vous envoye. Il n'est pas possible que vous ignoriez, & vous me paroissez en effet bien instruits, que parmi les Capitaines François il y en a peu, qui l'égalent en valeur, & vous l'aimerez bien-tôt encore plus, que vous ne l'estimez déja ». Cette réponse parut les contenter, & ils me promirent beaucoup plus, qu'apparemment ils me tiendront. Cependant je pris leur Collier, & le Missionnaire se flatta que cette action produiroit un bon effet.

*Les Sauvages de la Baye dansent le Calumet.*

L'après-midi du même jour, les deux Nations nous donne[296]rent l'une après l'autre, le divertissement de la Danse du Calumet dans une grande Esplanade, sur laquelle donne le Logis du Commandant. Il y eut quelque difference dans la maniere, dont les uns & les autres executerent cette Danse, mais elle ne fut pas considérable. Elle me fit seulement connoître que ces Fêtes varient beaucoup : ainsi il n'est pas possible d'en donner une Description, qui convienne à toutes. Les Otchagras diversifient un peu davantage leur Jeu, & firent paroître une agilité extraordinaire ; aussi sont-ils mieux faits, & plus lestes que les Sakis.

---

28. Note de l'auteur : *C'est le nom, que les Sauvages donnent au Gouverneur Général, il veut dire*, Grande Montagne. *& vient du Chevalier de Montmagny qui a été le second Gouverneur du Canada.* Voir *supra*, p. 542, n. 33.

29. Note de l'auteur : *Ils appellent toujours le Gouverneur & les Commandans leurs Peres.* La terminologie parentale renvoie à la fois à des liens affectifs et à des rapports de respect, vraisemblablement commandés par le phénomène de l'adoption, qui marque une forme d'intégration de l'étranger au sein du clan. Comme le suggère le « Discours fait aux Sauvages du Canada par M. de S[t]. Ovide », qui fait partie du dossier consulté, sinon monté, par Charlevoix, le terme « père » se retrouve aussi dans le discours des Français. Il recouvre plusieurs formes d'autorité, du roi de France en personne à ses représentants en Nouvelle-France et en Acadie. Voir aussi l'exemple d'une harangue produit par Perrot (*Mémoire*, p. 153-155).

*Description de cette Danse.*

Cette action est proprement une Fête militaire, les seuls Guerriers y sont Acteurs, & l'on diroit qu'elle n'a été instituée, que pour leur donner occasion de publier leurs beaux faits d'armes. Je ne suis pas l'Auteur de cette opinion, laquelle ne cadre pas bien avec le sentiment de ceux, qui ont soûtenu que le Calumet tiroit son origine du Caducée de Mercure, & que dans son institution il fut regardé comme un symbole de Paix[30]. Tous ceux, que je vis danser, chanter, & jouer du Tambour & du Chichikoué, étoient de Jeunes Gens équipés, comme quand ils se préparent à marcher en Guerre ; ils s'étoient peint le visage de toutes sortes de couleurs ; leurs têtes étoient ornées de Plumes, & ils en tenoient à la main en guise d'Eventails : le Calumet en étoit aussi paré, & on l'avoit placé dans le lieu le plus apparent : l'Orchestre & les Danseurs étoient tout-au-tour, les Spectateurs répandus çà & là par petites troupes, les Femmes séparées des Hommes, tous assis à terre, & parées de leurs plus belles Robes, ce qui faisoit d'un peu loin un assez beau coup d'œil.

Entre l'Orchestre & le Commandant, qui étoit assis devant la Porte de son Logis, on avoit dressé un Poteau, auquel, à la fin de chaque Danse, un Guerrier venoit donner un coup de sa Hache d'arme ; à ce signal il se faisoit un grand silence, & cet Homme racontoit à haute voix quelques-unes de ses prouesses ; il en recevoit ensuite les applaudissemens, puis alloit se remettre à sa place, & le jeu recommençoit. Cela dura deux bonnes heures pour chacune des deux Nations, & je vous avoue, Madame, que je n'y pris pas grand plaisir, non-seulement à cause de la Monotonie, & du peu d'agrément de la Musique, mais parce que tout se réduisoit dans les Danses à des contorsions, qui, à ce qu'il me sembloit, n'expri[297]moient rien, & n'avoient rien de divertissant[31].

La Fête se faisoit en l'honneur du nouveau Commandant, toutefois on ne lui fit aucun des honneurs, dont parlent quelques Relations. On ne vint pas le prendre, pour le mettre sur

30. Voir *supra*, p. 470, n. 28, et p. 472, n. 32.

31. Une description de la danse du calumet se trouve déjà dans *le Premier Voyage qu'a fait le P. Marquette vers le nouveau Mexique* (*JR*, vol. 59, p. 132-136) et elle est reprise dans les *Mœurs des Sauvages ameriquains*, de Lafitau (t. II, p. 321-324).

une Natte neuve, on ne lui fit point de présent, au moins que je sçache ; on ne lui passa point de Plumages sur la tête, je ne lui vis point présenter le Calumet ; & il n'y eut point d'Hommes absolument nuds, peints par tout le corps, parés de Plumes & de Porcelaines, & tenant un Calumet à la main. Peut-être que ce n'est point l'usage de ces Peuples, ou que M. de Montigny les avoit exemptés de ce cérémonial. Je remarquai seulement que de tems en tems toute l'Assistance jettoit de grands cris pour applaudir aux Danseurs, principalement durant la Danse des Otchagras, qui, au jugement des François, eurent tout l'honneur de cette journée.

*Danse de la Découverte.*

J'aurois apparemment eu plus de plaisir à voir la Danse de *la Découverte*. Elle a plus d'action, & on y exprime beaucoup mieux, que dans la précédente, la chose, dont elle est le sujet & la figure. C'est une représentation au naturel de tout ce qui se fait dans une Expédition de Guerre, & comme j'ai déja observé que les Sauvages ne cherchent ordinairement qu'à surprendre leurs Ennemis, c'est sans doute pour cette raison, qu'ils ont donné à cet exercice le nom de *la Découverte*.

Quoiqu'il en soit, un Homme y danse toujours seul, & d'abord il s'avance lentement au milieu de la place, où il demeure quelque-tems immobile, après quoi il représente tout de suite le départ des Guerriers, la marche, les campemens ; il va à la découverte, il fait les approches ; il s'arrête, comme pour reprendre haleine, puis tout-à-coup il entre en fureur, & on diroit qu'il veut tuer tout le monde ; revenu de cet accès, il va prendre quelqu'un de l'Assemblée, comme s'il le faisoit Prisonnier de Guerre ; il fait semblant de casser la tête à un autre ; il couche un troisiéme en jouë ; enfin il se met à courir de toute sa force. Il s'arrête ensuite, & reprend ses sens : c'est la retraite, d'abord précipitée, puis plus tranquille. Alors il exprime par divers cris les différentes situations, où s'est trouvé son esprit pendant sa derniere Campagne, & finit par le récit de toutes les belles actions, qu'il a faites à la Guerre[32].

32. Hormis l'allusion aux cris du danseur, la description s'inspire de celle des « papiers Raudot », section « 37. / 31. A » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 238-239), reprise, du reste, par Raudot dans sa « Relation par lettres » (f. 51-52). Il s'agit d'une danse « des Pantomimes, qui consiste à représenter une action, de la maniere dont elle s'est passée, ou telle qu'ils [les Amérindiens] l'imaginent » (J.-F. Lafitau, *Mœurs*, t. I, p. 523).

*Des Traités, qui se font par le moyen de la Danse du Calumet.*

Quand la Danse du Calumet a pour objet, comme c'est l'ordinaire, la conclusion d'une Paix, ou d'un Traité d'alliance[298] contre un Ennemi commun, on grave un Serpent sur le manche ou tuyau de la Pipe, & l'on met à côté une planche, où sont représentés deux Hommes des deux Nations confédérées, ayant sous les pieds l'Ennemi, désigné par la marque de sa Nation. Quelquefois à la place du Calumet, on met un Casse-tête. Mais s'il ne s'agit que d'une simple alliance, on représente deux Hommes se tenant d'une main, pointant de l'autre un Calumet de paix, & ayant chacun à ses côtés la marque de sa Nation. Dans tous ces Traités on se donne mutuellement des gages, comme des Colliers de Porcelaine, des Calumets, des Esclaves : quelquefois des Peaux de Cerfs, & d'Elans bien passées, ornées de figures faites avec du Poil de Porc-Epy, & alors c'est sur ces Peaux, que sont représentées les choses, que j'ai dites, soit avec le Poil du Porc-Epy, soit avec de simples couleurs.

*Autres Danses.*

Il y a d'autres Danses plus simples, où l'on n'a eu en vûë que de donner aux Guerriers les occasions de raconter leurs belles actions. C'est toujours ce que les Sauvages font le plus volontiers, & ils ne s'en lassent jamais. Celui, qui donne la Fête, y fait inviter tout le Village au son du Tambour, & c'est dans sa Cabanne, qu'on s'assemble, si elle peut contenir tous les Conviés. Les Guerriers y dansent successivement, puis frappent sur un Poteau ; on fait silence, ils disent tout ce qu'ils veulent, & s'arrêtent de tems en tems pour recevoir les félicitations des Auditeurs, qui ne les épargnent point. Mais si on s'apperçoit que quelqu'un se vante à faux, il est permis à quiconque de prendre de la terre, ou des cendres, de lui en frotter la tête, ou de lui faire quelqu'autre avanie, qu'il voudra. Ordinairement on lui noircit le visage, en lui disant : « Ce que j'en fais, c'est pour cacher ta honte, car la premiere fois que tu verras l'Ennemi, tu pâliras. » C'est ainsi que tous les Peuples sont persuadés que c'est le propre des Poltrons, que de se vanter. Celui, qui a ainsi puni ce Fanfaron, prend sa place, & s'il tombe dans la même faute, l'autre ne manque pas de lui rendre la pareille. Les plus grands Chefs n'ont sur cela aucun privilége, & il ne

faut point se fâcher. Cette Danse se fait toujours pendant la nuit[33].

*Danse du Bœuf.*

Dans les Quartiers Occidentaux il y en a une autre, qu'on appelle la *Danse du Bœuf*. Les Danseurs forment plusieurs cercles, & la Symphonie, toujours composée du Tambour [299] & du Chichikoué, est au milieu de la place. On y observe de ne point séparer ceux d'une même Famille ; on ne se tient point par la main, & chacun porte à la main ses armes & son Bouclier. Tous les cercles ne tournent pas du même côté, & quoiqu'on saute beaucoup, & qu'on s'éléve extrémement haut, on ne sort jamais de mesure ni de cadence.

De tems en tems un Chef de Famille présente son bouclier, tous frappent dessus, & à chaque fois il rappelle le souvenir de quelqu'un de ses beaux faits, il va ensuite couper un morceau de Tabac à un Poteau, où l'on a eu soin d'en attacher une certaine quantité, & il le donne à un de ses Amis. Si quelqu'un peut prouver qu'il a fait de plus belles actions que lui, ou qu'il a eu part à celles, dont il vient de se vanter, il est en droit d'aller prendre le morceau de Tabac, dont celui-ci vient de faire un présent, & de le donner à un autre. Cette Danse est suivie d'un Festin, mais je ne vois pas bien d'où lui est venu le nom, qu'elle porte, si ce n'est à cause des Boucliers, sur lesquels on frappe, & qui sont couverts de Peaux de Bœuf[34].

*Danses ordonnées par les Médecins.*

Il y a des Danses ordonnées par les Jongleurs pour la guérison des Malades ; mais elles sont ordinairement fort lascives. Il y en a de pur divertissement, & qui n'ont rapport à rien. Elles se font presque toujours en rond, au son du Tambour & du Chichikoué, & les Femmes sont toujours séparées des Hommes.

33. Description presque semblable à celle de Raudot (« Relation par lettres », f. 53-54), elle-même tirée des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 239-240). À la fin de sa description, Raudot précise que ces danses « se font ordinairement la nuit ainsy que toutes les autres » (f. 54). Lafitau signale, lui aussi, les avanies auxquelles s'exposaient les menteurs et les vantards (*Mœurs*, t. I, p. 524-526).

34. Source de la description de la danse : la section « 37. / 31. A », des « papiers Raudot » (AN, Colonies $C^{11A}$ 122, f. 239).

Ceux-ci y dansent les armes à la main, & quoiqu'on ne se tienne point, on ne rompt jamais le cercle[35]. Pour ce qui est de ce que j'ai déja dit, qu'on ne sort point de mesure, cela ne doit point être difficile à croire, parce que la Musique des Sauvages n'a que deux ou trois tons, qui reviennent sans cesse[36]. Aussi s'ennuye-t'on beaucoup à ces Fêtes, dès la premiere fois qu'on y assiste, parce qu'elles durent lontems, & qu'on entend toujours la même chose.

*Superstitions des Peuples voisins de la Baye.*

Comme les Nations voisines de la Baye, si on en excepte les Pouteouatamis, sont beaucoup plus grossieres que les autres, elles donnent aussi beaucoup plus dans toutes sortes de superstitions. Le Soleil & le Tonnerre sont leurs principales Divinités, & elles semblent être plus persuadées que celles, que nous fréquentons davantage, que chaque espéce d'Animal a un Génie, qui veille à sa conservation. Un François ayant un jour jetté une Souris, qu'il venoit de prendre, une petite [300] Fille la ramassa pour la manger : le Pere de l'Enfant, qui l'apperçut la lui arracha, & se mit à faire de grandes caresses à l'Animal, qui étoit mort : le François lui en demanda la raison : « C'est, répondit-il, pour appaiser le Génie des Souris, afin qu'il ne tourmente pas ma Fille, quand elle aura mangé celle-ci. » Après quoi il rendit l'Animal à l'Enfant, qui le mangea[37].

Ils ont surtout beaucoup de vénération pour les Ours : dès qu'ils en ont tué quelqu'un, ils font un Festin accompagné de cérémonies assez singulieres. La tête de l'Ours peinte de toutes sortes de couleurs est placée pendant le repas sur un lieu élevé, & y reçoit les hommages de tous les Convives, qui célébrent en chantant les louanges de l'Animal, tandis qu'ils mettent son

35. Par certains traits, la danse décrite par Charlevoix ressemble à celle que Lafitau nomme « Te Iennonniakoua », et qui est ordonnée par un chaman « comme un acte de Religion, pour la guérison des malades » (*Mœurs*, t. I, p. 528-529). Une description d'une danse de guérison se trouve dans la *Relation* de 1639 (*JR*, vol. 17, p. 152-158). Sur le sens des danses amérindiennes, voir E. Tooker, *Ethnographie des Hurons*, p. 76-77.

36. « *2 ou 3 tons.* Sont ce les tons qui reglent la cadence ? » (ACJ, Vanves, fonds Brotier, vol. 171, f. 71).

37. Anecdote tirée de la *Relation* de 1671-1672, du père Nouvel (*JR*, vol. 56, p. 126).

corps en piéces, & s'en régalent. Non-seulement ces Sauvages ont, comme tous les autres, la coûtume de se préparer aux grandes Chasses par des jeûnes, que les Outagamis poussent même jusqu'à dix jours de suite, mais encore, tandis que les Chasseurs sont en campagne, on oblige souvent les Enfans de jeûner, on observe les songes, qu'ils ont pendant leur jeûne, & on en tire de bons ou de mauvais augures pour le succès de la Chasse. L'intention de ces jeûnes est d'appaiser les Génies tutélaires des Animaux, qu'on doit chasser, & l'on prétend qu'ils font connoître par les rêves, s'ils s'opposeront, ou s'ils seront favorables aux Chasseurs[38].

La Nation, qui depuis vint ans a plus fait parler d'elle dans ces Pays Occidentaux, est celle des *Outagamis*. La férocité naturelle de ces Sauvages, aigrie par plusieurs mauvais traitemens, qu'on leur a faits, quelquefois assez mal à propos, & leur alliance avec les Iroquois, toujours disposés à nous susciter de nouveaux Ennemis, les ont rendus redoutables. Ils se sont encore depuis étroitement unis avec les Sioux, Nation Nombreuse, qui s'est aussi aguerrie peu à peu, & cette union nous rend aujourd'hui presqu'impratiquable la navigation de tout le haut du Micissipi. Il n'y a pas même trop de sûreté à naviguer sur la Riviere des Illinois, à moins qu'on ne soit en état de ne pas craindre une surprise, ce qui fait beaucoup de tort au Commerce réciproque des deux Colonies[39].

*Diverses Nations au Nord & à l'Ouest du Canada.*

J'ai rencontré à la Baye quelques Sioux, que j'ai fort questionnés sur les Pays, qui sont à l'Ouest, & au Nord-Ouest du Canada, & quoique je sçache qu'il ne faut pas toujours [301] prendre à la lettre tout ce que disent les Sauvages, en comparant ce que ceux-ci m'ont rapporté, avec ce que j'ai oui dire à plusieurs autres, j'ai tout lieu de croire qu'il y a dans ce

38. Charlevoix poursuit sa lecture du texte de H. Nouvel : voir *Relation* de 1671-1672 (*JR*, vol. 56, p. 126-128). Dans les sociétés amérindiennes, les rêves jouaient un rôle essentiel dans les décisions à prendre, en plus d'annoncer les événements à venir. Aussi jeûnait-on souvent afin de provoquer l'activité onirique, notamment avant d'entreprendre des chasses.

39. Voir *supra*, p. 432, n. 86, p. 540, n. 31, et p. 542, n. 34 (Outagamis), et p. 421, n. 38 (Sioux).

Continent des Espagnols, ou d'autres Colonies Européennes, beaucoup plus au Nord, que ce que nous connoissons du Nouveau Mexique & de la Californie, & qu'en remontant le Missouri aussi loin, qu'il est possible d'y naviguer, on trouve une grande Riviere, qui coule à l'Ouest, & se décharge dans la Mer du Sud. Indépendamment même de cette découverte, que je crois plus facile par-là, que par le Nord ; je ne puis douter, vû les indices, que j'ai eus de plusieurs endroits, & qui sont assez uniformes, qu'en essayant de pénétrer jusqu'à la source du Missouri, on trouvera de quoi se dédommager des frais & des fatigues, que demande une telle Entreprise[40].

Je suis, &c.

449 B &c. // *Fin du cinquiéme Tome* <suivi, à la page suivante, d'une *Table des principales matières contenuës dans ce cinquiéme Volume*>

40. Malgré l'imprécision des informations, on peut penser que Charlevoix fait allusion au fleuve Columbia. Sur les résultats de sa mission, voir Introduction, p. 35-39.

Achevé d'imprimer
en décembre 1993 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace (Québec).



Le papier utilisé pour cette publication satisfait aux exigences minimales contenues dans la norme American National Standard for Information Sciences - Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1992.